

DE BREANCON

# LES CAHIERS

DE L'INSTITUT D'AMENAGEMENT  
ET D'URBANISME  
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

## Trois siècles de cartographie en Ile-de-France

Volume 1

En partenariat  
avec l'Institut Géographique National

N° 119 Décembre 1997 - 220 F

ISSN 0153-6184

COMMUNE

PARUTION TRIMESTRIELLE  
QUARTERLY REVIEW

**INSTITUT D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME  
DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE**

Fondation reconnue d'utilité publique  
par le décret du 2 août 1960.

Organisme d'études du Conseil régional,  
l'AURIF apporte en priorité  
son appui technique  
aux collectivités locales d'Ile-de-France.

Il réunit un large éventail de compé-  
tences : aménagement urbain et rural,  
environnement, transports,  
logement et modes de vie, économie  
et développement local,  
équipements et foncier, santé.

Ses diagnostics et ses propositions  
permettent ainsi de préparer les choix  
des élus régionaux et locaux  
avant de les traduire en terme de projets.

Il agit en partenariat  
avec d'autres opérateurs français  
et européens à travers  
son Système d'Information Géographique  
et sa Médiathèque en réseau.

Il exporte ce savoir-faire à travers  
des contrats directs  
et des accords de coopération technique.

Les CAHIERS DE L'AURIF  
présentent la synthèse de ces activités  
à travers des dossiers techniques,  
les suppléments «Habitat»  
et des numéros spéciaux.  
Ils approfondissent les informations  
publiées dans la Lettre de l'AURIF  
et les Notes rapides.

1 et 4 de couverture D1, dessin-minute de la carte  
d'état Major, campagne 1820 Paris feuilles n°1 et n°2

Composition du conseil d'administration au 1<sup>er</sup> décembre 1997

*Président*

**M. Michel GIRAUD**  
Président du Conseil régional d'Ile-de-France

*Vice-présidents*

**M. Joël THORAVAL** 1<sup>er</sup> vice président  
Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
représentant le ministre de l'Intérieur.

**M. Roger COURBEY**  
Président du Conseil économique et social  
régional

**M. Yannick BODIN**  
Conseiller régional

**M. Pascal-Michel DELMAS**  
Conseiller régional

**M. Alain RIST**  
Conseiller régional

**M. Didier SIMOND**  
Conseiller régional

**M. Joseph TREHEL**  
Conseiller régional

**M. Jean-Pierre BLANCHELANDE**  
Conseiller régional

*Treasorier*

**M. Jean-François BERNARDIN**  
Conseiller régional

*Secrétaire*

**M. Raoul COLLET**  
Conseiller régional

**Mme Marie-Michelle BATAILLE**  
Conseiller régional

**M. Bertrand BRET**  
Conseiller régional

**M. Christian LE SCORNEC**  
Conseiller régional

**M. Raymond MEGE**  
Conseiller régional

**M. Maurice MOLLARD**  
Conseiller régional

**M. Jean-François BENON**  
Membre du Conseil économique et social régional

**M. Jean-Claude BOUCHERAT**  
Membre du Conseil économique et social régional.

Le gouverneur de la Banque de France, représenté par  
**M. Henri BAREILLE**  
Délégué régional pour l'Ile-de-France de l'Institut d'Emission

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,  
représenté par  
**M. Alain MAHÉ**

Le président du directoire du Crédit d'équipement des P.M.E.,  
représenté par  
**M. Henry SAVAJOL**

Le gouverneur du Crédit foncier de France, représenté par  
**M. Pierre DURIF**

Le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie  
représenté par  
**M. François DUPEYRON**  
Administrateur civil

Le ministre de l'Équipement et du Logement représenté par  
**M. Gilles RICONO**  
Préfet, Directeur régional de l'Équipement d'Ile-de-France

Le représentant du ministre chargé des Transports  
**M. François-Régis ORIZET**

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie  
de Paris représenté par  
**M. Jacques DERIEUX**

*Membres suppléants*

**M. Jean-Pierre FOURRE**  
Conseiller régional

**M. Jean-Thierry GAMPERT**  
Conseiller régional

**M. Pierre-François SIMEONI**  
Conseiller régional

**M. Pierre LASBORDES**  
Conseiller régional

**M. Bernard LACOMBE**  
Conseiller régional

**Mme Monique LE SAUX**  
Conseiller régional

**M. François GUÉRARD**  
Conseiller régional

**M. Michel BULTE**  
Conseiller régional

**M. Jean VALENET**  
Conseiller régional

**M. François BALLESTRACCI**  
Conseiller régional

**M. Jacques OLIVIER**  
Conseiller régional

**M. André PETIT**  
Conseiller régional

**M. Hugues SIRVEN-VIENOT**  
Conseiller régional

**M. Philippe LEVAUX**  
Membre du Conseil économique et social régional

**M. Jacques MAIRÉ**  
Membre du Conseil économique et social régional

# LES CAHIERS

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME  
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PUBLICATION  
TRIMESTRIELLE  
CRÉÉE EN 1964

N°  
**119**

DÉCEMBRE 1997

Directeur de la publication  
Jean-Pierre DUFAY

Equipe de rédaction

Rédactrice en chef :  
Anne-Marie ROMÉRA

avec pour ce numéro :  
Hervé BLUMENFELD (IAURIF)  
Jean-Claude DUPUIS (IGN)

avec la collaboration de :  
Zoé BLUMENFELD  
Claudie REYNAUD  
Gaelle JACQUET  
Quiterie LEBRUN  
Noëlle DEPRET  
Stéphanette VICAIRE

Dessin :  
Colette DELCROIX  
Annette MACHLINE

Comité de lecture  
François DUGENY  
Philippe MONTILLET

Presses :  
Catherine GROLEE-BRAMAT (01.53.85.79.05)

Les articles rédigés par des personnes étrangères à l'I.A.U.R.I.F. n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Secrétariat administratif  
Virginie CIONI-VILLA (01.53.85.77.15)

Céramique - Fabrication et diffusion :  
Denis LACOMBE

Maquette et illustrations :  
Agnès CHARLES  
Claudine ROUAUD  
Ciprian-Florin STANCU

Cartographie :  
Didier PRINCE  
Annie RIBONET  
LAURENCE NOLORGUES  
Olivier CRANSAC

Coordonnées de fabrication :  
Roland GUENIFFET

Distribution, ventes et abonnements :  
Jacques BOISSERIE

Impression : Augustin s.a.  
189, rue d'Aubervilliers - 75018 Paris

Commission paritaire N° 811 AD

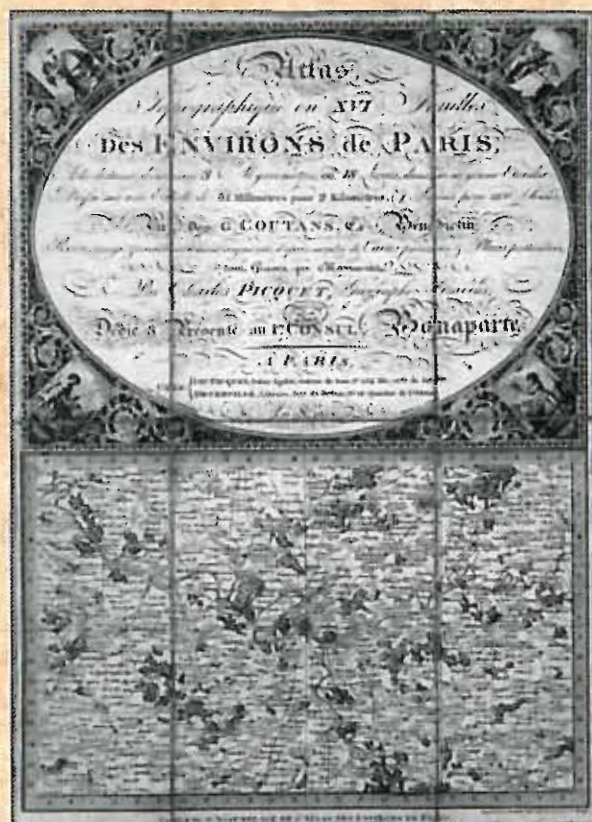
© I.A.U.R.I.F. Décembre 1997  
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles pour utilisation autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.  
La contrefaçon sera sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal (loi du 11-3-1957, art. 40 et 41).  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 1997

VENTE ET ABBONNEMENT :	France	Etranger
Le numéro :	220 F	240 F
Abonnement pour 4 numéros :	570 F	640 F
Étudiants *	Remise 30 %	

Sur place :  
LIBRAIRIE ÎLE-DE-FRANCE, accueil IAURIF  
15, rue Falguière, Paris 15<sup>e</sup>  
Marie-Louise WILLEM (01.53.85.77.40)

Par courrier postale :  
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME  
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
15, rue Falguière, 75740 Paris Cedex 15  
abonnement et vente au numéro : (01.53.85.79.37)  
<http://www.iaurif.org>

\* Photocopie carte de l'année en cours. Tarif 1998



*Ce Cahier a été réalisé en partenariat avec  
l'Institut Géographique National (IGN)  
qui a mis à notre disposition  
l'ensemble de son fonds cartographique.*

*Nous adressons nos remerciements  
à tous les organismes  
qui nous ont apporté leur aide pour  
notre recherche iconographique et cartographique,  
en particulier  
aux Archives nationales de France,  
aux Archives des départements d'Île-de-France,  
au Service historique de l'armée de terre,  
à la Bibliothèque nationale de France  
ainsi qu'aux musées et archives municipales.*

# Sommaire

Editorial : Jean Poulit <i>Carte image, carte outil</i>	3
Traces et tracés	5
Trois siècles de cartographie en Ile-de-France	14
Les limites administratives en Ile-de-France	38
Stratification de cartes et aménagement	57
Emprise des grandes cartes en Ile-de-France du XVIII <sup>e</sup> au XX <sup>e</sup> siècle	68
La carte topographique des environs de Versailles dite carte «des Chassés»	86
La carte de France dite carte «d'État Major»	114
La carte de France type 1900	142
La carte de France type 1922	170
Le virage des Trente Glorieuses : de la «région parisienne» à l'Ile-de-France	196
250 ans d'évolution de l'occupation du sol en Ile-de-France	206
Cartographie à la carte avec le SIGR de l'Ile-de-France	212
Les bases de données de l'IGN	216
Le cadastre, la parcelle et la limite	222
L'informatisation du plan cadastral	248
L'urbaniste dans son temps	250
Références Ile-de-France 4 <sup>e</sup> trimestre 1997	258



## Carte image, carte outil

**L**es cartes anciennes nous touchent par leur esthétique. Elles illustrent leur temps. Ces cartes, faites pour gouverner, disent aussi la vie du terroir avec ses chemins, ses bourgs et ses noms.

Au siècle dernier, la carte devient un outil de l'administration, un outil de l'Etat aménageur. La carte décrit, mais surtout mesure.

C'est au XX<sup>e</sup> siècle que la carte, essentiellement par la couleur, redevient image, mais désormais image pour chacun et non plus pour les seuls gouvernants. La carte revêt aussi un aspect pratique, presque utilitaire, en passant des mains des techniciens dans celles du grand public, pour l'accompagner dans tous ses déplacements, qu'il aille à pied, à cheval, en voiture... ou en bateau à voile.

Sur la carte, l'espace et les mouvements se révèlent, se présentent, s'organisent. La carte illustre et soutient le discours.

Image du paysage, outil de son aménagement, témoin du passé et préfiguration de l'avenir, la carte fascine car elle ouvre les portes de l'imagination et de l'évasion.



Jean Poulit

Directeur Général de l'I.G.N.



# Traces et tracés...

Hervé BLUMENFELD - François DUGÉNY / IAURIF

*Il n'y a pas de ville nouvelle, il n'y a jamais eu de ville nouvelle, car la ville est sédimentation, le produit des apports successifs contradictoires et pourtant ajoutés de l'histoire, en quoi elle est aussi le théâtre de la mémoire (...).*

*On ne fait donc pas une ville, elle se fait et il faut du temps; tout ce à quoi on puisse prétendre, c'est de laisser une trace qui, peut-être, deviendra tracé et ordonnera une forme de ville.<sup>(1)</sup>*

*Ce propos situe des questions relatives à l'utilité des cartes anciennes et actuelles :*

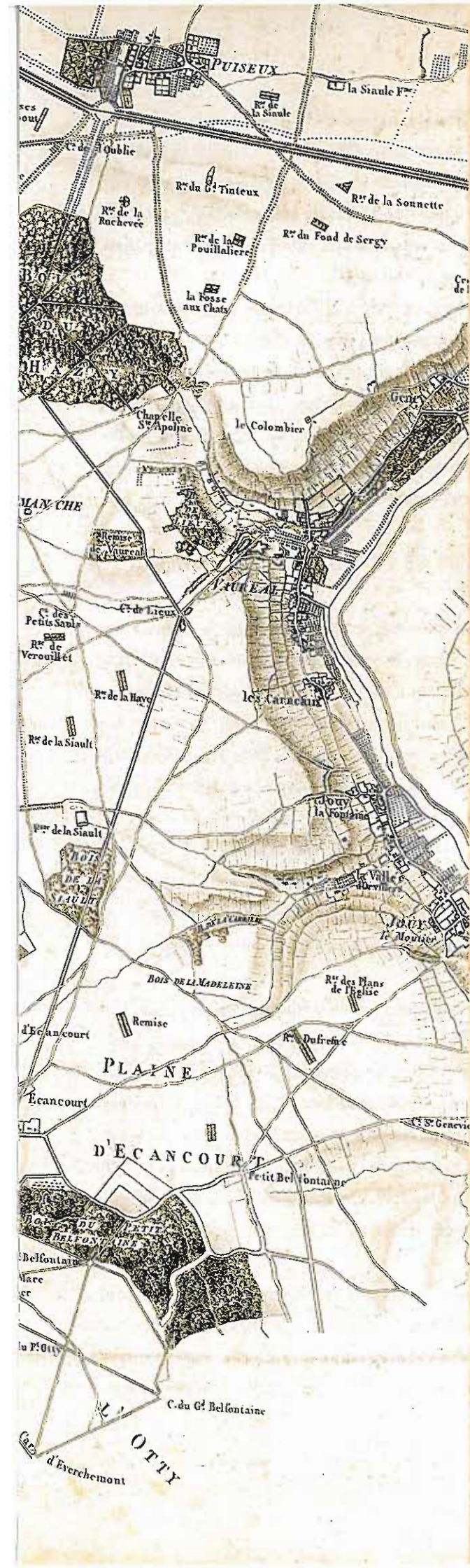
- combien de tracés de chemins et de fossés ruraux, d'allées de parcs classiques sont devenus traces ?
- combien de tracés hypothétiques cartographiés par l'archéologue permettent de découvrir des parties de villes, de réseaux de drainage de champs, enfouis sous plusieurs mètres de terre et deviennent le point de départ d'une recomposition urbaine ?
- combien d'embryons de villes nouvelles ou d'opérations plus courantes d'aménagement peuvent prendre en considération les valeurs et les contraintes de traces ou de tracés de parcelles ou de chemins ?

*C'est certainement l'un des intérêts des cartes anciennes que de fournir ces fils qui permettent de mieux nouer le passé à l'avenir*

Carte «inachevée» contenant la Plaine de Courdimanche assemblée au nord de la feuille de Poissy n°2 de l'assemblage de la carte «des Chasses» antérieure à 1792, reproduit au 30 000e env.

BNF Ge 4727 (réservé)

(1) C. Devillers. CERA, direction de l'Architecture. Colloque de Marseille. 12/13 mars 1979.





« Château et donjon de Vincennes », aquarelle et gouache d'Elisée Saugrain (?) 1753-1783. Musée de l'Île-de-France, Sceaux.

#N° 37 2 111 Cliché Lenoir



La carte «des Chasses», feuille Paris n° 6, au 28 800e environ, extrait.

IGN

*Les traces ne servent à rien s'il n'y a pas de chasseur<sup>(2)</sup>*

Lorsqu'on parle de cartes anciennes en Île-de-France, on parle le plus souvent de celles qui concernent Paris et ses environs immédiats.

La carte «des Chasses» ou la carte «d'Etat Major» sont pourtant bien connues et parfois utilisées par les praticiens de l'urbanisme. Quantité de cartes concernent en effet l'Île-de-France, au général comme au particulier.

L'IAURIF est depuis longtemps familiarisé avec l'utilisation de certaines d'entre elles, pour mieux connaître et organiser le territoire de l'Île-de-France.

A un moment où la connaissance de l'histoire des lieux revient au centre de l'intérêt des acteurs de l'aménagement, de la préservation ou de la gestion des milieux urbains ou ruraux, il lui a donc semblé utile de présenter une partie de ce qui en constitue le matériau essentiel : les cartes anciennes, plans topographiques, plans parcellaires, cadastres ou cartes particulières...

Après qu'architectes, urbanistes, ingénieurs qu'ils soient routiers ou agronomes aient affiché un certain oubli de cette histoire et des traces qu'elle a su laisser, la prise de conscience s'est en effet peu à peu faite de l'intérêt qu'il y avait de s'accrocher à ces traces et de composer avec elles pour asseoir les projets, qu'ils soient ou non urbains.

D'autres cartes dont l'intérêt et l'importance sont pourtant indéniables n'ont pas été prises en compte dans ce travail : cartes géologiques, qui mettent en évidence la structure du socle sur lequel reposent les paysages franciliens, cartographie routière, de carrières souterraines... D'autres documents, enfin, ont volontairement été écartés : tous ceux qui concernent des projets et a fortiori la planification régionale.

## Des trésors de cartes

Siège du pouvoir royal, le territoire de l'Île-de-France a été, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, le terrain privilégié des premières tentatives de réalisation d'une cartographie moderne, plus exacte que les fragments qui avaient été établis antérieurement par les cartographes. A titre de capitale, Paris avait déjà depuis longtemps joui du privilège de disposer d'une cartographie qui la présentait comme l'une des plus belles villes du monde. Il a toutefois fallu attendre le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle — le Siècle des lumières — pour que soient réalisées des cartes à caractère topographique offrant une grande précision de l'ensemble et des détails sur de vastes territoires.

La première idée qui a présidé à la réalisation du présent Cahier a été de tenter de montrer quelles ont été les grandes transformations de l'Île-de-France à travers la lecture des cartes qui ont jalonné son histoire. La seconde a été d'essayer de montrer ce qu'étaient les paysages ruraux ou urbains aux périodes considérées, en faisant un parallèle entre la carte et la représentation picturale, qu'il s'agisse d'estampes, de peintures, de photographies...

Ces deux idées posées et le travail engagé, les questions ont surgi... Quelles limites pour l'Île-de-France (celles-ci ayant fluctué dans le cours de l'histoire) ? Quelles étapes retenir ? Quelles cartes utiliser (époque, échelle, emprise géographique...) ? Où les trouver ?

(2) Réponse de Tomi Ungerer à un interlocuteur qui l'interrogeait sur l'avenir de ses dessins (émission «Théma», chaîne de télévision Arte - 19.11.97).



Le partenariat engagé avec l'Institut géographique national a permis d'en dresser un premier historique<sup>(3)</sup>. La prise de contact avec les principaux dépositaires des documents (IGN, Archives nationales de Paris, Bibliothèque nationale de France, Archives départementales, musées et bibliothèques de villes, etc) a mis au jour des trésors : des cartes peu ou pas utilisées, comme la carte de Dom G. Coutans ou de Charles Picquet qui s'étendent jusqu'aux limites est de la région, des plans d'intendance, des atlas, des terriers et des dessins minutes de la carte «des Chasses», de la carte «d'Etat Major» et de la carte de France type 1900.

Dès lors, les problèmes essentiels ont consisté à repérer ces strates de cartes pour connaître les lieux représentés à différentes époques, à mieux apprécier leur fiabilité, à cartographier leur emprise sur la carte actuelle de la région, à savoir présenter ces richesses dans deux tomes des Cahiers de l'IAURIF.

### *Le regard de l'urbaniste*

Il a paru intéressant de faire une lecture de la transformation de l'espace au travers des informations que nous donnent les cartes anciennes et les travaux de spécialistes de différentes disciplines. Ceci revenait à donner un peu du regard que l'urbaniste, pris ici au sens large du terme, porte sur ces documents.

Cette lecture constitue, avec les deux articles de cadrage portant, l'un sur l'histoire des cartes en Ile-de-France, l'autre sur la constitution de l'Ile-de-France, l'essentiel du présent tome. Y sont également abordés les plans parcellaires et le cadastre, compléments indispensables de la cartographie topographique, mais que l'histoire avait séparés (ils n'ont fusionné qu'en 1966). La parcelle est pourtant l'unité par laquelle passe toute action d'aménagement...

(3) cf infra *Trois siècles de cartographie en Ile-de-France*.



Carte de France au 30 000<sup>e</sup> feuille n°XXIV - 14 dressée et publiée par le Service géographique de l'Armée en 1906 d'après les travaux exécutés sur le terrain en 1901  
IGN.



*St-GERMAIN-les-COUILLY (S-et-M.) — Vallée du Morin à Misère*  
Paysages oubliés, paysages transformés que la carte ancienne et la carte postale du début du siècle rappellent : la voie ferrée Esbly-Crècy-en-Brie à hauteur du moulin de Misère.

Coti particulière

Il ne s'est pas agi de faire l'histoire d'un lieu ou l'histoire de l'Ile-de-France. Il s'est agi de montrer les caractères de paysages ruraux ou urbains exprimés par les cartes, illustrés par gravures ou photos, et de mettre en évidence les principales transformations qui les ont marqués dans la période considérée. Quatre étapes ont été délimitées, correspondant chacune à une grande carte de l'Ile-de-France : la carte «des Chasses», qui couvre la fin de l'Ancien régime et montre la structuration du paysage par le réseau dense de voies royales, de parcs de châteaux et de tracés forestiers; la carte «d'Etat Major» qui montre l'état de la région issue de la Révolution et de l'Empire; la carte de France type 1900, qui fait apparaître le réseau de chemin de fer, l'industrie, les extensions urbaines; la carte de France type 1922, qui montre l'explosion spatiale puis l'apparition du réseau moderne d'infrastructures.

Tout au long des deux tomes, le lecteur retrouvera toutefois certains lieux dont il pourra suivre les transformations : Cormeilles-en-Vexin, Melun, Meudon, Pontoise, des lieux de la Plaine de France de Saint-Ouen à Aulnay-sous-Bois...



Grain du papier, finesse du trait, transparence d'un lavis que la reproduction ne peut rendre...  
La carte des Chasses, secteur d'Ermont-Eaubonne, dessin-minute, Service historique de l'Armée de Terre  
J10 C, 1766 folio 43 Photo E970193



## Des étapes de la carte

La Bibliothèque nationale de France conserve, sous la cote Ge 4727 (réserve), 12 feuilles de la carte «des Chasses» assemblées en une carte de 231x170 cm, à laquelle est fixée une feuille de 29x43,5 cm portant sur le sud-est du plateau du Vexin.

Sur ce montage, seules cinq feuilles sont achevées et six feuilles sont partiellement réalisées, (une feuille est blanche).

Ces six dernières feuilles donnent de précieuses indications sur le mode d'exécution de la gravure, et en particulier sur l'ordre dans lequel les éléments étaient gravés. « La lettre » était gravée en premier (par exemple feuille ci-dessous, lettre seule), puis le trait (par exemple feuille Corbeil n°12 ci-contre).

Ces divers états concordent avec les descriptions fournies au Premier Consul en 1799, alors que le travail était interrompu depuis 1792. Seule la feuille 12, dite dans les rapports « très avancée », paraît (dans cet assemblage) dans un état antérieur. L'ensemble paraît donc devoir être daté d'avant 1792.<sup>(1)</sup>

Sylvie Bourcier<sup>(2)</sup> complète ces repères :

Dès Nivôse An 8 (1799), le Premier Consul Bonaparte (...) entendait savoir où en était la carte à cette date, le coût éventuel des travaux.

Six mois de travail furent prévus pour les feuilles déjà commencées; en effet, les graveurs estimaient qu'il fallait huit mois pour graver une planche neuve :

deux mois pour la lettre

deux mois pour le trait

un mois pour les montagnes

deux décades pour les bois

une décade pour la vigne

le reste pour les eaux et les dernières corrections.

La durée de gravure requise par chaque planche dépendait de la longueur des jours, donc des saisons, ce travail, fatiguant pour la vue, ne se faisant qu'à la lumière du jour.



La carte des Chasses, feuille Sceaux n° 9, lettre seule.

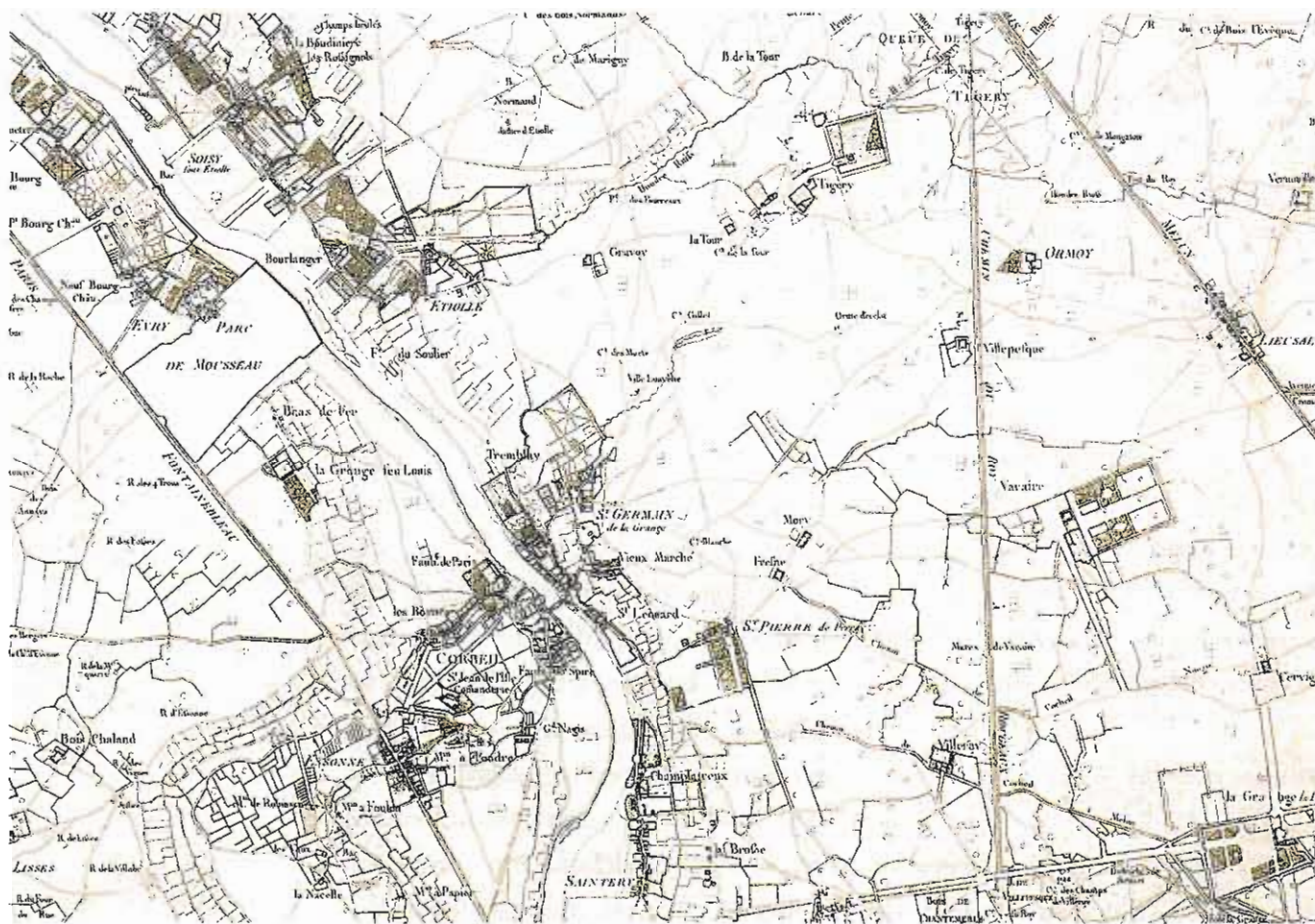
37.1.1777

Avant la première édition, certaines feuilles de la carte gravée subiront des suppressions, des ajouts .  
Après la première publication, les cuivres subiront d'autres suppressions et d'autres ajouts. La carte deviendra sous Napoléon «Carte impériale» puis retrouvera son premier nom sous la Restauration.



- (1) Bibliothèque nationale de France, extrait de la fiche descriptive du document Ge DD 4727 (réserve).
- (2) Sylvie Bourcier. La Carte des Chasses Royales. Ministère d'Etat chargé de la Défense nationale. Etat Major de l'Armée de terre. Service historique. Vincennes, 1972.

Feuille inachevée assemblée au nord de la feuille Poissy n°2 du montage de la carte «des Chasses» antérieure à 1792, extrait.  
R.F. Ge. 4727 inachevée



La carte «des Chasses», feuille Corheil n° 12 partiellement exécutée, réduite au 50 000e env., extrait.  
R.F. Ge. 4727 inachevée

### *L'approche thématique*

Ce premier regard ne pouvait tout embrasser. Le deuxième axe a donc consisté à aborder les grands thèmes de l'aménagement tout au long des trois siècles considérés. Tout d'abord au travers d'exemples ponctuels : c'est le cas d'une forêt royale, celle de Saint-Germain-en-Laye; d'un parc de château, Breteuil; de communes de la première couronne, Montreuil, Bagnolet; d'une «ville nouvelle», Versailles. Ces grands thèmes ont, bien évidemment, également abordé les trois principaux réseaux de transport qui drainent la région, soit par un survol global, comme le chemin de fer et les voies navigables, soit par la description d'un aspect particulièrement important de leur évolution : c'est le cas des routes dont le développement a profondément marqué les paysages de l'Île-de-France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Ces thèmes, abordés globalement ou au travers de cas représentatifs de la problématique qu'ils posent, composent l'essentiel du second tome, qui se lit comme un complément du premier. Ces approches complémentaires permettent en effet d'avoir un regard croisé entre une période significative de l'évolution de l'Île-de-France et un thème qui traverse les tranches de son histoire rurale et urbaine. Sans avoir la prétention de viser à une quelconque exhaustivité, cette double approche permet au lecteur d'avoir une vision large des principales transformations qui ont marqué le territoire régional.

### *Les moyens modernes*

Bien que consacrés aux cartes anciennes, ces deux tomes des Cahiers de l'IAURIF ont abordé la cartographie moderne selon deux angles. Non pas la «carte moderne» dans le

sens où on peut l'entendre à partir de la carte de France type 1900 dont la cartographie topographique actuelle est issue, mais les moyens informatiques de cartographie que sont les systèmes d'information géographique, apparus dans les années 80 en France. Le premier angle a consisté à décrire certains de ces outils qui ont donné une nouvelle dimension à la cartographie : système d'information géographique régional développé par l'IAURIF, BD topo développée par l'IGN, cadastre informatisé développé par la Direction générale des impôts, projet de représentation de vastes paysages en 3 dimensions à partir des SIG (Imago métropolis)... Le second angle a consisté à utiliser ces outils pour y intégrer l'assemblage des feuilles de 26 cartes, pour «cartographier les cartes», afin de pouvoir géographiquement les localiser sur les limites actuelles de l'Île-de-France, pour en faciliter le repérage (quelle commune est concernée par quelle carte ? Quelle carte concerne quelle commune ?). Il a également consisté à utiliser ces outils pour numériser les quatre grandes cartes analysées dans le présent tome afin de pouvoir en tirer quelques constats chiffrés.

L'ouverture vers ces outils informatiques a permis de voir les possibilités qu'offrait une approche géographique du repérage des cartes anciennes et les partenariats éventuels que cela pouvait permettre d'établir. Elle a aussi permis d'entrevoir les développements qu'autorisait une future intégration de données sélectionnées de certaines cartes anciennes dans un système d'information géographique. La porte est plus que jamais ouverte pour que conservateurs, chercheurs et praticiens travaillent ensemble sur des projets communs, avec les outils performants d'aujourd'hui et une vision élargie des objectifs à atteindre.



Cartouche du Plan de Versailles dédié au Prince de Poix, annoté par Louis XVI :  
 «les Jardins qui sont entre la Rue de Mcurepas et le Parc ne sont pas conformes; il y a une friche et plusieurs buissons d'oublîs dans ce pré-ci...»  
 AD Yvelines J 3348

## Mémoire des lieux, mémoire des hommes

Enfin, il y a ce qu'on ne peut décrire ou rapporter parce que c'est ce qu'on ressent.

Ce qu'on ressent quand on regarde ou quand on tient en main un document original, un dessin minute exécuté voici plus de 300 ans ou il y a un siècle. Le grain du papier, la finesse du trait, la transparence d'un lavis que la reproduction ne peut rendre. Et surtout l'âme de celui qui l'a fait et qui était avant tout un homme de terrain, qui observait, notait, mesurait, dessi-

nait ce terrain, de la manière la plus complète, la plus précise et la plus réaliste possible.

La carte évoque alors la gravure laissant la possibilité d'imaginer le paysage rural et la vie du paysan, du colporteur du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècles qui s'y déroule... dont les peintres, les dessinateurs ou les graveurs de l'époque n'ont pas fixé les traits.

Au travers de ces cartes, au delà de la mémoire des lieux qu'elles décrivent, des traces et des tracés qu'elles dessinent, c'est de la mémoire des hommes qu'elles nous parlent, par la voix de ceux qui les ont faites et qui ont arpenté le sol de l'Île-de-France.

# Trois siècles de cartographie en Ile-de-France

Jean-Claude DUPUIS

*La création de l'Académie des Sciences  
en 1666 par Colbert marque le début  
de la cartographie scientifique.*

*La région Ile-de-France a servi de banc  
d'essai aux grandes séries cartographiques  
qui ont couvert l'ensemble de la France :*

*Carte de Cassini au XVIII<sup>e</sup> siècle,*

*Cadastre parcellaire depuis Napoléon,*

*Carte d'État Major au XIX<sup>e</sup> siècle,*

*Carte de France actuelle par l'I.G.N.*

*Cependant, en raison du rôle prépondérant  
de Paris et de son extension, cette région  
a bénéficié, comme nulle part ailleurs,  
d'autres cartes beaucoup plus détaillées  
qui facilitent l'étude de son évolution.*

Colbert présente à Louis XIV les membres de l'Académie Royale des Sciences en 1667 - par Louis XIV  
pour la manufacture des Gobelins. Testelin Henri (1616-1675) carton de tapisserie  
Versailles et Tricaron

PWN. Cliché Gérard Blot







## L'Académie des Sciences

Jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'existait en France aucun organisme officiel chargé de la production de cartes. En 1661, Colbert, investi par Louis XIV de larges pouvoirs, prend en main la restauration du royaume. Il a besoin de connaître avec précision le territoire national, ses voies de communication et l'imbroglio des limites administratives. En 1663, il ordonne un inventaire des ressources et demande de rechercher les cartes les plus détaillées des provinces et généralités : elles ne sont parfois qu'une mosaïque de lambeaux disparates, imprécises, car leurs auteurs, les «géographes de cabinet», répètent les mêmes erreurs en compi-

lant les divers documents existants. C'est dans ce contexte qu'en 1666, Colbert crée l'Académie des Sciences, puis, véritable décision politique, oriente l'action de celle-ci vers la recherche de méthodes cartographiques précises. Dans la séance du 23 mai 1668, son porte parole M. de Carcavi, demande aux académiciens *que l'on travaillast à faire des cartes géographiques de la France plus exactes que celles qui ont été faites jusqu'icy, et que la Compagnie prescrivist la manière dont se serviraient ceux qui seront employés à ce dessein*. L'émergence de nouvelles méthodes cartographiques basées sur la triangulation était apparue, d'abord en Hollande avec Snellius, puis en Angleterre. La région parisienne sera le terrain privilégié des premiers essais français.



La "Carte Particulière des Environs de Paris par Messrs de l'Académie Royale des Sciences en 1674", [feuille 5], à l'échelle d'une ligne pour cent toises, soit 1/86 400, dim. 0,45x0,417.

La «Carte Particulière des Environs de Paris par Messrs de l'Académie Royale des Sciences en 1674» est la première œuvre qui a suivi la décision de 1668. Pour la première fois en France, elle est réalisée à partir d'un canevas de triangles. De 1668 à 1674, sous la direction des académiciens Roberval et l'abbé Jean Picard, l'ingénieur David du Vivier effectue les levés aidé de trois à cinq opérateurs. Elle est ensuite gravée sur cuivre, eau-forte et burin, de 1671 à 1678 par F. de la Pointe. Les cuivres sont actuellement à la Chalcographie du Louvre. L'ensemble est élégant et comprend neuf feuilles qui s'étendent de Mantes à la Ferté-sous-Jouarre et de Pont-Sainte-Maxence à Milly. Elle est ornée de superbes cartouches : le titre avec les armes de l'Île-de-France; une «explication des marques» surmontée des armes de Colbert, avec les jours de marché représentés par les caractères des planètes; trois échelles graphiques en lieues de 2000 toises, en toises du Châtelet et en pas. On notera que l'échelle, dessin de deux traits parallèles avec graduations, correspond au rapport d'une ligne pour cent toises, soit 1/86 400, fraction rarement indiquée à cette époque, elle n'apparaîtra sous forme décimale qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Sur son contenu même, la carte est malheureusement dépourvue de réseau routier et de limites administratives. Le relief est esquissé par des hachures en semi-perspective. La toponymie est intéressante par ses formes souvent désuètes. L'Observatoire de Paris, commencé en 1667 après la définition de son méridien et achevé en 1672, est bien représenté. Cependant, on regrette l'absence de graduation des coordonnées géographiques, sur une carte dont le caractère scientifique reste indiscutable. L. Gallois suppose que cette omission est due à l'incertitude sur la différence de longitude entre Paris et le méridien origine de l'île de Fer (Hierro aux Canaries), celui-ci ayant été officialisé par Louis XIII en 1634. Du Vivier poursuivra ses levés et des publications de nouvelles versions avec les routes jusqu'en 1685, l'étendant au sud jusqu'à la Loire et à l'ouest jusqu'à Rouen. (Bibliothèque Nationale).

C'est en marge de la réalisation de cette carte que l'Académie a effectué les travaux qui l'ont illustrée pour plus d'un siècle. Dès le début des levés, l'abbé Picard avait perçu l'utilité d'entreprendre une mesure exacte du degré de méridien terrestre. De 1668 à 1670, il dirige les opérations de la

mesure de la Terre, fait perfectionner les instruments en réalisant un quart de cercle à lunettes et un secteur astronomique de 10 pieds. Sur la route de Fontainebleau, une base de 5663 toises est mesurée au moyen de perches de bois de 4 toises entre le moulin de Villejuif et le pavillon de Juvisy; des pyramides élevées au XVIII<sup>e</sup> siècle rappellent toujours le fait. Puis Picard mesure une chaîne de 13 triangles sur un arc de méridien entre Sourdon près d'Amiens et Malvoisine près de La Ferté-Alais, points extrêmes où des mesures astronomiques permettent de déduire leur différence de latitude. La longueur du degré méridien ainsi obtenue en 1670 est de 57 060 toises. Cette première mesure précise de la Terre marque le début de la géodésie française et assure à Picard une place exceptionnelle parmi ses fondateurs.

En 1669, Colbert avait fait venir à l'Académie un brillant astronome italien de l'université de Bologne, Jean-Dominique Cassini, premier d'une célèbre dynastie de quatre géographes au service de la cartographie française.

## La Carte de Cassini ou de l'Académie.

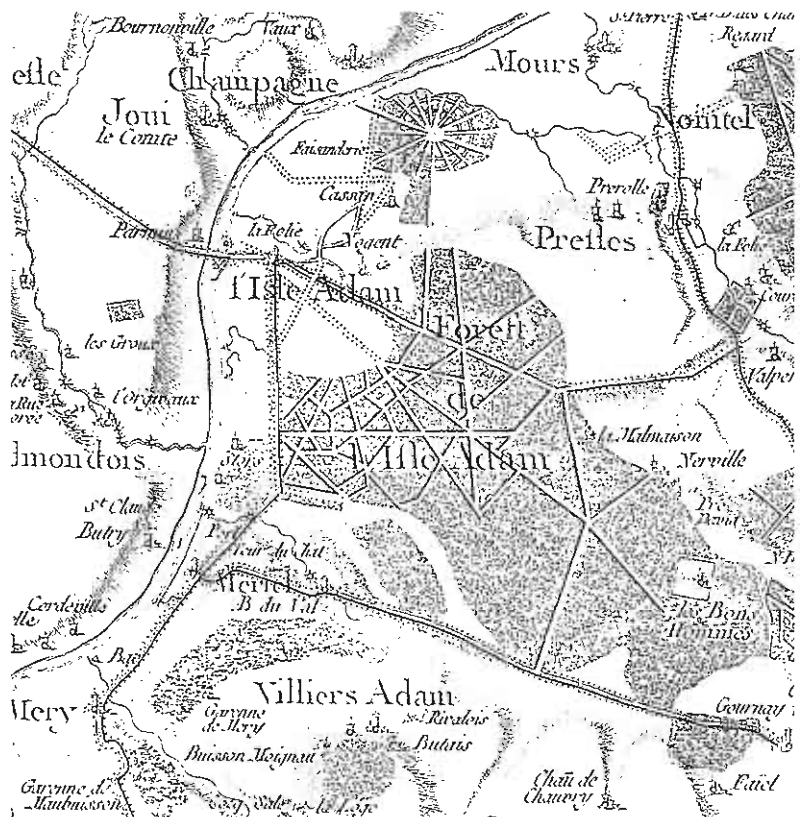
Après la mort de Colbert en 1683 et jusqu'à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Académie des Sciences avait pour unique vocation géographique la recherche de la forme de la Terre et la confection du canevas géométrique de la France : elle était un organisme de tutelle scientifique, à l'exclusion de toute production de carte de détail, domaine des géographes privés. Les Cassini vont poursuivre la triangulation de Picard, mesurant la Méridienne de l'Observatoire «prolongée», puis «vérifiée». La mire du Nord à Montmartre, et les obélisques d'Orveau et Manchecourt près de Malesherbes jalonnent toujours la Méridienne. En 1744, Cassini III de Thury achève la triangulation de 1<sup>er</sup> ordre de la France. En 1746, il est en Flandre pendant la guerre de succession d'Autriche, collaborant avec des ingénieurs militaires au canevas géométrique et à des levés de la région. C'est le 7 juillet 1747, alors que Louis XV est à Raucoux où Cassini lui montre une carte des lieux de la victoire, que le roi émerveillé par les détails qu'il y trouve, prend la grande décision : *Je veux que la carte de mon royaume soit levée de même, je vous en charge, prévenez M. de Machault* contrôleur général des

finances. Cette décision n'était pas un caprice, Cassini avait su y préparer le roi. Au siècle des lumières, les progrès de la connaissance nécessitaient d'inventorier les moindres objets de l'espace géographique en entreprenant la carte géométrique détaillée de l'ensemble de la France.

La dépense à supporter par l'État avait paru raisonnable : Cassini avait prévu 40 000 livres annuelles sur vingt ans pour 182 feuilles. Le problème sera celui de la production espérée de 10 publications en moyenne par an, cadence que l'on n'atteindra jamais. Les délais de préparation avant la production réelle avaient été sous-évalués : il faudra d'abord densifier la triangulation existante, recruter le personnel et le rendre opérationnel, enfin trouver et former des graveurs de qualité dans les spécialités de la lettre et du plan. Les premières feuilles à produire, celles de la région parisienne, devaient être particulièrement soignées, car le succès de l'entreprise en dépendait. Paris et Beauvais, très attendues par le roi et la cour, parurent enfin en 1756. Au château de Compiègne, l'accueil du roi fut mitigé, *il parut tout étonné de la précision du détail, surtout dans la forêt dont toutes les routes étaient marquées...* écrit Cassini. Mais en raison des délais et aussi parce que la guerre avait repris, Louis XV va lui couper les fonds. *Mon pauvre Cassini, j'en suis bien fâché, mon contrôleur ne veut plus que je fasse continuer la carte.* Dès la même année, encouragé par le roi, Cassini a recours à la privatisation pour financer son entreprise et fonde la «Société de la Carte de France». Cette association de 50 actionnaires semble avoir eu une gestion satisfaisante et, chose étonnante, elle réussit à équilibrer les dépenses par la vente des cartes et les aides des provinces. En 1757, les huit autres cartes couvrant la région Ile-de-France étaient publiées. Pour le reste de la France, les levés s'achèveront en 1789, date à laquelle il ne res-

tait plus qu'à graver les feuilles de Bretagne. Les cuivres et la plupart des minutes originales sont toujours à l'I.G.N.

La présentation de la carte en grandes feuilles rectangulaires, couvrant 40 000 sur 25 000 toises ou 90 sur 56 cm, est très sobre, chaque feuille «particulière» faisant partie de l'ensemble de la Carte de la France. On n'y trouve pas de cartouche de titre, ni légende, auteur ou date de publication. En dehors du cadre n'apparaissent qu'une double numérotation, aux angles les distances à la Méridienne et à sa perpendiculaire et enfin l'échelle graphique en lieues, puis en mètres ajoutée après 1799. La carte est d'une lecture agréable, les graveurs ont été formés avec soin, les écritures sont bien gammées et élégantes, mais le manque d'homogénéité dans l'assemblage des feuilles était inévitable. À la même échelle du 1/86 400 que celle de du Vivier, la Carte de Cassini est dans son contenu



Carte géométrique de la France dite "Carte de Cassini", 1750-1757.  
Ech. 1/86 400, ou 1 ligne pour 100 toises, feuille n° 2 (6H)  
(extrait échelle originale)

IGN

incomparablement supérieure. Pourtant, en raison des progrès attendus, les critiques ne lui ont pas manqué. L'orographie n'avait guère progressé car, en l'absence de nivellement, le relief ne pouvait toujours être figuré que par des hachures approximatives. La faiblesse du réseau routier réduit aux voies principales était beaucoup plus critiquable. En fait, seule la feuille de Paris est convenable sur ce point : quelques zones vers Orsay, Montmorency, Colombes, fourmillent même de chemins secondaires que l'on semble avoir eu du mal à hiérarchiser. Les allées des forêts et parcs ont été particulièrement bien traitées. On notera qu'après la première édition et sur les tirages issus des cuivres actuels, de nombreuses rectifications routières ont été ajoutées, sans suppression du tracé antérieur. Ces additions, le plus souvent d'époque napoléonienne et parfois erronées, sont généralement les seules modifications intervenues dans les éditions postérieures. Dans la liste des objets topographiques à lever, Cassini, craignant de ne pouvoir être exhaustif, avait demandé d'ajouter *tous ceux dont la connaissance pouvait être de quelque utilité*. Malgré quelques oublis, l'œuvre est d'un grand intérêt par sa richesse toponymique. On lui a surtout reproché de n'avoir pas représenté les lieux habités dans leur dimension réelle en plan : hormis les villes principales, on s'est contenté de signes conventionnels, simples figurines en élévation. Cassini s'en est justifié par l'échelle trop petite, se défendant d'avoir voulu dresser une carte topographique. Plus géodésien que topographe, son but était d'abord d'établir une carte géométrique et de mettre en place avec exactitude uniquement les objets essentiels.

Deux cartes dérivées ont été réalisées à partir de la Carte de Cassini :

- la Carte de la France par Louis Capitaine, réduction au quart de la précédente, présentée en 1790 en 14 feuilles avec les limites des provinces et généralités, puis révisée dès la même année pour faire apparaître les départements. Elle a été révisée ensuite par le Dépôt de la Guerre.
- l'Atlas National de France par départements de Pierre-Grégoire Chanlaire et Pierre Dumez, publié pour les trois anciens départements de notre région, après les décrets de janvier 1790 avec les chefs-lieux de districts et cantons.

## La cartographie à grande échelle en région parisienne au Siècle des Lumières.

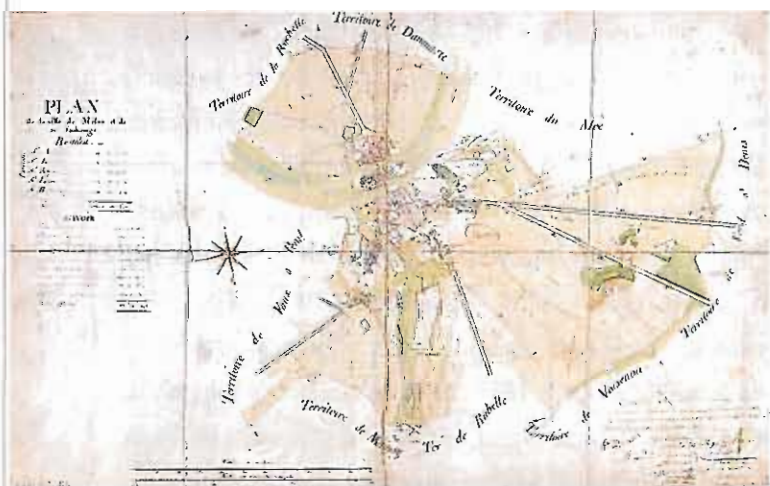
Si des critiques parfois vives étaient apparues, c'est qu'entre temps de véritables cartes topographiques à grande échelle avaient été réalisées localement par des organismes d'État et des éditeurs privés.



Les atlas des routes de Trudaine et Perronet, 1747-1776.  
 Carte Brié-Comte-Robert. Ech. de 1/8 640 ou 10 lignes pour 100 toises.  
 (feuille entière, réduction)  
 Archives Nationales, F147/65 5445, folio 4

Les atlas des routes de Trudaine et Perronet, réalisés par les ingénieurs et les dessinateurs des Ponts et Chaussées, constituent chronologiquement l'un de ces premiers exemples, bien qu'ils n'aient pas fait l'objet de publication. Demeurés sous forme manuscrite, ils ont servi de base aux techniciens chargés de l'amélioration du tracé des routes royales. Ces plans superbement aquarellés, non datés, ont été dressés entre 1747 et 1776, uniquement dans les 22 généralités des «pays d'élections». Ils se présentent sous forme de bandes d'environ 1200 toises de largeur, le long d'une vingtaine d'itinéraires routiers pour la généralité de Paris. Par leur échelle 1/8 640, dix fois plus grande que la Carte de Cassini, ils sont d'un grand intérêt dans l'étude de l'histoire des routes et de la configuration du bâti dans les localités traversées. Leurs promoteurs Trudaine et Perronet sont étroitement liés à l'histoire de la Carte de Cassini, ils ont été membres de la Société de la Carte de France dont Perronet fut même l'un des directeurs. Les atlas sont aux Archives Nationales et à l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Les Plans d'intendance ou «Cadastrés de Bertier de Sauvigny», ont été dressés entre 1776 et 1791, le plus souvent à l'échelle de 12 lignes pour 100 toises soit 1/7 200. Ces plans d'arpentage ont été réalisés dans chacune des paroisses de la généralité de Paris, à la demande de l'intendant Bertier de Sauvigny, dans le but d'améliorer la répartition de la taille entre les paroisses. Celle-ci était ensuite répartie entre les taillables de chaque assemblée paroissiale, «le fort portant le faible». Les arpenteurs ne levaient pas les parcelles, mais les «masses de cultures» (bois, prés, vignes, terres labourables...) et en déterminaient les superficies. Ces 2 100 plans, dont 80 % sont toujours conservés aux Archives départementales, couvrent un peu plus que l'actuelle région Ile-de-France, car la généralité débordait sur l'Oise et l'Yonne. Ils sont très inégaux, mais indispensables pour les recherches ponctuelles : outre l'occupation du sol, ils sont la meilleure image des paroisses avant la Révolution, avec la plupart des lieux dits, les chemins et le détail des villages. Les résultats des relevés ont été donnés en arpent du roi et en mesure locale. Les amateurs de métrologie apprécieront l'étude de Mireille Touzery qui recense pour la seule généralité de Paris 52 unités de surface et 26 unités de longueur ! (bulletin CFC n°148)



Le Plan d'intendance de Melun, 1778. Ech. 1/7 200 ou 12 lignes pour 100 toises. (réduction)

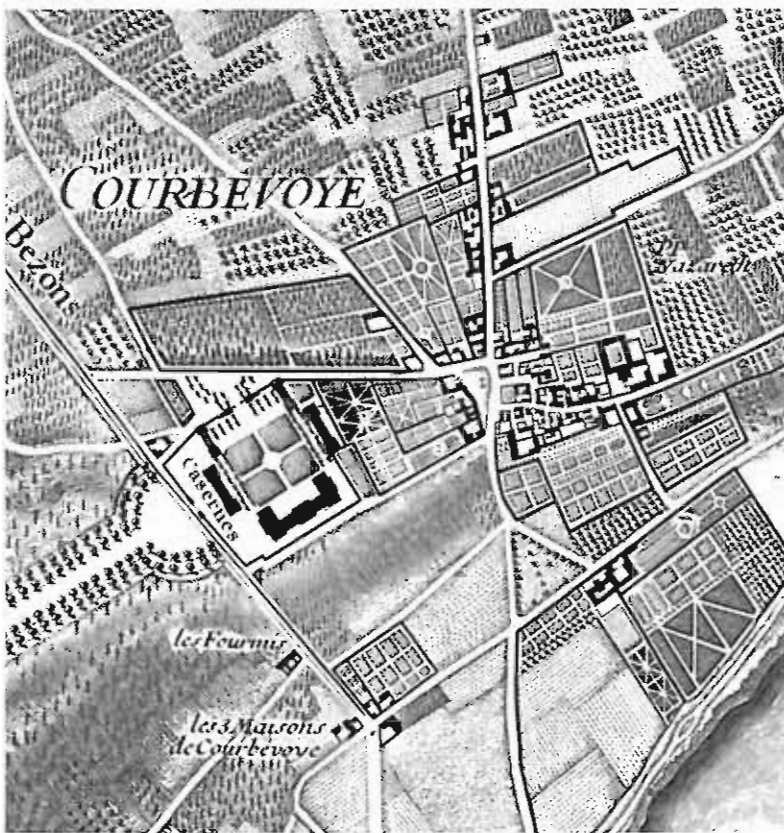
Source : Archives Nationales, Paris, CFC n° 148 472

L'édition privée. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'image du roi établi à Versailles depuis près d'un siècle, la noblesse s'était fait construire de vastes demeures à la périphérie de la capitale. Pour cette clientèle fortunée et qui se piquait de connaissance scientifique, les éditeurs privés ont cherché à mettre à

disposition des cartes qui sortent du cadre du plan de Paris traditionnel. C'est pour répondre à cette attente que les géographes vont faire bénéficier la région parisienne, comme nulle part ailleurs, de cartes qui étendent toujours plus loin leurs informations. Contrairement aux archaïsmes des figurines de Cassini, elles sont topographiques et déjà modernes par l'utilisation systématique de la représentation en plan des lieux habités et le choix de plus grandes échelles. Les commentaires grinçants qui ont accueilli le plan de Turgot en 1739 établi «à la manière ancienne», illustrent ce changement : *entreprise plus hardie qu'heureuse, au temps où Delagrive avait habitué le public à la précision géométrique*. C'est très justement que les plans de Paris de l'Abbé Delagrive en 1728 et de Roussel en 1730 sont qualifiés de précurseurs des plans scientifiques, leurs extensions en région parisienne obéissent aux mêmes exigences de rigueur.

La carte de Roussel de *Paris et ses Faubourgs et ses Environs, où se trouvent le détail des villages, maisons, grands chemins pavés et autres, hauteurs, bois, vignes, terres et prés, levés géométriquement* à l'échelle du 1/9 800, est une première tentative réussie de sortie en banlieue. Publiée en 1731 chez Jaillot, ses 9 feuilles centrées sur Paris, ornées d'un cadre magnifique, forment un bel assemblage homogène de 176 sur 125 cm, couvrant un peu plus de 17 sur 12 km, de Saint-Cloud à Vincennes et de Clichy à Ivry. On y trouve avec beaucoup de finesse tous les détails décrits dans le titre, le relief figuré par des hachures, les allées des jardins à la française aujourd'hui disparus et surtout la représentation minutieuse de chaque maison en projection sur le plan. Contrairement à sa carte des Pyrénées injustement décriée par Berthaut pour son imprécision, Roussel, ingénieur militaire, a pu s'appuyer cette fois sur la triangulation de l'Académie et obtenir un incontestable succès. Elle a été rééditée en 1850 avec la seule addition des fortifications, tandis que la dédicace au roi et les fleurs de lys ont disparu.

La carte des *Environs de Paris, levés géométriquement par M. l'Abbé de la Grive, de la Société royale de Londres et géographe de la ville de Paris, dédiés à M. le Marquis de Vatan prévôt des marchands...* a été levée à partir de 1731, gravée en partie par son auteur et publiée chez Huguin en 1740. Elle est également en 9 feuilles à une échelle plus réduite



La carte de Roussel de "Paris et ses Faubourgs et ses Environs", 1731. [feuille Nord-Ouest] Ech. de 1/9 800. ( extrait échelle originale )

ON

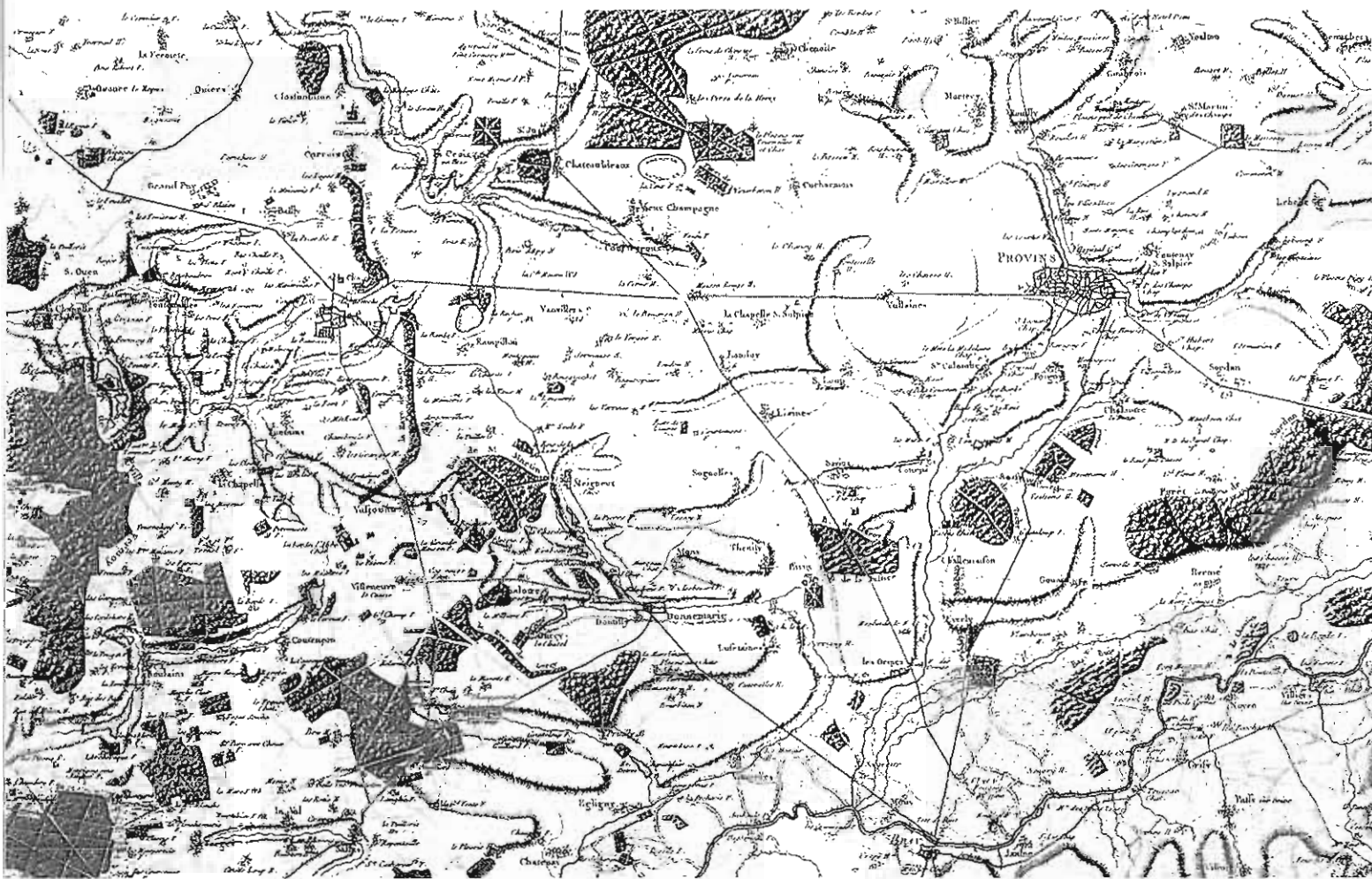


La carte des "Environs de Paris", levée par l'Abbé de la Grive, 1740. Ech. 1/17 280 ou 5 lignes pour 100 toises. [feuille Sud-Est]. ( extrait échelle originale )

ON

du 1/17 280 ou 5 lignes pour 100 toises. L'ensemble de 255 sur 177 cm couvre une surface de 1300 km<sup>2</sup>, 6 fois plus grande que celle de Roussel, de Poissy à Torcy et de Montmorency à Palaiseau. Elle est d'une présentation plus sobre, sans cadre orné, mais ne lui cède guère par la précision du détail : *on y trouve tous les détails topographiques que l'on peut imaginer, jusqu'aux divisions des jardins et des terres et jusqu'aux moindres sentiers*. Cependant, il convient de modérer cet éloge car aucun relief n'a été représenté et les toponymes sont à peine plus denses que chez Cassini. Enfin, l'abbé Delagrive s'est contenté de généraliser les centres des villes et villages par blocs, séparés par les rues principales. En 1754, il a publié une réduction pour servir de tableau d'assemblage. Jean Delagrive avait quitté l'habit sacerdotal pour se consacrer à la géographie, accompagnant en 1733 Jacques Cassini et Maraldi à la mesure de la chaîne Perpendiculaire de Paris à Saint-Malo. Les cuivres sont à la Chalcographie du Louvre.

Troisième carte issue de l'édition privée, la carte de Dom Coutans, «Tableau» puis «Atlas Topographique des Environs de Paris» est probablement moins connue que la carte précédente. Elle est cependant remarquable, puisqu'elle est la première carte topographique à avoir embrassé la quasi-totalité de l'Île-de-France. L'assemblage des 16 feuilles va de Dreux à Provins et de Creil à Étampes et atteint une surface de 14 000 km<sup>2</sup>. Établie à l'échelle de 4 lignes pour 300 toises soit 1/64 800, elle avait été commencée en 1770 et publiée de 1773 à 1786 au fur et à mesure de la gravure des feuilles dans une première édition inachevée. Dom Guillaume Coutans, bénédictin de Lagny de la congrégation de Saint-Maur, est présenté par Charles Piquet comme un «amateur éclairé» ayant consacré sa fortune à la topographie. Il s'était donné pour



«Atlas topographique des Environs de Paris». Ci-dessous, la première édition de cette carte : Tableau topographique des environs de Paris jusqu'aux extrémités du Diocèse, dressé sur les Mémoires de l'Académie, par Dom Coutans [vers 1775], Treizième feuille, dim. 0,76x0,585, (feuille entière, réduction)

Archives Nationales N14 197 128

but d'établir un atlas à quinze à vingt lieues à la ronde autour de Paris, dans lequel il réunirait l'exactitude et la précision des détails de la carte de la Grive, quoique cet ouvrage n'offrit point à l'œil du spectateur, ces beaux sites formés par les hauteurs et les vallées. Dom Coutans avait en effet tenu à exprimer le relief par des hachures assez bien rendues. Il prit soin également d'obtenir auprès des différents ministères les plans des routes et des forêts et toute la documentation existante. Enfin, accompagné d'ingénieurs, il fit les vérifications nécessaires sur le terrain. La finesse du dessin est excellente : bien qu'à une échelle près de 4 fois inférieure à celle de Delagrive, la carte de Dom Coutans est comparable pour la densité toponymique; elle lui est supérieure pour le dessin très peu généralisé des maisons des villages. Quelques sondages montrent

cependant que de nombreuses erreurs parsèment la carte et que des précautions doivent être prises dans son utilisation. Il ne restait que quelques feuilles à publier, lorsque la révolution vint anéantir les ressources pécuniaires de l'auteur et la mort bientôt après l'enleva aux sciences. La carte de 1800, par Charles Piquet, géographe-graveur, est une édition révisée accompagnée d'un «dictionnaire» ou répertoire toponymique. Le grand intérêt de cette œuvre lui valut une réédition corrigée en 1840. (Bibliothèque Nationale).

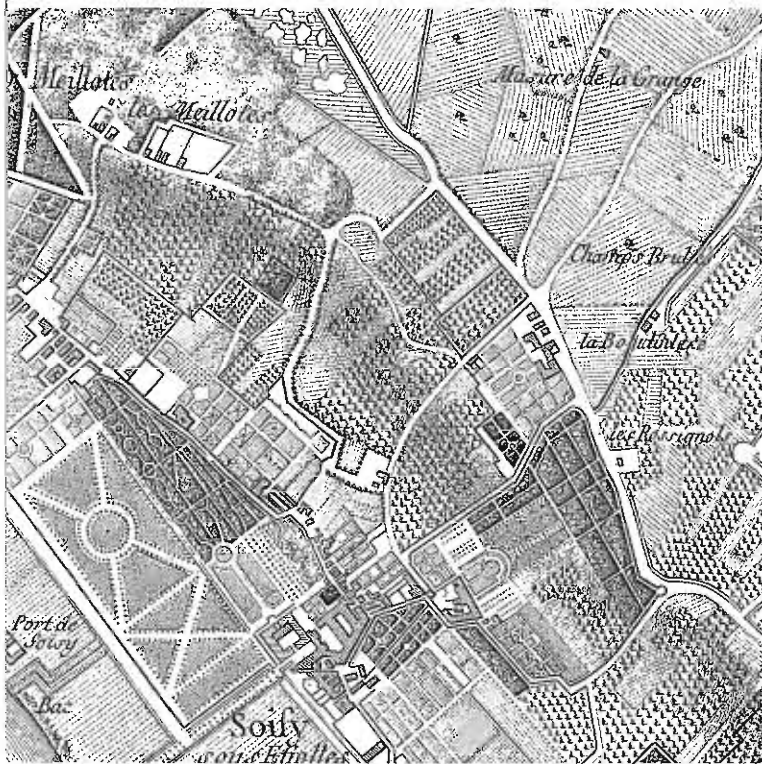
Le «Tableau Topographique de la Forêt de Sénart, dédié et présenté à Monsieur» à l'échelle du 1/14 400, est une très belle carte que Dom Coutans avait également publiée vers 1786. (Cuivre à l'I.G.N.).



La «Carte des Chasses du Roi», plus exactement «Carte Topographique des Environs de Versailles ou des Chasses Impériales», marque l'accomplissement des progrès de la cartographie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par la précision et la multitude des détails planimétriques représentés, l'expression du relief figuré par de longues hachures et par la finesse de sa gravure, elle en est le chef-d'œuvre : *elle laisse loin derrière elle, par sa qualité, toutes les œuvres contemporaines françaises et étrangères*. Levée de 1764 à 1774, elle a été gravée en 12 feuilles à l'échelle de 3 lignes pour 100 toises, soit 1/28 800. Elle couvre une surface de 3400 km<sup>2</sup>, intermédiaire entre celles des cartes de Dom Coumans et Delagrive. Centrée sur Versailles, elle a cependant l'inconvénient de ne pas dépasser Montfermeil à l'est.

La Carte des Chasses a connu une histoire mouvementée et bien des déboires au cours de sa longue réalisation de 1764 à 1807. Elle est l'œuvre du Dépôt de la Guerre (1688-1887), organisme créé par Louvois, chargé d'abord uniquement d'archivage de documentation, puis lui-même producteur de cartes dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est née d'une décision de Louis XV, demandant d'abord la copie d'une ancienne carte du duché de Rambouillet, et de l'engouement

du roi pour la chasse. Elle a été continuée et de plus en plus étendue, en des circonstances favorables, après que le traité de Paris eût mis fin à la guerre de Sept Ans. Enfin, elle a été achevée grâce à l'abnégation et à la ténacité de son réalisateur Jean-Baptiste Berthier, chef des ingénieurs-géographes du Dépôt de la Guerre, qui n'y avait d'abord vu que l'occasion d'occuper son personnel menacé de dissolution par la paix. J. B. Berthier d'abord soutenu par Choiseul ne retrouvera plus par la suite de contexte si favorable. Les guerres en éloignant les urgences vers les frontières réduiront le nombre de ses ingénieurs et finalement lui supprimeront les crédits pour la gravure. Les directeurs du Dépôt de la Guerre et même Alexandre Berthier, fils de l'auteur et ministre de la Guerre en 1799, ont tous considéré la Carte des Chasses comme une œuvre futile. La gravure qui avait été décidée par Louis XVI dès 1774, fut arrêtée en 1792 par la Convention alors que 5 feuilles sur 12 étaient achevées. Elle reprit en 1801 sur ordre du Premier Consul Bonaparte et ne sera terminée qu'en 1807. Entre temps Berthier était mort en 1804 avant l'achèvement complet de l'œuvre à laquelle il avait consacré toute son énergie. Ironie du destin, il n'aura pas la gloire posthume qui désigne familièrement les cartes précédentes du nom de leur auteur.



Le «Tableau Topographique de la Forêt de Sénart, dédié et présenté à Monsieur», 1786. Ech. 1/14 400. (extrait échelle originale)

54



La «Carte Topographique des Environs de Versailles» dite Carte des «Chasses du Roi», 1764-1774 Ech. 1/28 800 ou 3 lignes pour 100 toises. feuille Corbeil, n° 12.

(extrait échelle originale)

55

La première partie «Carte des Environs de Rambouillet et de Saint-Hubert» levée en 1764, est composée de 36 minutes au 1/7 200. Elle a été réduite au 1/43 200, puis gravée en 2 feuilles en 1766 par Guillaume de la Haye l'un des grands maîtres de la gravure des cartes du Dépôt de la Guerre avec déjà celles du Haut Dauphiné et du Diocèse de Cambrai. En fait cette première partie nous intéresse peu, puisque la quasi-totalité est comprise dans la grande carte. Elle est considérée comme un banc d'essai qui donna tant satisfaction au roi qu'il manifesta le besoin de l'étendre aux chasses des environs de Versailles.

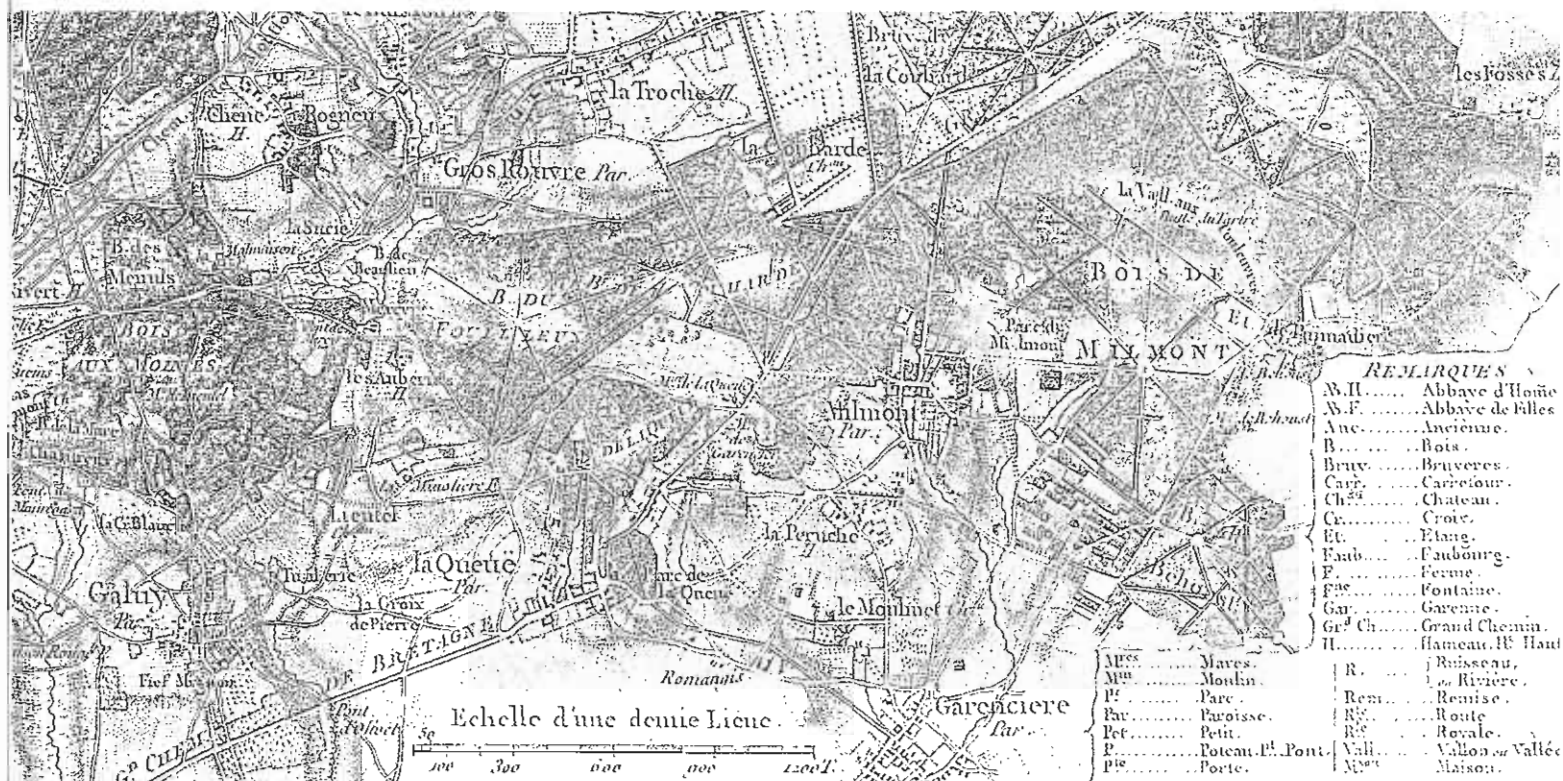
La partie principale a été levée au 1/14 400, d'abord de 1767 à 1768 depuis la forêt de Rambouillet jusqu'au méridien de l'Observatoire à l'est et à sa perpendiculaire au nord. Le roi trouvant cette extension insuffisante, il la fit prolonger de 1769 à 1773 vers les forêts de Saint-Germain, Sénart en englobant Paris et Vincennes. Elle se présente sous forme d'une soixantaine de minutes de terrain (actuellement au Service historique de l'armée de terre), ainsi que de deux assemblages de copies magnifiquement colorées : la partie sud de 1769 de 380 x 209 cm, la partie nord de 1774 de 460 x 205 cm. Elles se trouvent à la salle des Concerts du Pavillon du Roi du Château de Vincennes.

Quant à la carte gravée, si les 5 feuilles achevées en 1792 correspondent bien, à quelques modifications près, aux levés de 1769, il n'en est pas de même des 7 autres feuilles gravées après 1800 par Bouclet, d'Houdan et Tardieu. La feuille de Paris a été révisée de manière particulièrement importante, la ville de Paris mise à jour à l'aide du plan de Verniquet, avec ses extensions urbaines, le mur des fermiers généraux et les canaux de l'Ourcq, Saint-Denis et Saint-Martin ajoutés en 1803 d'après plans. La feuille

de Saint-Denis a fait l'objet de nouveaux levés en raison de la présence sur la carte manuscrite d'un cartouche représentant le Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye. Si la carte des Chasses est l'un des meilleurs outils pour la connaissance générale de l'occupation du sol au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'historien devra cependant être prudent dans la datation d'un objet ou avoir recours à la consultation des minutes originales.

Une interrogation demeure sur l'utilité réelle d'un travail si minutieux et coûteux, resté trente années à l'état d'assemblages monumentaux intransportables. Faut-il lui attribuer une valeur de symbole de l'ancien régime, contemplé seulement par le roi et la cour au retour de leurs chasses, «carte immobile constituant sa propre finalité» ? Dans l'affirmative, une telle limitation serait décevante. En ordonnant l'achèvement de la gravure, Napoléon avait compris, au delà de sa passion pour la chasse, toute l'aide que la carte pouvait donner à son administration. En ce sens, la prolongation vers l'est fut envisagée et de nouveaux levés, commencés en 1814 par les élèves ingénieurs-géographes, sont restés inachevés.

En 1809, la «Carte des Chasses du Roi à Fontainebleau», issue de la compilation de documents révisés par les ingénieurs géographes, a été également gravée par le Dépôt de la Guerre. Elle est à l'échelle un peu plus réduite du 1/34 560 et comporte un répertoire de toponymes. Fin 1814, le maréchal Berthier, passé au service de Louis XVIII et maintenu dans sa charge de Grand Veneur, fit subir aux différentes cartes des chasses les modifications de noms consécutives au changement de régime. C'est pourquoi la Carte des Chasses de Fontainebleau se vit à tort attribuer le titre de «Carte des Chasses du Roi, levée par les Officiers du Corps Royal des Ingénieurs Géographes». Vers 1850, l'ajout de deux voies ferrées avait même été effectué sur Versailles et Fontainebleau, elles



La première partie "Carte des Environs de Rambouillet et de Saint-Hubert", levée en 1764, a été gravée par G. de la Høye  
Ech 1/43 200 (extrait échelle originale)

seront heureusement supprimées un siècle plus tard par l'I.G.N., qui détient toujours les cuivres et commercialise les tirages.

Deux cartes du début du XIX<sup>e</sup> siècle sont dérivées de la Carte des Chasses :

- La «Carte Militaire des Environs de Paris relative aux travaux de défense exécutés ou projetés en 1815» en une feuille gravée par Collin, a été réalisée par le Service du Génie pour le Cabinet Topographique du Duc d'Angoulême. C'est une copie simplifiée, révisée et à la même échelle, d'une partie de la carte des Chasses centrée sur Paris. Les fortifications indiquées sont celles qui avaient été préconisées pendant les Cent Jours par les généraux d'Haxo et Rogiat, mais qui sont loin d'avoir été effectivement exécutées (cuivre à l'I.G.N.). Cette carte militaire a également servi d'appui aux différents projets préconisés jusqu'à l'enceinte de Thiers en 1840 et les forts de la «défense éloignée» (au SHAT).

- La «Carte Topographique des Environs de Paris dressée d'après la Carte des Chasses du Roi» par Brué publiée chez Goujon en 1823, est une réduction d'environ au tiers de cette dernière. La gravure très fine d'Artus a permis d'en conserver la plupart des détails. Cependant la révision semble avoir été médiocre et la carte étant centrée sur Paris, il a fallu l'étendre au nord jusqu'à l'Isle-Adam et à l'est jusqu'à Meaux. Dans ces parties, Brué s'est peut-être inspiré de Dom Coutans. Un sondage effectué entre Dammartin et Meaux nous a malheureusement révélé un réseau routier très erroné.

La Révolution : lorsque se termine l'ancien régime, l'Académie des Sciences a bien rempli l'objectif qui lui avait été assigné par Colbert un siècle et demi plus tôt. Elle a réalisé le premier canevas géodésique national; sous sa direction la Carte de Cassini est presque achevée et elle a contribué à promouvoir une édition privée particulièrement brillante en région parisienne.

Les rapports entre l'État et la cartographie sont toujours mal définis : outre l'Académie, des cartes sont aussi produites par les Ponts et Chaussées, les Maîtrises des Eaux et Forêts, les arpenteurs au service des intendants. Les hommes de la Révolution vont essayer de réformer la cartographie dans ses institutions et dans sa forme. Deux organismes dominent la période suivante :

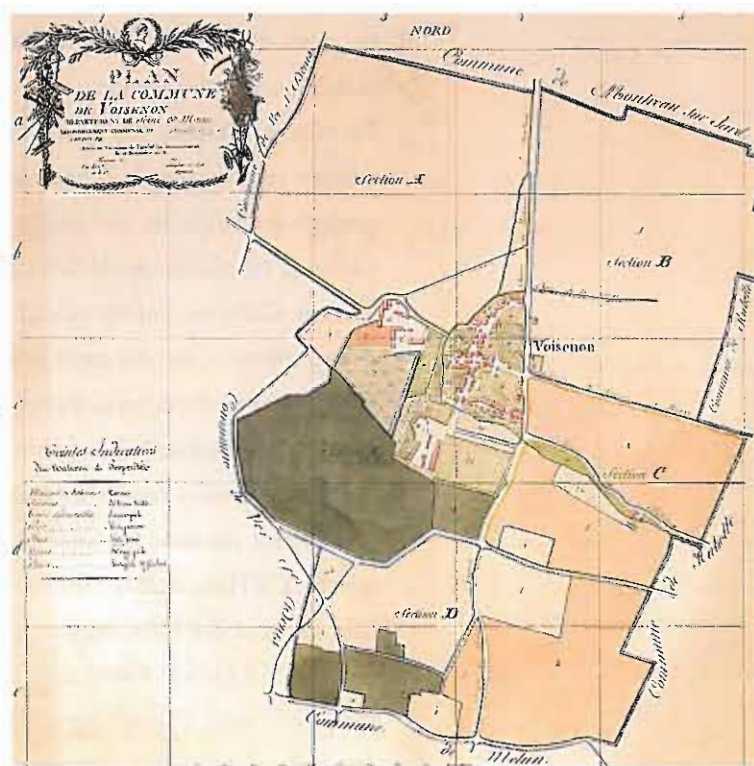
- le Dépôt de la Guerre, qui s'était fait remettre la Carte de Cassini, confisquée sans indemnité en septembre 1793 à la Société de la Carte de France. À la suite des guerres révolutionnaires, il aura une prépondérance cartographique qui effacera celle de l'Académie des Sciences;
- le Cadastre lié à la réforme fiscale et à la demande d'égalité devant l'impôt.

La Réforme des Poids et Mesures préconisée par l'Assemblée Constituante avait fixé en 1790 l'unité de longueur à la quarante millionième partie du méridien terrestre. Pour en déterminer la mesure on ne pouvait se contenter de la «Méridienne Vérifiée» de 1739. Un nouvel arc de méridien avait donc été proposé de part et d'autre du 45<sup>e</sup> parallèle de Dunkerque à Barcelone. Malheureusement les opérations géodésiques commencées en 1792 et dirigées par Delambre et Méchain vont se heurter aux pires difficultés : les calculs ne seront achevés qu'en 1799, le système étant légalisé le 10 septembre 1799. Le mètre apparaît la même année sur une carte dans un cadastre de la Seine.

La Commission de Topographie de 1802 s'inscrit dans la suite logique de la réforme des Poids et Mesures. À l'initiative du général Sanson directeur du Dépôt de la Guerre, elle réunit des membres des principaux ministères, afin de préciser les règles qui définiront la cartographie du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle impose le système métrique, les échelles à fractions décimales, recommande le grade en plus du degré pour les mesures d'angles. Elle codifie les signes et conventions à utiliser par les divers services cartographiques. Le relief peut être indiqué par des cotes référencées au niveau de la mer, des courbes de niveau pour les plans à échelle supérieure au 1/10 000 et des hachures courtes suivant les lignes de plus grande pente pour les autres cartes.

## Le cadastre

L'une des revendications des Cahiers de Doléance aux États Généraux de 1789 portait sur la refonte de l'impôt, appuyée sur la confection d'un Cadastre Général. La loi du 1<sup>er</sup> décembre 1790 votée par l'Assemblée Constituante en avait décidé le principe et le Bureau du cadastre est né le 23 septembre 1791. Son premier directeur, Gaspard François de Prony avait conçu une approche globale de la cartographie nouvelle. Le cadastre devait être un organisme scientifique collecteur de toutes les connaissances utiles sur la population, le commerce, l'agriculture et les communications. Il avait été rattaché en 1792 au ministère de l'Intérieur afin de rassembler et diffuser toutes les informations géographiques vers les diverses administrations. Malheureusement, les retards dans la formation des élèves et la légalisation du système métrique seulement en 1799, les urgences de la guerre, réduiront la production à peu de choses. En 1801, le Bureau du cadastre et son école ayant disparu, le ministère des Finances le remplace et se voit confier les réalisations sur des bases plus modestes.

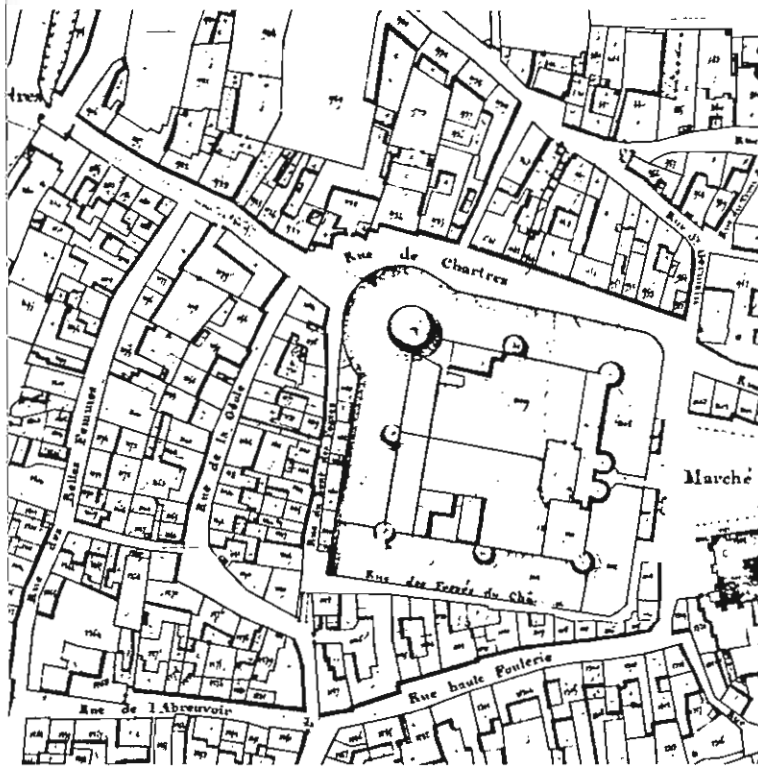


Cadastre de l'An XI. Plan de la commune de Voisenon, département de Seine-et-Marne, arrondissement communal de Melun Ech 1/5 000 (échelle réduite)

Les cadastres de «l'an XI» ou «consulaires» ont été réalisés par «masses de culture» ou «natures de propriétés» de 1802 à 1807 en application d'un arrêté du 12 brumaire an XI (13 novembre 1802), sur environ un tiers des communes. Ils ressemblent aux cadastres de Bertier de Sauvigny, dont les géomètres se sont parfois inspirés, mais ils répondent aux normes de la commission de topographie de 1802 : ils utilisent le système métrique; le nord est placé en haut et ils sont à l'échelle décimale du 1/5 000. Un médaillon représentant le buste du Premier Consul surmonte le titre, encadré par les attributs du géomètre et de l'agriculture. L'ensemble est généralement agréablement coloré avec la représentation en «carmin» des maisons bien détaillées. La production sera arrêtée en 1807, car ils reproduisaient les errements de l'ancien régime en ne précisant pas les propriétés individuelles. (aux Archives Nationales ou départementales)

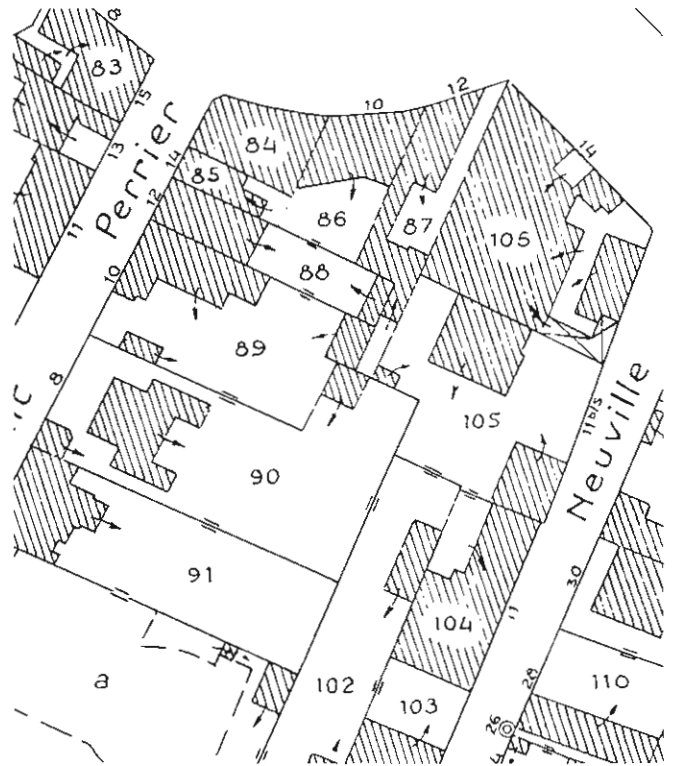
Le Cadastre parcellaire «napoléonien» ou «impérial» ou «ancien cadastre» est issu de la loi du 15 septembre 1807. L'Empereur prescrivait ainsi la confection, par les géomètres, d'un cadastre généralisé dans toutes les communes, avec *mesure de plus de cent millions de parcelles, de les classer toutes d'après le*

*degré de fertilité du sol, évaluer le produit imposable de chacune d'elles et de réunir au nom de chaque propriétaire les parcelles qui lui appartiennent.* Le code cadastral élaboré par la commission Delambre fut approuvé le 27 janvier 1808. Cette vaste opération cartographique achevée en 1850, est qualifiée de «véritable constitution de l'Empire» dans le Mémorial de Sainte-Hélène. Les plans ne comportent pas de coordonnées géographiques, car les ingénieurs et vérificateurs n'effectuaient qu'une triangulation locale sans rattachement à un réseau général. La commune est divisée en sections et l'échelle choisie varie du 1/2 500 au 1/500, cette disparité pouvant se rencontrer dans une même commune en fonction du morcellement. La section village est souvent à plus grande échelle, on atteint 1/500 en ville et même 1/200 dans le centre de Paris (atlas Vasserot et Bellanger). Les plans parcellaires sont précédés d'un tableau d'assemblage, généralement au 1/10 000, permettant d'identifier les sections. Le cadastre napoléonien est la source de renseignements indispensable à toute étude historique communale. Lui seul permet de bien apprécier l'état du bâti et de la voirie il y a un siècle et demi. En toponymie il est toujours le document de référence pour les lieux-dits. On ne le trouve plus que



Le Cadastre parcellaire "napoléonien" ou "impérial" ou "ancien cadastre" à partir de 1807 Dourdan, section D3, échelle originale 1/1 250 (extrait échelle réduite)

Source : Archives Nationales, Cadastre



Cadastre renouvelé, Fontainebleau, Section AI, Ech. 1/1 000 (extrait échelle originale)

Source : Archives Nationales

rarement à la mairie, mais plutôt aux Archives départementales; des reproductions sont effectuées par la Documentation Nationale du Cadastre (Saint-Germain-en-Laye).

Le cadastre actuel. La réalisation avait été plus longue que prévu et la mise à jour sera sans cesse retardée. Il faut attendre la loi du 16 avril 1930, prescrivant une révision des évaluations servant de base à la contribution foncière, pour poser le préalable d'une rénovation générale à la charge de l'État des anciens plans cadastraux, ainsi que de leur «conservation annuelle». On appelle «conservation cadastrale» la constatation des changements et l'application de ces changements dans les documents cadastraux. La rénovation s'effectue selon deux modes :

- soit par simple mise à jour de l'ancien plan, ou cadastre «révisé»;
- soit par levé parcellaire régulier entièrement nouveau, appuyé sur une triangulation cadastrale, lorsque le cadastre est dit «refait».

Actuellement, tous les cadastres de France ont été rénovés. Moins de 50 %, essentiellement en zone rurale, ont été révisés et sont donc issus du cadastre napoléonien. En région Ile-de-France, majoritairement urbanisée, la plus grande partie des cadastres a été refaite à neuf.

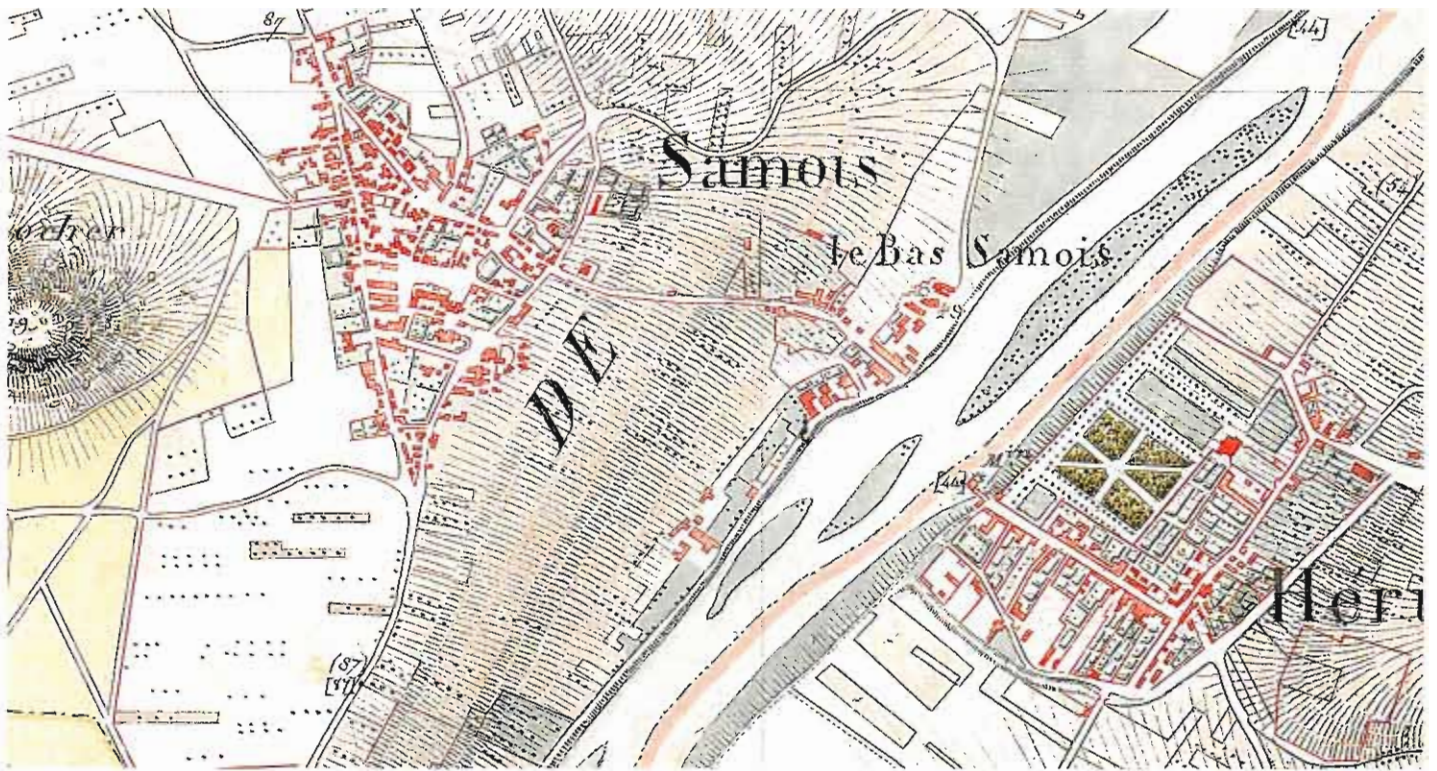
## La Carte d'État Major (1818-1880)

Dès 1808, en raison de l'insuffisance de la Carte de Cassini, Napoléon avait manifesté le désir d'entreprendre une nouvelle carte de France. Les guerres et les revers empêcheront la concrétisation du projet. Après 1815, le Dépôt de la Guerre, si productif sous l'Empire, est réduit à l'inaction et au bord de la dissolution. C'est à la suite du rapport du colonel Brossier au directeur du Dépôt de la Guerre qu'est réunie, par ordonnance du 11 juin 1817, une Commission Royale présidée par l'astronome Laplace comprenant les représentants des principaux ministères, chargée d'examiner le projet «d'une nouvelle carte topographique de la France appropriée à tous les services publics et combinée avec l'opération du Cadastre Général». Le Dépôt de la Guerre et le Cadastre s'y voient fixer chacun leurs attributions : le premier assure les opérations du réseau géodésique primordial,

ou «triangulation des ingénieurs géographes», achevé en 1827; le second doit exécuter les réductions au 1/10 000 des plans parcellaires ou tableaux d'assemblage et les fournir au Dépôt de la Guerre. Les opérations topographiques se limitent à une simple reconnaissance et au levé de l'orographie par courbes de niveau. Il n'y a pas de véritable réseau de nivellement, mais les opérations de géodésie sont accompagnées de détermination d'altitude. L'échelle des levés fixée d'abord au 1/10 000, est ramenée ensuite au 1/20 000, puis partout au 1/40 000. La gravure prévue initialement au 1/50 000 est réduite au 1/80 000 en 1821.

Selon les recommandations définies dès 1803, la carte est en projection équivalente de Bonne qui respecte les surfaces au détriment des angles, sur l'ellipsoïde de Plessis calculé d'après la mesure de Delambre et Méchain; chaque coupure mesure 80 x 50 cm ou 64 000 x 40 000 m. Les levés commencés en 1818 ont été achevés en 1866 dans un temps sensiblement égal à celui de la Carte de Cassini, tandis que la publication commencée en 1832 était achevée en 1880. Le nom de la Carte d'État-Major est dû à ce que les levés ont été effectués par les officiers du corps d'État Major, dans lequel les derniers ingénieurs géographes avaient été intégrés en 1831.

Les dessins-minutes au 1/10 000 des environs de Paris, levés entre 1818 et 1824, sont les seuls de la Carte d'État Major à avoir été exécutés à aussi grande échelle. Ils correspondent aux trois premières feuilles publiées en 1832 de Paris, Beauvais et Melun. Ces 192 cartes manuscrites de format 80 x 50 cm sont en fait des minutes «mises au net» au gîte, d'après des esquisses de terrain assemblées. Celles-ci étaient d'abord constituées à partir de la documentation cartographique de l'époque, cadastre lorsqu'il existait, plans de forêts, et divers plans de Paris et de banlieue, complétée ensuite par des levés sur le terrain. Elles sont généralement d'une très belle facture artistique. Le relief est représenté par des hachures à la plume, suivant les lignes de plus grande pente, par gradins de 2,5 m de dénivelée. Ces hachures s'appuient sur des courbes de niveau de 10 m d'équidistance reportées au crayon sur la minute et encore bien visibles. Un lavis colore la végétation selon les conventions habituelles : bois en vert-jaune, prés en vert-bleu, parcs en vert foncé,

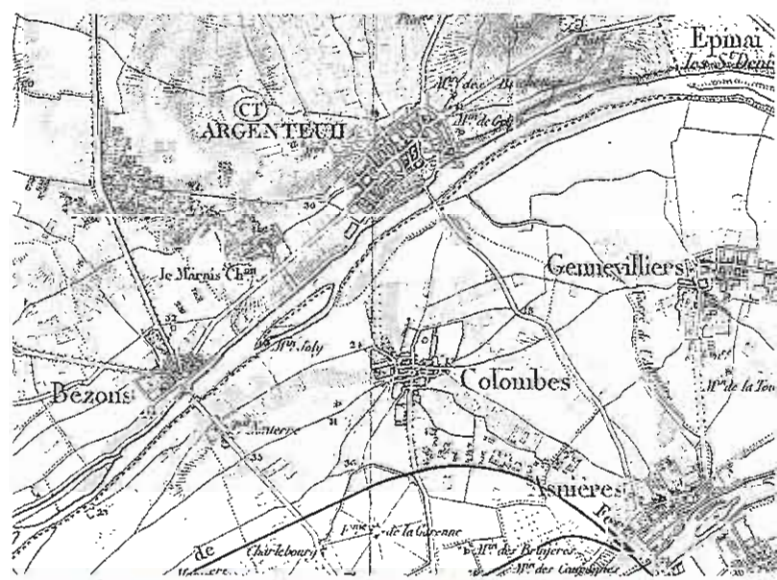


La Carte de France dite Carte «d'État Major» Dessin-minute au 1/10 000, Melun, feuille 64, Samois, campagne de 1822. (extrait échelle originale)

vignes en violet, habitations en rouge. En marge à gauche figurent le titre, les coordonnées rectangulaires des «points trigonométriques» et la légende. Certaines minutes ont subi l'addition de voies ferrées ultérieures. D'autres, proches de Paris, ont été malheureusement très dégradées, en raison des emprunts et calquages répétés des administrations dans cette période. (Cartothèque I.G.N.)

Les dessins-minutes au 1/40 000 par quart de feuille sont à l'échelle utilisée pour les levés de la plus grande partie de la France. Ils ont été établis dans notre région entre 1825 et 1835. Ceux de Paris, Beauvais et Melun sont des réductions des 1/10 000 précédents, légèrement mis à jour en 1832 et sur lesquelles ont été également ajoutées ensuite des voies ferrées. La proportion des détails représentés est plus faible qu'au 1/10 000 et il a fallu généraliser et même élaguer. Les couleurs des cultures sont les mêmes qu'au 1/10 000. Le relief est exprimé par des hachures, normales aux courbes, espacées selon la loi du quart : l'espace entre deux hachures est le quart de l'intervalle entre les courbes sur lesquelles elles s'appuient. Ici les courbes ne sont plus visibles, elles sont sur un calque annexé à la minute et leur équidistance est de 10 m. En marge, les points géodésiques sont indiqués avec leurs coordonnées géographiques en grades et leur altitude.

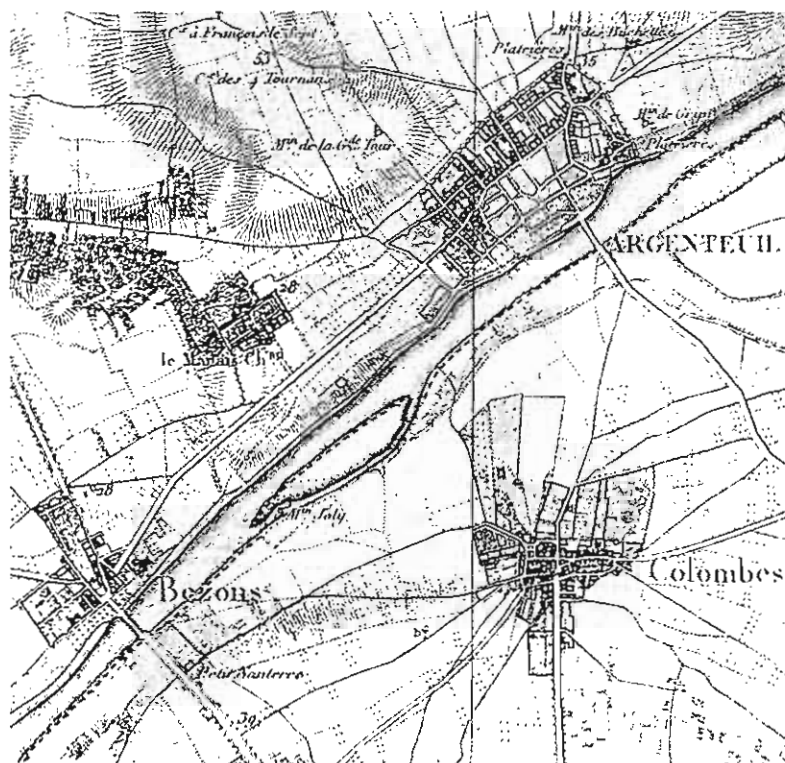
La Carte d'État Major au 1/80 000 a été publiée dans notre région entre 1832 et 1839 pour la première édition. Elle était gravée à partir des réductions sur papier huilé des quatre minutes au 1/10 000. Celles-ci étaient décalquées à l'envers sur le cuivre. Le travail de la gravure durait de 3 à 5 ans et était divisé entre trois spécialités, le trait, la lettre et la hachure. Outre le titre, chaque feuille a un numéro, les 247 coupures étant numérotées d'ouest en est et du nord au sud.



La Carte de France dite «Carte d'État Major» 1832-1839 Ech. 1/80 000 Elle était gravée d'après des réductions sur papier huilé et partir dessins-minutes. (feuille Paris, n° 48) (extrait échelle originale)

La feuille de Paris n° 47 est centrée en longitude sur le méridien de l'Observatoire, mais la capitale est décentrée vers le sud, car les coordonnées métriques ont pour origine l'intersection du méridien de Paris et du parallèle 50 grades. Les méridiens et parallèles sont gravés tous les 0,10 grades, avec réglottes dans le cadre en centièmes de grades et minutes sexagésimales. La planimétrie est très dense, les graveurs se sont efforcés de représenter, avec le moins de suppressions possibles, l'essentiel de ce qui figurait sur les minutes. L'orographie figurée par des hachures selon la loi du quart aboutit à noircir les fortes pentes, il en résulte une carte parfois difficile à lire. La Carte d'État Major a été jugée par ses contemporains comme une œuvre remarquable, fine et détaillée, incomparablement supérieure à la Carte de Cassini. On ne peut s'empêcher de regretter qu'étant donnée l'échelle des levés et l'utilisation de plans parcellaires au 1/2 500, on n'ait pas eu les moyens de se doter d'une carte à plus grande échelle. En raison du coût de la gravure, le Dépôt de la Guerre n'avait pu satisfaire les besoins exprimés par les civils. M. de Freyssinet estimait à un milliard de francs-or la dépense supplémentaire imposée à la France lors de l'établissement des lignes de chemin de fer, faute de représentation cartographique suffisante. La gravure était coûteuse, la vitesse d'impression des tirages en «taille-douce» ne dépassait pas 5 feuilles à l'heure, et les cuivres étaient émoussés au bout de quelques centaines d'exemplaires. Pourtant dès 1818, l'invention de l'impression lithographique et de la gravure sur pierre, moins belle mais plus rapide, aurait permis la reproduction économique des minutes.

Des révisions ou de simples additions de voies ferrées sur les cuivres ont été effectuées par la suite jusque vers 1889, sans que soit modifiée la date de publication indiquée en bas de la carte. Les mises à jour sur le cuivre étaient devenues plus faciles à partir de 1856, grâce à l'adoption



La carte du département de la Seine dite «Carte des environs de Paris» de Pelet. Exécutée au Dépôt Général de la Guerre sous la Direction du Lieu. Général B<sup>e</sup>. Pelet, 1839. Ech. 1/40 000, feuille de St Denis, n° 2. (extrait échelle originale)

IGN

de la galvanoplastie ou procédé électrolytique «Georges». Auparavant, si les additions ne posaient pas de problèmes, les suppressions étaient difficiles, car le procédé consistait à creuser une cuvette au grattoir sur la partie à corriger, puis à remettre le cuivre en plan par «repoussé» ou martelage au dos du cuivre.

Pour accélérer la mise à jour, à partir de 1889, la galvanoplastie permit d'obtenir des planches reproduites par quart à la même échelle. Afin d'accroître la lisibilité de la carte, on effectuait également un agrandissement photographique au 1/50 000 que l'on imprimait en zincographie. Le «Type 1889 par quart» a été ainsi révisé jusque vers 1930 en deux éditions, taille-douce au 1/80 000 et zincographie au 1/50 000. Pour la plus grande partie de l'Ile-de-France, en dehors des environs de Paris, il faudra attendre les environs de 1950, pour que la Carte d'État-Major soit remplacée par l'actuelle carte de France au 1/25 000.





L'Atlas communal du Département de la Seine, dressé par O.Th. Lefèvre, 1854-1874. Ech. 1/5 000, feuille de Clamart. (extrait échelle originale).

IGN



L'Atlas du Département de la Seine, dressé par le Service des Ponts et Chaussées du Département, de 1895 à 1900 et révisé entre 1930 et 1942. Ech. 1/5 000, feuille n° 71. (extrait échelle originale).

IGN

L'échelle de publication était trop petite pour donner satisfaction en zone urbaine, d'autres cartes issues des levés de la Carte d'État Major ont été publiées autour de Paris :

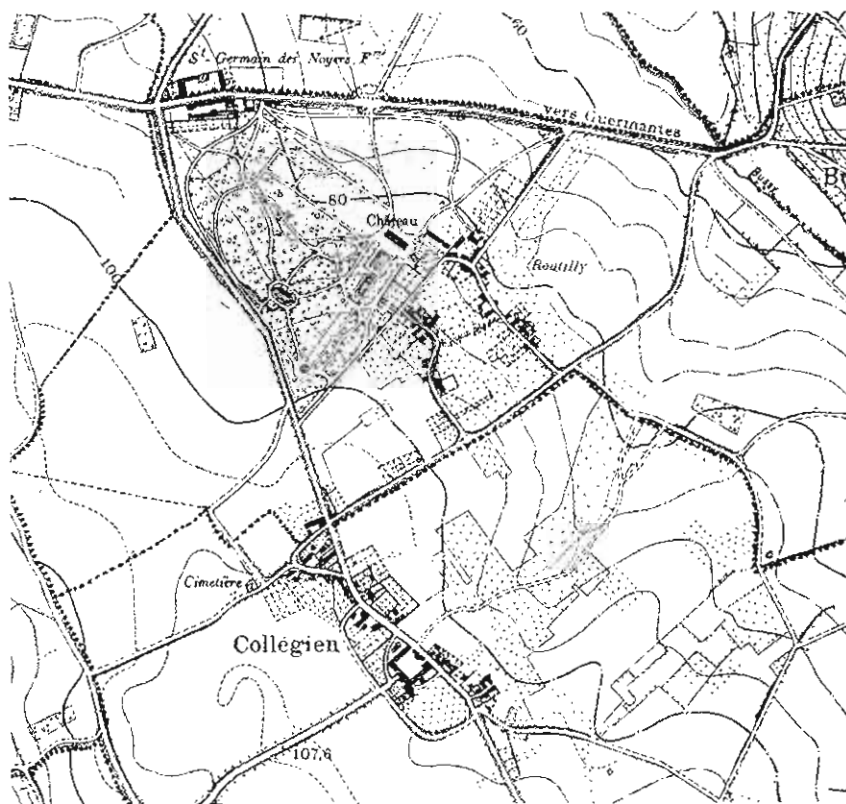
- La «Carte du Département de la Seine, exécutée en 1839 au Dépôt Général de la Guerre sous la Direction du Général de Division Pelet, d'après les levés des Officiers du Corps d'Etat Major» gravée sur cuivre en 9 feuilles à l'échelle du 1/40 000. Elle forme un assemblage centré sur Paris de 132 x 94 cm ou 53 x 38 km. Il en existe de nombreuses rééditions mises à jour jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que des éditions zincographiques de l'imprimerie Koeppelin, dans un format plus petit, sous le titre «Environs de Paris».
- La Carte des Environs de Paris au 1/20 000 en 36 feuilles, publiée par le Dépôt de la Guerre et imprimée en zincographie. Sa première édition de 1879-80 est un simple agrandissement de la précédente, la surface couverte étant la même. La révision de 1887 est intéressante, car d'une part elle est imprimée en couleurs et d'autre part, les courbes de niveau, combinées à un estompage zénithal, sont substituées à la hachure. Elle préfigure déjà la carte du XX<sup>e</sup> siècle.

Les atlas réalisés par le département de la Seine à l'échelle du 1/5 000 constituent pour des recherches locales, une source de documentation plus facile à exploiter que les plans cadastraux parcellaires. Ils permettent de percevoir à grande échelle et pour quatre dates successives, l'évolution du bâti sur près d'un siècle de la proche banlieue. Il convient de distinguer chronologiquement deux atlas :

- l'Atlas Communal du Département de la Seine, dressé par Th.O. Lefèvre, ingénieur géomètre à Villejuif, ou Lefèvre frères, gravé sur pierre par Avril et Wuhrer. Il a été dressé de 1854 à 1875 pour les 71 communes (hors Paris) en une ou deux feuilles monochromes, toutes de même format 80 x 50 cm. En marge figurent de nombreuses informations communales, particulièrement sur la voirie. Il existe en général deux éditions par commune, la première est d'environ 1854, la révision est datée entre 1869 et 1875,
- l'Atlas du Département de la Seine, dressé par le Service des Ponts et Chaussées, en exécution de la délibération du Conseil Général en date du 28 décembre 1893, M. J. de Selves préfet du département... Il comprend 97 feuilles jointives, de format 60 x 40 cm, numérotées de 1 à 104,

les 7 feuilles de Paris étant absentes. Bien qu'il ait été également gravé sur pierre chez L. Wuhler, ou P. Monsanglant successeur, il s'agit d'une nouvelle cartographie et non d'une révision de l'atlas de Lefèvre. L'impression des feuilles de format 60 x 40 cm est cette fois en couleurs, avec courbes de niveau à équidistance 5 m. La première édition est de 1895-1900, la révision s'est étalée entre 1922 et 1941. La mise à jour est une innovation technique, elle a été effectuée en grande partie au moyen de prises de vues aériennes de 1929-1930 par la Compagnie Aérienne Française.

La troisième Carte de France : de 1871 à 1881 le Dépôt de la Guerre était réduit à sa plus simple expression. En 1878, Freyssinet, ministre de Travaux Publics, crée la Commission Centrale du Nivellement qui élabore un programme de Nivellement Général de la France animé par l'ingénieur Lallemand. L'insuffisance de la Carte d'État Major et le besoin de cartes à grande échelle avec courbes de niveau sont mis en évidence. Un tour d'horizon sur l'état d'avancement de la cartographie européenne montre le manque d'ambition de la France et son retard sur les puissances voisines. À peu près partout, l'échelle utilisée pour les levés varie du 1/10 000 au 1/25 000 et leur publication est obtenue par photo-lithographie. En 1887, la scission du Dépôt de la Guerre entraîne sa disparition : les 4 sections historiques deviennent l'actuel Service historique de l'armée de terre, tandis que les trois sections de géodésie, topographie, cartographie, renforcées par la Brigade du Génie, forment le Service géographique de l'Armée (SGA, 1887-1940). Celui-ci résulte de la volonté du général Perrier de créer un organisme autonome spécialisé en cartographie, capable de combler le retard pris sur nos voisins. La Commission centrale des travaux géographiques (1891-1912) créée par



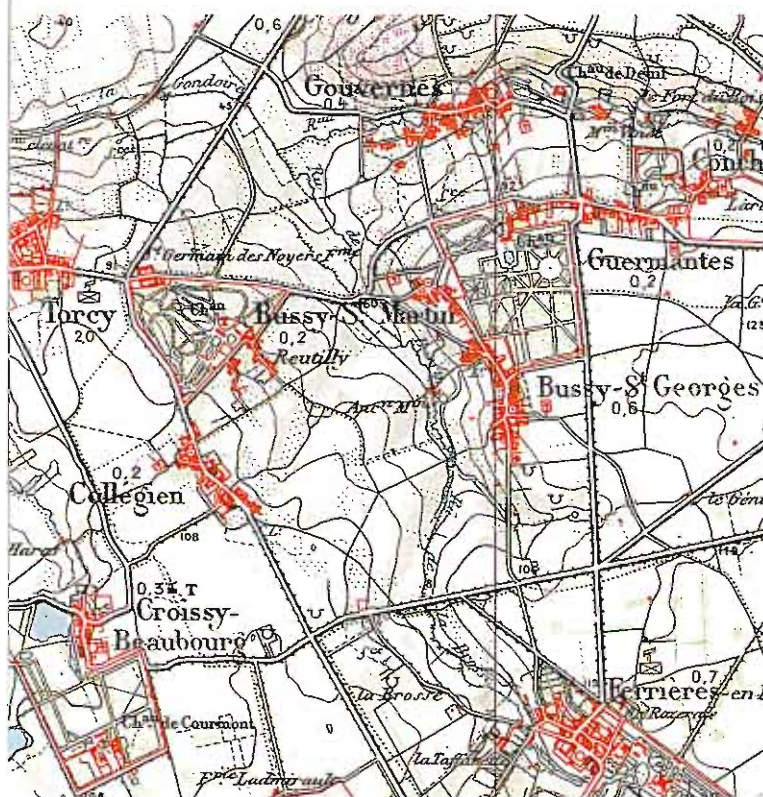
Les Plans directeurs de la région de Paris, dressés par le Service géographique de l'Armée, 1901. Ech. au 1/20 000 feuille XXIV-14-6. (extrait échelle originale)

Freyssinet, émet le vœu d'une nouvelle carte de France levée au 1/10 000 à l'aide de plans cadastraux et publiée au 1/50 000. La réfection du cadastre ayant été ajournée par le ministère des Finances, la réalisation de la Carte de France sera très lente avec les seules ressources du SGA. Il faudra attendre 1922 pour que le principe soit adopté d'une nouvelle carte de France au 1/50 000 auquel le général Bellot ajoutera la publication des levés au 1/20 000, cette échelle devenant en fait celle de la carte de base. Les techniques avaient évolué, les procédés d'impression lithographique en couleurs remplaçaient progressivement la gravure traditionnelle. Malgré les débuts depuis 1932 des levés photogrammétriques, à peine un quart du pays était couvert par la nouvelle carte au début de la guerre. En 1940, les circonstances de la défaite précipitent la transformation du SGA en organisme civil dépendant du ministère des Travaux Publics, l'Institut Géographique National (IGN).

La Carte au 1/50 000 type 1900, dont un bloc de 9 feuilles couvre les environs proches de Paris, soit un tiers de la région Ile-de-France, est le prototype de la carte de France actuelle. C'est à cette époque qu'ont été définis le découpage géographique actuel et la numérotation des feuilles qui n'ont pas varié depuis, 0,40 x 0,20 grades/Paris. La lisibilité a été considérablement améliorée grâce à l'impression lithographique en 10 à 12 couleurs. Elle est dotée d'une légende, une innovation par rapport aux cartes précédentes et l'indice qu'elle s'adresse à tous les publics et non aux seuls initiés. La courbe de niveau a définitivement gagné la partie après un siècle d'hésitations, grâce à l'adjonction d'un estompage à éclairage combiné zénithal-oblique; la lumière est supposée venir du nord-ouest, comme dans un dessin en trompe-l'œil. La carte s'appuie sur un nouveau réseau géodésique, la Nouvelle Triangulation de la France (NTF, 1873-1991). Les levés avaient été effectués au 1/10 000 autour de Paris, par la Brigade du Génie intégrée au SGA depuis 1887. Ces minutes ont été ensuite assemblées et ont fait l'objet de publications monochromes en 1900 dans un découpage dérivé du 1/50 000, «plans directeurs» au 1/10 000 en 288 feuilles et cartes au 1/20 000 en 72 feuilles.

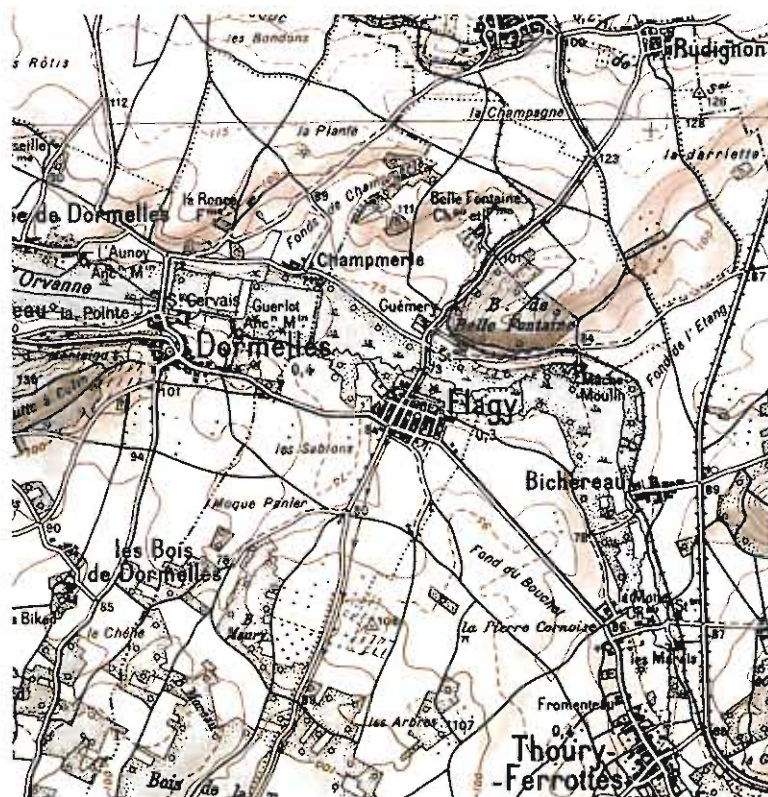
La Carte de France type 1922 répond à la décision de couvrir tout le territoire par une cartographie publiée en couleurs, non seulement au 1/50 000, mais également à l'échelle des levés au 1/20 000 et localement au 1/10 000. Dans sa présentation, la nouvelle carte diffère peu du type 1900 au 1/50 000 : d'une part on a réduit le nombre des couleurs à 6 puis 4 passages en machine offset; d'autre part, à la suite de la guerre 14-18, la nécessité de conserver localement les angles pour les canevas de tir, a conduit à l'adoption de la projection conforme conique de Lambert, en 4 zones afin de rendre l'altération linéaire négligeable. Trois types d'échelle doivent être considérés :

- les plans au 1/10 000 du «bloc» des environs de Paris correspondent à l'échelle des levés d'origine. Les 288 feuilles ont été révisées et publiées en couleurs vers 1930. Il n'y a pas eu d'édition ultérieure, car avec l'abandon des levés directs elle a cessé d'être l'échelle de la carte de base;
- la carte au 1/50 000 a peu évolué, car après la seconde guerre la version militaire était soumise à la normalisation OTAN. En 1972, les symboles et les écritures sont affinées. En 1976 elle devient la «Série Orange» avec l'addition d'une couverture et d'un pliage. Depuis 1990, elle bénéficie



Le Plan dressé par le Service géographique de l'Armée, 1901.  
Ech. 1/50 000. feuille Lagny, n° XXIII-13. [extrait échelle originale].

IGN

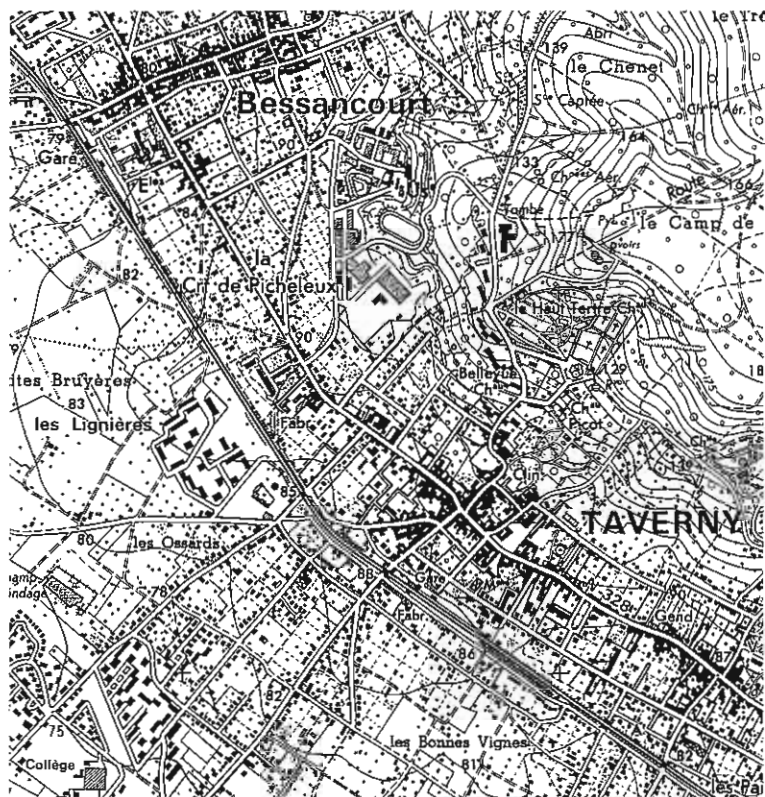


La Carte de France type 1922 dressée par l'IGN à partir de 1944. Ech. 1/50 000.  
feuille de Montereau-Faut-Yonne, n° XXV-17-31. [extrait échelle originale].

IGN

du quadrillage Universel Transverse de Mercator, les éditions civiles et militaires étant imprimées simultanément.

- La carte de base au 1/25 000 a suivi une évolution complexe et beaucoup plus intéressante. Vers 1930, les cartes au «1/20 000 par quart» du «bloc» des environs de Paris ont d'abord été publiées en 36 feuilles à partir des levés révisés au 1/10 000. Quelques feuilles voisines ont été levées et publiées au 1/20 000 entre 1940 et 1950. Après la seconde guerre mondiale, l'IGN s'est doté d'une escadrille de prises de vues aériennes à Creil et la cartographie progresse rapidement grâce à l'utilisation systématique de la photogrammétrie. Ce procédé permettra de gagner en précision planimétrique et altimétrique ainsi qu'en délais de réalisation. Pour des raisons de standardisation OTAN, l'échelle du 1/20 000 est abandonnée progressivement au profit du 1/25 000. Changement minime, mais il se traduisait tout de même par une réduction de plus d'un tiers en surface et donc en lisibilité, ce qui valut une belle querelle d'experts. Dans les années 1950-1960, l'ensemble de la région Ile-de-France est publié pour la première fois ou réfectionné. À partir de 1970, la révision devient plus fréquente; par ailleurs, le pliage des cartes se généralise à l'exemple des cartes routières et le format ne cesse de grandir. En 1976, la «Série Bleue» est obtenue par assemblage de deux coupures par quart avec addition d'une couverture. Enfin, après 1989, la TOP25 répond à l'attente du public des loisirs, en couvrant prioritairement en 16 feuilles les zones touristiques et particulièrement les grands massifs forestiers autour de Paris. Les feuilles ne sont plus jointives mais se recouvrent selon un découpage adapté, le format d'environ 100 x 130 cm a quadruplé en vingt ans, il est plus du double de la série bleue. La carte TOP25 est topographique mais enrichie d'une quarantaine de symboles touristiques différenciés en trois couleurs. La carte au 1/25 000 qui avait été conçue à l'origine pour des militaires, puis pour des techniciens et des aménageurs, est maintenant à l'usage de tous. Dernière évolution,



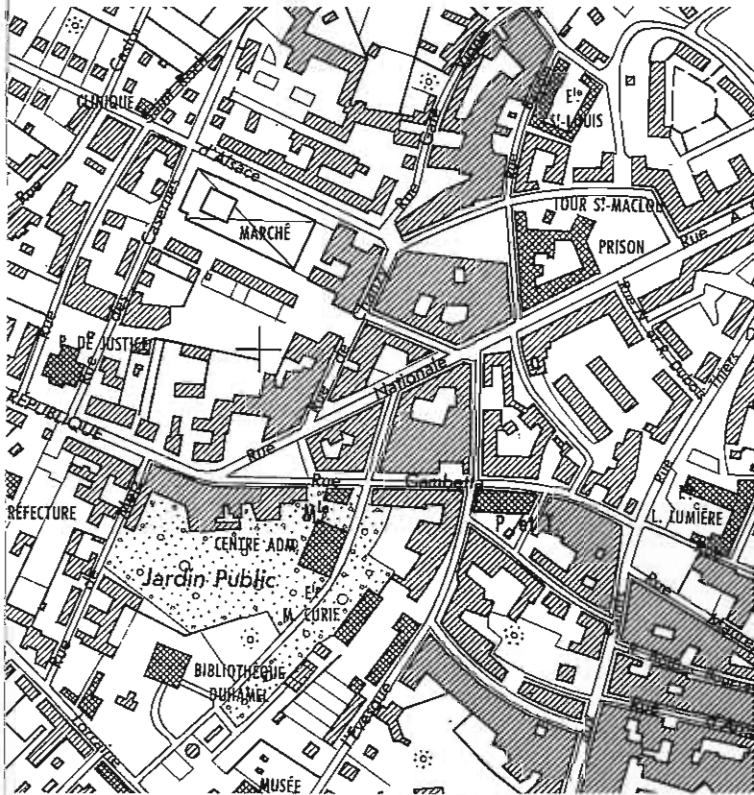
Les cartes au 1/20 000, puis au 1/25 000, feuille de l'île d'Adam, n° XXIII 13-5/6 (extrait échelle originale).

IGN

La carte TOP25, 1989. Ech. 1/25 000, feuille de Meaux-ville de l'Ourcq, n° 25-13 OT (extrait échelle originale).

IGN



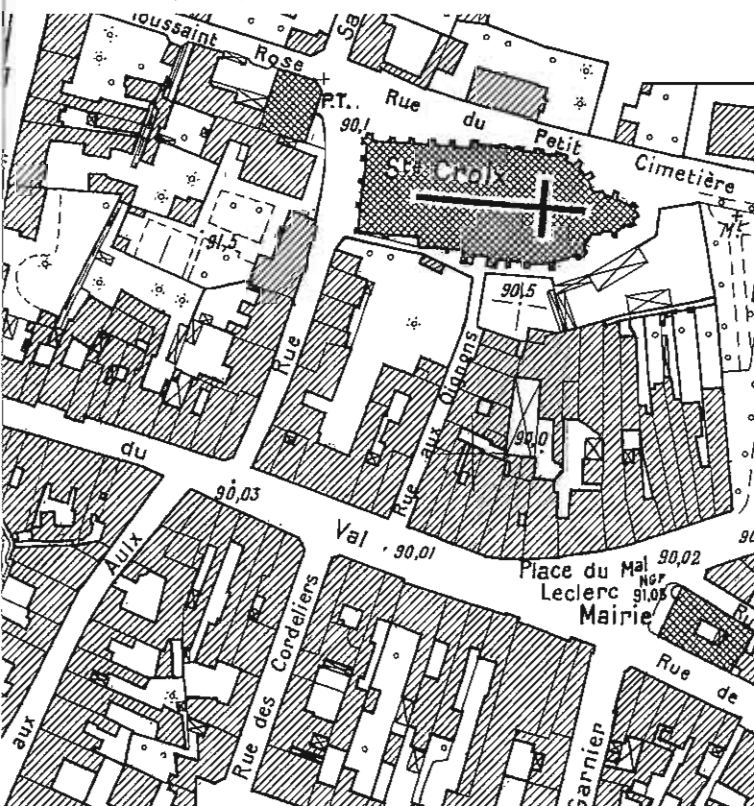


La Carte de la région parisienne au 1/5 000 (ministère de l'Équipement - District de la région parisienne), exécutée de 1966 à 1981 par l'IGN, feuille de Mantes-la-Jolie, n° V 18 S-C. (extrait échelle originale).

381

Le plan topographique d'ensemble de la région parisienne, puis Plan d'ensemble de la région Ile-de-France au 1/2 000 (ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - Établissement public régional d'Ile de France), exécuté sous la direction du Cadastre, feuille de Provins, n° XVII-10-C-73. (extrait échelle originale).

Service du Cadastre



la nouvelle édition de la feuille de Fontainebleau parue en 1997 a été entièrement réfectionnée selon un processus automatisé à partir d'une base de données, la «BD Topo».<sup>(1)</sup>

## Cartographie à grande échelle

Les besoins d'aménagement du territoire qui se sont affirmés après la seconde guerre mondiale ont nécessité l'établissement de documents plus détaillés. Pendant une vingtaine d'années, des dizaines de plans au 1/2 000 et 1/5 000 ont d'abord été réalisés par la Division des travaux topographiques, sous l'égide du ministère de la Reconstruction et de ses successeurs. En 1966, le District de la région parisienne, décide de financer deux grandes opérations cartographiques conçues comme supports indispensables à la conduite d'aménagement de l'aire régionale :

- la Carte de la région parisienne au 1/5000 exécutée de 1966 à 1981 par l'IGN. Elle a couvert la totalité de la région en 844 feuilles de format rectangulaire 95 x 65 cm. Obtenue à partir de levés photogrammétriques issus de prises de vues aériennes au 1/25 000 non complétés sur le terrain, elle ne représente que le parcellaire «apparent». Les courbes de niveau à équidistance 5 m sont celles du 1/25 000. Des mises à jour ont été effectuées localement jusqu'en 1997;
- le Plan topographique d'ensemble de la région parisienne, puis Plan d'ensemble de la région d'Ile-de-France ou «PERDIF» au 1/2 000 exécuté sous la direction du Cadastre (à Saint-Germain-en-Laye). Il représente la totalité du parcellaire réel, mais ne couvre que les zones urbaines, et péri-urbaines, à l'exception de Paris déjà couvert par la Conservation du Plan, selon deux découpages correspondant à 2 éditions successives :
  - 1966-1973 : ancien découpage de même type que le 1/5000 ci-dessus, format 95 x 65 cm en 1312 feuilles, édité avec courbes de niveau à équidistance 1 m.
  - 1973-1990 : nouveau découpage du «Plan Cadastral Normalisé» de format 70 x 50 cm, édité avec ou sans les courbes de niveau sur une zone un peu plus réduite que l'édition précédente.

(1) Voir la fiche sur les bases de données IGN dans ce même numéro.

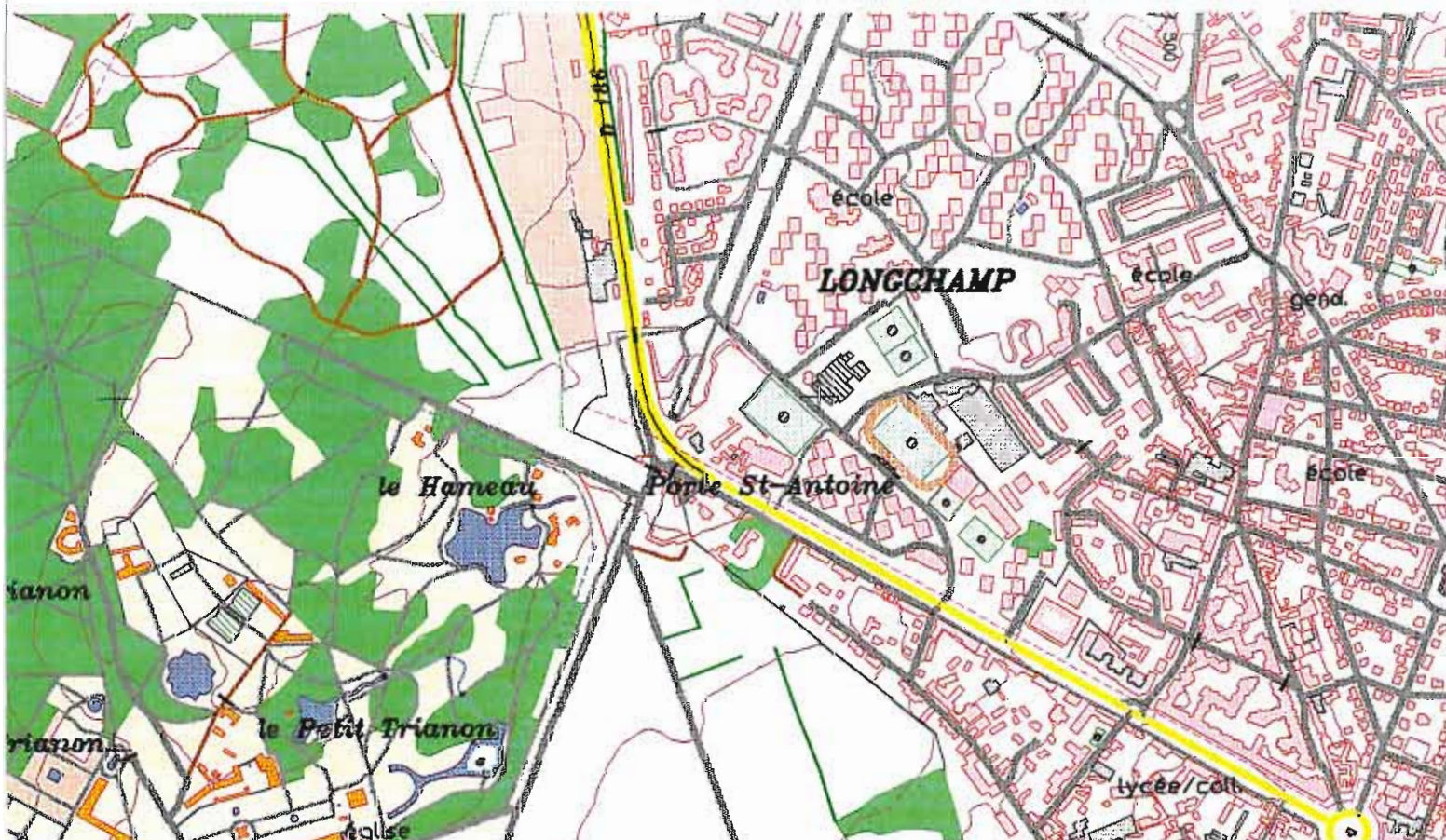
La réalisation de ces deux cartes ou leur révision a été stoppée en raison du manque de financement et surtout parce que leur conception uniquement graphique ne répondait plus aux besoins des Systèmes d'information géographique (S.I.G.) apparus depuis quelques années.

## Bases de données et produits cartographiques numériques

À partir des années 1970, l'évolution de l'informatique a conduit les aménageurs du territoire, les gestionnaires de collectivités locales et de réseaux, à mettre en relation leurs fichiers de données attachées à des objets ou des phénomènes à gérer et leur localisation géographique. Les SIG qui en ont résulté, ont eu pour corol-

laire la création de bases de données (BD) localisées, par les organismes cartographiques, principalement l'IGN et le Cadastre. Depuis 1986, le Conseil national de l'information géographique (CNIG) est chargé de coordonner les programmes de production et de formuler des recommandations sur la diffusion de l'information géographique. Cette dimension nouvelle de la cartographie implique un coût et une technicité non négligeable pour les utilisateurs, mais qui ne devrait pas exclure le grand public avec le développement de la télématique. L'avenir de la carte-papier ne semble pas en question, issue d'un processus automatisé ou imprimée, elle reste encore le support le plus facile à manipuler.

Jean-Claude Dupuis,  
Chef de la Cartothèque IGN



Extrait de la BD Topo, "Château de Versailles", Ech. 1/10 000. 1996. (extrait échelle originale).

IGN

## Bibliographie :

- Alinhac (G) : *Historique de la cartographie*,  
IGN 1986.
- Ballut (A), Jaouen (A) : *La cartographie en région d'Ile-de-France des origines à nos jours*, document provisoire de travail -IAURIF 1985.
- Berthaut (Col.) : *La Carte de France*, SGA 1899; Les Ingénieurs Géographiques Militaires,  
SGA 1902.
- Bourcier (S) : *La Carte des Chasses Royales*,  
SHAT 1972.
- Bulletin du Comité français de cartographie : n°111/1987.
- Baptiste (G) : *Le Cadastre par Nature de Cultures*;  
n°113/1987. Collections parisiennes de documents cartographiques
- Pellerier(M) : *La Carte de France*. Bulletin du comité français de cartographie (p.54)
- Reverdy (G) : *Les Atlas de Trudaine et Perronet*;  
n°148/1996. Collections parisiennes de documents cartographiques.
- Touzery (M) : *Le Cadastre de Bertier de Sauvigny*, Collections parisiennes de documents cartographiques  
n°149/1996.
- CREPIF : *Paris et l'Ile-de-France à travers le temps, hier... demain* (cartes, plans, photos aériennes, maquettes) Paris,  
août 1984.
- Denègre (J), Salgé (F) : *Les systèmes d'information géographique*, PUF 1996.
- Didier (J) : *Utilité et valeur de l'information géographique*,  
Economica 1990.
- DGI : *Le Cadastre français*, 1987.
- Duranthon (M) : *La Carte de France, son histoire*, Solar  
1978.
- Gallois (L) : *Les origines de la Carte de Cassini*, Annales  
Géographiques 1909.
- Levallois (J.J.) : *Mesurer la terre*,  
Pr. des Ponts & Ch., 1988.
- Pelletier (M) : *La Carte de Cassini : l'extraordinaire aventure de la carte de France*.  
Pr. des Ponts & Ch., 1990.
- Pelletier (M), Ozanne (H) : *Portraits, Les Cartes témoins de l'histoire*,  
Hachette/BN 1995.

# Évolution des limites administratives de l'Ile-de-France XVI<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle

Hélène Servant

*Question :*  
*pouvait-on être «France-Ilien»*  
*sous l'Ancien Régime ?*  
*Oui, assurément oui, vous répondront*  
*les historiens de l'époque moderne.*  
*Simplement, le vocable «Ile-de-France»*  
*recouvre alors une acception*  
*bien différente de celle*  
*que l'on entend aujourd'hui.*

Carte du département de Seine-et-Marne, 1790.  
Éch. 1/88000. Fond de carte de Cassini. Signature des députés, 12 fév. 1790.  
Papier, grav. coul. Dim. 1,75 x 1,45.

Archives Nationales Paris - NM 135







M. de la Roche, le député de la commune de...  
 et par les soins de M. de la Roche, le député de la commune de...  
 pour la présente carte et que le procès verbal contenant l'assentiment de la commune de...  
 est en ce qui concerne les limites et l'entière et entière de la commune de...

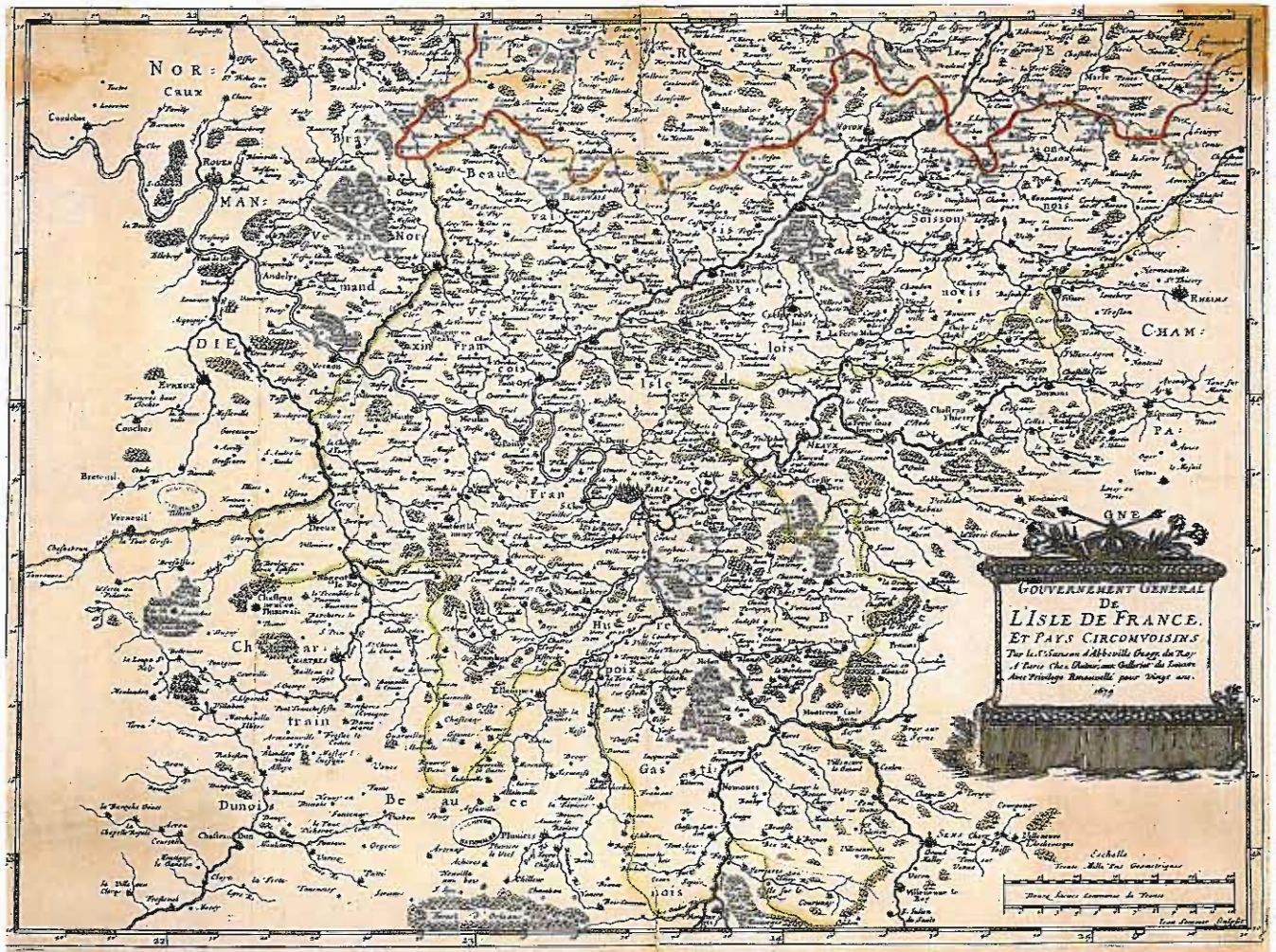
H. de la Roche, député de la commune de...  
 D. de la Roche, député de la commune de...  
 J. de la Roche, député de la commune de...  
 M. de la Roche, député de la commune de...  
 P. de la Roche, député de la commune de...  
 R. de la Roche, député de la commune de...  
 S. de la Roche, député de la commune de...  
 T. de la Roche, député de la commune de...  
 U. de la Roche, député de la commune de...  
 V. de la Roche, député de la commune de...  
 W. de la Roche, député de la commune de...  
 X. de la Roche, député de la commune de...  
 Y. de la Roche, député de la commune de...  
 Z. de la Roche, député de la commune de...

On peut fixer à 1519 la naissance «administrative» de l’Ile-de-France : en effet, pour la première fois, les lettres de provision du nouveau gouverneur<sup>(1)</sup>, au lieu d’énumérer la succession des petits pays sur lesquels s’exerce son autorité, les rassemblent sous le nom de la province, l’Ile-de-France. Du «petit pays» à la province, le pas franchi est important. La notion de pagus médiéval — on parle encore de «comté» — est étroitement liée à l’histoire de la féodalité. Les anciennes civitates gallo-romaines n’ont pu subsister telles quelles face aux coups des envahisseurs barbares venus d’outre Rhin, et même si Charlemagne donne un temps l’illusion de restaurer la souveraineté impériale, dans les faits, il délègue ses pouvoirs à des comites qui profitent largement de la faiblesse des derniers Carolingiens pour se tailler des circonscriptions à leurs mesures, conquises bien souvent par les armes. Ainsi le Beauvaisis ne désigne-t-il en somme que le territoire s’étendant autour de la ville de Beauvais, où siège — règne ? — le comte, et sur lequel il exerce son autorité et ses pouvoirs. Par définition, il s’agit donc d’un espace géographique changeant, soumis aux aléas des guerres... ou des mariages, la stratégie matrimoniale réussissant bien souvent là où les armes ont échoué !<sup>(2)</sup>

Le gouvernement dans ces conditions prend l’allure d’un regroupement — d’une fédération — à des fins politiques de circonscriptions elles-mêmes à caractère politique, administratif et militaire. Le but en est à la fois de protéger le royaume contre l’ennemi extérieur et de substituer à une multitude de pouvoirs locaux une autorité plus forte, parce que concentrée en moins de mains. C’est là toute l’œuvre de reconquête de la monarchie absolue, amorcée sous François 1<sup>er</sup>, et parachevée sous Louis XIV. Notons cependant que Paris était doté d’un gouverneur particulier même si, sporadiquement, les deux furent réunis sous l’autorité de la même personne. Toute l’histoire des relations des rois à leur capitale est tissée de défiances et de tentatives de séduction, de revendications de privilèges et de mesures d’encadrement strict, qu’il serait trop long de raconter ici. Le gouverneur, à l’origine, a pour mission de faire régner l’ordre au nom du roi sur le territoire qui lui a été assigné. Peu à peu ses pouvoirs se précisent, il exerce toutes les prérogatives du souverain dans sa province, hormis la justice. Dans la mesure où les gouverneurs étaient en général des princes du sang ou de très hauts personnages, les rois se sont toujours bien gardés de leur déléguer un quelconque pouvoir de justice, ce qui eût été la porte ouverte à tous les abus.

(1) Charles de Bourbon, duc de Vendôme, grand-père d’Henri IV (1489-1537).

(2) On comprend mieux, dans ces conditions, la difficulté de fixer, sur une carte, les limites des circonscriptions médiévales. Et on perçoit toute l’importance de la coutume, orale, qui fixait le droit, remédiant en quelque sorte aux insuffisances de la cartographie : là où change la coutume, change aussi le «pays», c’est-à-dire l’autorité souveraine.



«Gouvernement général de l'Isle de France et pays circomvoisins, par le Sr Sanson d'Abbeville, géogr[aphe] du roy...», 1679.

Éch. 1/177.000, 101 mm pour 4 lieues. Papier, grav., coul., lég. Dim. 0,575 x 0,430.

Archives Nationales Paris : NN 192/26

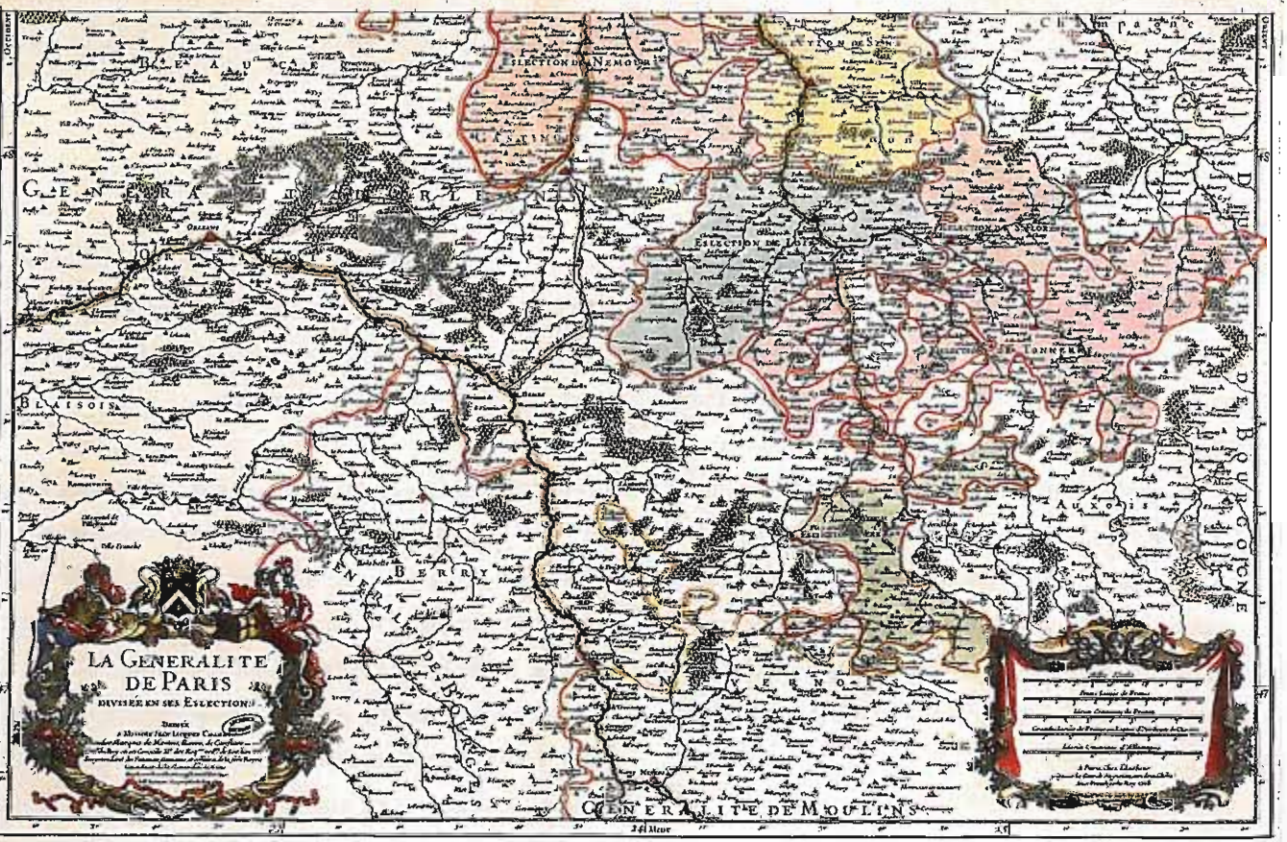
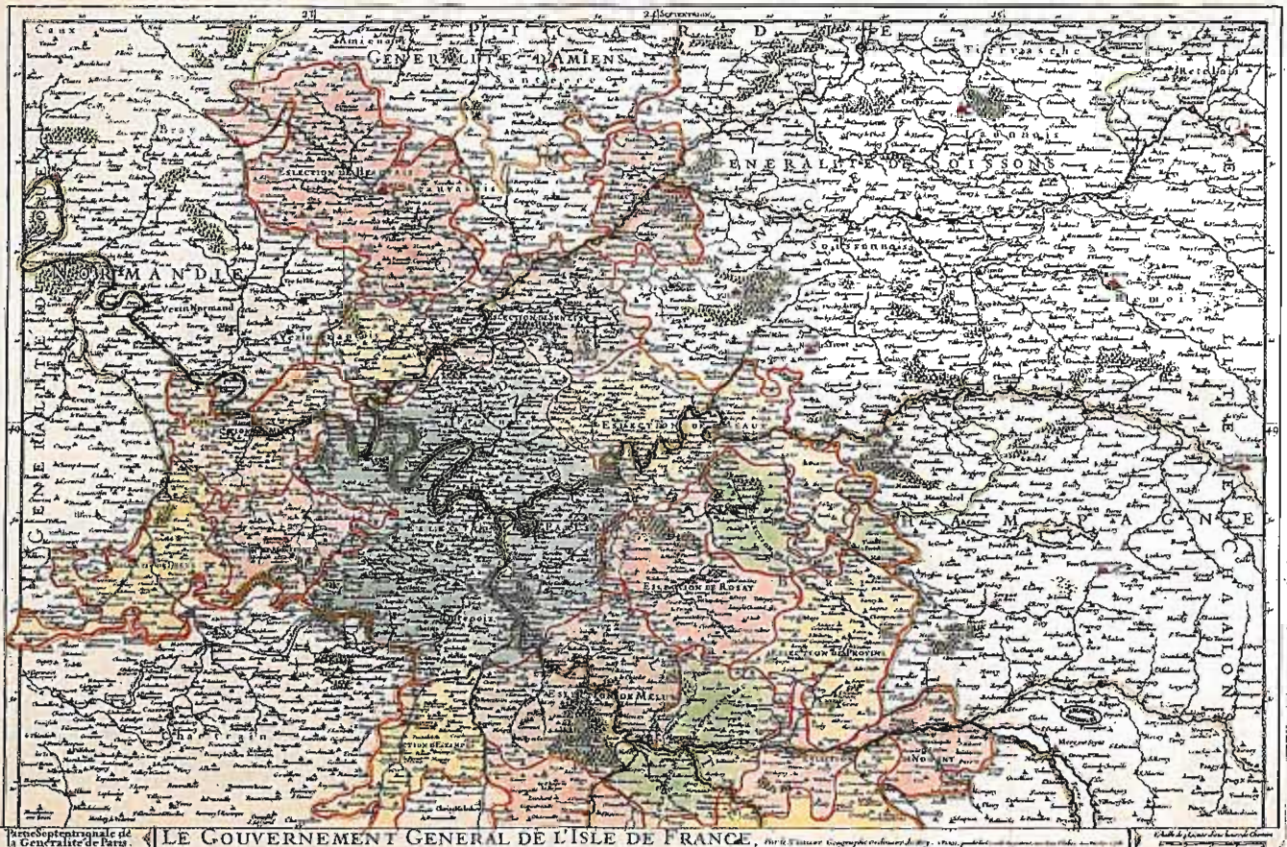
Le gouvernement d'Île-de-France n'a guère varié dans ses limites trois siècles durant : il englobe, outre Paris et ses environs immédiats, le Beauvaisis, le Noyonnais, le Laonnois, le Soissonnais, le Valois, le Mantois, le Vexin français, le Hurepoix, la Gâtine française et la Brie française. Son siège est à Soissons, puisque la capitale a son gouverneur particulier. L'Île-de-France des temps modernes est donc une construction géographique d'ordre essentiellement militaire et régalien, lointain écho en somme du noyau patrimonial initial de la race capétienne dont le premier représentant, Hugues, était d'abord le fils aîné et héréditaire du duc de France Eudes.

Cependant, l'époque n'est guère à la simplification et à l'unification, bien au contraire. Au fur et à mesure que se développe l'administration monarchique, les nouvelles institutions se dotent de serviteurs au statut divers, exerçant leur

autorité sur des portions de territoire bien définies. En d'autres termes, chaque service de l'État découpe la carte du royaume en circonscriptions administratives, tenant rarement compte de partitions préexistantes.

Ainsi, à mesure que le danger immédiat s'éloigne de la capitale — la dernière grande menace fut celle des Espagnols en 1636 — la nécessité d'une autorité militaire efficiente s'estompe, tandis que les besoins financiers augmentent. Le règne de Louis XIV marque le tournant décisif, ouvrant l'ère de ce que les historiens appellent la monarchie administrative<sup>(3)</sup>. L'administration du roi s'impose désormais partout. Colbert, codificateur infatigable, reprend chaque institution, en précise le fonctionnement et les contours.

(3) Louis XIV fit démolir les restes de la vieille enceinte médiévale de Paris, la remplaçant par les «cours», qui correspondent à nos grands boulevards actuels de la rive droite : boulevard Saint-Denis, Poissonnière, Bonne-Nouvelle, Montmartre, etc.



«La Généralité de Paris divisée en ses élections dédiée à Messire Jean Jacques Choron, intendant de la généralité de Paris, 1708 » H. Jaillot.  
 Éch. 1/395.000, 90 mm pour 8 lieues communes. Papier, grav. coul.  
 [2 planches incluses dans un atlas en comportant 46, recueil factice de cartes de provinces ou de généralités ayant en regard une liste manuscrite des rivières navigables  
 Dim. de l'atlas 9,395 x 0,554]  
 Archives Nationales-Pari. NN° 2/41 30 31



«Les gouvernements de l'Isle de France et de Champagne et les généralités de Paris et de Chalons...», Brian, 1768.  
Éch. 1/1000000, 52 mm pour 10 lieues d'une heure. Papier, grav., coul., lég. Dim. 0,58 x 0,412.

Archives Nationales Paris, NN 37/0

Il serait cependant erroné de déduire, de ce qui précède, que c'est Louis XIV qui a fait procéder au quadrillage de la France d'Ancien Régime. Les délimitations remontent en général à l'époque médiévale, d'où la nécessité de les vérifier, le cas échéant de les rectifier, de mettre par écrit ce qui tient bien souvent de la tradition orale<sup>4</sup>. Enfin, la séparation des pouvoirs n'étant pas de règle, l'exécutif et le judiciaire sont étroitement liés. Chaque institution dispose de son réseau judiciaire spécifique. C'est pourquoi il serait vain de chercher à cataloguer les circonscriptions anciennes en fonction de leur nature — fiscale, judiciaire, etc.

Voyons donc à quels principaux découpages est livrée l'Ile-de-France des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles :

Ce sont assurément les circonscriptions d'ordre fiscal — généralités et élections — dont le «France-Ilien» d'alors se ressent le plus. A cette époque, l'Ile-de-France se répartit entre trois généralités, celles de Paris, Soissons et Orléans. Mais la généralité de Paris, qui compte vingt-deux subdivisions en tout (les élections), déborde largement le cadre de l'Ile-de-France, puisqu'elle mord à l'est sur le gouvernement de Champagne, et atteint au sud-est les confins de la Bourgogne avec les élections de Joigny, Tonnerre, Saint-Florentin et Vézelay. De même, l'élection de Guise, qui appartient à la généralité de Soissons, ressort du gouvernement de Picardie, celle de Château-Thierry est en Champagne. Quant à la généralité d'Orléans, elle ne concerne en Ile-de-France que Dourdan et ses environs. C'est au chef-lieu de l'élection que siègent les agents du roi, ainsi que le tribunal où se règlent les questions contentieuses touchant à l'impôt direct (la taille).

<sup>4</sup> C'est au XVI<sup>e</sup> siècle qu'a eu lieu le grand effort de rédaction des «coutumes», c'est-à-dire de ce droit oral, en vigueur surtout dans la France du nord.



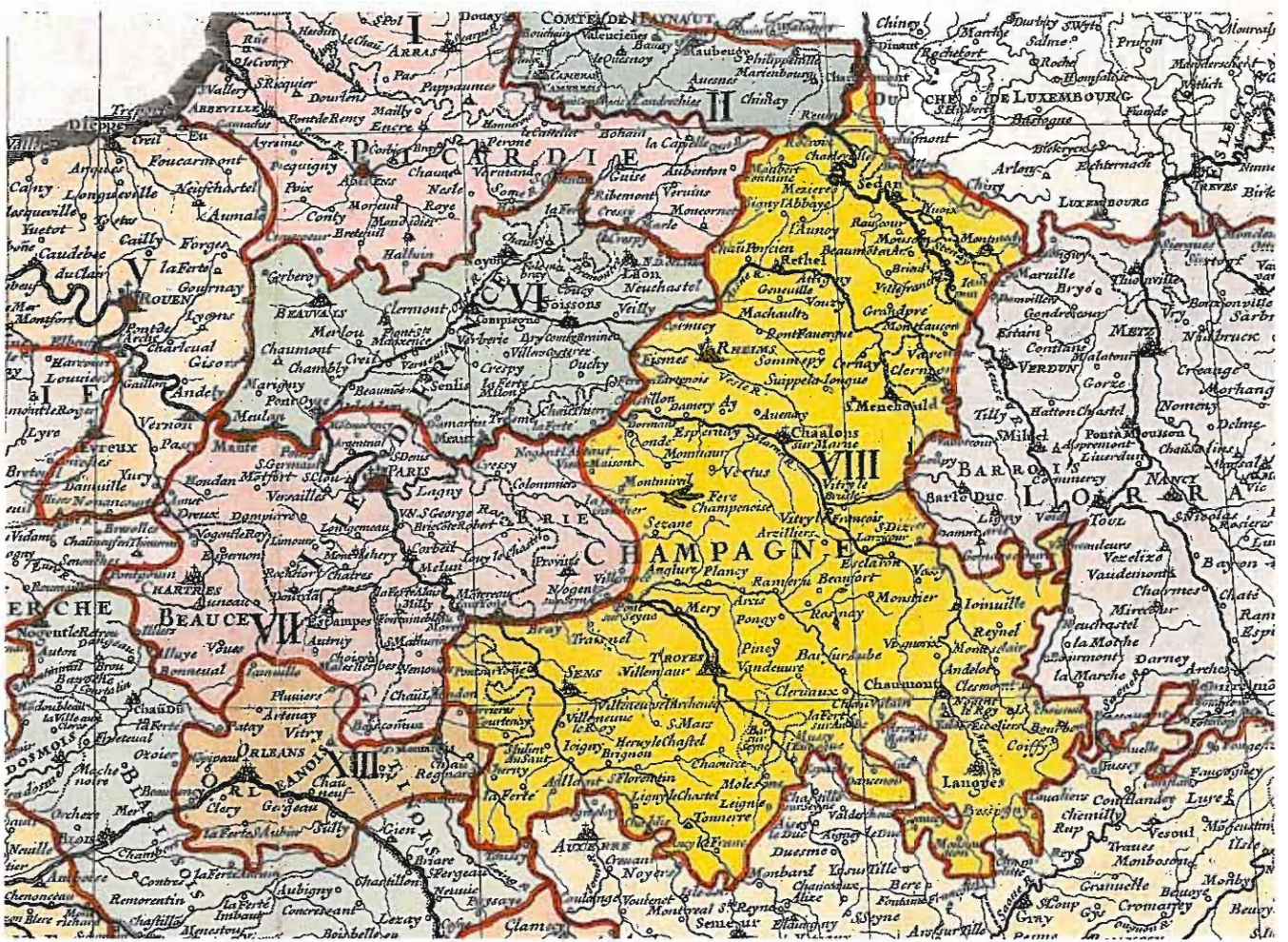
«Carte de la France divisée selon l'ordre des parlements et cours souveraines ou juridictions royales...» [v. 1650] Papier, grav., coul. Dim 0,54 x 0,43  
Archives Nationales Paris, MN 35,7

On notera encore qu'au plan fiscal, Paris et l'Île-de-France relèvent de la Chambre des Comptes<sup>(5)</sup>, de la Cour des Monnaies<sup>(6)</sup> et de la Cour des Aides<sup>(7)</sup> de Paris. Mais cette dépendance en l'occurrence revêt une signification moindre, dans la mesure où, comme pour les Parlements, les Chambres des Comptes, Cours des Monnaies et Cours des Aides siégeant en province ne sont considérées que comme les émanations d'une institution mère établie dans la capitale. Le système prélude à l'actuelle déconcentration des institutions centrales de l'État en région ou en département.

On vient d'évoquer brièvement le Parlement. C'est la grande institution judiciaire d'Ancien Régime, dont l'histoire résume à elle seule l'époque moderne. Issu de l'ancienne Curia regis, le Parlement, comme son nom l'indique, était le lieu

où les fidèles du roi exerçaient auprès de lui leur devoir d'*auxilium* et *consilium*. Son fonctionnement et sa composition ont fait l'objet de moult règlements royaux, de toute nature, fonction de la force ou de la faiblesse du roi en un moment donné, d'où son aspiration à pérenniser, voire institutionnaliser le rôle politique qu'il s'est vu déléguer dans les temps difficiles (guerres de religion par exemple). Jadis

(5) Issue de l'ancienne Curia regis, elle a été organisée par une ordonnance de Philippe V en 1320. Elle est juge et contrôleur de la comptabilité de la province, et a l'enregistrement de nombreux actes tels que les contrats de mariage de la famille royale, les traités de paix, les lettres de noblesse, etc. Les provinces annexées à partir du XIV<sup>e</sup> siècle ayant en général gardé leur propre chambre des comptes, le ressort de celle de Paris n'a guère varié au cours de l'Ancien Régime.  
 (6) Elle est chargée de l'enregistrement des actes royaux concernant les monnaies, et elle juge les procès qui y ont trait. Elle fut érigée en cour souveraine en 1551, ayant compétence sur tout le royaume, jusqu'à la création d'une deuxième cour à Lyon en 1704, pour la partie méridionale. Cette dernière fut supprimée par Maupeou en 1771, avec les Parlements, mais ne fut pas rétablie.  
 (7) Elle a pour compétence le contentieux des impôts, directs ou indirects.



«La France divisée par départements des Grands Maîtres des Eaux et Forests». A Paris, chez Jaillot, 1713.  
Éch. 1/2400000, 44 mm. pour 24 lieues communes. Papier, grav., coul. Dim. 0.66 x 0.473.

Archives Nationales Paris, NN 39/15

compétent pour tout le royaume, le Parlement de Paris a vu l'étendue de son ressort diminuer, encore qu'il ait longtemps gardé l'Auvergne dans son territoire, ce qui contraignait les parlementaires à se rendre une fois l'an à Clermont-Ferrand pour y tenir les «Grands jours» (c'est-à-dire régler en une session extraordinaire les questions pendantes). Mais dès l'instant où le Parlement se mue en organe politique, il perd de son pouvoir judiciaire, relayé au niveau local par le réseau dense des bailliages, sénéchaussées et autres présidiaux.

En revanche, d'autres découpages spécifiques méritent une attention particulière : ainsi, celui des maîtrises des Eaux et Forêts<sup>(8)</sup>. L'Île-de-France est alors riche en forêts (Fontainebleau, Rambouillet, Rouvray, Compiègne, Chantilly...), et le roi les fait surveiller avec un soin jaloux, moins pour leur

valeur boisée que pour les plaisirs de la chasse qu'elles lui procurent. Colbert, encore lui, fait publier en 1668 par ordonnance un Code forestier qui servit de modèle à Napoléon un siècle et demi plus tard. En réglementant les coupes, les ventes et les replantations, Colbert joua un rôle déterminant dans la protection des forêts françaises. La carte gravée par Jaillot en 1713 est intéressante à plus d'un titre : le géographe a fait figurer en petits tirets les limites des gouvernements. On perçoit ainsi immédiatement que, si les Maîtrises de Paris et Soissons recouvrent en grande partie l'Île-de-France, elles intègrent aussi partie d'autres gouvernements.

(8) Circonscription administrative, à caractère législatif et judiciaire. Les maîtres particuliers des Eaux-et-Forêts relèvent de l'autorité du Grand Maître, qui aide à l'élaboration des ordonnances et assure leur exécution. Il exerce la justice sur le fait des Eaux et Forêts dans son tribunal à Paris, la Table de Marbre.



«Carte générale du diocèse de Paris.» André Ritman, ingénieur géographe. Juigné scrips. 1782.  
Éch. 1/88.500, 66 mm pour 3 000 toises. Papier, grav. avec adjonctions manuscrites des limites des archidiaconés et doyennés, coul., lég. Dim 1,40 x 1,10  
Archives Nationales Paris. 14N 43

Par ailleurs, le tracé des Maîtrises ne coïncide pas non plus avec celui des généralités (en pointillés), puisque la Maîtrise de Paris inclut Étampes et Malesherbes, en Beauce, qui relèvent du gouvernement d'Orléanais; ou encore, Courtenay [act: département du Loiret], dans le gouvernement d'Ile-de-France et dans la généralité de Paris, ressortit de la Maîtrise de Champagne; cependant que généralement, la Brie Champenoise fait partie des Eaux et Forêts de Paris !

Le tableau serait incomplet si l'on n'évoquait, en dernier lieu, une autre institution très prégnante sous l'Ancien Régime, l'administration religieuse<sup>(9)</sup>. Le diocèse de Paris est d'origine fort ancienne (avant le XIV<sup>e</sup> siècle), son premier titulaire en

aurait été Saint-Denis, au III<sup>e</sup> siècle ! Quelle qu'en soit l'ancienneté, ses limites viennent encore compliquer la carte des circonscriptions administratives de l'Ile-de-France. Ainsi, pour continuer à jouer au jeu des 7 erreurs, relèvera-t-on que l'élection de Melun, incluse dans le gouvernement d'Ile-de-France, se situe entièrement hors du diocèse de Paris, à l'exception de la seule paroisse de Champeaux !

On comprend, à l'issue de cette énumération un peu compliquée, que le «France-Ilien» d'Ancien Régime avait de quoi se sentir perdu devant les méandres de l'administration royale... à moins de jouer du flou relatif des circonscriptions pour tenter d'échapper au contrôle de l'État. On perçoit aussi combien, finalement, la notion d'Ile-de-France fait davantage figure d'archaïsme féodal que de réalité administrative vivante : le gouvernement d'essence militaire est l'écho

(9) Paris, siège d'un évêché, ne vit celui-ci érigé en archevêché qu'au XVII<sup>e</sup> siècle (1622; suffragants : Chartres, Orléans et Meaux), sous Louis XIII; il était auparavant suffragant de l'archevêché de Sens.

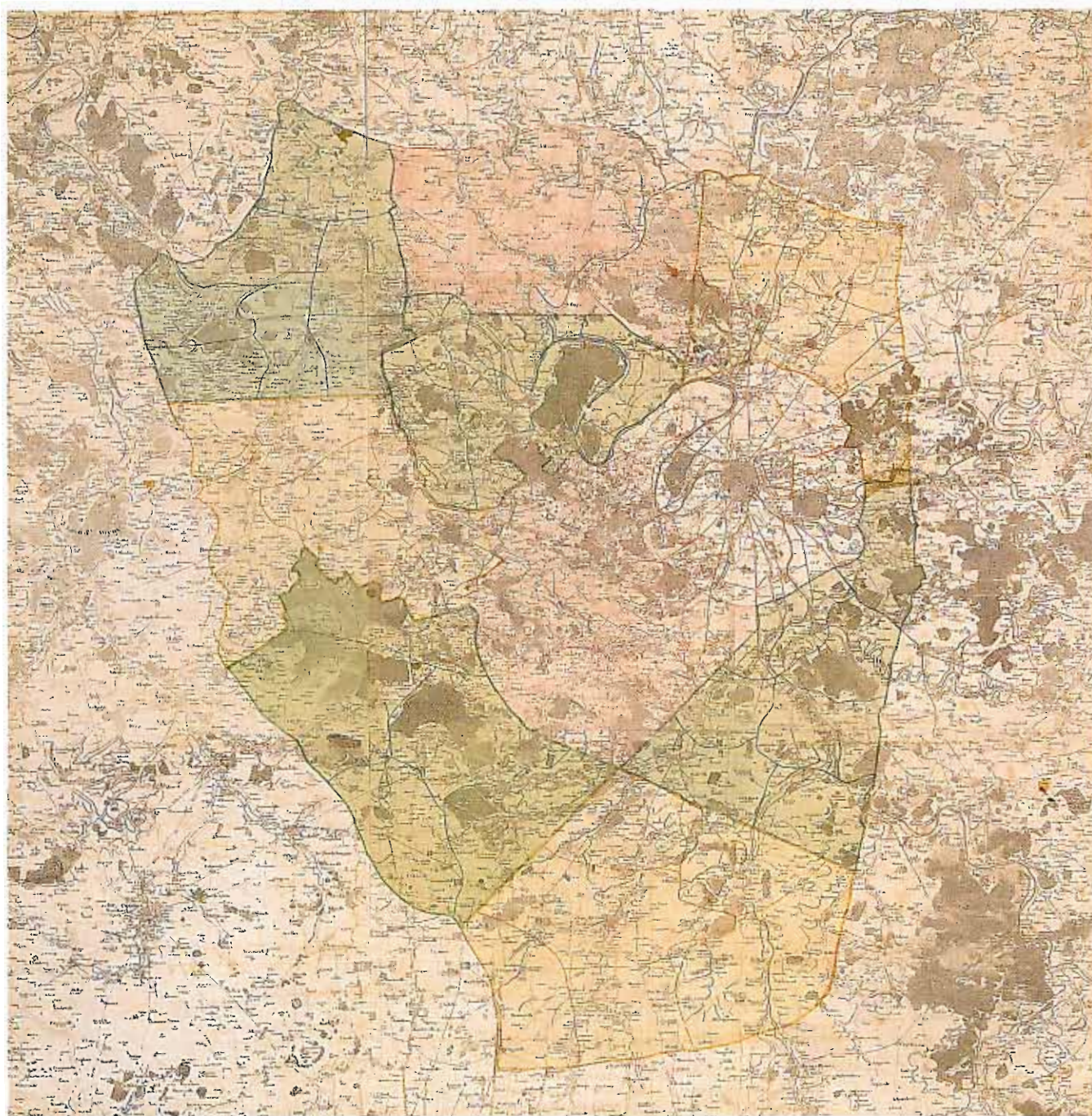




«Les environs de Paris et partie des provinces voisines...» Jaillot, 1781  
 Éch. 1/168000, 79 mm pour 3 lieues communes. Papier, grav., coul., lég. Dim. 1,20 x 0,87  
 Archives départementales de Paris, N° 412

lointain et symbolique du noyau géographique et patrimonial capétien. En revanche, Paris s'est imposé comme capitale administrative du royaume, et l'éloignement de la cour à Versailles n'a pas infléchi le mouvement, bien au contraire. La ville draine à elle toutes les forces économiques du pays environnant, jouant de la fascination qu'elle exerce pour accroître son autorité sur un vaste territoire qui dépend d'elle autant qu'elle de lui.

Avec la Révolution, la situation change, au moins dans un premier temps. Pour découper la France en départements (1790), les députés de l'Assemblée nationale taillent dans la carte des gouvernements. L'Ile-de-France est ainsi répartie entre les nouvelles circonscriptions de Seine, Seine-et-Oise, mais aussi Aisne (Soissonnais, Laonnois), Oise (Beauvaisis, Valois, Noyonnais), Seine-et-Marne (Brie française), Loiret (sud de la Gâtine française) et Eure-et-Loir (Dreux).



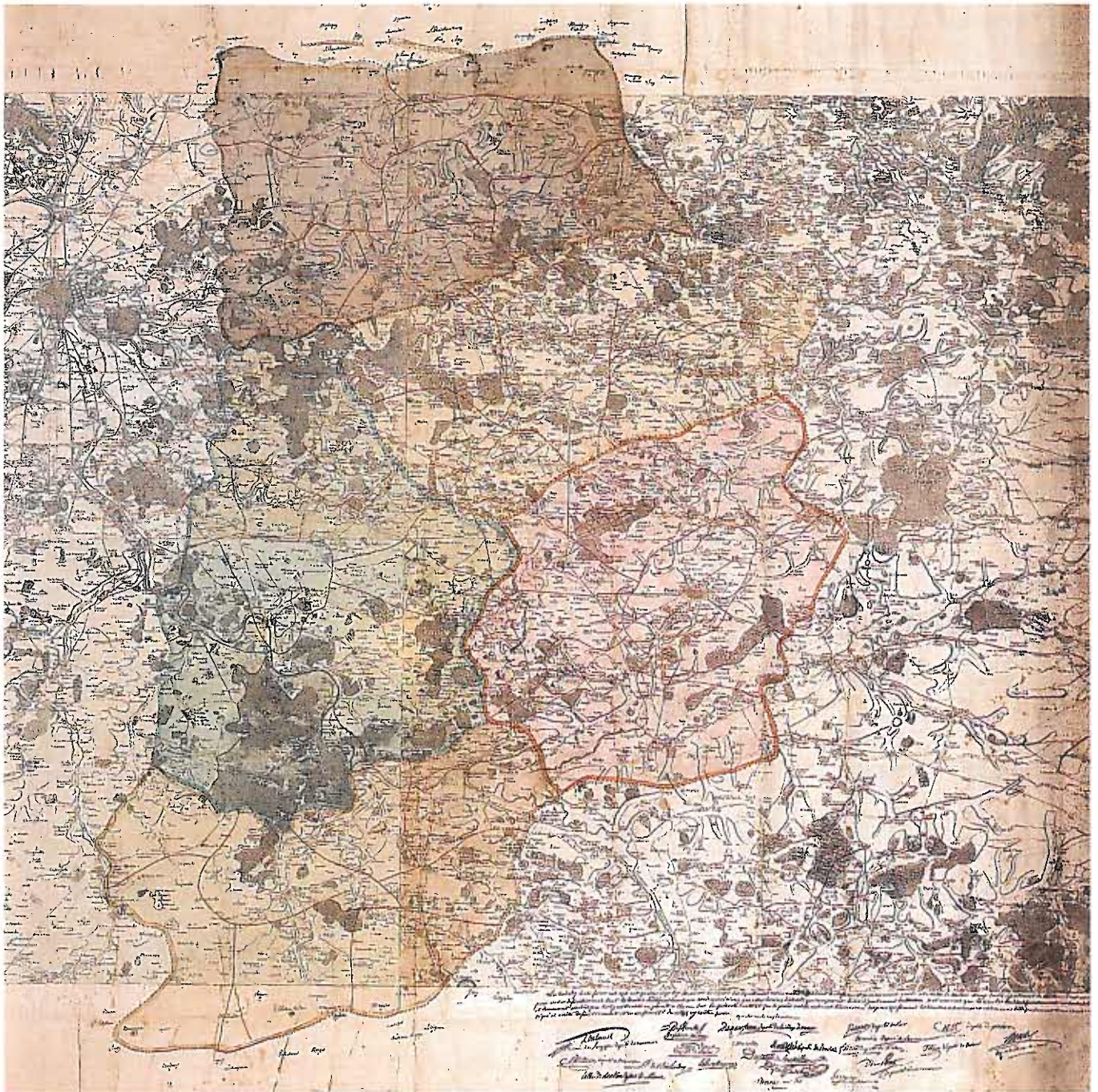
«Département de Versailles...», 1790.  
Éch. 1/88000. Fond de carte de Cassini. Signature des députés, 26 fév. 1790. Papier, grav., couf. Dim. 1,34 x 1,69.  
Bibliothèque Nationale, Paris, NN 1303

De son côté, la Seine-et-Oise s'arrondit de quelques communes — on ne parle plus de paroisses — détachées de l'ancien gouvernement d'Orléanais (Rambouillet). Cette partition est la première étape de la destruction de la royauté, elle brise le symbole que représentait jusqu'alors le maintien en une unité administrative unique de l'ancien patrimoine héréditaire capétien. Par ailleurs, les Girondins, dont l'ascendant semble un temps dominer les destins de la nouvelle République, tentent de réduire le rôle exorbitant de Paris, qui est et doit demeurer 1/83<sup>e</sup> de l'État<sup>(10)</sup>. Vaine chimère, vite balayée par la centralisation jaco-

bine. Plus que jamais, à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, la capitale s'impose comme siège unique de l'action et de la pensée de la France.

La principale conquête des révolutionnaires est d'avoir unifié l'extrême complexité administrative d'Ancien Régime, en faisant du département et de son chef-lieu, le centre unique

(10) Paris doit être réduit à 1/83<sup>e</sup> d'influence proclamaient en chœur tous les Girondins. On constate que le département dont la ville constitue presque l'unique composante porte le nom de «Seine», et non celui de Paris. On a même pris soin de parfaire le découpage en créant 2 arrondissements, ceux de Saint-Denis et Bourg-Égalité [Bourg-la-Reine], rapidement transféré à Sceaux. Ces 2 arrondissements furent supprimés en 1880.



Carte du département de Seine-et-Marne, 1790.  
 Éch. 1/88000. Fond de carte de Cassini. Signature des députés, 12 fév. 1790. Papier, grav., coul. Dim. 1,75 x 1,45.  
 Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 1791135

et le relais de l'État dans les provinces. En outre, si les constitutions successives dont s'est doté la France ont reconnu, à quelques exceptions près, la nécessité de séparer les pouvoirs, on a eu la sagesse d'éviter de superposer des réseaux administratifs différents, au moins pour les plus importants<sup>(11)</sup>. En revanche, la nouvelle répartition consacre la disparition administrative de l'Île-de-France, tandis qu'émerge progressivement, tout au long du XIX<sup>e</sup>, une entité nouvelle, aux contours géographiques autant que sémantiques mal définis, la « région parisienne ». Ce terme s'applique d'abord à

l'ensemble curieux formé par les deux départements de Seine et Seine-et-Oise : singulière, en effet, paraît cette imbrication complète du premier dans le second, comme un noyau dans

(11) Encore pourrait-on opposer à cette vue optimiste la géographie administrative de l'époque contemporaine (après 1815) : circonscriptions scolaires, militaires et judiciaires se démarquent bien souvent de la carte des départements. En fait, il semble que, dès que la partition choisie dépasse le cadre départemental, on s'écarte de la vision unificatrice, au profit de la diversification. En d'autres termes, le législateur, voulant éviter en province une trop grande concentration de pouvoirs en un lieu unique, susceptible à terme soit de produire un déséquilibre comparable à celui de Paris avec sa banlieue, soit même de générer une rivalité avec la capitale, dans le cas de grandes métropoles régionales telles que Lyon ou Marseille, le législateur donc a préféré contrebalancer la puissance de telle ville en favorisant une agglomération de moindre importance : ainsi de Lille, Douai et Cambrai, la deuxième ayant été désignée comme siège de la cour d'appel, la troisième comme cité épiscopale [jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État en 1905, c'est en effet le pouvoir qui régit aussi la carte des diocèses].

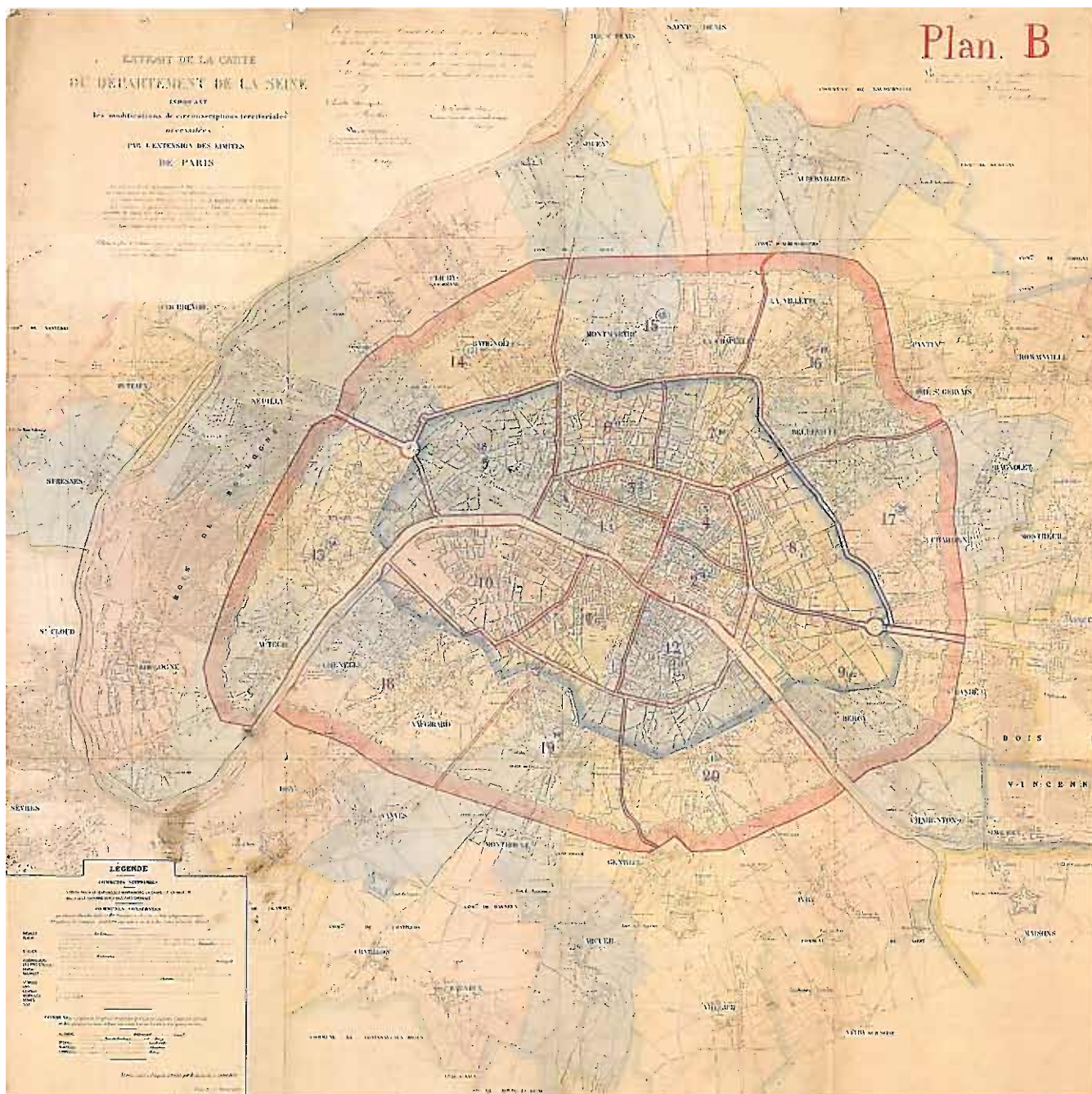


«Les environs de Paris à trois lieues à la ronde. Carte du département de la capitale suivant le décret de l'Assemblée nationale du 15 janvier 1790.» Chez Desnos, [1790]. Éch. 1/68000, 197 mm pour 3 lieues. Papier, grav., coul. Dim. 0,485 x 0,538

Archives Nationales - Paris. N° 286-3

un fruit, comme le cœur dans un corps humain. La loi fondamentale du 28 pluviôse An VIII (17 décembre 1800), qui institue les préfets et définit l'administration départementale, consacre cet état de fait, en leur réservant un statut particulier. Dès lors, le mouvement semble irréversible. Paris étend chaque jour davantage sa sphère d'influence, ce qui se ressent dans tous les domaines, et va jusqu'à toucher le langage : on «monte» à Paris, même si l'on vient de Lille ou de Strasbourg ! Avec une population sans cesse croissante, la capitale explose

dans ses anciennes limites. Les campagnes environnantes se hérissent de constructions de plus en plus nombreuses. En 1860, un pas décisif est franchi avec l'annexion des communes suburbaines comprises entre l'ancienne enceinte dite des Fermiers Généraux (1784-1787) et les lignes de fortifications construites par Thiers, soit en tout onze communes, pour un territoire de 7 802 ha et une population d'environ 350 000 habitants. La capitale passe de douze à vingt arrondissements, et prend la figure qu'on lui connaît aujourd'hui.



«Extrait de la carte du département de la Seine indiquant les modifications de circonscriptions territoriales nécessitées par l'extension des limites de Paris. Plan B.»  
Papier, grav. et adjonctions manuscrites, coul. Dim. 1,24 x 1,24.

Archives Nationales Paris 131 57

Paris a mangé sa première banlieue; une seconde va se créer, toujours plus vaste, toujours plus lointaine. Les Révolutionnaires avaient détruit l'Ile-de-France féodale et militaire. La centralisation jacobine a eu pour conséquence — sans aucun doute involontaire et imprévue — sa reconstitution progressive, non plus certes en tant que circonscription administrative définie et reconnue, mais sous une forme peut-être plus pernicieuse parce que plus floue et indéfinis-

sable. Qu'importe qu'on l'appelle «région parisienne». Cette zone d'attraction de Paris est une réalité indéniable.

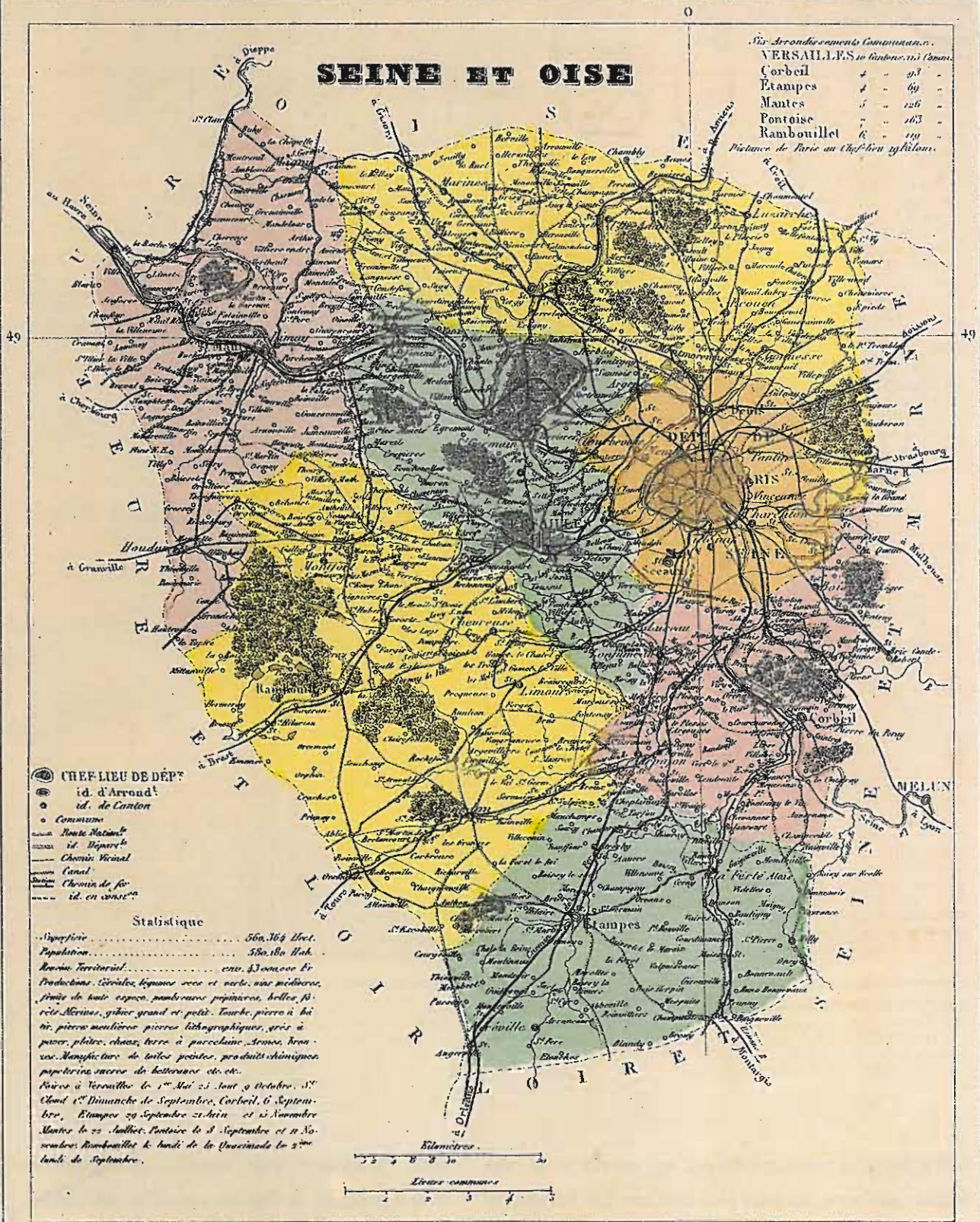
Néanmoins, la médaille a son revers. L'expansion spatiale démesurée de l'agglomération parisienne, son accroissement démographique vertigineux ont submergé les anciennes limites géographiques et administratives, qui ont perdu peu à peu de leur signification, de leur réalité, partant de leur

# SEINE ET OISE

*Six Arrondissements Communaux.*

VERSAILLES	10	100,000
Corbeil	4	93
Étampes	4	69
Mantes	5	126
Pontoise	7	163
Rambouillet	6	119

*Distances de Paris au Chef-lieu d'Arrond.*



- ☉ CHEF-LIEU DE DÉP<sup>t</sup>
- id. d'Arrond<sup>t</sup>
- id. de Canton
- Commune
- Route Nationale
- id. Département
- Chemin Vicinal
- Canal
- Chemin de fer
- id. en construction

**Statistique**

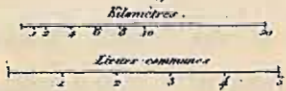
Superficie ..... 564,364 Hect.

Population ..... 530,810 Hab.

Revenu Territorial ..... env. 43,000,000 Fr

Productions. Céréales, légumes secs et verts, vigne, méteries, fruits de tous espèces, pommiers, papeteries, belles pierres, pierres, grès, grand et petit. Tourbe, pierre à bâtir, pierres meulières, pierres lithographiques, grès à paving, plâtre, chaux, terre à porcelaine, Armes, bronzes, Manufactures de toutes sortes, produits chimiques, papeteries, usines de batteries, etc. etc.

Moines à Versailles le 1<sup>er</sup> Mai 23 Juin 9 Octobre. 11<sup>er</sup> Cloud 1<sup>er</sup> Dimanche de Septembre, Corbeil, 6 Septembre, Étampes 29 Septembre 21 Juin 21 Novembre. Mantes le 22 Juillet, Pontoise le 3 Septembre et 11 Novembre, Rambouillet le lundi de la Quinquagésime le 2<sup>ème</sup> lundi de Septembre.



Les départements  
et les arrondissements  
en 1877

Statistique

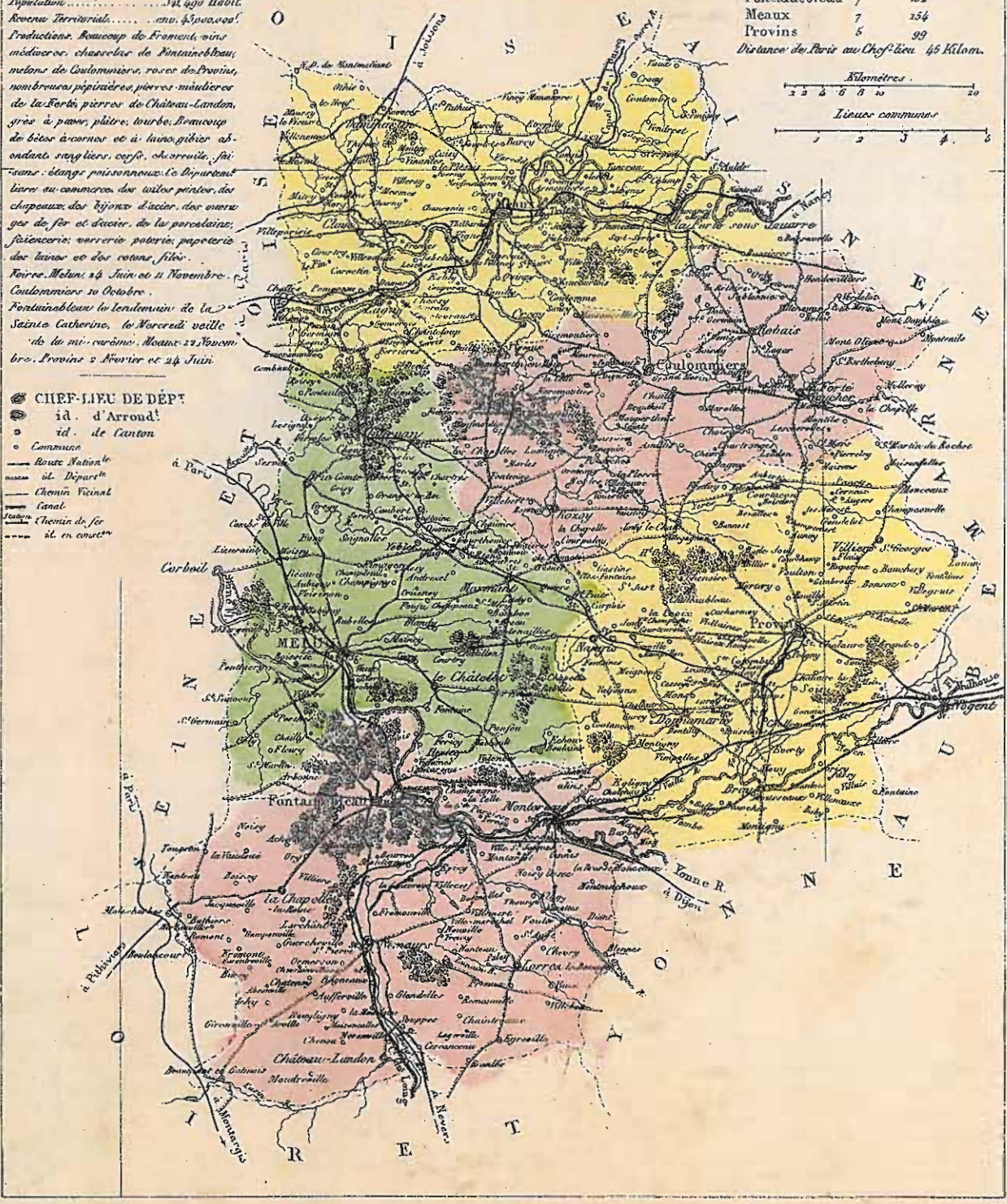
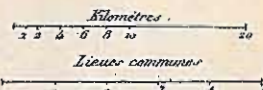
Superficie ..... 57,635 Hect.  
 Population ..... 341,499 Habit.  
 Revenu Territorial ..... env. 45,000,000.  
 Productions. Beaucoup de Froment, vins médians, chapeaux de Fontainebleau, melons de Coulommiers, roses de Provins, nombreuses pépinières, pierres mûlières de la Ferté, pierres de Château-Landon, grès à pavé, plâtre, tourbe, beaucoup de bêtes à cornes et à laine, gibier abondant, saules, cerfs, chevreuils, faisans : élang poissonneux. Le Département livre au commerce, des velles pinces, des chapeaux, des bijoux d'acier, des ouvrages de fer et d'acier, de la porcelaine, faïence, verrerie poterie, papeterie des laines et des cotons, filés.  
 Fêtes. Melun : 24 Juin et 11 Novembre.  
 Coulommiers : 10 Octobre.  
 Fontainebleau : le lendemain de la Sainte Catherine, le Mercredi veille de la mi-carême, Meaux : 22 Novembre, Provins : 21 Novembre et 24 Juin.

# SEINE ET MARNE

Cinq Arrondissements Communaux.

MEUN	6 Cantons	97 Communes
Coulommiers	4	77
Fontainebleau	7	102
Meaux	7	154
Provins	5	99

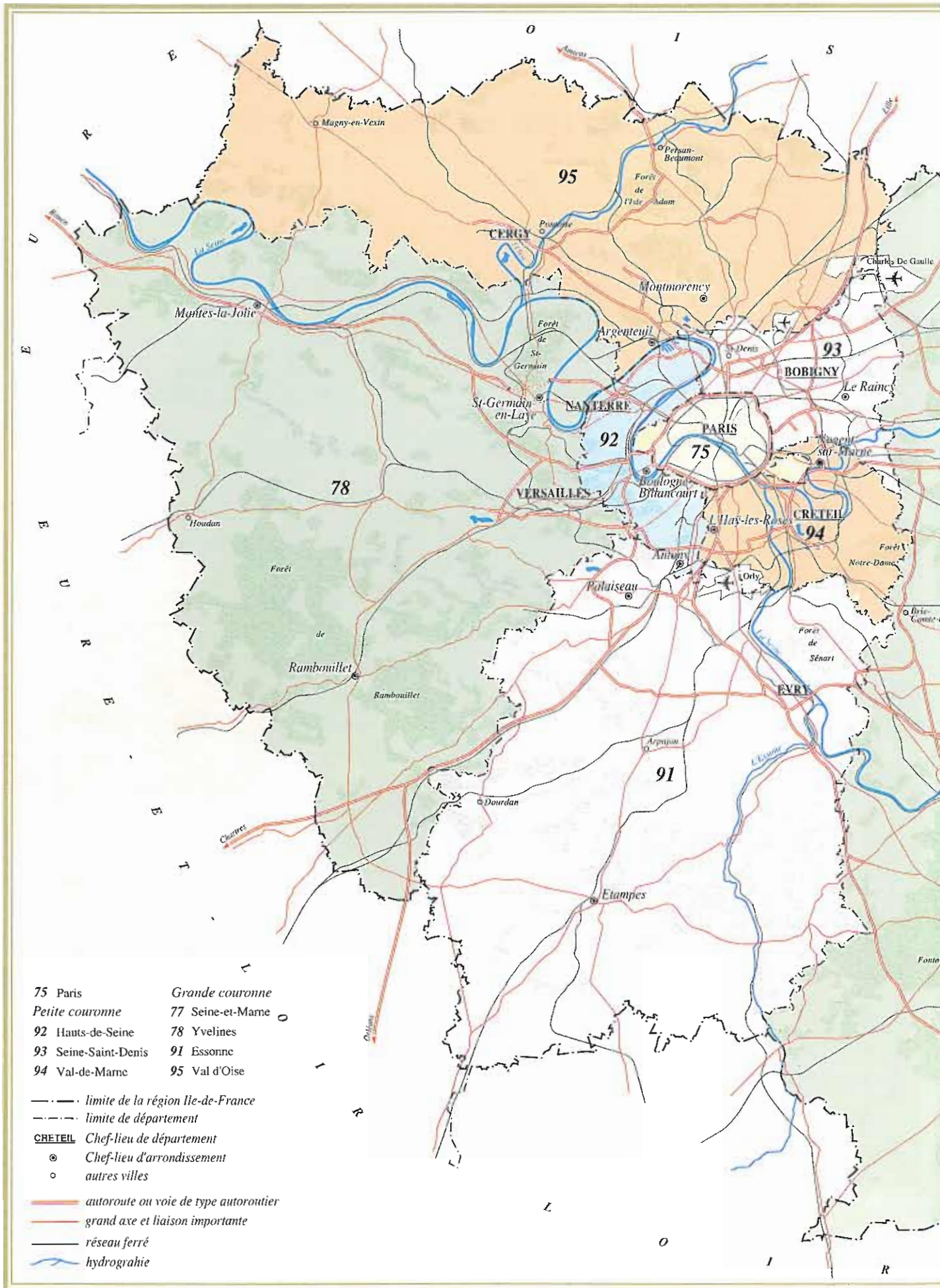
Distance de Paris au Chef-lieu 45 Kilom.



- CHEF-LIEU DE DÉPT
- id. d'Arrond.
- id. de Canton
- Commune
- Route Nation<sup>le</sup>
- id. Départ<sup>le</sup>
- Chemin Vicinal
- Canal
- Chemin de fer
- id. en construction

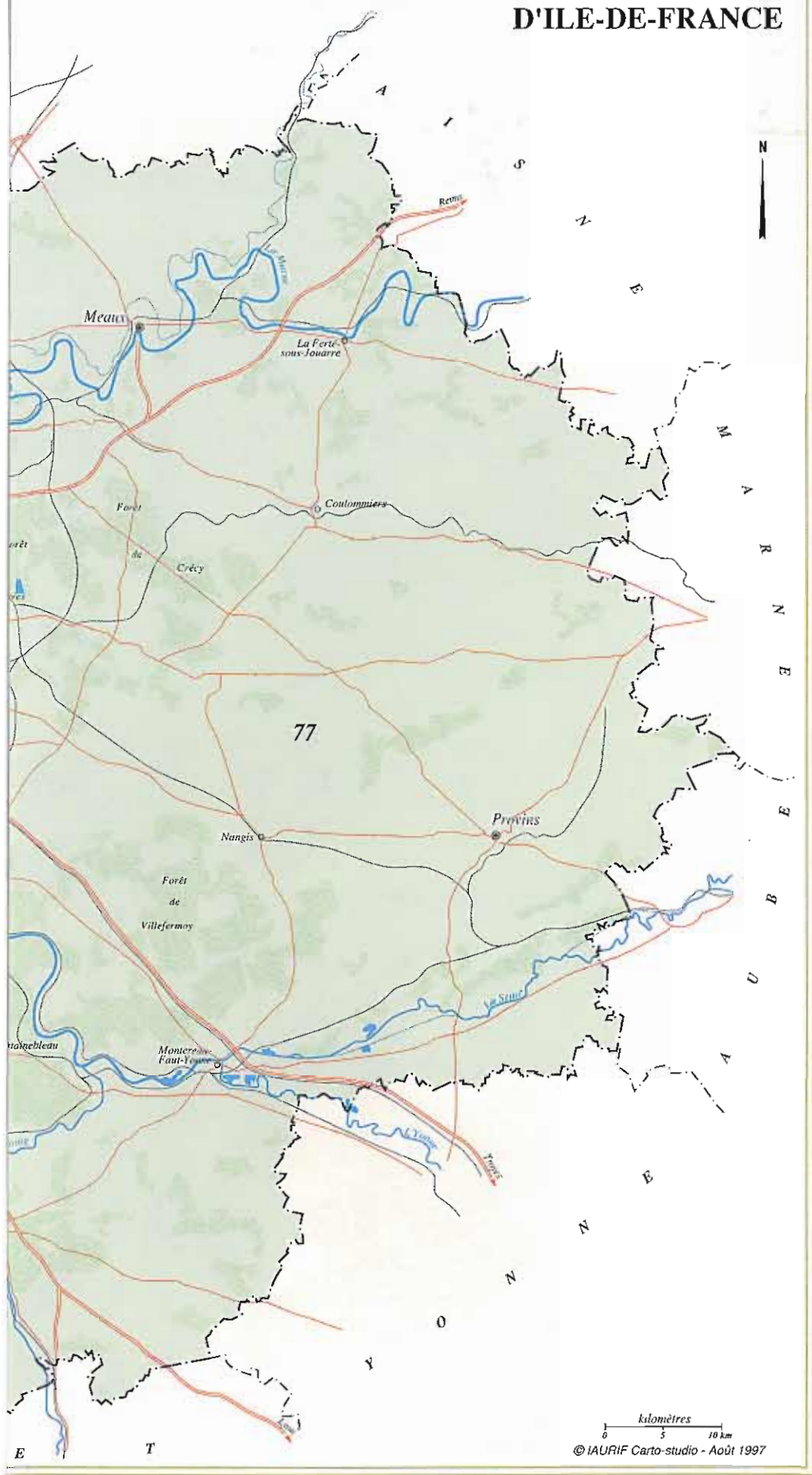
Imp. Bocquet, Paris. p.v.

1877





## LES LIMITES ADMINISTRATIVES D'ILE-DE-FRANCE



autorité. Après la seconde guerre mondiale, ce qui demeurait jusqu'alors un phénomène latent, est devenu patent aux yeux des moins avertis. Au plan administratif surtout, les collectivités territoriales s'avéraient totalement incapables de répondre tant aux missions que l'État leur confiait, qu'aux besoins des populations qu'elles avaient en charge. C'est pour remédier à cette situation qu'en 1964, un décret fut pris, prévoyant le redécoupage des deux anciens départements de Seine et Seine-et-Oise en 7 départements, Paris *intra muros* en formant un à part entière, sous statut spécifique. On restaura à peu près les anciens districts de Saint-Denis et Sceaux qui formèrent la «petite couronne» (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), et le reste se répartit entre les nouveaux départements d'Essonne, Yvelines (qui reprenait la majeure partie de l'ancienne Seine-et-Oise) et Val-de-Marne.

Enfin, la loi de 1977, instituant les régions comme collectivités territoriales reconnues et efficaces, consacra le «phénomène» région parisienne, en lui octroyant son nom originel, région Ile-de-France.

Hélène Servant  
Conservateur  
Archives Nationales de Paris



Bois de Marais Fontaine

Peloir

Moulignon

Grand Butte

Fort de St. Rix

Barre

Croix Vivierjamba

Croix rouge

LES  
ARCHA

Vill. de la Sava

Bois de Lava

Marjency

Moulin  
Martinou

Faubonne

Etang d'Armoit

Soi

# Stratification de cartes et aménagement

Hervé Blumenfeld

*Le lecteur trouvera sans doute une distance séparant les cartes présentées et l'aménagement.*

*Plusieurs raisons peuvent y concourir :*

*- si l'enfant qui apprend à lire et à écrire peut être guidé par la maîtresse ou le maître d'école (puis plus tard par le professeur), il voit à la maison, à la campagne ou à la ville, où on apprend à reconnaître la chose vue et désignée par le mot prononcé ou écrit;*

*il n'en va malheureusement pas de même pour la carte. Il n'existe pas (ou plus ?) de livre pour apprendre à la lire; le réflexe d'associer le petit terrain, la haie, le relief désignés par la carte et la chose n'est pas acquis dès l'enfance.*

*Il est exceptionnel qu'un professeur l'apprenne à l'élève.*

*S'agissant de cartes anciennes, la difficulté est encore plus grande. Le livre de François de Dainville, S. J. Le langage du géographe, paru en 1964, est devenu rare. Il faut aller, le plus souvent, dans une bibliothèque spécialisée pour le trouver. Il aide pourtant à établir des ponts entre ce langage utilisé il y a quelques siècles et celui utilisé en 1964.*

*De plus, il faudrait tenir les cartes en main et avoir l'œil assez exercé pour retrouver sur un lieu actuel, le terrain décrit par la carte d'aujourd'hui et d'hier.*

*La lecture des cartes nécessite donc de savoir, de pouvoir prendre du temps, et un peu de patience.*

*Nous avons essayé de la faciliter un peu en retrouvant l'alphabet de cartes anciennes : leur légende ou, comme on l'appelait de façon plus explicite, « le tableau des signes, des termes et des abréviations » utilisés.*

*Par économie de pages, nous avons dû nous borner à la reproduction des « signes », les termes et les abréviations sont pourtant indispensables.*

*De même qu'à l'école, il faut commencer par l'abécédaire; le trouver ou tenter de le reconstituer lorsqu'il a disparu ou n'a pas été écrit, mais transmis de génération en génération.*

*Le lecteur initié ou neophyte nous pardonner si nous avons commis plus que des fautes de lecture, ou de prononciation : la méconnaissance de lettres de l'alphabet.*

*Espérons que ces exercices donneront envie à des professeurs et à des maisons d'édition de confectionner un livre fournissant un fil plus solide pour apprendre à progresser de la carte ancienne jusqu'à la carte actuelle. Un tel ouvrage serait précieux pour connaître le passé de l'Ile-de-France, comprendre le présent et aider à faire son ouvrage.*

*Dans le sens que le « Petit Larousse » donne à ce terme :*

*Action de travailler, se mettre à l'ouvrage.*

*Objet produit par le travail d'un ouvrier, d'un artiste; ouvrage de menuiserie, de sculpture, travail exécuté à l'aiguille ou au tricot, (etc.).*

## Les cartes anciennes et l'aménagement de l'espace

La richesse de la cartographie en Ile-de-France est sans doute l'un des faits qui frappent celui qui s'intéresse aux cartes anciennes<sup>(1)</sup>. Aux premiers regards posés sur quelques-uns de ces documents, représentant un lieu à différents moments de son évolution, l'attention est attirée à la fois sur la permanence de certains de ses traits et sur l'ampleur des transformations qu'il a subies, notamment au cours du XX<sup>e</sup> siècle (extension de l'urbanisation, mutation de la ville et de la campagne sur elles-mêmes).

Toute personne intéressée par l'aménagement de l'espace perçoit aujourd'hui l'utilité de ces cartes. Quelques raisons méritent toutefois d'être brièvement rappelées.

Pour être économe et exprimer une «politesse élémentaire à l'égard de l'espace»<sup>(2)</sup> la transformation de tout lieu de la région Ile-de-France ne peut être guidée sans que l'on soit conscient que les actions à réaliser ne s'étendent que sur un bref moment de l'évolution d'un territoire de vieille tradition rurale et urbaine, elles ne portent que sur une partie très limitée de ce territoire. De ce fait, les acteurs de cet aménagement entretiennent nécessairement une relation avec l'histoire des lieux, avec la mémoire vivante.

Nier cette relation a déjà conduit à réduire le projet au programme et le programme à des logiques techniques, juridiques, administratives dont le cumul a produit des résultats insatisfaisants. *Ce n'est pas la novation qui est en cause mais son application sans considération du milieu d'accueil* écrivait Gérard Hanning<sup>(3)</sup>, en harmonie avec le sens que J. Rostang donne au terme de civilisation : *tout ce que l'homme a ajouté à l'Homme*. Il en résulte le besoin accru d'affirmer les caractères originaux du cadre et du milieu de vie, de parvenir à l'homogénéité et à la variété du paysage sans lesquelles on peut douter qu'il soit possible de trouver une lisibilité et des repères, d'autant plus nécessaires que la ville et la campagne d'Ile-de-France sont devenues métropolitaines. Dans les domaines de l'urbanisme et du paysage, ces besoins s'expriment dans les termes conjoints d'aménagement, de réhabilitation et de protection. Ils devraient sans doute s'exprimer également en termes de restauration d'ensembles spatiaux remarquables malmenés par des transformations plus ou moins intempestives.

Pour être efficacement éclairés, ces termes conjoints appellent le regard croisé de spécialistes de différents domaines et, notamment, d'historiens.

On constate cependant que si de nombreux travaux se sont attachés à connaître l'histoire de la région-capitale, le domaine de sa réalité physique concrète reste inégalement exploré. Pourtant, cette réalité est un des points de passage obligés de toute action d'aménagement. Elle est également l'enjeu des politiques urbaines, et l'objet de débats qui, pour être fructueux, impliquent que l'on fournisse des références culturelles communes, sinon totalement partagées, nécessaires.

Naturellement, l'espace rural a fait et fait encore l'objet de travaux importants, nouant un lien serré entre la connaissance de cette réalité physique partant de la parcelle, «de l'anatomie»<sup>(4)</sup> (*étude de la structure des êtres organisés envisageant la forme et la disposition des organes, Larousse*), et les conditions historiques, sociales, économiques, techniques et culturelles de ses transformations.

Il en va de même pour des espaces urbains renommés, en premier lieu pour ceux de la capitale, comme en témoignent des ouvrages tels que *Système de l'architecture urbaine, le quartier des Halles à Paris*<sup>(5)</sup>, ou plus récemment *Anciens villages et faubourgs de Paris, histoire d'un espace urbain*<sup>(6)</sup>, ou encore *Paris XIX<sup>e</sup> siècle, l'immeuble et la rue*<sup>(7)</sup>.

Des parties de l'espace régional, des communes ou certains de leurs quartiers ont fait, ou font aujourd'hui l'objet de travaux de recherche qui participent à constituer le fond commun de connaissances du territoire régional et nourrissent des projets d'aménagement et d'urbanisme.

Par ailleurs, la connaissance de l'empreinte du temps sur le sol ne relève pas exclusivement des cartes. La société actuelle dans la variété de ses générations, est également une source d'une grande richesse (cultivateur connaissant l'ancien fossé de drai-

(1) Cf. l'article de J.C. Dupuis *Trois siècles de cartes en Ile-de-France*.

(2) Gérard Hanning: *Matériaux pour un cahier de l'IAURIF sur la composition urbaine*, 1973, texte non publié.

(3) Gérard Hanning: *Matériaux pour un cahier de l'IAURIF sur la composition urbaine*, 1973, texte non publié.

(4) Marc Bloch. *Les plans parcellaires* dans *Annales d'histoire économique et sociale*, t. I, p. 62, 1929.

(5) Françoise Boudon, André Chastel, Hélène Couzy, François Hamon, éd. du CNRS, Paris 1977.

(6) Bernard Rouleau, éd. du Seuil, Paris 1985.

(7) François Loyer, éd. Hazan, Paris 1987.

nage longeant l'ancien chemin dont il lit la trace dans le champ, citadin reconnaissant la limite d'un ancien chemin dans le mur d'un bâtiment). Elle est, de plus, enrichie par la pratique quotidienne des lieux, de leurs repères multiples.

Bien entendu, comprendre l'anatomie, la structure des formes de l'espace, n'est pas suffisant pour comprendre le corps physique et social vivant, mais cette compréhension est indispensable à qui entend, dans la pratique, ne pas rabaisser une portion du territoire de la région, aussi banal soit-il, à une feuille de papier attendant un dessin et jetable à loisir.

Dans cette perspective, cet article se propose d'apporter une contribution à une meilleure connaissance de l'extraordinaire richesse de la représentation cartographique de l'Ile-de-France. Cette contribution est certes limitée par le sujet et par les choix qu'imposent une publication dans les Cahiers de l'IAURIF. Mais elle permet d'aider l'utilisateur potentiel de ces documents à les trouver plus aisément, de faire toucher du doigt ce que peut être l'apport de cartes anciennes en tant que mémoire d'un territoire qui peut redevenir vivante, au profit de l'aménagement. Cette contribution aide aussi à mesurer l'étendue des travaux qui restent à faire, et à ouvrir la porte aux partenariats multiples qui sont à mettre en œuvre entre chercheurs, praticiens et institutions dépositaires de ces fonds cartographiques.

## Des choix inévitables

Apporter les contributions qui viennent d'être indiquées implique des choix inévitables.

### *La délimitation du territoire*

Le territoire considéré est celui de la région Ile-de-France actuelle, y compris lorsque les documents examinés sont des cartes de France. La cartographie spécifique à la ville de Paris a été en principe écartée, compte tenu de sa richesse exceptionnelle et des nombreux ouvrages qui lui sont consacrés. Toutefois, les limites de la ville s'étant élargies et de nombreuses cartes figurant Paris et ses proches environs dépassant ses limites actuelles, la lecture de Paris est faite à partir de ces documents. Ainsi la carte retenue, centrée sur la capitale et couvrant le plus petit territoire, est la carte de « Paris, ses faubourgs et ses environs », levée et gravée en 1730 par Roussel, *premier document qui nous renseigne avec précision sur les environs de Paris*<sup>(8)</sup>.

## *Les cartes topographiques et les plans parcellaires*

Ces deux catégories de documents ont suivi, pour l'essentiel, des cours différents<sup>(9)</sup>, les cadastres et, plus généralement les plans parcellaires, sont par conséquent abordés dans un article distinct.

Les caractéristiques de l'espace physique concret ne peuvent donc être saisies ici que partiellement à partir de la parcelle, bien qu'elle soit le plus petit dénominateur commun à tous les éléments juridiques, économiques de la ville et de la campagne, de leurs formes, de leur gestion quotidienne, de leurs transformations et le point de passage obligé des actions d'aménagement. Toutefois, des grandes cartes figurent, au moins pour partie le parcellaire, c'est notamment le cas pour la carte de France, dite carte « d'Etat Major », ou plus exactement pour ses dessins minutes au 10 000e.

*Diverses communications n'ont été faites que trop tard, surtout par l'Administration du cadastre* écrit Berthaut<sup>(10)</sup> qui expose ainsi l'une des *raisons multiples pour lesquelles la collection des dessins minutes des premières campagnes* n'est pas homogène (ces premières campagnes portent essentiellement sur le territoire actuel de l'Ile-de-France).

Cette séparation regrettable ne sera surmontée que par le Plan topographique d'ensemble de la région parisienne et le Plan d'ensemble de la région d'Ile-de-France au 2 000e, édités de 1966 à 1990, figurant le parcellaire réel sur une carte topographique détaillée.

Ce choix a pour conséquence d'écarter, dans cette publication, la lecture des transformations de l'espace à l'aide de l'approche dite « trame foncière ».

La recherche *La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage*<sup>(11)</sup> a mis en évidence la géométrie de cette trame dans les espaces humanisés, parcellés et non planifiés. Elle a, depuis, été utilisée à l'IAURIF comme outil de lecture des cartes à des fins d'aménagement.

(8) Bernard Roulcau. *Villages et faubourgs de l'ancien Paris*. Histoire d'un espace urbain, éd. du Seuil. Paris 1985.

(9) Cf. *Trois siècles de cartes en Ile-de-France*, J.C. Dupuis dans ce même numéro.

(10) Colonel Berthaut. *La carte de France 1750-1898*. Etude historique. Tome II. Service Géographique de l'Armée. 1899.

(11) Gérald Hanning, Paul Checcaglini, Annick Jaouen *La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage*. CORDA réalisée dans le cadre de l'IAURIF. 1976.

## Le choix de cartes topographiques

Les cartes thématiques (cartes routières ou cartes géologiques, etc.) ne sont pas abordées dans ce chapitre. Les cartes utilisées sont des cartes topographiques d'échelle et de niveau de précision différents.

### *Les cartes topographiques et leur échelle*

L'étude de grands faits qui ont marqué le territoire de l'Ile-de-France au travers de trois siècles de cartes a conduit à inventorier et à examiner de nombreuses cartes. 26 d'entre elles ont fait l'objet d'une analyse et d'une cartographie de repérage. Ces cartes ont été choisies à la lumière des critères suivants : d'une part, la précision des détails qu'elles figurent et l'ampleur du territoire qu'elles représentent, et d'autre part leur degré d'exactitude. Les appréciations portées par des spécialistes (dans des limites qu'ils ont précisées) ont été utilisées à cette fin. Ces critères ont conduit à choisir, de préférence, des cartes dont l'échelle se situe entre le 50 000e et le 5 000e.

### *Des inventaires sélectifs*

Il s'agit essentiellement :

- de l'article «Trois siècles de cartes en Ile-de-France»;
- des travaux de Bernard Rouleau<sup>(12)</sup> qui fournissent des indications précieuses sur la précision de cartes et de plans ainsi que sur différentes éditions d'ensembles de cartes telles que celles de l'Atlas communal du Département de la Seine (de 1854 à 1875);
- de l'inventaire dressé par Jean Bastié<sup>(13)</sup> qui signale des documents complémentaires;
- des études documentaires de l'IAURIF, réalisées notamment dans le cadre de contrats de recherche<sup>(14)</sup>;
- des inventaires ou des catalogues des principaux lieux de conservation ainsi que des fichiers de l'I.G.N.

(12) Bernard Rouleau. *Villages et faubourgs de l'ancien Paris. Histoire d'un espace urbain*, éd. du Seuil. Paris 1985.

(13) Jean Bastié. *Croissance de la banlieue parisienne*, éd. PUF, Paris 1964.

(14) Recherche documentaire pour : *La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage*. Annick Jaouen sous la direction de Gérard Hanning. CORDA réalisé dans le cadre de l'IAURIF. 1976

- *Recherche sur une typologie de l'habitat ancien (1850-1948)*. Recherche documentaire A. Jaouen, M. Herculim. MECV, Direction de la Construction. IAURIF-SONACOTRA. 1977.

- *La cartographie en région d'Ile-de-France*. Document provisoire de travail. André Ballut, Annick Jahouen. IAURIF 1985.

(15) Monique Pelletier. *La carte de Cassini. L'extraordinaire aventure de la carte de France*, éd. Presses de l'Ecole Nationale des Ponts-et-Chaussées. Paris 1990.

(16) Bernard Rouleau - *op. cit.*

(17) *Atlas Historique de Saint-Denis des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Sous la direction de Michaël Wyss, éd. de la Maison de Sciences de l'Homme, Paris 1996.

### *L'examen d'exemplaires des séries de cartes*

Différentes éditions de cartes ont été comparées afin d'écartier les documents surchargés (ou de sélectionner, notamment pour les cartes «d'Etat Major», les cartes les moins surchargées), et d'identifier les feuilles provenant de « révisions complètes » des premières cartes d'une série.

### *La précision et l'exactitude des cartes utilisées*

Cette question concerne l'espace et/ou le temps et relève, pour l'essentiel, des travaux d'experts qui ont permis de cadrer le sujet. Quelques exemples expliciteront les choix qui ont été faits.

#### **La carte géométrique de la France dite carte « de Cassini »**

Les premières publications des feuilles concernant l'Ile-de-France sont achevées en 1757. La carte est remarquable par la place qu'elle occupe dans l'histoire de la cartographie : *Cassini (III) a fait dresser une carte de base du royaume, développement du canevas géométrique qui (...) peut servir à l'élaboration d'autres cartes(...). Pour la rendre plus agréable, on y a joint, pour ainsi dire, une esquisse de topographie* écrit Monique Pelletier<sup>(15)</sup>. Ces caractéristiques d'esquisse topographique ont conduit à ne pas la retenir comme outil de lecture.

#### **La carte des Environs de Paris de De la Grive.**

Bien que cette carte ne figure pas le relief, son intérêt topographique est indéniable. *L'auteur a mis surtout l'accent sur la représentation des grands domaines des environs de Paris. Les parcs et les forêts ont fait l'objet d'un soin presque exclusif. Les vignes, moulins, bois et remises sont notés de façon satisfaisante, mais l'habitat n'a été figuré que par des masses uniformes.*<sup>(16)</sup> Ces points de repère précieux n'autorisent pas pour autant des raccourcis (à titre d'exemple : De la Grive figure une voie droite, plantée d'arbres d'alignement entre les villages d'Aubervilliers et de Saint-Ouen, *projetée et non réalisée*<sup>(17)</sup>).

#### **La carte topographique des Environs de Versailles dite carte «des Chasses»**

La carte «des Chasses» allie l'ampleur du territoire qu'elle couvre (près de 30 % de la superficie de l'Ile-de-France) à ses qualités reconnues de carte topographique.

Toutefois, elle a été élaborée de 1764 à 1773... *Sa feuille «Paris» n'a paru qu'en 1807(...) comporte(...) des ajouts importants comme le mur des Fermiers Généraux, des suppressions*



- limite est de la carte «des Chosses»

- limite est de la carte «De la Grive».

comme, par exemple, les Chartreux de Vauvert, ou des projets, comme le Canal Saint-Martin... écrit Bernard Rouleau<sup>(18)</sup> qui ajoute : *Il est donc difficile de dater avec précision les éléments portés sur de tels plans. En tout cas, la date de parution de ces plans ne le permet pas... Notons d'ailleurs, à ce propos, que cette fâcheuse habitude de réemployer les documents originaux se prolongera au moins jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.*

(18) Bernard Rouleau. *op.cit.*

(19) Cette carte de Dom G. Coutans a été reprise et revue par Charles Picquet sous forme d'un *Atlas Topographique des Environs de Paris*. Il peut être utile de signaler que :

- onze feuilles du *Tableau Topographique des Environs de Paris* conservées aux Archives Nationales de Paris (N.N. 192),
- les seize feuilles conservées à la Bibliothèque Nationale de France, accompagnées par un tableau d'assemblage où figurent le nom et la date de chaque feuille (Ge C.C. 1218 daté de 1773 à 1786).
- *L'Atlas Topographique des Environs de Paris* par Charles Picquet - 1800 est conservé à la Bibliothèque Nationale de France (Atlas Topographique de 16 feuilles, revu, corrigé et augmenté par Charles Picquet en 1800 - Ge FF. 18678 (1-2)) et aux Archives de Paris, Département de Paris, 7Eb.22.

Le tableau topographique des Environs de Paris jusqu'aux limites du Diocèse dressé sur les mémoires de l'Académie

Dressé par Dom G. Coutans. Cette carte de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle couvre la majeure partie du territoire d'Ile-de-France. Si ce document au 64 800e ne permet pas, ne serait-ce que par son échelle, d'études de détails, il s'étend jusqu'à proximité immédiate des limites est de l'Ile-de-France<sup>(19)</sup>. Le manque de travaux de spécialistes permettant de guider une première approche de cette grande carte n'a pas permis de l'utiliser dans les travaux préparatoires à cette publication. Son étude par des experts apporterait certainement une contribution à la connaissance de vastes territoires de la région.

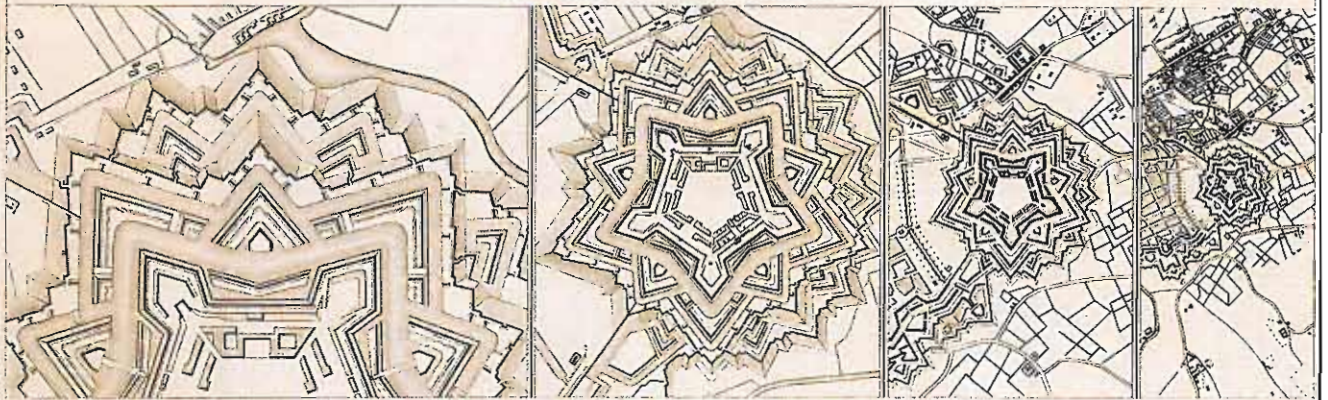
10000<sup>e</sup>

20000<sup>e</sup>

40000<sup>e</sup>

80000<sup>e</sup>

VILLES FORTIFIÉES .



LIGNES , RETRANCHEMENTS , REDOUTES .



VILLES FERMÉES .



VILLES OUVERTES .



BOURGS OU VILLAGES .





### La carte de France dite carte «d'Etat Major»

Les détails topographiques figurés sur des dessins minutes au 10 000<sup>e</sup> et en particulier ceux du parcellaire représenté par ces dessins ont déjà été évoqués. Mais les questions relatives à la précision recherchée pour ces documents (sinon atteinte avec homogénéité sur l'ensemble du territoire concerné) peuvent être également cernées à l'aide de l'extrait suivant de «l'Instruction de 1818»<sup>(20)</sup>

*On aura soin de figurer exactement les berges et tous les accidents du terrain qui peuvent exister au bord des rivières, afin que l'on puisse connaître, à l'inspection de la carte, les points de passage les plus faciles à établir, et on indiquera soigneusement les gués, les bacs et les ponts de toute espèce qui se trouvent le long de leur cours(...) Il faudra vérifier, dans les villes et villages, de quelle manière aura été détaillé l'intérieur des masses de maisons, ainsi que les cours et jardins qui s'y trouvent renfermés, afin d'ajouter les détails qui pourraient avoir été négligés : on devra également pénétrer dans l'intérieur de toutes les propriétés encloses, comme parcs, jardins, etc., car il pourrait arriver qu'on se fût contenté d'en mesurer le périmètre, et que, considérant les intérieurs comme uniformément imposables, on ne s'en fût pas occupé. On aura soin d'inscrire en petits caractères, sur les minutes, à côté des noms de villes et de villages, le nombre des habitants et celui des feux.*

La précision des détails topographiques figurés sur les dessins minutes au 40 000<sup>e</sup> peut être entrevue à l'aide de «l'Instruction de 1823 préparant l'ordonnance du 25 février 1824 qui fixe au 40 000<sup>e</sup> l'échelle des minutes». Si près de la moitié de la superficie de l'Ile-de-France (5 100 km<sup>2</sup> pour un total de 12 000 km<sup>2</sup> environ), est couverte par les dessins minutes au 10 000<sup>e</sup>, le reste du territoire ne dispose que de dessins minutes au 40 000<sup>e</sup>.

Selon cette instruction : *Il faut ne chercher à exprimer sur les minutes au 40 000<sup>e</sup> que ce qu'elles peuvent raisonnablement renfermer. Les objets qu'il faut y tracer devront être augmentés dans leurs dimensions, quand ils deviendraient trop petits : de ce nombre sont principalement certains cours d'eau, les diverses communications et les habitations...*

(20) Colonel Berthaut, *op cit.* tome I.

OBJETS	10000 <sup>e</sup>	20000 <sup>e</sup>	40000 <sup>e</sup>	80000 <sup>e</sup>
Fonderie				
Châlet				
Télégraphe				
Clotures en pierre				
Clotures en fûs.cés				
Clotures en levée de terre avec arbres et sans arbres				
Clotures en haie				
PRÉFECTURE				
SOUS-PRÉFECT.				
CANTON				
Verrerie				
Four-à-Chaux				
Four-à-plâtre				
Briqueterie				
Tuilerie				
Ruines				

«Signes conventionnels pour les villes, places fortes, édifices et objets divers» - annexés au Mémorial du Dépôt Général de la Guerre, imprimés sur ordre du Ministre - Tome IX, imprimerie Maulde et Renou, Paris, 1853, extraits.

Par exemple :

*communications - En général, on doublera les largeurs des communications, soit les grandes routes, soit toutes autres. Tout ce qui est route sera exprimé par deux traits dont un fort; quant aux communications importantes qui n'ont point la qualité de routes, elles seront à deux traits fins écartés d'un bon tiers de millimètre. Toutes les autres communications seront à un seul trait; on les indiquera toutes, à l'exception de celles qui se perdent et ne servent temporairement qu'à l'exploitation des bois et des prairies. Quand il y aura entre deux communes plusieurs chemins vicinaux, le plus fréquenté sera tracé d'un trait un peu plus fort. Les routes de 1ère, 2è et 3è classe ayant des largeurs à peu près fixes et proportionnées à leur importance, il sera facile de leur donner, sur la minute, des largeurs réduites qui seront toujours en rapport non seulement avec les grandeurs réelles, mais encore avec leur rang; on saura donc connaître les points où les localités ont engagé à les rétrécir, puisqu'alors les traits de la route se rapprocheront.*

*La précision des cartes gravées et éditées au 80 000e*

Deux aspects essentiels relatifs à la carte de France (dont les feuilles concernant l'Ile-de-France sont éditées pour la première fois de 1832 à 1839) sont, d'une part, l'importance considérable des informations perdues par le passage des dessins-minutes aux cartes gravées au 80 000e, d'autre part les difficultés de lisibilité des cartes publiées, compte tenu de la finesse de la gravure.

Les extraits des « Signes conventionnels » provenant de l'une des planches jointes au volume du Mémorial du Dépôt Général de la Guerre (1853) permettent d'apprécier la différence de lisibilité de planches gravées aux échelles indiquées.

Les cartes gravées concernant l'Ile-de-France utilisent le 80 000e (feuilles de la carte de France), le 40 000e (carte des Environs de Paris de 1839) et le 20 000e pour les plans de villes (Melun et Meaux).

Cependant ces instructions citées ne seront pas suivies à la lettre. Dans quelle mesure ont-elles été suivies ? Le colonel Berthaut cite nombre d'«instructions» rappelant ou précisant ultérieurement les dispositions de 1824.

Le lecteur pourra apprécier la finesse d'un de ses dessins minutes au 40 000e reproduit dans ce «Cahier».

Les ajouts, gravés sur les cuivres, sont innombrables. La remarque de Bernard Rouleau concernant l'impossibilité de dater des éléments figurant sur une carte au vu de sa date d'édition prend une dimension particulière lorsqu'on examine, par exemple, une feuille telle que celle de «Paris publiée en 1832, report sur pierre en 1875. (Imprimerie Lemercier et Cie. Paris)» sur laquelle figurent les fortifications de 1841 et de nombreuses voies ferrées, sans autres modifications marquantes du fond topographique de 1832.

Au cours de la préparation de l'article *Quand le chemin de fer apparaît en Ile-de-France*<sup>21</sup>, l'auteur a noté sur les éditions de certaines feuilles des sections de voies ferrées dont il ne reste plus de trace sur des éditions ultérieures. Anticipation portant sur un projet considéré certain au moment de la gravure, corrigée après son abandon confirmé ? Combien d'éditions de feuilles de la carte «d'Etat Major» comportent de telles inexactitudes ?

L'histoire de la carte de France n'est malheureusement pas écrite avec autant de précision après l'ouvrage de Berthaut. De grands chantiers restent donc ouverts, surtout en ce qui concerne la cartographie «moderne» (à partir de 1901), mais aussi pour compléter les recherches et études de référence sur la cartographie «ancienne».

### *Des cartes, des plans complémentaires*

D'autres grandes cartes ont été identifiées. C'est en premier lieu le cas de «Plans cantonaux», qui ont été dressés sur ordre du Conseil général de Seine-et-Marne dans le courant de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et qui pourraient, ainsi que les Atlas du département de la Seine, répondre aux besoins de gestion de l'espace par les collectivités territoriales.

Ainsi, des cartes topographiques ont été dressées, répondant à des logiques d'acteurs déterminées (militaires ou de gestion de transformations de l'espace). Les raisons qui ont conduit à dresser d'autres documents restent incertaines (en particulier pour la carte «des Chasses»). Ces cartes constituent de véritables familles avec leurs générations de révisions complètes; des familles nouvelles empruntent souvent des éléments à des cartes ou à des plans plus anciens.

21 Le lecteur pourra se reporter à cet article. Cahiers de l'IAURIF n° 120 - janvier 1998.

### *Certains documents cités par des spécialistes n'ont pas été retenus ici*

Trois exemples illustreront ces choix :

- la carte de Maire 1825 qui couvre une partie du territoire de communes riveraines de Paris; il a paru plus efficace, dans le cadre retenu, de s'attarder sur les dessins minutes au 10 000<sup>e</sup> de la carte «d'Etat Major» à peu près contemporains et couvrant un territoire incomparablement plus vaste;
- la «Carte militaire des Environs de Paris, relative aux travaux de défense exécutés ou projetés»; ainsi que l'indique son titre, ce document porte au moins pour partie sur des projets importants, et non distingués des aménagements réalisés; de ce fait, il a semblé préférable de l'écarter;
- les planches des atlas dits «Trudaine» «dont le but était de dresser la carte générale des routes royales de France»<sup>(22)</sup> et qui sont, de fait, des cartes topographiques détaillées<sup>(23)</sup>. Leur configuration en longs rubans que pourrait constituer leur assemblage nécessitait des travaux de repérage cartographique dont l'ampleur dépassait le cadre des études préparatoires à la présente publication.

### *Le repérage topographique des 26 cartes*

La quasi totalité des 26 cartes sélectionnées, dont la liste figure sur le tableau d'assemblage des cartes (cf. infra.), a été repérée sous deux formes par les moyens de la cartographie informatique :

- d'une part, l'emprise de chacun de ces documents a été représentée par leur report sur une carte actuelle de la région figurant ses limites, celles de ses huit départements et de ses 1281 communes;
- d'autre part, chacune de ces cartes méritait d'être identifiée par la description de ses éléments essentiels (le territoire qu'elle couvre, représenté par les limites administratives, le tableau d'assemblage des feuilles qui la constituent et, lorsqu'il existe, le numéro de chacune de ces feuilles)<sup>(24)</sup>.

Leurs premières caractéristiques complètent cette description :

- la date à laquelle la carte a été levée ou dressée;
- la date de première édition;
- l'échelle;
- la date de révision complète;
- le format de chaque feuille;
- le nombre de feuilles.

Les principaux lieux de conservation des cartes

Compte tenu du nombre de lieux de conservations (Archives départementales, Musée d'Ile-de-France, Archives, bibliothèques ou musées municipaux, etc.) et compte tenu du nombre de feuilles non surchargées d'ajouts qui mériteraient d'être identifiées, seuls les principaux lieux de conservation ont été signalés (en principe : Archives Nationales de Paris, Bibliothèque Nationale de France et Institut Géographique National).

L'intégration de ce repérage informatisé des cartes anciennes au Système d'information géographique régional (SIGR) géré et développé par l'IAURIF permettra à tout utilisateur potentiel de savoir :

- quelles cartes couvrent un territoire limité de la région (une commune par exemple);
- quelle partie du territoire de la région est couverte par telle ou telle carte.

### *Des compléments utiles*

Cette première étape pourrait être rapidement complétée, notamment dans le cadre de partenariats susceptibles d'être établis avec les principales institutions dépositaires des fonds. Une deuxième étape pourrait permettre d'identifier, en Ile-de-France, les autres lieux de conservation des 26 cartes retenues, facilitant ainsi l'accès à ces documents.

Une troisième étape pourrait être franchie par l'identification de documents complémentaires (plans parcellaires, cadastres plans terriers, censives, atlas dits « Trudaine », cartes relatives à l'administration de domaines royaux, séries de dessins minutes du Dépôt de la Guerre, plans cantonaux notamment). Ainsi, de proche en proche, les matériaux utiles à la compréhension du territoire de la région pourraient être mieux connus, leurs accès facilités. Ils pourraient contribuer à mieux éclairer des choix d'aménagement des espaces urbains et ruraux.

(22) Hélène Servant, Fichier de la collection des Atlas dits « Trudaine » A.N. Paris - Section cartes et plans - Mai 1996

(23) Cf. l'article *Route et cartographie en Ile-de-France 1650 - 1750* Cahiers de l'IAURIF n°120.

(24) Si ce repérage cartographique des cartes est approximatif pour des documents anciens dressés à l'aide de règles différentes de celles actuellement utilisées, il est adapté aux objectifs énoncés.

## La lecture des cartes

### Quatre cartes principales

Afin d'illustrer de grandes transformations physiques qui ont concouru à façonner des traits marquants de la région, la lecture proposée des cartes s'ordonne autour de quatre documents principaux :

- la carte topographique des environs de Versailles dite carte «des Chasses»;
- la carte de France dite carte «d'Etat Major»;
- la carte de France type 1900;
- la carte de France type 1922.

Les raisons qui guident ces choix sont les suivantes :






- la carte «des Chasses» allie l'ampleur du territoire qu'elle couvre (près de 30 % de la superficie de l'Ile-de-France) à ses qualités reconnues de carte topographique.
- la carte «d'Etat Major» couvre l'ensemble de la région et la richesse d'informations contenues dans ses dessins-minutes au 10 000e est exceptionnelle;
- la carte de France type 1900 décrit à peine 40 % du territoire régional, mais les cartes détaillées au 10 000e qui ont permis de la confectionner complètent les qualités de son édition au 50 000e;
- la carte de France type 1922, dont les révisions permettent de parvenir aux années 1970, couvre une période longue et déjà suffisamment lointaine pour qu'elle puisse produire l'effet de distance recherché.

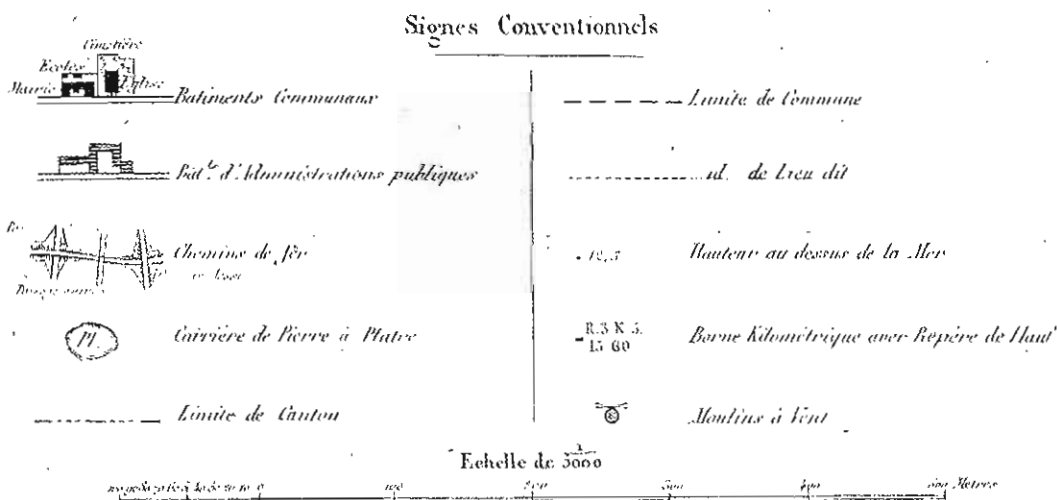
### La légende des cartes

La lecture de chacune de ces quatre cartes commence par la présentation de leur légende, ou par une approche de « signes conventionnels et de termes utilisés ». En effet, si ces clés de lecture étaient connues des amateurs éclairés du XVIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'en est pas nécessairement de même pour un utilisateur occasionnel de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

La légende de la carte «d'Etat Major» est difficile à établir. Les obstacles tiennent au fait que les règles déterminant le figuré des dessins minutes au 10 000e et au 40 000e n'étaient pas encore figées lors des levés exécutés sur le territoire d'Ile-de-France. De même, les signes utilisés pour la carte gravée au 80 000e soulèvent encore des débats multiples au sein du «Dépôt de la Guerre» au-delà de 1839, date de la première édition de la feuille la plus tardive concernant l'Ile-de-France.

### Teintes Conventionnelles

Routes Départementales		Jaune
Chemin Vicinal de G <sup>de</sup> Comm <sup>on</sup>		Vert
Chemins Vicinaux Ordinaires		Violet
Chemins Ruraux		Bistre Pâle
Vies Urbaines		Orange



Si des cartes suggèrent, « parlant », le sens de chaque signe utilisé ne s'impose pas nécessairement en lui-même. Signes conventionnels Atlas communal du Département de la Seine Feuille Saint-Ouen au 5 000e, 1870, O. Th. Lefèvre - I.G.N.

Les premières approches réalisées dans le cadre de la préparation de ce Cahier de l'IAURIF confrontant des dessins minutes, rapprochant certaines de leurs caractéristiques des précisions fournies par Berthaut<sup>(25)</sup> et par le Tome IX du « Mémorial du Dépôt Général de la Guerre » laissent des points dans l'ombre. Des travaux d'experts seraient particulièrement utiles à une meilleure connaissance des ressources offertes par ces cartes précieuses.

### *Le choix des lieux examinés dans la « lecture des cartes »*

Ces lieux ont été sélectionnés en fonction du contenu des cartes qui devait permettre :

- de percevoir des transformations marquantes du paysage qui ont sensiblement contribué à façonner des caractères originaux de la région;
- de couvrir des territoires les plus variés possibles tout en permettant de suivre des transformations sur de longues périodes;
- de s'assurer que les cartes utilisées sont sinon exactes, du moins fiables quant aux faits observés;
- de souligner des particularités de cartes utilisées;
- de disposer d'informations provenant de spécialistes et permettant d'éclairer le sujet.

### *Les limites de la démarche*

Ces exercices de lecture ne sont en aucune façon l'histoire d'un lieu ou, *a fortiori*, l'histoire de la région. Ils se bornent à relever des faits, des transformations significatives. Ils ne sont pas non plus l'histoire des conditions sociales, techniques, financières, de la réalisation des aménagements observés.

Afin d'entrevoir les transformations marquantes qui ont produit l'espace tel qu'il figure sur chacune de ces cartes, celles-ci sont rapprochées de cartes antérieures ou sensiblement contemporaines plus détaillées. Pour faciliter les comparaisons d'un lieu pris à différents moments, les extraits de cartes sont, le plus souvent, reproduits à une même échelle.

La méthode du report de documents anciens sur des cartes actuelles n'a été que très partiellement utilisée. Nous nous sommes plutôt bornés à reporter sur les cartes comparées les éléments correspondants, à rechercher des similitudes assez frappantes ou des différences assez évidentes pour qu'elles permettent d'avancer des constats.

Afin de faciliter la lecture, nous avons surchargé des extraits de cartes.

Des cartes et des plans décrivant des territoires plus limités que les quatre principales cartes ont donc également été utilisés. Il a en effet paru utile de reproduire tel jalon marquant un moment de la transformation d'un lieu, ou de recourir à une carte qui le figure de façon plus détaillée.

De même, il a semblé utile de donner à voir la troisième dimension d'un espace, son paysage de surface, à une époque correspondant à celle décrite par la carte décrite, à l'aide de reproductions d'estampes, de tableaux ou de cartes postales. Ainsi, de nombreux documents reproduits ci-après, proviennent de multiples lieux de conservations dont les fonds participent à la préservation d'une partie de la mémoire de la région. Les références de chacun des documents utilisés accompagnent systématiquement leur reproduction.

### *La carte et l'espace représenté*






















Pour les acteurs de l'aménagement, la carte, comme toute représentation ancienne ou moderne d'un territoire, ne peut pas se substituer à sa lecture sur le terrain. Celle-ci est nécessaire à qui veut apprécier l'image sensible de la réalité (la pente entre deux cotes de niveau, la présence d'un mur ou d'un arbre, leur couleur, leur odeur, leur grain, la distance entre deux alignements plantés ou bâtis, etc). La carte ancienne ou actuelle est nécessaire pour comprendre, agir et garder la trace. L'approche des acteurs de l'aménagement peut alors croiser la démarche de l'historien aidant la société à percevoir la place occupée par une opération nouvelle dans la chaîne de l'évolution du territoire.

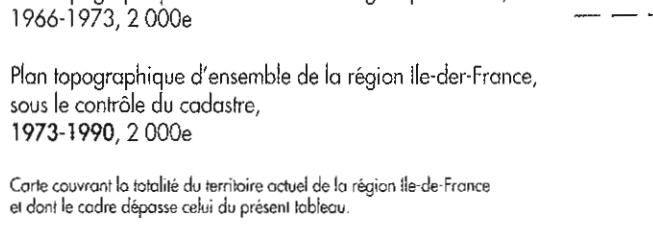
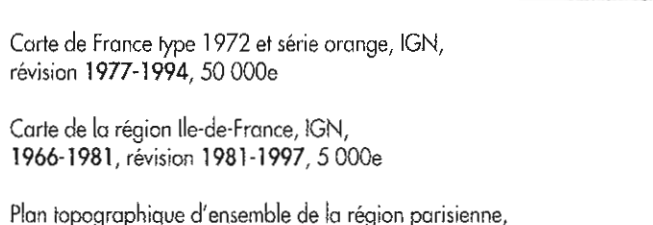
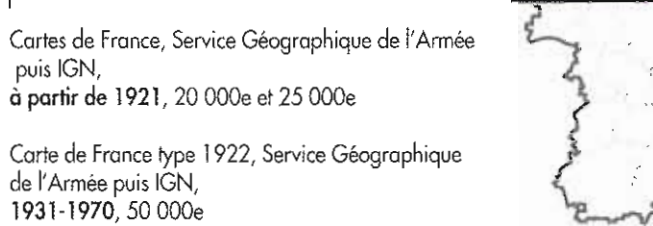
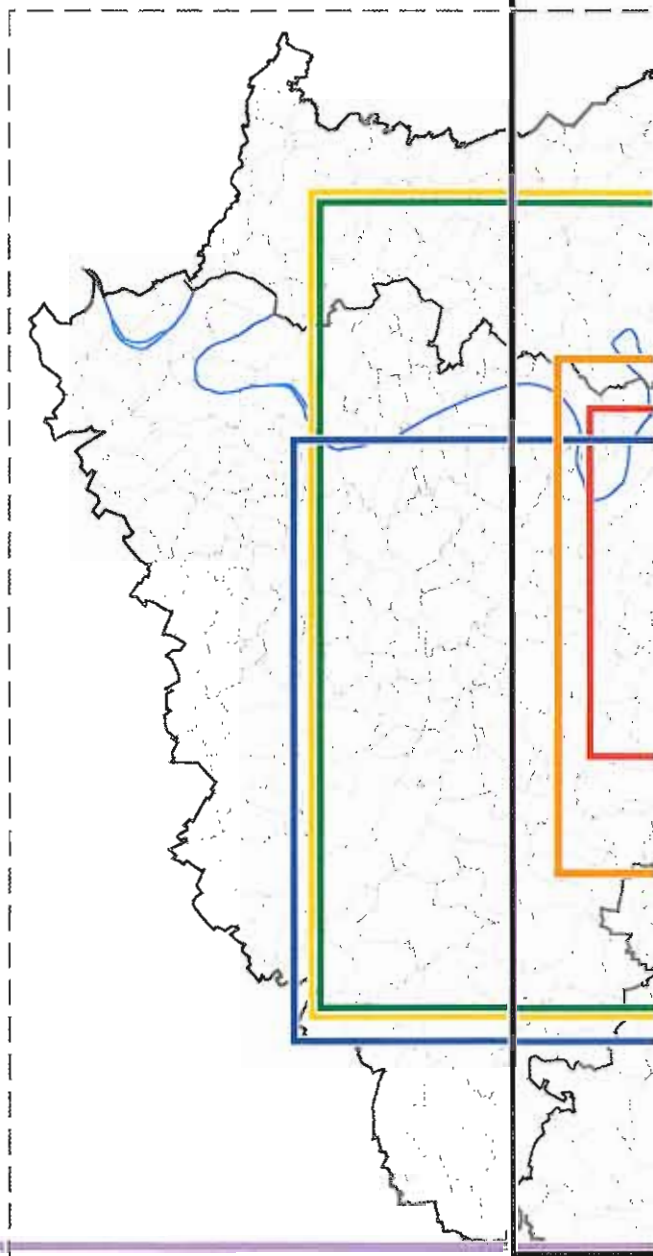
Hervé Blumenfeld  
IAURIF

(25) Colonel Berthaut. op. cit.

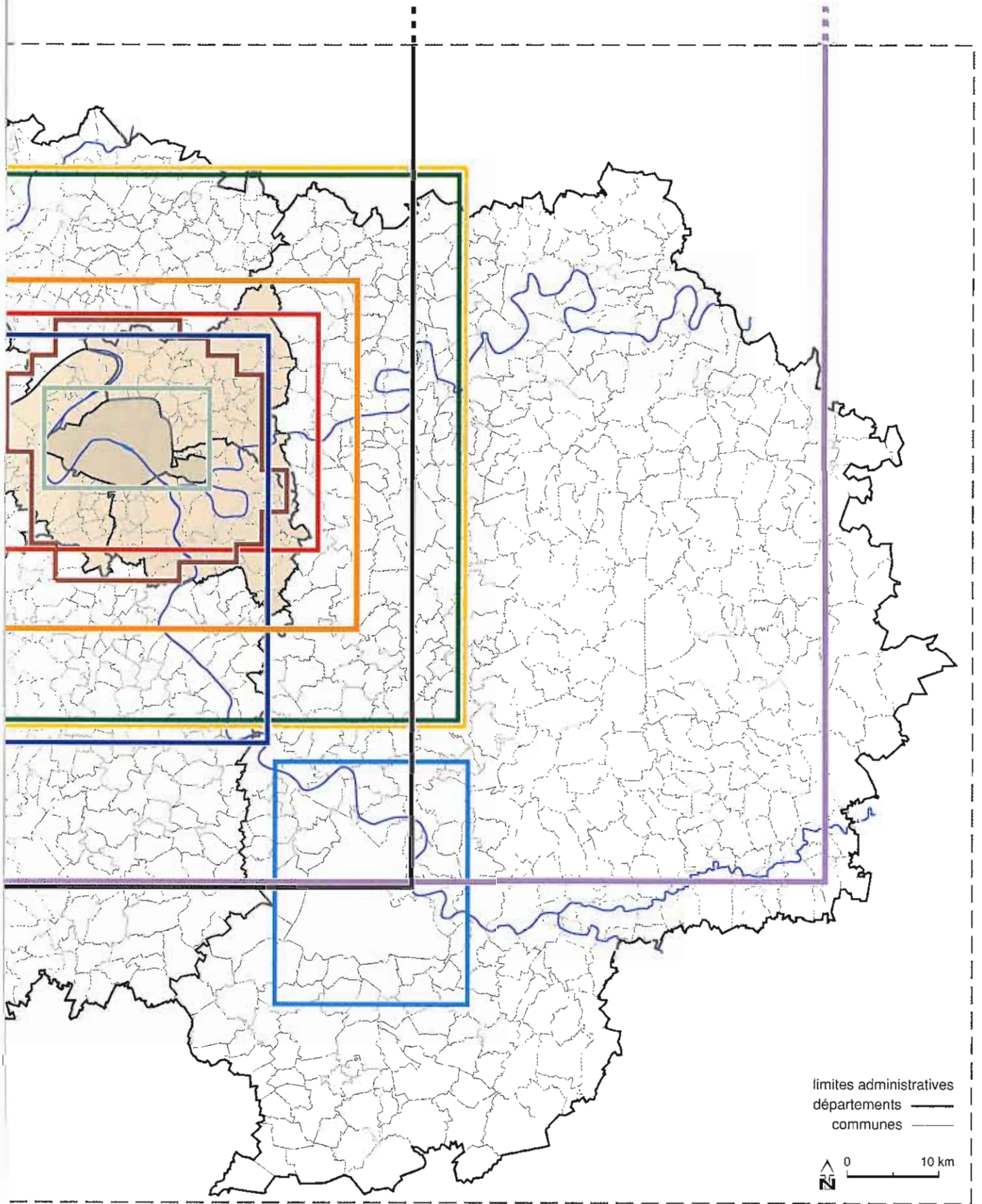
# Emprise des grandes cartes en Ile-de-France du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle

## Tableau d'ensemble

	«Paris, ses faubourgs et ses environs», Roussel, 1731, 9 800e	
	Carte des environs de Paris, Abbé de la Grive, 1740, 17 280e	
	Carte géométrique de la France dite «carte de Cassini», 1750-1757, 86 400e	
	Carte topographique des environs de Versailles, dite «carte des Chasses du Roi». 1764-1807, 28 800e	
	Tableau topographique des environs de Paris, Dom G.Coutans, 1773-1786, 64 800e	
	Carte «des Chasses du Roi à Fontainebleau», 1809, 34 560e	
	Carte de France dite carte «d'État Major» Dessins-minutes, 1818-1824, 10 000e	
	Carte de France dite carte «d'État Major» Dessins-minutes, 1824-1839, 40 000e	
	Carte de France dite carte «d'État Major», 1832-1839, 80 000e	
	Carte des Environs de Paris, 1839, 40 000e	
	Carte des environs de Paris, Service géographique de l'Armée, révisions, 1877-1887, 20 000e	
★	Atlas communal du Département de la Seine, O. Th. Lefèvre, 1854-1875, 5 000e	
	Carte de France dite carte "d'État Major" type 1889 1888, révisions et édition jusque vers 1950, 50 000e et 80 000e	
	Atlas du Département de la Seine, Service des Ponts et Chaussée du Département, 1895-1900, révision 1922-1941, 5 000e	
	Carte de France type 1900, Service Géographique de l'Armée, 1901-1906, 50 000e	
	Plans Directeurs de la Région de Paris, Service Géographique de l'Armée, 1872-1901, 20 000e	
	1872-1900, 10 000e	
	Cartes de la Région de Paris, Service Géographique de l'Armée, révision 1933-1936, 20 000e	
	révision 1933-1936, 10 000e	
	Cartes de France, Service Géographique de l'Armée puis IGN, à partir de 1921, 20 000e et 25 000e	
	Carte de France type 1922, Service Géographique de l'Armée puis IGN, 1931-1970, 50 000e	
	Carte de France type 1972 et série orange, IGN, révision 1977-1994, 50 000e	
	Carte de la région Ile-de-France, IGN, 1966-1981, révision 1981-1997, 5 000e	
★	Plan topographique d'ensemble de la région parisienne, 1966-1973, 2 000e	
★	Plan topographique d'ensemble de la région Ile-de-France, sous le contrôle du cadastre, 1973-1990, 2 000e	
	Carte couvrant la totalité du territoire actuel de la région Ile-de-France et dont le cadre dépasse celui du présent tableau.	
★	Carte dont les emprises n'est pas repérable sur ce tableau	



Les dates des «cartes de France» se rapportent aux feuilles couvrant l'Ile-de-France



Haute-Normandie  
 Gwynedd  
 Dordogne  
 Charente-Maritime  
 Charente-Inférieure

# L'emprise des documents carte par carte

Plan de Paris  
Charles Bouché  
Eugène Bréchet  
Charles Bouché  
(autres feuilles)

Chaque carte est figurée avec son tableau d'assemblage sur la carte des limites administratives de la région Ile-de-France, de ses huit départements et de ses communes (seule la carte IGN actuelle au 25 000e Top 25 n'est pas reproduite).

Les numéros des feuilles constituant chaque carte sont reportés sur leur tableau d'assemblage.

Ces premières informations sont complétées par :

- les dates de levé et (ou) de première édition du document,
- l'échelle,
- le format des feuilles,
- le nombre de feuilles constituant la carte,
- Les dates des principales révisions.

Il s'agit exclusivement de révisions complètes.

L'échelle de reproduction des tableaux ne facilite pas leur lecture. Ceux-ci feront l'objet d'une publication ultérieure plus adaptée.

La mise au point d'un programme informatique permettra de repérer directement des documents d'ores et déjà enregistrés, en premier lieu, les différentes cartes couvrant tout ou partie du territoire d'une commune ou d'un département.

Les principaux lieux de conservation des documents sont indiqués :

Institut Géographique National (I.G.N.)

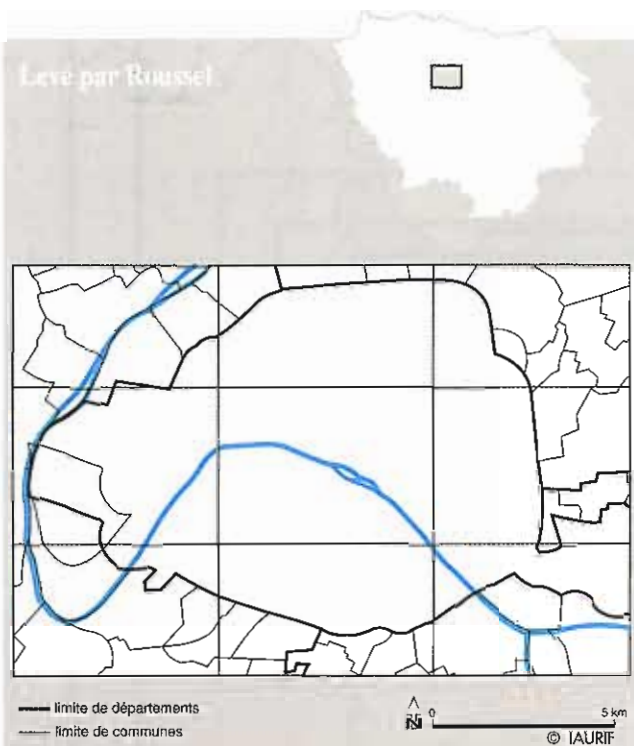
Bibliothèque Nationale de France - Département des cartes et plans (B.N.F.)

Archives Nationales de Paris - Section des cartes, plans et photographies (A.N. Paris).

L'inventaire détaillé des cartes (ou parties de cartes) conservées dans les Archives Départementales, le Musée d'Ile-de-France, les Archives ou Bibliothèques de communes d'Ile-de-France permettrait de compléter utilement la liste des lieux où ces documents peuvent être consulter.

Cet inventaire permettrait, en outre, d'identifier des documents exceptionnels comme le laissent entrevoir les premières recherches faites pour préparer la publication des « Cahiers de l'IAURIF » numéros 119 et 120.

## Plan de Paris, ses faubourgs et ses environs



Dressé en ..... : 1731

Échelle ..... : 9 800e

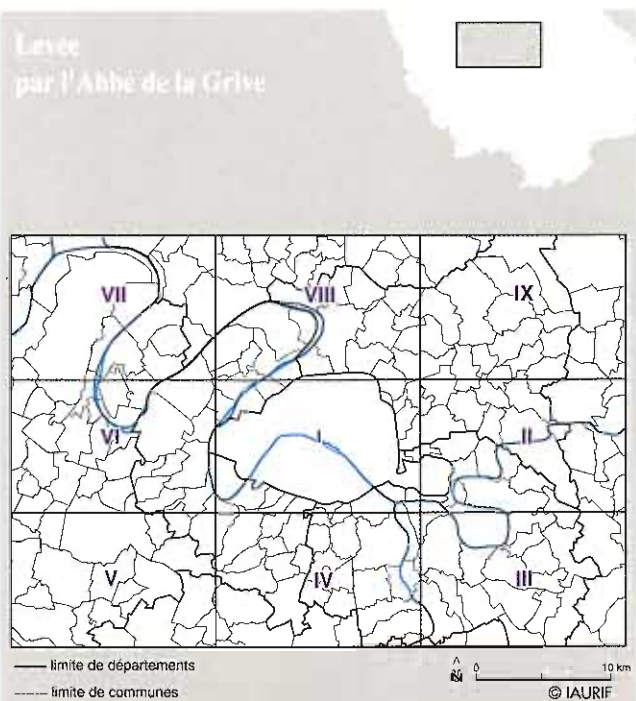
Format ..... : 59 X 42 cm

Nombre de feuilles ..... : 9

Lieux d'archivage ..... : IGN, A.N. Paris, B.H.V.P.



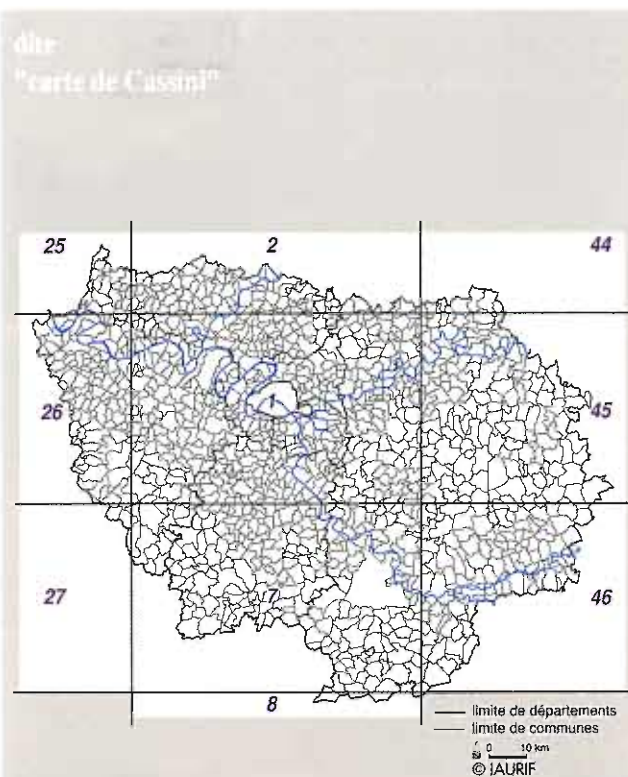
## Carte des Environs de Paris



Dressée en ..... : 1740  
Échelle ..... : 17 280e

Format ..... : 84 X 58 cm  
Nombre de feuilles ..... : 9  
Lieux d'archivage ..... : IGN, B.N.F, A.N Paris.  
Chalcographie du Louvre  
(cuivres)

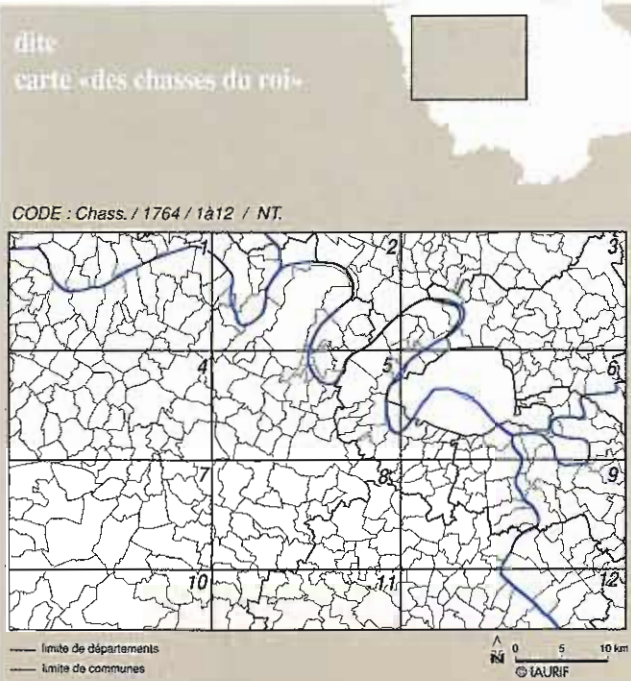
## Carte Géométrique de la France



Dressé de ..... : 1750 à 1757 (pour l'Ile-de-France)  
Échelle ..... : 86 400e

Format ..... : 89,4 X 56,7 cm  
Nombre de feuilles ..... : 10  
Lieux d'archivage ..... : IGN, B.N.F

## Carte topographique des environs de Versailles

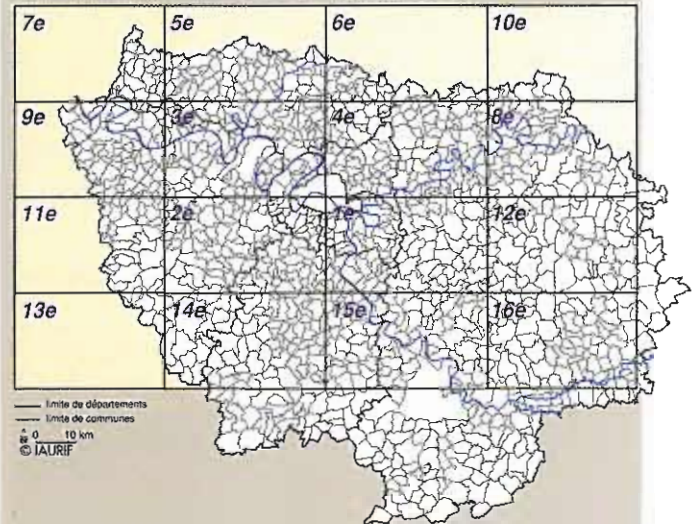


Levée à partir de ..... : 1764  
 Publication entre ..... : 1804 et 1807  
 Échelle ..... : 28 800e  
 Format ..... : 77 X 45 cm  
 Nombre de feuilles ..... : 12  
 Lieux d'archivage ..... : IGN, B.N.F.

## Tableau topographique des environs de Paris dressé jusqu'aux limites du diocèse et Atlas topographique des environs de Paris

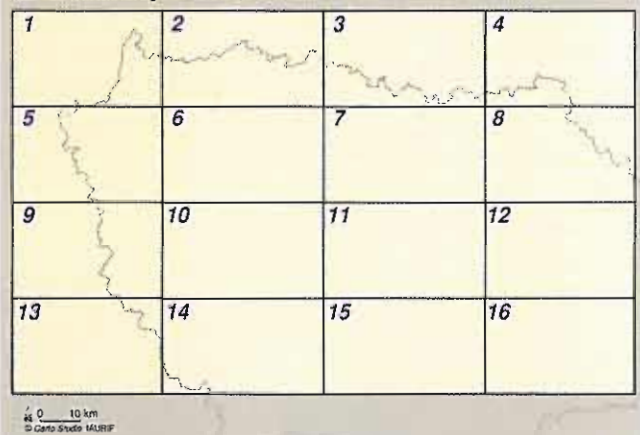
par Dom G. Coutans  
 revue par C. Picquet

Tableau d'assemblage des feuilles de 1773 à 1786 (Dom Coutans).



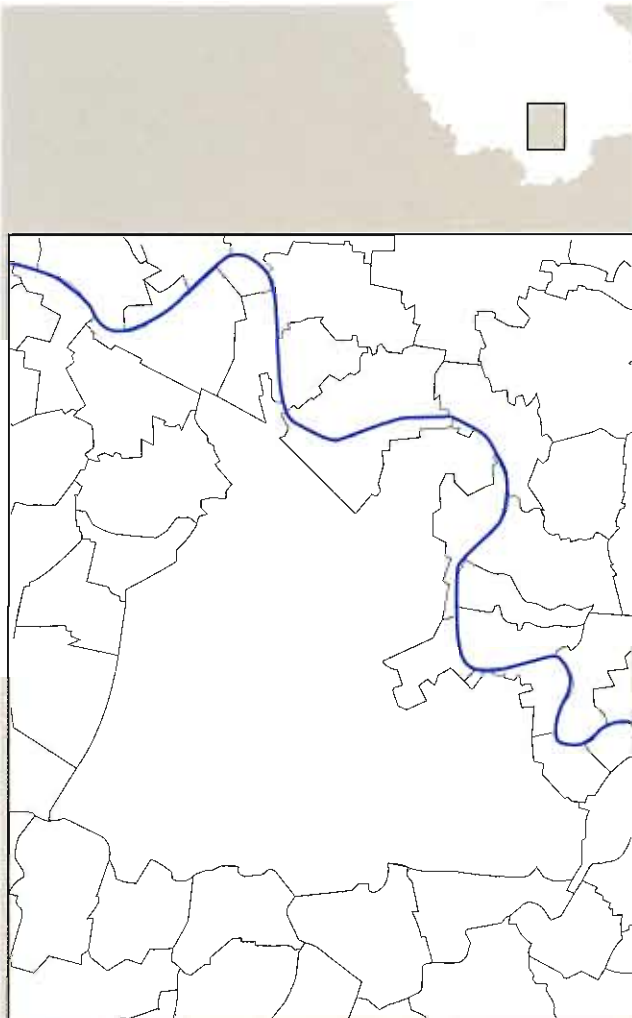
Première édition ..... : 1773 - 1786  
 Échelle ..... : 64 520e  
 Format ..... : 76 X 58,5 cm  
 Nombre de feuilles ..... : 16  
 Lieux d'archivage ..... : B.N.F, A.N. Paris  
 (11 feuilles conservées)

Tableau d'assemblage de C. Picquet



Édition revue ..... : 1800  
 (sous le titre d'Atlas topographique des environs de Paris)  
 Échelle ..... : 67 000e  
 Nombre de planches ..... : 16  
 Lieux d'archivage ..... : B.N.F, A.Paris(Département)

Carte «des Chasses du Roi»  
à Fontainebleau



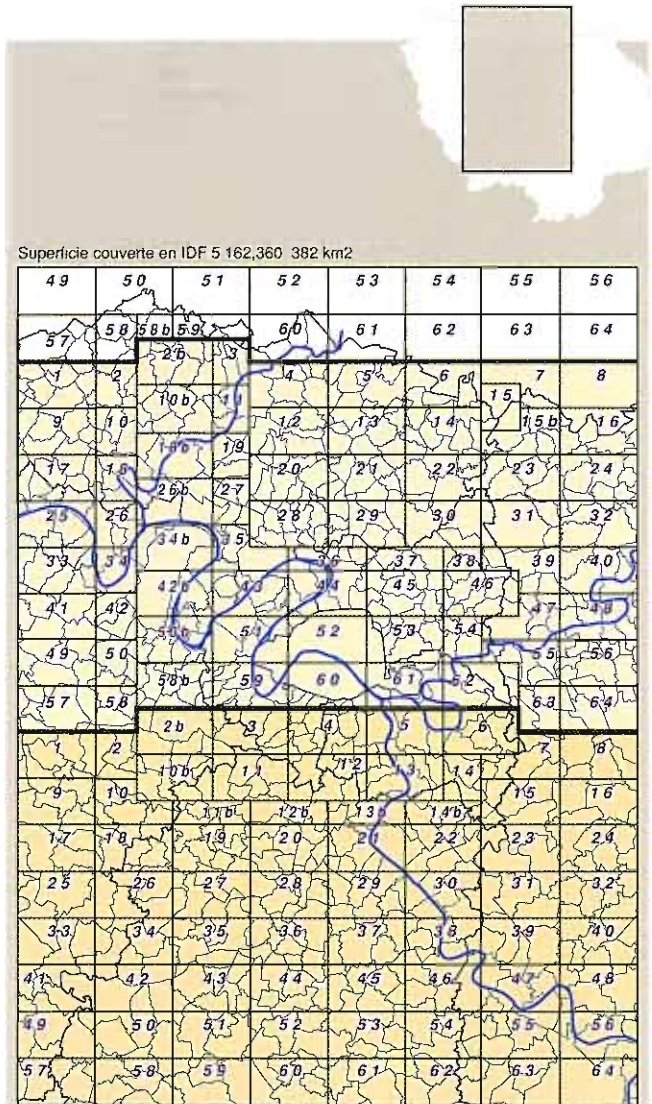
— limite de communes



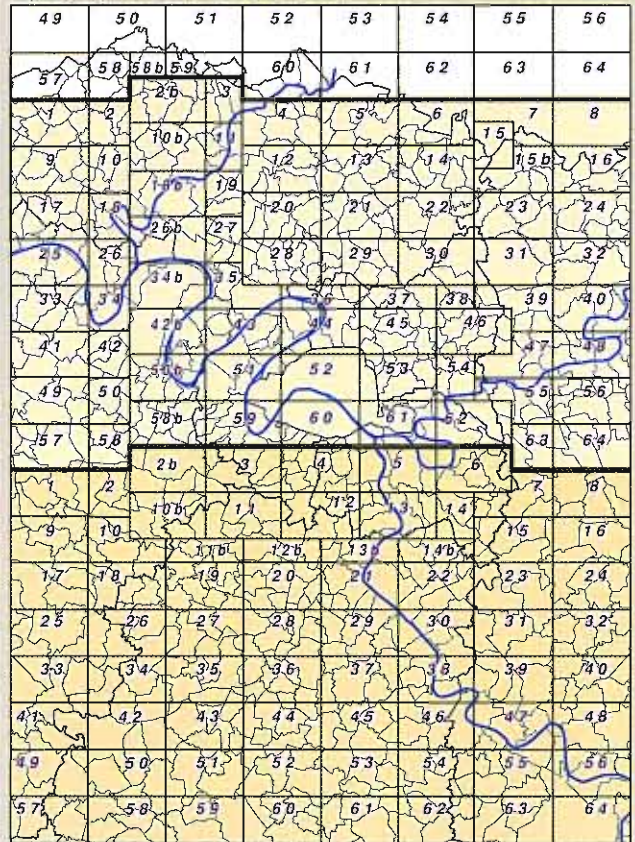
Publiée en ..... : 1809  
Échelle ..... : 34 560e

Format ..... : 88 X 58 cm  
Nombre de feuilles ..... : 1  
Lieu d'archivage ..... : IGN.

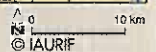
Carte de France  
dite carte «d'Etat Major»  
Dessins-minutes au 10 000e



Superficie couverte en IDF 5 162,360 382 km<sup>2</sup>



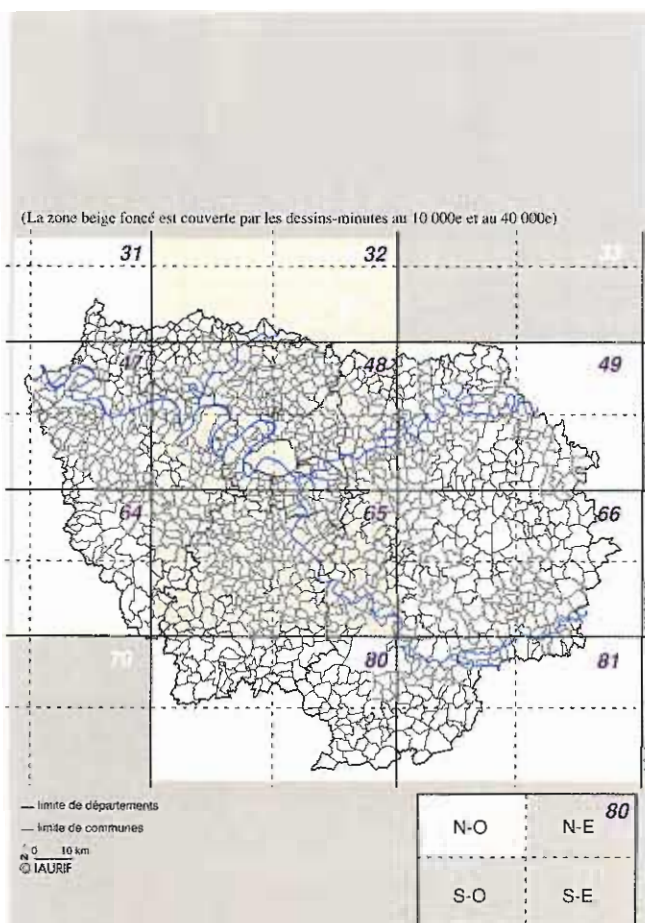
— limite de départements  
— limite de communes



Date des campagnes ..... : 1818 - 1824  
Échelle ..... : 10 000e

Format ..... : 50 X 80 cm  
Nombre de feuilles ..... : 159  
Lieu d'archivage ..... : IGN.

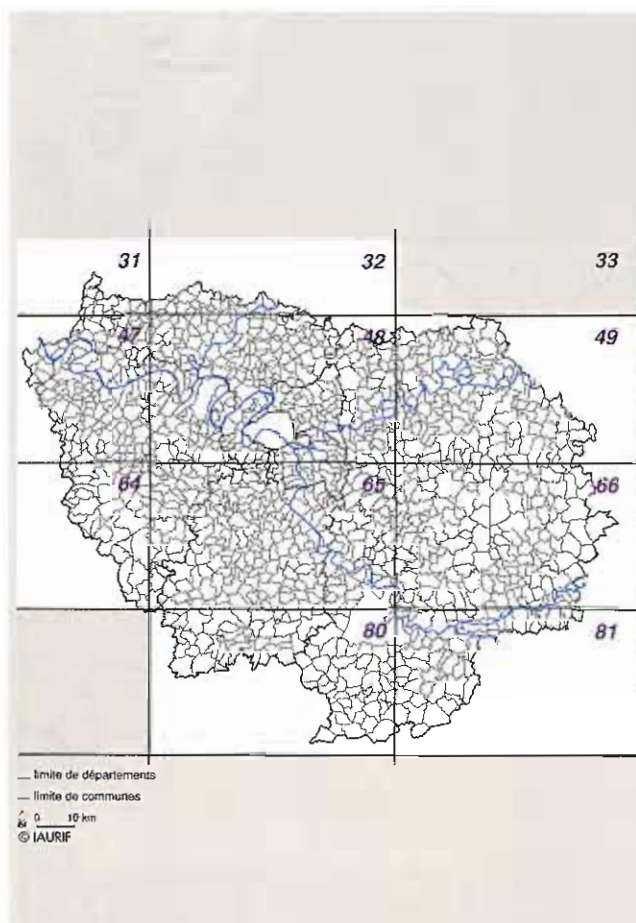
*Carte de France  
dite «carte d'État Major»  
Dessins-minutes au 40 000e*



4 dessins-minutes au 40 000e  
repérés sur une feuille au 80 000e

Levée jusqu'en ..... : 1835 (ou établies à partir des  
dessins-minutes au 10 000e)  
Échelle ..... : 40 000e  
Format ..... : 80 X 50 cm  
Nombre de feuilles ..... : 30 (pour la région IDF)  
Lieu d'archivage ..... : IGN.

*Carte de France  
dite «carte d'État Major»  
au 80 000e*

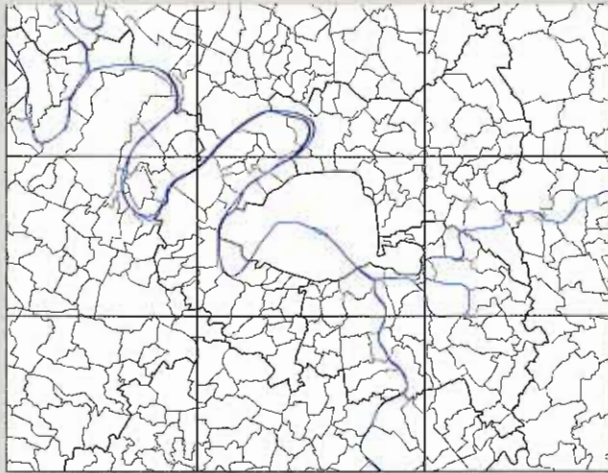


Levée ..... : à partir des dessins-minutes  
Première publication ... : 1832-1839 (pour l'Île-de-France)  
Échelle ..... : 80 000e  
Format ..... : 80 X 50 cm  
Nombre de feuilles ..... : 10  
Lieux d'archivage ..... : IGN, B.N.F.

*Carte des environs de Paris ou  
Carte du Département de la Seine*

*Atlas Communal  
du Département de la Seine*

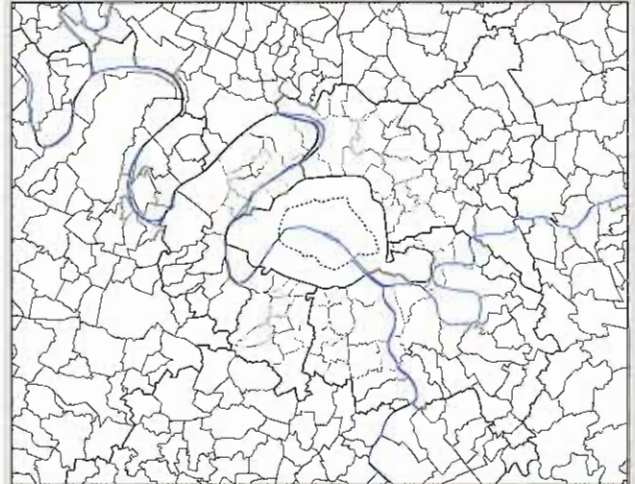
Exécutée au Dépôt de la Guerre  
sous la direction du lieutenant  
Gérard Pélut d'après les levées des  
officiers du Corps Royal d'Etat-Major



— limite de départements  
— limite de communes  
0 5 10 km  
© IAUJIF

Première publication ..... : 1839  
Échelle ..... : 40 000e  
  
Format ..... : 42,5 X 34,4 cm  
Nombre de feuilles ..... : 9  
Lieux d'archivage ..... : IGN, B.N.F.

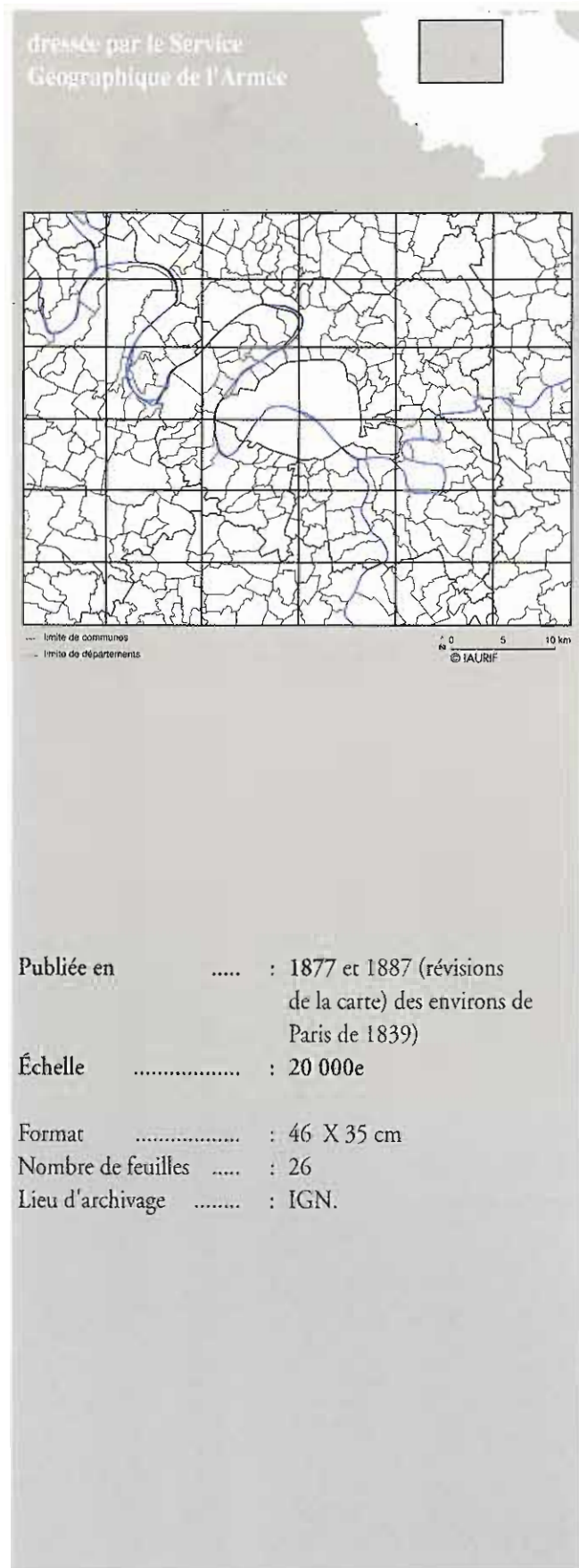
dressée par Th. O. Lefèvre



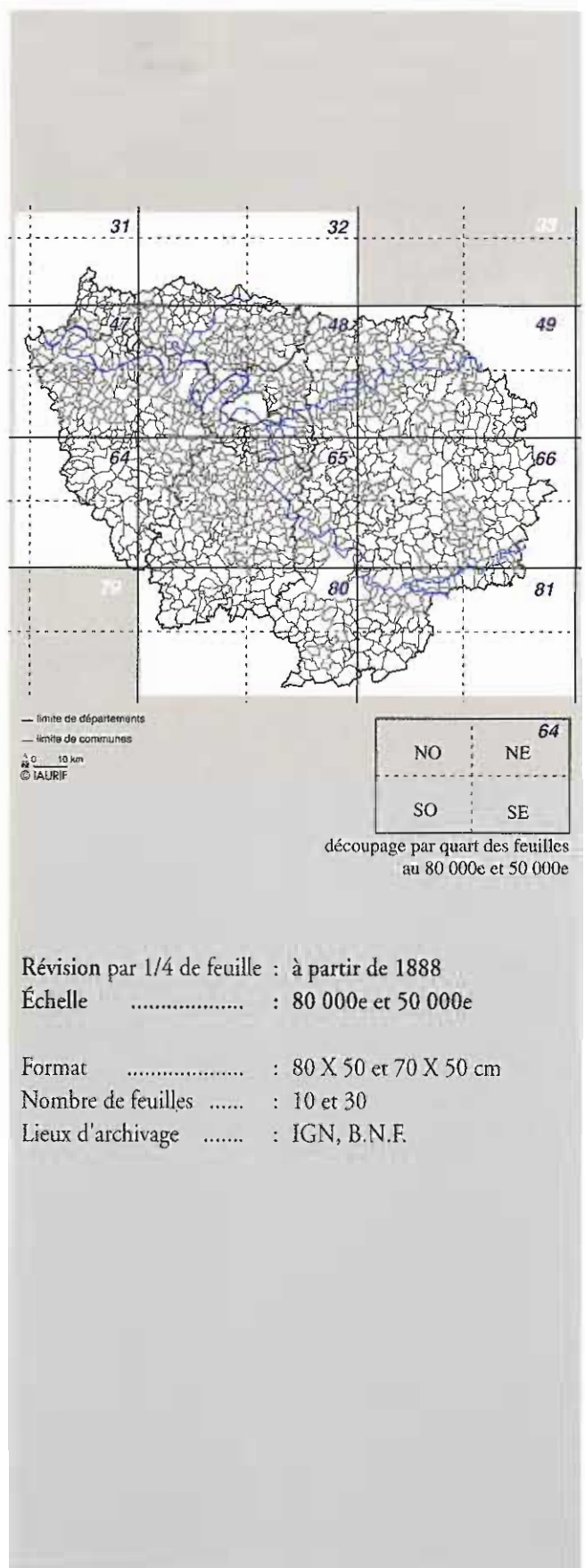
— limite de départements  
— limite de communes  
- - - - - limite de l'enclosure des fermiers généraux  
0 5 10 km  
© IAUJIF

Dressé à partir de ..... : 1854 (un certain nombre  
de feuilles ont été révisées  
jusqu'en 1875)  
Échelle ..... : 5 000e  
  
Format ..... : 81,4 X 58,5 cm  
Nombre de feuilles ..... : 114  
Lieux d'archivage ..... : IGN, B.N.F, A. Paris.

Carte  
des Environs de Paris



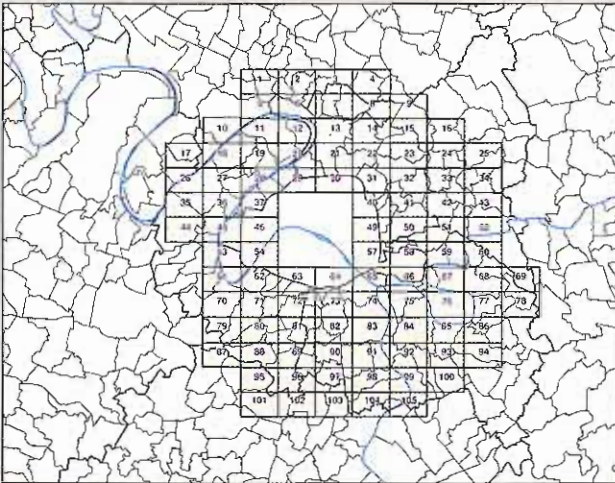
Carte de France  
dite carte «d'Etat Major» Type 1889



# Atlas du Département de la Seine

# Carte de France au 50 000e type 1900

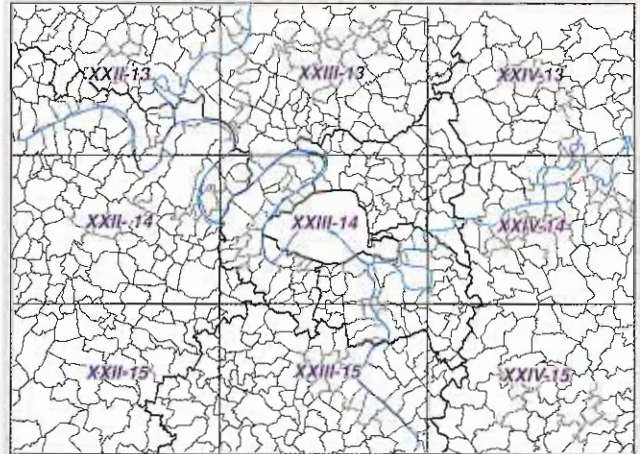
dressé par le Service  
des Ponts et Chaussées du  
Département.



— limite de départements  
— limite de communes

0 5 10 km  
© I.A.U.R.I.F.

dressée par le Service  
Géographique de l'Armée



— limite de départements  
— limite de communes

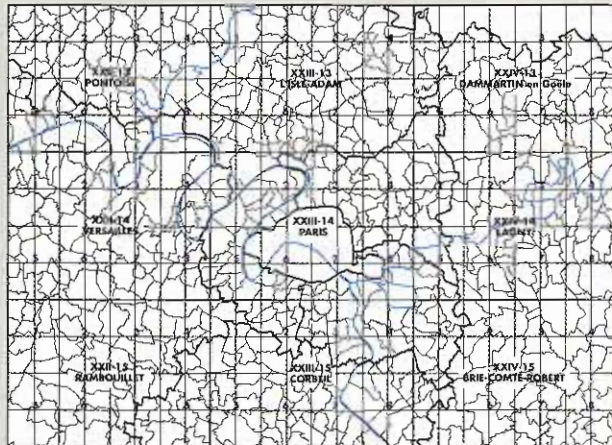
0 5 10 km  
© I.A.U.R.I.F.

Première publication ..... : 1895-1900  
Révision et seconde publication .... : 1922-1941  
Échelle ..... : 5 000e  
  
Format ..... : 60 X 40 cm  
Nombre de feuilles ..... : 99  
Lieux d'archivage ..... : IGN, B.N.F.

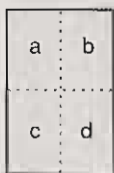
Levée entre ..... : 1878 et 1901  
Publication en ..... : 1906  
Échelle ..... : 50 000e  
  
Format ..... : 53 X 40 cm  
Nombre de feuilles .... : 9  
Lieux d'archivage ..... : IGN, B.N.F.

## Plans Directeurs et Cartes de la Région de Paris (Cartes topographiques)

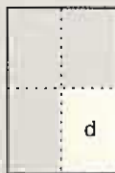
dressés par le Service  
Géographique de l'Armée



— limite de départements  
— limite de communes



Repérage de 4 feuilles  
au 10 000e repérées  
sur 1 feuille au 20 000e

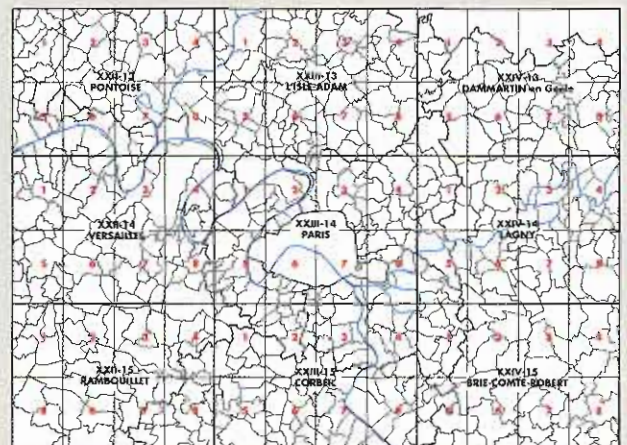


feuille au 10 000e

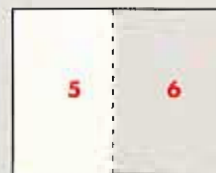
Levés entre	.....	: 1872-1900
Première publication	....	: 1901
Échelle	.....	: 10 000e
Format	.....	: 50 X 35 cm
Nombre de feuilles	.....	: 288
Lieux d'archivage	.....	: IGN, B.N.F.

## Plans Directeurs et Cartes de la Région de Paris (Cartes topographiques)

dressés par le Service  
Géographique de l'Armée



— limite de départements  
— limite de communes



Découpage d'une feuille au 20 000e pour  
les Plans directeurs de la Région de Paris



Découpage d'une feuille au 20 000e pour  
les cartes de la Région de Paris

Levés entre	.....	: 1872 et 1901
Publication en	.....	: 1901
Échelle	.....	: 20 000e
Format	.....	: 50 X 35 cm
Nombre de feuilles	.....	: 72
Lieux d'archivage	.....	: IGN, B.N.F.

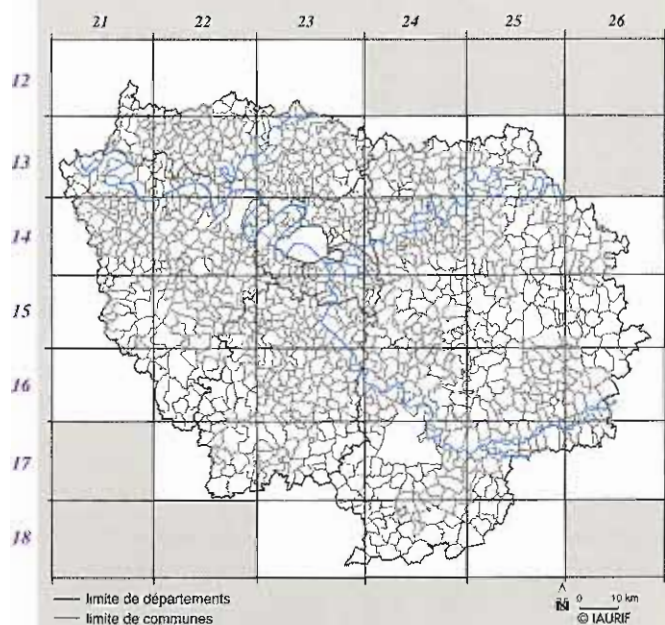
Révision et deuxième publication ..... : 1933-1936  
Échelle ..... : 20 000e

Format ..... : 70 X 50  
Nombre de feuilles ..... : 36  
Lieux d'archivage ..... : IGN, B.N.F.



## Carte de France au 50 000e type 1922

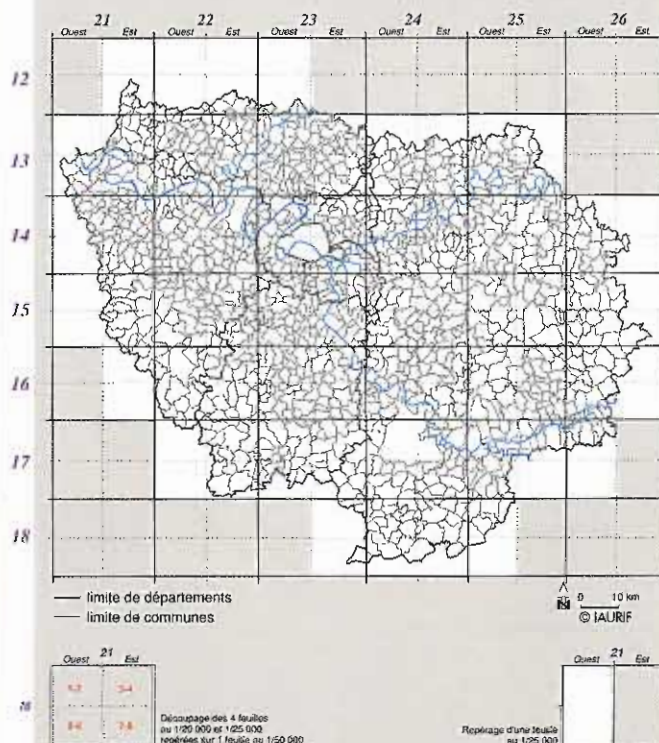
dressée par le Service Géographique de l'Armée  
puis par l'IGN



Première publication	.....	: à partir de 1931 (pour l'Île-de-France)
Révision de	....	: 1938 à 1970
Échelle	.....	: 50 000e
Format	.....	: 40 X 53 cm
Nombre de feuilles	.....	: 34
Lieux d'archivage	.....	: IGN, B.N.F.

## Carte de France au 20 000e et au 25 000e

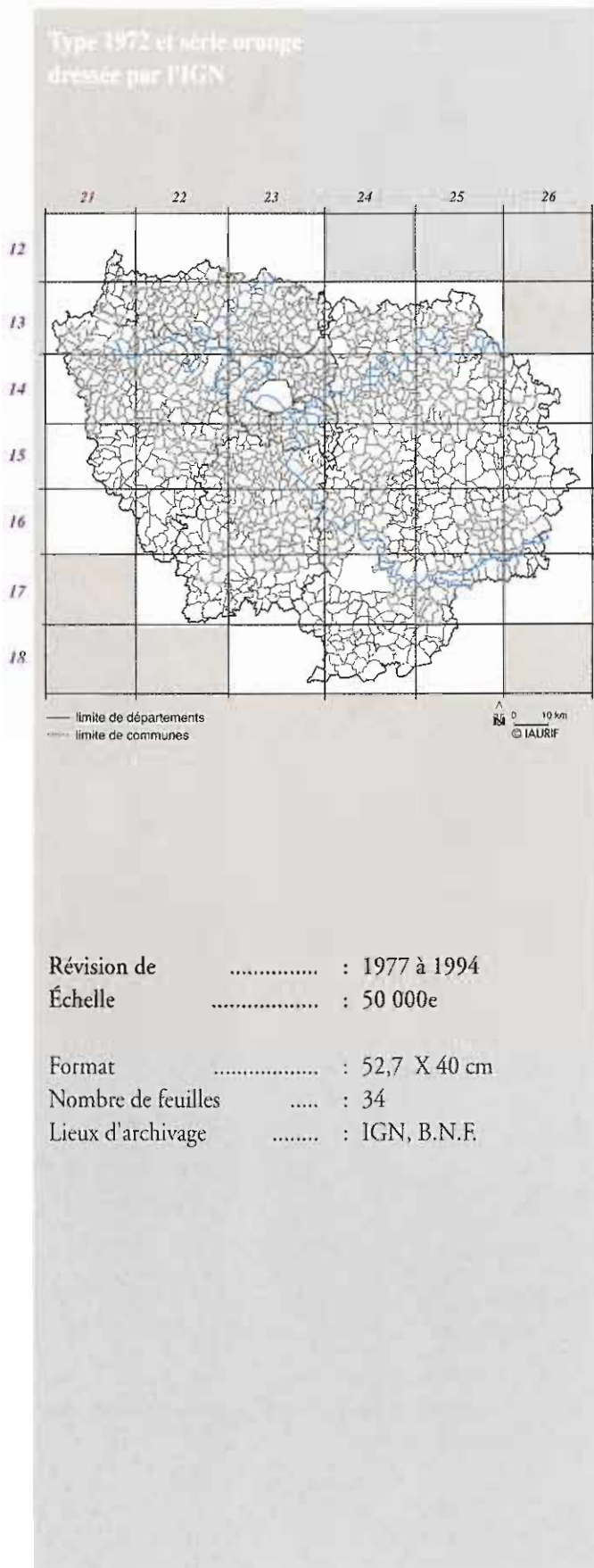
dressée par le Service Géographique de l'Armée  
puis par l'IGN



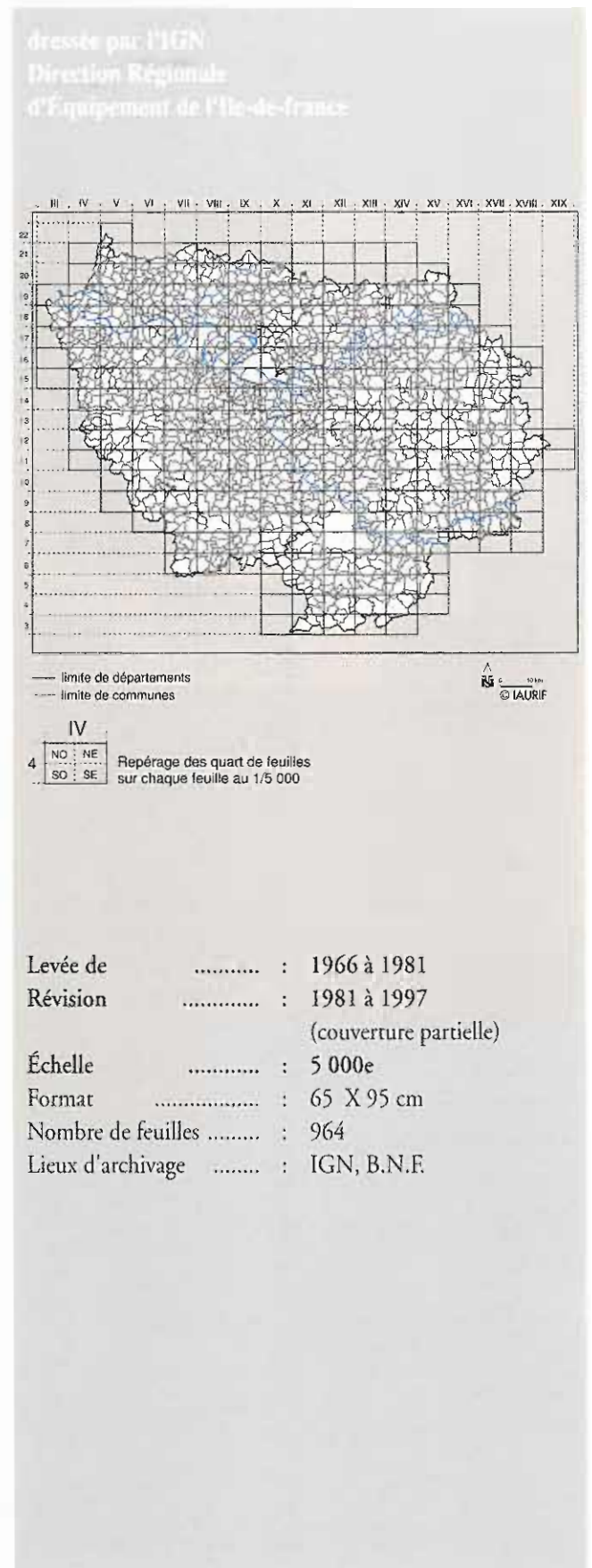
Réfectionnées et publiées	.....	: à partir de 1921*
Échelle	.....	: 20 000e et 25 000e
Format	.....	: 40 X 53 cm
Nombre de feuilles	.....	: 118
Lieux d'archivage	.....	: IGN, B.N.F.
Révision	.....	: à partir de 1961 jusqu'à la parution des Top 25
Échelle	.....	: 25 000e (série bleue)
Format	.....	: 80 X 53
Nombre de feuilles	.....	: 62
Lieux d'archivage	.....	: IGN, B.N.F.

\* dates obtenues à partir des cartes consultées.  
Les cartes faites à l'origine par huitième ne sont pas figurées sur le tableau d'assemblage.

## Carte de France au 50 000e type 1972



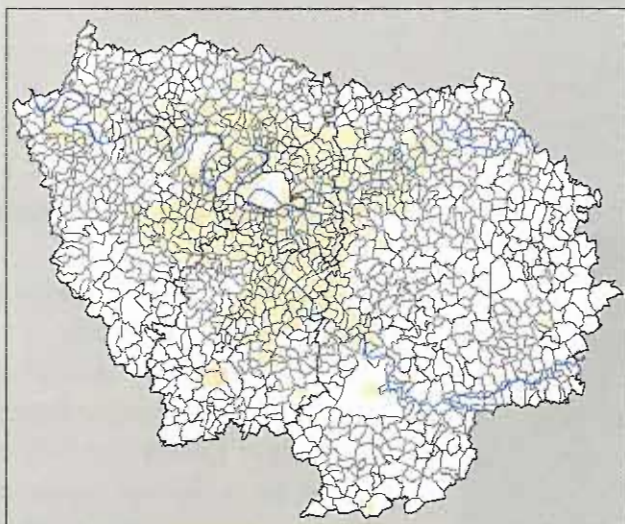
## Carte de la région Ile-de-France



## Plan topographique d'Ensemble de la Région Parisienne

## Carte de la Région Ile-de-France Découpage normalisé

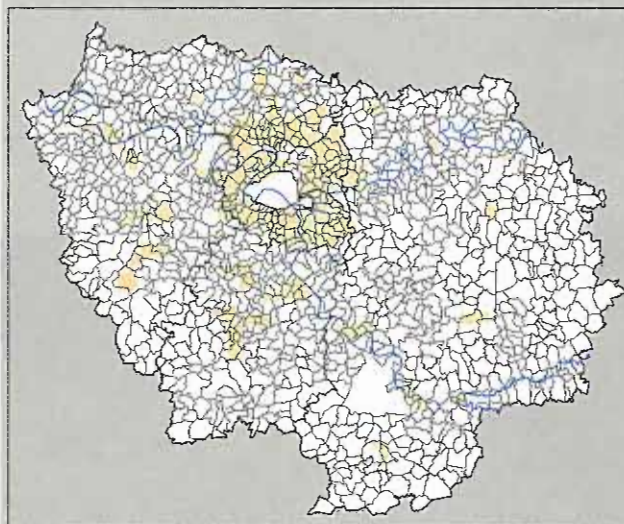
Ministère de l'Équipement et du logement  
District de la région parisienne  
sous le contrôle du service du Cadastre



Dressé de ..... : 1966 à 1973  
Échelle ..... : 2 000e  
(couverture partielle)

Format ..... : 95 X 65 cm  
Nombre de feuilles ..... : 1 339  
Lieux d'archivage ..... : IAURIF, B.N.F, Service  
de Documentation Nationale  
du Cadastre. Services du  
Ministère de l'Équipement.

Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie  
Établissement public régional d'Ile-de-France  
sous le contrôle du service du Cadastre



Édition de ..... : 1973 à 1990  
Échelle ..... : 2 000e  
(couverture partielle)

Format ..... : 70 X 50 cm  
Nombre de feuilles ..... : 1 070  
Lieux d'archivage ..... : IAURIF, B.N.F, Service  
de Documentation Nationale  
du Cadastre. Services du  
Ministère de l'Équipement.

Ministère de l'Environnement  
Établissement public régional  
d'Ile-de-France  
Service du Cadastre  
Claude Pignatelli

## La Présentation d'une feuille de chacune des quatre principales cartes

Une feuille de chacune de ces cartes est reproduite et présentée à une échelle réduite. Les principales indications fournies par son habillage sont rappelées.

Les dimensions réelles du cadre de la carte sont portées sur ses marges.

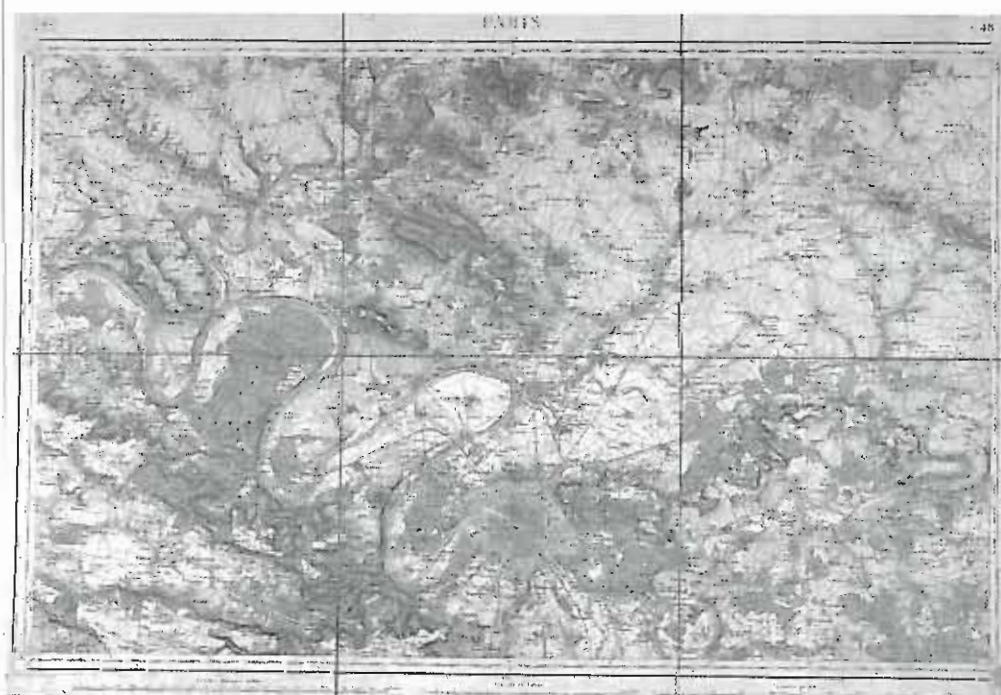
Carte «des Chasses» au 28 800e, feuille Corbeil n° 12. Réduite au 170 000e environ.

IGN



### La feuille de la carte «des Chasses» au 28 800e

- La marge supérieure comporte le titre et le numéro de la feuille.
- La marge inférieure précise de gauche à droite : gravé par Bouquet, Dourdan et Tardieu, l'échelle en toises et en mètres (ajout de l'époque napoléonienne) puis «Écrit par Delahaye» ou «Hérault» ou «Giraldon et Lalé» ou encore «Macquet».



Carte «d'Etat Major» au 80 000e, feuille Paris n° 48. Réduite au 500 000e environ.

IGN

### La feuille de la carte «d'Etat Major» (premières éditions) au 80 000e

- La marge supérieure comporte de gauche à droite : un petit tableau d'assemblage de neuf feuilles donnant au centre le numéro de la feuille elle-même et autour ceux de feuilles voisines, le titre de la feuille au centre puis son numéro.
- La marge inférieure précise de gauche à droite : «Rédigée et Gravée au Dépôt de la Guerre sous la Direction de Mr. le Gal. Pelet», et la date de publication, l'échelle en mètres, en lieues terrestres et marines ainsi qu'en toises, puis le nom des «graveurs qui ont collaboré à la planche».

### La feuille de la carte de France au 50 000e type 1900

- La marge supérieure comporte des indications similaires à celle de la carte «d'Etat Major» complétées par un plan figurant le cadre de la feuille situé par rapport aux limites départementales.
- La marge inférieure précise de gauche à droite : «Dressé, héliogravé et publié par le Service Géographique de l'Armée» suivi le plus souvent par les dates de publication et des levés exécutés sur le terrain, l'échelle métrique, l'équidistance des courbes (de niveau), enfin la légende.

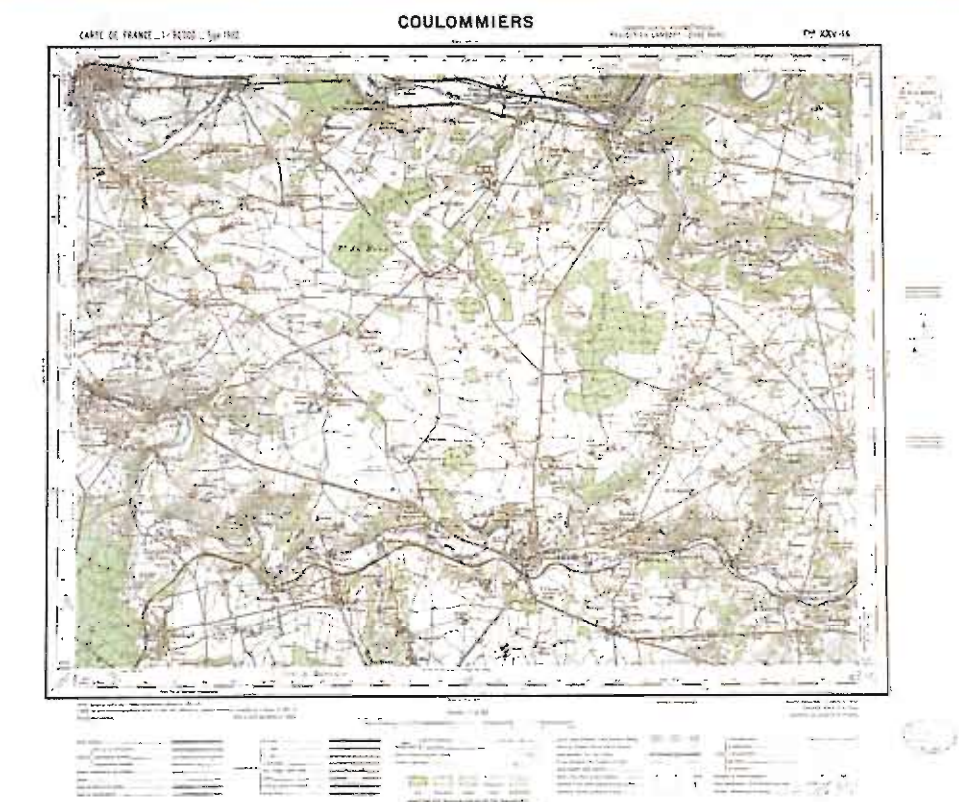
### La feuille de la carte de France au 50 000e type 1922

Les éditions du Service Géographique de l'Armée :

Des indications de la carte de France de 1900 sont modifiées :

- La marge supérieure comporte, à la place du petit tableau d'assemblage qui disparaît, le titre de la série : «Carte de France au 50 000e type 1922», le titre de la feuille, puis son numéro.
- La marge latérale gauche figure le cadre de la feuille situé par rapport aux limites départementales et cantonales.
- La marge inférieure indique à gauche : «Dessiné, dressé et publié par le Service Géographique de l'Armée (daté) d'après les travaux exécutés sur le terrain (daté). Révisé (daté)», à droite «L'équidistance des courbes est de 10 mètres». L'échelle métrique est placée au centre. La légende occupe une partie importante de la marge. L'indication : «Institut Géographique National» est ajoutée.

Carte de France au 50 000e type 1900, feuille Versailles n° XXII.14. Réduite au 260 000e environ.



Carte de France au 50 000e, Type 1922, feuille Coulommiers n° XXV.14. Dressé et publié en 1943 - 1944. Réduite au 260 000e environ.

Les éditions de l'IGN (à partir de sa création en 1940) diffèrent essentiellement par deux éléments :

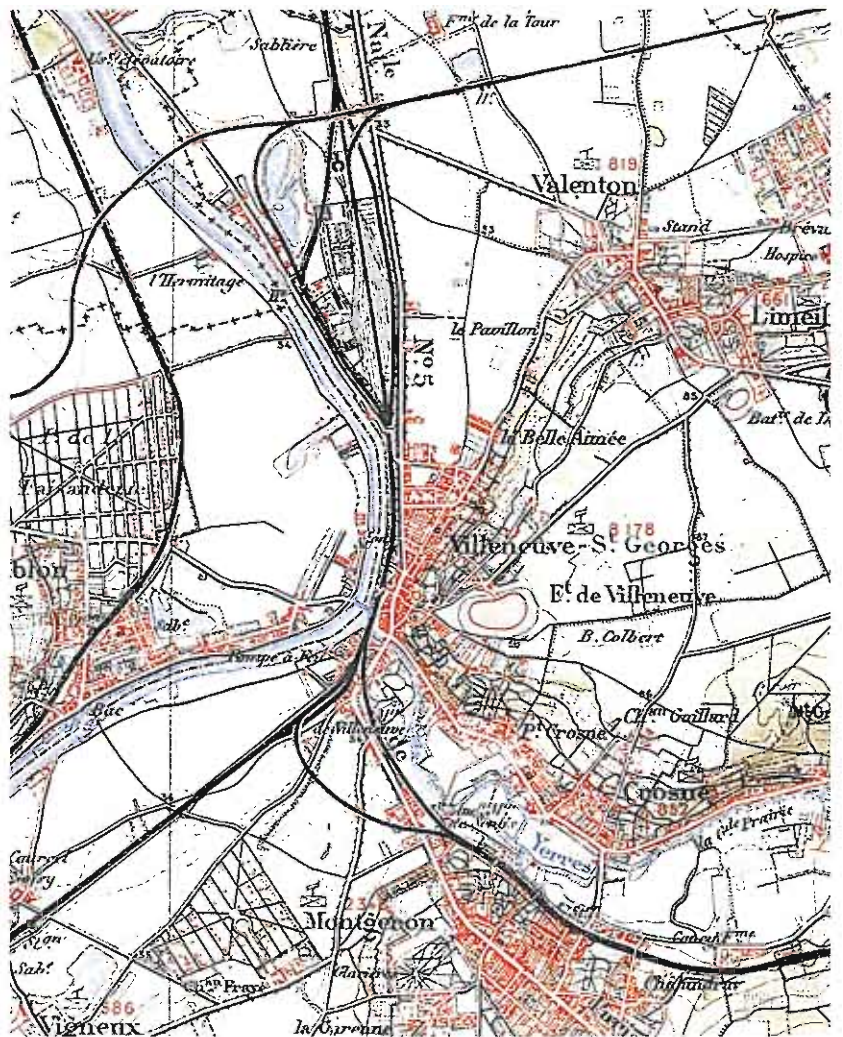
- La marge latérale droite porte l'indication des nords magnétique et géographique située sous le plan figurant le cadre de la feuille par rapport aux limites départementales et communales.
- La marge inférieure précise «Dessiné et publié par l'Institut Géographique National d'après les levés stéréographiques aériens complétés sur le terrain» (datés), suivi, le cas échéant, de la date de la dernière révision et de celle de la (ou des) mise(s) à jour partielle(s).



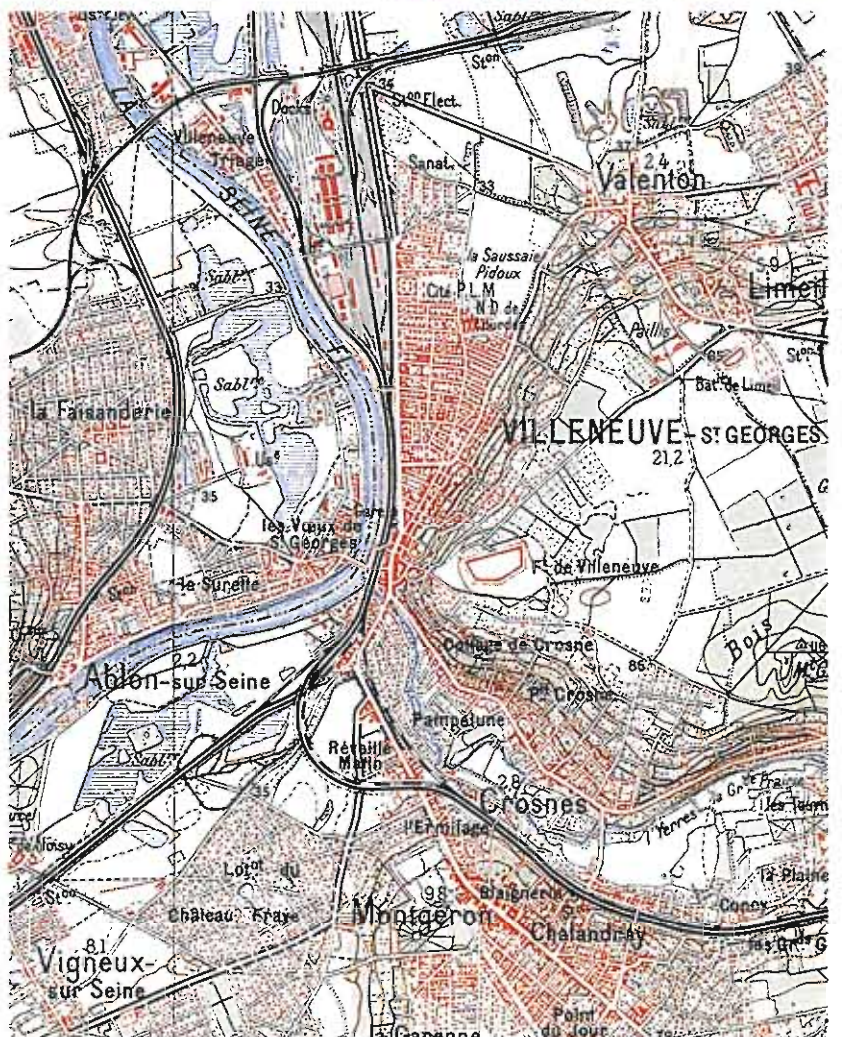
La carte «des Chasses du Roi» au 28 800e, feuille Sceaux N° 9, extrait.

*Le rapprochement de  
la représentation  
d'un même lieu par  
chacune des quatre  
cartes*

La carte de France au 50 000e type 1900,  
feuille Corbeil n° XXIII, 15, extrait.



La carte «d'Etat-Major» au 80 000e, feuilles Melun n° 65,  
extrait.



La carte de France au 50 000e type 1922,  
feuille Corbeil n° XXIII, 15.  
Dressé, publié en 1928. Révisé en 1933/1934, extrait.

# La carte topographique des environs de Versailles dite carte « des Chasses »

Hervé Blumenfeld - Michel Hermelin - Christian Thibault / IAURIF

*Levée de 1764 à 1774,  
cette carte est composée de douze feuilles  
dont la gravure, à l'échelle du 28 800e,  
n'a été achevée qu'en 1807.  
Elle s'étend de Mantes-la-Jolie à Tremblay-en-France  
d'est en ouest, Versailles étant au centre,  
et de Villiers-le-Bel à Corbeil du nord au sud,  
couvrant 3 400 km<sup>2</sup> (soit 28 % environ  
de la superficie de l'actuelle Ile-de-France).*

*Carte des Chasses ou Carte topographique ?  
Au long de ses archives cette carte  
est appelée par son sous-titre : Carte des Chasses<sup>(1)</sup>.  
Cette carte est surtout une carte riche d'informations  
sur l'occupation du sol au XVIII<sup>e</sup> siècle,  
une carte topographique.*

*Elle est un véritable chef d'œuvre  
aussi bien par la précision  
et la multitude des détails planimétriques représentés  
que par la finesse de sa gravure...  
Le relief, bien étudié, est en hachures fines  
bien graduées suivant la pente<sup>(2)</sup>.  
Elle donne avec les plans d'intendance,  
une image très précise de l'habitat rural  
à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>(3)</sup>.  
Elle permet notamment de lire,  
dans leur contexte géographique d'ensemble  
les transformations produites par les grands aménagements  
réalisés au cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles.*

(1) Sylvie Bourcier, *La Carte des Chasses Royales*, Ministère d'Etat chargé de la Défense nationale, Etat Major de l'Armée de terre, Service historique - Vincennes, 1972.

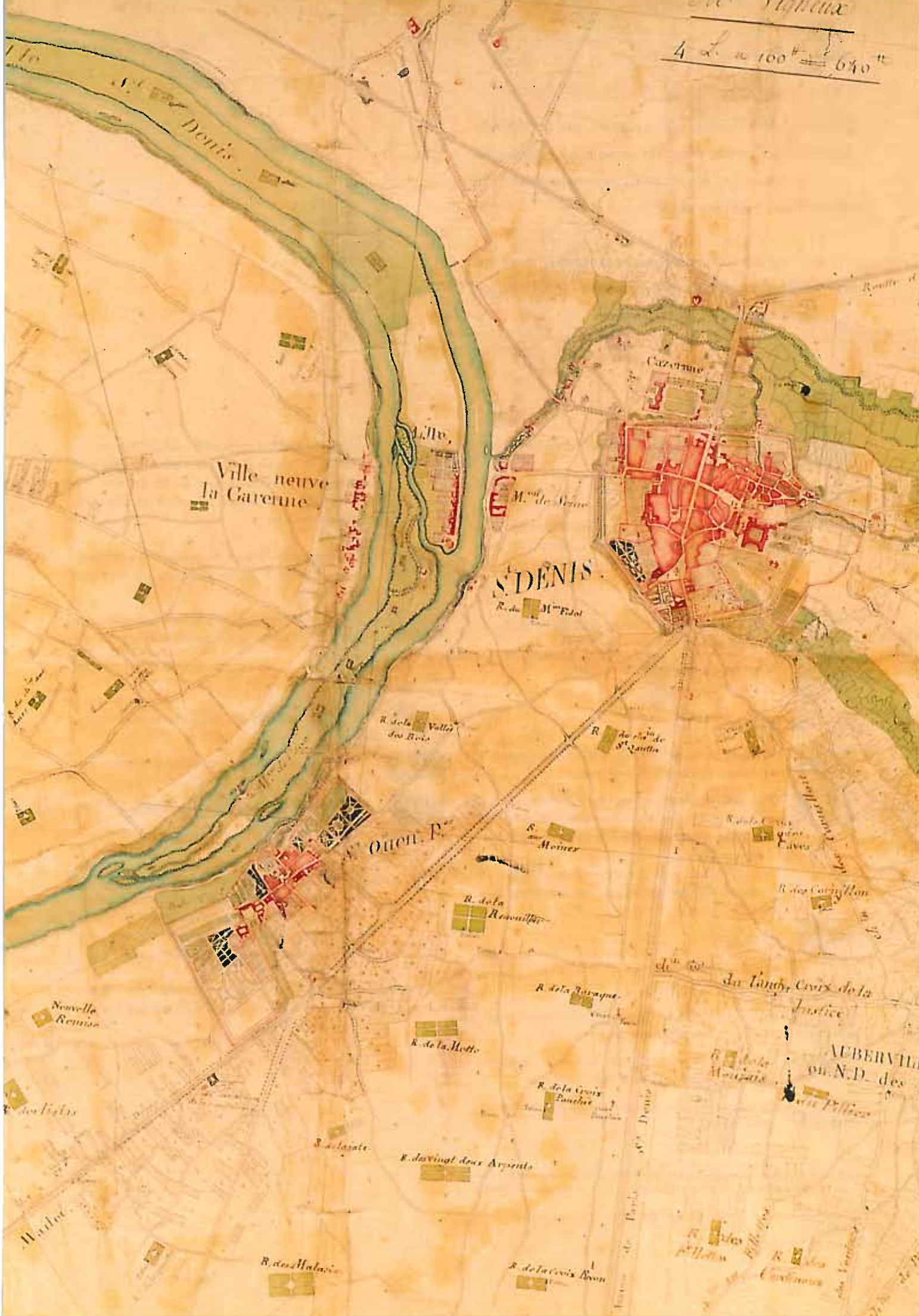
(2) Marcel Huguenin, *La Carte des Chasses*, Paris, Bulletin d'information de l'association des ingénieurs Géographes n° 21, Paris, novembre 1961.

(3) Jean Bastié, *Croissance de la banlieue parisienne*, Paris, éd. PUF, 1964.





M. Yignoux  
4 L. a 100<sup>to</sup> = 640<sup>to</sup>



Ville-Neuve la Gareme

St DENIS

Ouen R.

de la Croix de la Justice

ALBERVILLE ou N.D. des

R. des Malades

R. de la Croix de la Justice

R. de la Croix de la Justice

R. de la Croix de la Justice

## Des signes, des termes et des abréviations

La carte «des Chasses» ne comporte pas de légende. Toutefois, des termes désignent souvent les objets représentés également par des signes au pouvoir évocateur. De plus sa facture paraît homogène.

Une liste non exhaustive des signes et des termes<sup>(4)</sup> peut ainsi être dressée afin de faciliter la lecture de la carte. Ces signes sont classés en cinq catégories d'éléments.

### Le relief



Le relief est exprimé par de fines hachures dessinées dans le sens de la pente.



Certaines composantes du relief sont nommées, telle la «Plaine de Couard» ci-contre; les cartes du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles appellent plaine ce que nous nommons plateau<sup>(5)</sup>; pour l'agriculture, ce terme a le sens de vaste étendue de terrains faiblement ondulés et cultivés.

### Les cours et les plans d'eau



Les rivières sont dessinées et nommées « REMARDE Riv. », ainsi que les rus «G.<sup>rd</sup> Rue», « Petit Rue ».



Les mares et les étangs figurent également.

### Les voies routières



Une route bordée de plantations d'alignement, nommée, tel le «Chemin d'Orléans à Paris» ci-contre.



Une route sans plantation d'alignement, nommée, tel le «Chemin de Dourdan à Paris» ci-contre. L'indication des villes reliées par ces voies aide à les distinguer notamment d'allées de chasse.

Selon Sylvie Bourcier *les grands chemins pavés sont, semble-t-il, distingués par des voies parallèles suivant leurs tracés*<sup>(6)</sup>.



Autres chemins.

### La végétation et les cultures



Les bois et les forêts sont nommés de même que certaines espèces d'arbres telles que «Houssay».



Les bruyères, ce terme désigne les terres incultes couvertes de bruyères, genêts et autres semblables arbustes<sup>(7)</sup>.



Les vignes sont représentées par un signe conventionnel largement diffusé.



Les prairies semblent correspondre aux prairies naturelles, François de Dainville signale que le terme a parfois le sens géographique d'étendue basse et humide où l'herbe croît et que le XVIII<sup>e</sup> siècle distingue des prairies naturelles et des prairies artificielles<sup>(8)</sup>.



Les «Remises» (ou R.<sup>es</sup>) sont des bouquets de taillis plantés dans les champs de distance en distance pour la conservation du gibier<sup>(9)</sup>.



Ce signe qui couvre une partie du fond de la carte n'a pas de signification quant au type de culture et de morcellement foncier.

### L'habitat



La ville est représentée par des aplats pour ses parties denses.



Les bourgs, les faubourgs et les villages sont représentés de manière détaillée.



La précision de la représentation des châteaux et de leurs parcs est remarquable.

Les écritures, parfois accompagnées d'un dessin (par exemple + signifie croix) ou de la projection horizontale d'un objet, informent directement sur des bâtiments, des ouvrages d'art ou des lieux : «moulin», «cabaret», «pont», «tuilerie», «ancien Couvent des Célestins», etc.

La comparaison systématique des signes utilisés permettrait d'en dresser un tableau complet et de mieux évaluer le degré d'homogénéité de la carte

Carte des «Chasses», feuille «Arpajon» n°11, extrait, au 28 800e env.

(4) Le lecteur pourra se reporter à Sylvie Bourcier, *op. cit.*, qui étudie notamment les termes utilisés se rapportant ou non à la pratique de la chasse, et dresse un tableau des abréviations utilisées.

(5) (7) (8) (9) François de Dainville, S.J., *Le Langage des Géographes*, Paris, éd. A. et J. Picard et Cie, 1967.

(6) Sylvie Bourcier, *op. cit.*



DE NOSAY DU MENIL FORGET

Bois des fosses le Guay  
Rem. de Vieille Rue  
Rem. du Chêne Rond  
Gar. du Chêne Rond  
le Chêne Rond  
Ancien Couvent des Celestins  
le Menil

MARCOUSSY  
le Boucher  
Choiville  
Houssay  
Belle Jumeau  
Parc

PLAINE DE LA FORST  
la Forest

PLAINE DE  
TROU DE  
COUARD  
Couard

BOIS DU LÉZ  
BOIS DE LA COLLE  
CATHERINE  
DARDAN

BOIS DES BISCORNES

DE BRUYERES

BRUYERE  
le Chateau  
Chateau

OLLIVILLER

ARPAJON

REMARDE RIV.  
ORGE RIV.

EGLI



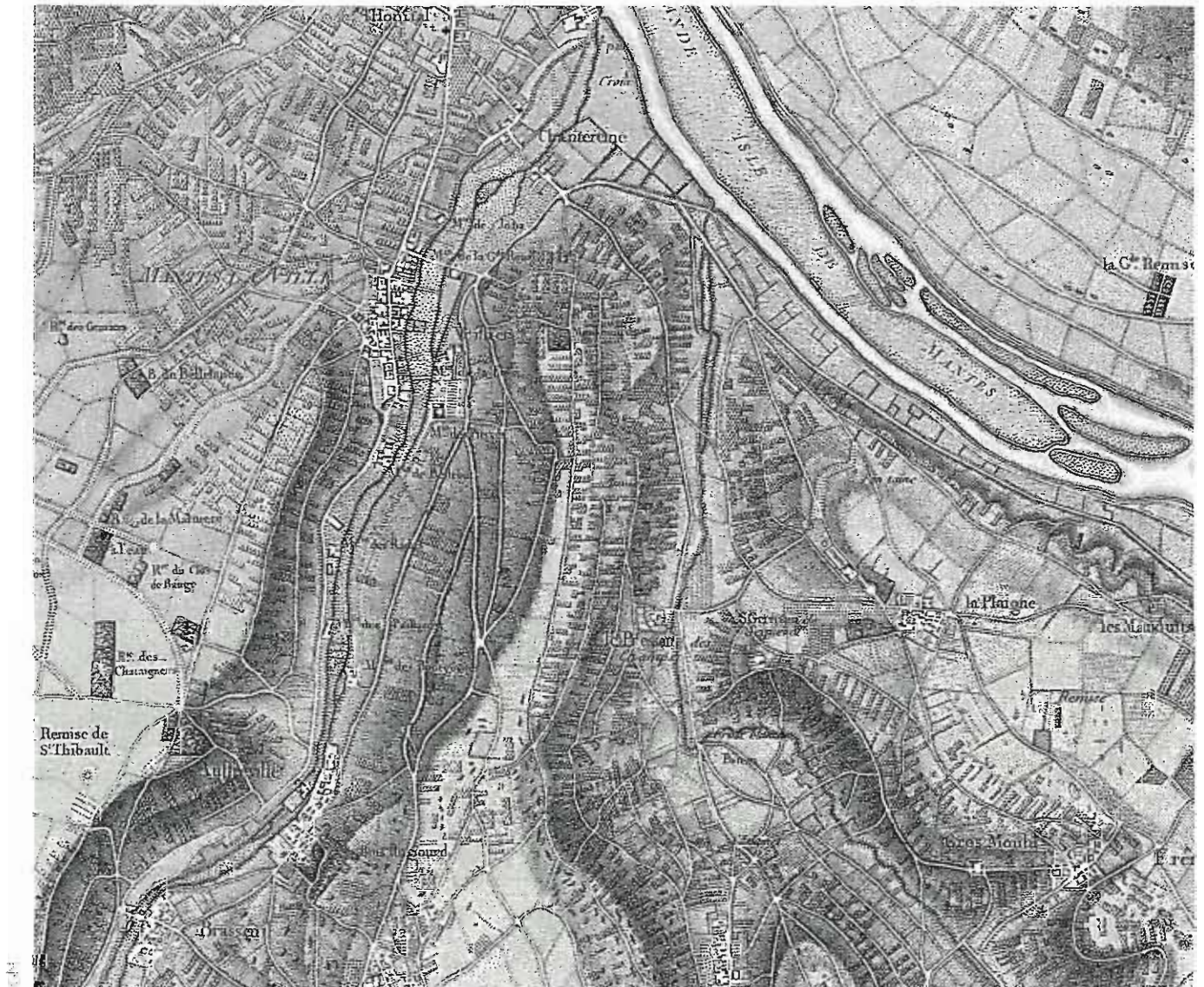


La carte de France au 20 000e, feuille Houdan n° 5-6, levé en 1947, révisé en 1972, extrait.

De nombreux chemins (ou parties de chemins) suivent les lignes marquantes du relief : des lignes de partage des eaux (crête), de rupture de pente en haut de versants ou à leur pied, lignes de fond de vallon ou lignes de plus grande pente. D'autres voies (ou parties de voies) attaquent le relief de biais, cherchant une pente plus douce ?

L'habitat est bien groupé, de nombreux moulins tels ceux de «Joba» ou de la «Grande roue» sont établis sur les rives de la Vaucouleurs.

Les multiples «remises» rappellent le poids que subissent les paysans d'Ile-de-France et les cultures. *Le droit de chasse est un droit royal dont personne ne peut jouir que par la permission du Roy.*<sup>(12)</sup>



Carte «des Chasses» feuille Montes n° 1 au 28 800e env., extrait.

## Les grands tracés «classiques» de la carte «des Chasses»

La carte «des Chasses» montre la densité de tracés «classiques» et les mailles serrées de leur réseau.

La centralité, les fonctions capitale et économique de Paris, conjuguées avec la création de l'établissement royal de Versailles et avec la concentration exceptionnelle de grands domaines de la noblesse et, de la grande bourgeoisie, ont induit une organisation spatiale nouvelle, unique au monde. Celle-ci ajoute à l'espace hérité :

- des grandes routes droites créées pour relier la capitale aux limites du royaume et, ou partant de Versailles,
- des tracés de jardins et de parcs «à la française»,
- des allées rectilignes des forêts de chasses royales.

La majeure partie de ces tracés d'aménagement est aisément identifiable. Toutefois, l'esquisse ci-contre mériterait d'être affinée à la lumière de la connaissance historique précise de certains maillons de ce vaste réseau.

Si ces aménagements impriment leur ordre sur la structure parcellaire rurale et sur le réseau des chemins préexistants, le dessin des allées de parcs se fond souvent, de proche en proche, à celui du paysage rural, le tracé droit des routes s'interrompt, prolongé par un chemin sinueux.

La lecture de la carte à d'autres échelles permet d'intégrer d'autres éléments constitutifs de ce réseau.

Le réseau serré de ces tracés rectilignes donne une échelle nouvelle au paysage de la région dont il souligne les traits majeurs par une géométrie stricte.

L'ensemble participe encore de nos jours aux caractères originaux de l'Ile-de-France.

Des travaux complémentaires, confrontant cet état des lieux à l'état actuel, feraient surgir des éléments de problématiques d'aménagements nouveaux, le regard contemporain intégrant les acquis des siècles passés pour une gestion patrimoniale de l'espace.

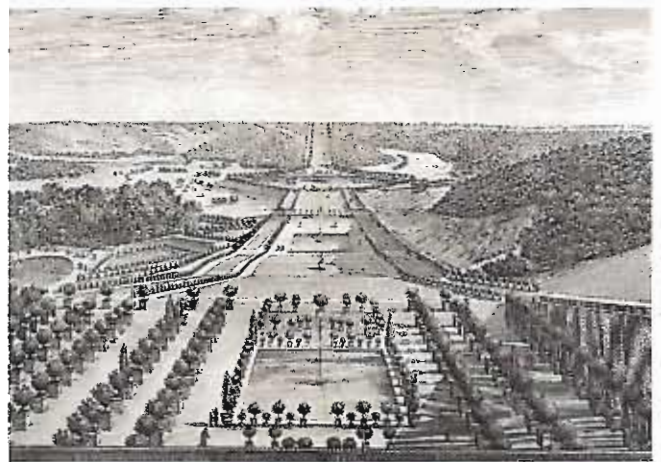


*Croquis reporté sur l'assemblage des feuilles  
de la carte «des Chasses», éch. réduite au 215 000e env*



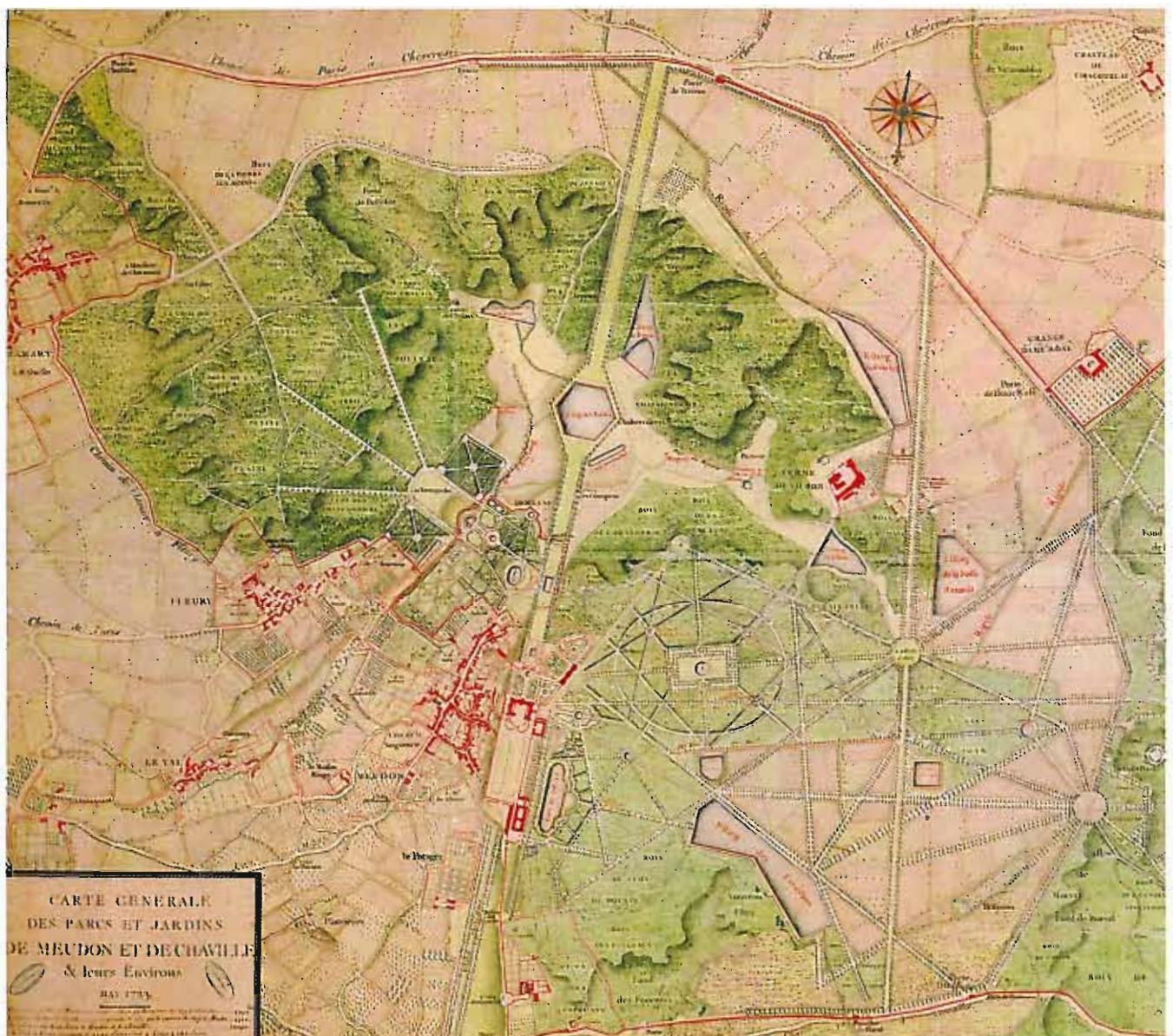
## Le développement du réseau d'allées de parcs : Meudon et Chaville

La «Carte générale des parcs et jardins de Meudon et de Chaville et de leurs environs» de Lemoine (1723) et la carte des environs de Paris De la Grive (1740) permettent de cerner des aménagements successifs qui ont façonné les lieux tels qu'ils apparaissent sur la carte «des Chasses». Le site est celui de l'extrémité du plateau de Beauce dominant la Seine, entrailé par la vallée du ru d'Artelong, prolongé par deux vallons qui dégagent les versants sud et est de Meudon et de Clamart. À l'ouest, les «fonds» de Chaville s'étendent aux pieds des hauteurs de Meudon. La carte de Lemoine (ci-dessous, figurant le nord en bas de la feuille) et la gravure ci-contre aident à imaginer le paysage qui s'offre à partir de la position prise par le premier château. L'axe principal de composition oriente la vue.



Vue du jardin et parc du Château de Meudon appartenant à Monsieur le Marquis de Louvois, gravure, Israël Silvestre, 1686

Tendu entre les hauteurs des deux versants, il souligne leur pente. Le point bas est marqué par l'étang de Chalais; deux bassins étagés le long de cet axe principal soulignent les gradins et marquent les autres axes de la composition.



Carte générale des parcs et jardins de Meudon et de Chaville et de leurs environs, A. Lemoine, 1723, extrait réduit au 20 000e env.





Carte «des Chasses», feuilles Versailles n°5, Chevreuse n°8, réduites au 50 000e env., extrait.

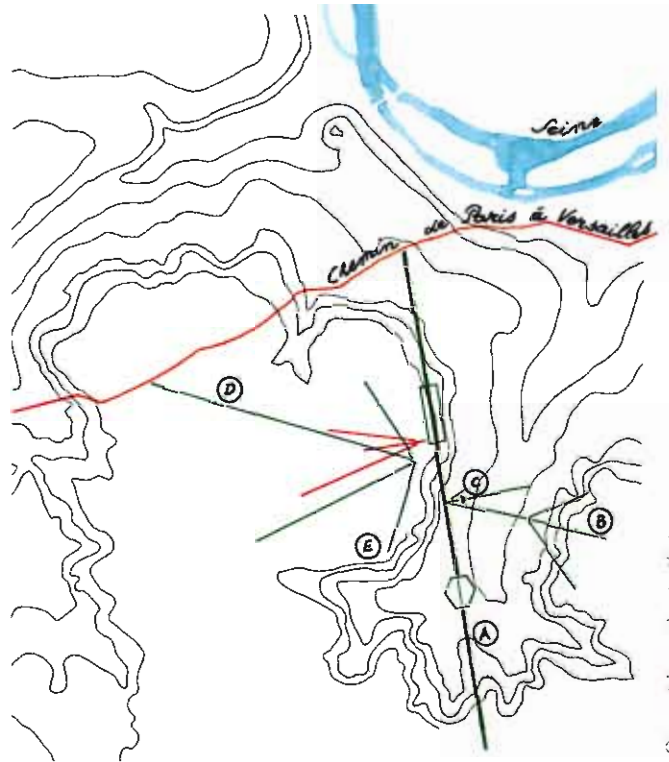
Le paysage de Meudon s'ordonne en effet selon trois axes (croquis n°1) :

- Le premier (A) qui vient d'être évoqué, décrit la croupe du versant est de Meudon. Partant du «chemin de Paris à Versailles» (actuelle route des Gardes) il monte jusqu'à la grande terrasse (cote 150 m env.) belvédère qui offre la vue sur la Seine et Paris, descend le versant opposé jusqu'à l'étang de Chalais (cote 105 m env.) puis gravit le versant sud pour atteindre le «chemin de Châtillon» (cote 165 m env.).
- Le second (B) partant du bassin situé sur l'axe principal, à mi-pente, descend jusqu'au ru d'Artelong, gravit la pente opposée et s'achève en patte d'oie dans le bois de Clamart. Son tracé s'articule avec l'axe principal à l'aide du «Bassin Ovale» (C). Les tracés des «Jardins Bas» décrivent le relief et se fondent progressivement à ceux du paysage rural.
- Le troisième axe (D) sur les croquis n°1 et 2 relie le «Château Neuf» à la «Porte Dauphine» située sur le chemin de Paris à Versailles. Sa perpendiculaire «l'allée du Gladiateur» aboutit au belvédère (E) dominant l'étang de Chalais, à la jonction entre les versants est et sud de Meudon.

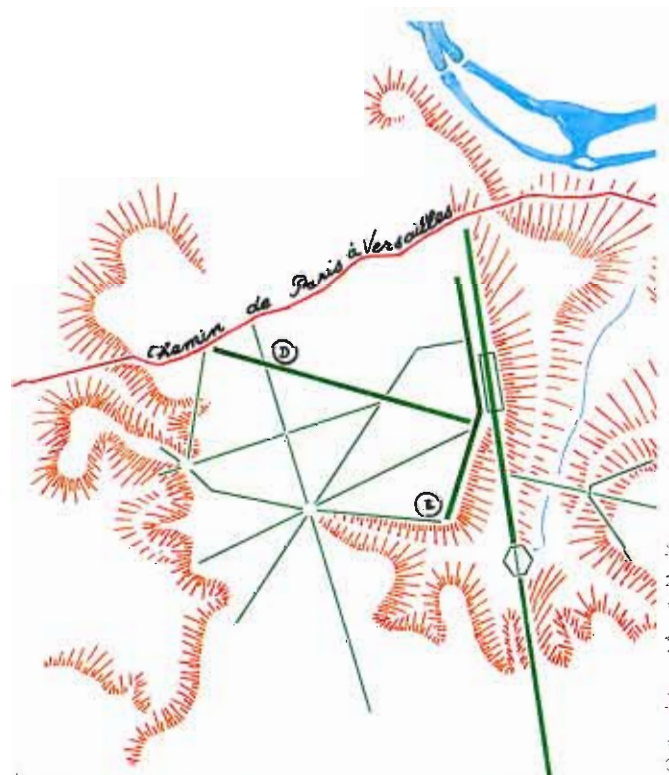
(13) Le lecteur pourra se reporter à Marie-Josée et Francis Villardier, *Le domaine de Meudon*, Imprimerie municipale de Meudon, mai 1987 ainsi qu'à Philippe Rivoirard et Alain Thiébaud, *Billancourt et ses îles, histoire d'un site* - Mission d'étude pour le site de Billancourt - METT, Imprimerie DAFAG - Nanterre 1993.

La composition complexe des axes s'appuie notamment sur le bassin du «Parterre de la Grotte» sur l'axe principal.

Le réseau des grandes allées marque une certaine discontinuité (lisible sur la carte de Lemoine) aux abords du versant de Meudon-Chaville, trace de deux domaines antérieurement distincts ? (13)



Croquis n°1 au 50 000e : le site et les trois axes de composition.



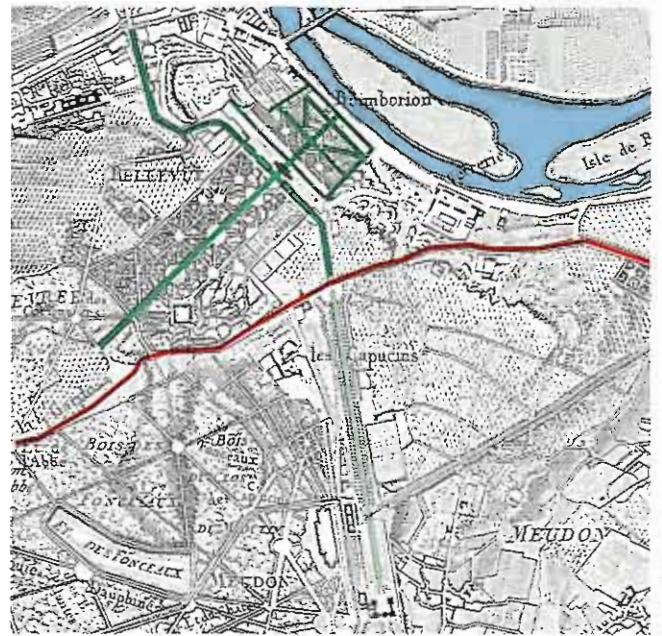
Croquis n°2 au 50 000e. Les tracés du parc du «Château Neuf».

## La composition avec la Seine

Comparée à la carte des environs de Paris, De la Grive (1740) la carte «des Chasses» indique de nouveaux aménagements :

- le château de Bellevue et ses jardins prennent position par rapport à la Seine et au versant. L'axe perpendiculaire au fleuve se prolonge en profondeur sur le coteau, organisant la composition du parc,
- l'allée d'entrée au domaine de Meudon est prolongée au nord du «chemin de Paris à Versailles», droite, reliant Meudon à Bellevue,
- l'ensemble monumental tel qu'il figure sur les cartes de 1723 et de 1740, jusqu'alors orienté au sud, à l'ouest et à l'est, s'ouvre au nord.

Ce développement de la composition marque la progression de l'aménagement de la façade sur la Seine, en prolongement du parc de Saint-Cloud.

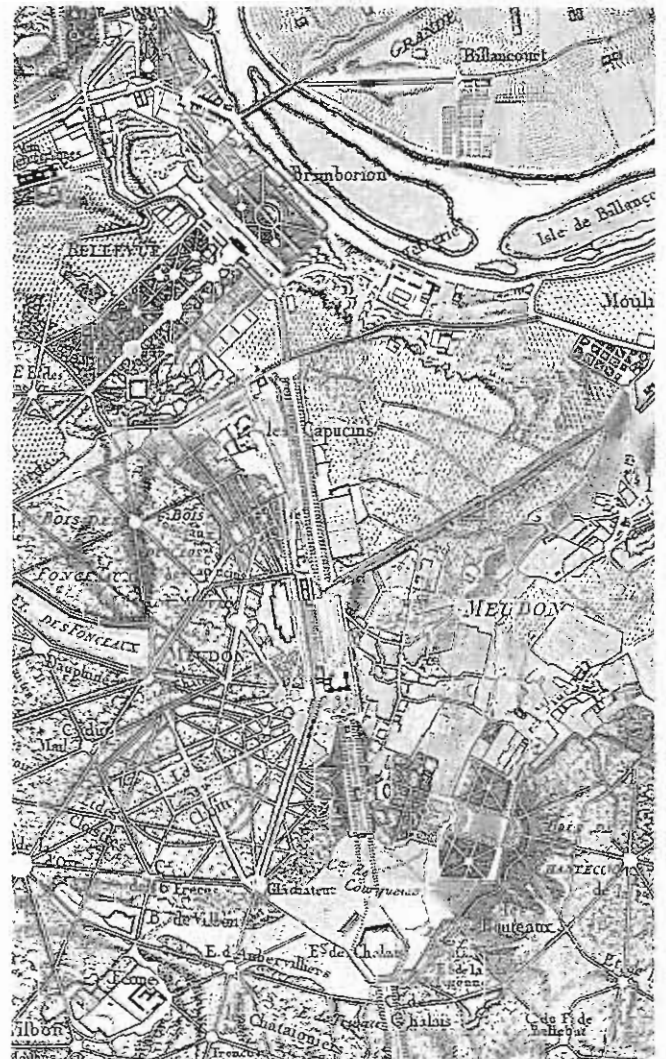


Croquis n°3 sur la carte «des Chasses», feuille Versailles n°5, au 28 800e env., extrait.

Le grand axe de Meudon, son prolongement au nord et la prise de position de Bellevue par rapport au site.



Carte des environs de Paris, De la Grive (1740) feuilles n° I, IV, V, VI, réduites au 28 800e env., extrait.



Carte «des Chasses», feuilles Versailles n°5, au 28 800e env., extrait.



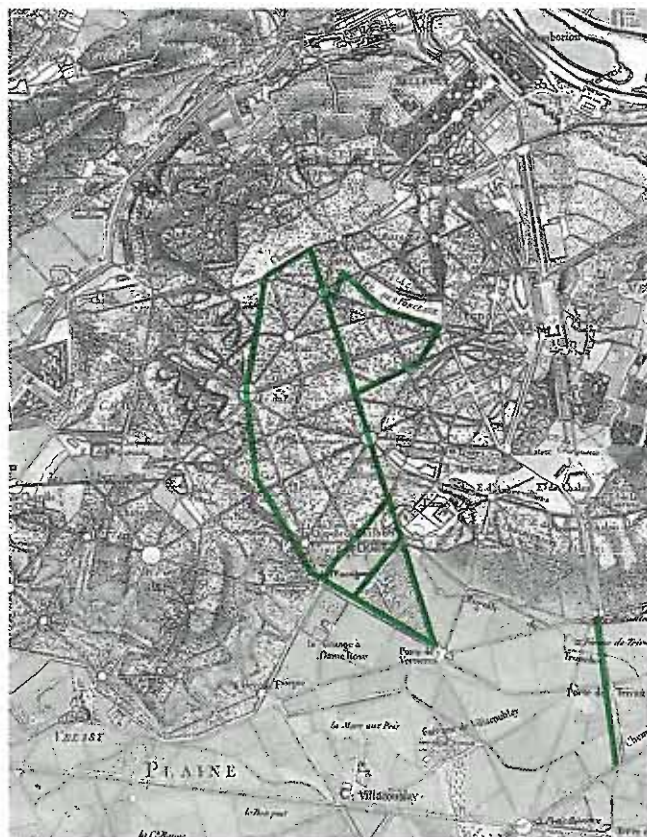
«Vue du château de Bellevue prise de la glacière», dessiné par le chevalier de Lespinasse.

### De nouvelles mailles entre Meudon, Chaville, Versailles et le plateau de Vélizy.

Comparées à la carte De la Grive (et à la carte d'A. Lemoine) la carte «des Chasses» fait apparaître de nouveaux tracés. De grandes allées du parc de Meudon et de Chaville sont raccordées, formant un réseau continu.



Carte des Environs de Paris, feuilles n° I, IV, V, VI, 1740, De la Grive, réduites au 50 000e env., extrait.



Carte « des Chasses », feuilles Versailles n°5, Chevreuse n°8, réduites au 50 000e env., extrait.

Une grande allée est prolongée au sud jusqu'au nouveau «chemin de Châtillon» achevé sur la carte «des Chasses».

### L'extension des boisements

L'emprise coloriée en vert, non boisée sur la carte De la Grive, devient boisée sur la carte «des Chasses». Les bassins et de nombreux réservoirs de Chaville, dessinés sur les deux premières cartes, disparaissent sur la carte «des Chasses», détruits ou comblés<sup>(14)</sup> pour les plaisirs des chasses du Roi. Ces ouvrages (ainsi que l'étang de Chalais) montrent le soin porté à la gestion des eaux. A titre d'exemple, *les eaux de l'étang de Chalais sont refoulées jusqu'à l'étang de Bel-Air, point haut du parc, par des moulins à vent.*<sup>(15)</sup>

(14) Marie-Josée et Francis Villardier, *op. cit.*

(15) Philippe Rivoirard et Alain Thiébaud, *op. cit.*

## Les grandes voies rectilignes rayonnant à partir de la capitale

Des rues étroites de la ville, des «voies naturelles»,<sup>(16) (17)</sup> se prolongent hors de la capitale telles que :

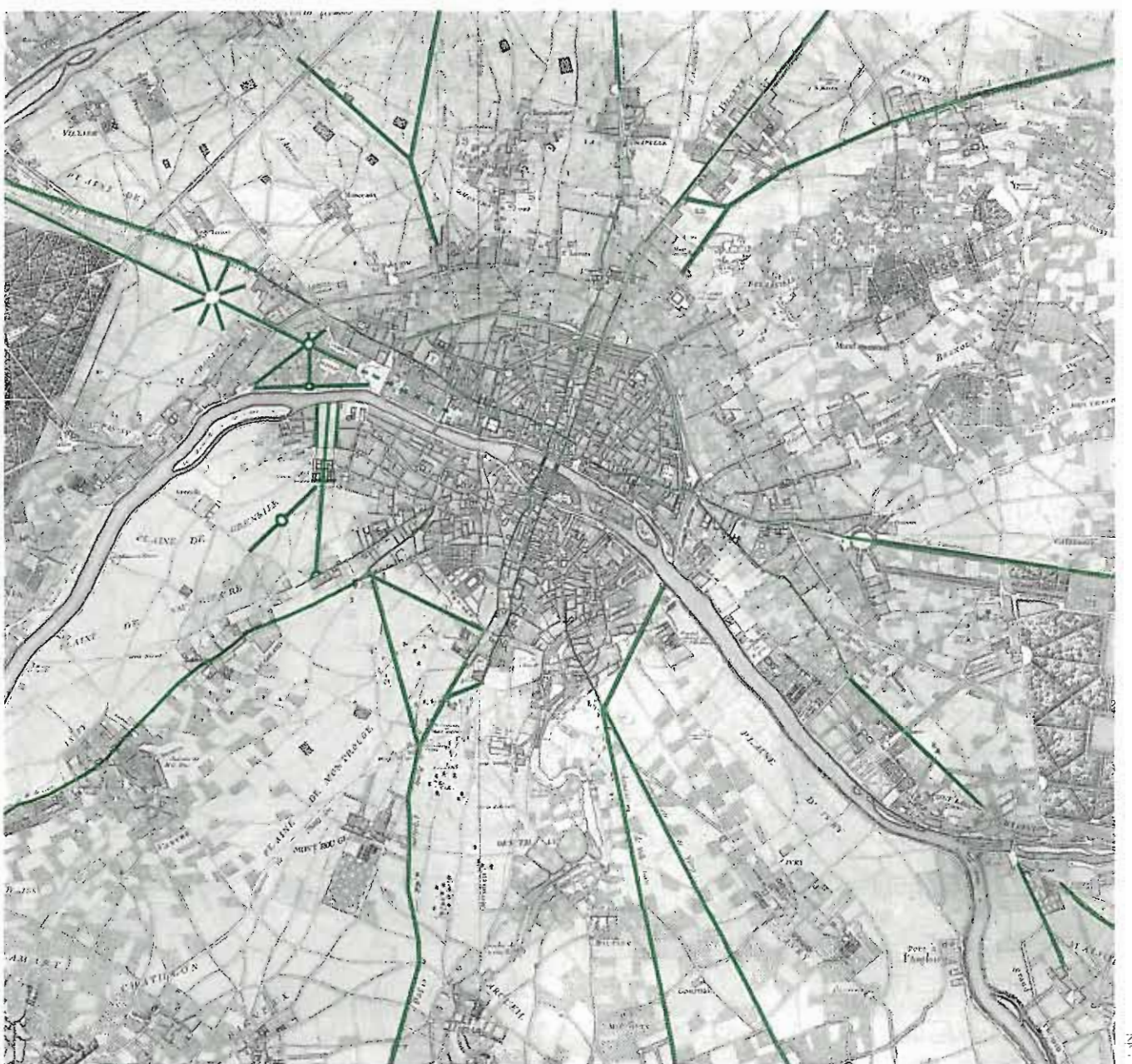
- la rue du faubourg Saint-Denis prolongée au nord de «La Chapelle» par la nouvelle route de Paris à Saint-Denis, large, droite et plantée,
- la rue (actuelle avenue) des Gobelins prolongée (également hors des secteurs bâtis) par la route de Fontainebleau tracée au XVI<sup>e</sup> siècle à la création du palais de Fontainebleau<sup>(18)</sup>,

- la rue du faubourg Saint-Antoine prolongée par la place du Trône (actuelle place de la Nation) puis par la *voie de prestige*<sup>(19)</sup> : l'avenue de Vincennes.

Des *voies de prestige* telles que celles qui rayonnent à partir des Invalides (actuelles avenues de Breteuil et de Lowendal) sont tracées comme des allées de parcs.

*La carte des Environs de Paris, De la Grive (1740) :*

Paris est une ville, ouverte, dont les anciennes fortifications détruites ont laissé place, sur la rive droite de la Seine, aux «boulevards» continus et plantés.



Carte des environs de Paris, De la Grive (1740) feuille n°1 et IV, réduites au 70 000e env., extrait.

(16) Bernard Rouleau. *Le tracé des rues de Paris*, éd. du CNRS, Paris 1975.

(17) Le lecteur pourra se reporter à R. Dion. *Le site de Paris dans ses rapports avec le développement de la ville*, Cahiers de civilisation 1961.

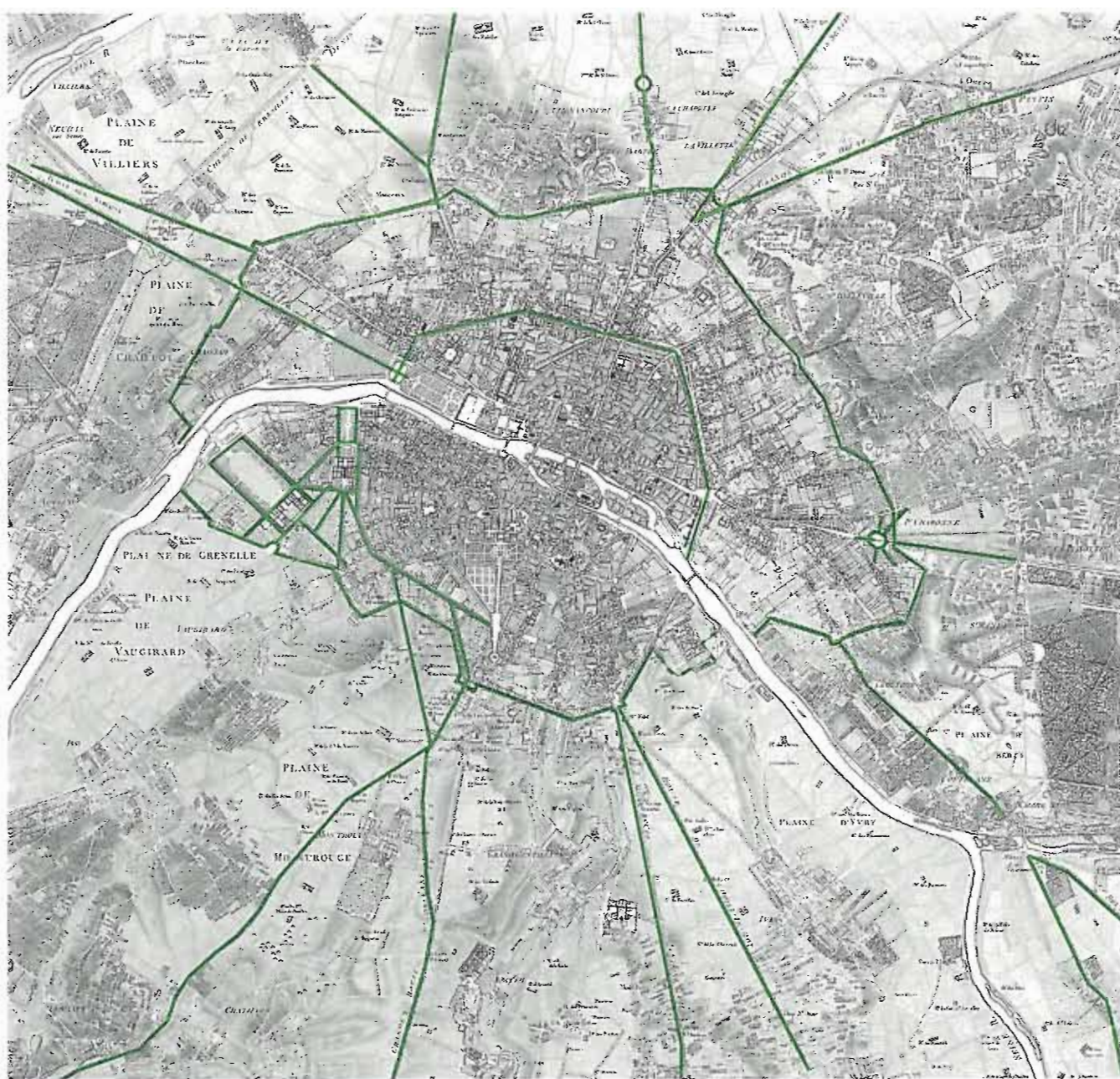
(18) (19) Bernard Rouleau. *Le tracé des rues de Paris de Paris*, op. cité.

La carte «des Chasses» comparée à la carte précédente, fait apparaître deux grands types d'aménagements nouveaux :

- des voies routières, il s'agit en premier lieu du chemin de Châtillon (actuelle N 306) et de l'achèvement de la «Grande route de Paris à Meaux» (actuelle N 3),
- l'enceinte des Fermiers généraux, inaugurée en 1790 (la feuille Paris n'a été éditée qu'en 1807); cet ouvrage est réalisé sur décision du roi afin de *tirer des droits d'octroi de Paris des ressources supplémentaires en les rendant plus rigoureux par la construction d'un mur;*<sup>(20)</sup>
- le mur est doublé d'un chemin de ronde intérieur et de larges boulevards extérieurs plantés d'arbres qui flanquaient l'en-

*ceinte de part et d'autre et seront partout réunis. Cette rocade va constituer la limite officielle de Paris pendant soixante dix ans et formera dans l'espace parisien un système de circulation et de dégagement primordial.*<sup>(21)</sup>

Entre la ville ancienne, compacte, et le mur s'étendent essentiellement des terrains maraîchers, mais aussi des aménagements de prestige tels que la place du Trône ou que l'ensemble monumental des Invalides complété maintenant par celui de l'École Militaire, qui composent avec la Seine.

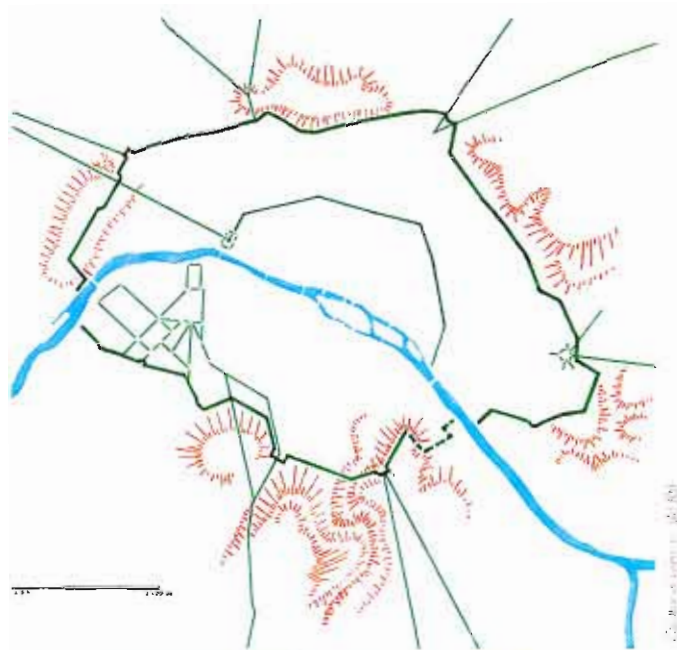


Carte «des Chasses», feuille Paris n°6, réduite au 70 000<sup>e</sup> env., extrait.

(20) Bernard Rouleau. *Villages et faubourgs de l'Ancien Paris, histoire d'un espace urbain*, éd. du Seuil, Paris 1985.  
 (21) Bernard Rouleau. *Villages et faubourgs de l'Ancien Paris, histoire d'un espace urbain*, op. cit.

L'aménagement de l'enceinte des Fermiers Généraux a dû composer avec de multiples contraintes. Après avoir rappelé les difficultés d'ordre fiscal et légal soulevées par les propriétaires riverains, Bernard Rouleau, précise<sup>(22)</sup> : *il apparaît évident que le relief, l'extension des zones bâties et le réseau des voies ont été les principaux éléments contraignants, sinon déterminants de ce tracé.* Il énumère ainsi, par exemple, les faubourgs, les couvents, les propriétés privées telles que le château et la ferme de Grenelle que *la ferme générale a dû contourner.*

L'extrait de la carte «des Chasses», ci-dessous, permet de lire le mur, le boulevard extérieur planté et les barrières. Son tracé suit le flanc de Montmartre. A la Villette, il s'ouvre sur le secteur nord-est de la Plaine de France, puis il suit le versant des Buttes Chaumont, décrivant le site naturel de Paris. Comme le montre la carte, la logique du tracé d'enceinte conduit à sectionner des parcelles.



L'enceinte des Fermiers Généraux d'après la carte «des Chasses»

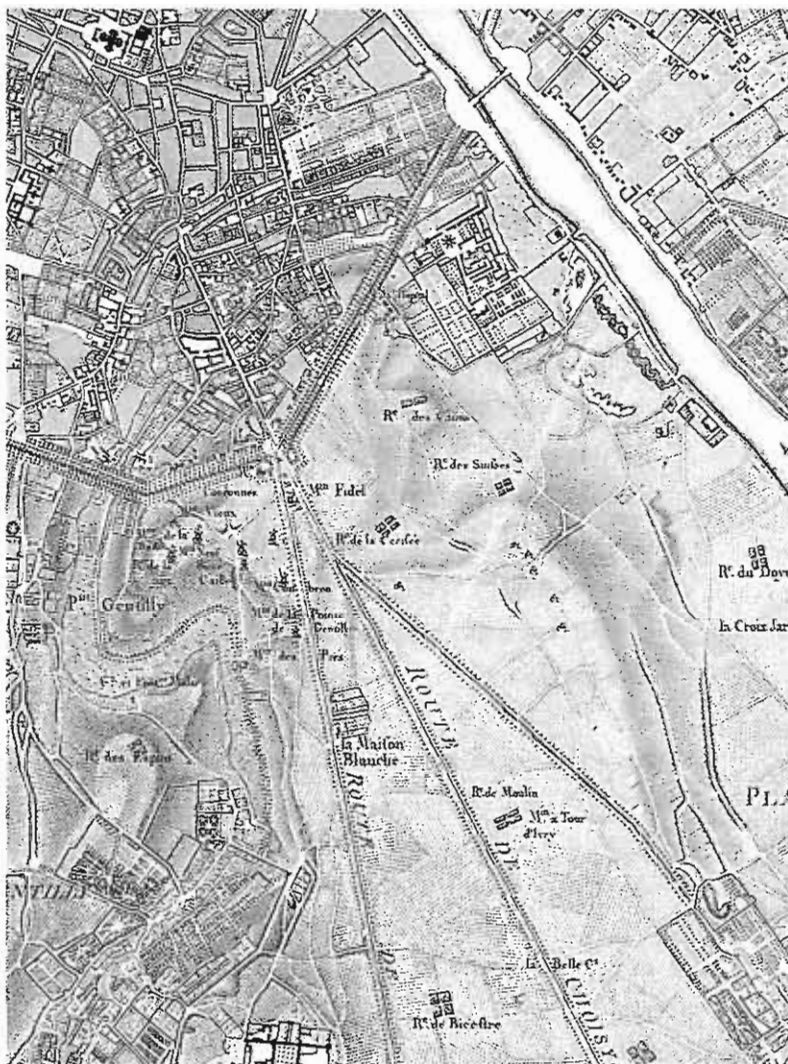


Carte «des Chasses», feuille Paris n° 4, au 28 800e env., extrait.

(22) Bernard Rouleau. *Villages et Faubourgs de l'Ancien Paris op. cit.*



«La barrière des Gobelins ou d'Italie» par Aubert sculp.  
Ici, l'espace bascule sur le site de Paris.



Carte «des Chasses», feuille Paris n°6, au. 28 800e env., extrait.

Au sud-est, l'enceinte franchit la vallée de la Bièvre et monte jusqu'à l'intersection des routes de Fontainebleau et de Choisy dont elle contrôle l'entrée.

L'intersection de ces deux voies est située sur la ligne de crête du plateau. La place circulaire, implantée sur son versant, est entièrement orientée vers le centre de la capitale (cette place sera réaménagée sous Napoléon III).

*Au-delà de la carte. Le contexte actuel offre de multiples occasions de conjuguer, sur d'autres sites, des prises de position aussi claires sur des points marquants avec des contraintes actuelles d'aménagement. C'est notamment le cas pour des giratoires ou des échangeurs.*



Carte «des Chasses» feuille Rambouillet n°10, réduite au 50 000e env., extrait.

## Grandes routes, chemins et allées

La carte «des Chasses» montre un réseau routier très développé. Nombre de ces «routes» ou «chemins» répondent aux dispositions de l'arrêté de 1705 ordonnant de faire *les ouvrages de pavé du plus droit alignement que faire se pourra... sans aucune distinction à travers les terres des particuliers, en dédommageant, soit par le terrain des anciens chemins, soit suivant estimation des sieurs commissaires départis* <sup>(23)</sup>.

### Etre droite ou suivre la vallée

Deux voies se séparent à la sortie sud de Rambouillet :

- le «Chemin de Chartres» (actuelle D 906) à l'ouest, longe le parc du château de Rambouillet, oblique, semblant tracé pour éviter le parc du château de Voisins, puis descend dans la vallée de la Guéville qu'il longe ensuite (tracé ancien aménagé ?); le double trait qui l'accompagne pourrait indiquer qu'il est pavé <sup>(24)</sup>;
- le «Grand Chemin d'Orléans» (actuelle N 10) au sud.

(23) Extrait cité par G. Reverdy. *Atlas historique des routes de France*, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1986.

(24) Claude Vacant, auteur de *Routes et ponts en Yvelines du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris 1988, signale que dans « l'Indicateur fidèle » publié par Michel et Destous en 1772 l'itinéraire de Paris à Chartres passe par Rambouillet et Maintenon (ainsi que la route figurant sur la carte « des Chasses ») et qu'un guide routier des années 1820 recommande l'utilisation de cette voie pavée et en bon état.

### Une route, l'allée d'un parc <sup>(25)</sup>

La «route de Provins» (actuelle N 19) est tracée droite d'Alfort à Créteil. De Créteil à Boissy-Saint-Léger, la droite ne peut pas être totalement tenue : il faut éviter le versant abrupt à Bonneuil. La droite se brise et repart, montant la côte vers Boissy. On l'imagine, traversant la plaine, rendue majestueuse et lisible par ses plantations <sup>(26)</sup>. Etroite dans la traversée du bourg, elle débouche face à l'allée annonçant le parc de Grosbois, le contourne par une série de segments composant avec les axes de ce parc et avec ceux du bois de la Grange, soulignant les traits marquants du relief, et s'articulant par des carrefours dessinés comme les éléments d'un parc «à la française».

*Au-delà de la carte. Ne serait-il pas raisonnable de réaménager de telles voies lorsque leurs transformations récentes ont défiguré un site, comme c'est le cas par exemple pour l'actuelle N 19 au droit du parc du château de Grosbois ? La société est-elle en droit de se fixer de telles ambitions pour la qualité des grands ouvrages à gérer au quotidien, ou à créer.*

(25) Le lecteur pourra se reporter à l'article *Route et cartographie en Ile-de-France*, Cahier de l'IAURIF n°120.

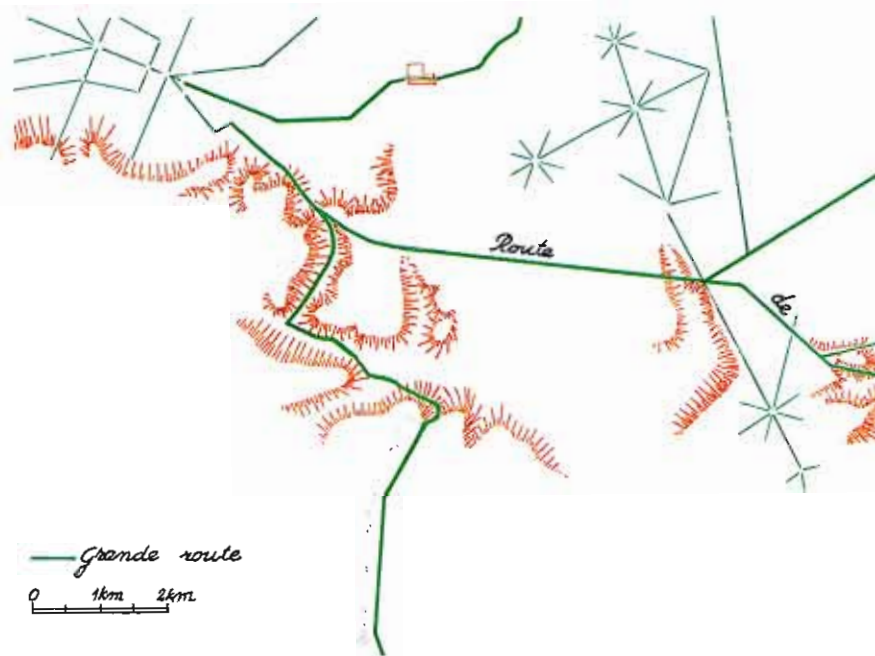
(26) Le lecteur pourra utilement se reporter à Anne Kriegel et Pierre Pinon « *Le paysage des ouvrages d'art* » Bulletin d'Informations Architecturales, supplément au N°77, mai 1983, Paris, notamment pour ce qui concerne le sujet de tracés de voies et leurs plantations d'alignement.





## La «route de Versailles»

Cette route, ainsi nommée sur la carte «des Chasses» relie Versailles à Choisy et à Fontainebleau, établissement et lieu de chasse royal de longue date. La «carte et plan figuratif du chemin de Versailles à Fontainebleau» (pages suivantes) décrit cet itinéraire avant la création de la nouvelle route. Cette route (actuelle N 186) a pour particularité d'éviter tout bourg et tout village.



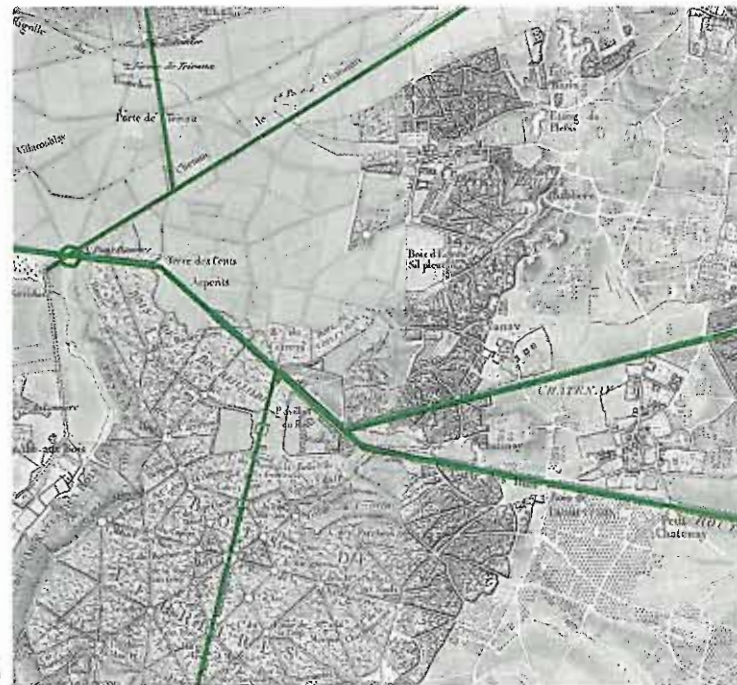
La route de Versailles à Choisy et son prolongement sur la rive droite de la Seine.

Guillaume Lebrun et Anneta Machine/LAURIF



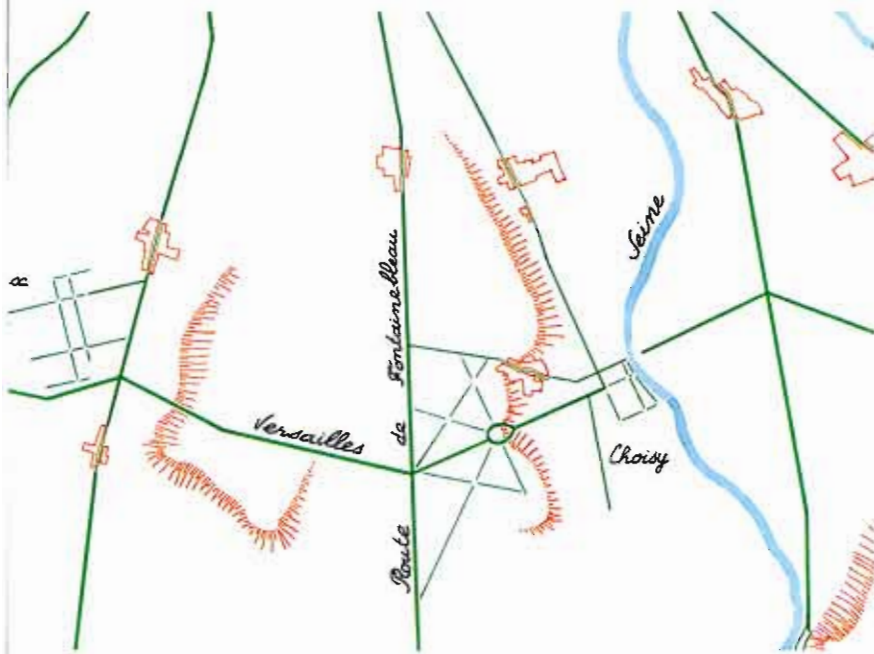
Carte « des Chasses », feuilles Versailles n°5, Chevreuse n°8, réduites au 50 000e env., extrait.

Partant de la ville nouvelle de Versailles, la route gravit une pente, franchit le pont Colbert, puis devient droite dans la « Plaine de Vélizy ».

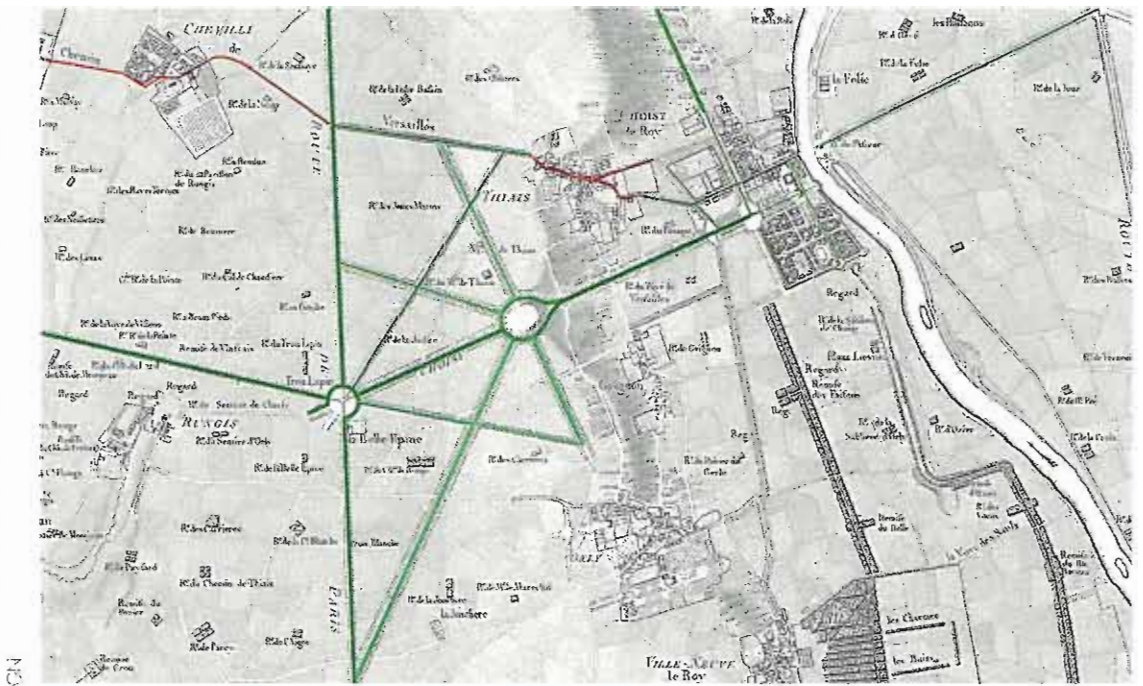


Carte « des Chasses » feuilles Chevreuse n°8, Sceaux n°9, réduites au 50 000e env., extrait.

Par une succession de segments rectilignes, la route contourne le parc du château de Sceaux. Elle croise ensuite la route de Paris à Orléans (actuelle N 20). Une voie, prolongement de l'axe de ce parc, donne accès à l'ensemble monumental et guide la vue jusqu'au fond du vallon, puis remonte le versant opposé où est implanté le château de Sceaux.



*Au sujet de la «route de Versailles» Claude Vacant<sup>(26)</sup> nous précise : La Bibliothèque Nationale détient une seconde carte. Il s'agit d'un plan en 11 feuilles de la route de Versailles à Fontainebleau et à Troirron en passant par Choisy (où Mademoiselle de Montpensier fit bâtir un château qu'elle légua au Grand Dauphin, fils de Louis XIV) manuscrit établi pour un voyage de cérémonie du Roi Louis XV et de sa Cour à la rencontre de la Princesse de Savoie, future comtesse de Provence (...). Ce document est une réduction, copiée sur les grands plans officiels établis par le bureau des dessinateurs créé par Trudaine en 1744.*



Carte « des Chasses », feuille Sceaux n° 9, réduite au 50 000e env, extrait

Après sa jonction avec la Grande route de Paris à Fontainebleau (actuelle N 7) à la «Belle Epine», la voie prend des dimensions exceptionnelles par sa largeur et par l'ampleur des aménagements réalisés à travers la campagne (le lecteur pourra les comparer à la dimension des grandes voies urbaines de Versailles). Cette route contraste avec la petite voie d'accès à la Seine, prolongement de l'ancien «chemin de Versailles» indiqué sur la carte.

La «maison du passeur» est signalée sur l'autre rive de la Seine d'où part une nouvelle voie droite (actuelle N 186) prolongeant vers l'est ce grand itinéraire contournant Paris.

(26) Claude Vacant, auteur déjà cité.

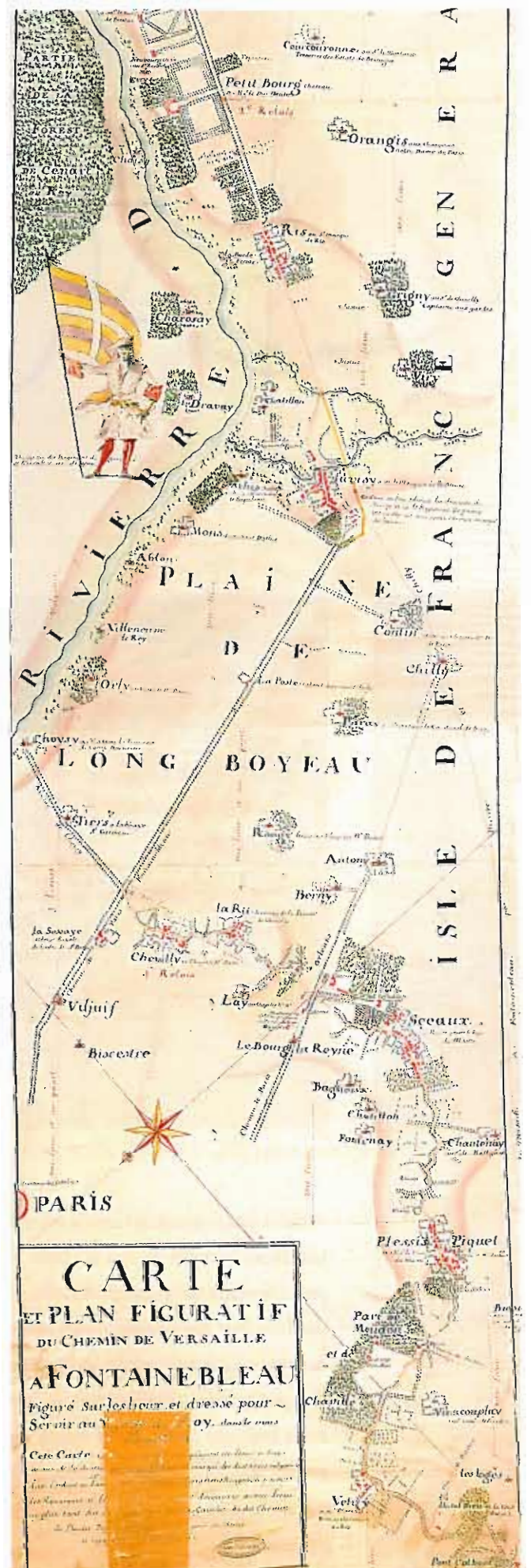
«Carte et plan figuratif du chemin de Versailles à Fontainebleau», figuré sur les lieux et dressé pour servir au voyage du Roy dans le mois d'août 1724»<sup>(28)</sup>

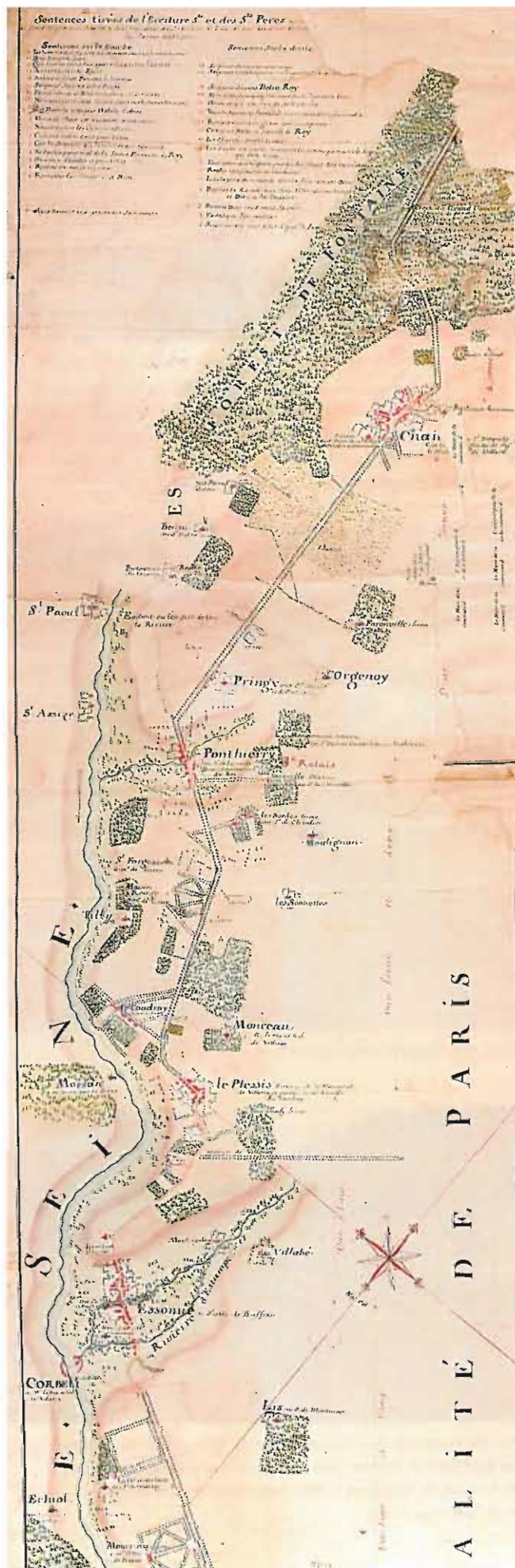
Cette carte n'a pas besoin d'échelle, parce qu'ayant été levée à vue à cause de la brièveté du temps, l'auteur a marqué les distances vulgaires, d'un endroit à l'autre, par des points et caractères rouges, et y a mis les remarques et les endroits qu'il a pu découvrir à une lieue au plus, tant sur la droite que sur la gauche dudit chemin. Cette légende est portée sur la carte, dérouleur de 244 cm de long et 42,5 cm de large réalisé pour le voyage du jeune Louis XV à Fontainebleau. Il se lit de bas en haut et de gauche à droite.



La route, dessinée du Pont Colbert jusqu'au «Chemin de Paris à Fontainebleau» est «l'ancienne route de Versailles» mentionnée sur l'extrait de la carte «des Chasses» (pages précédentes). La nouvelle route n'est pas encore réalisée.

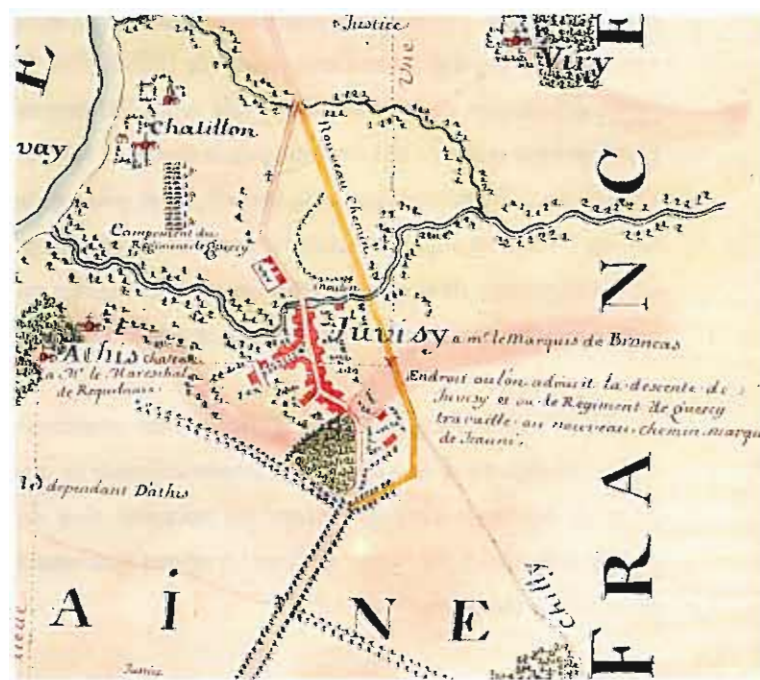
(28) Le lecteur pourra utilement se reporter à *Connaître les Yvelines. Trésors d'archives, deux siècles d'histoire et mille ans de mémoire dans les Yvelines*. Edité par le Conseil Général, numéro spécial, 4ème trimestre, Versailles, 1990.





Parmi les remarques et endroits le long du «Chemin de Paris à Fontainebleau», on peut relever :

- le *nouveau chemin marqué en jaune* de l'entrée du bourg de Juvisy au nord jusqu'à l'Orge (son second bras, plus au sud a disparu sur les cartes actuelles),
- l'*endroit où l'on adoucit la descente de Juvisy et où le Régiment de Quercy travaille au nouveau chemin marqué en jaune.*



Jean Bastié <sup>(29)</sup> signale que la pente était si rapide à Juvisy qu'il fallait l'hiver descendre les véhicules sur des traîneaux. Il ne s'agit donc pas d'une voie de contournement réalisée pour éviter des congestions de circulation dans la traversée de ce bourg.

(29) J. Bastié *op. cit.*

## La ville de Saint-Denis et sa « traverse »

L'extrait de la carte «des Chasses» provient d'une édition visiblement intermédiaire de la feuille Saint-Denis, en effet, le canal Saint-Denis n'y est pas encore ajouté.

La ville est délimitée par son enceinte dont la partie sud-est a été dérasée et plantée de deux rangées d'arbres (promenade ombragée ?). La ville semble dense, bien que son espace soit pour partie occupé par des jardins appartenant notamment à la grande abbaye.

Le tracé droit de l'axe nord-sud de la ville, se prolongeant au nord et au sud par de grandes routes, contraste avec le plan hérité du Moyen-Âge. La partie nord de cette voie ne figure pas sur le «Plan de la ville de Saint-Denis en France levé par l'Écuyer...» (ni sur le «Plan de la ville de Saint-Denis en France et de ses environs» levé par Dumesnil et daté de 1704). Cette percée droite fait partie de l'aménagement d'ensemble de la «traverse» nord-sud de Saint-Denis réalisée de 1725 à 1740<sup>(30)</sup>. Le feuillet du plan de la censive de la ville vers 1780 montre l'état des lieux quarante ans environ après la percée de la «rue Danghien» (à l'extrémité gauche du feuillet). L'îlot, pour partie bâti en 1704, a reçu quelques constructions nouvelles implantées à l'alignement de la voie nouvelle; des parcelles figurées sur le plan censive ont été visiblement sectionnées par la percée.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle l'aménagement d'artères dites «traverses» répond à l'objectif de leur donner une largeur adéquate au trafic et de supprimer des engorgements qui existaient dans des grandes villes (telles que Nantes ou Tours) et répond également à des «critères esthétiques»<sup>(31)</sup>

Au delà de la carte la carte «des Chasses» figure également la «traverse» de la ville de Mantes-la-Jolie, la «rue Royale» percée dans le prolongement du pont construit de 1758 à 1765<sup>(32)</sup> et permettant d'assurer la liaison Paris-Mantes-la-Jolie - Rouen.

(30) *Atlas historique de Saint-Denis, des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Michaël Wyss, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris 1996.

(31) M. Dazin. *Alignement des rues* Ecole d'Architecture de Nantes. Rapports CERMA 67 et 74. Nantes 1986.

(32) V. Bourrelet et H. Cléisse. *Mantes et son arrondissement*. Imprimerie A. Beaumont. Mantes 1933.

(33) *Atlas historique de Saint-Denis, des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit.



«Vue Perspective de la grande rue de Saint-Denis-en-France et des nouvelles casernes des Suisses», seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, gravure de Maillet aquarellée. Ce prolongement nord de la rue «Danghien» (route de Pierrehitte à Saint-Denis «percée en 1740»<sup>(33)</sup>), montre les caractéristiques de la voie à la sortie de la ville ainsi que la physionomie de la «caserne des Suisses» figurée sur la carte «des Chasses».



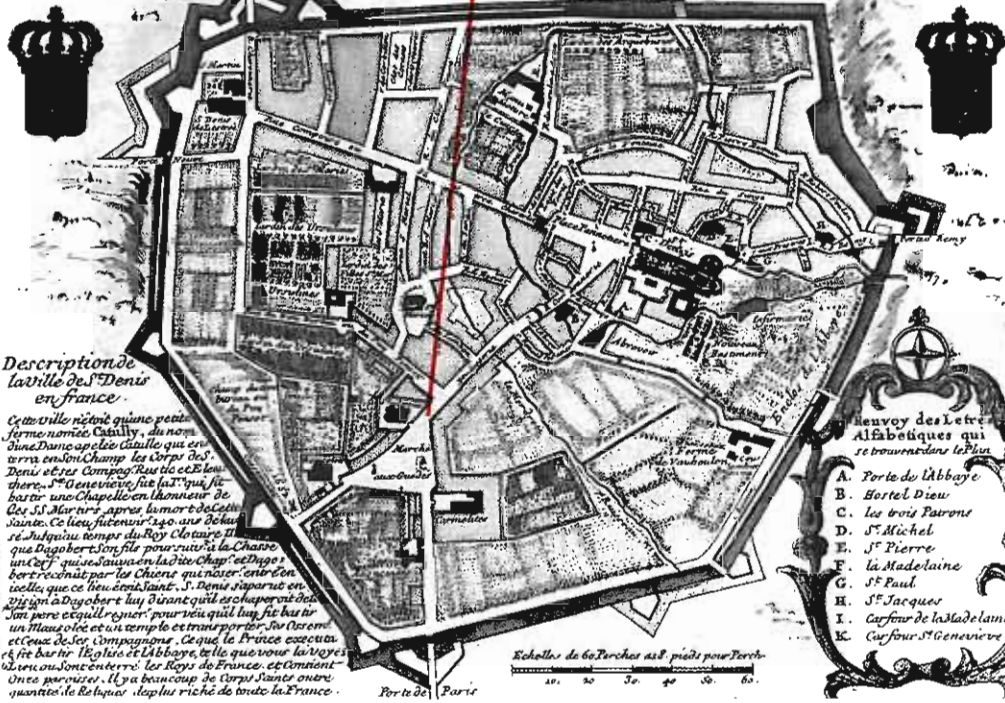
Carte «des Chasses» feuille Saint-Denis n°3, au 28 800e env extrait.



La «Vue Perspective de la Procession de MM. les Bénédictins de l'Abbaye Royale de Saint-Denis en France». Cette vue montre l'aménagement majestueux de la «route de Saint-Denis à Paris» (actuelle autoroute A 1) et de l'entrée de la ville.

# PLAN DE LA VILLE DE SAINT DENIS EN FRANCE

Levé sur les lieux par M. l'Ecuyer, Voyez, Meunier du Parc de Versailles

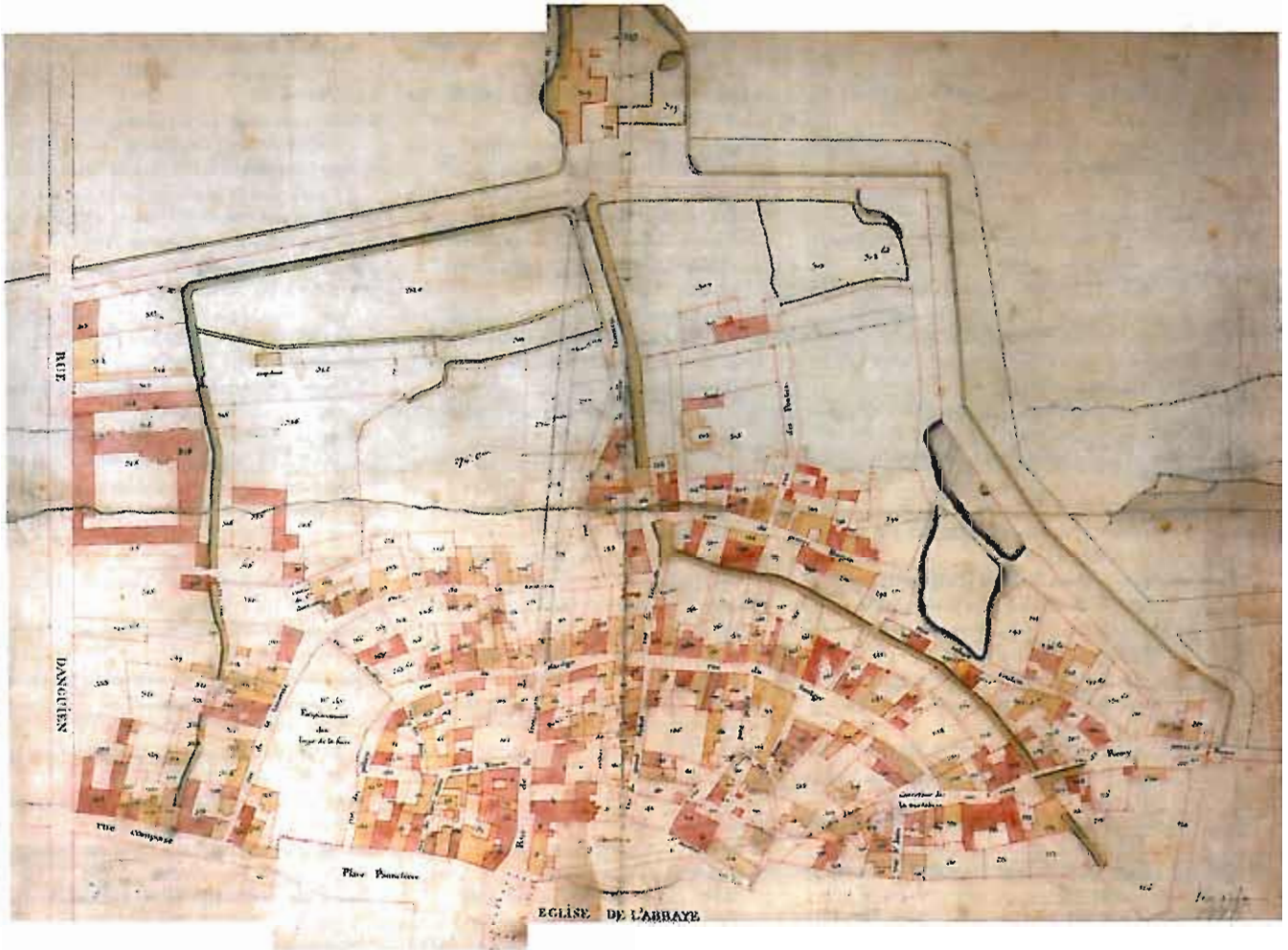


## Description de la ville de St Denis en France

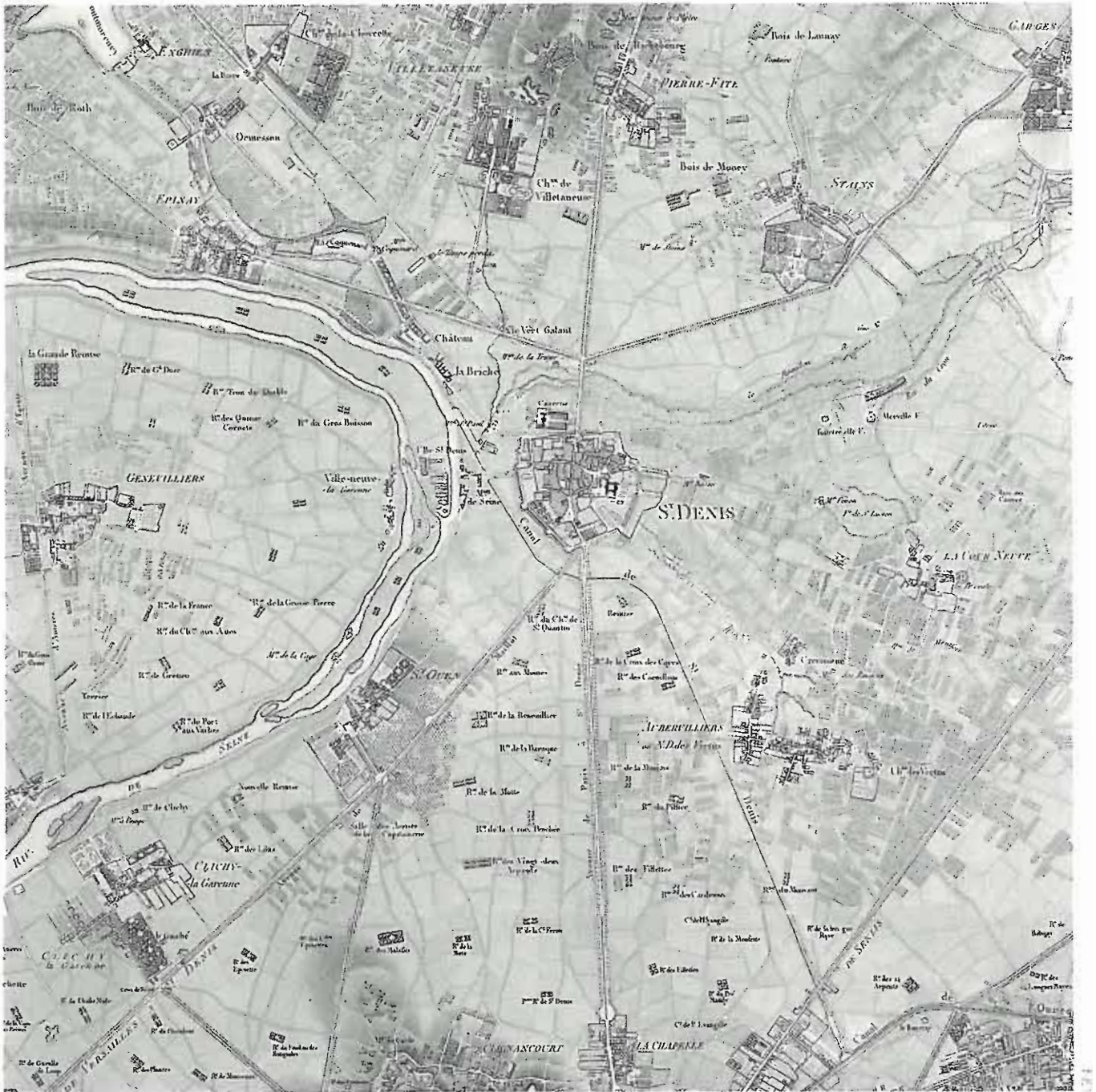
Cette ville n'est qu'une petite ferme nommée Cabilly, du nom d'une Dame appelée Cabille qui en avoit eu son Champ les Corps de St Denis et ses Compagnons et de son there. St Denis vivoit sous le règne de Clovis, son Chapelain en l'honneur de St Denis, après la mort de Clovis. Ce lieu fut tenu par un de ses seigneurs jusqu'au temps du Roy Clovis II qui Dagobert son fils pour vint à la Couronne, qui se vint en la dite Chapelle de St Denis, et fut par lui reconstruit par les Moines qui n'ont en ce lieu que ce lieu est saint. St Denis séparé en deux par Dagobert luy étant qu'il eschaperoit de son père et qu'il se vint à lui, fut sur un Mausolée et un temple et transporté sur l'Arce et ce fut de son Compagnon. Ce fut la France occidant et de St Denis et l'Abbaye de St Denis que pour la Voye de son Souverain, les Roys de France, et tant d'autres princes. Il y a beaucoup de Corps Saints ouverts quantes de Reliques, il y a le plus riche de toute la France.

Plan de la ville de Saint-Denis-en-France, levé par l'Ecuyer, Voyez, réduit au 22 000e env. Le tracé du projet de la rue Danghien que nous avons reporté en rouge.

Ce document non daté est moins précis que le « Plan de la ville de Saint-Denis-en-France et de ses environs » levé par Dumesnil en 1704. Sa comparaison avec les autres documents reproduits ici est facilitée par son orientation qui figure le nord en haut du plan. L'une des éditions de ce plan levé par Dumesnil, conservées à la B.H.V.P., est surchargée par le dessin de la rue Danghien projetée et par des annotations manuscrites.



Plan de la censive de la ville de Saint-Denis vers 1780, feuillet nord-est, 60 x 40 cm.



Carte « des Chasses » feuilles Saint-Denis n°3, Paris n°6, réduites au 50 000e env., extrait.

## La Plaine de France

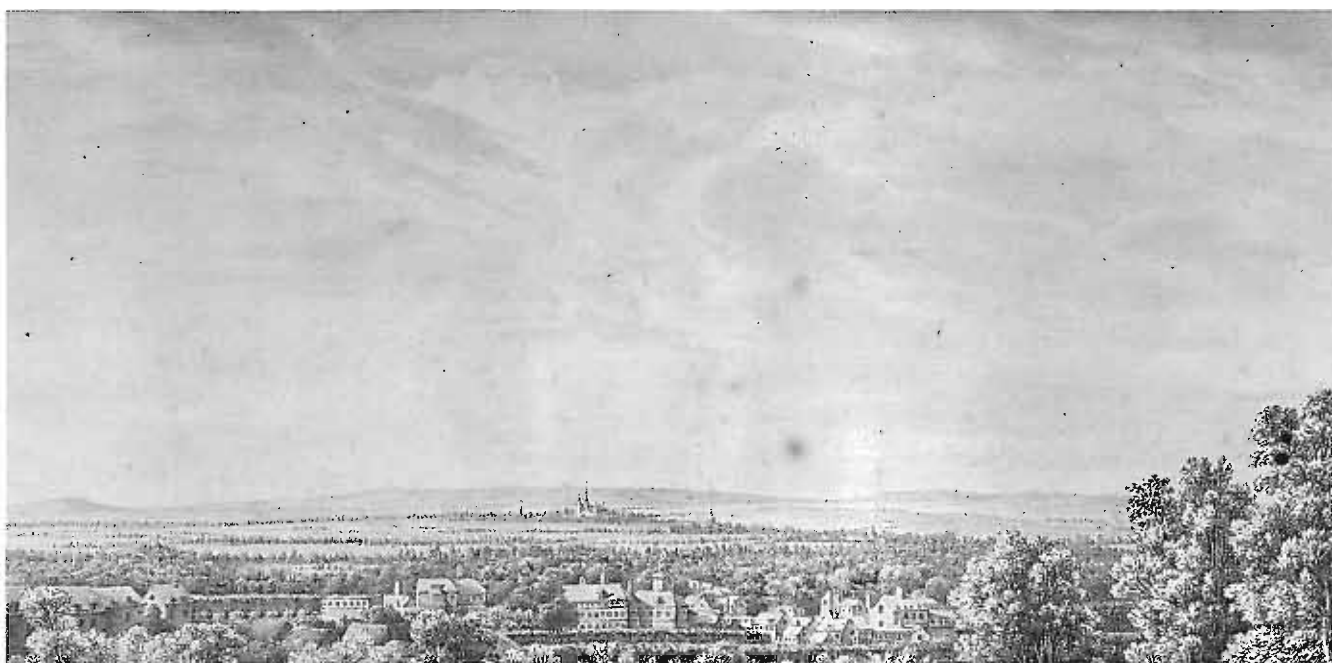
Cette plaine vient longer la Seine au sud-ouest sur l'extrait de la carte « des Chasses », son relief, presque insensible est décrit :

- par le Rouillon et le Crou (actuel Croult), venant de l'est, serpentant dans les terres marécageuses (et dont des bras traversent la ville de Saint-Denis) puis se jetant dans la Seine,
- par le ru de Montfort venant du sud.

Au sud-est de Saint-Denis, on remarque à ses petites parcelles la « Plaine des Vertus », la plus vaste plaine légumière de France jusqu'en 1876<sup>(34)</sup> (le signe utilisé par le graveur est identique à celui des jardins de parcs). De fortes relations d'interdépendance relient ainsi la capitale et des bourgs ruraux, tels que celui d'Aubervilliers implanté à l'écart des grandes voies de circulation.

(34) Jean-Jacques Péru. Ecomusée de la Courneuve. *Le patrimoine des communes de la Seine-Saint-Denis*, éd. Flohic, Charenton-le-Pont, 1994.





« Vue de la Plaine de Saint-Denis prise du Pré-Saint-Gervais », E.F. Daubigny (1789 - 1843).

*La silhouette de Saint-Denis domine la plaine, son paysage de champs ouverts et ses villages d'habitat groupé, la route de Paris à Saint-Denis est signalée par ses plantations d'alignement lisibles à l'horizon.*

Les villages des vigneron occupent les coteaux de la vallée de la Seine à Epinay et à Saint-Ouen et, plus à l'est, à ceux de Pierrefitte, Stains, Villetaneuse.

Les carrières sont visibles, entamant les coteaux de Villetaneuse.

Le réseau des grandes routes converge vers Saint-Denis : les arbres d'alignement en soulignent le tracé dans cette plaine ouverte. La «Route de Paris à Saint-Denis» d'une largeur exceptionnelle, le «Chemin de Versailles» à Saint-Denis (dit «Route de la Révolte», évitant au roi la traversée de la capitale) décrivent la position géographique clé de la ville, de plus sépulture, des rois de France.

Au nord, les voies rectilignes partent dans les directions cardinales : vers Rouen par Pontoise à l'ouest, vers Calais au nord, vers Laon par Dammartin à l'est.

Le canal Saint-Denis (mis en service en 1821) figure sur la planche définitive de la carte «des Chasses» (il sera l'un des points d'appui pour le développement industriel de la plaine). Le canal de l'Ourcq sera réalisé à partir de 1802 et inauguré en 1808.

*Au-delà de la carte : au centre de la Plaine de France, « le Pays des fermes » occupe toute la plaine entre la forêt de Bondy et le ru du Ciroult, sur le territoire d'Aulnay, Bondy, Drancy, Dugny, Blanc-Mesnil, Sevan, Villepinte et Tremblay. Les grosses fermes exploitent les deux tiers des terres, créant un paysage de vastes champs venant mourir au pied des villages.*



## La forêt, les bruyères

Cet extrait de la carte «des Chasses» montre un ensemble de clairières cultivées et de milieux ouverts autour de Saint-Léger.

La plaine de Saint-Léger, au sud du village, est une clairière culturale très ancienne (encore cultivée de nos jours). De même, la lisière du «Bois de la Vignerie» était déjà fixée sensiblement à sa limite actuelle.

Les ouvertures forestières des «Bruyères», à l'ouest de Saint-Léger, correspondent à un mélange de landes sèches et de marécages, «mauvaises terres» impropres à la culture.

Le «Plan du Bailly», au nord du village de Saint-Léger, est une clairière occupée par des cultures liées au «Clos Renard», établissement qui faisait partie des haras royaux<sup>(35)</sup> (ce secteur est aujourd'hui boisé).

Ces terres étaient cependant marquées par une certaine exploitation (extraction de fagots et bruyères, écobuage<sup>(36)</sup>...) qui limitait le boisement. La précision du rendu cartographique est telle qu'elle permet de distinguer les prairies des landes humides (le long du ru coulant au nord du «Parc d'en bas») et des landes sèches (bruyères et bouleaux).



«Bonne, Nonne et Ponne, chiennes de Louis XIV», gravure.

© Orléans Université de la Ville

Carte «des Chasses» feuille Montfort-l'Amory n°7, au 28 800e env., extrait.

©

(35) Les haras royaux ont quitté définitivement la forêt de Rambouillet en 1715 pour s'installer au Pin (Orne).

(36) Incendie provoqué pour favoriser une repousse tendre.

Le tracé des voies est plein d'enseignement quant à la nature des sols. Les anciens chemins en terrain «sain» sont généralement courbes. Ainsi, l'ancienne route «croche» de la Pierre Ardou reliant Saint-Léger à Bourdonné contournait par le nord les terrains marécageux impraticables. Une route plus directe (actuelle D 936), qui passe au niveau de la ferme de Larchet, put être créée par la suite. Un réseau d'allées droites et de pattes d'oie a supplanté les vieux chemins à partir du règne de Louis XIII. Les nouveaux tracés rectilignes marquent la conquête récente de tous les secteurs du massif, et notamment celle des «bruyères» où ne figurent que des allées droites (contrairement aux anciens secteurs boisés où les voies droites se superposent aux anciens chemins sinueux). Des siècles ont été nécessaires pour assainir ces terrains. L'aménagement de ce nouveau réseau d'allées y a fortement contribué. En dépit de son aspect géométrique, il est adapté à la topographie locale. Ainsi, le carrefour en étoile de la «Harasserie» est installé sur une éminence sèche; les tracés conjuguent des contraintes techniques, l'organisation de l'espace et la mise en place d'un système de repères.

*Au delà de la carte. Aujourd'hui, les «bruyères» sont presque intégralement boisées, alors qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il était possible d'apercevoir vers l'ouest le clocher de Candé depuis Saint-Léger. Cet exemple témoigne de l'extension considérable des boisements du massif de Rambouillet depuis moins de deux siècles, au détriment des landes humides et sèches. Ces secteurs recèlent des milieux naturels parmi les plus intéressants du massif et rares en Ile-de-France.*

*La gestion patrimoniale entreprise par l'Office national des forêts dans le cadre des réserves biologiques domaniales consiste aujourd'hui à déboiser pour réouvrir des espaces de landes, un retour à «l'état initial» en quelque sorte.*

# La carte de France dite carte «d'État Major»

Hervé Blumenfeld - Michel Hermelin - Christian Thibault

Dix feuilles de la carte de la France, dite carte «d'Etat Major» concernent le territoire de notre région. Leur première publication date de 1832 à 1839. Ces feuilles, à l'échelle du 80 000e, donnent pour la première fois une vision homogène de l'ensemble de l'espace régional.

« Il paraît difficile de se conformer à l'opinion qui a été émise de négliger dans les travaux sur le terrain tous les détails que le 80 000e ne peut comporter... parce que l'on se priverait de beaucoup de renseignements utiles, qu'on verrait à regret manquer sur les feuilles-minutes quand on aura à les consulter, ou sur les zones des frontières et des côtes ou sur les lignes de défense et d'opération, ou sur les environs des places fortes, ou sur l'assiette des camps retranchés » (1)

Le colonel Berthaut situe ainsi :  
la double utilisation de la Carte de France pour l'armée et pour les services publics;

la grande précision des dessins minutes :

- au 10 000e, couvrant 5 000 km<sup>2</sup> environ de Meulan à Jablines d'ouest en est, des limites nord de la région jusqu'à Etampes au sud,
- au 40 000e sur l'ensemble du territoire.

la vision d'ensemble que donne la carte gravée.

D'une très grande richesse d'information, ces cartes peuvent être lus en parallèle avec le cadastre napoléonien, contemporain, et qui permet de saisir la parcelle rurale ou urbaine. Cet ensemble de cartes, de dessins et de plans permet de découvrir l'espace régional avant l'explosion urbaine du XIX<sup>e</sup> siècle et avant la création du chemin de fer. Celui-ci sera reporté en ajouts jusqu'à la révision complète de cette carte de France (la carte Type 1889) qui sera utilisée jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

(1) Colonel Berthaut. La carte de France 1750 - 1898. Étude historique t.I. Imprimerie du Service Géographique de l'Armée - 1899.

Département de Seine et Marne  
D. de Meulan

De Mormant

Champexuse

2279

M. Berthaut



No 4



## Des signes, des abréviations

### Les dessins minutes au 10 000e

Ces dessins minutes ont permis de confectionner les feuilles Beauvais, Paris et Melun de la carte, gravées au 80 000e.

Chaque feuille est accompagnée des «signes conventionnels» ci-contre. Certaines teintes, ou leur signification, ne sont pas reportées ici, mais d'autres feuilles permettent de combler ces lacunes.



parcs



vignes, couleur d'origine : violet



bois, couleur d'origine : jaune vert



clôtures



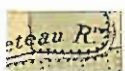
terres labourables, une partie du parcellaire est parfois dessinée



plantations d'arbres (vergers notamment)



Le relief est figuré par des hachures tracées selon les lignes de plus grande pente, par gradins de deux mètres cinquante, certains points étant cotés en altitude.



Les cours et les plans d'eau sont dessinés et le plus souvent nommés «Juine Rre», «Juineteau Rre».



Les voies routières sont dessinées, le cas échéant avec leur plantations d'alignement. Les voies principales sont nommées : «route de Bordeaux à Paris», «route de Mantes à Corbeil par Etampes».

Le rapprochement entre différentes feuilles fait apparaître que, dans de nombreux cas, une teinte est associée à une lettre : P pour prairie, B pour bois, V pour vigne, C pour terres labourables, etc. Cette double écriture est relevée par Marc Bloch pour les cadastres.<sup>(2)</sup>

Des termes ou des abréviations signalent l'usage de constructions «Moulin», «Guinguette», «Magasin au blé», F. pour ferme, etc.

Le dessin de voies ferrées provient de mises à jour partielles plus ou moins tardives.

Pour les raisons indiquées en introduction, l'homogénéité des signes utilisés pour les dessins minutes n'est pas certaine.

(2) Marc Bloch, le plan parcellaire document historique dans *Annales d'histoire économique sociale* t.I, p.65, 1929.

Melun, feuille n° 59, Etampes, au 10 000e, extraits

## SIGNES CONVENTIONNELS.

Limites	de Communes	--- - - - -
	de Cantons	--- - - - -
	d'Arrondissement	+ + + + +
	de Départements	+ + + + +
Points	Trigonométriques : 1 <sup>er</sup> ordre Δ, 2 <sup>m</sup> e ordre Δ, 3 <sup>m</sup> e ordre Δ	
	Graphiques	
Cotes de hauteurs en mètres		
Signes numéralogiques		
Abréviations		
Explication des teintes	Terres labourables	
	Prés	
	Bois	
	Vignes	
	Jardins	

Cette Feuille, contenant, en superficie, Hectares,  
été commencée le 18 et finie le  
par moi sous-rigé.

*Boztec*

## Certificat de réception.

Je Soussigné Chef d'Escadron au Corps-royal  
Ingénieur-Géographe, chargé de la surveillance et de l'inspection  
des opérations topographiques de la Carte de France, certifie, après  
vérification faite par moi du levé de la présente feuille, qu'elle  
remplit toutes les conditions exigées par les instructions en vigueur  
qu'elle est en état de réception.

A Paris, le 14 Février 1823

*A. Guiffant*

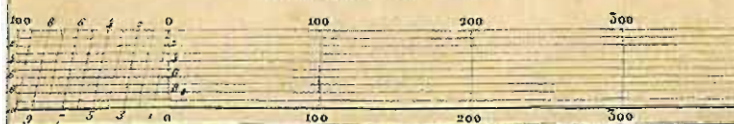
Vu et approuvé,  
Le Lieutenant Général, inspecteur général du Corps  
royal des Ingénieurs-Géographes Militaires,  
Directeur général du Dépôt de la Guerre

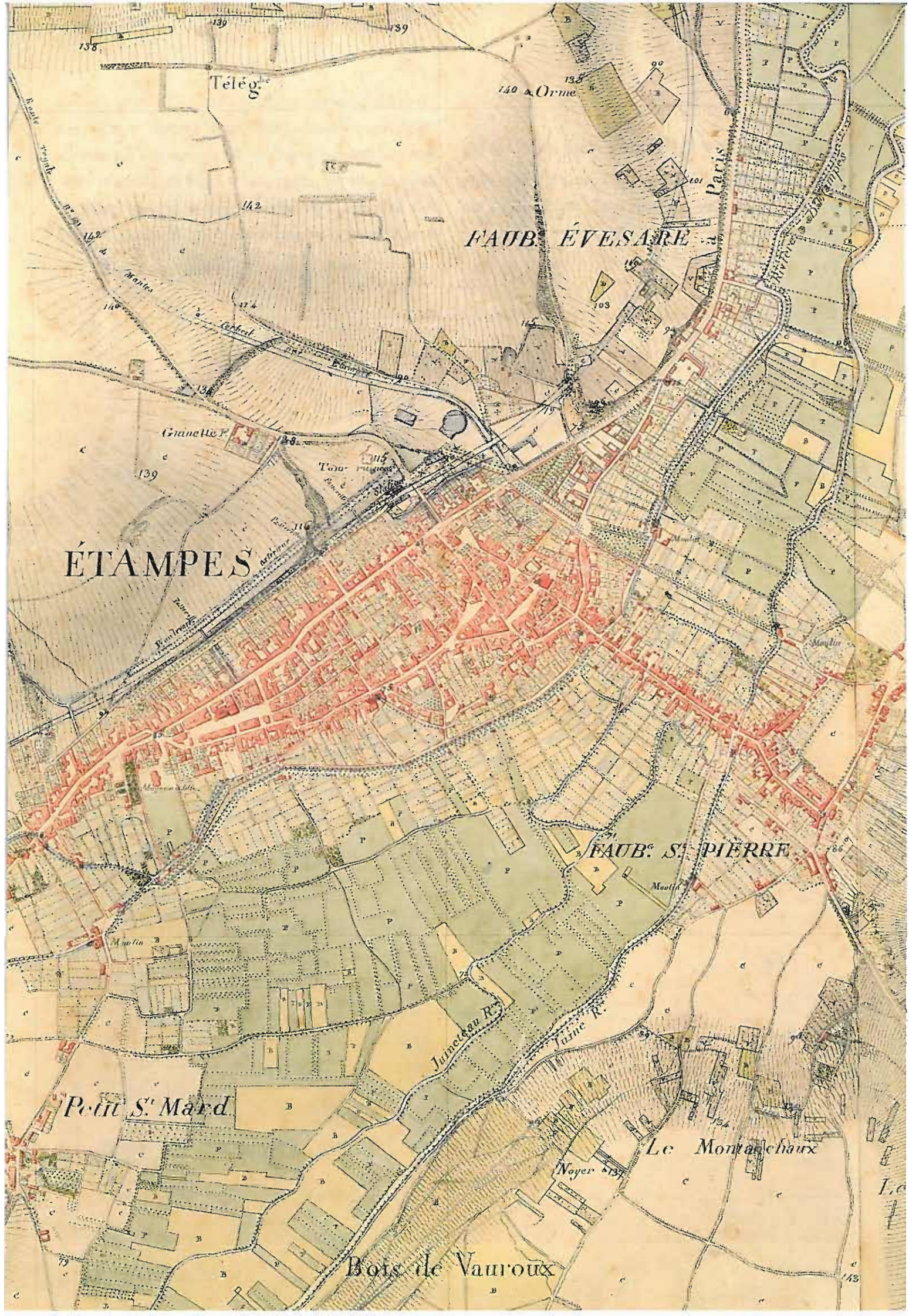
*J. Guillemin*

Echelle en Mètres



Echelle en Toises





ÉTAMPES

FAUB. ÉVESARE

FAUB. S. PIERRE

Petit S. Mard

Le Montan chaux

Bois de Vauroux

Télég.

140 a. Orme

Granelle P.

Tôtir

Jumetegu R.

Jame R.

Noyer

738

139

139

142

142

142

146

144

139

148

146

146

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

103

143

# Des signes, des abréviations

## La première carte «d'État Major» au 80 000e

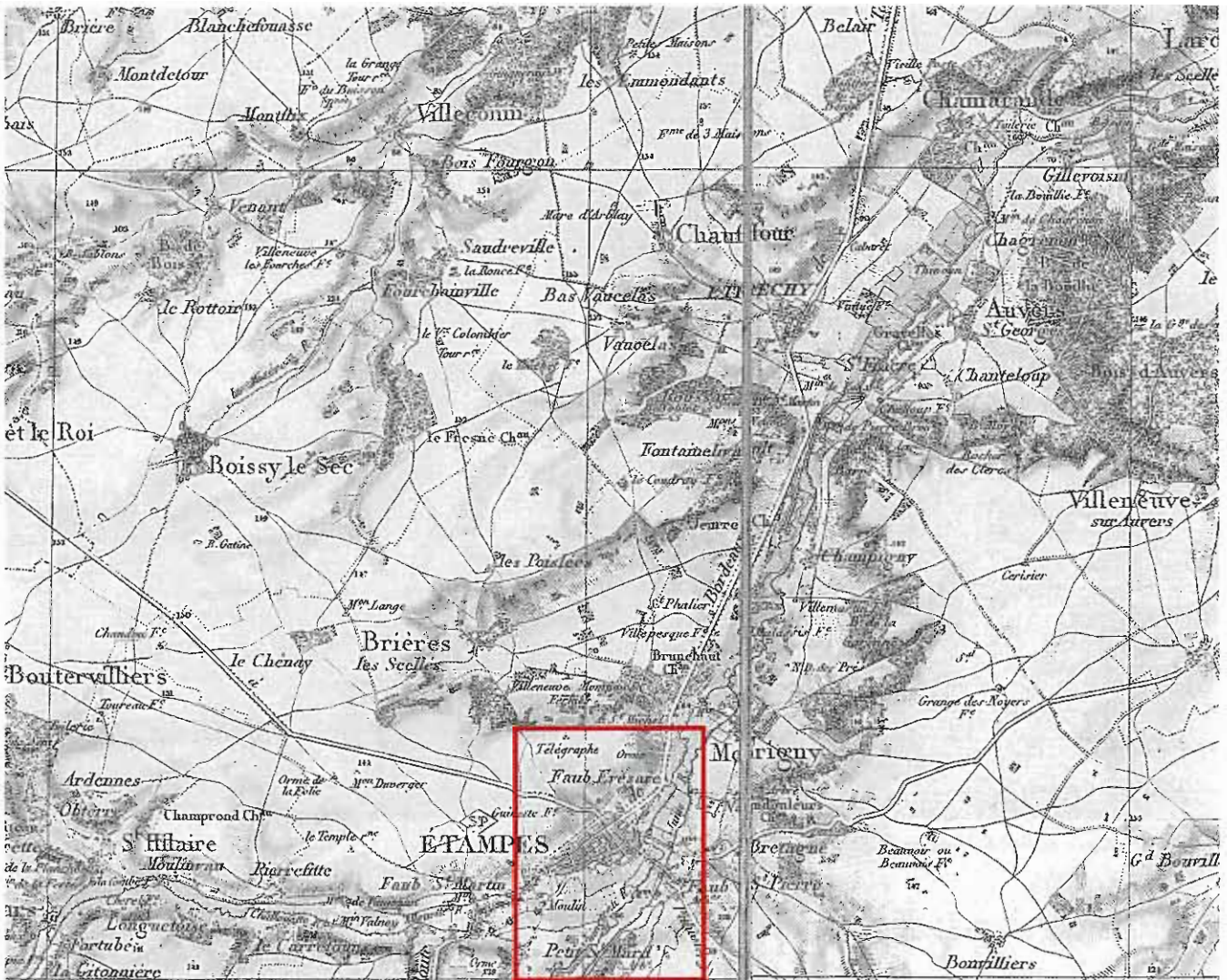
L'extrait du «Tableau des signes et abréviations» pour la carte de France au 80 000e que nous avons pu identifier a été gravé en 1868.

Les feuilles concernant l'Ile-de-France lui sont antérieures (1832 pour les feuilles Paris, Melun, Beauvais et 1839 pour Fontainebleau, la plus tardive). Les signes relatifs aux chemins de fer ne sont pas utilisés pour le figuré des premières voies. Pour les routes, la première carte générale des routes royales, départementales et de grande vicinalité est dressée en 1835

Tableau des signes et des abréviations pour la carte de France au 80 000e gravée en 1868. extrait.  
CHAT J 10 A 149

SIGNES.		
<b>Ville Fortifiée.</b> 	<i>Eglise.</i> ○	<b>Chemins de Fer.</b>
<b>Lignes, Rêtranch<sup>e</sup> Redoutes.</b> 	<i>Chapelle ou Hermitage.</i> ◊	<i>Gare. Station.</i> 
<b>Ville Fermée.</b> 	<i>Culvaire.</i> ⊥	<i>Déblai. Remblai.</i> 
<b>Ville Ouverte.</b> 	<i>Croix.</i> ⊕	<i>Tunnel. Viaduc. Pontceau.</i> 
<b>Bourg ou Village.</b> 	<i>Château, Manoir.</i> ▲	<i>Passage en dessous, en dessous, à niveau.</i> 
<b>Clôtures.</b>	<i>Ferme.</i> —	<b>Routes.</b>
<i>Clôtures en pierre.</i>	<i>Maison isolée.</i> •	<i>Route Impériale.</i> 
<i>Clôtures en fossés.</i>	<i>Tour.</i> ⊙	<i>tracée, ouverte, terminée</i>
<i>Clôtures en levée de terre.</i>	<i>Phare.</i> *	<i>Route Départementale.</i> 
<i>Clôtures en haie.</i>	<i>Puits.</i> ○	<i>tracée, ouverte, terminée.</i>
	<i>Fontaine.</i> ●	<i>Route encadrée, en chaussée.</i> 
	<i>Moulin à vent.</i> —	<i>Route encadrée, en chaussée.</i> 
	<i>Moulin à eau.</i> —	<i>Chemin de Grande Communication<sup>on</sup>.</i> <i>Route Agricole ou Forestière.</i> 
	<i>Forge, Usine.</i> ◊	<i>Ch<sup>em</sup> de Moyenne Communication.</i> 
	<i>Fonderie.</i> ◊	<i>Chemin Communal.</i> 
	<i>Manufactory.</i> ◊	<i>Sentier.</i> 
	<i>Télégraphe.</i> —	<i>Vestiges d'ancienne voie.</i> 
	<i>Ruines.</i> ...	
	<i>Point Trigonométrique.</i> 5520	
	<i>Clocher servant de Point Trigonométrique.</i> 6720	
	<i>Point Coté (hauteur des Chiffres au-dessus) . 30</i>	
	<i>Nota - Les Chiffres qui accompagnent les signes ci-dessus expriment, en mètres la hauteur du sol au-dessus du niveau de la mer.</i>	
		<b>Canaux.</b>
		<i>Grand Canal navigable.</i> 
		<i>Canal navigable.</i> 
		<i>Tunnel. Aqueduc. Port.</i> 
		<i>Canal d'irrigation.</i> 
		<i>Fossés.</i> 
		<i>Digue.</i> 
		<i>Système de Canaux et Digues.</i> 
		<i>Pont fixe, tournant et Pont de bateaux.</i> 
		<i>Bacs.</i> 
		<b>Signes Administratifs.</b>
		<i>Limite d'Etat.</i> 
		<i>Limite de Département.</i> 
		<i>Limite d'Arrondissement.</i> 
		<i>Limite de Canton.</i> 
		<i>Limite de Commune.</i> 
		<b>PRÉFECTURE</b>
		<b>SOUS-PRÉFECT.</b>
		<b>CANTON</b>
		<b>Bois.</b> 
		<b>Vignes.</b> 
		<b>Prés.</b> 
		<b>Verger.</b> 
		<b>Haies et Jardins.</b> 
		<b>Tombières.</b> 
		<b>Marais.</b> 
		<b>Marais Salants.</b> 
		<b>Bruyères et Falaises.</b> 
		<b>Dunes et Sables.</b> 
		<b>Rochers Plats dans la Mer.</b> 
		<b>Montagne.</b> 





Carte «d'Etat Major», feuille MaJun n°65, publiée en 1832 au 80 000e, extrait.. Le rectangle rouge figure l'emprise de l'extrait du dessin minute au 10 000e sur la double page précédente.

indique Claude Vacant<sup>3</sup>. Cette classification des voies n'est donc pas utilisée sur les premières cartes «d'Etat-Major», qui nomment les grandes routes par le nom des villes qu'elles relient.

La classification des villes et la précision portée aux types de clôtures, en particulier, relèvent de préoccupations militaires.

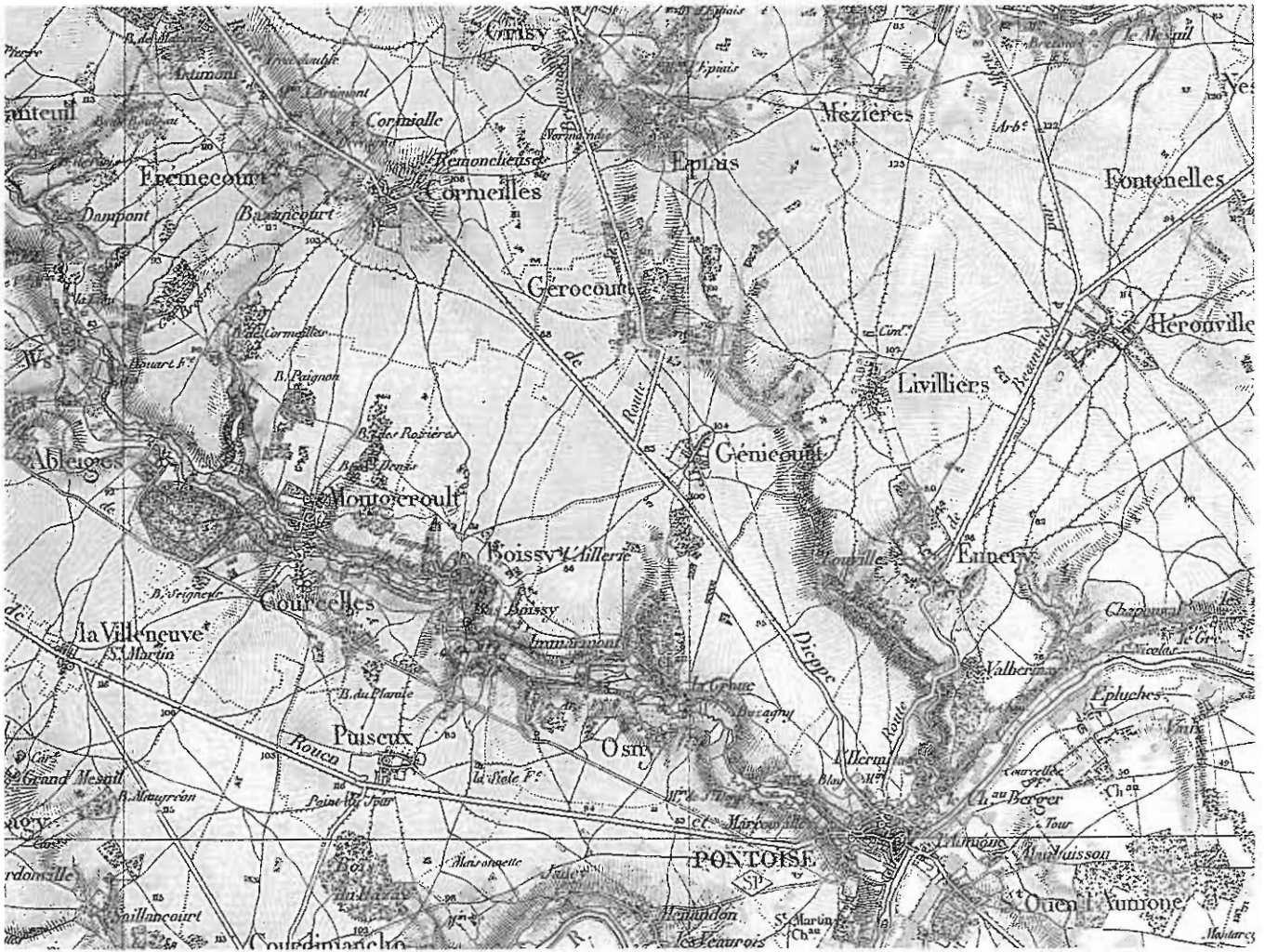
- Les limites administratives, les «Préfectures», «Sous-Préfectures» et «Cantons» sont indiqués.
- Pour ce qui concerne le dessin des routes et chemins, le lecteur pourra se reporter à l'introduction de la lecture des grandes cartes.

Le rapprochement entre des signes tels que «bois, vignes, prés, vergers» et leur figuré sur l'extrait de la carte montre que ces deux documents ne sont pas dessinés à la même échelle.

Cet extrait de carte permet d'apprécier les difficultés qui s'opposent à sa lecture détaillée.

Le rectangle dessiné en rouge sur la carte ci-dessus correspond à l'emprise de l'extrait du dessin minute reproduit sur la page précédente. Le lecteur pourra évaluer la perte d'informations subie par le passage au 80 000e. Cependant, la précision de ce document est frappante pour certains détails tels que l'arb.<sup>es</sup> (arbres) situé dans la partie inférieure du cadre rouge (qui est noté «Noyer» sur le dessin minute au 10 000e): indication d'utilité militaire ?

(3) Claude Vacant, *Routes et ponts des Yvelines du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, ed. Presses de l'École Nationale des Ponts.



Carte «d'Etat Major», feuille Paris n° 48, au 80 000e, 1832, extrait.

IGN

## Le Vexin français près de Pontoise : unité, variété, transitions

Les cartes donnent une idée précise de ce qu'était le paysage de l'Île-de-France au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'extrait de la feuille Paris n°48 de 1832 le montre pour une partie du Vexin.

### À l'échelle de l'ensemble

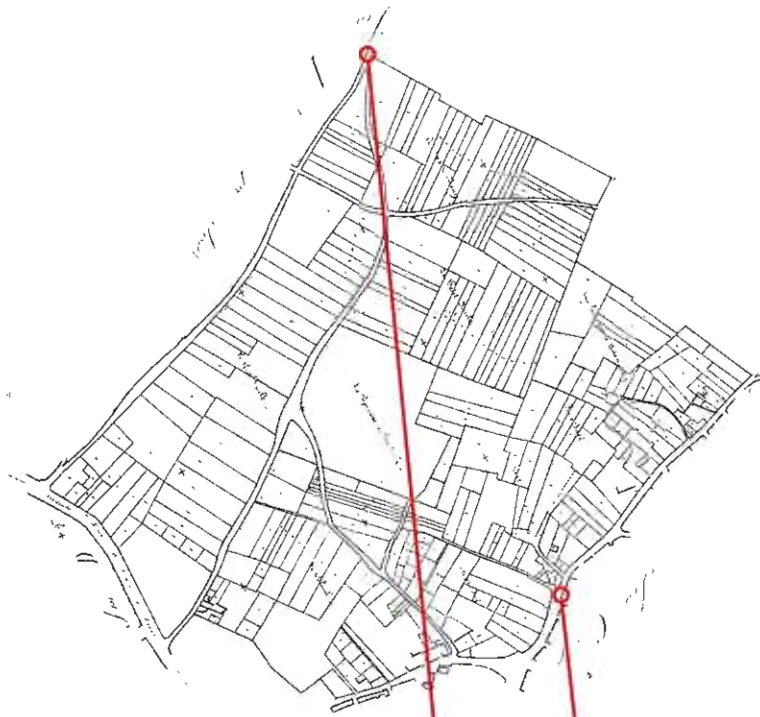
Un versant abrupt marque la limite du plateau dominant l'Oise. Le paysage de champs ouverts s'étend à des altitudes variant de 80 à 180 mètres environ. La Viosne, principal affluent de l'Oise, sur cet extrait de la carte, a creusé une vallée profonde. Ses versants pentus, cultivés, descendent vers le fond de la vallée où la rivière serpente à travers prés et cultures. Des bois et des bosquets ponctuent le plateau ondulé, dominé par des buttes isolées ou groupées. Les villages, parfois accompagnés de hameaux, se sont implantés au sommet de ces buttes ou en fond de vallée, comme à Osmoy. Les fermes isolées sont rares. Des grandes routes bordées d'arbres sont aménagées sur le plateau et contrastent avec le dessin des chemins. Droites, larges, les routes de Rouen, de Dieppe, de Beauvais partent de Pontoise «Sous-préfecture».

Une route droite, étroite est parallèle à la Viosne : la «chaussée Jules César». Elle suit la grande direction ouest-nord-ouest est-sud-est du relief de la région. Le tracé de la voie romaine semble avoir subi des inflexions pour s'adapter au relief des vallons perpendiculaires à la rivière.

### À l'échelle du détail

Le dessin minute au 10 000e et l'extrait du cadastre, sensiblement contemporain (réduit au 10 000e environ) permettent une lecture détaillée du village de Cormeilles et de ses abords. Celui-ci est établi au sommet d'une butte culminant à 144 mètres. Dans la traversée du village, les raisons qui ont conduit à retenir les trois changements de directions pour le tracé de la route de Dieppe mériteraient d'être connues. Cette grande route «droite» a visiblement pris en écharpe des parcelles, mais la vie rurale permettait alors d'utiliser ce qui serait aujourd'hui des délaissés de terrain.

Jardins potagers, prés plantés d'arbres (pour les chevaux, principale force de traction pour le travail des champs) et vignes forment une transition entre les bâtiments du village et les vastes horizons des champs ouverts. La structure du paysage représentée serait incomplète sans l'apport du cadastre.

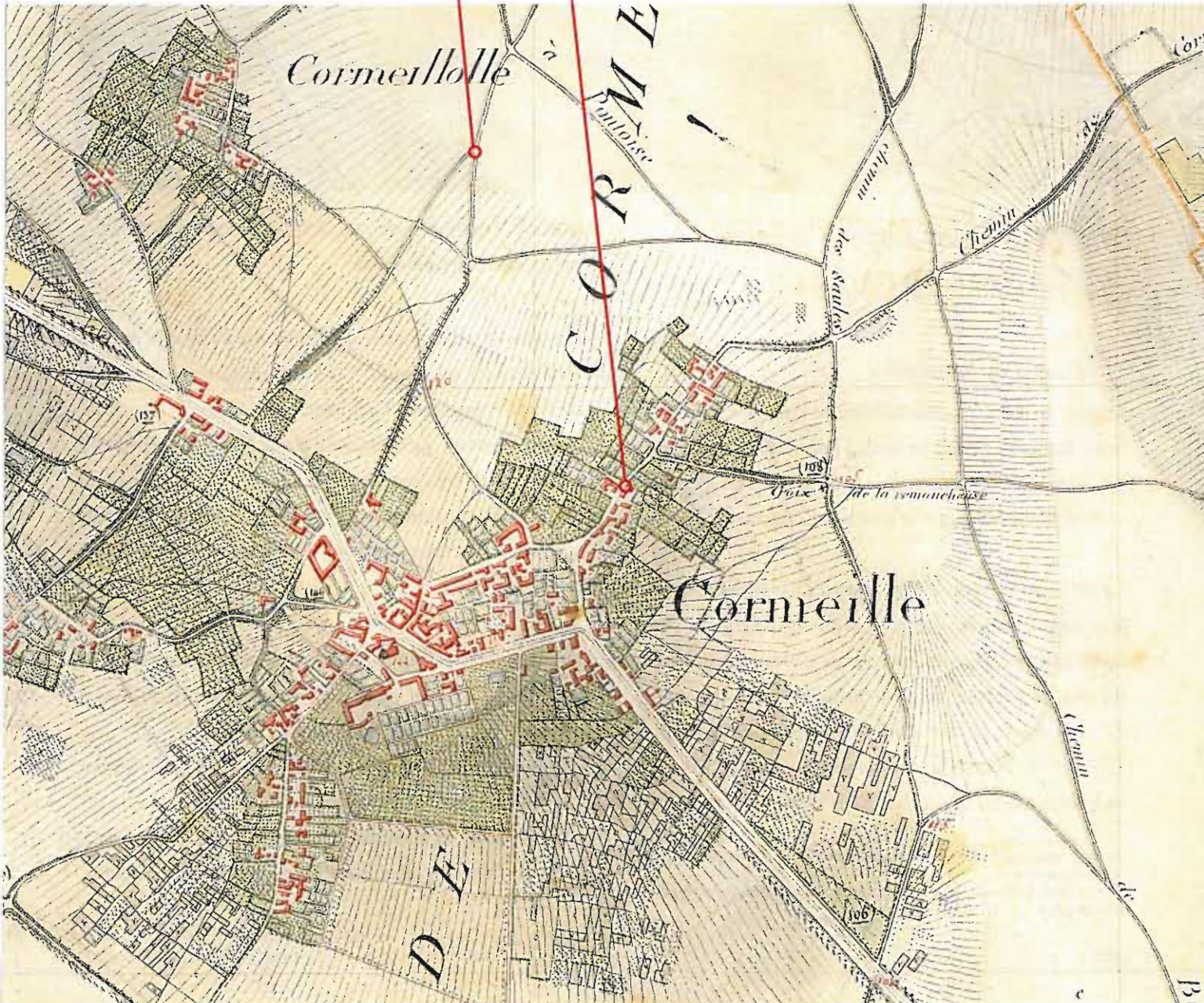


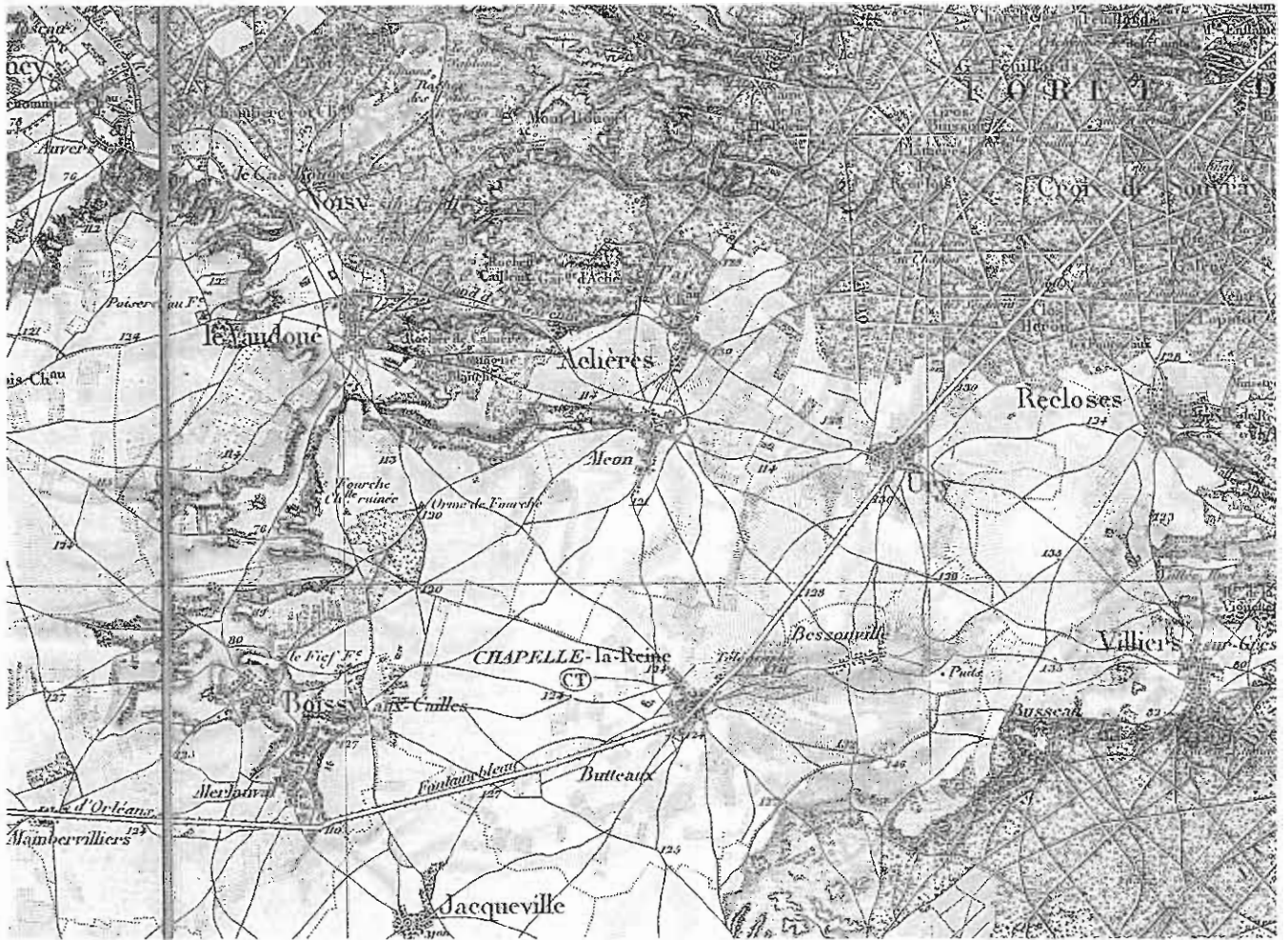
Cadastral napoléonien, Cormeille-en-Vexin, feuille n° A2, au 1:2500e, réduit au 1:10 000e env. extrait, Service de Documentation Historique du Cadastre

Dessin minute de la carte "d'Etat Major", feuille Paris n°2, Cormeille, au 1:10 000e, extrait 1:30

Son extrait montre que les «terres labourables» ont un parcellaire lanieré et étroit typique des régions traditionnelles d'openfield<sup>(4)</sup>. Le tableau de Vincent Van Gogh, de 50 ans postérieur (cf. infra «la carte de France Type 1900») représente l'extrême sensibilité de ce paysage banal, «plat», du Vexin français. Le parcellaire d'ordre orthogonal couvre le sol par sa mosaïque continue, pavante et entretient des relations étroites, géomorphiques,<sup>(5)</sup> avec le relief évidentes sur l'extrait du dessin minute ci-dessous. Le lecteur pourra se reporter à la lecture de ce lieu à l'aide de la «trame foncière» dessinée par Gérard Hanning et Paul Checcaglini<sup>(6)</sup>

(4) Le lecteur pourra se reporter notamment à Roger Dion. *Essai sur la formation du paysage rural français*, éd. Guy Durier. Neuilly-sur-Seine - 1981.  
 (5) Sibil Moholy-Nagy. *Matrix of man*, ed. Pall Mall Press, London 1968. Ce terme est utilisé par l'auteur pour distinguer les territoires humanisés étroitement négociés avec le sol et l'eau de ceux qui ont été produits par l'application d'une grille octogonale de colonisation (centuriations romaines ou township des États-Unis d'Amérique).  
 (6) Gérard Hanning, Paul Checcaglini, Annick Jaouen. Op. cité. Cf. infra «le cadastre, la parcelle et la limite»





## Le plateau de la Chapelle-la-Reine : grandes cultures et Gâtinais

### *A l'échelle de l'ensemble*

Le plateau de La Chapelle-la-Reine est encadré à l'ouest par la vallée sèche de l'Ecole ; au nord, à l'est et au sud par le massif de Fontainebleau (comprenant la forêt des Trois Pignons, la Forêt de Fontainebleau et le bois de la Commanderie).

La limite nord est seulement marquée par la lisière forestière sans rupture de relief : la partie sud-ouest de la forêt de Fontainebleau est implantée sur le même plateau. L'emplacement du mur qui bordait l'ancien domaine royal est bien visible. En revanche, le plateau domine (à une altitude moyenne de 130 m)<sup>(6)</sup> le Bois de la Commanderie au sud et à l'est (altitude moyenne 90 m), et bien sûr la vallée de l'Ecole à l'ouest

(6) On remarquera que les altitudes sont souvent supérieures de plusieurs mètres par rapport aux mesures actuelles.

(7) En Gâtinais bellifontain, colline allongée dont les flancs sont recouverts d'éboulis ou de chaos de grès.

(altitude moyenne 80 m). La carte souligne fortement les escarpements correspondants.

L'érosion du plateau a fait affleurer les bancs de grès de Fontainebleau sur ses rebords. Ces bancs sont mentionnés sur la carte par le toponyme local «Rocher»<sup>(7)</sup>. Orientés dans la direction est-ouest, ils commandent un réseau de petites vallées sèches secondaires. Les digitations de la vallée sèche de l'Ecole sont remarquables : les vallées de Boissy-aux-Cailles et de Meun correspondent aux deux bras asséchés en amont de cette rivière.

Le plateau de La Chapelle-la-Reine appartient à la petite région agricole du «Gâtinais riche». Le paradoxe de cette appellation transparait dans la mise en valeur agricole du plateau :

- le centre, où le placage de limon est le plus épais, est le domaine de l'openfield voué à la grande culture ;
- en périphérie, les gâtines (terres pauvres) sont occupées par la vigne et les vergers dont le parcellaire en lanières est caractéristique.

### À l'échelle du détail

L'ancienne route royale de Malesherbes à Fontainebleau, bordée d'arbres, traverse le plateau du sud-ouest vers le nord-est. Redessinée vers 1750, son trait rectiligne contraste avec le tracé sinueux des chemins plus anciens qu'elle recoupe. Elle a favorisé le développement du bourg de La Chapelle-la-Reine, lieu de foires agricoles. Sur la même route, Ury était une autre halte importante.

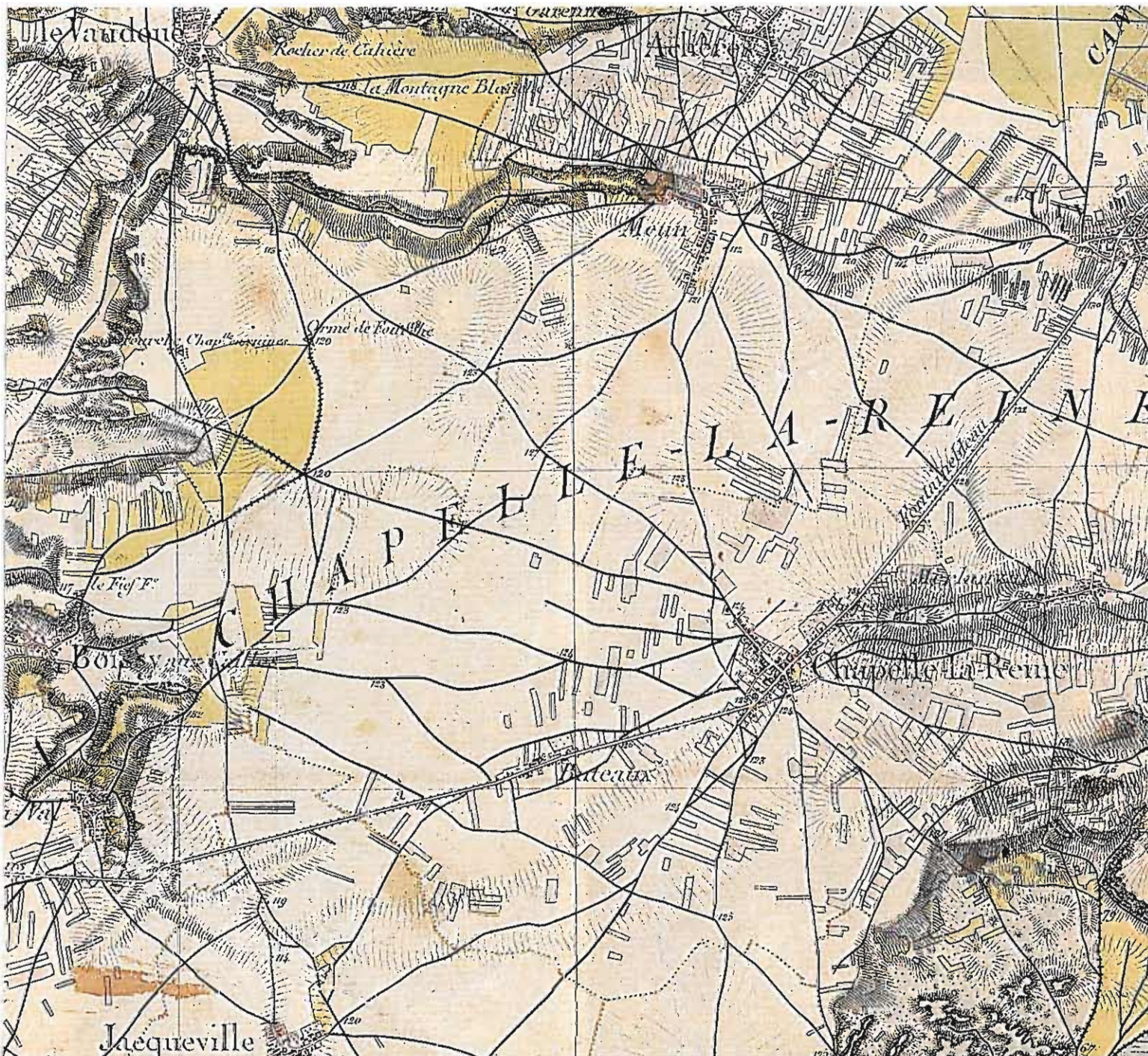
A l'est de La Chapelle-la-Reine, les buttes de Marlanval (lecture exacte ? aujourd'hui Bessonville) sont plaquées sur le

plateau et le surplombent de 10 à 20 mètres. Les flancs de ces buttes constituées de molasse du Gâtinais argilo-calcaire étaient destinés à la culture de la vigne, et du safran - culture typique du Gâtinais.

Il y a très peu de fermes isolées sur le plateau de La Chapelle-la-Reine. Une explication est la rareté des eaux de surface sur le plateau. La Chapelle-la-Reine était connue pour la charpente monumentale de son système d'élévation de l'eau à partir de puits profonds de 70 mètres.

*Dessin minute au 40 000e, feuille de Fontainebleau n°80 N.E. extrait.*

134





Vue du château de Meudon du côté du village de Fleury. Gravure à l'eau forte par Israël Silvestre, vers 1685 - 1690  
 Les prestigieux jardins, à l'arrière plan la terrasse monumentale les châteaux et une partie de la grande perspective descendant vers l'étang de Chalais.

Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon

Les parcs et les châteaux de Meudon  
 Carte «des Chasses» feuille Versailles n°5 au 28 800e, extrait.



Quelques exemples montrent quel effet de structure exceptionnel les grands aménagements classiques ont eu sur la région.

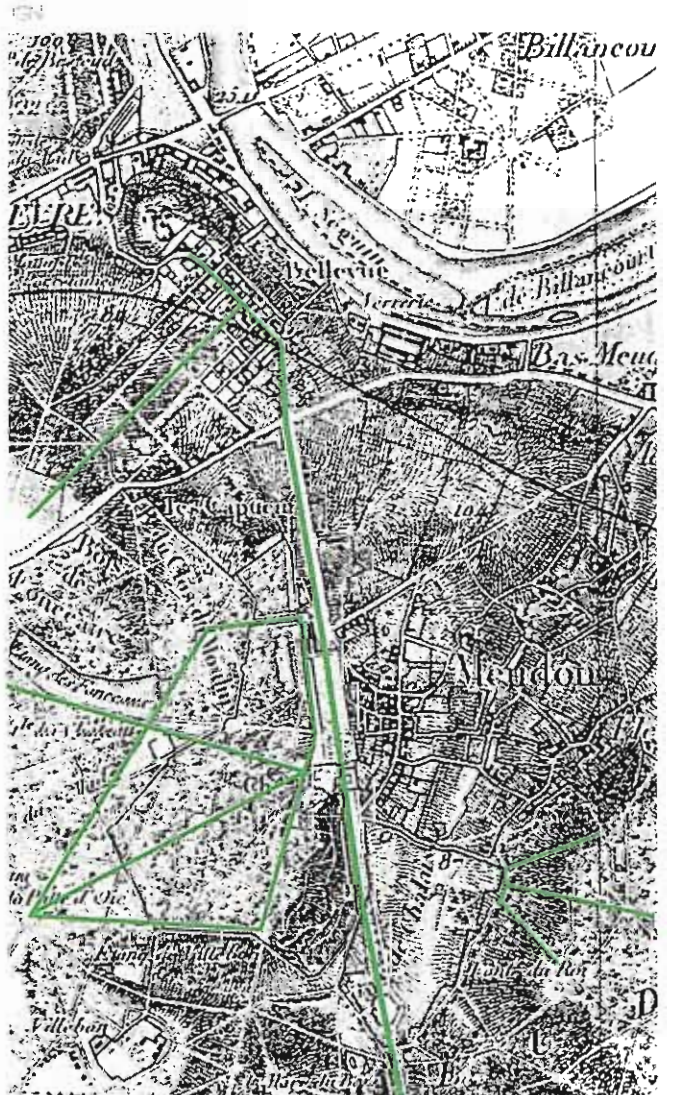
*Au-delà de la carte cette composition d'échelle territoriale croise la «Coulée Verte» de la plateforme de Sallardon aménagée récemment et qui semble ne pas y prêter attention.*

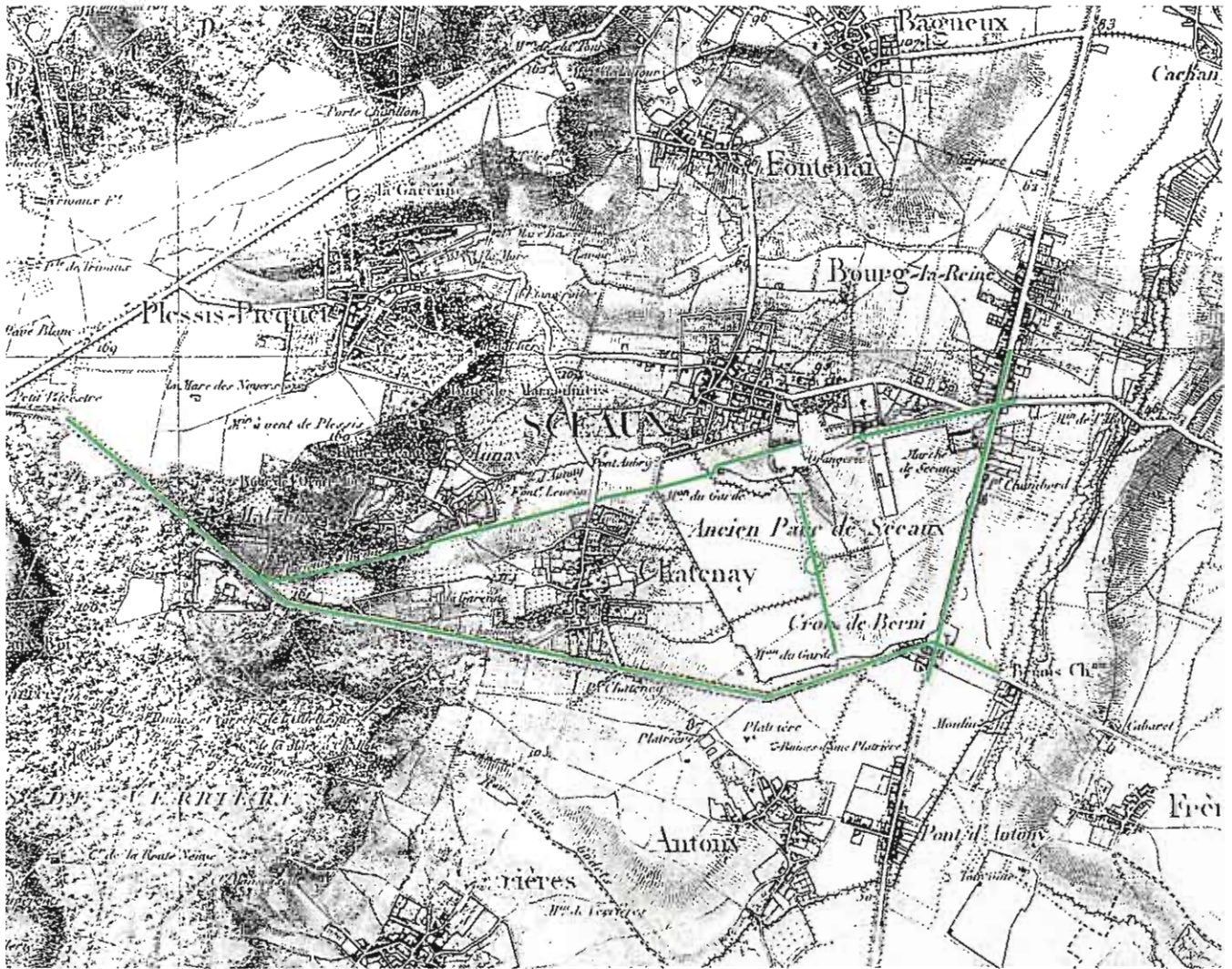
*L'étude d'une coulée verte sur la plateforme de Sallardon. - Propositions d'aménagement - D. Navarre, C. Jacobo, J.L. Teyès. I.A.U.R.I.F. - nov. 1984.*

*fournit pourtant des repères pour que cet aménagement nouveau exceptionnel et la perspective monumentale ancienne se mettent réciproquement en valeur*

*Les possibilités d'y parvenir restent encore ouvertes.*

Carte des environs de Paris au 40 000e (1839) réduite au 28 800e, extrait.





L'ancien parc du château de Sceaux. Carte des environs de Paris au 40 000e (1839) extrait.

## La permanence relative de grands aménagements

- L'ensemble de Meudon et de Chaville. La comparaison de la carte «des Chasses» et de la carte des «Environs de Paris» (1839).

Les grands aménagements classiques sont en grande partie conservés.

Dans le fond de la vallée, les «Jardins Bas» ont toutefois disparu (une étude détaillée permettrait de retrouver certaines de leurs traces dans la configuration du parcellaire).

L'ancienne beauté de cet ensemble est illustrée par la gravure d'Israël Silvestre. Au cours des années 1780, les *Jardins Bas*, laissés à l'abandon, suscitent la convoitise des riverains qui tentent d'agrandir leurs pâturages en se faisant attribuer des parcelles du domaine.<sup>(8)</sup>

(8) Marie-Josée et Francis Villardier, *op. cit.*

(9) Philippe Rivoirad et Alain Thiebaut, *op. cit.*

(10) *Guide du Patrimoine, Ile-de-France*, sous la direction de Jean-Marie Perouse de Montclos, éd. Hachette, Paris 1992.

- Le parc du château de Bellevue est loti. La composition de ses allées ordonne l'opération immobilière lancée en 1825.<sup>(9)</sup> Entre la «Grotte» et l'étang de Chalais, le grand axe de Meudon lisible sur la carte semble être pour partie laissé à l'abandon.

- Le château de Sceaux qui avait traversé la Révolution sans dommage est laissé à l'abandon, puis finalement rasé<sup>(10)</sup>.

L'extrait de la carte des «Environs de Paris» (1839) figure l'état des lieux. Les arbres ont été coupés, le «Grand Bassin» est lisible (ainsi que sur le dessin minute de la carte «d'Etat Major» mais il n'a pas été reporté au 80 000e) de même que les limites ouest et sud du parc.

L'ancienne allée tracée dans l'axe du château à partir de la route de Versailles (actuelle N 186) est devenue un chemin qui donnera naissance à l'actuelle avenue Jean-Jaurès (à Châtenay-Malabry) toujours axée sur le château reconstruit. Cette composition d'échelle territoriale croise la «Coulée verte» de la plateforme de Gallardon aménagée récemment et qui semble ne pas y prêter attention.

### - L'aménagement du nord-ouest du plateau de Brie

La carte des «Environs de Paris» de la Grive de 1740 (qui s'étend plus à l'est que la carte «des Chasses») est comparée à la carte «d'Etat-Major» de 1832.

Les grandes allées forestières et de parcs monumentaux s'étendent de façon continue bien au-delà des extraits reproduits ici. Ils partent du bois de la Grange à l'ouest pour atteindre les limites orientales de la forêt de Crécy<sup>(11)</sup> à l'est (soit plus de 30 km).

Des traits d'une partie de cette vaste structure spatiale et de deux états successifs des lieux peuvent être entrevus à l'aide de ces deux cartes.

Sur la première carte, des grandes allées ordonnent le plateau de Brie du parc du château de Groisbois (son axe nord-ouest

sud-est est déterminé par le talweg d'un vallon) jusqu'à Montety à l'est. Du nord au sud, elles relient la vallée du Morbras à celle du Réveillon (et au parcs qui jalonnent le cours de cette rivière) traversant bois, champs et bruyères.

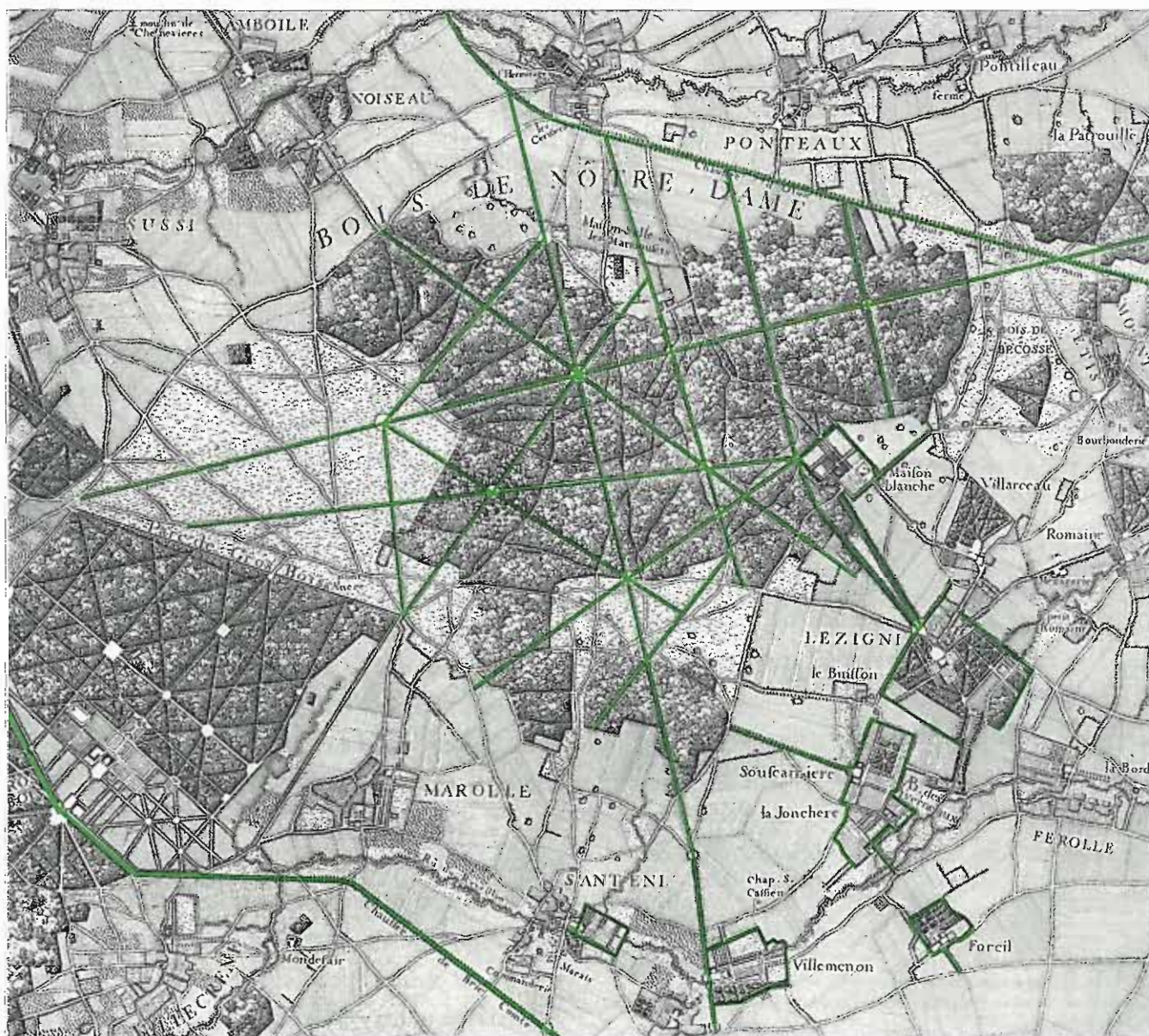
Sur la deuxième carte, le même dispositif est complété par de grandes allées nouvelles. Les détails fournis par le dessin minute de la carte «d'Etat Major» montrent des transformations ponctuelles de parcs implantés le long du Réveillon. Ici, les lignes de ruptures de pente sont marquées par des chemins ruraux tracés le long des hauteurs des deux versants de la vallée.

*Au-delà de la carte, des transformations foncières agraires et de grands lotissements engagés au début des années 1970 viendront supprimer des maillons de cette grande structure spatiale claire et lisible.*

(11) Le lecteur pourra se reporter à la feuille du " Tableau Topographique des Environs de Paris " de Dom Coutans Cf. «Introduction».

Carte des Environs de Paris, de la Grive (1740) feuilles n° III réduites au 50 000e env., extrait.

IGN





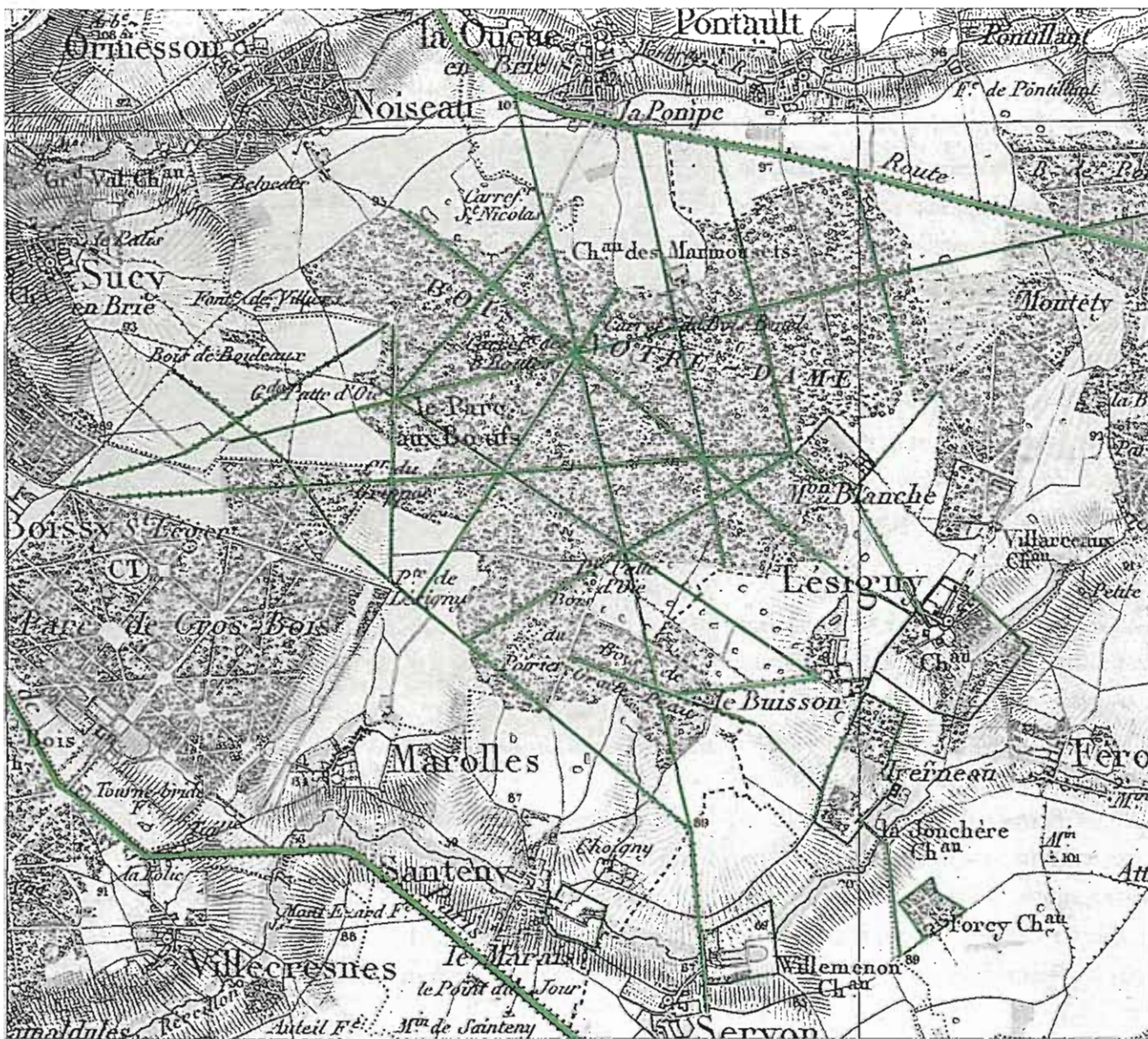


Dessin minute de la carte «d'État Major» au 10 000e, feuilles Paris n° 15, Brie-Comte-Robert n° , réduite au 20 000e env., extrait.

IGN

Carte «d'État Major» au 80 000e (1832), feuilles Paris n° 48, Melun n° 65, agrandie au 50 000e env., extrait.

IGN



## La capitale et ses environs

La feuille Paris de la carte «d'Etat Major», 1832.

Cette feuille a été comparée aux extraits correspondants des feuilles de la carte «des Chasses» (dont la feuille Paris décrit un état non datable).

- Le réseau routier principal radial est renforcé. Les principaux aménagements sont notamment : la création de la route du Havre (actuelle N192), la liaison entre Asnières-Argenteuil - Saint-Gratien (actuelle D909) et la section de la route de Troyes (actuelle N19) sur la rive gauche de la Seine.
- De nombreux ponts sont construits.

Sur la Seine :

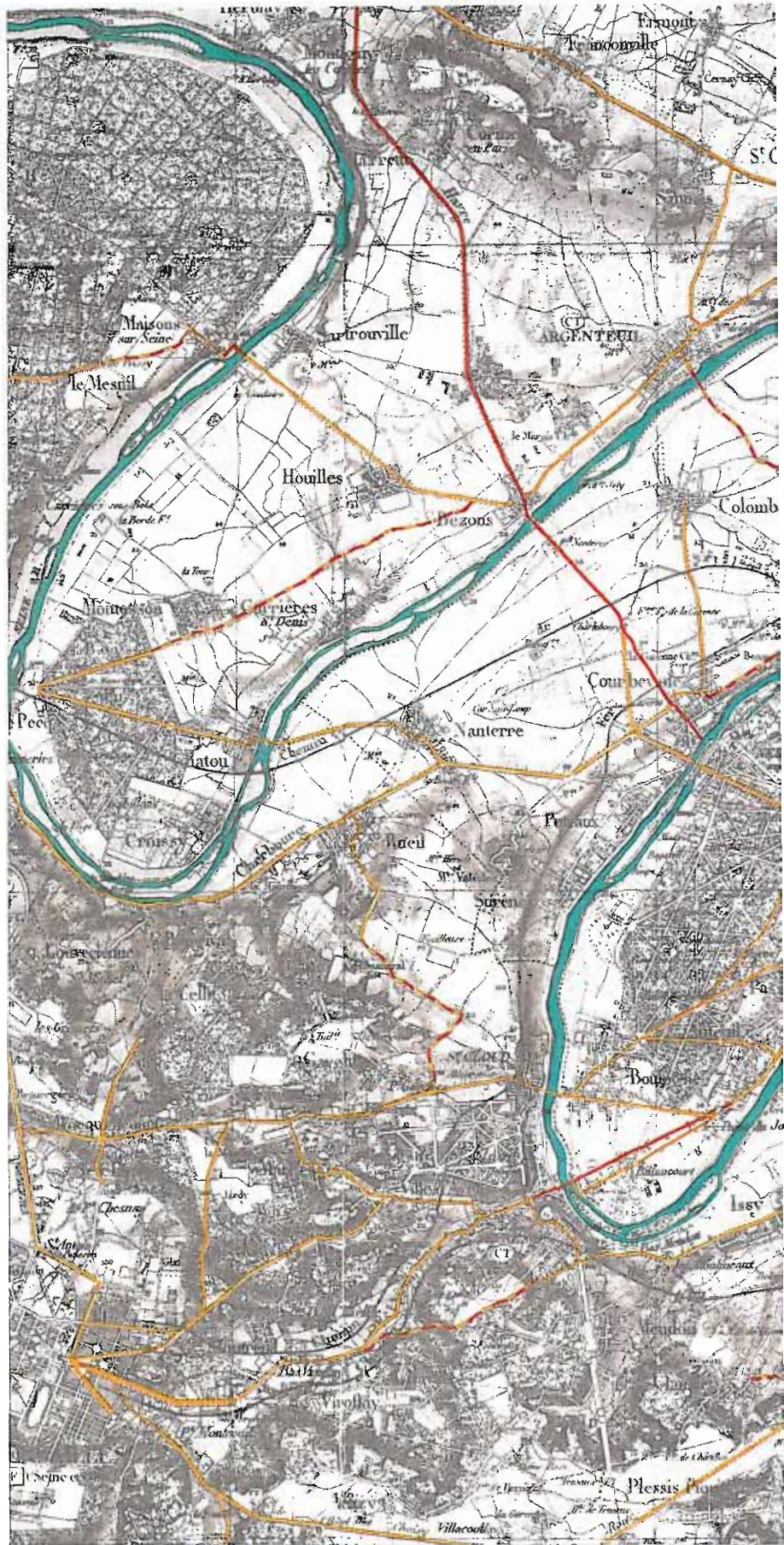
- Paris qui disposait de neuf ponts entre Iena et Austerlitz en compte treize;
- en aval de la capitale jusqu'à Mantes, leur nombre passe de huit à seize;
- du pont d'Austerlitz jusqu'à Corbeil, qui était équipé du premier pont en amont de la capitale, leur nombre passe à six.

Sur la Marne des ouvrages sont construits à la hauteur de Saint-Maur et de Brie.

Les canaux portés sur la carte «des Chasses» sont réalisés et complétés par celui de la Marne à Saint-Maur. La «gare d'eau» figure à Saint-Ouen. Elle a été mise en service en 1830<sup>(12)</sup> (et n'est pas reportée sur le dessin minute au 10 000e)

L'urbanisation s'est développée nettement dans le quadrant sud-ouest, des limites de Paris à Grenelle jusqu'aux abords immédiats du village d'Issy et, plus au nord, jusqu'aux Batignolles en passant par le lotissement de Billancourt ou l'extension du bourg de Boulogne.

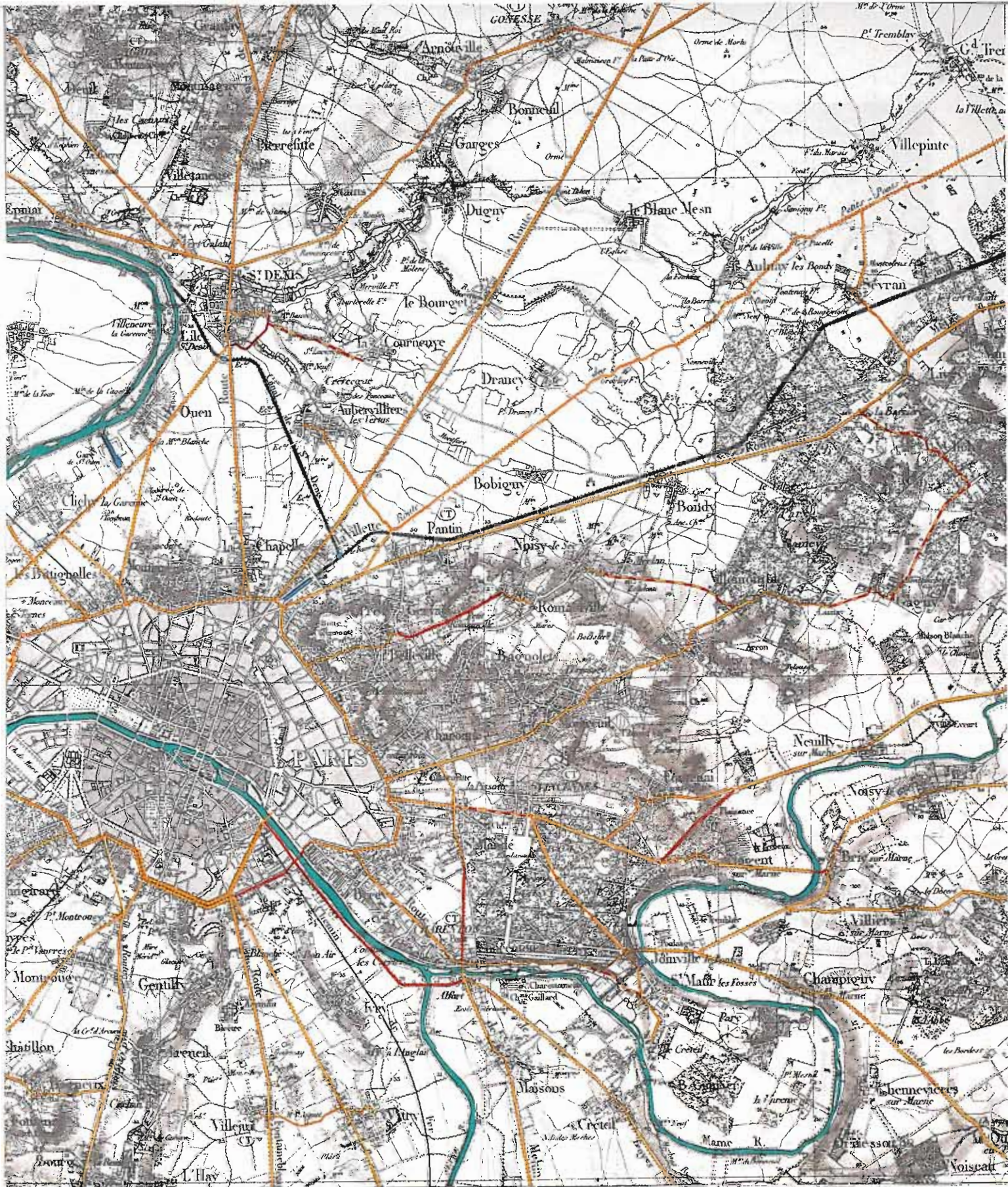
Dans les autres secteurs géographiques, l'extension urbaine est lisible aux abords des boulevards des Fermiers Généraux ainsi que le long des voies radiales telles que la route de Paris à Saint-Denis.<sup>(13)</sup>



Les premières voies ferrées réalisées à l'ouest (provenant d'ajouts portés sur la carte de 1832) accentueront la dissymétrie constatée entre le centre-ouest et le centre-est de la région.

(12) Anne Lombart-Jourdan. *La Plaine-Saint-Denis, deux mille ans d'histoire*, éd. CNRS, éd. PSD Saint-Denis, Paris 1994.

(13) Le lecteur pourra se reporter utilement à Bernard Rouleau qui constate des phénomènes similaires dès les premières années du XIXe siècle "Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain" op. cit. Il pourra se reporter à Jean Bastié (op. cité) pour ce qui concerne la croissance démographique forte dans neuf communes proches de Paris du secteur de la " Seine Amont " de 1801 à 1836.

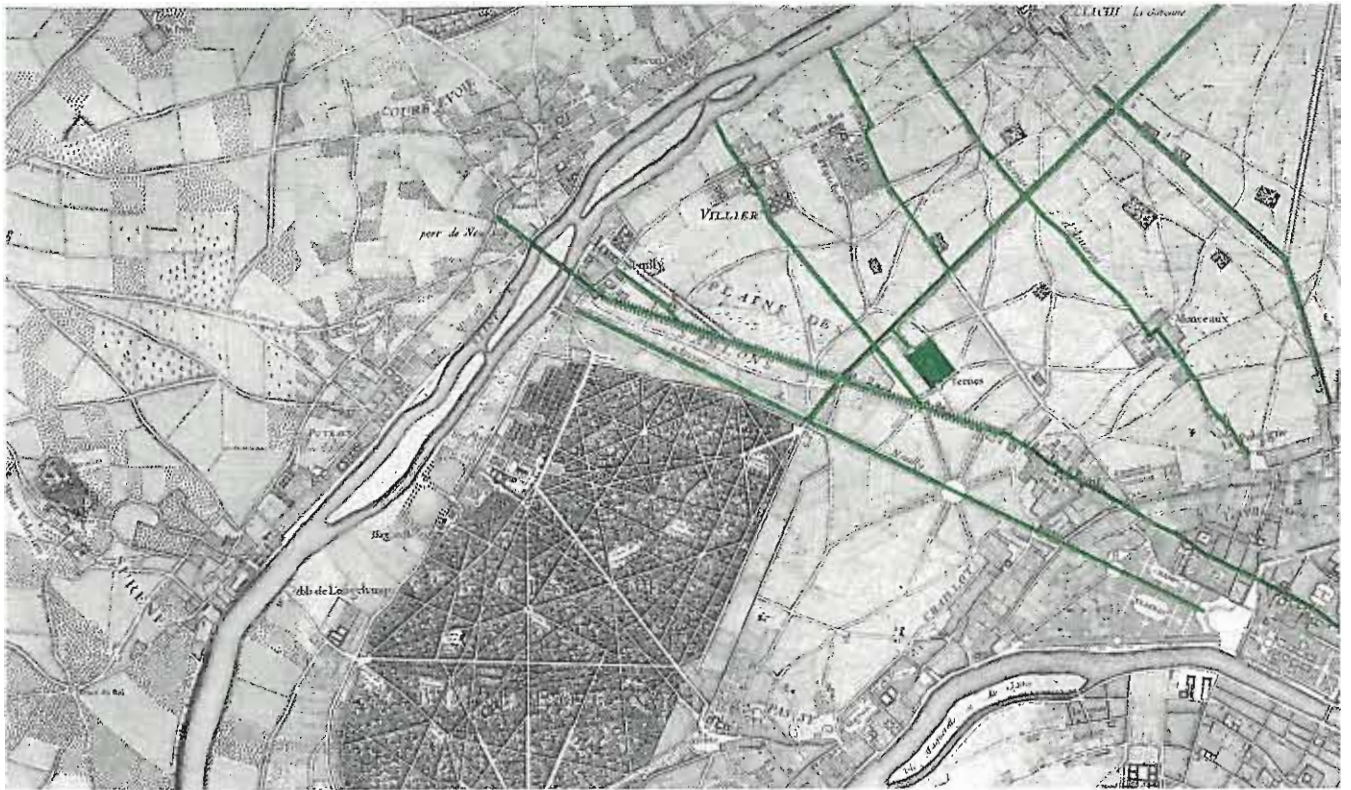


Carte «d'État Major» au 80 000e (1832),  
feuille Paris n°48, réduite au 100 000 env., extrait

IGN

Source: Hervé Buisson, Michel Hémery, Gisèle Bico, etc.

routes figurant sur la carte «des Chasses» ————  
routes et ponts nouveaux ————  
voies anciennes aménagées ————

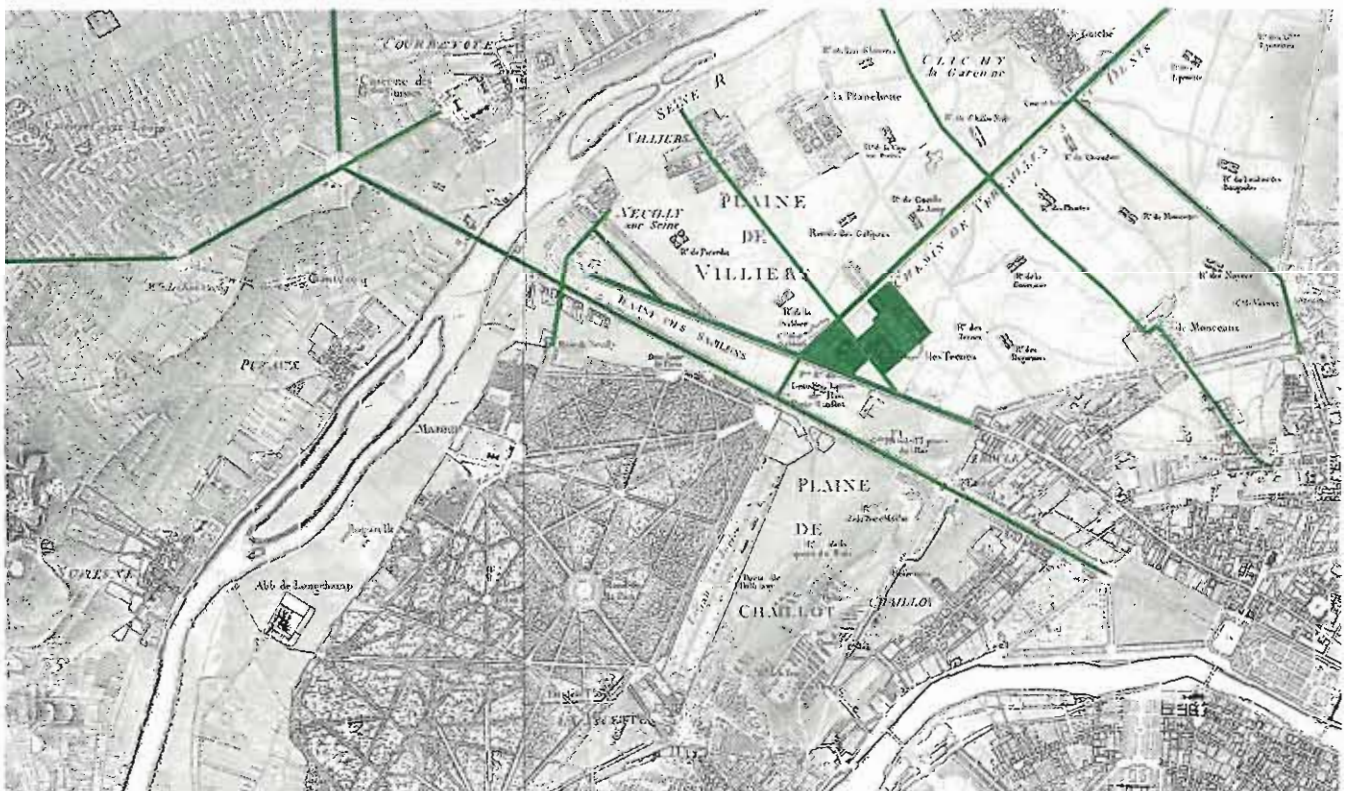


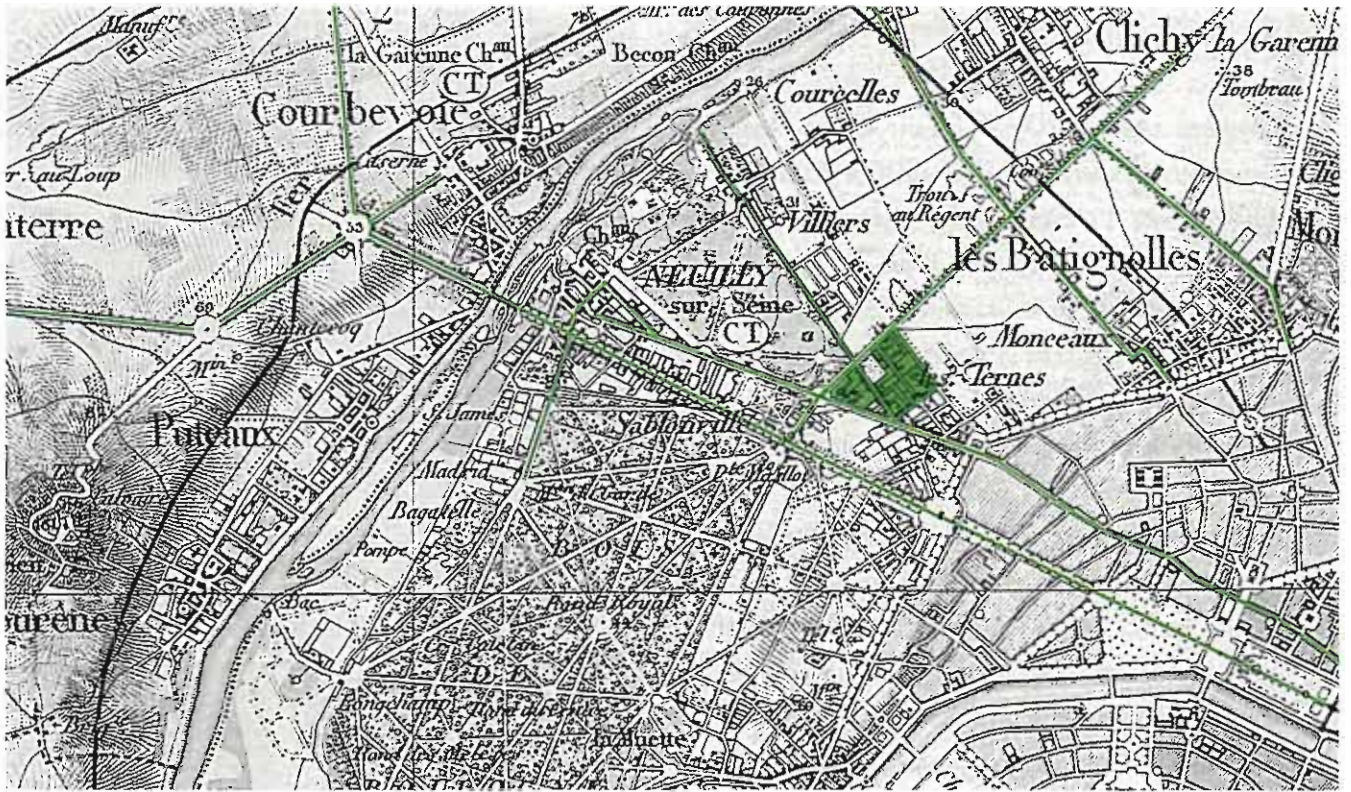
Carte des environs de Paris, de la Grive, 1740, feuille n° 1, réduite au 50 000e env., extrait.

IGN

Carte «des Chasses», feuilles Versailles n° 5, Paris n° 6, réduites au 50 000e env., extrait

IGN





Carte «d'Etat Major», feuille Paris, 1832, agrandie au 50 000e env., extrait

## L'ouest de la capitale

La carte des Environs de Paris, De la Grive, la carte «des Chasses», la carte «d'Etat-Major» jalonnent environ 80 années de transformations de l'espace.

Le site est celui de la vallée de la Seine. A l'est, la plaine alluviale, en pente insensible, s'étend des pieds de Chaillot à ceux de Montmartre. A l'ouest, le versant est pentu de Suresnes à Courbevoie.

### La carte De la Grive

Trois grandes voies droites et plantées, sortant de la capitale et de son site naturel se dirigent vers le fleuve, l'avenue de Neuilly, la route du Roule et le chemin de Clichy.

Le chemin de Versailles à Saint-Denis, parallèle au fleuve, complète ce grand maillage routier.

La plaine est si propice à la droite qu'elle s'impose à nombre de chemins ruraux perpendiculaires au fleuve, reliant Paris, ses faubourgs, des villages, des châteaux et leurs jardins «à la française».

Seule la route du Roule («voie naturelle» ancienne qui passe par le cœur de la capitale) franchit la Seine.

### La carte «des Chasses»

Le vieux pont de Neuilly est remplacé par l'ouvrage de Perrenet. La nouvelle route de Paris à Saint-Germain-en-Laye est en place. Son tracé guide la vue entre les ronds points aménagés sur les deux lignes de crête des versants de la vallée de la Seine : la place de l'Etoile à l'est, celle de la butte Chante-Coq à l'ouest (actuelle Défense).

De fait, ces grandes voies et ces chemins ruraux constituent une extraordinaire préparation du site à l'urbanisation.

### La carte «d'Etat Major»

L'urbanisation se développe à Chaillot, entre l'avenue de Neuilly et la route du Roule, aux Ternes, aux Batignolles, à Clichy.

Les privilèges royaux abolis, les remises de chasse ont disparu de la carte, le château du duc d'Orléans offre maintenant les plaisirs d'un vaste parc qui s'étend au delà d'un bras de Seine, sur l'île de la Grande Jatte.

*Au delà de la carte, un élargissement de l'extrait montrerait le secteur des « Invalides et de l'École Militaire » à Paris, urbanisé. Les « tracés classiques » urbanisent cette production de la vallée. Telle n'était sans doute pas la vision de l'avenir exposée par Eugène lorsqu'il écrivait (en 1733) : « Il faut regarder la ville comme une forêt, les rues de celle-là sont les routes de celle-ci, et doivent être percées de même » (14). Le vieux Paris ne connaît pas encore de percées.*

(14) Marc Antoine Laugier, *Essai sur l'architecture*, éd. P. Mardaga, Bruxelles, 1979.

## L'ouest de la capitale : l'exemple de Neuilly

Ces dessins minutés au 10 000<sup>e</sup> de la carte «d'Etat-Major» permettent une lecture détaillée de la commune de Neuilly qui vient d'être survolée. L'urbanisation est engagée sur le territoire situé au sud-ouest de la plaine de Villiers, des hauteurs de la «butte de l'Etoile» jusqu'au lotissement de Saint-James situé à proximité de la Seine (la carte estompée a été visiblement pour partie redessinée dans ce secteur).

Deux catégories de terrains d'implantation du bâti peuvent être distinguées.

- La première est constituée de parcelles agraires dont les limites latérales sont obliques par rapport à l'axe de grandes voies, c'est notamment le cas à proximité du vieux bourg et particulièrement de part et d'autre de la «Grande route de Neuilly».
- La deuxième est constituée de grandes unités foncières :
  - à «Sablonville», le lotissement se compose de deux rues tracées en diagonales et de voies parallèles aux limites du terrain d'assiette de l'opération;
  - aux Ternes, le terrain est celui d'un ancien parc (colorié en vert sur les cartes des pages précédentes «des Chasses») bordé par deux chemins ruraux; la composition du lotissement s'appuie sur celle de l'ancien parc, qu'elle dépasse largement, formant un ensemble d'ordre orthogonal.

Les deux chemins ruraux (dont l'un deviendra l'avenue et la rue de Villiers) se prolongent au nord-ouest dans la «Plaine de Villiers» où le même processus se met en place à partir de grandes parcelles agraires.

C'est le point de départ des opérations de lotissements qui vont s'étendre sur l'ensemble du territoire de la future commune de Levallois-Perret. Pierre Hénont et Alain Thiebaut<sup>(15)</sup> soulignent la régularité apparente de ces tracés en damier, de l'espacement de leurs voies qui résultent «d'adaptations»<sup>(16)</sup> au parcellement agricole préexistant.

Ainsi, la construction parcelle par parcelle, lotissement par lotissement, dont les choix de localisation et d'agencement relèvent de la spéculation foncière, aboutiront à une certaine cohérence d'ensemble et à une variété dues en grande partie à celles de la mosaïque foncière agricole préexistante.

*Au delà de la carte, à Neuilly, le lotissement du parc du duc d'Orléans apportera les avantages d'un réseau de voies nouvelles hiérarchisées, contrastant avec celles des premières opérations.*



(15) Pierre Hénont et Alain Thiebaut, *Levallois, Histoire d'une banlieue*, éd. Pierre Mardaga, Liège, 1981.

(16) Cf. infra *Le cadastre, la parcelle et la limite*



Dessins minutes de la carte «d'Etat Major», feuilles Paris Nord n°52, Bois de Boulogne n°51, Nanterre n°43, Saint-Denis Sud n°44, réduites au 15 000e env., extrait

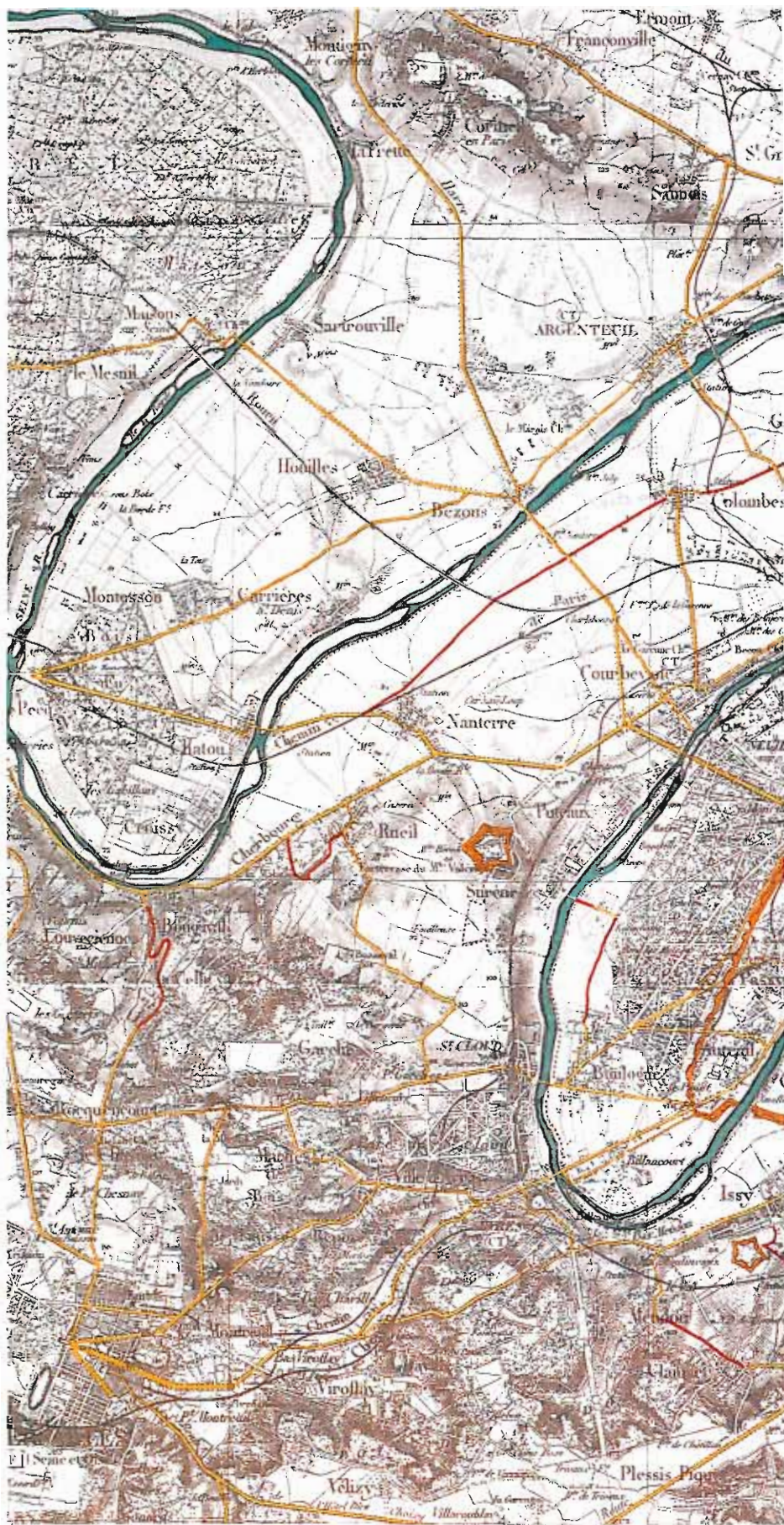
## La capitale et ses environs, la carte «revue» en 1852

La feuille Paris de la carte «d'Etat Major» est «revue» en 1852. Une première série de mises à jour concerne les fortifications dites «de Thiers», décidées en 1841. La carte montre l'enceinte et les forts tels que ceux du Mont Valérien, de Bicêtre, de Rosny ou de Saint-Denis. L'enceinte est doublée d'une zone *non aedificandi* de 250 m d'emprise partant de l'escarpe. Bien que non lisible sur le plan, elle aura, (ainsi que l'enceinte), des conséquences sensibles.

La seconde série de modifications concerne le réseau principal de voirie. La lecture de la carte «revue» en 1852 montre que, depuis l'état décrit par la carte de 1832, le réseau de rocadés commence à se conforter. L'actuelle N186 est désormais réalisée. Elle est continue de Saint-Germain-en-Laye à Nogent-sur-Marne via Saint-Denis. La rocade des forts est amorcée au nord et à l'est. Par ailleurs, une première traversée de la boucle de la Marne est réalisée à Saint-Maur entre Créteil et Champigny. Ce réseau routier principal ne connaîtra que quelques compléments au cours des cent ans d'urbanisation à venir. Le chemin de fer, en plein essor, apporte sa dynamique nouvelle.

Le fond de la carte de 1832 n'est pas modifié à l'exception de quelques mises à jour ponctuelles telles que celles apportées aux abords du bassin de la Villette, à la jonction des canaux Saint-Denis et de l'Ourcq.

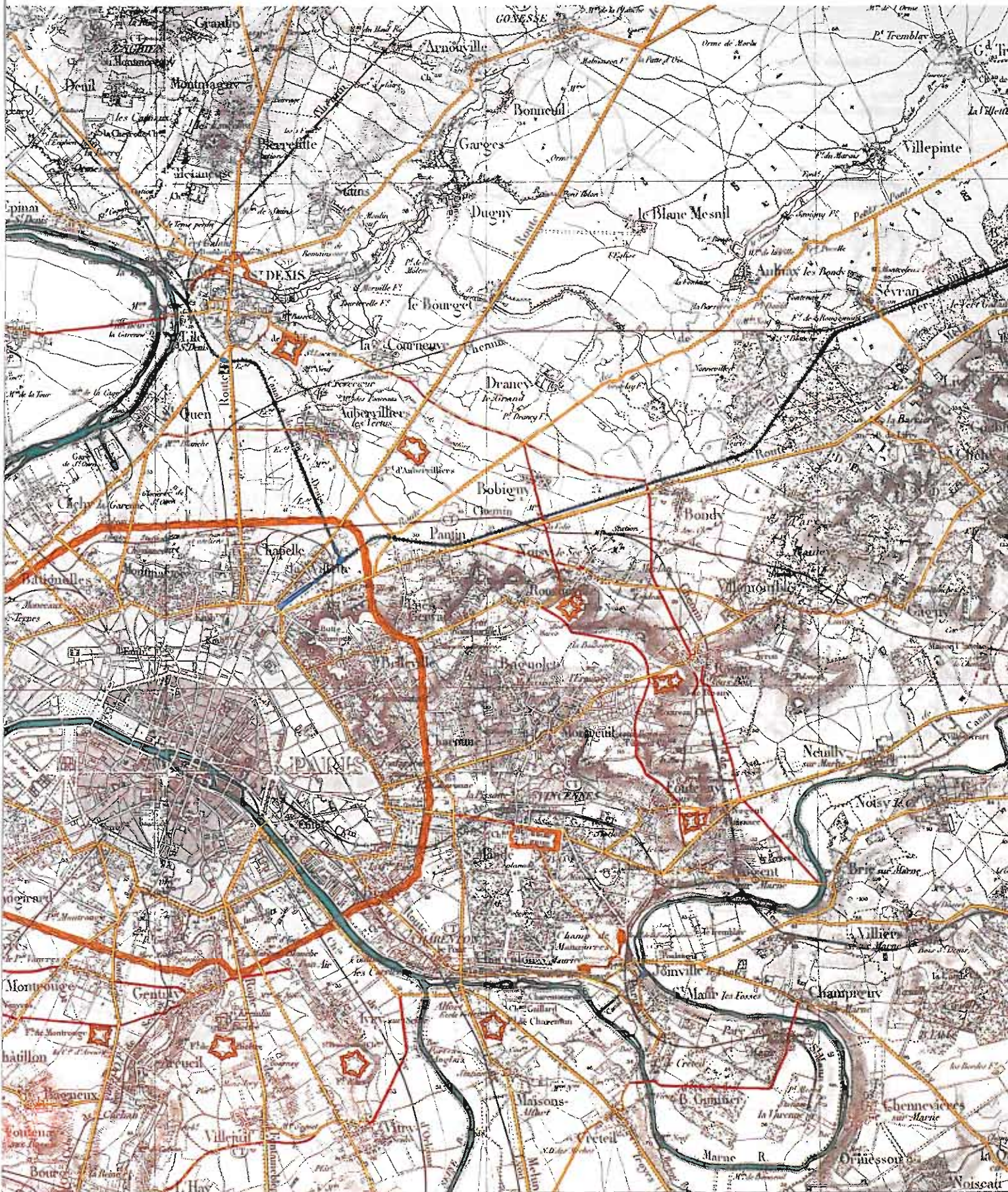
Le secteur de la Villette constitue, au milieu des années 1840, la zone industrielle et d'entrepôts la plus importante de la «petite banlieue»<sup>(17)</sup>.



Routes figurant sur la carte de 1832 ———  
fortifications ———  
routes et ponts nouveaux ———  
voies anciennes aménagées ———

(17) Bernard Rouleau, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris, Histoire d'un espace urbain*, op. cit.





Carte «d'Etat-Major», feuille Paris, publiée en 1832, revue en 1852, réduite au 100 000 env., extrait.





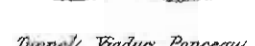
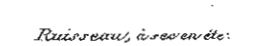
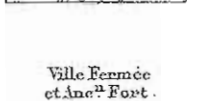


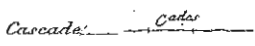

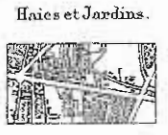
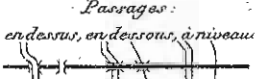
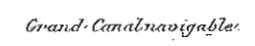


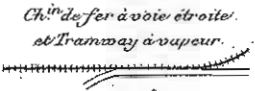
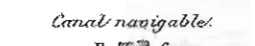


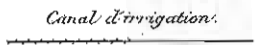
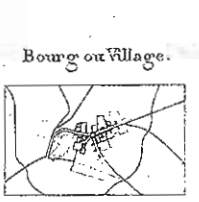

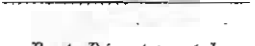
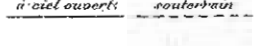


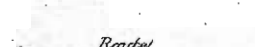



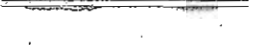





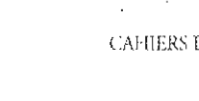

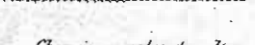
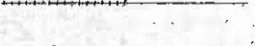
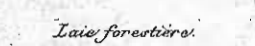
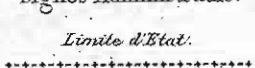
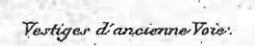
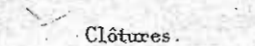
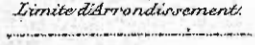
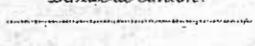
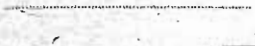
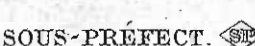
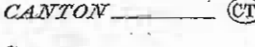


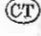
<p><b>Chemins de Fer.</b></p>	<p><b>Hydrographie.</b></p>	<p><i>Eglise, Clocher</i> ..... 0 <i>Phare, Feu de Port</i> ..... 0</p>	<p><b>Ville Fortifiée.</b></p>	<p><b>Prés.</b></p>	
<p>Gares <i>St<sup>ve</sup></i> <i>H. A.</i></p> 	<p><i>Fleuve, ou Rivière importante.</i></p> 	<p><i>Chapelle ou Ermitage</i> ..... 0 <i>Oratoire, Tombeau important.</i> ..... 0</p>			
<p><i>Escarapements:</i> <i>Déblai Remblai:</i></p> 	<p><i>Rivière, moins de 10 mètres.</i></p> 	<p><i>Colonnaire, Croix</i> ..... 1 <i>Tombe, Vierge</i> ..... 1</p>	<p><b>Ville Fermée et Anc<sup>re</sup> Fort.</b></p> 	<p><b>Vergers.</b></p> 	
<p><i>Tunnel, Viaduc, Ponceau.</i></p> 	<p><i>Ruisseau, à sec en été.</i></p> 	<p><i>Cimetière</i> ..... 10 10</p>		<p><b>Haies et Jardins.</b></p> 	
<p><i>Passages:</i> <i>en dessus, en dessous, à niveau</i></p> 	<p><i>Cascade.</i> <i>Catar</i></p> 	<p><i>Château, Manoir</i> ..... 10</p>	<p><b>Fort nouveau, Bat.<sup>re</sup> et Retranchements.</b></p> 	<p><b>Tourbières</b></p> 	
<p><i>Ch<sup>min</sup> de fer à voie étroite.</i> <i>et Tramway à vapeur.</i></p> 	<p><i>Grand Canal navigable.</i></p> 	<p><i>Ferme</i> ..... 10</p>	<p><b>Ville Ouverte.</b></p> 	<p><b>Marais.</b></p> 	
<p><b>Routes.</b></p>	<p><i>Canal navigable.</i></p> 	<p><i>Maison ou Construction isolée</i> ..... 10</p>		<p><b>Marais Salants.</b></p> 	
<p><i>Route Nationale.</i></p> 	<p><i>Canal d'Irrigation.</i></p> 	<p><i>Batterie, Cheminée</i> ..... 10 <i>Monument, Tour</i> ..... 10</p>	<p><b>Bourg ou Village.</b></p> 	<p><b>Bruyères et Landes, Falaises.</b></p> 	
<p><i>Route Départementale.</i></p> 	<p><i>Aqueduc:</i> <i>à ciel ouvert, souterrain</i></p> 	<p><i>Moulin à vent</i> ..... 10 <i>Moulin à eau</i> ..... 10</p>	<p><b>Bois.</b></p> 	<p><b>Dunes et Sables.</b></p> 	
<p><i>Route encadrée, en chausée.</i></p> 	<p><i>Système de Canaux et Digue.</i></p> 	<p><i>Forge, Usine (à moteur hydraulique)</i> ..... 10</p>	<p><b>Broussailles.</b></p> 	<p><b>Rochers Plats dans la Mer.</b></p> 	
<p><i>Ch<sup>min</sup> carrossable en tout temps. (régulièrement entretenu.)</i></p> 	<p><i>Pont fixe, tournant, etc. Pont de Bascule.</i></p> 	<p><i>Manufacture, Usine (à moteur non hydraulique)</i> ..... 10</p>	<p><b>Vignes.</b></p> 	<p><b>Montagnes.</b></p> 	
<p><i>Ch<sup>min</sup> non carrossable en tout temps. (irrégulièrement entretenu.)</i></p> 	<p><i>Bac</i> ..... 10 <i>Barrage</i> ..... 10 <i>Gué</i> ..... 10</p>	<p><i>Télégraphe, Sémaphore</i> ..... 10</p>			
<p><i>Chemin en sol naturel et Chemin muletier.</i></p> 	<p><i>Lac</i> ..... 10 <i>Etang</i> ..... 10</p>	<p><i>Grotte, Carrière souterraine.</i></p>			
<p><i>Sentier pour piétons.</i></p> 	<p><i>Mare, Réservoir, Citerne.</i></p> 	<p><i>Fosse, Puits de Mine.</i></p>			
<p><i>Haie forestière.</i></p> 	<p><b>Signes Administratifs.</b></p>	<p><i>Entrée de Galerie.</i></p>			
<p><i>Vestiges d'ancienne Voie.</i></p> 	<p><i>Limite d'Etat.</i></p> 	<p><i>Four à Chaux, à Plâtre</i> ..... 10</p>			
<p><b>Clôtures.</b></p>	<p><i>Limite de Département.</i></p> 	<p><i>Fontaine, Puits, Source</i> ..... 10</p>			
<p><i>Clôtures en pierres</i> ..... 10</p>	<p><i>Limite d'Arrondissement.</i></p> 	<p><i>Ruines</i> ..... 10</p>			
<p><i>Clôtures en fascés</i> ..... 10</p>	<p><i>Limite de Canton.</i></p> 	<p><b>Points Géodésiques.</b></p>			
<p><i>Clôtures en levée de terre.</i> ..... 10</p>	<p><i>Limite de Commune.</i></p> 	<p><i>Clocher, Eglise, Phare</i> ..... 125</p>			
<p><i>Clôtures en haie</i> ..... 10</p>	<p>50 <b>PREFECTURE</b> </p> <p>20 <b>SOUS-PREFECT.</b> </p> <p>15 <b>CANTON</b> </p> <p>10 <b>Commune</b></p>				
<p><i>Rangée d'arbres isolés.</i> ..... 10</p>	<p><b>Nota.</b></p> <p><i>Les Chiffres qui accompagnent les Signes ci-dessus expriment, en Mètres, la hauteur du sol au-dessus du niveau de la Mer. (Hauteur des Chiffres, 0,0008)</i></p>				

Tableau des signes et des abréviations pour la carte de France au 80 000e Type 1889, extrait.

La carte de France au 80 000e publiée par le Service Géographique de l'Armée, éd. Berger-Levrault, Paris 1911. Col. privée.

## La carte de France type 1889

Cette carte est une révision de la carte «d'Etat Major» au 80 000e. Elle est éditée à la même échelle et au 50 000e, ce qui en facilite la lecture<sup>(18)</sup>.

Le tableau des signes et des abréviations pour la carte «de France au 80 000e type 1889» reprend les signes de la carte «d'Etat Major» précédente.

Il les complète (par exemple par les «Broussailles» ou les «Tramways à vapeur»).

Il en modifie certains. Par exemple, les routes sont classées selon des catégories qui nous sont plus familières et les signes utilisés pour les chemins de fer deviennent homogènes.

Les préoccupations militaires guident toujours le choix des mêmes signes figurant les villes, ou le détail des clôtures.

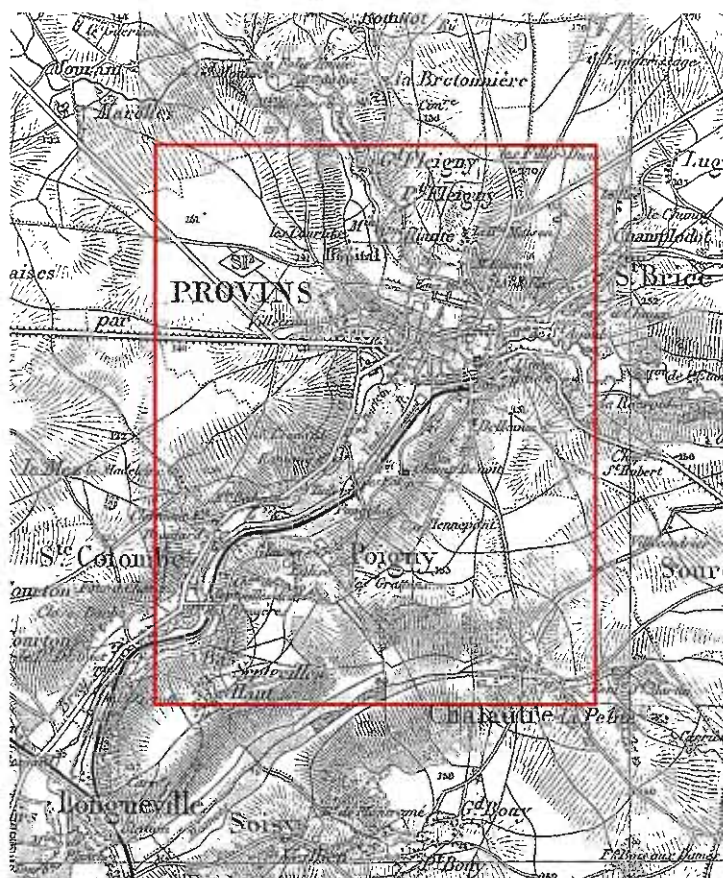
La révision des feuilles sera effective comme le montre la comparaison entre les deux extraits ci-contre de la feuille Provins S.E. type 1889 au 80 000e révisée en 1888 et de la feuille Provins S.E. type 1889 au 50 000e révisée en 1911.

Carte «d'Etat Major» type 1889, feuille Melun S.E. n°65.  
Révision 1903, au 50 000e, extrait.



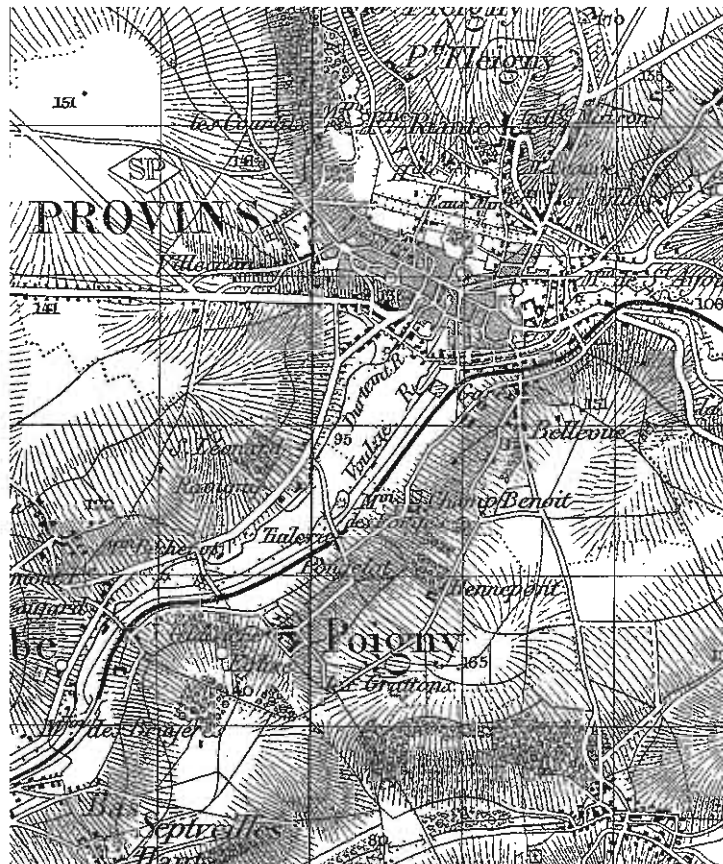
Ainsi que le lecteur pourra le constater sur l'extrait de la feuille Melun S.E. au 50 000e, des feuilles rééditées à partir de 1914 retiendront des coordonnées «Nord de Guerre» dans les territoires stratégiques. Le choix du «Nord de Guerre» peut être aisément repéré ici par l'absence de parallélisme entre le figuré du Nord et le cadre de la feuille.

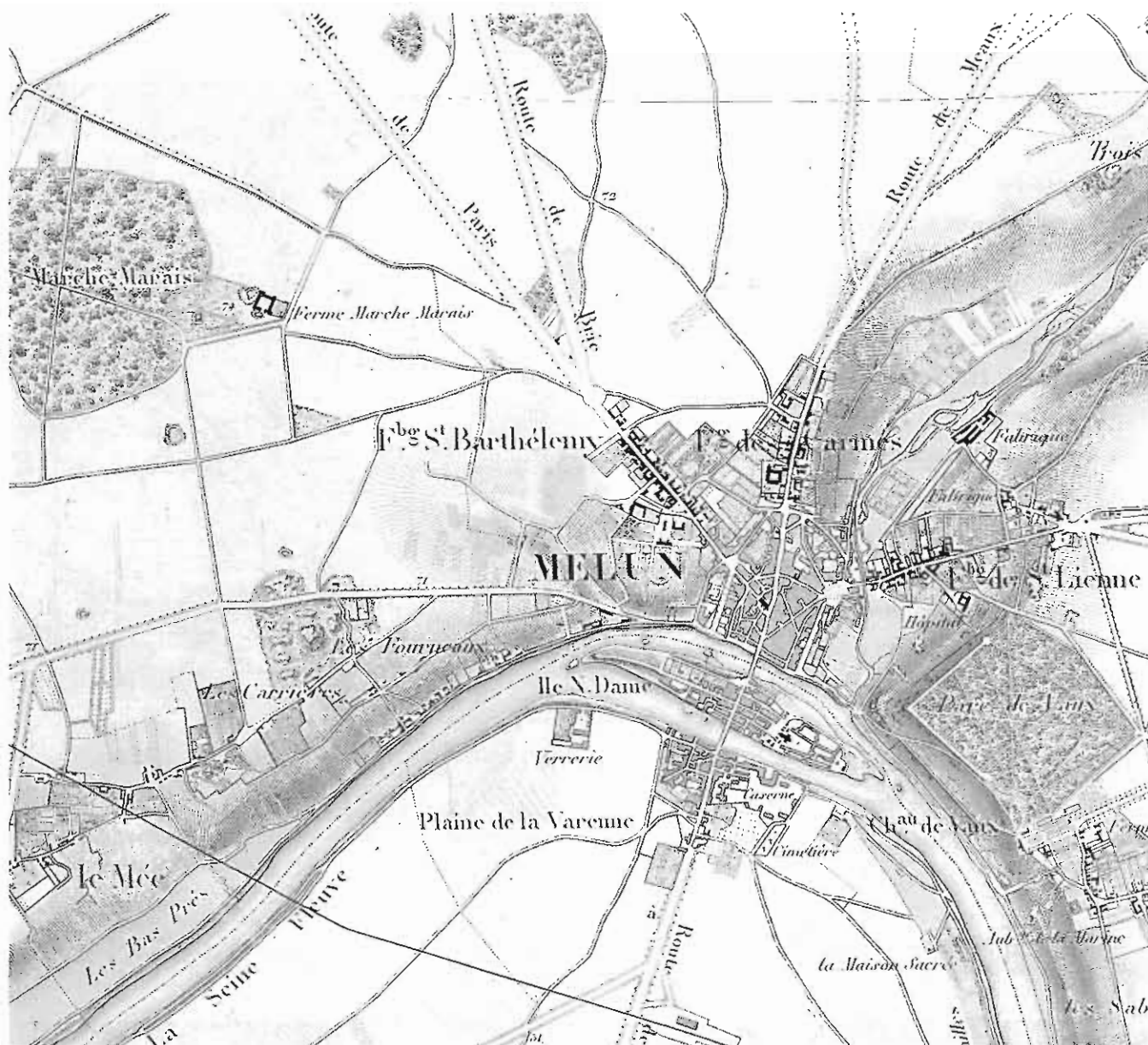
(18) Le lecteur pourra utilement se reporter à l'article *Trois siècles de cartes en Ile-de-France*.



Carte «d'Etat Major» au 80 000e, type 1889, feuille Provins S.E. n°66, révisée en 1888, extrait. Le rectangle rouge figure l'emprise de l'extrait de la carte au 50 000e ci-dessous

Carte «d'Etat Major» au 50 000e, type 1889, feuille Provins S.E. n°66, révisée en 1911, extrait





Plan de la ville de Melun au 20 000e (vers 1820), extrait,

IGN

## Les cartes d'une ville moyenne de la région

Le plan de la ville de Melun au 20 000e gravé au cours des années 1820. Ce document a été confectionné par le Dépôt de la Guerre en même temps que la carte «d'Etat Major» (le chemin de fer est un ajout tardif).

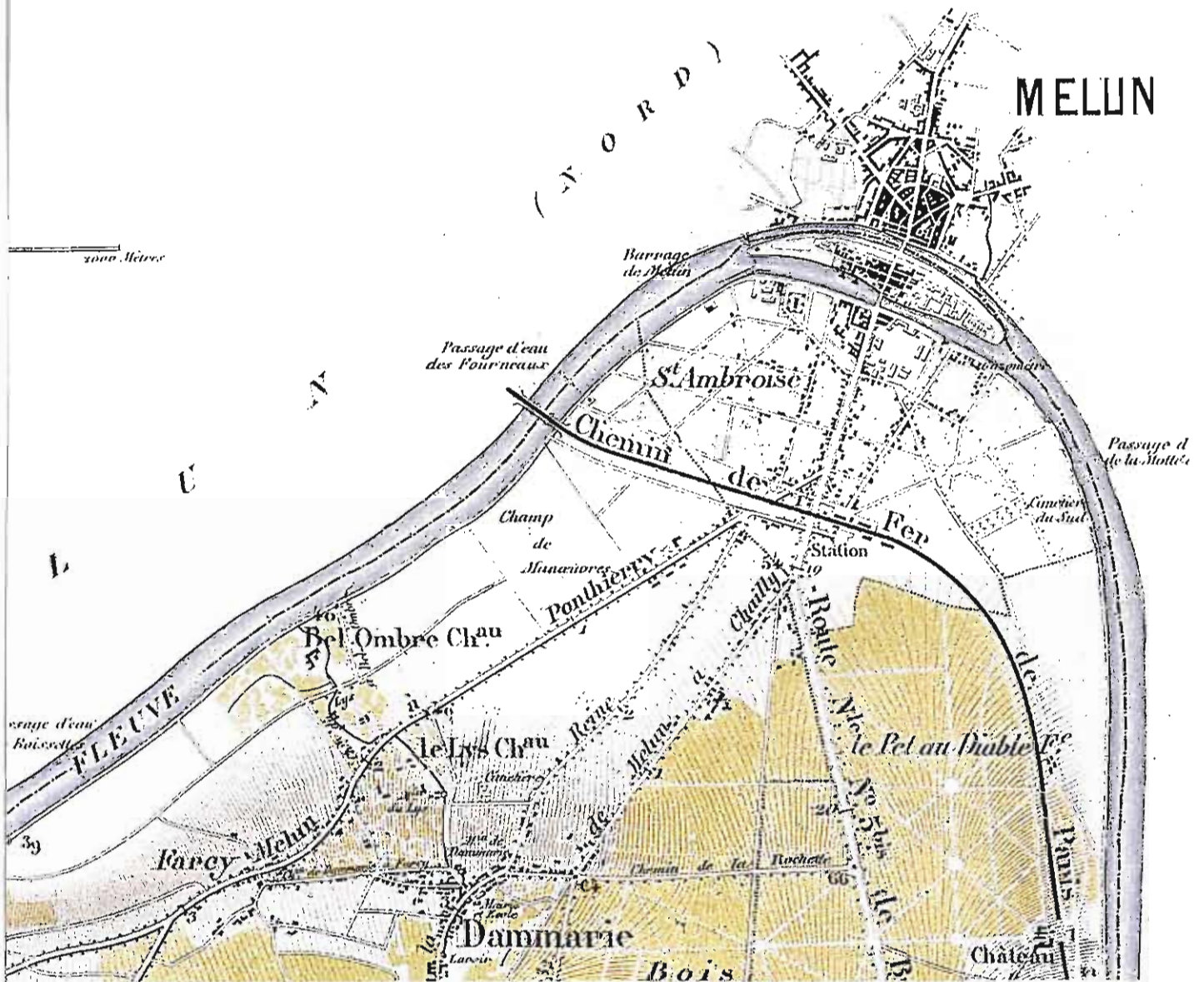
Le site, très lisible, est celui d'un méandre de la Seine. Le fleuve reçoit son affluent, l'Almont, sur sa rive droite au droit de l'île «Notre-Dame», (ancien nom de l'île Saint-Etienne?).

Sur cette rive, la ville s'étend sur et au pied des versants pentus des deux vallées. Ses parties denses laissent deviner les fortifications de la cité du Moyen-Age. Les routes tracées droites, avec leurs plantations d'alignement se rétrécissent à l'entrée de la ville de ses faubourgs.

Ce réseau convergent est constitué au nord par la route de Paris (actuelle N6) la route de Brie (actuelle A5b), la route de Meaux (actuelle N36) réalisée en 1758, pour relier les chemins de Bourgogne à ceux de Picardie<sup>(19)</sup>, la route de Provins (actuelle D408) et la route de Montereau (actuelle N105). Sur la rive gauche, après avoir franchi les deux ponts, la route de Fontainebleau se dirige vers le sud pénétrant rapidement dans la forêt.

La carte du canton de Melun Sud dressée au 20 000e en 1877 sur ordre du Conseil Général.

L'arrivée du chemin de fer a largement contribué à changer la physionomie de la ville. Sur la rive gauche entre la gare et la vieille ville, les lotissements, encore très peu bâtis, ouvrent de vastes espaces à l'urbanisation. La route de Fontainebleau, devenue «avenue Thiers» est l'épine dorsale des opérations.



Plan cantonal de Melun sud au 20 000e, 1877, extrait.

A.D. de Seine-Marne 73 E 12. Service de l'Inventaire des Richesses artistiques et historiques de Seine-Marne

La gare de Melun vers 1900  
détail plan

A l'est, l'opération s'appuie sur deux anciens chemins. A l'ouest de l'avenue Thiers, un troisième chemin a joué le même rôle.

La lecture du plan détaillé de la ville de Melun<sup>(20)</sup> (et de la carte IGN au 5000e) permet de constater que l'opération d'aménagement a consisté, pour l'essentiel, à créer des voies à travers l'ancien parcellaire agraire. Les abattoirs et un «magasin à fourrages» sont implantés à l'ouest du pont, le «Quartier de Cavalerie» est à l'est.

Une «usine à gaz» et une «usine d'électricité» viendront bientôt s'implanter à proximité de la Seine<sup>(21)</sup> et seront, de fait, l'amorce d'une première zone industrielle.

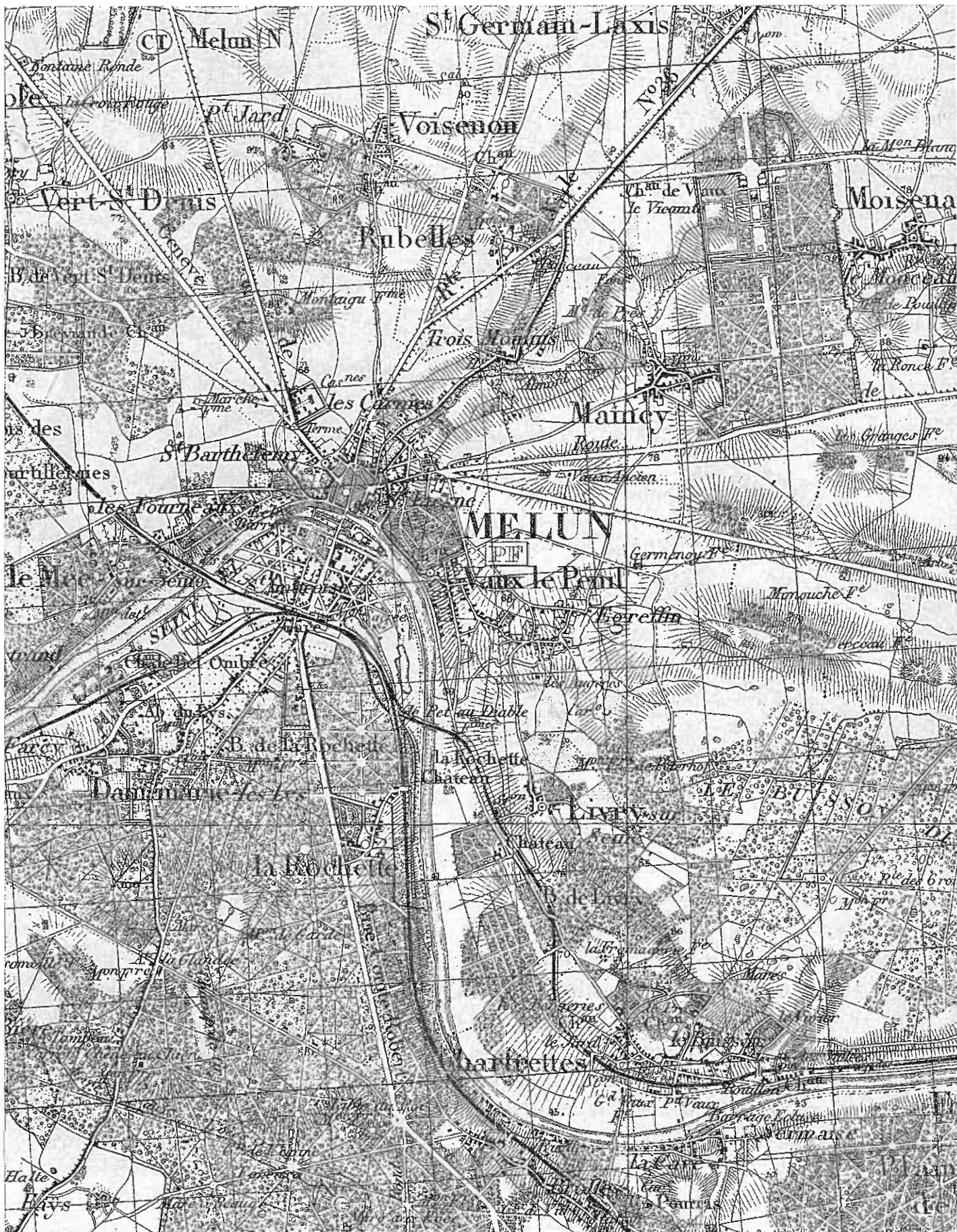
La ville comporte désormais son «cimetière sud». Un autre cimetière, une gare de tramways implantée au sud de la place Saint-Jean sur la rive droite du fleuve, ainsi qu'une préfecture et des casernes apparaissent sur le plan cantonal de Melun Nord complété et rectifié en 1913.



(19) Jean Mesqui. *Les routes dans la Brie et la Champagne occidentale : histoire et technique*. éd. Revue générale des routes et des aérodromes, Paris 1980.

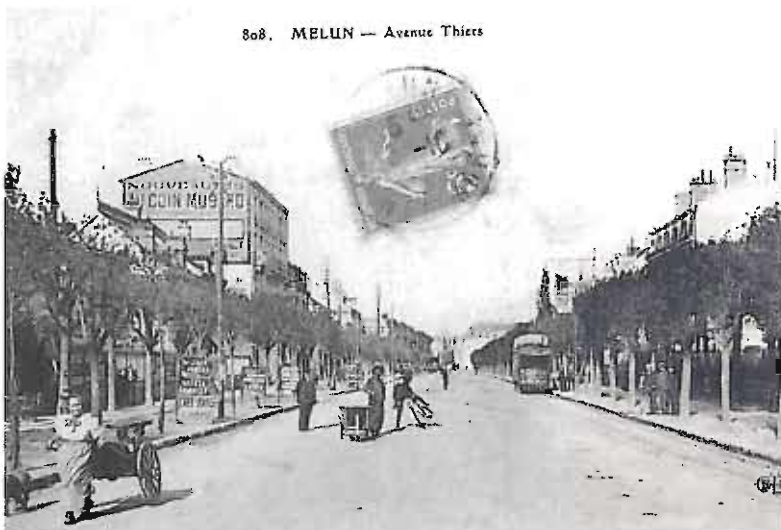
(20) Plan de la ville de Melun au 4000e. Imprimerie lithographique E. Douatche - Melun.

(21) Gabriel Leroy. *Histoire de Melun depuis les temps reculés jusqu'à nos jours*, Melun, Drosne 1887. Bibliothèque de la Ville de Melun.



Carte «d'Etat-Major» type 1889, feuille Melun n°65 S.E. au 50 000e, révisée en 1903, extrait.

IGN



808. MELUN — Avenue Thiers

Vues de Melun vers 1900

- L'avenue Thiers. Le caractère urbain de l'avenue est déjà marqué par les plantations, les trottoirs aménagés et la hauteur de certains immeubles.

Musée municipal de Melun



715. MELUN — Place de la Gare - Hôtel des Voyageurs

- "La place de la gare", l'éclairage public, l'électricité traduisent un niveau d'équipement certain.

Musée municipal de Melun



29. MELUN — Avenue de Fontainebleau

- L'avenue de Fontainebleau. Le franchissement de l'avenue Thiers par le pont de chemin de fer est visible à l'horizon.

Musée

La carte «d'Etat-Major» type 1889, révisée en 1903, au 50 000e paraît sommaire par rapport à la carte précédente.

Elle permet néanmoins d'élargir les horizons et de constater des transformations sensibles au sud de la ville.

Les lotissements ont accueilli de nombreuses constructions.

Un nouveau débranchement de voies ferrées va concourir au développement d'une grande zone industrielle implantée le long du fleuve.

Les débuts de l'urbanisation sont nettement perceptibles entre les deux voies qui relient Melun et Dammarie-les-Lys.

La comparaison entre le plan de la ville de Melun vers 1820 et la carte de France type 1899 indique que l'urbanisation n'empiète pas encore sur la forêt.

# La carte de France type 1900

Hervé Blumenfeld - Christian Thibault / IAURIF

*Levée de 1872 à 1900, cette carte au 50 000e ne couvre, malgré le titre du type, qu'une partie du territoire d'Ile-de-France. Composée de neuf feuilles, elle s'étend de Gargenville à l'ouest jusqu'aux franges de Meaux à l'est et de l'Isle-Adam au nord jusqu'à Corbeil au sud. La surface représentée est de 4 590 km<sup>2</sup> en Ile-de-France (soit à peine 40 % de la superficie de la région). L'article «Trois siècles de cartes en Ile-de-France» expose les raisons de ces limites et souligne les qualités de ce prototype des cartes actuelles. Ses dessins minutes au 10 000e, publiés à cette échelle, ainsi que leur assemblage au 20 000e, apportent des informations complémentaires précieuses.*

*La carte représente la partie centrale de la région à un moment où l'urbanisation s'est déjà sensiblement développée à des rythmes différents et sous des formes variées autour de Paris, et de villes telles que Pontoise. D'autres cartes permettent de lire l'état des lieux à des moments intermédiaires entre la carte «d'Etat Major» de 1832 et 1900. C'est en particulier le cas des révisions de la carte «des Environs de Paris». D'autres documents permettent une lecture plus détaillée de certains secteurs, tels que ceux couverts par «l'Atlas des communes du département de la Seine» au 5 000e de 1900, dressé à la demande du Conseil Général, par le Service des Ponts et Chaussées du Département. La relation entre la carte et la gestion du territoire par les collectivités territoriales, devient ainsi plus évidente.*

Dessin minute au 10 000e de la carte de France type 1900 de la feuille Paris XXIII-14 n°93, réduit au 15 000e env.

LEV



Levallois-Pe



92

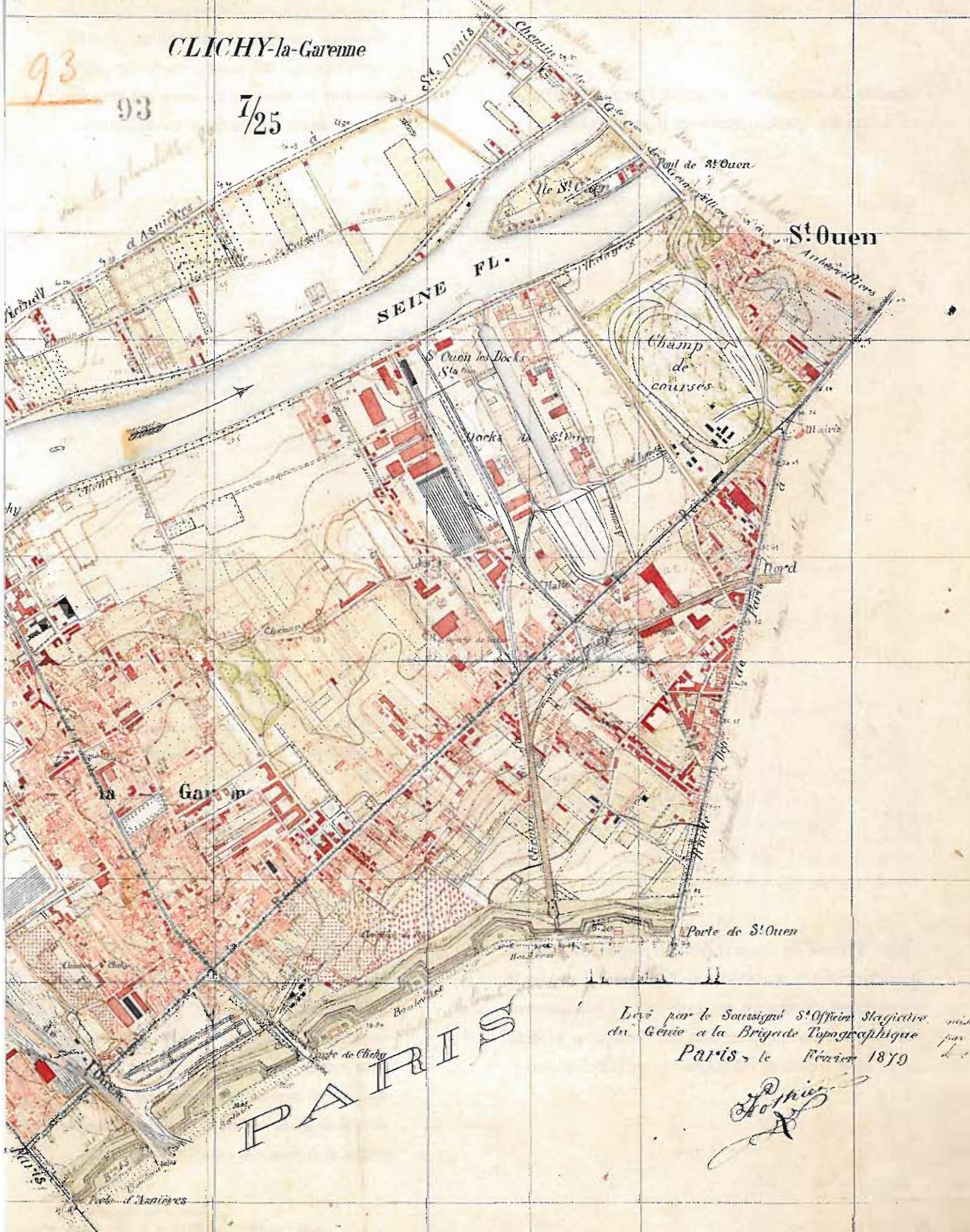
# EXPÉDIÉ DES ENVIRONS DE PARIS

93

93

7/25

CLICHY-la-Garenne



# PARIS

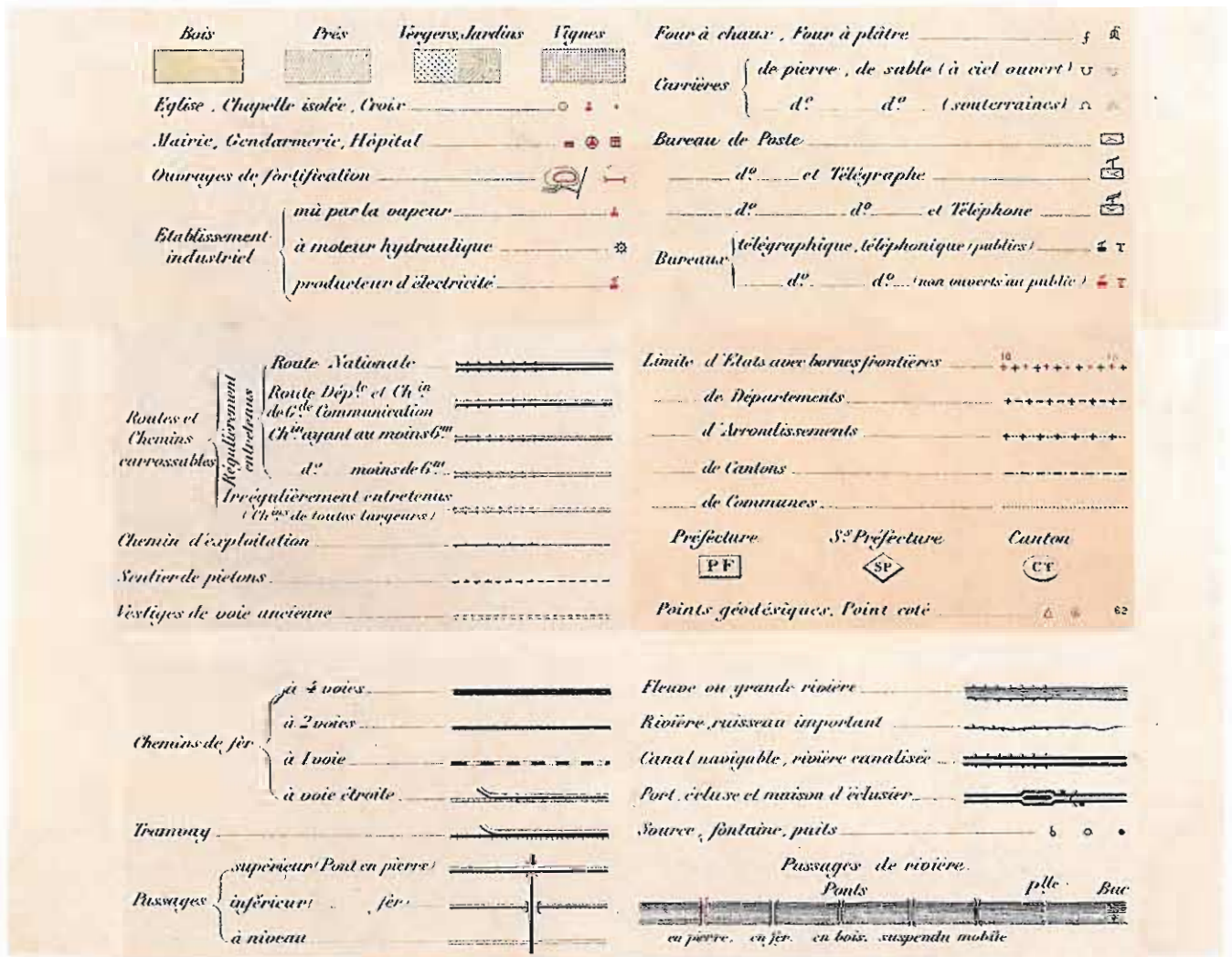
Levé par le Sous-officier S<sup>t</sup>Officier Stagiaire  
 du Génie à la Brigade Topographique  
 Paris, le Février 1879

*Topier*  
 A

## Les signes conventionnels

Chacune des neuf feuilles de la carte de France au 50 000e précise le sens des signes conventionnels reproduits ci-dessous :

La carte représente le relief par des courbes de niveaux et non plus par des hachures. Comme le montre l'extrait de la carte ci-contre, cette représentation est rehaussée par une teinte dont l'intensité variable rend le figuré moins abstrait.

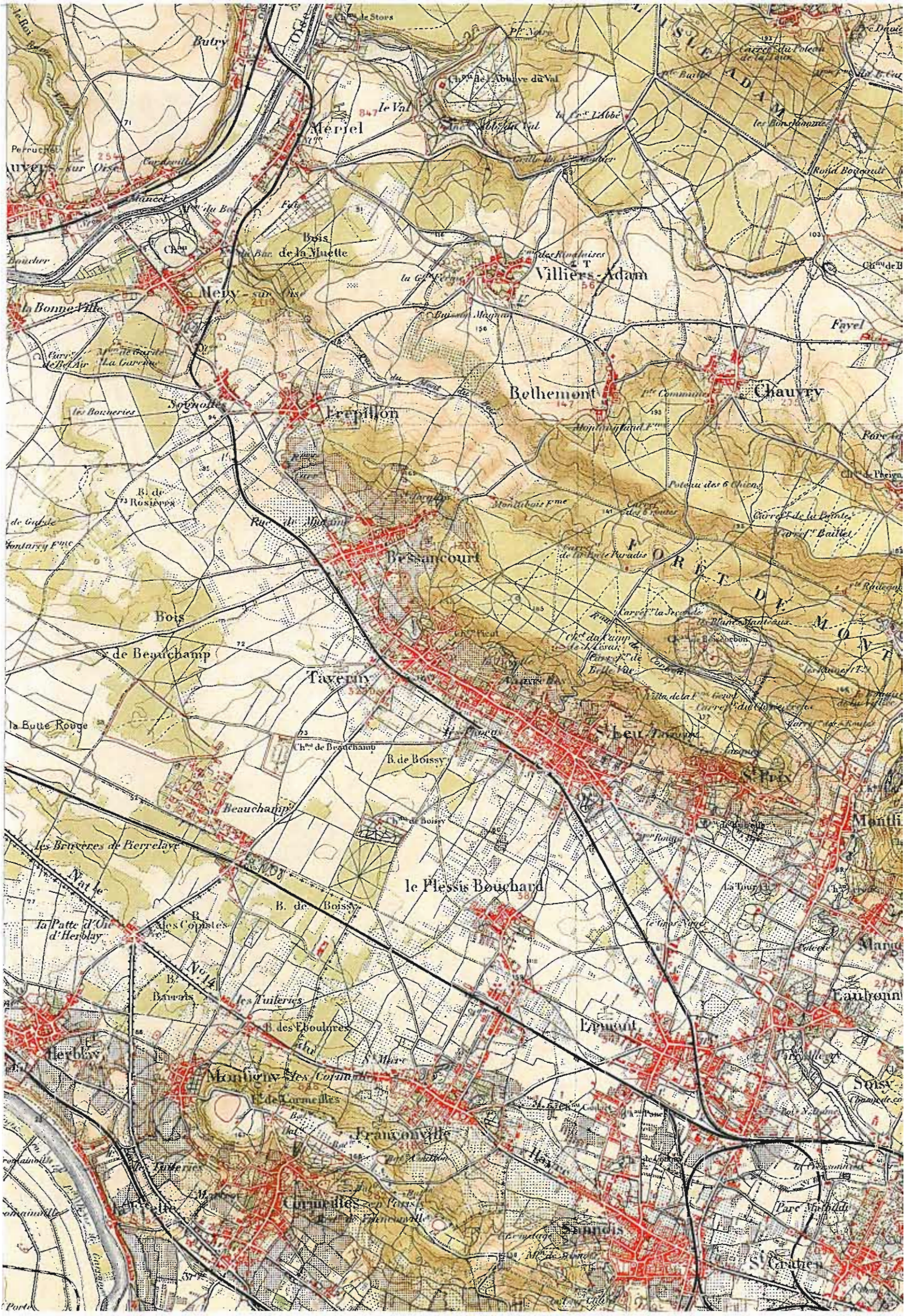


Carte de France type 1900, feuille l'Isle-Adam, n° XXIII-13, au 50 000e

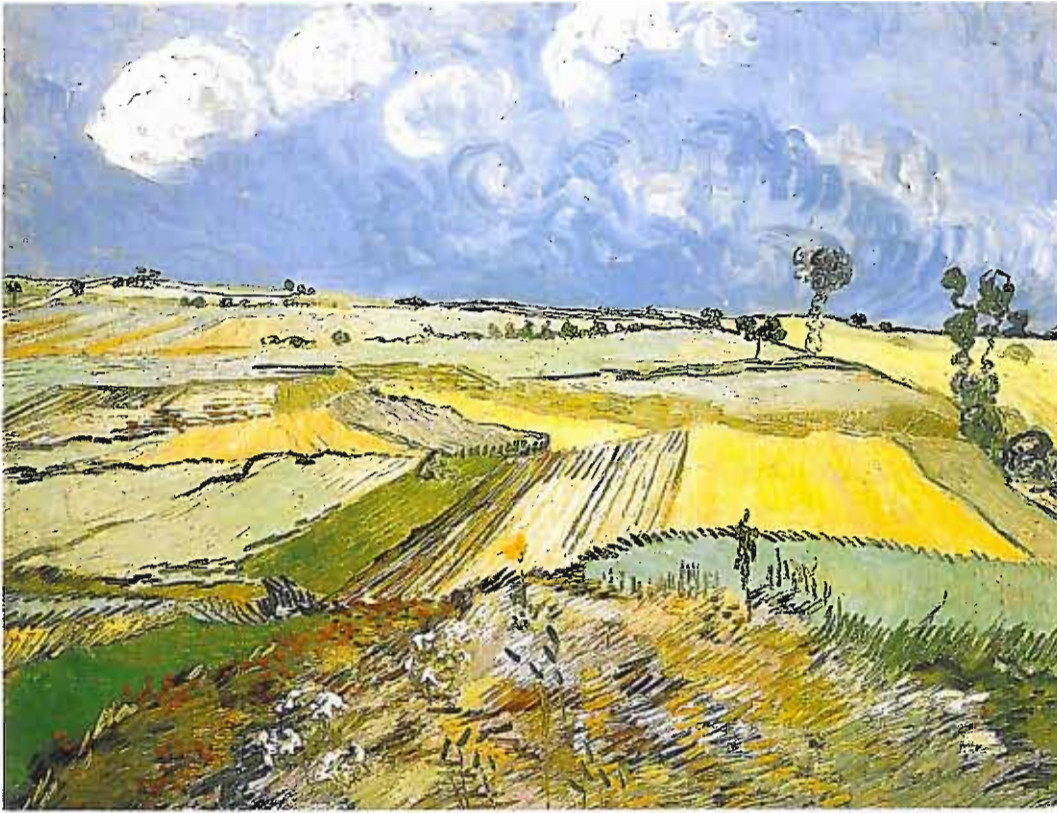
Malgré la finesse du dessin et l'édition polychrome, certains signes sont difficilement repérables. C'est particulièrement le cas pour ceux qui figurent trois catégories « d'établissements industriels » ainsi que pour ceux qui distinguent les deux catégories de « Bureaux Télégraphiques ou Téléphoniques ».

Les écritures précisent également :

*Le nivellement de la feuille a été rapporté aux cotes du nivellement Bourdaloue; l'équidistance des courbes est de 10 mètres; les cotes inscrites isolément ont été arrondies au mètre. La constante régionale de correction pour rapporter le nivellement de la feuille au zéro normal du nivellement général de la France est - 0.65.*







La Plaine d'Auvers (avec ciel nuageux), Huile sur toile, 73 x 92,1 cm, Carnegie Institute, Pittsburgh. Date d'exécution : jeudi 17 et samedi 19 juillet 1890

*Le moindre détail du relief « plat » de ce plateau prend une dimension extraordinaire, décrit et amplifié par le dessin des champs, un enseignement des paysans du Vexin utile à tout aménageur, urbaniste, paysagiste, architecte de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.*

## Le Vexin français près d'Auvers-sur-Oise

*Le «Plan directeur»  
fournit une multitude de précisions.*

- Le site : le relief est restitué par les courbes de niveaux équidistantes de 5 m et de 2,50 m sur les terrains peu pentus.
- Les villages, leurs rues, leurs bâtiments, leurs jardins sont détaillés à la parcelle (même si la carte ne figure que le parcellaire apparent) de même que le dessin des petits parcs ou des bosquets. Le chemin de fer (dont on peut compter le nombre de voies) sa station, la «pompe à eau» de Mery-sur-Oise, sa «fabrique de chapeaux», ses carrières sont bien dessinés et nommés.

Plans Directeurs, feuille XXVI - 13 n°1 au 20 000e,  
révisés en 1901, Service Géographique de l'Armée, extrait.

(1) Gaston Roupnel. *L'histoire de la campagne française*, éd. Plon, Paris, 1981.

## Au nord-ouest de la capitale, l'urbanisation s'est développée.

Dans les communes coupées de Paris par les fortifications dites «de Thiers», l'urbanisation est plus ou moins dense selon les secteurs. La finesse du dessin permet de distinguer les aplats rouges de grands bâtiments industriels et des zones urbaines denses telles que celles de Neuilly, de Levallois-Perret, de Clichy ou du centre de Saint-Denis et de ce que l'on ne nomme pas encore «habitat discontinu».

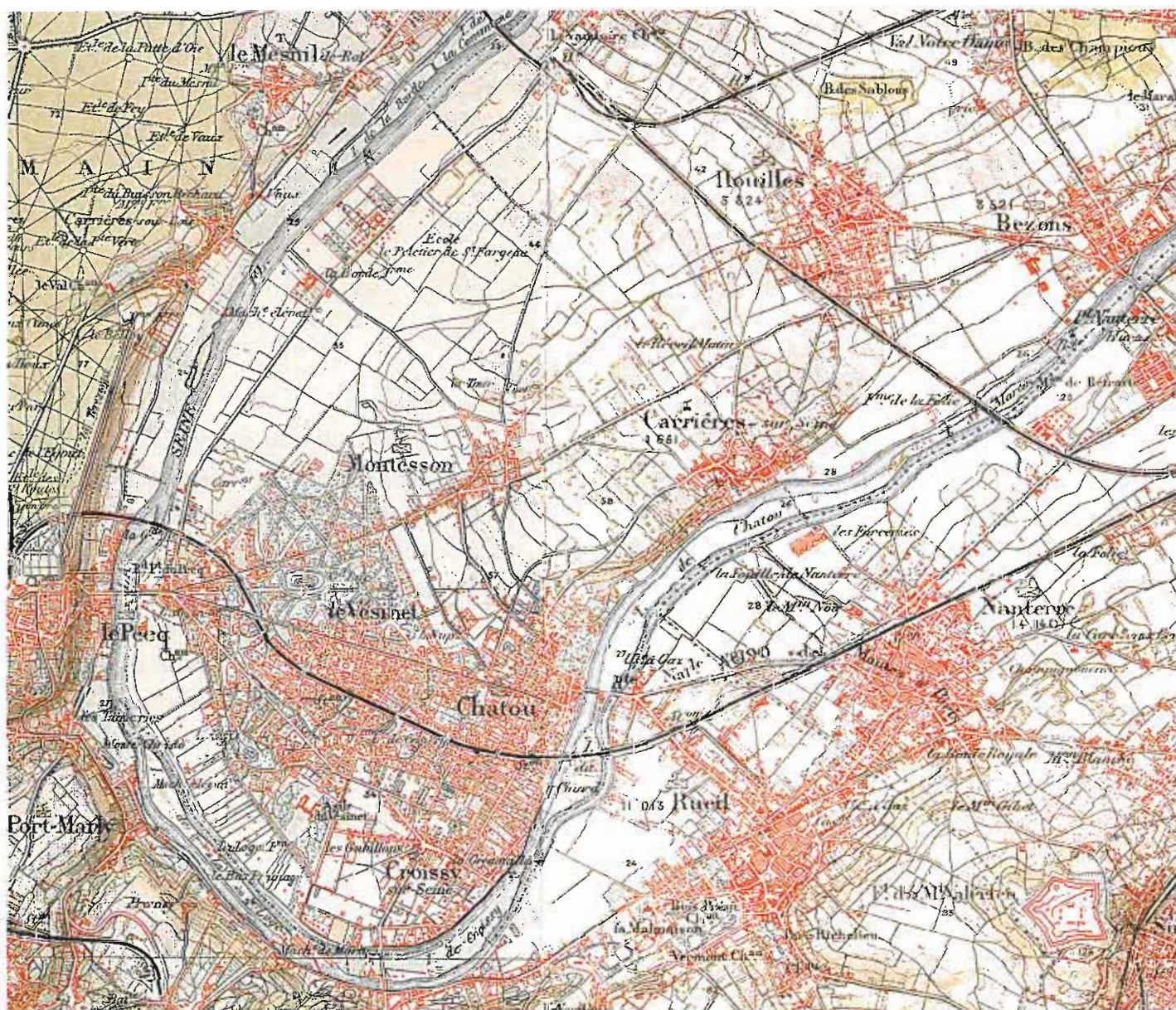
Ce secteur est desservi par des réseaux de transports fluviaux reliés au Havre, terrestres et ferrés tendus vers les régions minières. La proximité de Paris apporte une main-d'œuvre qualifiée, un centre de consommation, de redistribution ainsi que les besoins d'expansion ou de réimplantation de ses entreprises.

A l'inverse de la plaine de Créteil, ce territoire n'est pas inondable.

Au-delà de cette première couronne, l'impact du chemin de fer et de ses stations sur la localisation du développement urbain est perceptible.

*Clichy le pont de chemin de fer, les cheminées d'usines, les gazomètres ou d'Asnières.*

Carte de France type 1900 au 50 000e,  
feuille Paris XXIII - 14, Versailles XXII - 14, extrait.





La Seine et le Pont du Bateau Passeur, CAP 67 - Asnières Hauts-de-Seine.





Pépinière

Villeneuve-la-Croix

28,83

28,6

Pépinière

Pépinières

Usine

Cimetière

Moulin de la Tour

30,1

28,73

Usine

les Grésillons

29,0

FLEUVE

27,8

29,6

SAINT-OUEN

CLICHY

Porte Pouchet

Porte de St-Ouen

Porte de Clichy

Porte d'Asnières

E. VALOIS-PÉREZ

Porte de Courcelles

40

60

Porte de la Chapelle





Paul Signac. La Route de Gennevilliers. faubourg de Paris (Opus 55). Vers la fin du printemps 1883. Huile sur toile H 72,9, L 91,6. Inscrit, signé et daté en bas à droite... chy P Signac 83

## Une première couronne au nord-ouest de la capitale

Comparé à la carte «d'Etat Major» de 1832, l'espace est à première vue méconnaissable. Bénéficiant de la proximité de la capitale, de la Seine, du puissant réseau routier hérité en particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle, maintenant complété par de multiples ponts, du réseau ferré (et de ses débranchements tentaculaires, aux emprises impressionnantes), l'industrie s'est développée à Clichy et à Saint-Ouen.

Pour cette dernière commune, «L'état des communes à la fin du siècle»<sup>(2)</sup> souligne l'extraordinaire variété des industries. Parmi celles-ci figurent une grande entreprise de construction de machines à vapeur, l'usine de la «Société d'éclairage et de force électrique», des fabriques de pianos, deux imprimeries. Des emprises bâties, de taille moyenne, s'imbriquent dans le semis de points représentant notamment les immeubles de logements.

*Plans Directeurs XXIII - 1<sup>er</sup>, feuille n°2 au 20 000<sup>e</sup>, révision 1901 Service Géographique de l'Armée, extrait*

L'ouvrage qui vient d'être cité indique que plus de la moitié de la superficie de cette commune est occupée par des «terrains agricoles», des «parcs» et des «terrains de plaisance» (dont le champ de courses reporté sur la carte). Ainsi la mixité est la règle non seulement pour l'habitat et l'industrie, mais aussi pour «95 ha de terres labourables, 40 ha de cultures fourragères, 10 ha de vignes et 6 ha d'horticulture».

L'urbanisation, déjà quasi continue à Levallois-Perret ou à Asnières, est encore lâche à Clichy et à Saint-Ouen.

Sur la rive gauche de la Seine, Gennevilliers garde une configuration rurale. Mais ainsi que le montre le tableau de Signac, les cheminées d'usines ne sont pas loin et les routes nouvelles ouvriront des terrains à l'urbanisation.

(2) Saint-Ouen. Notice historique et renseignements administratifs. Département de la Seine, publié sous les auspices du Conseil Général, Montevran, 1902.

Cadastré napoléonien de Saint-Ouen, redessiné sur fond cartographique moderne, extrait réduit au 10 000e env. Cet extrait est reporté en rouge sur la carte de 1870.

*Le morcellement foncier rural va transmettre son ordre à l'urbain. Mais faute de réseau d'assainissement et d'adduction d'eau potable, les sols et les nappes phréatiques sont pollués, les fontaines publiques manquent, les maladies sévissent. L'équipement de nombre de communes impose encore longtemps des efforts considérables d'investissement à la puissance publique.*<sup>(3)</sup>



## Saint-Ouen vers 1870

L'urbanisation s'est développée indépendamment du bourg rural. Un nombre considérable de petits lotissements partiellement bâtis (aux voies ne dépassant parfois pas 4 m de largeur) se répartissent de façon aléatoire. De nombreuses constructions sont réalisées le long des grandes routes, sur des parcelles rurales.

Le morcellement foncier agricole transmet son ordre à l'urbain. Ce constat s'impose comme règle générale à l'intérieur du périmètre dessiné au rouge sur la carte, qui peut être rapproché de son état décrit par l'extrait du cadastre napoléonien reproduit ci-dessus.

Trois îlots et quelques parcelles situées le long de l'avenue de la Gare, mise en service en 1830, échappent à cette règle, leurs parcelles ont été remembrées et reloties afin que leurs limites latérales soient perpendiculaires aux voies.

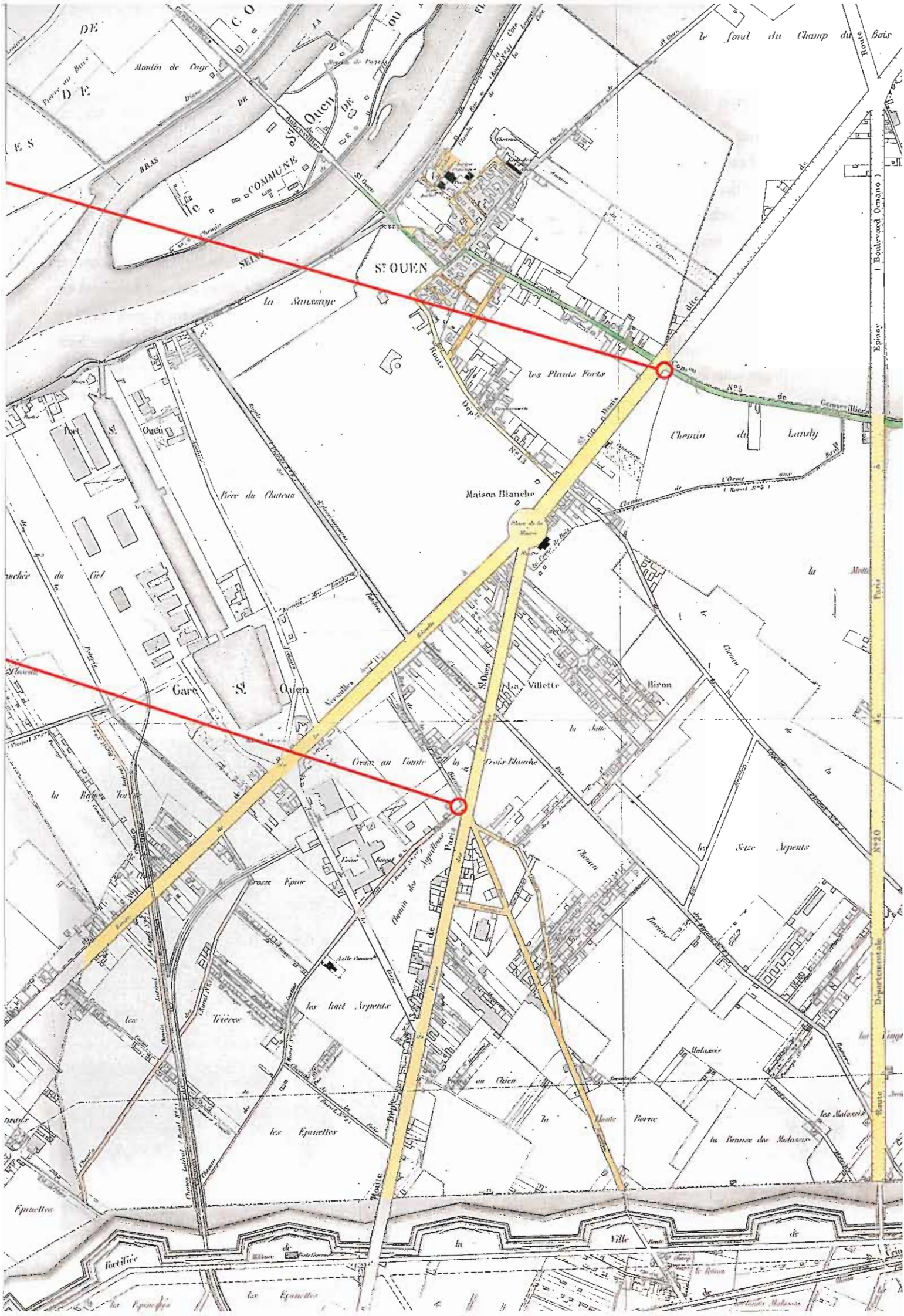
Deux grandes voies complètent le réseau principal hérité de l'ancien régime :

- « l'avenue de la Gare », formant une composition monumentale avec la gare d'eau et ses deux bassins (l'ensemble figure déjà sur la carte « d'Etat Major » de 1832),
- la route départementale n°2 (actuelle D14), qui ne figure pas sur la carte « d'Etat Major. Revue en 1852 ».

Les voies ferrées imposent une nouvelle logique de tracé à l'espace. La mairie et l'école sont les marques visibles de l'effort d'équipement public.

(3) H. Blumenfeld, C. Fety, C. Gaillard, M. Mangin d'Hermantins : *Recherche sur une typologie opérationnelle de l'habitat ancien*. Rapport de première phase - M.E.C.V. Direction de la Construction. IAURIF, SONACOTRA, IAURIF 1977.

Carte Saint-Ouen de « l'Atlas communal de Département de la Seine »; dressée par C.Th. Lefèvre au 1/5000e, révision de 1870, extrait réduit au 1/10000e env.



DE

Moulin de Cogr

COMMUNE

ST OUEN

le fond du Champ du Bois

la Sausseye

Maison Blanche

Gare St Ouen

Les Villettes

Biron

Croix au Centre

la Croix Blanche

les Hauts Arpents

les Hauts Arpents

les Epinettes

la Ville

Epinay (Boulevard Ormario)

Paris

N°20

Departement de la Seine

## Saint-Ouen en 1900

Après les cartes d'O. Th. Lefèvre, Saint-Ouen bénéficie d'une nouvelle carte au 5000e vers 1900 (qui sera elle-même révisée au cours des années 1930).

En trente ans, l'urbanisation s'est étendue. De proche en proche, le canevas foncier agraire a assuré une cohérence de la mise en forme de l'urbain. Le long de l'axe médian de la commune, l'avenue des Batignolles (actuelle avenue Gabriel Péri) le paysage urbain en ordre continu est en grande partie constitué. La carte montre, notamment, l'adaptation des activités industrielles aux contraintes des parcelles profondes, étroites, souvent biaisées par rapport aux rues.

Les grandes emprises industrielles se sont développées en premier lieu entre la Seine et l'ancienne route royale de Paris à Saint-Denis, mais aussi plus en profondeur, desservies ou non par le chevelu des voies ferrées qui s'étend.

La carte permet de repérer les rails des lignes de tramways (cinq lignes desservent Saint-Ouen) et les trottoirs aménagés le long des voies publiques qui bénéficient de l'éclairage au gaz.

Atlas des communes du département  
de la Seine au 5 000e, 1896-1900  
feuilles n°20, 21, 29, 30,  
réduites au 10 000e, extraits

La zone *non aedificandi* des fortifications est encore très peu bâtie. Il y a vingt ans, des habitants de Saint-Ouen se souvenaient des fruits qu'ils allaient y déguster les jours de fêtes dans des jardinets bien entretenus. Plusieurs dizaines d'années plus tard, le pointillé qui représente la limite de cette zone de servitudes, sera ici respecté scrupuleusement pour raser la «Zone».

### *Au-delà de la carte.*

*Le plan du projet de «Ceinture verte» de la capitale composera avec les pattes d'oies et les fourches qui se sont formées aux abords des ouvrages fortifiés. Mais celles-ci seront ultérieurement amputées pour laisser place à d'autres logiques de tracés et d'aménagements.*



6. - SAINT OUEN. - Perspective de l'Avenue des Batignolles

P. Sodan, Saint-Ouen



## Le lotissement paysager du Vésinet

Le Vésinet est un des plus exemplaires «lotissements paysagers», et sans doute le mieux conservé d'Ile-de-France. Citons aussi dans le même département des Yvelines : Maisons-Laffitte et le parc Montebello à Jouy-en-Josas, ou Le Raincy en Seine-Saint-Denis. Créé au début de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il met en pratique un idéal alors tout neuf : le lotissement paysager. Le paysagiste Pallu fait aussi œuvre d'urbaniste en liant promenades publiques et jardins privés, disposition rare dans les lotissements. L'ensemble est traité, dans le goût de l'époque (amples pelouses parsemées de bosquets d'arbres à grand développement, larges percées, création de vallonnements, de rivières et de lacs artificiels.

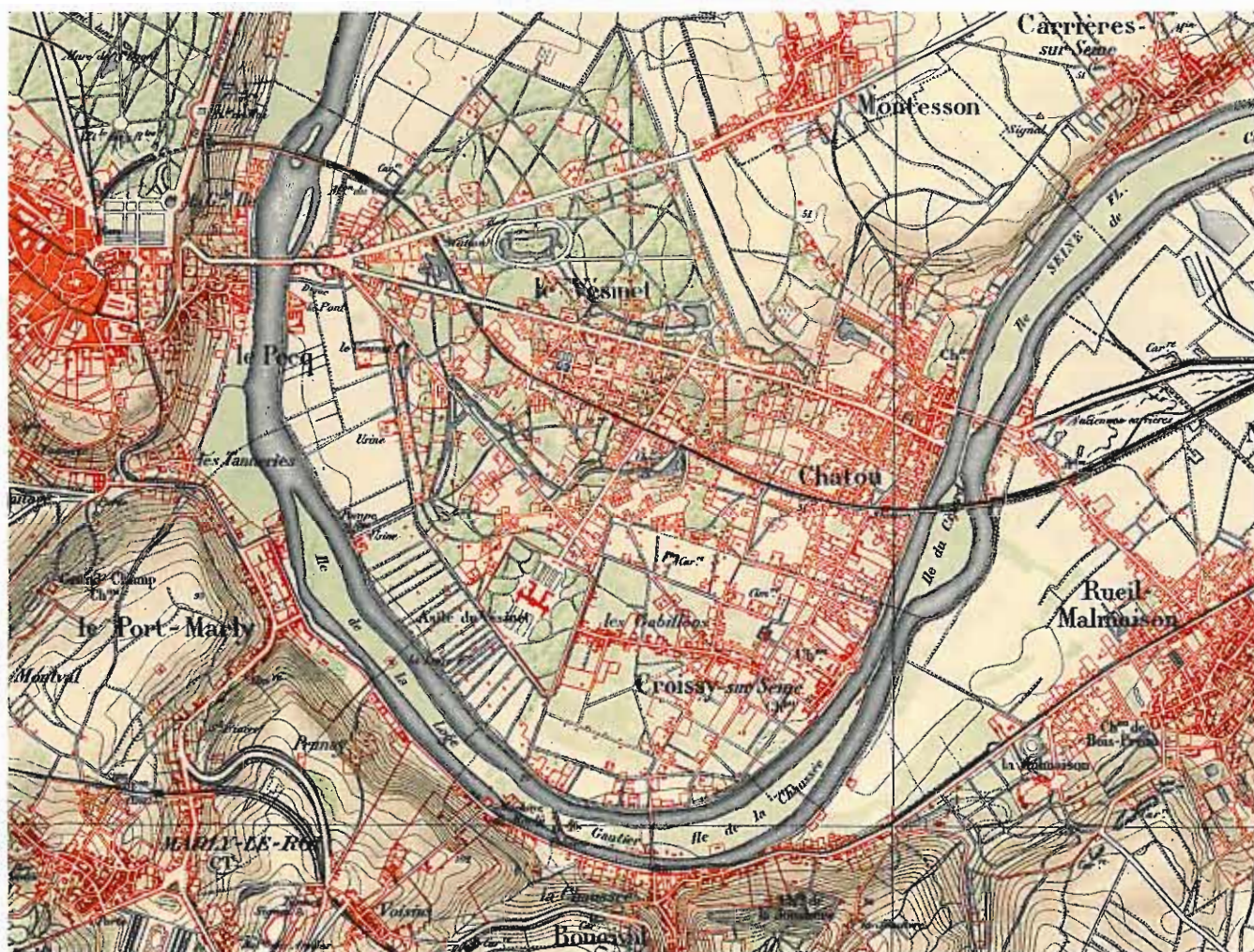
### *La composition avec les tracés classiques*

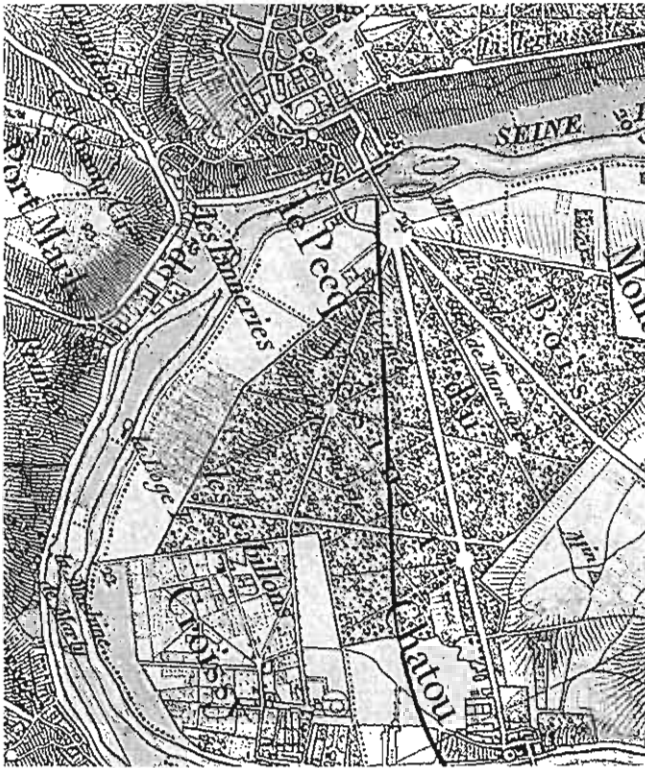
L'ancien domaine forestier et ses tracés caractéristiques en pattes d'oie est redessiné en parc aux tracés courbes. Cependant, la plupart des anciennes allées rectilignes sont conservées, excepté le grand carrefour en étoile à l'ouest.

Le réseau des allées courbes est entrelacé dans le réseau des allées droites.

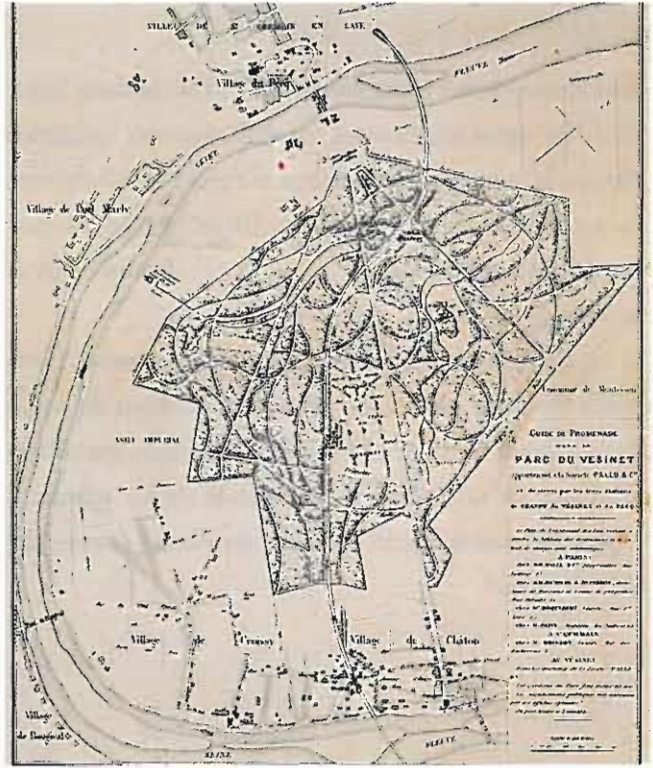
De nombreux arbres anciens étant conservés, les pavillons bénéficient d'une enveloppe végétale exceptionnelle. Les «échappées de vues sur les jolis coteaux» promises sur le plan général sont occultées par les courbes du plan conjuguées à l'abondante végétation. A l'inverse des tracés rayonnants du parc classique orientés sur les horizons, le nouveau Vésinet apparaît surtout tourné sur ses espaces intérieurs.

*Retour à la carte «des Chasses». Des perspectives ouvertes jusqu'à la Seine par des allées forestières figurées sur la carte «des Chasses» ont disparu sur la carte «d'Etat Major».*

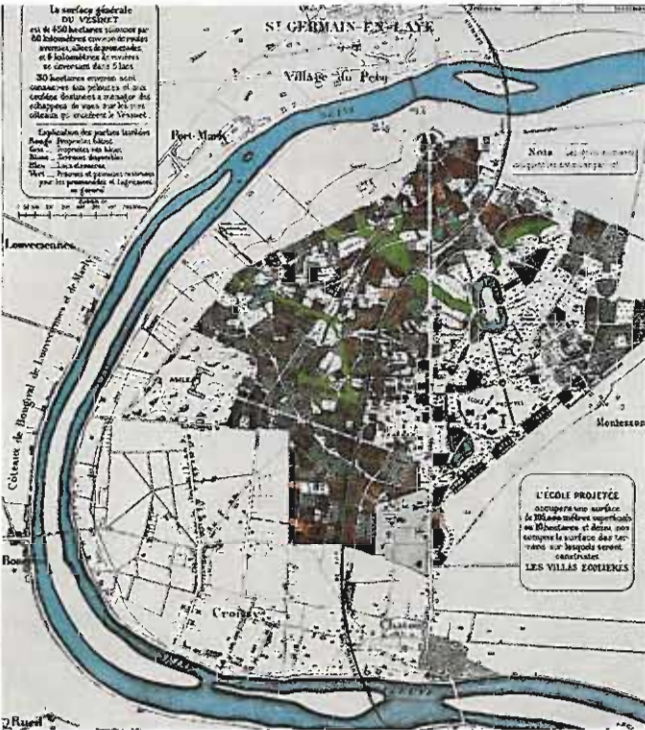




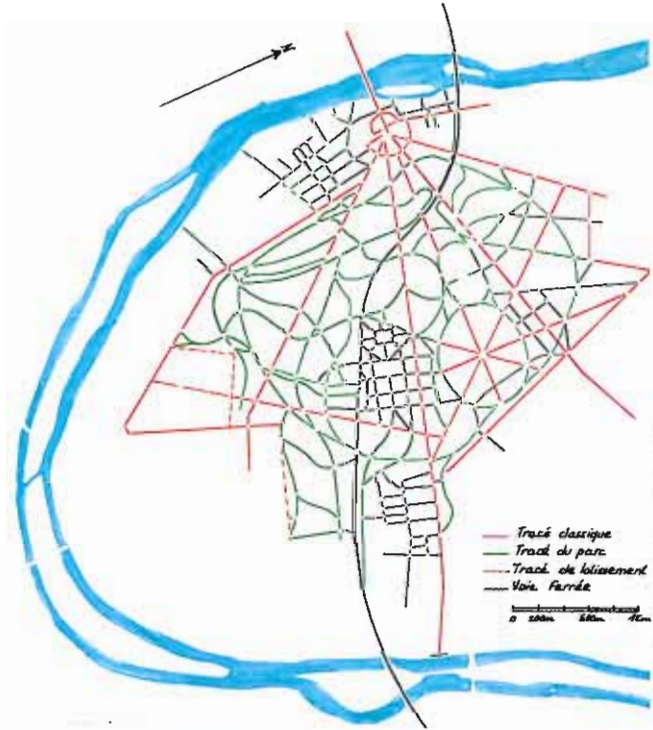
Carte « d'Etat Major » (1832) avec l'ajout de chemin de fer du Pecq, extrait agrandi au 49 000e env. extrait.



Guide de Promenade dans le Parc du Vésinet, réduit au 49 000e env.



Etat des lieux vers 1860. Plan réduit au 49 000e env.  
 Quelques points de repère : 537 lots sont vendus en 1862; 940 en 1863 et 1025 en 1864. 40 maisons sont construites en 1859 et 118 en 1863.<sup>(4)</sup>



La composition des différents tracés, croquis établi à partir de celui de Paul Checcagliani et Pierre Pinon<sup>(5)</sup>, ajusté sur le fond de la carte des Environs de Paris, révision 1887, réduit au 49 000e env.

Carte des Environs de Paris,  
 Révision 1887, feuille Rueil n°14,  
 réduction au 40 000e env. extrait.

(4) Sources : Services de la Ville du Vésinet.  
 (5) Paul Checcagliani, Pierre Pinon, article *Lotissements et formes urbaines* - Métropolis n°36, 1979.

## Au nord-est de la capitale

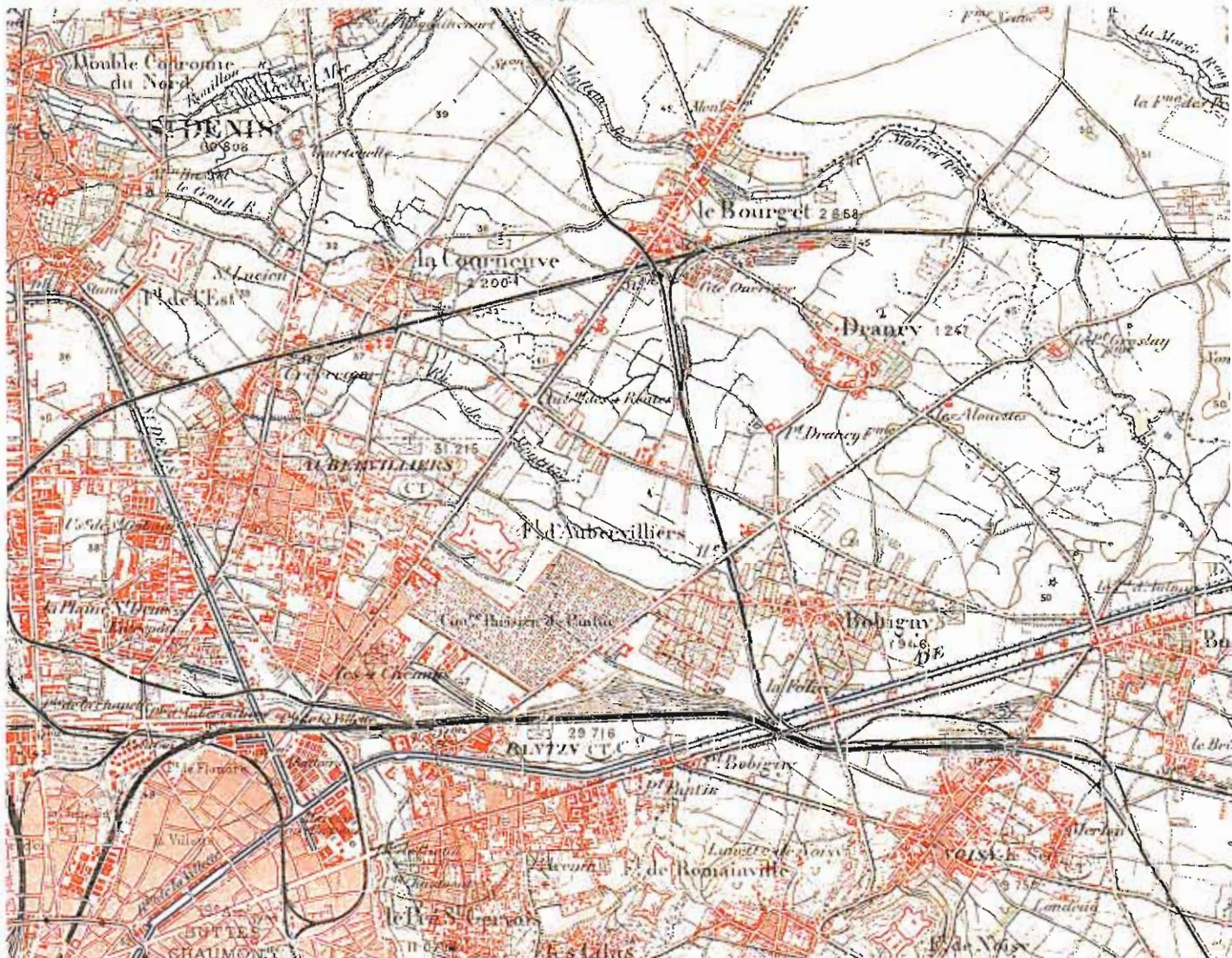
Dans les communes riveraines de Paris, à l'est du canal Saint-Denis, les signes représentant les «établissements industriels mûs par la vapeur ou producteurs d'électricité» ne figurent pas sur le territoire d'Aubervilliers. Ils ne figurent pas non plus à Pantin desservi en particulier par le chemin de fer et par le canal de l'Ourcq.

Le canal Saint-Denis, bordé d'arbres d'alignement, ouvre depuis Paris une perspective axée sur la basilique de Saint-Denis. Hasard (peu probable) du jeu des lourdes contraintes techniques de sa réalisation, ou volonté de lui donner la majesté des routes tracées à travers les plaines comme des allées de parcs ?

Le canal de l'Ourcq assure une navigation importante, (transportant dans le courant de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle le bois de la forêt de Villers-Cotterets, la pierre de taille de la vallée de l'Ourcq, du plâtre de Vaujours ou de Villeparisis)<sup>(6)</sup>. Les carrières ont pris une importance telle qu'elles sont lisibles sur la carte au 50 000<sup>e</sup>. Elles ont déjà entamé une partie conséquente de la forêt de Bondy qui recule bien plus encore sous la poussée des lotissements.

Sur ce plan, la forêt est à l'opposé de la Plaine de France. A l'est d'Aubervilliers et de Pantin le «pays des fermes» est à peine marqué par la pression urbaine. Bobigny se distingue par l'emprise de ses terrains de maraîchage.

Carte de France type 1900 au 50 000<sup>e</sup>, feuilles n°XXIII - 14 Paris, XXIV - 14 Lagny, extrait. IGN.



(6) Jean-Jacques Péru, Ecomusée de la Courneuve, « Le patrimoine des communes de la Seine-Saint-Denis », éd. Flohic, Charenton-le-Pont, 1994.



Le canal de l'Ourcq  
à Pantin vers 1900

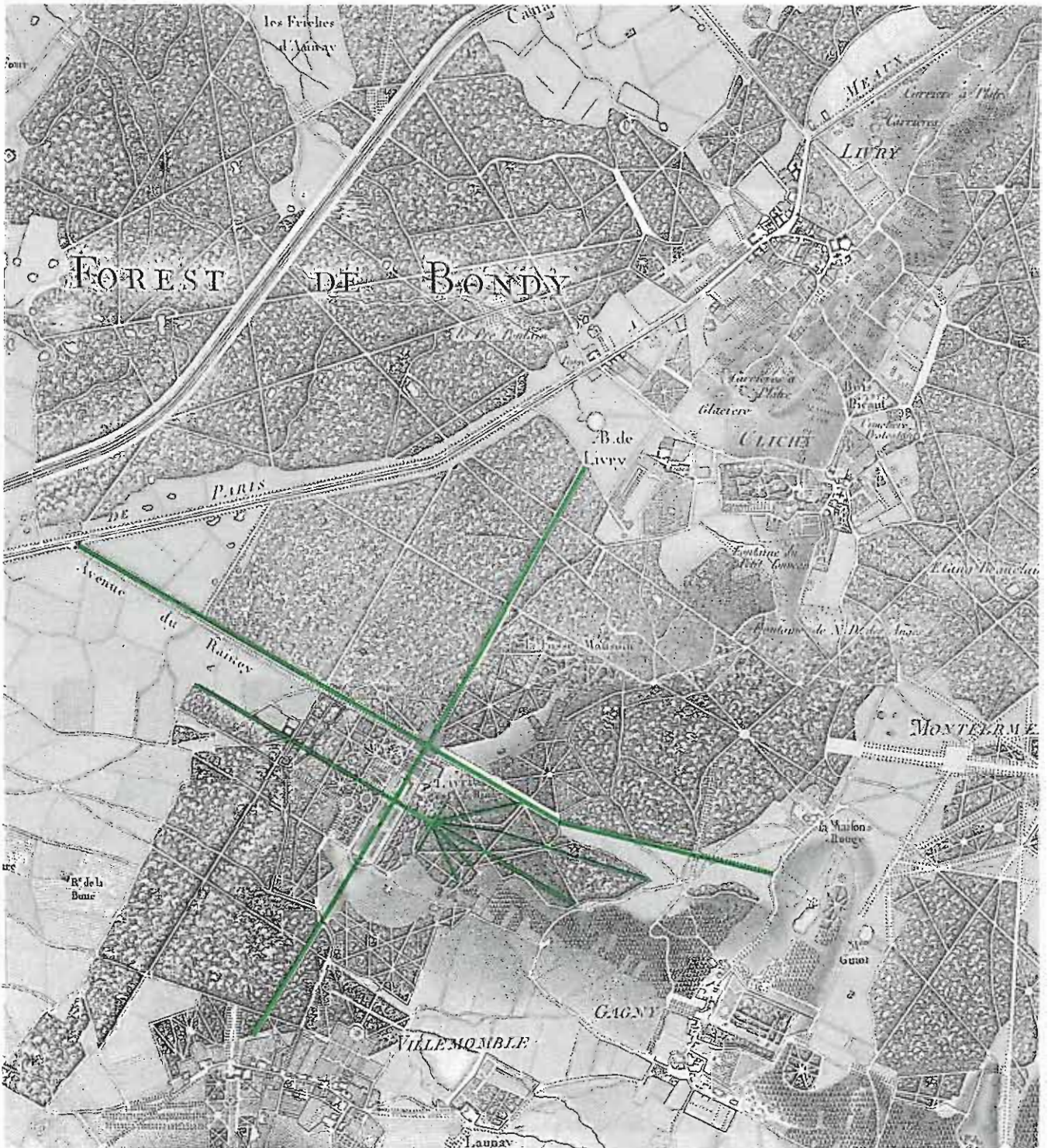


## Destruction de grands aménagement classiques - restauration partielle et lotissement : l'exemple du Raincy

Sur la carte «des Chasses»

Le château de Livry et ses grands axes forment le noeud de la composition de cette partie de la forêt de Bondy.

- L'axe nord-nord-est - sud-sud-ouest décrit l'une des grandes directions du relief du massif de l'Aulnay, dont il vient longer le pied du versant à proximité du château (actuelles D 116, av. de la Résistance, av. de Livry au Raincy et bd. Marx Dormoy à Livry-Gargan).
- L'axe ouest-nord-ouest - est-sud-est, qui lui est perpendiculaire, organise la prise de position de l'ensemble par rapport à la deuxième grande direction du relief. Il gravit de front la pente, suit la ligne de crête et ouvre l'éventail de



Carte « des Chasses », feuilles Saint-Denis n°3, Paris n°6, au 28 800e env., extraits.

ses allées sur les versants. L'avenue du Raincy qui lui est parallèle renforce cette grande description du site (actuelles avenues Thiers au Raincy et Jean Jaurès à Pavillons-sous-Bois).

### *La destruction de la structure classique.*

Le dessin minute de la carte «d'Etat Major», vers 1820.

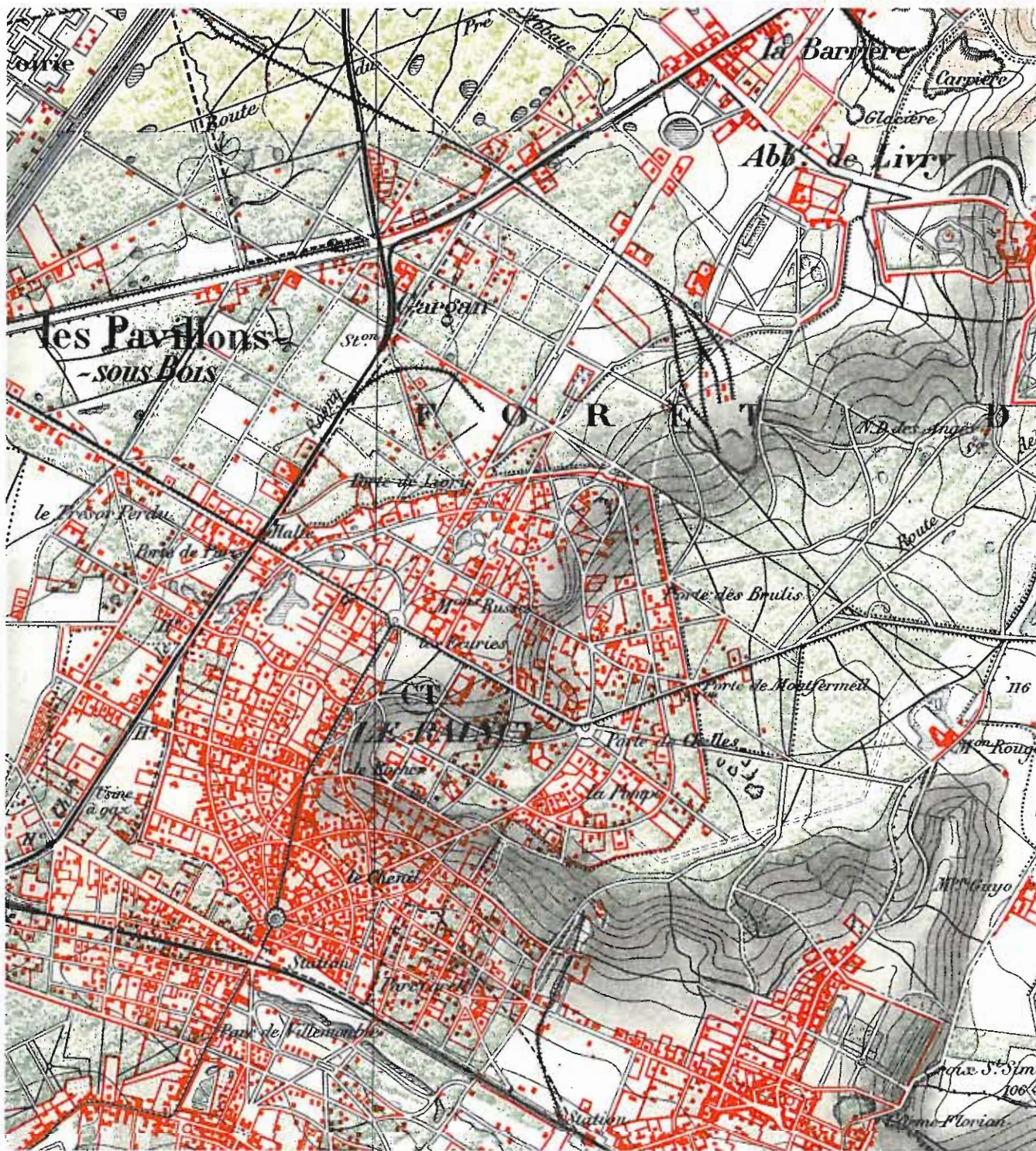
Le nœud de la composition classique est supprimé faisant perdre sa force à l'ensemble.

Les signes utilisés distinguent la forêt et le «Parc du Raincy». La composition de celui-ci est fermée sur elle-même.

«L'avenue du Raincy » et la voie partant de la «porte de Livry» vers le nord-nord-est, ancien axe de la composition, s'interrompent à l'entrée du parc; résultats de la destruction du château ? Volonté de ne pas restaurer ou réhabiliter les anciennes allées pour les intégrer aux aménagements nouveaux ? Les allées en éventail sont toutefois conservées.



Dessin minute de la carte « d'Etat Major » au 10 000e, feuille 46 Forêt de Bondy - réduite au 15 000e env. extrait.



Carte des Environs de Paris, révision 1887 au 20 000e, feuilles n°11 et n°17, extrait.

### Les lotissements

La carte des «Environs de Paris», révisée en 1887, décrit le site en cours d'urbanisation.

Le lotissement du Raincy développe un réseau de voirie curviligne complexe. Deux des trois grands axes de la composition classique sont restaurés pour des raisons fonctionnelles et/ou esthétiques ? L'axe nord-nord-est - sud-sud-ouest (actuelle avenue de la Résistance), l'axe ouest-nord-ouest -

est-sud-est (actuelle avenue Thiers) ont une largeur nettement supérieure à celles des autres voies du secteur. Des carrefours sont aménagés en ronds-points agrémentés de bassins. L'éventail et son axe tracé dans la plaine ont disparu. D'autres aménagements se développent à partir des anciens bourgs ruraux et de leurs chemins ruraux, ainsi que d'anciennes allées forestières ou de nouvelles rues rectilignes.



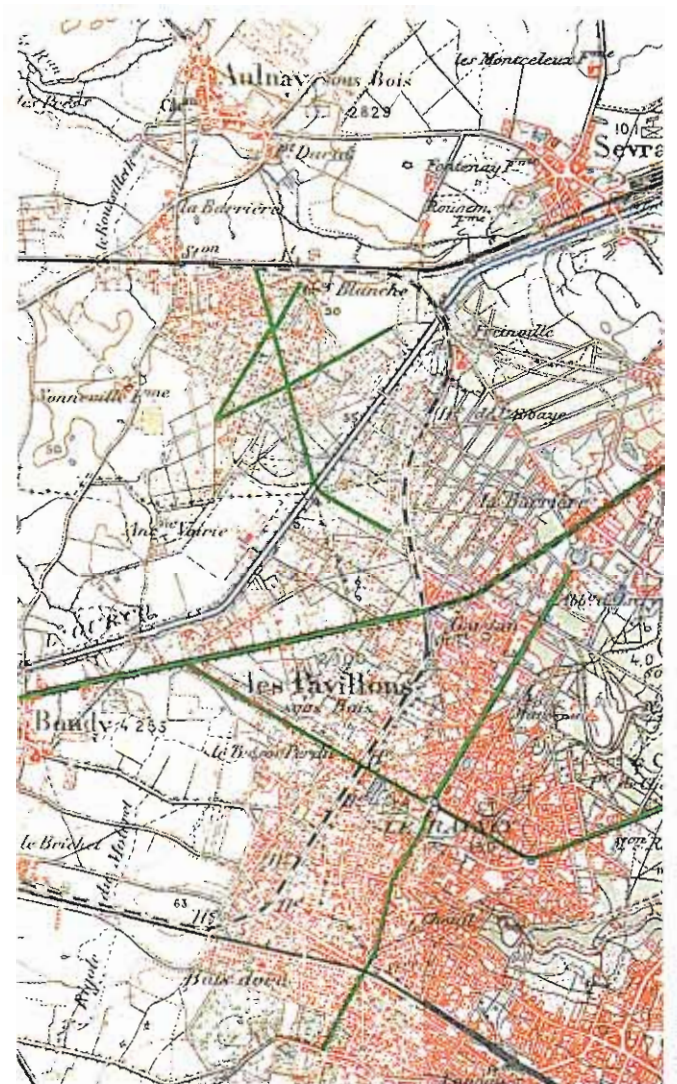
Les lotissements du Raincy et de Villemonble, croquis au 40 000e env.

L'aménagement du secteur procède ainsi :

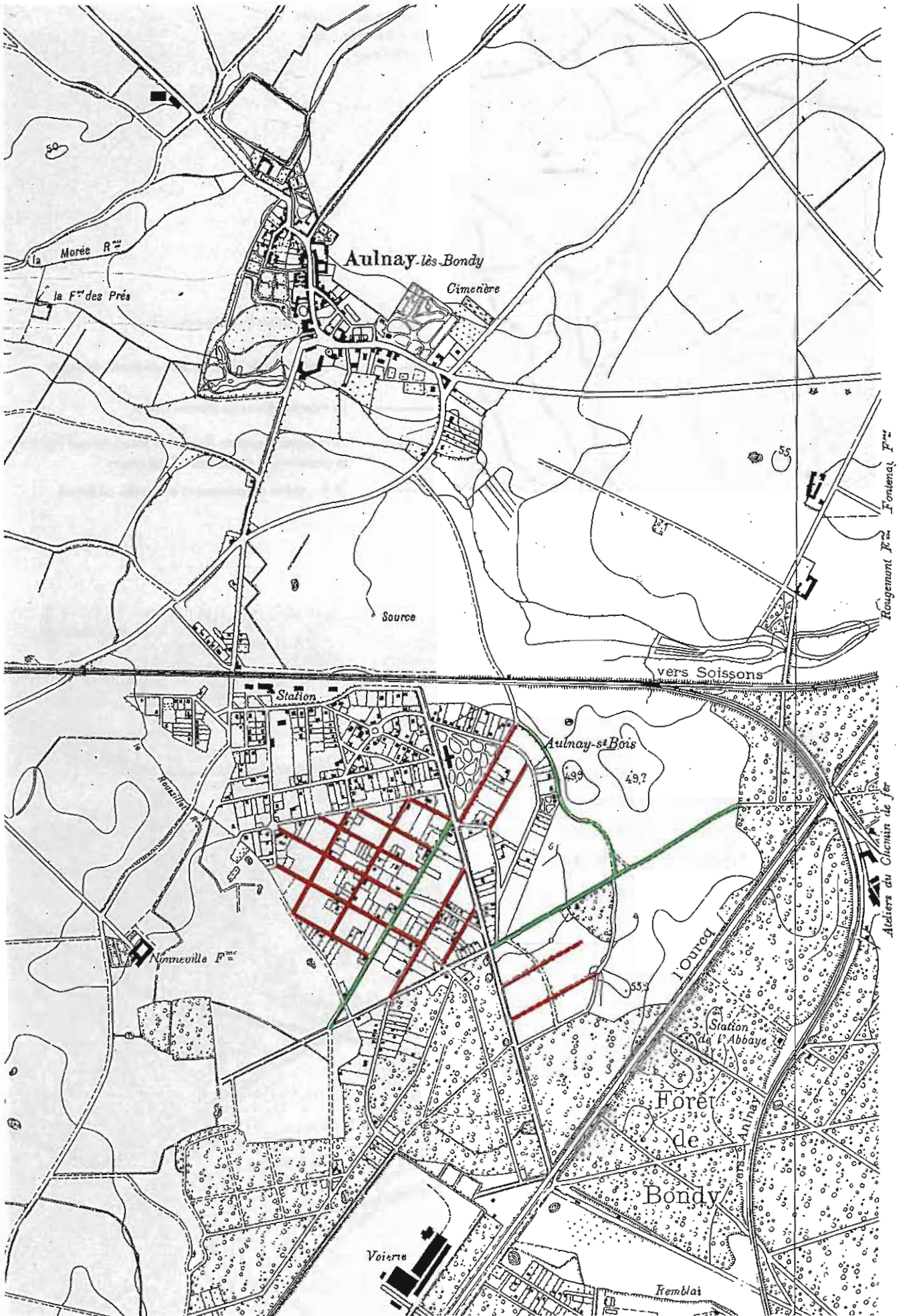
- du maintien et de la restauration de tracés classiques
- du maintien d'anciens chemins ruraux
- de quelques fragments du parc du Raincy tel qu'il figure sur le dessin-minute de la carte «d'Etat Major»
- de la création de lotissements et de voies de liaison.

L'actuelle D 116 et l'actuelle avenue Thiers sont, avec la route de Meaux (N 3), les seuls éléments marquants de la hiérarchisation du réseau viaire.

La carte de France type 1900 au 50 000e met en évidence qu'au-delà des questions qui viennent d'être signalées, cette banlieue s'appuie sur un réseau de « transports en site propre » non négligeable (lignes de chemin de fer telle que celle des «Coquetiers», lignes de tramways).



Carte de France type 1900, feuille XXIII - 14, Paris au 50 000e, extrait



## *Du tracé d'allées de forêts à celui de lotissements. L'exemple d'Aulnay-sous-Bois*

L'avancée nord de la forêt de Bondy a disparu sous le lotissement d'Aulnay-sous-Bois (le vieux bourg est nommé Aulnay-les-Bondy).

Deux des trois grandes allées du XVIII<sup>e</sup> siècle, conservées, déterminent la direction de rues du lotissement qui leur sont parallèles ou perpendiculaires (soulignées en rouge sur la carte ci-contre).

Le chemin rural qui limite le lotissement à l'est, longeait la forêt sur la carte «des Chasses». Au nord de la voie ferrée, au droit de la station, un nouveau lotissement s'attaque aux grandes terres cultivées de la Plaine de France.

La première carte postale illustre des traits marquants d'Aulnay-sous-Bois et de cette urbanisation qui se développera jusqu'en 1914 *Un habitat de plaisance petit bourgeois, dominical, de vacances ou de retraités...*<sup>(7)</sup> selon Jean Bastié qui analyse la formation et le développement de la banlieue parisienne.

La deuxième carte postale montre le caractère rural que conservent, les environs d'Aulnay-les-Bondy au début du XX<sup>e</sup> siècle.

A. D. Seine-Saint-Denis, 21, Aulnay, 73



*La Plaine de France au début du siècle.*

*Lotissement à Aulnay-sous-Bois au début du XX<sup>e</sup> siècle*



*Plans directeurs - région de Paris-Est, feuille n°XXIII - 14-48 au 10 000e, révisé 1892/1893, réduit au 15 000e env extrait*

(7) Jean Bastier, *op. cit.*

## Le développement d'une ville moyenne de la région : l'exemple de Pontoise

Dessin minute de la carte « d'Etat Major » au 10 000e, feuille Paris n°18 - Pontoise, réduit au 1:5 000e env., extrait.

Le Plan de Pontoise rappelle les grands traits de la ville à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le dessin minute de la carte « d'Etat Major » décrit l'état des lieux vers 1820.

Le site est celui de la confluence de l'Oise et de la Viosne qui ont entaillé le plateau du Vexin. Le mont Bélien forme un éperon avancé bien lisible sur les deux documents.

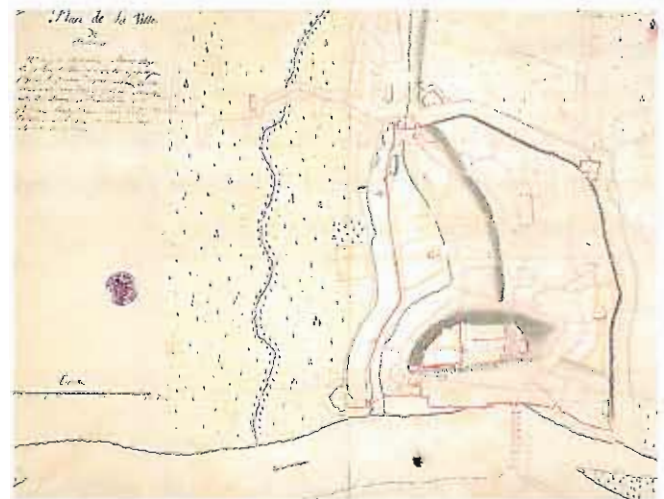
Les versants de la vallée de la Viosne et une partie des hauteurs sont occupés par les parcelles longues et étroites en vigne. Au fond de la vallée, prairies humides et maraîchage s'étendent jusqu'aux abords immédiats de l'Oise.

Le dessin minute indique (en rouge) les restes des anciennes fortifications. *Les remparts sont détruits et vendus avec les terrains adjacents, démantelés, le château vendu et détruit* au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle indique Charles Gantois<sup>(8)</sup>. Les fossés sont encore bien lisibles, (souvent bordés de chemins ou d'allées plantées). Le réseau de voirie est commandé par le vieux pont sur l'Oise, il emprunte les rues de la ville héritées du Moyen-Age, puis il rayonne vers Cergy, Rouen, Gisors, etc.

La superficie occupée par les vignes est nettement plus réduite que celle figurée sur le plan d'intendance de Pontoise daté de 1780; transformation de l'occupation agraire ou imprecision du plan d'intendance ?

La cité a déjà des faubourgs étendus. Au sud, celui de Saint-Martin atteint les limites de la vieille abbaye dominant l'Oise.

*Le cours de la Viosne est aménagé afin que ses eaux forment un étang concourant à la défense de la ville fortifiée; en haut à gauche le plan figure l'église Notre-Dame hors les murs, réduit au 16 000e env.*



Plan de Pontoise, daté de 1690 par Charles Gantois.

*Cette vue est prise depuis la rive gauche de l'Oise au sud de la Viosne. La ville a perdu une partie importante de son patrimoine bâti dont l'église Saint-Maclou, (au fond à gauche) reste un des rares témoignages de même que le vieux pont, son châtelet et ses deux moulins. L'étude du parcellaire de la ville, de ses rues, de ses places (Place du Petit et du Grand Marché au « bled » ou « du Martroy », montrerait certainement que ces éléments constitutifs du patrimoine urbain ancien sont toujours en place.*

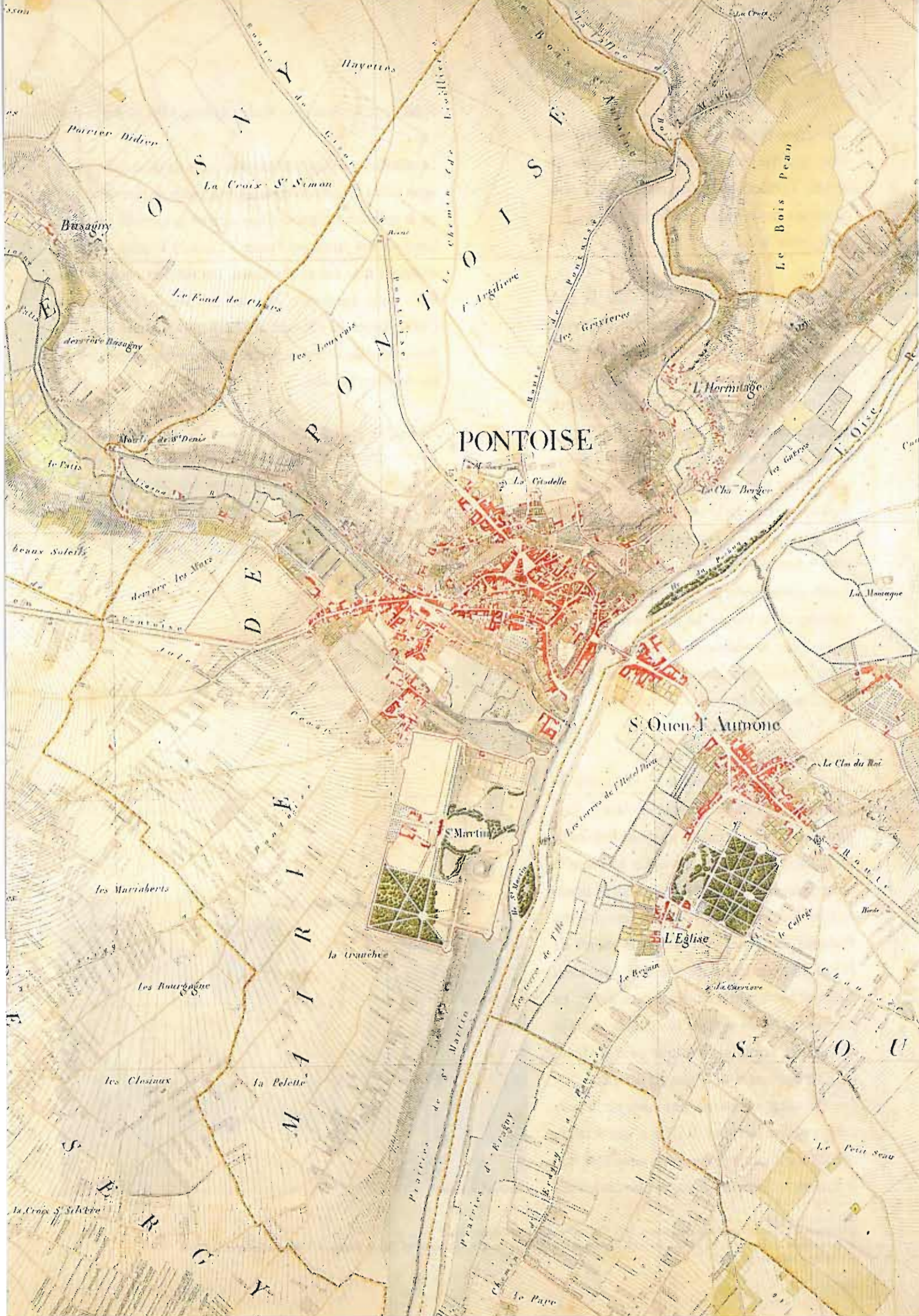


Bazire, aquarelle, vue de Pontoise en 1800.

(8) Charles Gantois, *Les anciennes fortifications de Pontoise*, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, T. 50, AD. Val d'Oise.

(9) Charles Gantois, *op. cit.*





PONTOISE

S. Quen l'Aumône

P O N T O I S E

D E

M A I R I

S Q U

Pairier Didier

Basagny

Le Land de Chers

derrière Basagny

Mairie de St Denis

le Patis

beaux Sables

derrière les Mors

les Mariaberts

les Bourgnone

les Closieux

la Croix S' Silvestre

Hayettes

L'Argilliere

les Grivieres

L'Hermitage

Le Bois Peau

Le Cha Berger

La Montagne

S Martin

S. Quen l'Aumône

L'Église

le Collège

Le Clos du Roi

Le Petit Seau

Prairies de St Martin

Prairies d'Argny

Le Parc

## Pontoise en 1900

Les «Plans directeurs» représentent l'état des lieux qui viennent d'être décrits après 80 années d'évolution. Malheureusement la carte figure le « centre-ville » en teinte grise uniforme (ville dense ?).

La voie ferrée a franchi l'Oise en 1863. La gare, sa place, la création de l'avenue Impériale (actuelle rue Thiers) et son prolongement percé dans la vieille ville jusqu'au pied des escaliers qui mènent à Saint-Maclou sont axés sur cet édifice, grande composition urbaine de l'époque.

La partie de la ville figurée en gris s'étend à deux grands îlots situés près de la gare. Au nord, les vieilles rues de la «Petite» et de la «grande Tannerie», ainsi que celle nommée «Les boucheries»<sup>(10)</sup> bordent ces deux îlots, au sud la rue semble correspondre au tracé de l'ancien chemin qui longeait la Viosne (les terrains ont été remblayés pour la réalisation du chemin de fer). Cette urbanisation «dense» a gagné un îlot du faubourg Saint-Martin.

Les anciens fossés sont réaménagés.

Une voie nouvelle contourne la cité à partir du nouveau pont construit en lieu et place de l'ancien. L'agrément n'a pas été joint aux besoins de la circulation : les allées plantées et les chemins qui longeaient les crêtes des fossés sur le dessin minute de la carte « d'Etat Major » ont disparu. Pourtant ils auraient pu mener des bords de l'Oise jusqu'au Jardin de Pontoise, également aménagé sur la partie est des anciens fossés. La promenade est en effet un des grands loisirs et une grande occasion d'urbanité pour les habitants de Pontoise et de la plupart des villes.

Les faubourgs s'étendent, ordonnés par le parcellaire agraire figuré sur la carte et qui décrit le relief d'une façon presque aussi saisissante que le feraient les hachures de cartes plus anciennes.

Pontoise et ses faubourgs restent dans leur site géographique.

La «distillerie» dessinée et nommée par la carte est (avec le mot «gaz» écrit à la jonction entre les deux lignes de chemin de fer), est la seule transcription d'une activité industrielle moderne. Cette activité peinte par Pissarro « L'usine à Pontoise » (1873), comporte trois hautes cheminées. Les moulins semblent toujours aussi nombreux que sur la carte «d'Etat Major». L'urbanisation ne s'étendra que beaucoup plus tard sur le plateau posant de nouveaux problèmes dont celui de son impact sur de vastes horizons.

*Au delà de la carte. En 1781, les murailles de Pontoise ont été démolies et loties, mais un fossé invisible continue à séparer ville et faubourg. À l'Hermitage, on est déjà à la campagne écrit Jacques Dupâquier<sup>(11)</sup> en conclusion de son ouvrage. Ces constat s'appliqueraient-ils aux Pontoisiens des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle ?*

Les principales rues et places qui ne figurent pas sur le dessin minute de la carte «d'Etat Major» sont colonisées en vert. On notera la suppression de la place du «Petit Martroy», l'aménagement de l'actuelle «Place du parc aux charrettes» et la transformation de l'ancienne «place des Cordeliers», (actuelle Place de l'Hôtel de Ville).

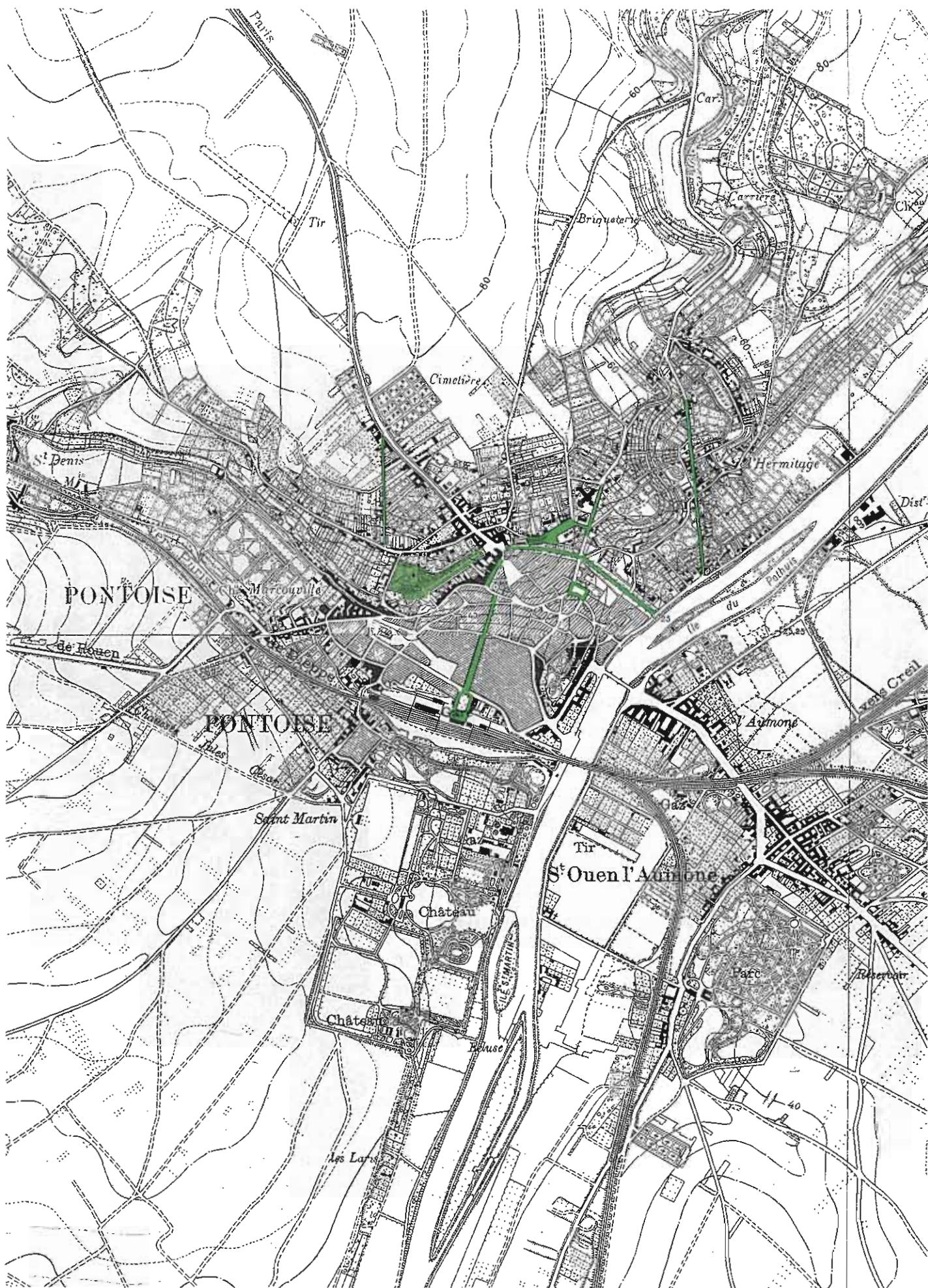
Plans directeurs au 10 000e, Région Paris-Ouest, feuilles n°XXII - 13-4C, XXII - 13-8 a, réduites au 15 000e env. extrait.

1902



(10) Jacques Dupâquier, *Pontoise et les pontoisiens en 1781*. Ville de Pontoise et Société Historique et Archéologique de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin. Imprimerie Corlet 14110, Condé-sur-Noireau 1992. Plan de Pontoise au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après M. Quélet.

(11) Jacques Dupâquier. *op. cit.*



# Carte de France type 1922

Hervé Blumenfeld - François Dugény -

Christian Thibault - Jean-François Vivien / IAURIF

*Cette série de cartes provient de la révision du bloc des 9 feuilles de la carte de France type 1900, et de levés nouveaux sur les territoires situés hors du périmètre de ce bloc. Les premières feuilles du type 1922 sont publiées en 1931, le procédé de levé photogrammétrique est utilisé à partir de 1933, mais il faudra attendre 1957 pour parvenir à la couverture complète du territoire de la région.*

*Cette carte au 50 000e coexistera donc encore longtemps avec la vieille carte «d'Etat Major» type 1889. Des compléments d'information utiles sont donnés par la carte de France au 20 000e, dont l'échelle sera ultérieurement modifiée au profit du 25 000e pour des raisons de standardisation au sein de l'OTAN. La révision de cartes établies fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle permet d'enrichir encore la lecture de ces cartes : il s'agit en particulier des révisions des plans directeurs au 10 000e et de l'Atlas des communes du département de la Seine au 5 000e.*

*Les cartes de France type 1922, leurs révisions successives permettent de saisir les transformations de l'Île-de-France :*

*l'extraordinaire explosion du pavillonnaire,*

*la concentration de l'industrie,*

*l'application parcelle par parcelle (remembrée ou non)*

*des concepts de la Charte d'Athènes*

*et des procédés de préfabrication lourde*

*(grands ensembles par exemple),*

*la naissance du réseau moderne d'infrastructures routières qui ont modifié profondément la structure spatiale de la région.*

Photographie aérienne 1949 n° 15, Paray-Vieille-Poste, au 10 000e env  
extrait

IGN





## Le tableau des signes conventionnels

Chacune des feuilles de la carte au 50 000e précise en légende le sens des signes conventionnels. Ceux-ci évoluent au cours du temps.

Ainsi, comparés à ceux de la feuille Coulommiers ci-contre, datée de 1943-1944, les signes des premières feuilles, publiées à partir de 1931, sont plus proches de ceux de la carte de France type 1900, par le choix de couleurs (vignes en violet par exemple) et de nouveaux signes apparaissent (comme l'appréciation sur l'entretien de la voirie par exemple).

D'autres signes seront ultérieurement agglomérés, tels les vergers-plantations; d'autres enfin apparaîtront plus tard tels les autoroutes et les routes à deux chaussées séparées.

La quantité d'informations fournies par la carte est doublée d'une grande qualité de lisibilité.

Le relief est représenté par des courbes de niveaux équidistantes de 10 m; il est ombré de façon expressive (par « estompage photographique »).

La carte reste toutefois muette sur ce qui concerne le parcellement agraire des terres de labour.

L'utilisation du procédé photogrammétrique induit une imprécision sur la datation de l'espace représenté : la date de la prise de vue (document de référence) précisée à l'origine, disparaît au fil du temps.

La suppression de la mention « Service Géographique de l'Armée », sur des feuilles levées ou dressées avant 1940 (date de création de l'IGN), peut induire des confusions pour l'utilisateur non averti.

Route nationale.....			
Chemins {	dép <sup>s</sup> ou de gr <sup>s</sup> comm <sup>s</sup> .....		
	régulièrement entretenu.....		
	irrégulièrement entretenu.....		
Chemin d'exploitation, laie forestière.....			
Sentier.....			
Route en déblai et en remblai.....			
Route en encorbellement.....			
Chemins de fer {	à 4 voies.....		
	à 2 voies.....		
	à 1 voie.....		
	à voie étroite.....		
	Gare   Station   Halte   Arrêt.....		
	Tunnel.....		
	Voies de service, de garage.....		
Viaduc, Pont.....			
Câbles transporteurs {	de force électrique.....		
	d'exploitation.....		
Haies ou Clôtures végétales... Murs.....			
Terrain d'atterrissage.....			
		Bois	
		Broussailles	
		Vergers	
		Vignes	
		Houblonniers	
Lac ou Etang permanent... Etang périodique... Marais.....			
Source ou Fontaine... Puits ou Citerne... Réservoir.....			
Canal Navigable : Port, Gare, Ecluse.....			
C <sup>nl</sup> non Navigable... C <sup>nl</sup> d'Irrigation ou Fossé.....			
Eglise... Chapelle isolée... Calvaire.....			
Moulin à eau... Moulin à vent... Eolienne.....			
Carrières : à ciel ouvert, souterraine... Puits de Mine.....			
Cimetière : chrétien, musulman, israélite.....			
Limites {	d'Etat avec bornes.....		
	de Département.....		
	d'Arrondissement.....		
	de Canton.....		
de Commune.....			
Population en milliers d'habitants.....	07	21,5	
Points Géodésiques (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ordre)... Point coté.....			
Courbes : intercalaires, de cuvette.....			

### Estompage photographique

Dressé, dessiné et publié par l'Institut Géographique National en 1943-44 d'après les levés stéréotopographiques aériens de 1938-39 (restitution à l'appareil Poivilliers), complétés sur le terrain en 1939-41.

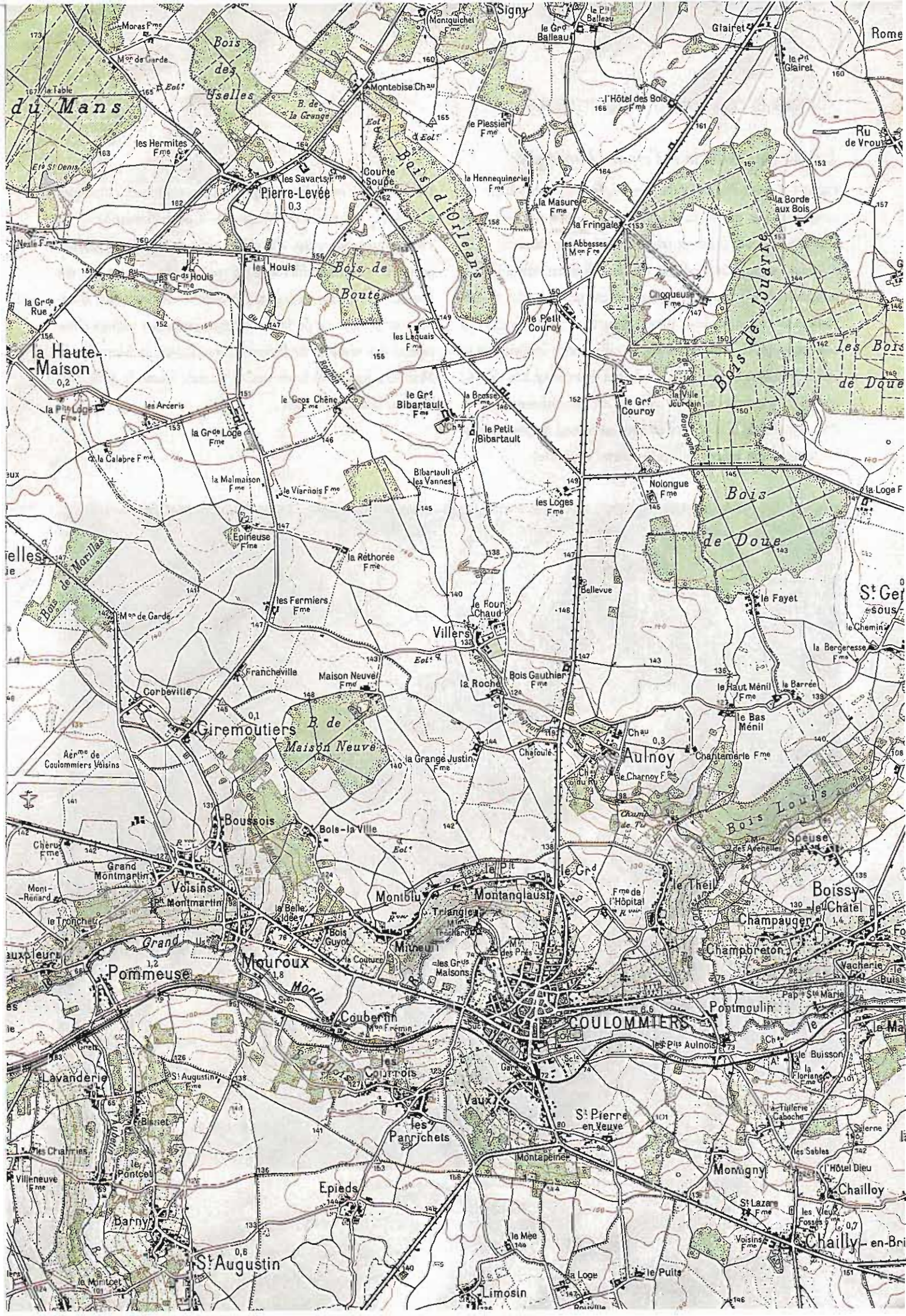
Mise à jour partielle en 1959

Nouvelle triangulation-Ellipsoïde de Clarke. Nivellement général de la France.

L'équidistance des courbes est de 10 m.

Carte de France au 50 000e, type 1922, feuille Coulommiers n° XXV-14, dressé et publié par l'IGN en 1943-1944, extraits.

IGN

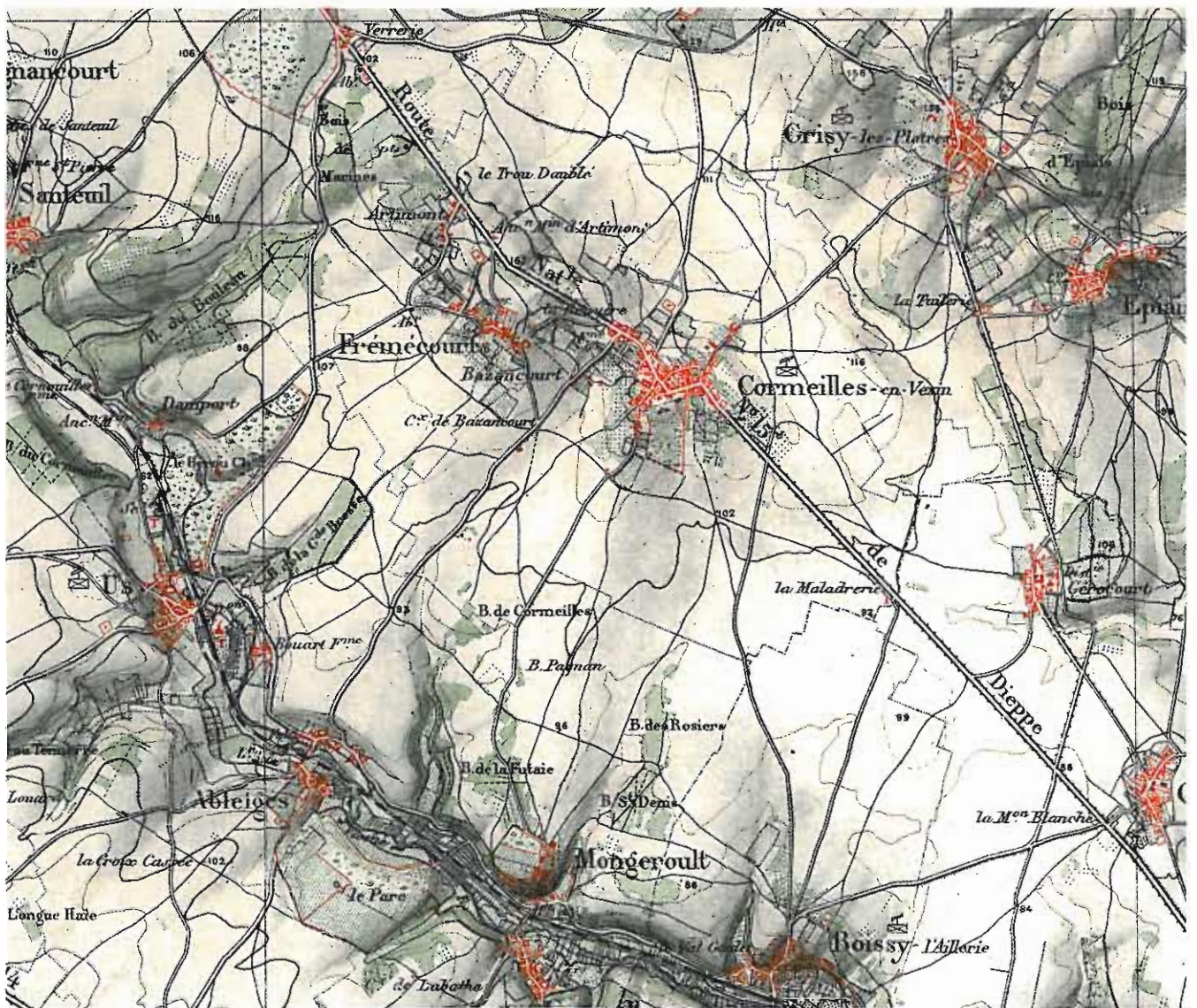


## Villages et champs du Vexin français

### *La géomorphologie et l'espace humanisé*

Entre Grisy-les-Plâtres et la Viosne, la géomorphologie est caractéristique du Vexin français. Des buttes témoins sont allongées sur 4 à 6 km et larges de 1 à 2 km environ. Leur sommet est plat, l'altitude atteint ici 186 m au bois d'Épiais, dominant le plateau où les cotes varient de 86 à 116 m. Les sources s'écoulant de leurs flancs alimentent les rus dont l'eau converge vers les vallées. Buttes et vallées sont les lieux où se concentrent les boisements, le plateau étant voué à la grande culture. L'implantation des villages est conditionnée par la disponibilité de la ressource en eau, en rebord de plateau, sur les versants des vallées ou sur les buttes argileuses.

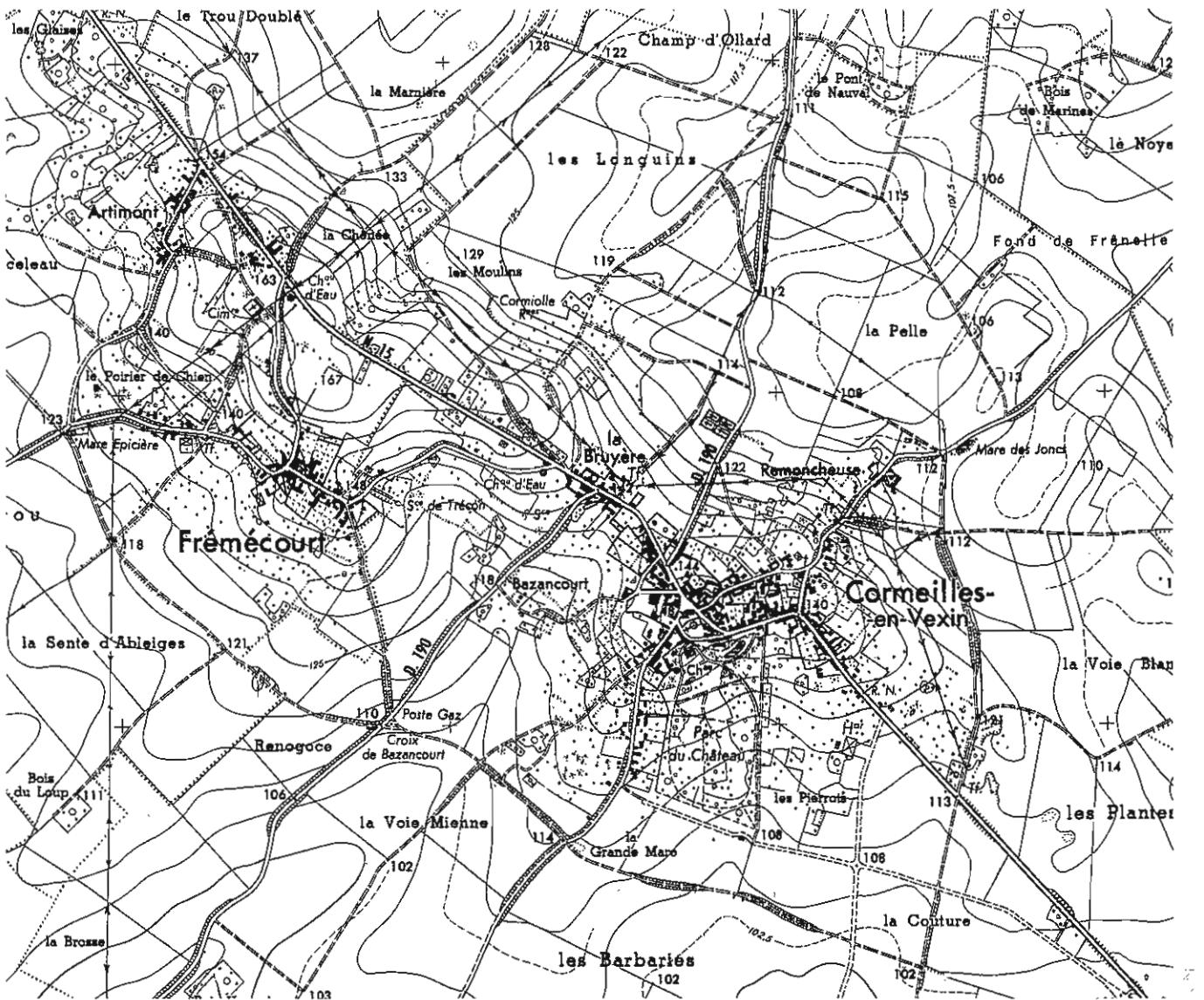
La butte de Cormeilles comprend deux sommets, culminant à 148 et 167 m. Les villages de Cormeilles-en-Vexin et Frémécourt sont situés à la même altitude de 140 m, correspondant vraisemblablement au niveau de résurgence des sources entre sable et argile. De nombreux lieux-dits, nommés sur la carte au 20 000e ci-contre, sont des indices d'humidité des versants de la butte : les Glaises, la Marnière, la Mare des Joncs, les Barbaries, la Grande Mare, la Source de Trécon, la Mare Épicrière...



Carte de France au 50 000e, type 1900, feuille n°XXII.13 - Pontoise, levé en 1901, publié en 1906, extrait.



Cormeilles occupe un des sommets de la butte, tandis que Frémécourt se positionne sur le versant orienté au nord, en contrebas du point culminant. La comparaison des cartes montre que le mode de développement des deux villages est aussi différent. Cormeilles-en-Vexin, ayant bénéficié de la traversée de la RN 15 (actuelle RD 915) est plus important. Cormeilles s'étend en étoile le long des routes qui descendent la butte, à partir de son centre marqué par un quadrilatère de rues calé sur le sommet. Frémécourt, à l'écart de la Nationale, s'est cantonné au flanc de la butte dans une forme de village-rue suivant les courbes de niveau.



Carte de France au 20 000e, type 1922, feuille Pontoise n°3-4, levés photogrammétriques aériens, complétés sur le terrain en 1968, révisés en 1966, extrait.

*Des étapes de l'évolution de Cormeilles-en-Vexin depuis le cadastre napoléonien jusqu'à la photographie aérienne en 1994*

Source : J. D. de Vexin - Archives de Cormeilles-en-Vexin



Cadastre napoléonien. Cormeilles-en-Vexin, feuille n°A2 au 1 250e, réduit au 10 000e env., extrait.

Cadastre Cormeilles-en-Vexin, sections A, AB, AC, au 2 500e, réduit au 10 000e env., extrait.



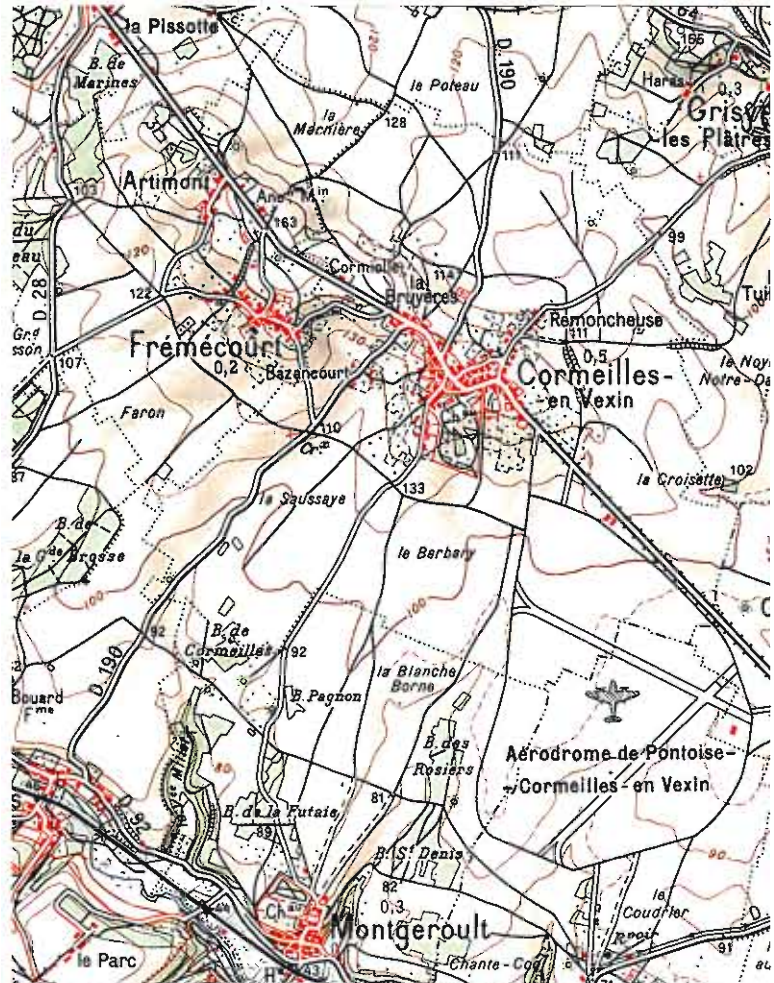
Photographies aériennes, 12 juillet 1994

## Des remembrements successifs

Le paysage traditionnel est l'openfield. Le parcellaire agricole a connu de profonds changements depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le parcellaire actuel est issu de remembrements intervenus dans les années 1950. Les remises boisées montrent une belle stabilité, voire un léger accroissement depuis le début du siècle. Néanmoins, les changements sont perceptibles. Les petites parcelles ont été regroupées et certains chemins ruraux ont été effacés. Le plateau est aujourd'hui plus monotone par la disparition de ces éléments qui soulignaient son relief et par la simplification de la mosaïque des cultures. Cette évolution a été déclenchée par le passage de la traction animale (chevaux, bœufs) à la traction mécanique, et s'est poursuivie avec l'augmentation de puissance des tracteurs. La traction animale nécessitait en effet un réseau dense de chemins d'accès aux champs, et des parcelles de dimension adaptée aux pentes pour réduire la fatigue des animaux. Un autre facteur important de modification du parcellaire est la déviation, créée de 1992 à 1994, qui ne compose pas avec certaines caractéristiques du site.

## L'espace sensible et fragile

Au niveau de la butte, la modification la plus notable concerne la mise en grande culture des terres situées en pied de butte jusqu'aux abords du village, en particulier sur le versant orienté sud/sud-est. Cormeilles, comme la plupart des villages du Vexin français, était entouré d'une ceinture de jardins, de vergers et de prairies, d'autant plus développée sur les versants des buttes constitués de sols moins fertiles. Sa fonction économique de subsistance et de pâturage pour les animaux de trait ou l'élevage a disparu. Aussi, cette ceinture a été mise en grande culture ou s'est transformée en friche boisée. Toutefois, les pentes douces de la butte de Cormeilles se sont prêtées à la culture et se sont peu boisées, en comparaison d'autres buttes vexinoises. Cette tendance est générale, de nombreux villages ayant perdu leur végétation de transition entre les maisons et les champs. Elle a été atténuée à Cormeilles-en-Vexin sur le versant orienté nord/nord-ouest par la présence du parc du château. Mais une zone d'activités a été créée récemment au pied de la butte, accolée au parc du château (lieu-dit « Les Pierrots »). La butte témoigne non seulement de la géologie, mais aussi d'anciennes occupations humaines.

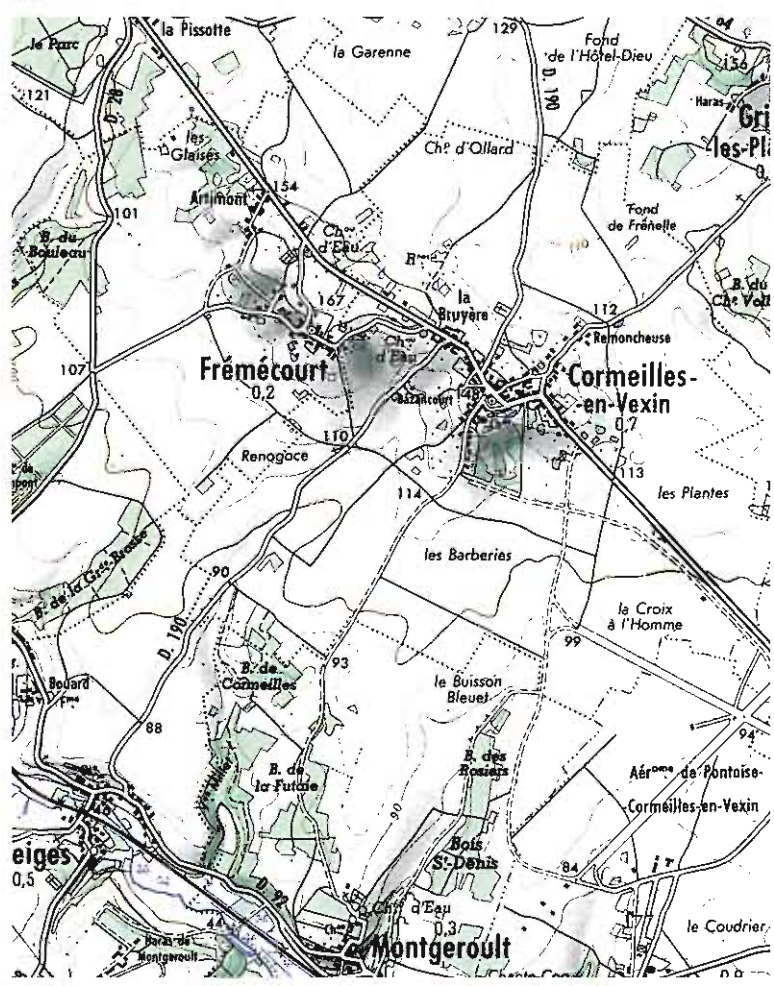


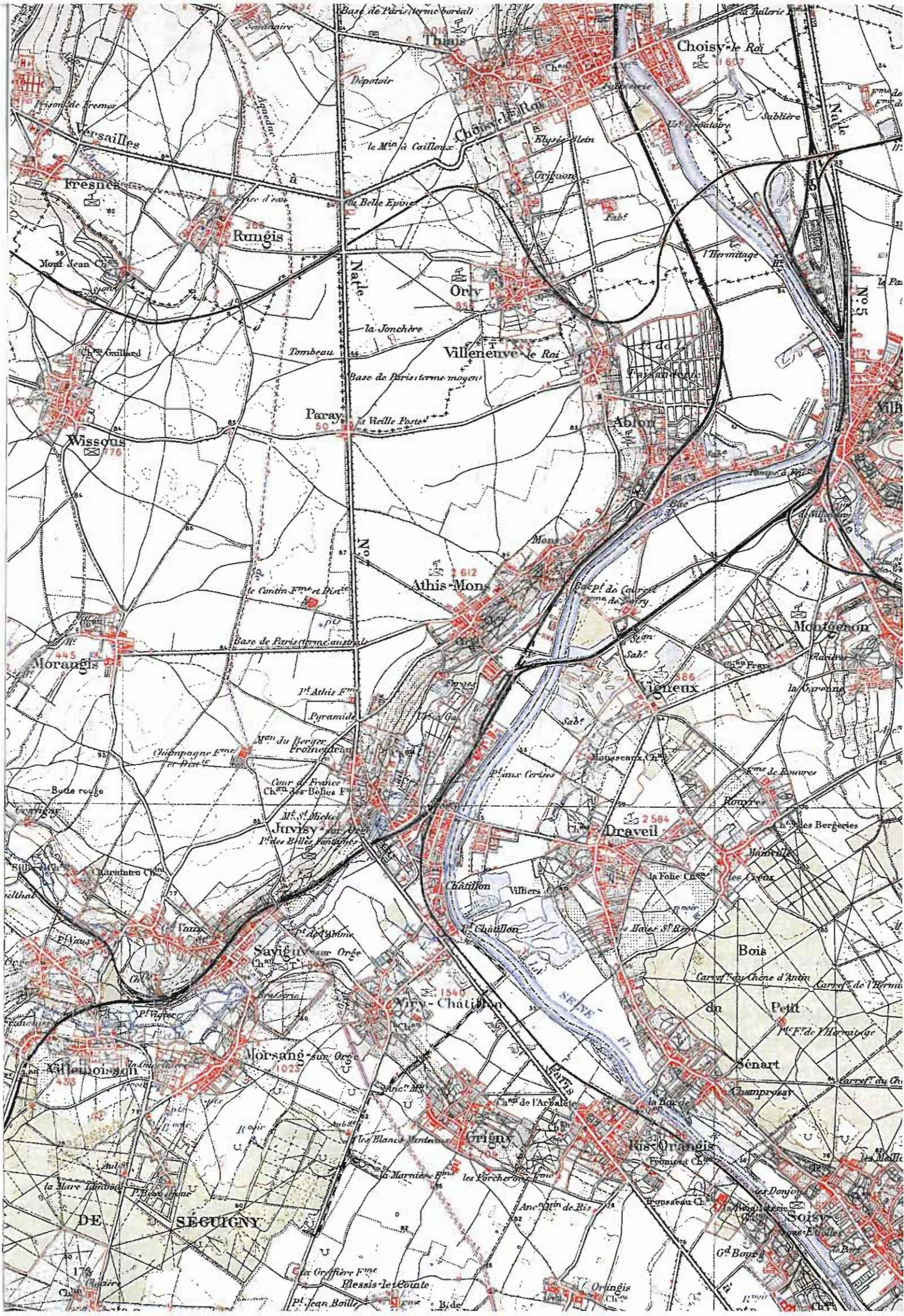
Carte de France au 50 000e, type 1922, feuille n° XXII.13 Pontoise, d'après levés exécutés sur le terrain en 1872-1897, révisés en 1934 et 1947, dessiné et publié par l'IGN en 1953, extrait.

IGN

Carte de France au 50 000e, type 1922, feuille n° XXII.13 Pontoise, publiée en 1961, mise à jour partielle 1965, extrait. Les parties de la carte sur lesquelles portent les mises à jour partielles ne sont pas précisées.

IGN





## L'explosion pavillonnaire

La carte de France type 1900 a montré combien les phénomènes d'industrialisation et de création de lotissements ont commencé à s'inscrire sur le terrain dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Incité en particulier par les progrès des transports ferroviaires, qui ont favorisé les migrations à courte distance et étendu la zone d'approvisionnement de l'agglomération parisienne, les implantations nouvelles d'activités, et surtout d'habitat, ont connu un essor sans précédent jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale. Très schématiquement brossé, le tableau de l'évolution de ce qui allait devenir «l'habitat pavillonnaire» peut se résumer ainsi : en banlieue et grande banlieue, nombre d'implantations ont correspondu, avant 1914, à des lotissements présentant une certaine qualité et un caractère de «villégiature» pour la bourgeoisie parisienne, s'accommodant d'un temps de parcours assez long. En proche banlieue, les lotissements répondaient, en revanche, à la nécessité d'assurer le logement des populations les moins favorisées, chassées de Paris par la crise du logement ou attirées par de nouveaux modes de vie, largement prônés par les lotisseurs des faubourgs et de la banlieue.

À l'issue de la première guerre mondiale, l'accroissement de la banlieue va changer de rythme, sous la pression d'une crise du logement qui a pris une tournure aiguë d'un exode rural accru notamment par l'éclatement des structures patriarcales rurales et par le brassage des populations durant la guerre, mais aussi des besoins en main d'œuvre d'une industrie implantée dans l'agglomération parisienne et dont le développement avait été fortement incité par l'effort de guerre.

Le libéralisme érigé en dogme, l'idéologie de «la propriété pour tous», les facilités de crédit et le prix peu élevé des terrains (généralement dénués de tout équipe-

ment), mais aussi la diminution du temps de travail et l'apparition de la carte de transport, engendrèrent un véritable raz-de-marée pavillonnaire entre 1919 et 1930.

La carte de France type 1900 montre la vallée de la Seine et le plateau d'Orly avant le grand déferlement. Certains lotissements sont déjà tracés sur le sol, essentiellement dans les parcs ou forêts (la Faisanderie à Villeneuve-le-Roi, le Château Fraye à Vigneux, Juvisy...), mais la densité des constructions y est très limitée.

La carte du Service Géographique de l'Armée de 1938<sup>(1)</sup>, figurant sur la double page suivante, montre une tout autre physionomie : les lotissements de 1900 sont construits, comme le sont des dizaines d'autres qui sont apparus en continuité des villes (Choisy-le-Roi, Orly, Draveil, Vigneux...), mais aussi sur le plateau (Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons, Morangis, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge...) ou dans la vallée (Rouvres, Viry-Chatillon, Ris-Orangis...), où les plans d'eau résultant de l'extraction de granulats se multiplient. Cette carte montre, s'il était nécessaire de le démontrer, l'impact puissant du chemin de fer sur l'urbanisation : le nœud de Juvisy, également accessible depuis Draveil et des villes comme Orly ou des lotissements isolés comme « la Fraternelle », accessibles depuis les stations de la grande ceinture.

La carte au 20 000e donne une idée détaillée de l'organisation de ces grands lotissements, la manière dont les rives de la nationale 7 sont densifiées, dont les chemins ruraux et les bâtiments de ferme sont intégrés (le Contin à Paray-Vieille-Poste), la façon dont les coteaux, plus difficiles à viabiliser et plus morcelés, sont provisoirement épargnés au nord de Juvisy, alors qu'ils sont urbanisés au sud, au-dessus de l'Orge.

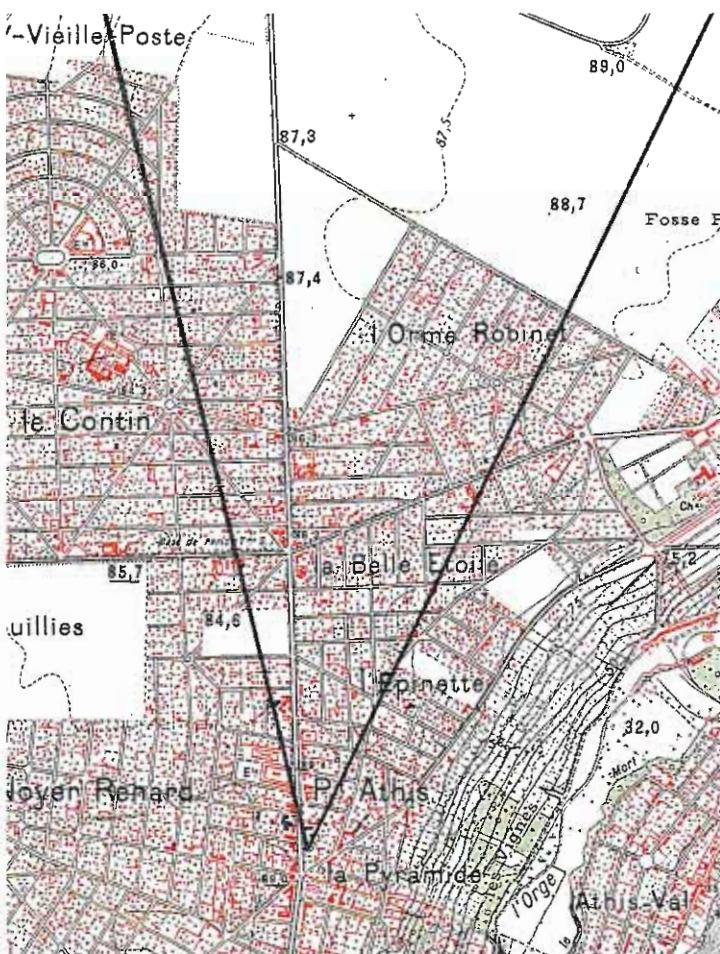
(1) Carte de France au 50 000e type 1922 dressé, dessiné et publié d'après les travaux exécutés sur le terrain en 1901. Révisé en 1933-34 par le Service Géographique de l'Armée, extrait. IGN.

531. ATHIS-MONS — Panorama du Plateau vers Paris — Vue prise du Carrefour de la Pyramide



C. Lévêque, post. aérien

Entre les deux guerres, le pavillonnaire part à la conquête des plateaux agricoles.



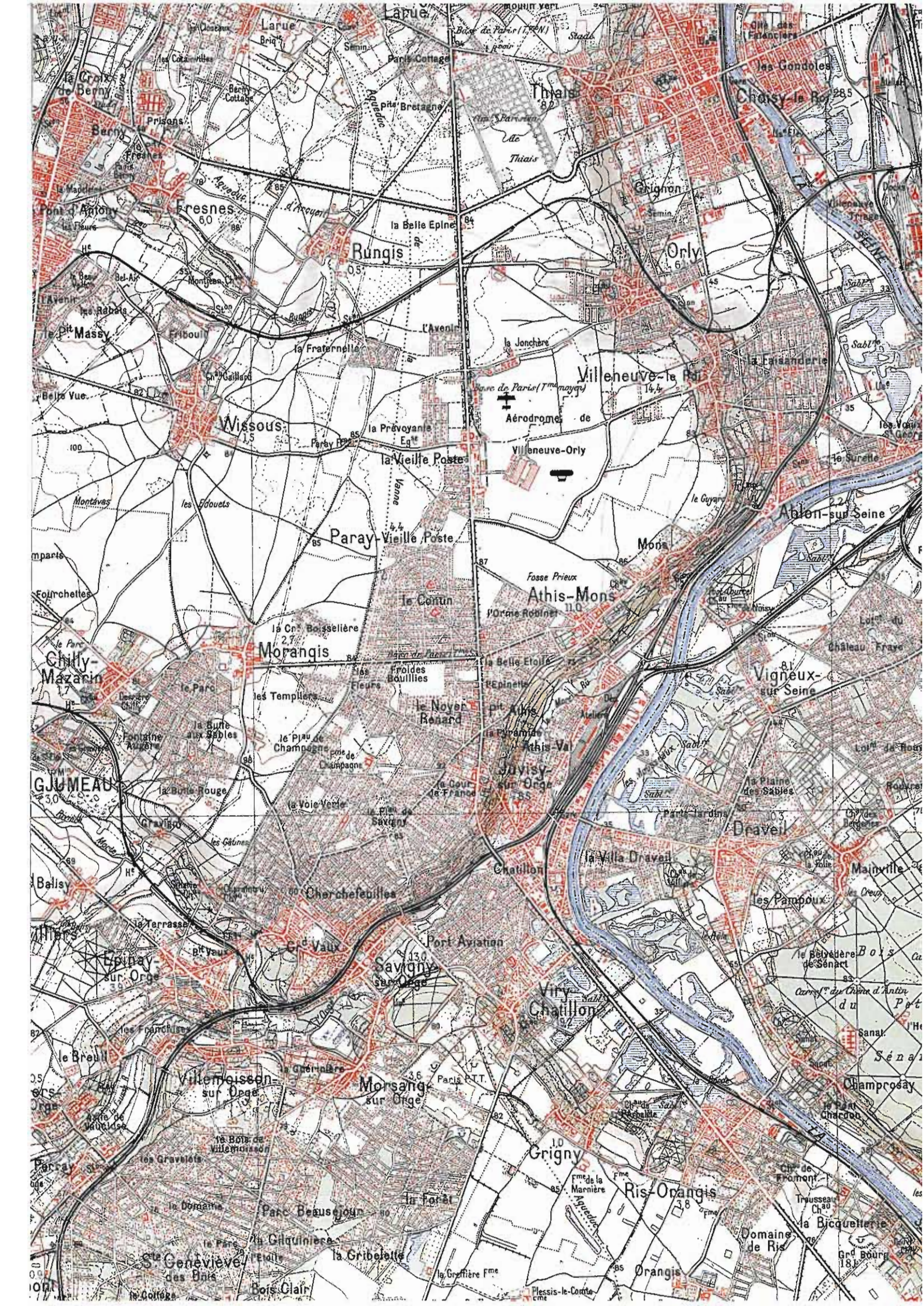
Le plateau d'Athis-Orly au début des années 30. Carte de France au 20 000e type 1922, feuille Corbeil n° 3 4, révisé en 1933, par le Service Géographique de l'Armée, extrait

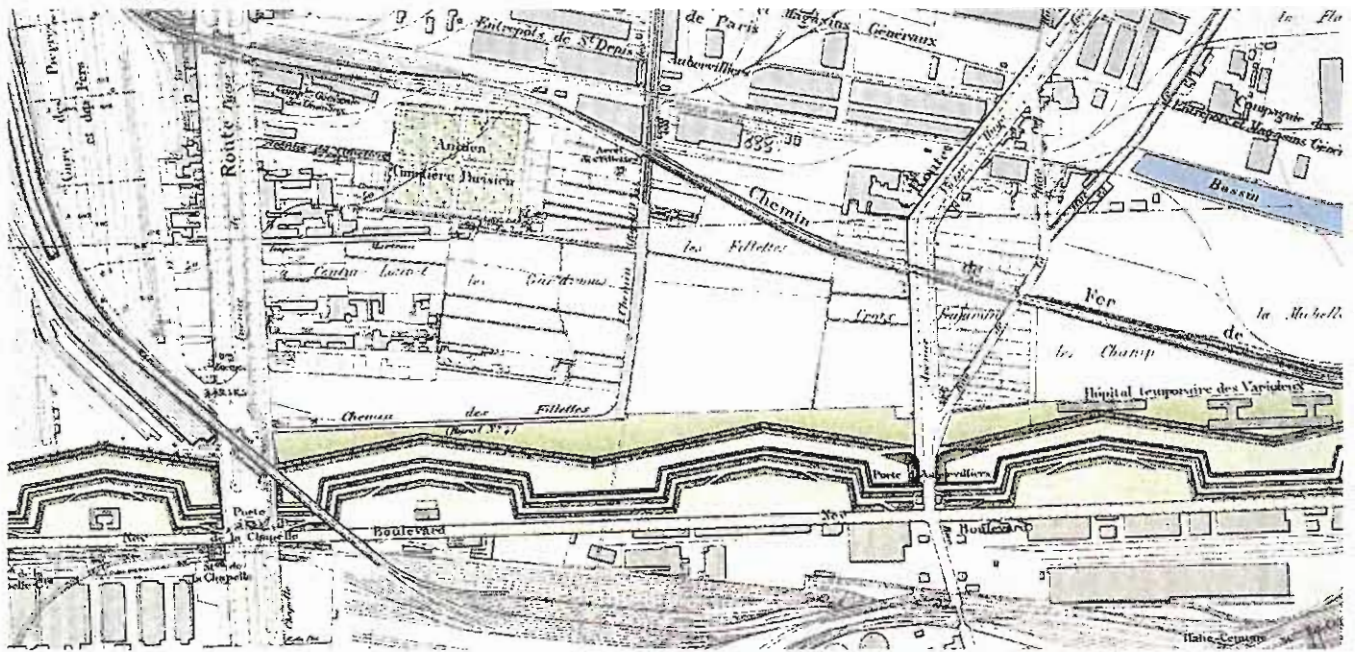
### *Le plateau d'Athis Orly le long de la RN 7*

La carte postale d'Athis-Mons<sup>(2)</sup> montre la nature de la construction sur cette même zone : pavillons de meulière et toitures de tuiles mécaniques, mais aussi cabanons cachés au fond de jardins essentiellement potagers, parsemés d'arbres fruitiers.

(2) Vue prise depuis le château d'eau de la Pyramide (figuré sur le plan au 20 000e) vers l'aérodrome de Villeneuve-Orly, reconnaissable aux hangars à dirigeables bâtis autour de 1920 par Eugène Freyssinet (visibles aussi sur la carte au 50 000e).

*Le plateau d'Orly et la vallée de la Seine avant la seconde guerre mondiale. Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Corbeil n° XXIII-15 au 50 000e, révisé en 1933/34, par le Service Géographique de l'Armée, extrait.*





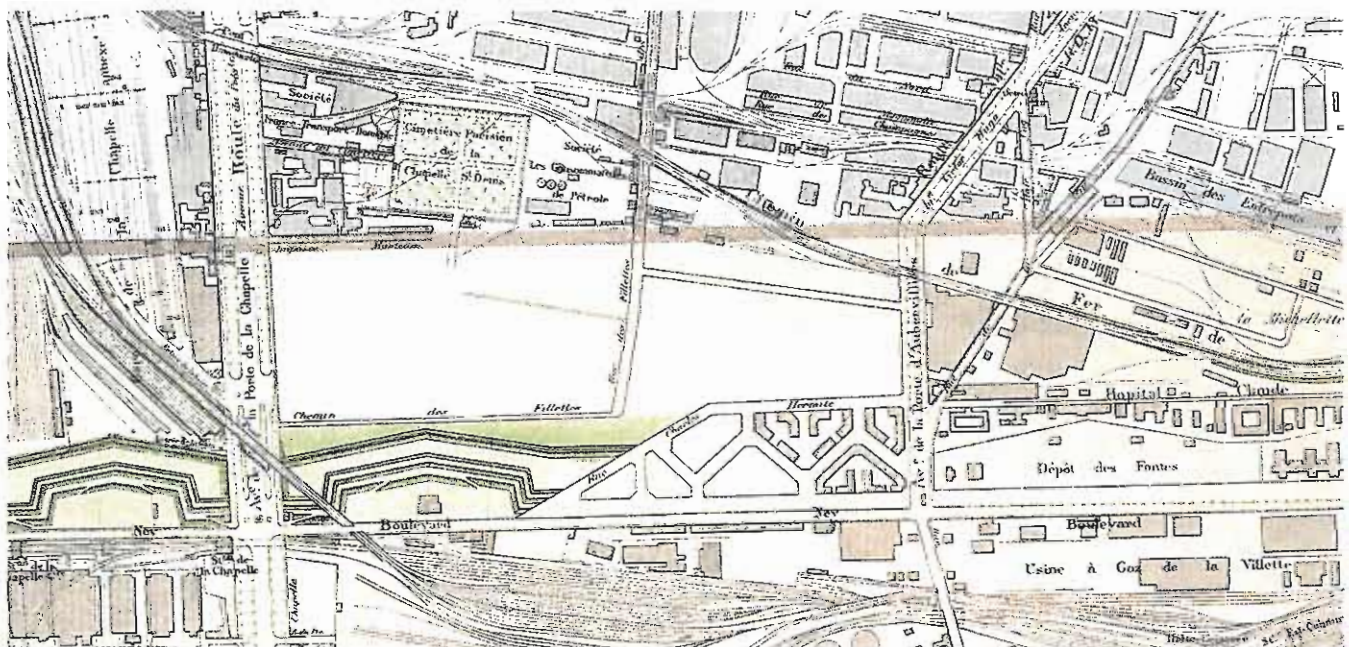
Les fortifications à la porte de la Chapelle en 1900. Atlas des communes du département de la Seine, feuille n° 30, dressée en 1895, réduite au 10 000e env. extrait

## HBM et cités-jardins

Parallèlement à ce formidable développement pavillonnaire (plus de la moitié de la superficie de ce type d'urbanisation a été réalisée en Ile-de-France entre les deux guerres), deux autres types de logements ont marqué la période, tous deux réalisés par des organismes publics : les HBM (habitations à bon marché, issues des dispositions des lois de 1912 et de 1922), et les cités-jardins. Le déclassement des fortifications, en avril 1919, précédé par la loi Cornudet sur l'extension des villes (mars 1919) et par le concours pour le plan d'extension de

Paris (mars 1919), et suivi par le projet d'aménagement de Louis Bonnier de 1924, entraînent un aménagement progressif de la ceinture de Paris, dont une part importante sera consacrée aux HBM et aux espaces et équipements verts<sup>(3)</sup>. Les cartes de l'Atlas des communes du département de la Seine témoignent de cette évolution entre leur version d'origine et leur révision effectuée au début des années 1930; elles témoignent aussi de l'important développement industriel de la proche banlieue

(3) Le lecteur pourra utilement se reporter à *des fortifs au périph* de J.L. Cohen et A. Lortic, notamment page 149 et suivantes. Ed. du Pavillon de l'Arсенal. Picard éditeur. Paris 1991.



Le déclassement des fortifications et la réalisation des HBM de la ceinture des Maréchaux. Atlas des communes du département de la Seine, feuille n° 30, révisé en 1933, réduite au 10 000e env. extrait





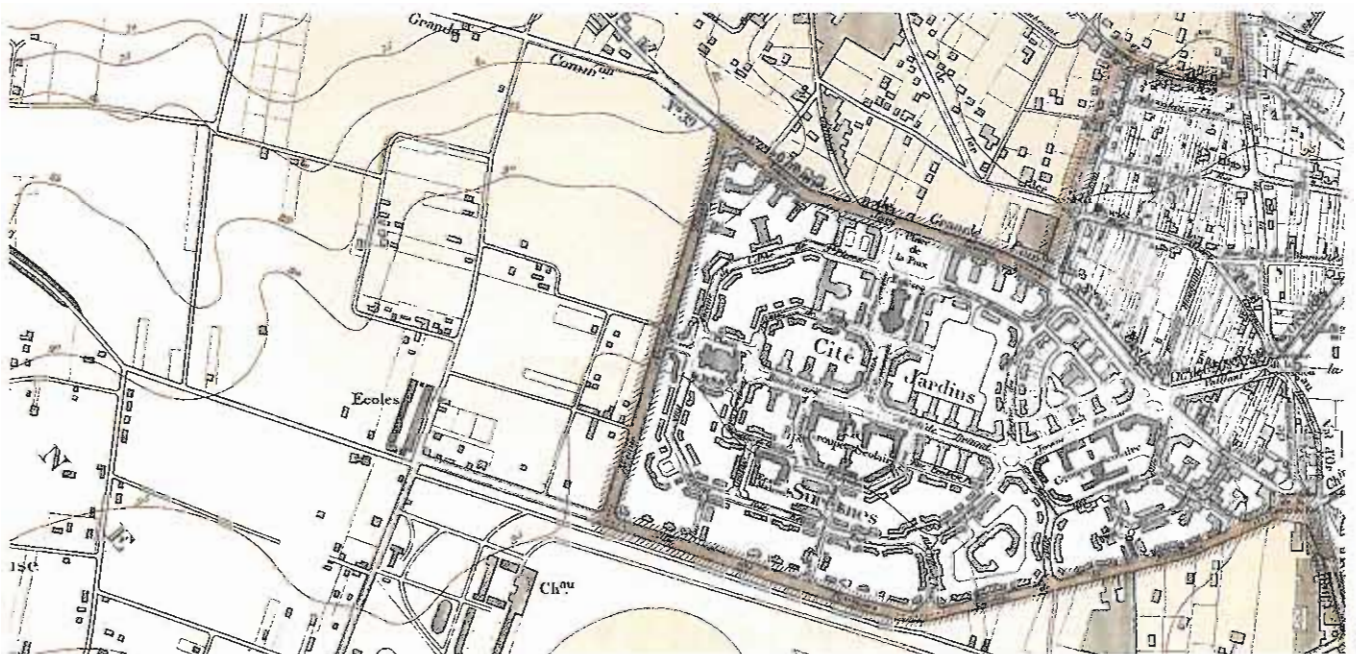
Le site de la cité-jardins de Suresnes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Atlas des communes du département de la Seine, feuille n° 44, dressé en 1897, réduit au 10 000<sup>e</sup> env. extrait

(cf infra). Ces cartes montrent également, avec précision, l'extraordinaire essor de l'urbanisation en petite couronne, et en particulier les cités-jardins qui constituent, entre 1921 et 1935, les programmes-types d'ensembles de logements sociaux réalisés de façon concertée à la périphérie des villes<sup>(4)</sup>. Les plus récentes d'entre elles (comme par exemple Drancy-la-Muette, réalisée par Lods et Beaudoin en 1933-35) préfigurent ce que seront les grands ensembles de l'après-guerre.



Une maison de la cité-jardins de Suresnes réalisée par l'OPHBM de la Seine

(4) pour plus de détail, se reporter à *Les cités-jardins de la région d'Île-de-France*. Cahier de l'IAURIF n° 58, Mai 1978.



La cité-jardin de Suresnes et son environnement à la veille de la seconde guerre mondiale (au sud, l'hippodrome de Saint-Cloud). Atlas des communes du département de la Seine, feuille n° 44, révisé en 1938, réduit au 10 000<sup>e</sup> env. extrait



Collection patrimoine

Le rêve de la maison individuelle. «Concours des maisons» organisé par le Parisien libéré en 1960.



## L'apparition des grands ensembles

Après guerre, la diminution de l'aide à la personne au bénéfice de «l'aide à la pierre», mais surtout les préoccupations quantitatives que pose la reconstruction, amènent à favoriser les opérations d'habitat collectif qui vont constituer les «grands ensembles», ainsi que des opérations plus modestes implantées sur les terrains laissés non bâtis par l'habitat pavillonnaire.

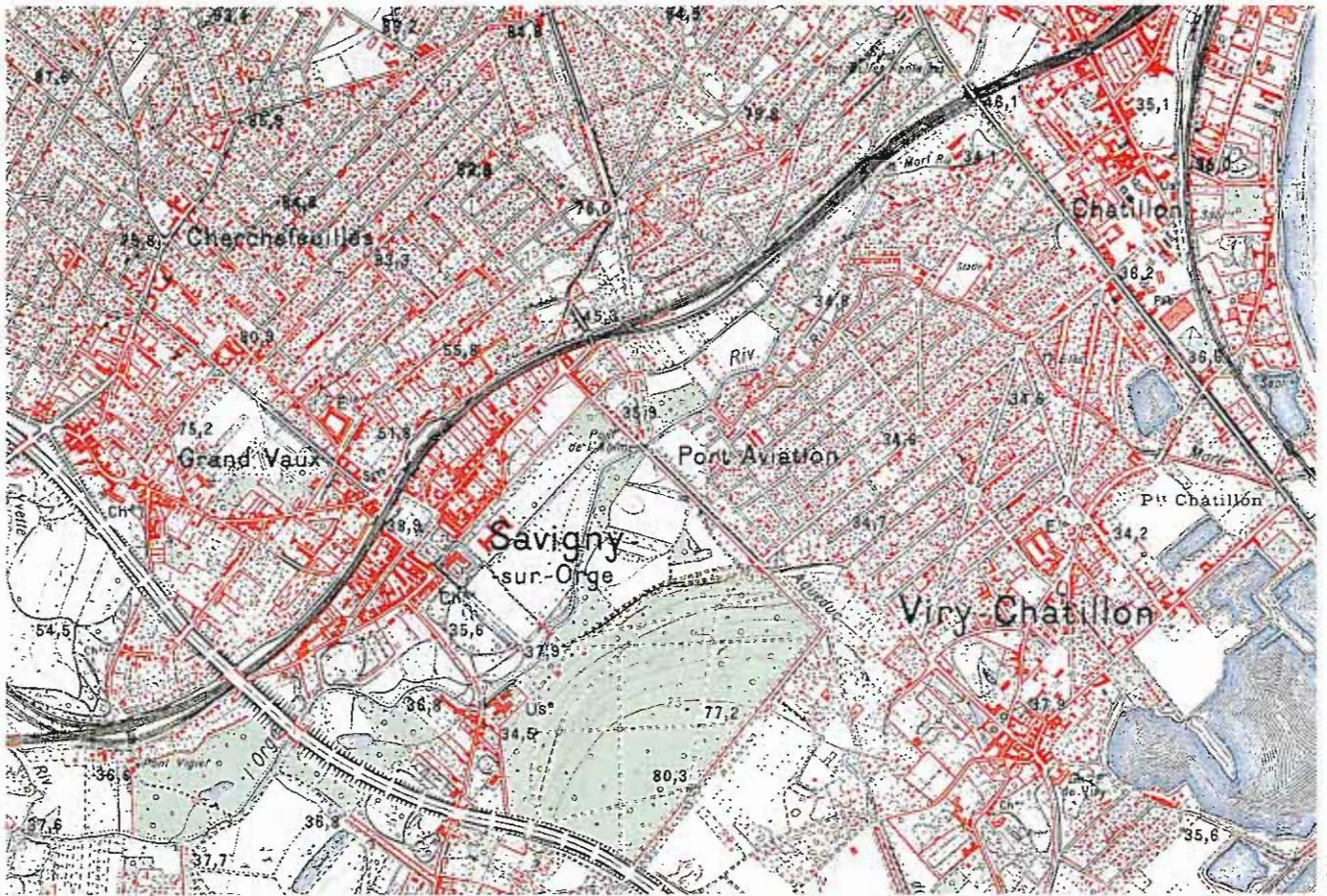
La comparaison de la carte du Service Géographique de l'Armée de 1933, puis de celle de l'IGN de 1964, montre bien comment les ensembles d'habitat collectif ont pris position sur les terrains épargnés par la vague

pavillonnaire et par les infrastructures, ce qui explique, aujourd'hui encore, l'enclavement dont beaucoup d'entre eux souffrent par rapport aux centres anciens et aux gares qui structurent la banlieue. Elle montre également comment, malgré un discours intransigeant, l'idéologie de la Charte d'Athènes a su s'adapter à la réalité du terrain, en matière d'orientation solaire par rapport aux contraintes parcellaires notamment.

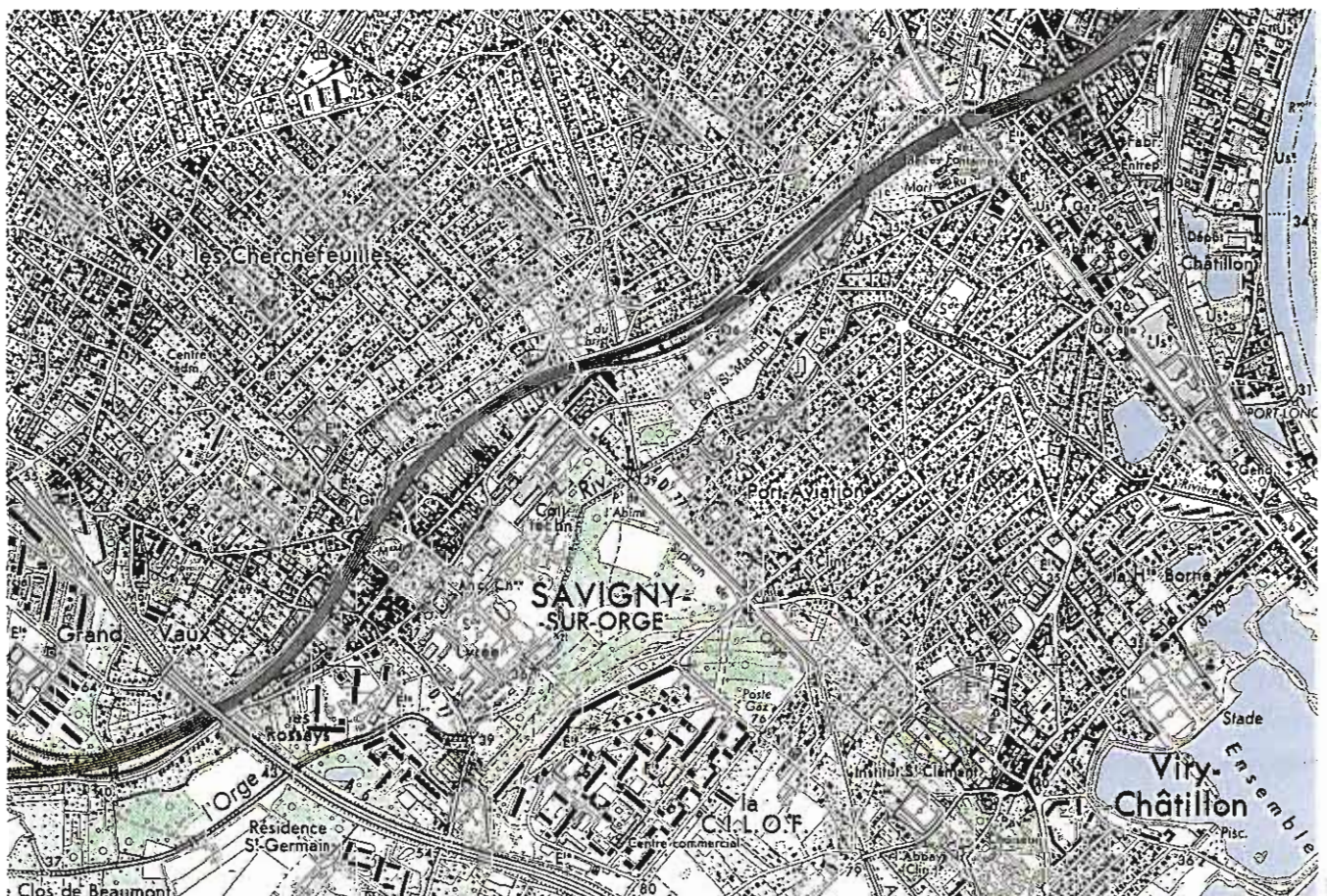


Collection patrimoine

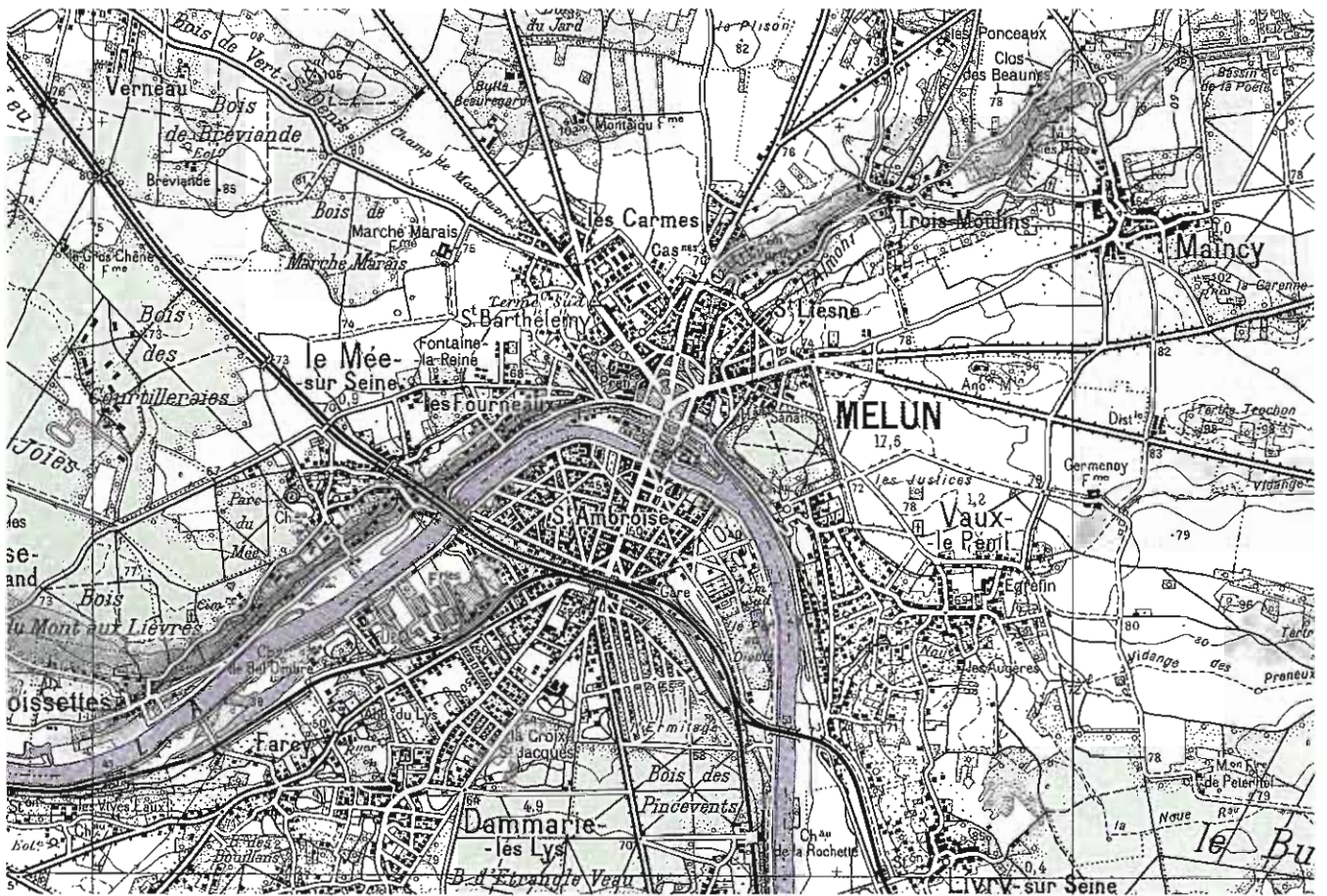
Un ensemble de logements collectifs à Savigny-sur-Orge.



Savigny-sur-Orge et Viry-Chatillon dans les années 30 (l'autoroute du sud projetée résulte d'une mise à jour partielle de la carte en 1956).  
Carte de France, au 20 000e feuille Corbeil n° 7-8 levés de 1872-78 et 1901, révisés en 1933, par le Service Géographique de l'Armée, extrait.



Savigny-sur-Orge et Viry-Chatillon dans les années 60 : l'autoroute est réalisée, les interstices de l'urbanisation sont occupés par des ensembles d'habitat collectif ou par des équipements. Carte de France au 20 000e, feuille Corbeil n° 7-8 levés stéréographiques complétés sur le terrain en 1964, extrait



Melun dans les années 50 : une ville concentrique traditionnelle, avec son centre ancien, ses extensions résidentielles vers la gare et le long des principales voies d'accès, ses grands équipements périphériques. Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Melun n° XXIV-16, dressé, dessiné et publié en 1944-45, mise à jour en 1953, extrait

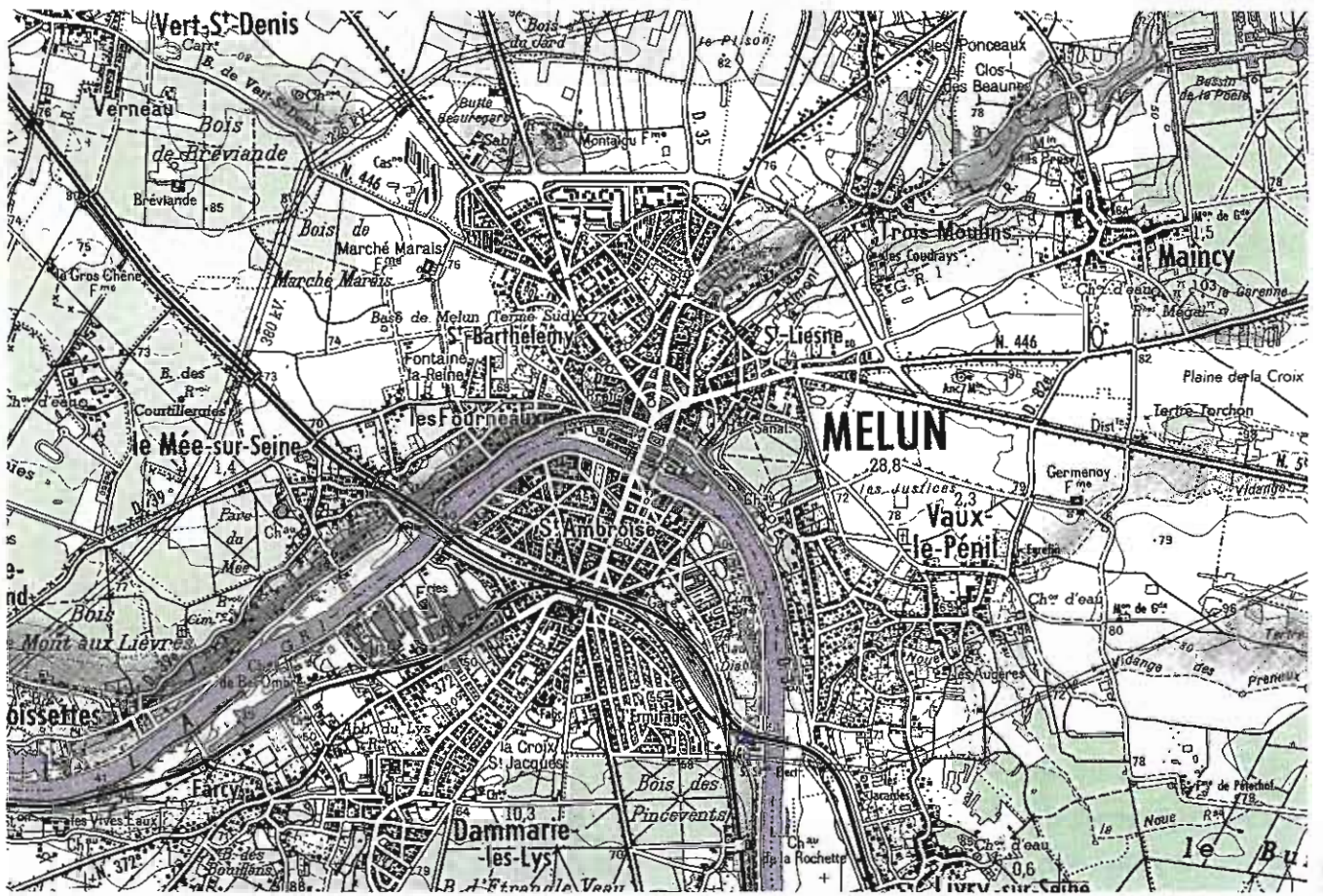
Durant cette période, et avant l'émergence de la « maison sur catalogue » qui représentera près de 80% de la construction individuelle dans les années 1970, le pavillon reste le rêve souvent inaccessible du citadin. L'après-guerre verra la densification progressive d'un pavillonnaire de plus en plus enserré dans un carcan réglementaire, mais de mieux en mieux équipé. L'évolution des transports en commun, et surtout de l'automobile particulière, va étendre toujours plus loin les zones à lotir et intensifier la construction des coteaux au foncier morcelé.

Loin de se limiter à la seule agglomération parisienne, la création de grands ensembles et l'extension pavillonnaire ont également concerné les villes petites et moyennes de l'Île-de-France, et ce bien avant la mise en oeuvre de la politique des ZUP<sup>(5)</sup>.

La comparaison entre la carte IGN de Melun au 50 000e (mise à jour en 1953) avec sa révision de 1961 (mise à

jour partiellement en 1963) montre plusieurs phénomènes caractéristiques de cette période : la création d'un ensemble d'immeubles d'habitat collectif (dont l'orientation est strictement nord-sud) au nord de l'agglomération, au-delà des casernes et des lotissements pavillonnaires; la densification et l'extension des lotissements, notamment dans les zones boisées en contact avec l'agglomération; la création d'une déviation qui ceinture le nord de l'urbanisation; le mitage grandissant des coteaux; l'apparition de couloirs de lignes à haute tension. On sent l'hésitation entre un urbanisme imposé, hérité de la Charte d'Athènes et faisant fi d'une organisation spatiale respectueuse du passé, et un urbanisme de laisser-faire à coups de petits lotissements, de construction au coup par coup, et de prégnance technocratique des infrastructures.

(5) ZUP : zone à urbaniser en priorité, procédure créée par le décret n° 58-1464 du 31 décembre 1958, remplacée aujourd'hui par celle des zones d'aménagement concerté.



Melun dans les années 60 : les grands ensembles ont pris position sur le plateau nord, les lotissements se sont densifiés et étendus, même en forêt, la nationale 5 est déviée et les lignes à haute tension sont apparues. Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Melun n° XXIV-16, dernière révision de 1961, mise à jour partielle en 1963, extrait



Melun, le grand ensemble de «Plateau nord» et le pont de la ligne SNCF Paris-Lyon électrifiée : l'image de la modernité des «nouvelles cités»

## Les bois, l'exemple de Meudon et de Clamart

Carte de France au 20 000e type 1922,  
feuille Paris n° 5-6, dressé dessiné et  
publié par le Service Géographique de  
l'Armée en 1940, extrait.

La comparaison entre la carte de France au 20 000e type 1922 de 1940 et la carte « des Chasses » permet de cerner des permanences et des transformations.

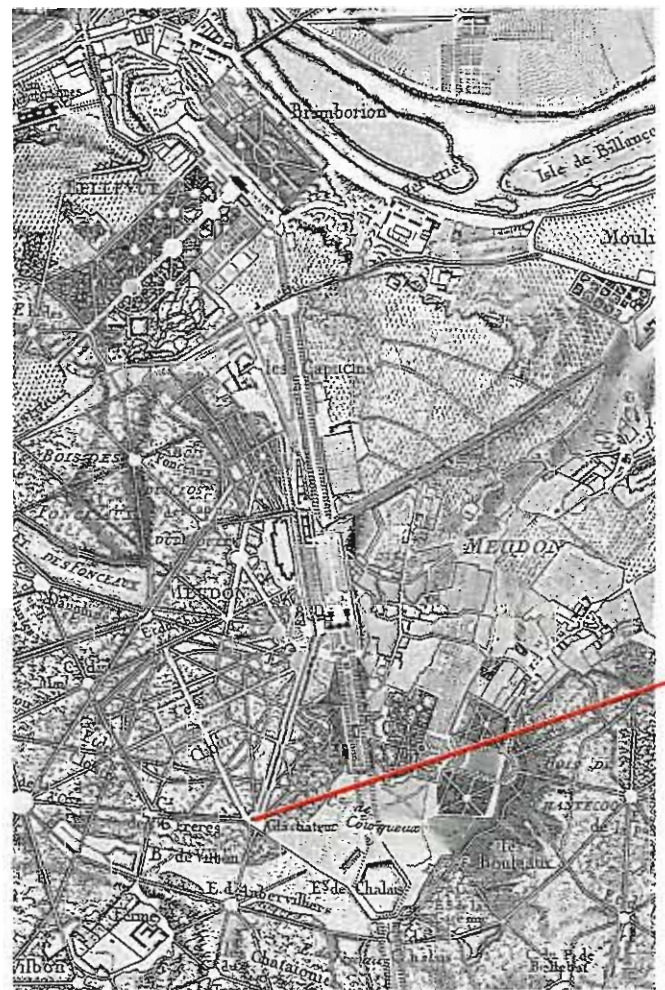
L'ancien « parc de Meudon » est devenu le bois de Meudon. Les bois et leurs grandes allées forestières sont, pour l'essentiel, restés en place, malgré des « anciennes carrières » figurées sur la carte de 1940, un cimetière, une cartoucherie et quelques lotissements.

« Le Gladiateur » est toujours là; une photo de 1940 montrerait si le belvédère qui y avait été aménagé offre toujours une vue sur le vallon.

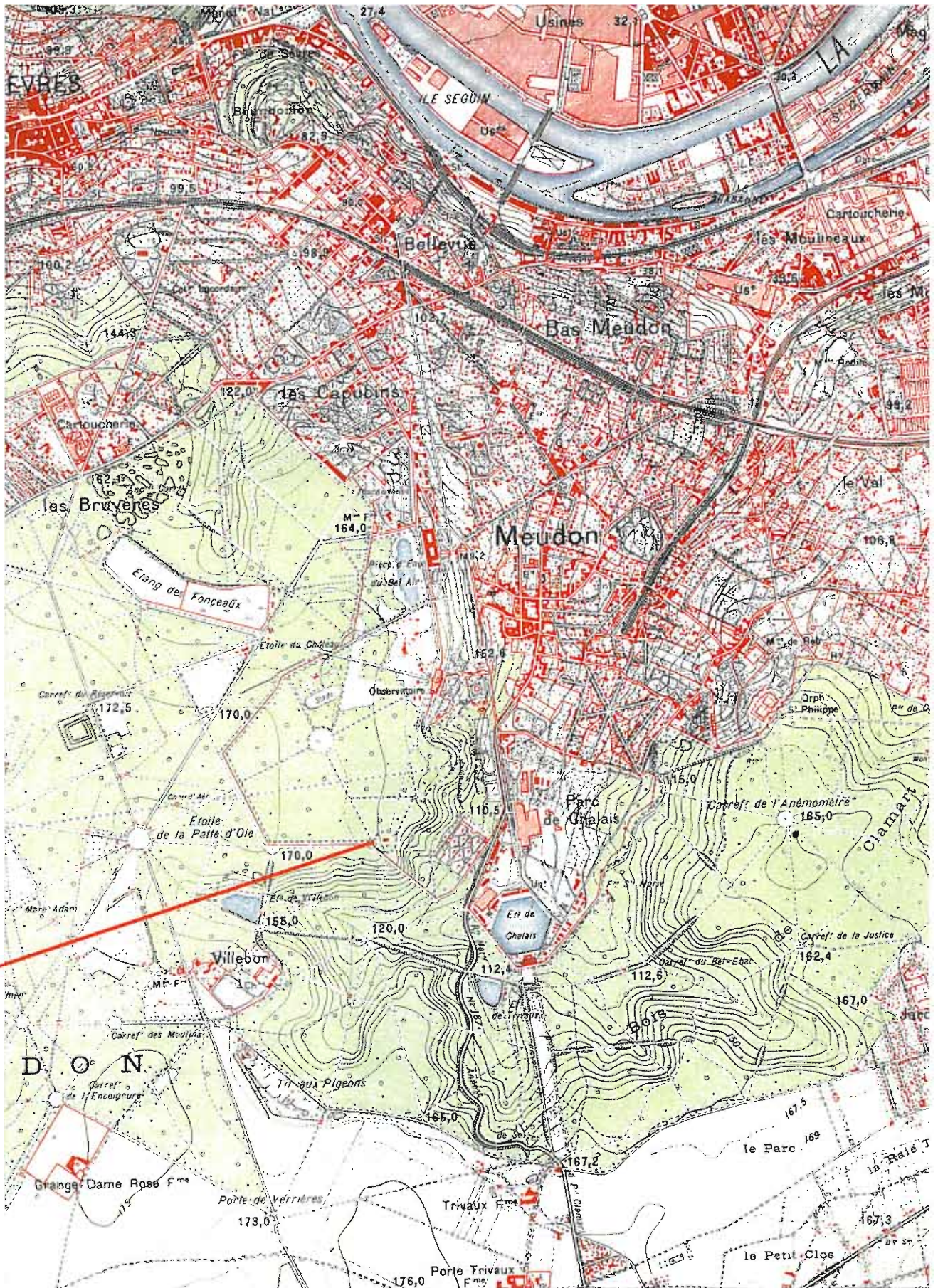
Sur le coteau opposé, au pied du bois de Clamart, le parc de Chalais évoque peut-être les « Jardins Bas » dessinés au XVII<sup>e</sup> siècle et dont les allées d'un parterre se retrouvent dans le tracé d'un lotissement.

Entre les deux versants, l'étang de Chalais (encore hexagonal) n'occupe plus la même place dans la composition de l'ensemble. L'ancienne perspective, dont il marquait le point bas, demeure au sud, très lisible jusqu'à la « porte de Clamart » sur les hauteurs du plateau de Beauce. Elle a presque disparu entre l'étang et la grande terrasse de Meudon : des équipements sportifs, une voie, quelques bâtiments et des boisements l'ont progressivement rongée.

*Au-delà de la carte. Cet alignement majestueux, tendu de Bellevue jusqu'au plateau dominant la Seine (de 167,2 m d'altitude indiqués par la carte) et d'une longueur de 3,3 km (soit environ la distance qui sépare l'Arc de Triomphe du Carrousel de celui de l'Étoile à Paris) pourrait, sans doute, être restauré simplement, retrouvant sa place en Ile-de-France. Bellevue pourrait retrouver un belvédère offrant des points de vues multiples sur le méandre de la Seine et sur Billancourt à ses pieds.*



Carte « des Chasses » feuille Versailles n° 5 au 28 800e env., extrait.



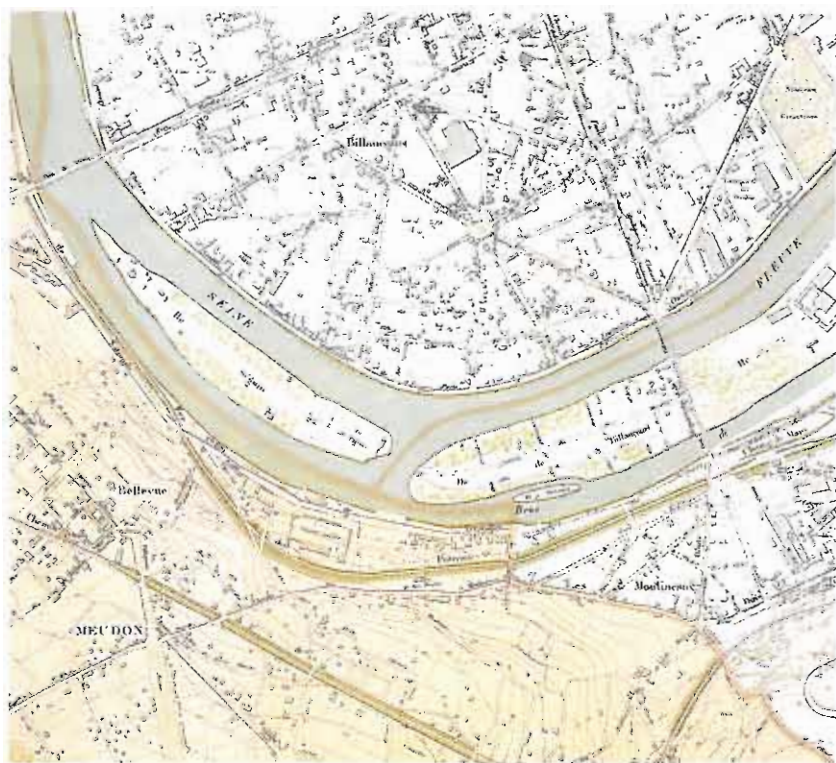
### *Renault à Boulogne-Billancourt*

*Le site de Renault à Boulogne-Billancourt mérite d'être cité car il est représentatif du phénomène de colonisation du couloir de la Seine par l'industrie : il efface les rues, le parcellaire, utilise le fleuve mais aussi la voie ferrée, voire les voies du tramway.*

*La comparaison des cartes de 1906 de l'Atlas des communes du département de la Seine avec leur révision de 1933 montre bien cette évolution.*

*Une partie du parcellaire et du réseau viaire de Boulogne-Billancourt est effacé au profit de vastes îlots industriels (le phénomène est un peu moins marqué dans la partie est du territoire où les usines automobiles Salmson se sont implantées, le réseau viaire n'ayant pas été touché).*

*L'île Seguin est investie, ainsi que la rive gauche : réalisation d'un branchement ferré à la hauteur de l'ancienne verrerie qui a disparu, utilisation croissante de la gare de marchandises et de ses terrains dans l'ancienne île Monsieur, face au parc de Saint Cloud et à la manufacture de Sèvres.*



Atlas des communes du département de la Seine, feuille n° 61 dressé en 1898, réduit au 20 000e env extrait.



Atlas des communes du département de la Seine, feuille n° 61, révisé en 1933, réduit au 20 000e env extrait.

*Ces installations sur la rive gauche seront confortées entre la voie de chemin de fer et la Seine. C'est l'époque où l'industrie se développe dans la quasi-totalité de la banyue, soit massivement, comme c'est le cas le long de la Seine en amont de Paris ou au nord-ouest de la capitale, soit plus ponctuellement, comme le montre l'implantation des Forges de Meudon (qui deviendra l'usine Chausson, filiale de Renault) sur le bas-Meudon. Il est à remarquer que le pavillonnaire, quant à lui, s'implante progressivement en respectant les tracés et les grandes directions du paysage de Belleme sur la rive gauche.*



## La concentration de l'industrie

Au tournant du siècle, l'agglomération parisienne avait connu un développement industriel accéléré, le plus fort qu'elle ait connu jusqu'alors. Née dans Paris, l'industrie s'est développée vers la banlieue, pendant que les petites villes plus éloignées s'industrialisaient plus lentement.

Durant la première guerre mondiale, la région d'Ile-de-France s'est profondément et définitivement industrialisée<sup>(6)</sup>. Ce qui était déjà lisible sur la carte de France type 1900 à Paris et dans sa proche banlieue gagnait en importance.

*Après l'armistice de 1918, la reconversion industrielle est facilitée par les besoins de la reconstruction, le maintien d'une armée nombreuse, l'essor de l'automobile et de l'aviation, la nécessité de satisfaire des besoins industriels freinés par la guerre, comme ceux de la construction (...). Mais la poussée industrielle de l'entre deux guerres n'atteint pas en Ile-de-France l'ampleur de celle qui s'était produite de 1880 à 1914. Même avant la crise de 1931, les créations d'établissements industriels nouveaux sont peu*

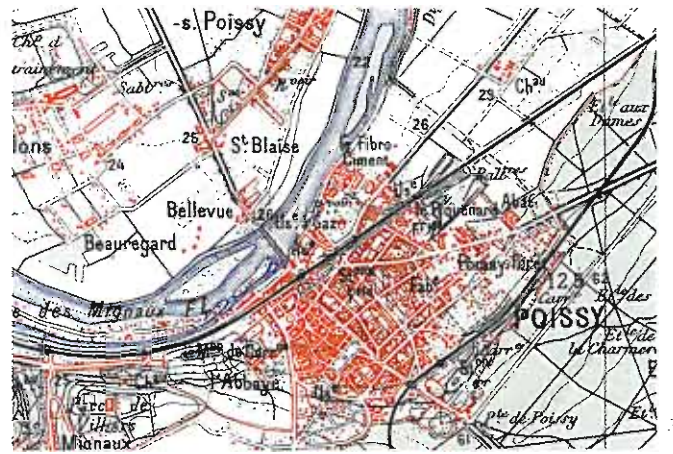
(6) J. Bastié « Histoire de l'Ile-de-France et de Paris » p. 515. Ed. Privat. 1971.

### Simca à Poissy

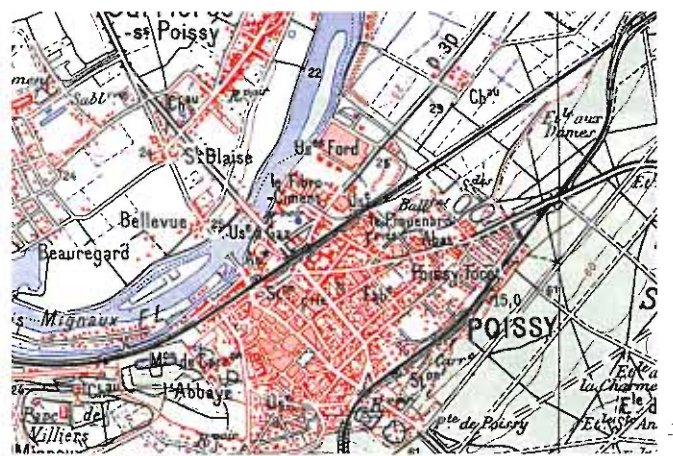
*La vallée de la Seine, en aval de Paris, a accueilli de nombreuses entreprises qui ne se sont pas implantées dans les grandes zones industrielles. Celles-ci n'apparaîtront en effet que plus tard. L'exemple de Poissy l'illustre bien. La première implantation de Ford en 1940, ainsi que celle de Glaenzer-Spicer, transféré de Courbevoie en 1938. (poids lourds, puis TGV) appa-*



Les usines Ford et Glaenzer-Spicer à Poissy vers 1950, avant que Simca ne reprenne le site et agrandisse les installations.

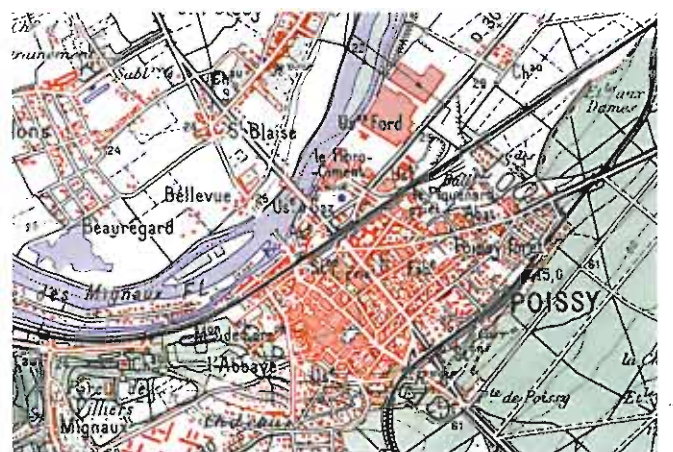


Carte de France au 50 000e, type 1922, feuille Versailles, n° XXII-14 dressé et dessiné en 1931 d'après les travaux exécutés sur le terrain de 1872-1898, révisé en 1932-33, par le Service Géographique de l'Armée, extrait



Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Versailles, n° XXII-14 révisé en 1932-1933, mise à jour partielle en 1952, d'après photographies aériennes, dressé et publié en 1953, extrait.

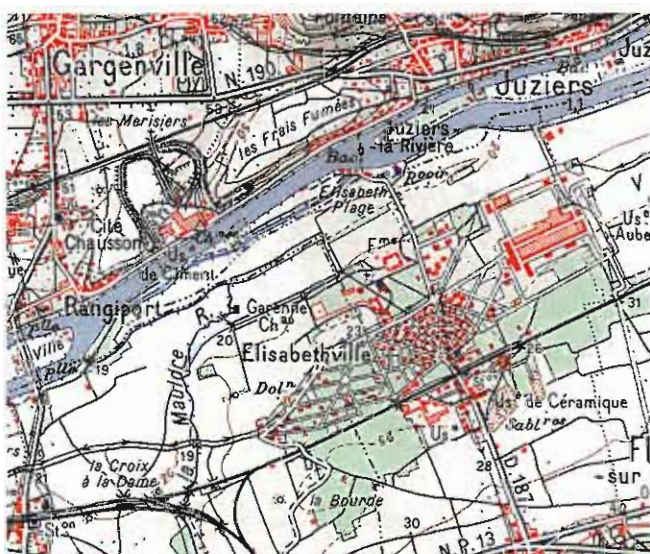
*raissent sur la carte de 1952. Les mises à jour successives en montreront les extensions, sans pour autant actualiser les changements de propriétaires (l'usine est reprise par Simca en 1954, puis Talbot en 1986 après un intermède Chrysler, puis Peugeot après 1986).*



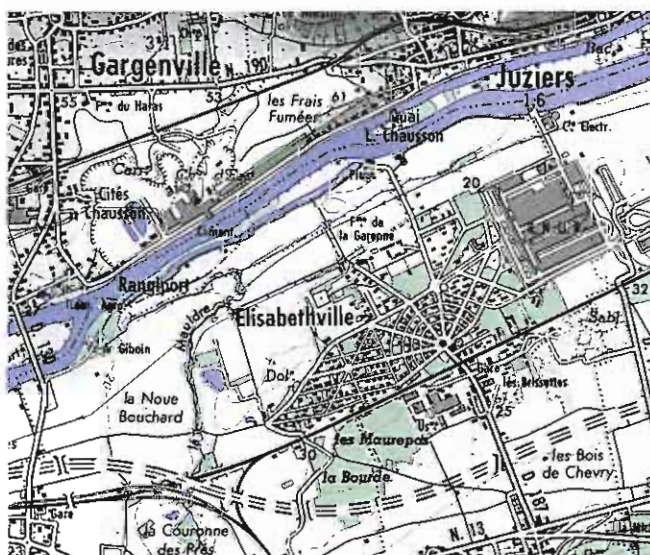
Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Versailles, n° XXII-14 d'après photographies aériennes de 1957, mise à jour partielle en 1959, extrait



Photographie aérienne de 1949. Pontoise-Meaux n° 401, au 25 000e env. Extrait.



Carte de France au 50 000e, type 1922, feuille Pontoise, n° XXII-13, levé en 1872-97, révisé en 1934 et 1947, dessiné en 1953, d'après photographies aériennes, extrait



Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Pontoise, n° XXII-13, d'après levés stéréophotographiques de 1961, mise à jour partielle de 1965, extrait

nombreuses. En revanche, il y a pas mal de substitutions; l'automobile et les branches dérivées remplacent souvent des industries qui n'arrivent pas à s'adapter : bois, textiles, cuirs, chaussures, faïenceries.

L'aviation continue à progresser (...). Mais c'est l'essor de l'automobile qui est le plus considérable (...). Dès 1936, Renault emploie à Billancourt 35 000 ouvriers; Citroën s'est beaucoup agrandi quai de Javel et en utilise 20 000. Au total, relativement peu de créations industrielles importantes, mais l'agglomération parisienne et même la très proche banlieue continue à concentrer la quasi-totalité des industries de l'Ile-de-France. Ce sera sensiblement différent après la seconde guerre mondiale.<sup>(7)</sup>

Après la seconde guerre mondiale, le relèvement de l'industrie parisienne est relativement rapide. Dans la région parisienne, de 1954 à 1962, le nombre d'emplois industriels a fortement augmenté, d'au moins 50%, soit environ 500 000. En banlieue, le nombre d'établissements de plus de 50 salariés progresse dans le même temps de 40%, soit trois fois plus que la moyenne française. Se sont particulièrement développées : les industries de l'automobile, de l'électro-ménager, de l'électronique, des plastiques.

Les principaux pôles nouveaux d'activité, par le nombre d'emplois créés, sont des lieux à activité unique comme Orly, Saclay, Poissy, Flins, Orsay (...). La zone industrielle qui a connu le plus grand développement est celle de Gennevilliers, en grande partie liée au port de Paris (...). Les migrations industrielles de Paris vers la banlieue, fort anciennes, continuent, de préférence selon les axes radiaux, et souvent par étapes.<sup>(8)</sup>

(7) id. p 525

(8) id. p 550

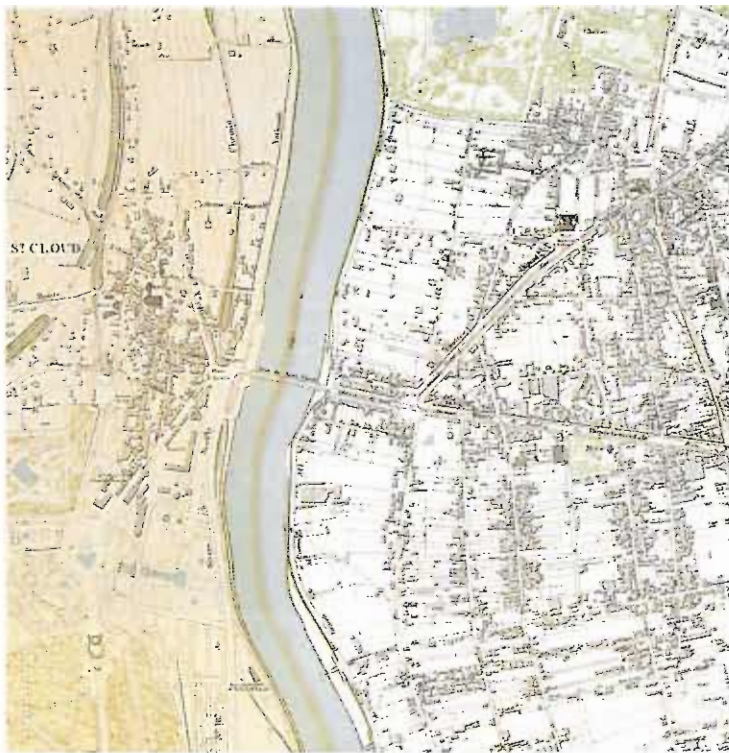
#### Renault à Hins-Aubergenville

L'implantation de Renault à Hins-Aubergenville répond à une logique d'implantation claire dans la vallée de la Seine (Sandouville, Grand Couronne, Cléon, Billancourt, Flins) pour bénéficier de la présence de voies de communication importantes (fluviale, autoroutière, ferrée).

## Autoroutes et déviations

La première autoroute créée en Ile-de-France est l'autoroute de l'ouest. Elle est née d'une réflexion qui, en 1927, proposait une *route touristique de dimensions et de caractéristiques assez modestes*<sup>(9)</sup>. Sa création répondait à plusieurs objectifs : faciliter la sortie automobile de Paris dans sa banlieue ouest, qui connaissait depuis plusieurs années des difficultés de circulation; *gagner agréablement et commodément les environs de Versailles et de Saint-Germain*<sup>(10)</sup>; passer par des sites et des points de vue présentant de beaux panoramas. Ce premier projet prévoyait de traverser le parc de Saint-Cloud en tranchée, ce qui a été abandonné grâce notamment à la mobilisation des Beaux-Arts. En 1932, l'idée est reprise mais cette fois sous la forme d'une radiale à grand trafic, et en 1935, le projet avec tunnel est déclaré d'utilité publique.

Si la création du tunnel de Saint-Cloud a préservé le parc, l'avenue qui joignait le château à la place d'Armes (en tête du pont) a en revanche changé de physionomie (comme le montre l'Atlas des communes du département de la Seine lorsque l'on compare la feuille d'origine n° 53, dressée en 1895, à sa révision totale de 1941) : large avenue plantée dans un premier temps, viaduc autoroutier depuis 1976. Si ce premier aménagement respectait sensiblement le site (malgré l'ouverture du tunnel et l'élargissement de l'avenue du Palais, l'allée du Bas du Parc débouchait toujours sur la place d'Armes devenue place Clémenceau), il n'en est pas de même depuis 1976, date à partir de laquelle l'accès au parc se fait par une bretelle d'un échangeur à moitié souterrain : la logique de l'automobile l'a dès lors emporté sur une préoccupation d'organisation de l'espace qui avait pourtant su tirer parfaitement parti du site.



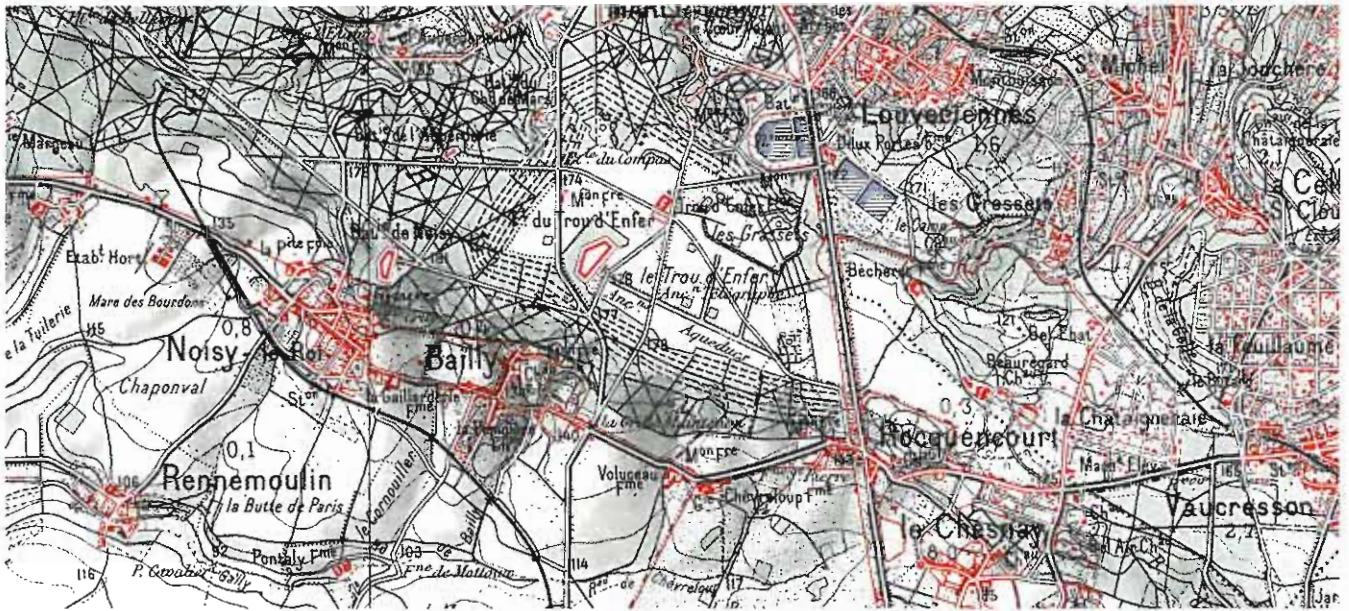
Atlas des communes du département de la Seine, feuille n° 53, dressé en 1895, réduit au 20 000e env. Extrait.



Atlas des communes du département de la Seine, feuille n° 53, révisé en 1941, réduit au 20 000e env. Extrait.

(9) M. de Buffévent « L'autoroute de l'ouest, nouvelle sortie de Paris », cité par C. Vacant dans *Routes et ponts en Yvelines du XIX<sup>e</sup> siècle* p. 141. Presses de l'ENPC. Paris 1996.

(10) id.



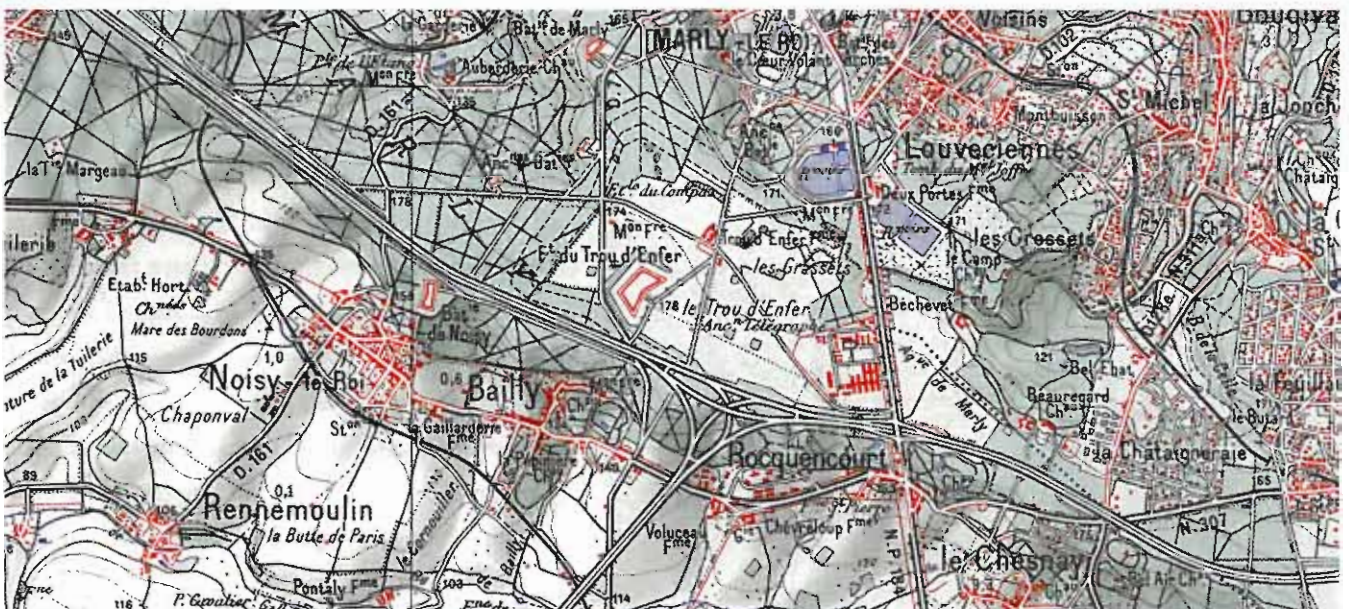
Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Versailles, n° XXII-14, dressé et dessiné en 1931, d'après les travaux sur le terrain de 1872-1898, révisé en 1912-33 par le service Géographique de l'armée, extrait.



Photo: H. Escorjat, D.D. 76 - Bourges 30 - 1957, n° 39

Les travaux de l'autoroute de l'ouest dans la traversée des Tailles d'Herbolay.

*L'autoroute de l'ouest restera jusqu'en 1960 la seule autoroute de l'agglomération parisienne (A6 sera ouverte en 1960. A1 en 1964 jusqu'au Tourgeil, le périphérique sera bouclé en 1973)  
La déviation d'Équevilley, ouverte en 1951 répond à l'augmentation du trafic sur la RN 13. Elle apparaît sur la carte mise à jour partiellement en 1952, une autre déviation - celle de la RD 43 - complètera le dispositif et figurera sur la mise à jour partielle de 1959 (d'après photos de 1957).*



Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Versailles n° XXII-14, révisé en 1932-1933, mise à jour partielle en 1952 d'après photographies aériennes, dressé et publié en 1953, extrait.

La branche sud de l'autoroute sera ouverte à la circulation en 1950, complétant le dispositif de sortie de Paris reliant Saint-Cloud à la RN 13, à hauteur de la sortie de la forêt de Marly, et à la RN10 aux Quatre pavés du Roy; au centre du dispositif, le triangle de Rocquencourt. La réalisation de l'autoroute a vraisemblablement pesé dans l'augmentation de la circulation sur la « Route de quarante sous », qui relie Mantes à Saint-Germain-en-Laye et qui est devenue, depuis 1951, un segment de la RN 13<sup>(11)</sup>. La route (une chaussée bombée de 6 à 7 m de largeur) traversait Epône, Flins, Ecquevilly, Mézières. Cette route, section après section, a été renforcée : élargissement des emprises à 21 m, de la chaussée à 9 m, redressement de virages, amélioration du profil en long, ouverture de déviations à Ecquevilly en 1951, à Flins en 1952, à Epône et Mézières en 1953<sup>(12)</sup>.

Il en sera dès lors de même sur de nombreuses autres routes<sup>(13)</sup>, pour le plus grand bénéfice des automobilistes et des transporteurs routiers, mais sans chercher, par endroits, à composer avec la logique de l'organisation foncière et du paysage qu'elle génère. Dans leurs tracés « du plus droit qu'il sera possible », les voies royales des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles structuraient le paysage car elles ne bouleversaient pas le relief, et aussi parce qu'elles étaient tracées de ville à ville. Les voies nouvelles et les aménagements routiers de cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle ne répondent pas aux mêmes logiques : c'est l'ordre de l'automobile qui s'impose aussi au monde rural, tissant un réseau en remblais-déblais, aux virages adoucis,

(11) C. Vacant indique qu'en 1928 le trafic journalier moyen était de 1884 véhicules, dont 268 poids lourds; il était de 2 902 dont 628 poids lourds en 1934, et de 5 243 dont 1 088 poids lourds en 1950. *Routes et Ponts en Yvelines du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle op. cit.*

(12) L'autoroute A13 sera ouverte à la circulation entre Orgeval et Mantes en 1966.

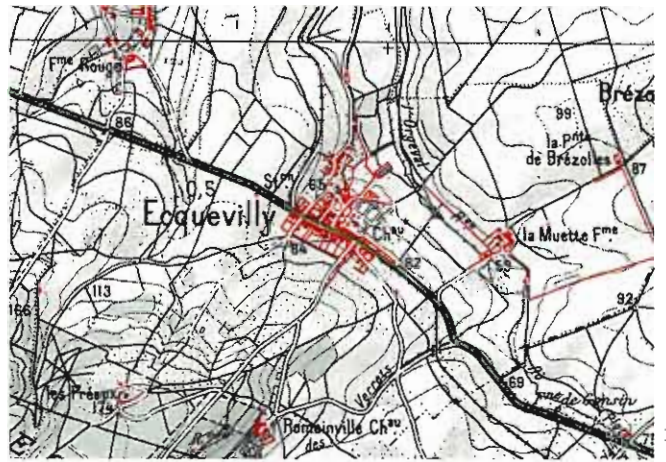
(13) Comme les RN5 et 5bis à Melun. cf supra.

Photo H. P. Baudry / Traxit 78 / Archives de l'ENFIC / DR

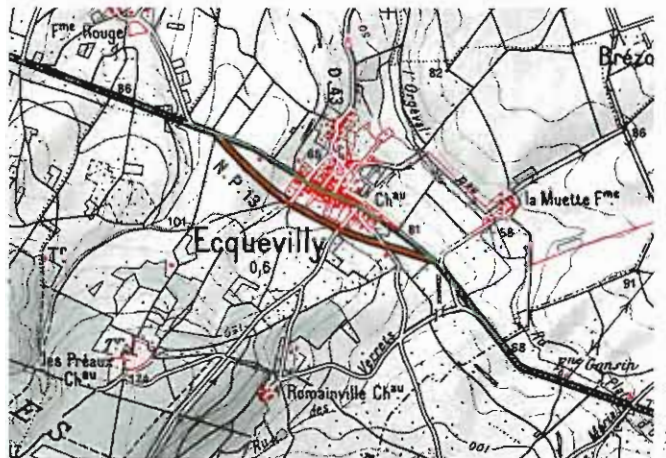


La déviation d'Ecquevilly peu après son ouverture.

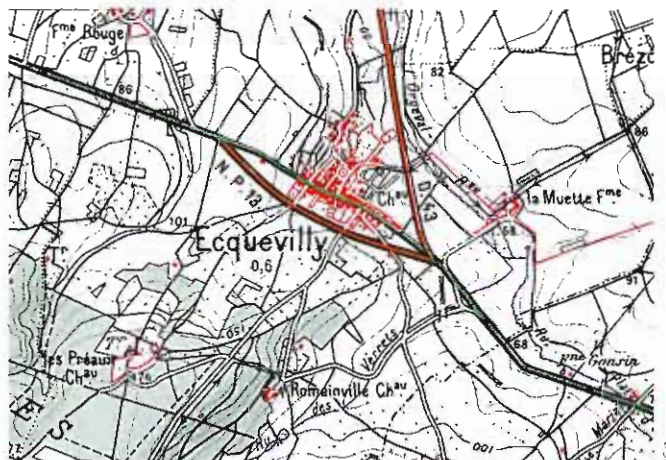
qui évite aujourd'hui soigneusement les villes par des déviations constellées de ronds-points destinés à briser une vitesse que les tracés tendent pourtant à encourager.



Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Versailles n° XXII-14, dressé et dessiné en 1931 par le Service Géographique de l'Armée, d'après les travaux exécutés sur le terrain de 1872-1898, extrait.



Carte de France au 50 000e, type 1922, feuille Versailles n° XXII-14, révisé en 1924 et 1947, mise à jour partielle en 1952, d'après photographies aériennes, dressé et publié en 1953, extrait.



Carte de France au 50 000e type 1922, feuille Versailles n° XXII-14, révisé en 1947, mise à jour partielle en 1959 d'après photographies aériennes, de 1957, extrait.



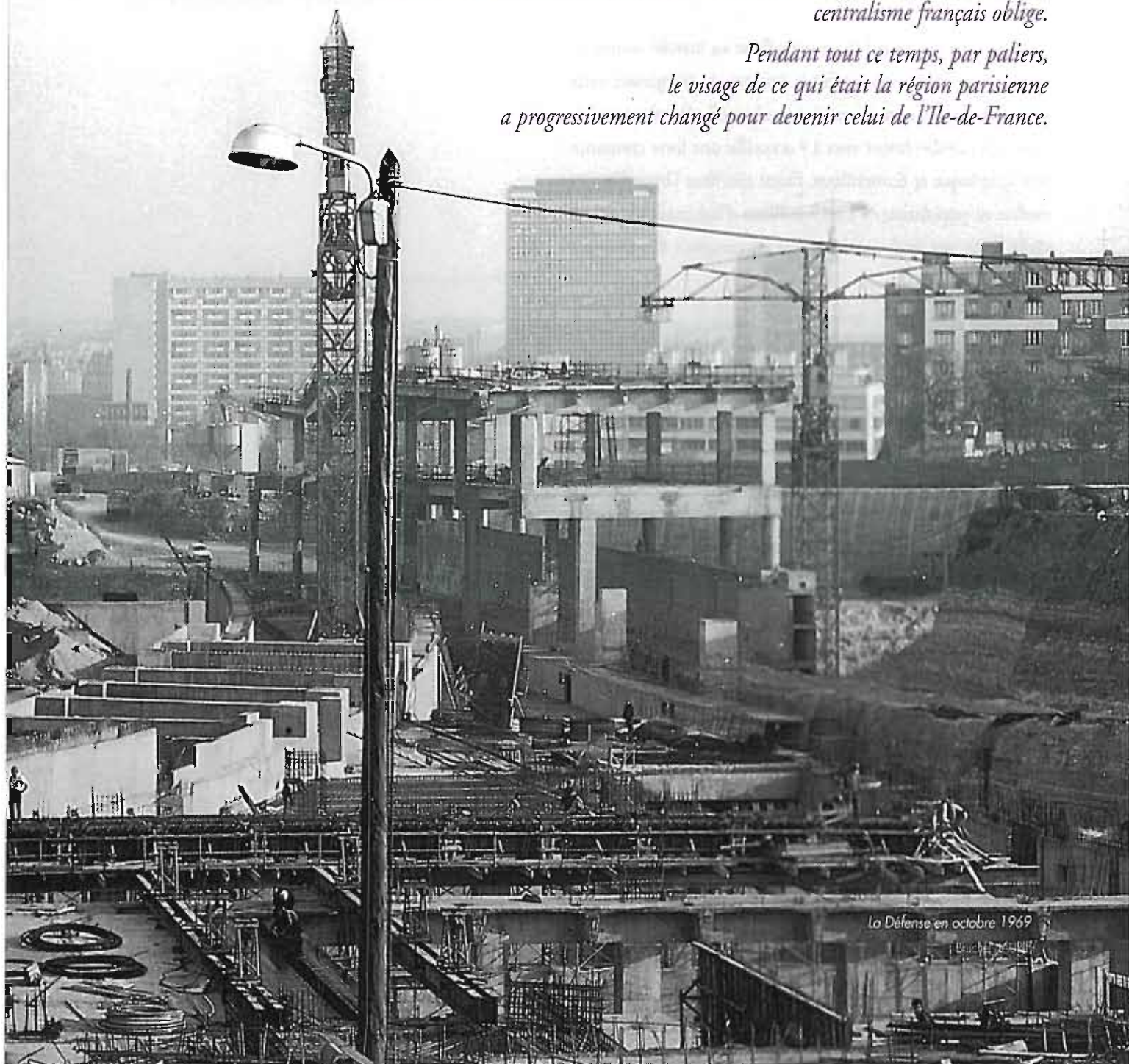
# *Le virage des Trente Glorieuses : de la « région parisienne » à l'Ile-de-France*

François DUGÉNY / IAURIF

*Les natifs du " baby boom " ont vu leur jeunesse marquée par les soubresauts socio-politico-économiques qui ont ponctué la vie locale ou nationale pendant les « Trente Glorieuses », c'est-à-dire les trente années qui ont suivi la guerre : l'hiver 54, avec la détresse des sans-logis et les appels de l'abbé Pierre, la fin de la IVème, le retour des « rapatriés », l'éclatement de la Seine et de la Seine-et-Oise, mai 68... le tout sur fond de guerre d'Indochine, de guerre froide, de guerre d'Algérie, de guerre des 6 jours, de guerre du Vietnam, et de fermeture des robinets du pétrole, pour la première fois en 1973...*

*Nombre de ces évènements ont été plus sensibles en Ile-de-France qu'en France, centralisme français oblige.*

*Pendant tout ce temps, par paliers, le visage de ce qui était la région parisienne a progressivement changé pour devenir celui de l'Ile-de-France.*



La Défense en octobre 1969

François DUGÉNY

Après l'explosion spatiale des années 1920-1930, les effets de la crise économique mondiale et de la seconde guerre ont limité l'expansion de l'agglomération parisienne avant un redécollage régulier et durable : les trente années qui vont suivre seront une succession de cycles de croissance forte, générateurs d'inflation, et de coups de freins. Les plans d'aménagement régionaux qui vont se succéder de 1934 à 1960 tenteront de limiter spatialement l'agglomération, de l'organiser, de l'équiper, jetant parallèlement les bases de l'instrumentation actuelle en matière d'urbanisme.

C'est en 1961 que sera pris le vrai virage, préparant, cent ans après Haussmann, le grand rendez-vous de l'agglomération parisienne avec la planification et l'aménagement régional.

Dans le contexte d'une France qui adhère au marché commun, Paul Delouvrier se voit confier la mission de réorganiser cette agglomération. Contrairement aux objectifs des plans précédents, il va délibérément viser à y accueillir une forte croissance démographique et économique, fixant très haut l'hypothèse en matière de population : 14 à 15 millions d'habitants à la fin du siècle pour une agglomération qui en comptait 8 millions à l'époque.<sup>(1)</sup>

C'est sur un Paris congestionné, entouré d'une banlieue sous-équipée, que Paul Delouvrier va devoir travailler, les efforts considérables des communes et du département de la Seine n'ayant pas suffi à rattraper les retards accumulés entre les deux guerres. Les plans d'aménagement qui se sont succédé depuis le Plan Prost de 1934, approuvé en 1941, qui voulait contenir les débordements urbains des lotissements, n'ont en effet pas été suivis de la réalisation des grandes infrastructures prévues ni des «villes nouvelles» proposées... En 1956, les maîtres mots qui avaient présidé à la révision du Plan d'aménagement de la région parisienne étaient : *décentraliser l'agglomération (et notamment l'industrie) vers la province, décongestionner Paris vers sa banlieue, régénérer la banlieue par les grands ensembles* ! Seules quelques grandes réserves de terrains, délimitées dès le Plan Prost pour implanter de grands services publics nationaux, seront conservées et constitueront ultérieurement le centre du nouveau Créteil, l'aéroport d'Orly et Rungis, la ZUP de Vélizy ou le secteur 2 de Marne-la-Vallée...

(1) Cette hypothèse se plaçait dans une prévision qui estimait à 85 millions la population de la France en l'an 2000.



Le XIII<sup>e</sup> arrondissement avant sa rénovation : l'îlot Bièvre en février 1958

CPA - 1958

Le XIII<sup>e</sup> arrondissement pendant la rénovation : le quartier Italie en juin 1972

CPA







Le bidonville de Nanterre en mai 1956

1957 - 2002

Les «Demises» à Antony en 1964 - Au fond les grands ensembles de Massy et Antony; entre les deux, un pavillonnaire «appelé à disparaître»

© Jean-Louis



L'élaboration de ce qui allait devenir le premier schéma directeur de la région va se faire dans un tout autre esprit. Tous ceux qui y ont participé, de 1961 à 1965, se souviennent de l'intense activité qui s'était alors déployée en termes d'études, de réunions, de débats, de publications, mais aussi de l'étendue de la réflexion, dans le temps et dans l'espace, et de la diversité des décisions prises tant au plan institutionnel qu'à ceux de la planification, de la programmation et des actions immédiates d'aménagement. Raconter cette histoire reviendrait à reconstituer le processus par lequel Paul Delouvrier s'est fait le coordinateur des actions de l'Etat dans la capitale, et à montrer comment le nouveau schéma et l'apparition de nouvelles institutions se sont progressivement nourris l'un l'autre : 1964 a vu en effet l'éclatement des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise en sept nouveaux départements.

En son temps, le baron Haussmann avait fait tailler dans le vif des tissus de la capitale, ouvrant rues et boulevards bordés d'immeubles modernes, expropriant et assainissant, éventrant les quartiers populaires, créant perspectives nouvelles et équipements. Il a contribué à structurer l'extension future de l'agglomération par des voies nouvelles ordonnant les opérations de lotissement ou de construction, encourageant le capitalisme industriel et financier, mais aussi les marchands de biens à spéculer. En matière d'urbanisme, il a néanmoins respecté la forme traditionnelle de la ville, celle des îlots fermés, même si la hauteur, l'architecture et les contours de ces derniers ont été largement remodelés.

*La Défense, premier centre important créé hors de Paris, qui prévoyait la réalisation d'un million de m<sup>2</sup> de bureaux et de 4 500 logements sociaux. En 1969, alors que la mise en service d'une première partie de la branche ouest du RER était imminente, le CNIT et une demi-douzaine de tours étaient déjà sortis de terre.*

*Bruchier/UNL/RF*





«Un dimanche à Orly, sur l'aéroport...»

Œuvre de l'artiste Alain Pélissier, n° 2074 EN/14/19F 1413

En 1961, l'ère des métropoles est déjà, depuis longtemps, ouverte. Paul Delouvrier a pris conscience très tôt de ce changement radical, qui va marquer le XX<sup>e</sup> siècle.

Sa démarche est différente de celle d'Hausmann. Il va s'appuyer sur une équipe d'étude solide<sup>(2)</sup>, et lancer une politique foncière sans précédent pour tenter de bloquer dans l'œuf toute dérive spéculative<sup>(3)</sup>. Le schéma directeur de 1965, élaboré sous son égide, ouvre une dimension nouvelle à l'organisation de l'espace régional et des extensions urbaines. A la différence des plans précédents (et des schémas directeurs ultérieurs), la démarche de Paul Delouvrier est de celles que l'on nomme aujourd'hui «de planification stratégique», pour laquelle le lien entre grandes perspectives d'avenir et moyens de l'action immédiate est fondamental.

(2) dont l'IAURP va constituer le pivot.

(3) au travers de l'action de l'AFTRP, créée en 1962, et de la création de 40 000 ha de zones d'aménagement différé dès 1965; cette action sera toutefois insuffisante, de nombreux aménageurs ayant lancé des opérations spéculatives hors villes nouvelles, s'appuyant sur les infrastructures réalisées par la puissance publique.

*Dès qu'il n'a plus faim de pain, l'homme a faim d'espace, et cette faim d'espace du citoyen, trop longtemps à l'étroit, n'en est qu'à ses débuts<sup>(4)</sup>. Ce lien entre le développement socio-économique et l'espace est au centre du document qui se fonde sur une croissance démographique et économique forte, que l'on pensait alors pérenne, et sur la volonté de prendre en considération les besoins du très long terme (40 ans, alors qu'aujourd'hui le long terme est à l'horizon 15 ans).*

Il ne s'agit plus de calculer au plus juste, mais de voir grand et loin. Il ne s'agit pas de gérer le droit des sols, mais de tracer les lignes directrices de la métropole de demain. Le nouveau schéma va s'articuler autour de trois dispositions : canaliser l'extension spatiale selon des axes préférentiels tangent à l'agglomération au nord et au sud, créer des centres urbains nouveaux, organiser l'unité de la région urbaine.

(4) Rapport de présentation du Schéma directeur de 1965.



*Le bus à 18 h 30, Porte d'Orléans - avril 1958*

© Jean Sarrasin, M.U. n° 31 472

*La station de RER du Parc de Saint-Maur en août 1974*

© Jean Sarrasin



Les axes préférentiels d'urbanisation et de transport se traduisent par la volonté de créer six ou sept villes nouvelles, capables d'accueillir environ trois millions d'habitants, appuyées sur des infrastructures de transport puissantes, réseau express régional (RER) et autoroutes.

Des centres urbains nouveaux doivent constituer les noyaux des villes nouvelles, mais aussi les pôles restructurateurs de la banlieue.

L'unité de la région urbaine apparaît comme la clé de ce que les citoyens peuvent demander à la ville, c'est-à-dire leur offrir une liberté de choix de leur logement, de leur travail, de leurs loisirs. Elle doit aussi être la clé de l'efficacité économique de la métropole. Cette unité de la région urbaine passe par l'aménagement d'un réseau de transport ferré et routier adapté au changement de dimensions de la ville, au passage de l'agglomération à la région urbaine.

Ces objectifs se reflètent dans l'ambition des réseaux proposés, et aussi dans l'ampleur des moyens mobilisés : ils ont engagé l'Etat et le district dans des efforts considérables, souvent triplés par rapport aux années antérieures, dans des domaines multiples, routes, transports en commun, assainissement, santé, éducation, social. Cette politique d'équipement appliquée à l'agglomération existante comme aux nouveaux axes d'urbanisation, menée parallèlement à une politique foncière inédite, soutenue pendant les trente années qui vont suivre, va transformer profondément l'Ile-de-France pour qu'elle se maintienne au rang des métropoles de dimension mondiale.

Appuyée par une administration qui n'a jamais été aussi puissante, poussée par la croissance économique, l'action de la puissance publique, souvent inspirée par un fonctionnalisme froid, ignorant les valeurs léguées par l'histoire, s'est traduite par une certaine perte d'identité de la métropole; de plus, l'industrialisation des procédés et des matériaux a concouru à une certaine uniformisation des formes générées...



*Les encombrements de Paris - novembre 1958*

Cirque Goussier/MUJ n°33 110

*La station de métro Quai de la Rapée en mai 1973*

Bruchat/AURIF





Le site de Cergy-Pontoise avant la ville nouvelle

Vue aérienne Alain Perceval n°3450 / IAUJIF n°4374

Même l'espace rural s'est uniformisé, au travers de la mécanisation, des remembrements, des drainages... Il faut se souvenir qu'à cette époque le lotissement était banni du langage des urbanistes, alors que ce processus a été pendant des siècles le mode de production de la ville. La sacro-sainte propriété a elle-même été ébranlée : on ne vendait plus de la terre à un promoteur, on lui vendait un droit à construire. Bien que l'on connaisse aujourd'hui les séquelles de ce système en termes de superposition inextricable de gestion ou de propriété dans les grandes opérations<sup>(6)</sup>, il perdure... niant plus de 2 000 ans de pratique et de savoir-faire...

(6) Je rentre de Stockholm rempli d'admiration et riche de deux leçons au moins : l'appropriation collective du sol et la concession de longue durée constituent le seul système qui réponde en même temps aux besoins de l'urbanisme et aux exigences d'une certaine moralité publique, tout en permettant le développement d'un système économique dynamique. Mais aussi, mais surtout, le problème foncier est un problème facile à résoudre lorsqu'il est considéré dans une perspective économique et financière rigoureuse. Chez nous, s'y ajoute tout un agrégat de données juridiques, politiques, sentimentales, sociologiques qui obscurcissent le raisonnement et favorisent la recherche spéculative autant que les mobilisations démagogiques. E. Pisani, *Utopie foncière*, pages 5 et 6. Gallimard. 1977.

La tour Montparnasse en octobre 1971



Parallèlement, un mouvement inverse a commencé à se manifester, dont quelques jalons peuvent être rappelés :

- en 1963, J. Coignet, G. Hanning et B. Warnier s'accrochent au parcellaire agraire de la boucle de Cergy pour orienter les prises de position de la future ville nouvelle;
- en 1975, les études menées pour le POS de Paris marquent un tournant par la prise en compte du paysage urbain dans le règlement, ce qui sauvera le centre de la capitale des injures infligées par les rénovations massives et les opérations déstructurantes<sup>(7)</sup>;
- en 1976, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France prend en considération l'environnement et la composition urbaine;
- en 1977, l'étude menée sur les transformations du parcellaire du quartier des Halles à Paris<sup>(8)</sup> à travers les siècles constitue une leçon magistrale sur les relations entre le parcellaire, l'architecture et la ville...

L'homme, qu'il soit de la ville ou de la campagne, a donc aujourd'hui plus que jamais besoin de jeter de temps à autre un coup d'œil en arrière; pour retrouver les caractères originaux; pour mesurer le chemin parcouru; pour renouer avec ses racines; pour forger à nouveau son identité.

(7) Voir " Paris-Projet " n° 13-14.

(8) Cf. *Système de l'architecture urbaine, le quartier des Halles à Paris*. F. Boudon, A. Chastel, H. Couzy et F. Hamon. Éditions du CNRS. Paris. 1997.

La tour Montparnasse en mai 1974

Photo: AURif

La tour Montparnasse en janvier 1972



# 250 ans d'évolution de l'occupation du sol en Ile-de-France

Carlos Gotlieb - Architecte, urbaniste - Hervé Blumenfeld - François Dugény / IAURIF

*L'analyse des grandes évolutions de l'Ile-de-France au travers de la cartographie ancienne ne pouvait se conclure sans un premier essai de comparaison des surfaces occupées, par les zones urbanisées et les espaces boisés, aux différentes époques examinées. Il a donc semblé intéressant d'analyser les principaux documents de référence (carte «des Chasses», carte «d'Etat Major», carte de France type 1900, carte de France type 1922 représentant un état 1960 environ), et de les comparer à l'occupation du sol contemporaine (mode d'occupation des sols - MOS IAURIF - mis à jour en 1994).*

Sous une apparente simplicité, la question est, en fait, complexe. Les emprises et les tracés se correspondent de façon remarquable d'une carte à l'autre. Mais une première approche montre que de nombreux problèmes se posent, comme par exemple :

- les différences d'échelle originale et par conséquent de précision des documents,

les occupations du sol comparées, représentées par un même signe, ne correspondent pas forcément à une même définition des objets figurés d'une carte à l'autre,

la comparaison des routes et chemins supposerait des travaux d'experts pour en définir une typologie hiérarchisée pertinente.





## L'analyse

Une première analyse ne pouvait donc porter que sur une occupation simplifiée. Le choix s'est ainsi opéré sur quelques grands thèmes jalonnant l'évolution de l'occupation du sol depuis la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'emprise des zones bâties, les parcs et massifs boisés, les principaux cours et plans d'eau. A ces thèmes s'ajoutent progressivement, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les grandes infrastructures : les voies et emprises ferroviaires, les canaux, les autoroutes et voies rapides, les aérodromes et aéroports. Le réseau de voirie principal, qui nécessiterait une approche complémentaire, est porté à titre indicatif avant 1900.

Afin de trouver des dénominateurs communs aux légendes, les critères d'interprétation de ces thèmes ont été infléchis selon les cartes : le principe a été de retenir à chaque époque les éléments qui illustrent ces thèmes de la manière la plus significative.

Cette mise à plat suppose une vision sédimentaire de l'évolution de l'occupation du sol, chaque thème incluant (sauf en cas de disparition) les éléments qui l'ont également caractérisé dans la carte établie pour la période précédente.

La cartographie a été «calée» sur le MOS 94 afin que les différentes interprétations puissent être comparées entre elles et, ultérieurement, intégrées comme autant de nouvelles couches du système d'information géographique régional (SIGR), géré et développé par l'IAURIF.

L'emprise retenue correspond au bloc des neuf feuilles au 50 000<sup>e</sup> de la carte de France type 1900, centré sur Paris. La carte «des Chasses» ne couvrant que 55% de cette emprise, un double calcul a donc

été effectué (cf infra).

L'analyse a été réalisée aux échelles originales pour la carte «des Chasses» (28 800<sup>e</sup>), et pour les cartes de France de 1900 et de 1960 (50 000<sup>e</sup>), et sur un agrandissement au 50 000<sup>e</sup> de la carte «d'Erat Major» gravée au 80 000<sup>e</sup> pour en faciliter la lecture

## Les thèmes

Les principes qui ont présidé à l'analyse de chacun des postes de légende sont les suivants :

### La surface bâtie

Ce poste de légende englobe tous les secteurs construits, même ceux de petite taille à condition qu'ils constituent un ensemble aggloméré.

Pour les trois premières cartes, les surfaces bâties correspondent aux différents types d'urbanisation symbolisés de deux manières distinctes : les secteurs denses de Paris et des villes principales, exprimés par un graphisme d'îlots hachurés; les faubourgs, les secteurs en surfaces bâties discontinues, les bourgs et villages, indiqués par des constructions groupées, accompagnées du dessin des rues principales et d'une partie de leur parcellaire voire de celui de terres en jardins. L'évolution de ces deux catégories, variable selon les époques, reflète les différents stades du développement spatial bâti.

Sur les cartes «des Chasses» et «d'Erat Major», les secteurs consolidés de Paris occupent une place prépondérante par rapport à celle des faubourgs et aux agglomérations en milieu rural. Cette répartition traduit une croissance de la capitale. Sur ces deux cartes, les surfaces bâties de l'agglomération et de sa péri-

phérie immédiate sont assez voisines, eu égard à la date de l'achèvement des feuilles Paris et Saint-Denis de la carte «des Chasses» (début XIX<sup>e</sup>).

En revanche, les secteurs en formation augmentent de manière considérable sur la carte de France type 1900. Répartis de manière discontinue autour de Paris, ils se situent pour l'essentiel à proximité des cours d'eau et de certains bois ou forêts, les extensions étant localisées en partie près des nouvelles stations de chemin de fer.

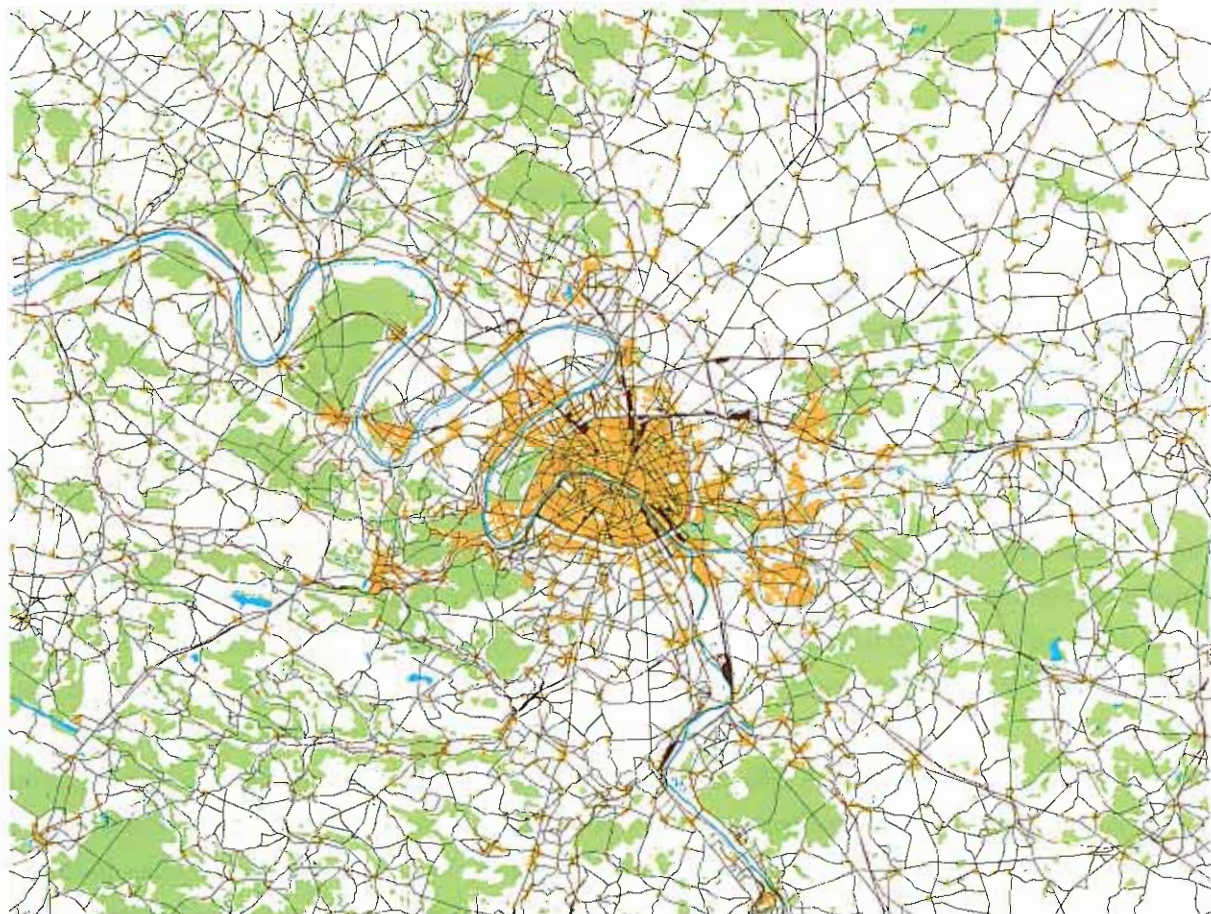
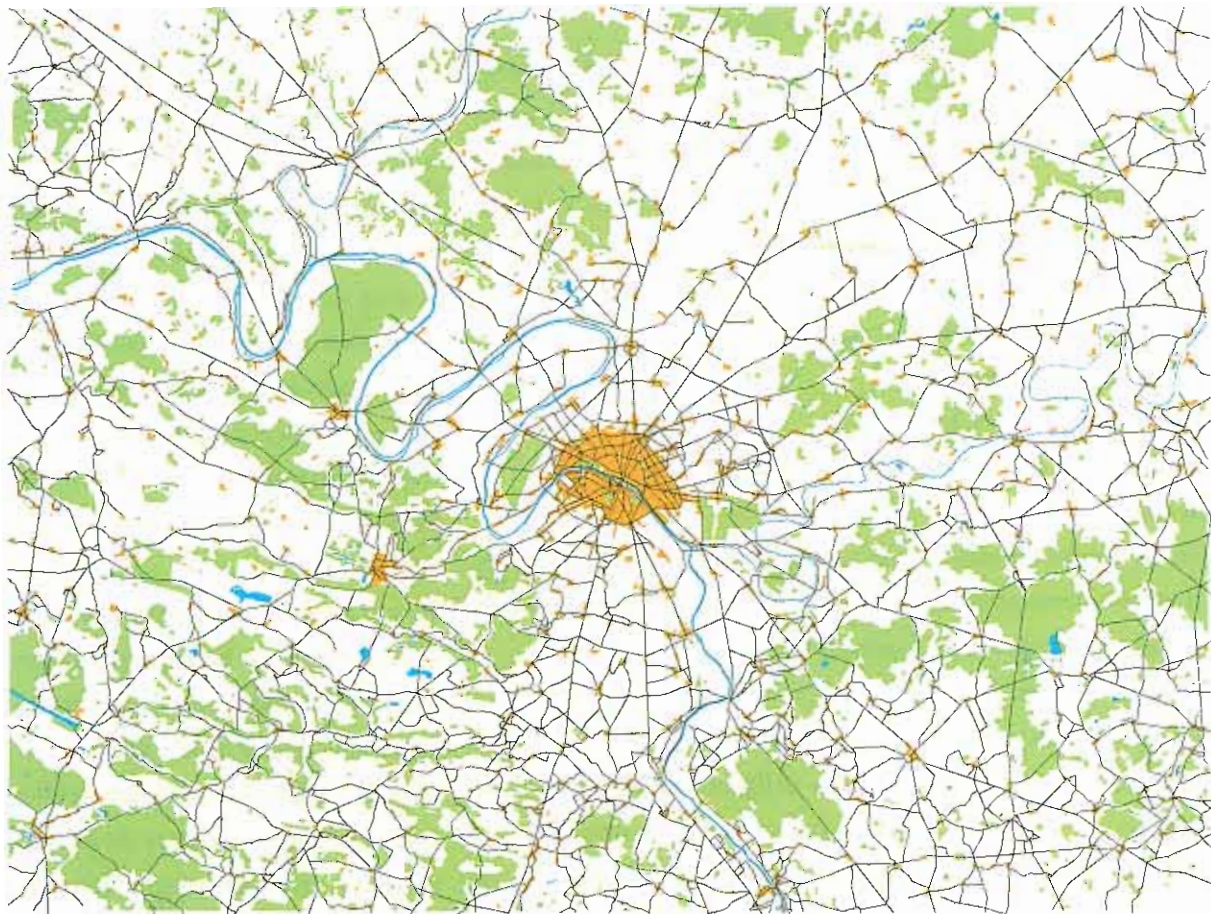
Pour la carte IGN des années 50/60, les surfaces bâties, en forte extension, correspondent à trois types de secteurs classés selon la densité de leur tissu urbain : celui des surfaces bâties de forte densité, celui des surfaces bâties de densité moyenne, celui des constructions non agglomérées. Le premier comprend Paris et les parties denses de sa proche couronne. Le deuxième porte principalement sur la première couronne. Le troisième couvre le reste des surfaces bâties, englobant à la fois les centres anciens et leurs premières extensions, ainsi que les secteurs de création récente.

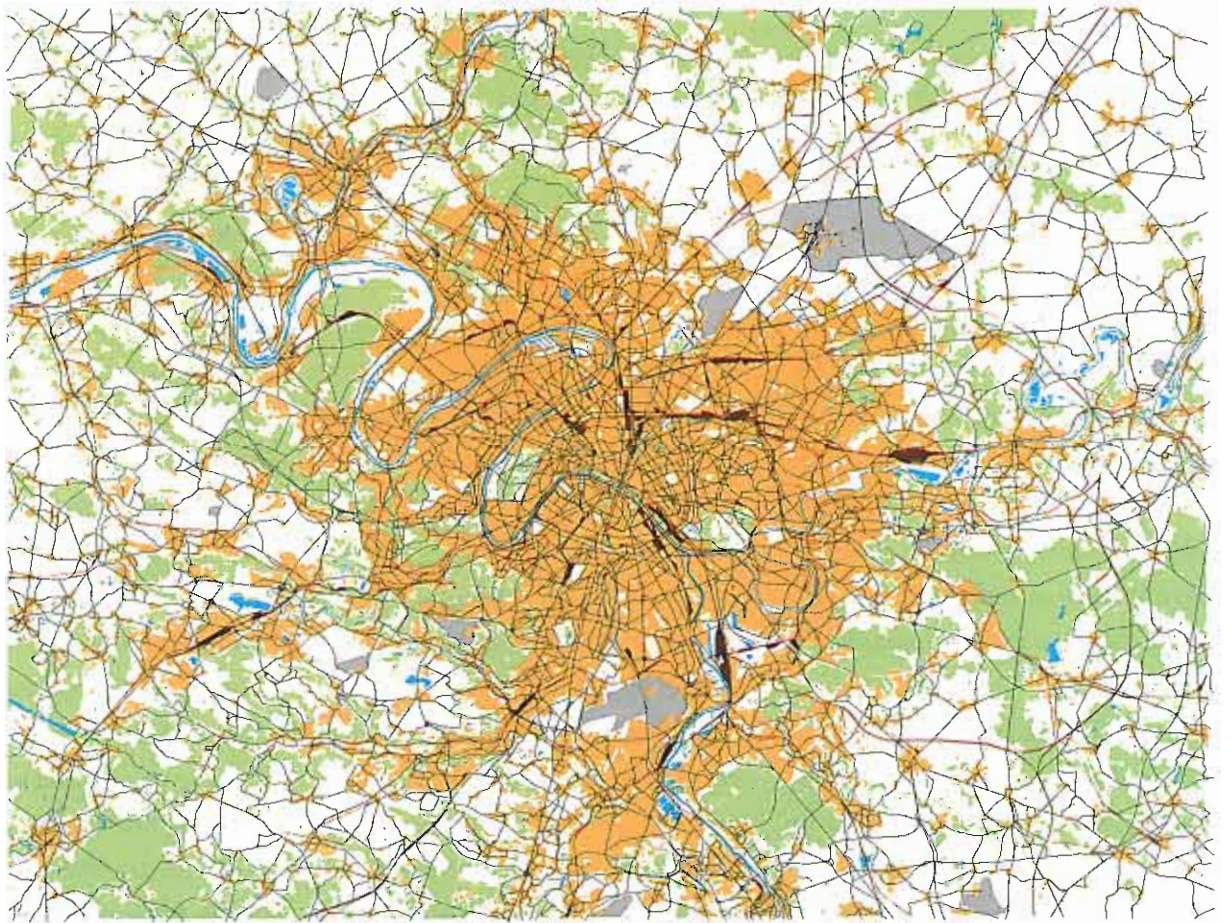
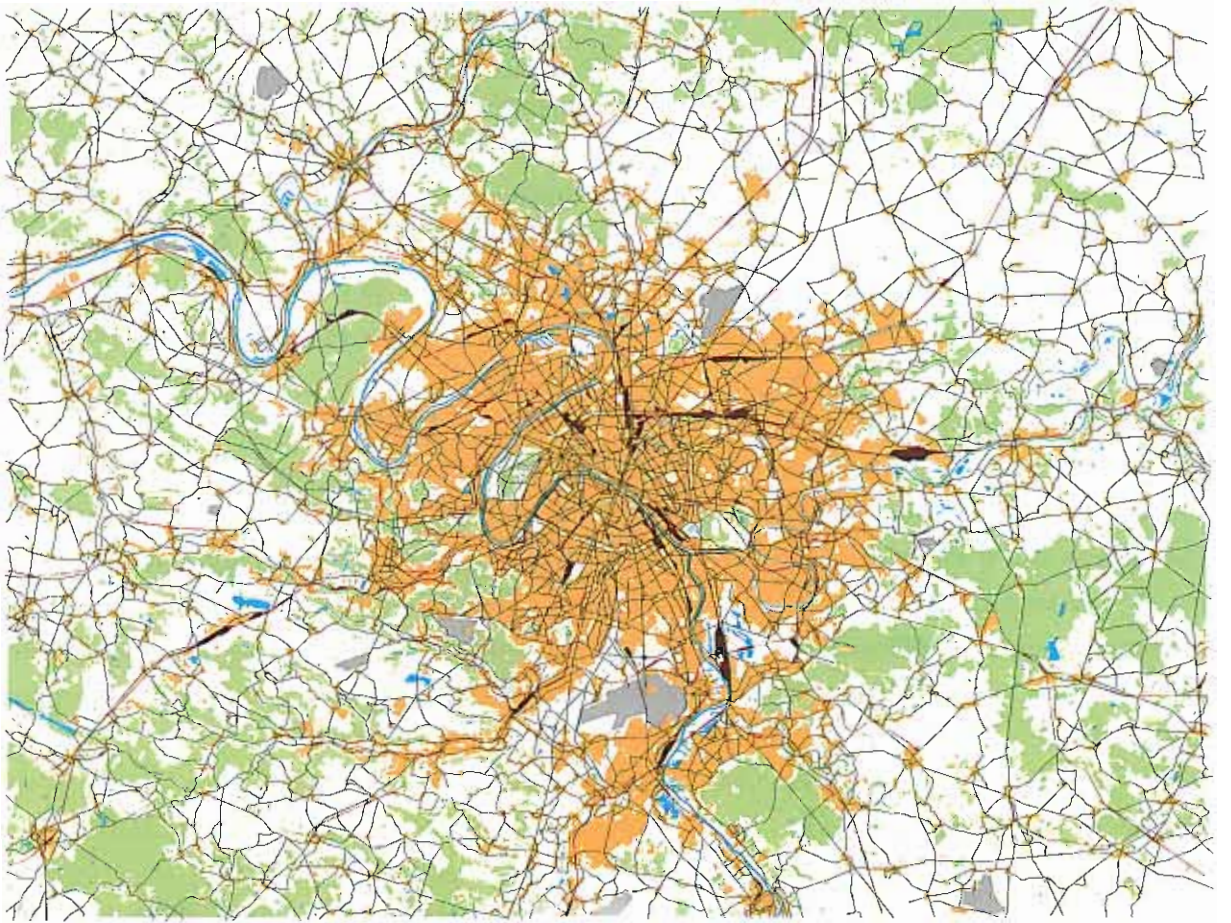
### La voirie principale

Ce poste de légende répond à des principes variables selon les cartes, et il n'a donc été possible de le reporter qu'à titre de repérage.

La carte de France type 1900 présente un réseau viaire qui peut être comparé plus aisément aux réseaux plus récents. Sur cette carte, la totalité des routes et chemins carrossables, situés hors Paris, régulièrement entretenus, de largeur égale ou supérieure à 6 m, a donc été reportée.

Le réseau des voies devenant beaucoup plus complexe durant les deux dernières époques, la carte IGN les classe en ajou-





tant aux critères de largeur et d'état d'entretien des notions de circulation (très bonne viabilité, bonne viabilité, etc.).

A l'intérieur de Paris, la voirie principale ayant peu évolué depuis le début du siècle, elle reste exprimée de la même manière que sur la carte précédente.

A l'extérieur où, en revanche, elle se développe considérablement dans le cadre des nouvelles urbanisations ou pour répondre aux nouveaux besoins de la circulation automobile, elle est représentée selon deux critères : dans la zone agglomérée hors Paris, l'ensemble des voies classées avec moyenne, bonne ou très bonne viabilité a été ajouté au réseau viaire de la carte précédente; pour le reste des secteurs, la voirie du début du siècle a été complétée par toutes les routes et tous les chemins (à l'exception de ceux indiqués comme irrégulièrement entretenus) qui relient des agglomérations ou des voies principales reliant elles-mêmes des agglomérations (une définition plus précise de ces dernières restant à arrêter).

### Les espaces boisés

Ce poste de légende englobe à la fois les bois et les forêts, ainsi que les parties boisées à l'intérieur des parcs. Ces éléments sont traités avec un même graphisme, ou des graphismes différents selon les cartes. La carte «des Chasses» utilise la même indication pour les forêts et pour les parties boisées des parcs, ces derniers correspondant à ce que nous nommons aujourd'hui bois de Meudon ou de Vincennes par exemple.

La carte «d'Etat Major», ainsi que la carte IGN représentent toutes les surfaces boisées sous le même poste de légende. La mise en cohérence des espaces boisés permet d'observer que leur forme persiste de manière assez remarquable tout au long

des périodes étudiées. Leur modification est souvent liée à l'augmentation volontaire des surfaces plantées (c'est le cas de la forêt de Rambouillet) ou à la diminution des massifs boisés sous l'effet des urbanisations nouvelles et de l'exploitation de carrières (forêt de Bondy, bois du Vésinet par exemple).

### Le réseau hydrographique

Sur les cartes «des Chasses», «d'Etat Major» ou la carte de France type 1900, cette catégorie correspond à la Seine et à ses affluents, ainsi qu'aux canaux navigables et aux principaux plans d'eau (étangs, bassins des châteaux). Pendant la période couverte par ces trois cartes, ce réseau a peu évolué. Les importants travaux menés au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour améliorer la navigation fluviale ne sont en effet pas lisibles au 50 000e. Par ailleurs, la date de publication des dernières feuilles de la carte «des Chasses» (Paris, Saint-Denis sous le règne de Napoléon 1<sup>er</sup>) fait que les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis y figurent déjà.

En revanche, ce réseau présente un certain développement sur les feuilles de la carte IGN de 1950, 1960. Pour le représenter, les installations portuaires ainsi que les divers plans d'eau résultant pour l'essentiel des exploitations de sables et de granulats ont été ajoutés au réseau hydrographique.

### Les grandes infrastructures

Les grandes infrastructures de communication correspondent aux voies ferrées, aux aéroports, autoroutes et voies rapides. Les voies ferrées se sont développées considérablement après les premières publications des feuilles de la carte «d'Etat Major». Ce réseau, qui

n'existait pas en 1932 n'a pas été figuré sur cette carte et n'apparaît donc qu'à partir de la carte de France type 1900 : tous les axes ferrés comportant au moins une voie ont été regroupés dans un même poste de légende, ainsi que les emprises ferroviaires qui leur sont liées.

Les autoroutes et voies rapides réalisées progressivement à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle correspondent à toutes les voies indiquées sur la carte IGN comme ayant deux chaussées séparées. Elles incluent, le réseau autoroutier et les voies rapides.

Enfin, les emprises des aéroports et des aéroports sont également reportées.

## Les surfaces

Outre la cartographie, les résultats de l'analyse se présentent sous la forme de deux tableaux chiffrés qui permettent de comparer les états successifs par poste de légende. Par commodité, l'espace non concerné par les surfaces boisées ou bâties et l'urbanisation, ni par les équipements d'infrastructure, a été qualifié d'agricole et naturel. Il va de soi qu'étant obtenu en négatif des surfaces calculées par ailleurs, il peut recouvrir une plus vaste réalité (jardins, chemins, carrières...).

Une première lecture du second tableau permet de constater les changements importants qu'a connus la région dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : l'emprise des surfaces bâties a presque triplé (après avoir doublé dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle), essentiellement au détriment de l'espace agricole et naturel, mais aussi des bois (le jeu des créations/disparitions fait que les emprises boisées n'ont globalement pas beaucoup évolué depuis le dé-

but du siècle; la différence est en effet beaucoup plus sensible sur la période 1900-1960, dans une emprise plus resserrée, comme le montre le premier tableau). Les surfaces en eau ont considérablement augmenté, en grande partie en raison de l'ouverture d'exploitations de sables et graviers dans les principales vallées. Le réseau de chemin de fer, qui avait connu son apogée entre les deux guerres, a continué à évoluer au travers de la création des lignes de RER et surtout, dans les deux dernières décennies, de TGV en site propre.

Le premier tableau permet de prolonger la perspective jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais sur une emprise plus réduite, centrée sur Versailles, avec une plus grande hétérogénéité des dates de levé des feuilles. Une analyse feuille par feuille permettra de mieux cadrer les évolutions du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui. Pour Paris et ses environs, la plus grande prudence devrait être observée, la carte «des Chasses» traduisant des états non datables précisément.

Ces surfaces globales constituent une pre-

mière approche chiffrée des évolutions spatiales du cœur de la région durant les deux derniers siècles. Leur croisement avec d'autres couches du système d'information géographique régional permettra d'enrichir leur analyse par thème (évolution de l'urbanisation ou des forêts par nature actuelle d'occupation du sol par exemple), ou par périmètre (commune, agglomération, vallée...).

Ces chiffres confirment en tout état de cause les grands phénomènes traduits par l'analyse de la cartographie régionale ancienne et récente. Leur existence et la capacité des outils informatiques modernes à les mettre en relation avec de nombreux fichiers géographiquement localisés (emprise des cartes anciennes, périmètres administratifs ou statistiques - nombre de feux par exemple - occupation des sols et réseaux de communication actuels, possibilités de traduction en 3 D, etc.) permettent d'entrevoir la richesse des exploitations possibles et ouvrent de nouvelles voies à la recherche et au partenariat avec les structures concernées.

Elles amènent aussi à souhaiter appron-

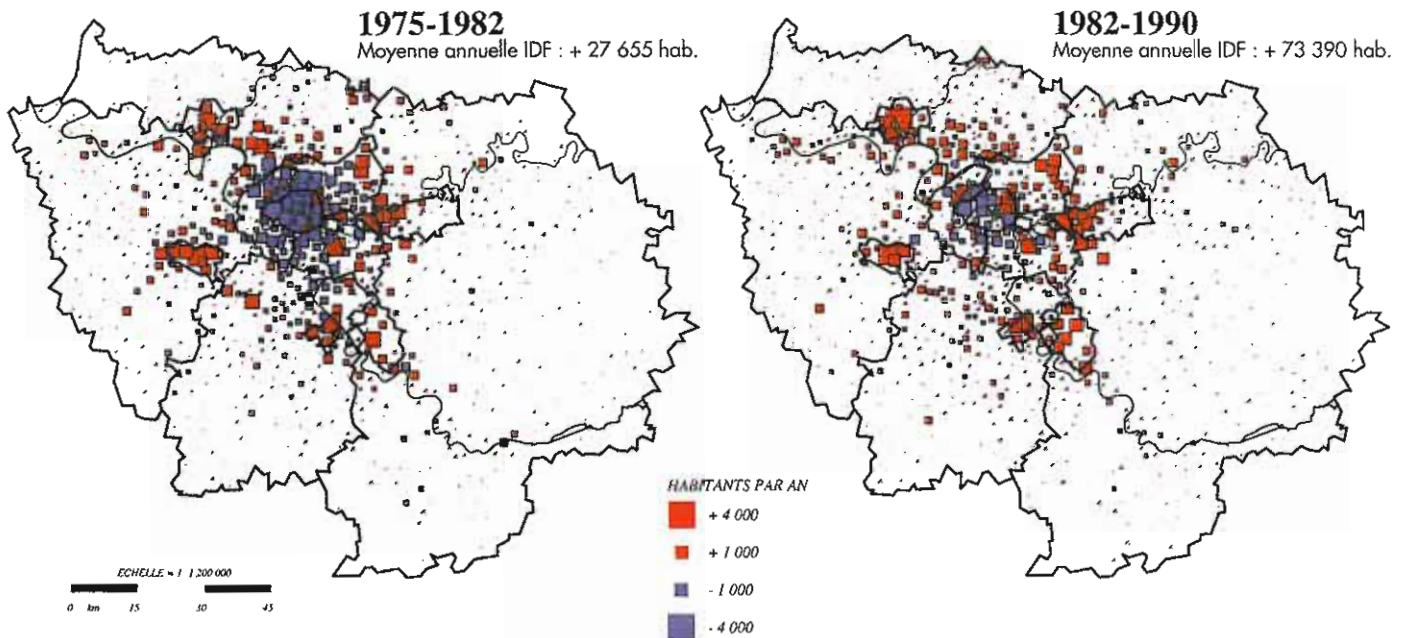
dir ce qui ne constitue aujourd'hui qu'une première approche sur un territoire d'une superficie de près de 5 000 km<sup>2</sup>. Des exploitations plus fines d'informations thématiques, telles que celles concernant l'évolution des urbanisations, des zones humides, du réseau de voirie (notamment des chemins ruraux)... seraient intéressantes à réaliser et permettraient d'avoir une meilleure connaissance des milieux. L'exploitation des dessins-minutes de la carte «d'Etat Major» et de la carte des Environs de Paris révisée en 1887 permettrait également d'arriver à des comparaisons plus fiables et plus complètes.

Évolution des principaux types d'occupation du sol du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours dans l'emprise de la carte «des Chasses»

Évolution des principaux types d'occupation du sol du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours dans l'emprise de la carte de France type 1900 (neuf feuilles au 50 000<sup>e</sup> centrées sur Paris) et de la région d'Île-de-France

	XVIII <sup>e</sup> siècle	XIX <sup>e</sup> siècle	1900	1960	1994	XIX <sup>e</sup> siècle	1900	1960	1994
eau	3 676 ha	3 721 ha	3 803 ha	4 649 ha	4 729 ha	4 802 ha	4 917 ha	6 129 ha	6 583 ha
surface boisée	50 970 ha	51 496 ha	51 269 ha	47 224 ha	47 330 ha	84 981 ha	88 409 ha	87 496 ha	87 485 ha
surface bâtie	7 238 ha	11 174 ha	28 089 ha	80 712 ha	104 218 ha	15 138 ha	33 726 ha	94 999 ha	131 192 ha
surface agricole et naturelle	196 356 ha	191 849 ha	175 079 ha	118 797 ha	94 062 ha	354 120 ha	327 625 ha	261 605 ha	221 289 ha
aérodrome				2 721 ha	5 373 ha			3 644 ha	6 562 ha
voies ferrées			3 427 ha	4 137 ha	4 328 ha		4 164 ha	5 168 ha	5 930 ha
total	258 240 ha	258 240 ha	258 240 ha	258 240 ha	258 240 ha	459 041 ha	459 041 ha	459 041 ha	459 041 ha
voirie			3 933 km	4 312 km	4 956 km		6 295 ha	6 597 ha	7 608 ha

# Cartographie à la carte avec le SIGR de l'Île-de-France



L'Atlas des Franciliens, édité conjointement en 1991 par la Direction régionale de l'INSEE et l'IAURIF, présente les résultats du recensement de 1990 en plusieurs centaines de cartes. Le document ci-dessus montre le rôle joué par les villes nouvelles dans l'accueil des nouveaux Franciliens en grande couronne entre 1975 et 1990.

Source : INSEE (BOF 1990).

Travail et cartographie : IAURIF.

## Voici venu le temps des cartes numériques...

La plupart des cartes, dans tous les domaines, sont maintenant réalisées avec des outils informatiques. Ces cartes « numériques » se distinguent par bien des aspects de leurs glorieuses ancêtres des siècles précédents, voire même de leurs grandes sœurs d'il y a vingt ans :

### De nouveaux contenus

Les cartes anciennes ont d'abord été instruments de pouvoir, utilisés à des fins militaires ou fiscales. Puis sont apparues les premières cartes de gestion du territoire : cartes d'inventaire forestier (pour la flotte de guerre), cartes des postes et routes. Parallèlement, se sont développées les cartes d'itinéraires terrestres, destinées aux pèlerins et aux marchands.

Bien évidemment, tous ces besoins sont encore couverts par les cartes d'aujourd'hui. Mais la société moderne a bien d'autres besoins et les techniques actuelles permettent de produire et de diffuser un nombre prodigieux de cartes de toutes sortes, certaines destinées à un vaste public, d'autres adaptées à la demande de cercles étroits de spécialistes.

Les cartes anciennes décrivaient en détail une réalité très physique, essentiellement composée d'éléments topographiques (routes, rivières, ponts, bâtiments). Les cartes modernes élargissent le champ et mettent en image tout ce qui peut être rattaché à un territoire : elles présentent des données statistiques, elles décrivent des phénomènes, elles mettent en évidence des évolutions ou des changements.



Cartographie des champs de concentration horaire de la pollution de fond en dioxyde d'azote à Paris le 30 septembre 1997 en fin de matinée (le niveau 3 ayant été atteint, la circulation alternée dans Paris a été décrétée pour le lendemain).

Source des données : AIRPARF.

Travail et cartographie : IEF - INSEE.

### *Des cartes qui bougent pour un monde qui bouge*

Les cartes anciennes étaient rarement mises à jour : elles étaient souvent l'œuvre d'une vie, voire de plusieurs générations. Partiellement remaniées, surchargées, elles servaient pendant des dizaines d'années, traversant le siècle, immuables, comme les rivières, les routes, les ponts qu'elles inventoriaient.

Auprès de ces vénérables ancêtres, les cartes modernes font figure d'étoiles filantes : les plus institutionnelles durent quelques années, mais au prix de mises à jour régulières. Les plus éphémères font une apparition de cinq secondes sur l'écran du journal télévisé.

Les cartes modernes se sont donné pour mission de décrire le monde sous tous ses aspects et d'en transcrire fidèlement toutes les mutations : mais cet objectif incroyablement ambitieux ne leur suffit pas : elles veulent aussi expliquer, faire comprendre et même — pourquoi pas ? — anticiper et prévoir.

Les plus sérieuses d'entre elles se font héberger dans des documents d'études, des revues spécialisées. Et là, elles peuvent espérer faire bonne figure pendant quelques mois, peut-être quelques années, avant de tomber dans l'oubli, remplacées par des consœurs plus à jour ou mieux adaptées aux concepts du moment.

### *Une esthétique renouvelée*

Les cartes anciennes étaient de véritables œuvres d'art : finement gravées, soigneusement calligraphiées, délicatement aquarellées, elles étaient très souvent ornées de motifs purement décoratifs enluminant les cartouches ou festonnant les bordures.

Nos cartes modernes numériques se veulent plus fonctionnelles et moins apprêtées. Elles ne dédaignent pas cependant qu'on les trouve belles : beaucoup le sont. Mais elles se veulent avant tout claires et faciles à interpréter : toutes ne le sont pas...

Les cartes numériques ont souvent recours à des moyens d'expression graphique qui sont ceux de notre époque, directement dérivés des recherches de l'art moderne et des techniques de communication audiovisuelle. Mais elles conservent aussi dans leurs chromosomes l'héritage fané des cartes d'histoire et de géographie des classes primaires du début du siècle : le mélange des deux influences donne un style hybride, assez caractéristique des cartes numériques d'aujourd'hui.



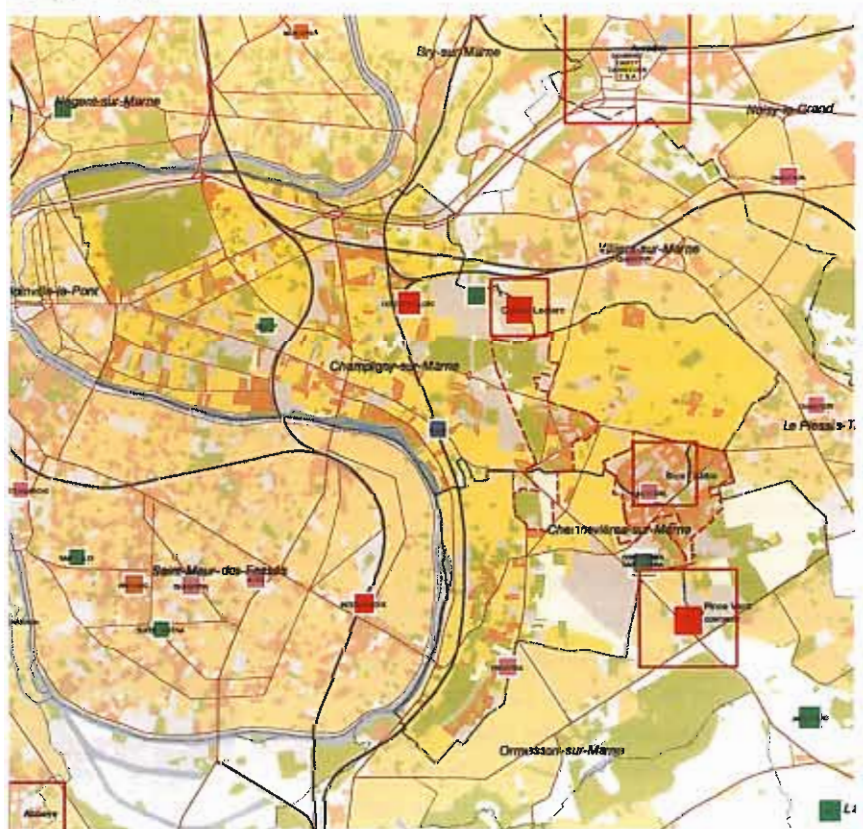
Représentation cartographique des flux de trafic routier (situation actuelle en heure de pointe du soir) aux environs des communes d'Ermont et Eaubonne (Val d'Oise). Ces flux sont obtenus par calcul à partir du modèle global de prévision de trafic de l'AURIF

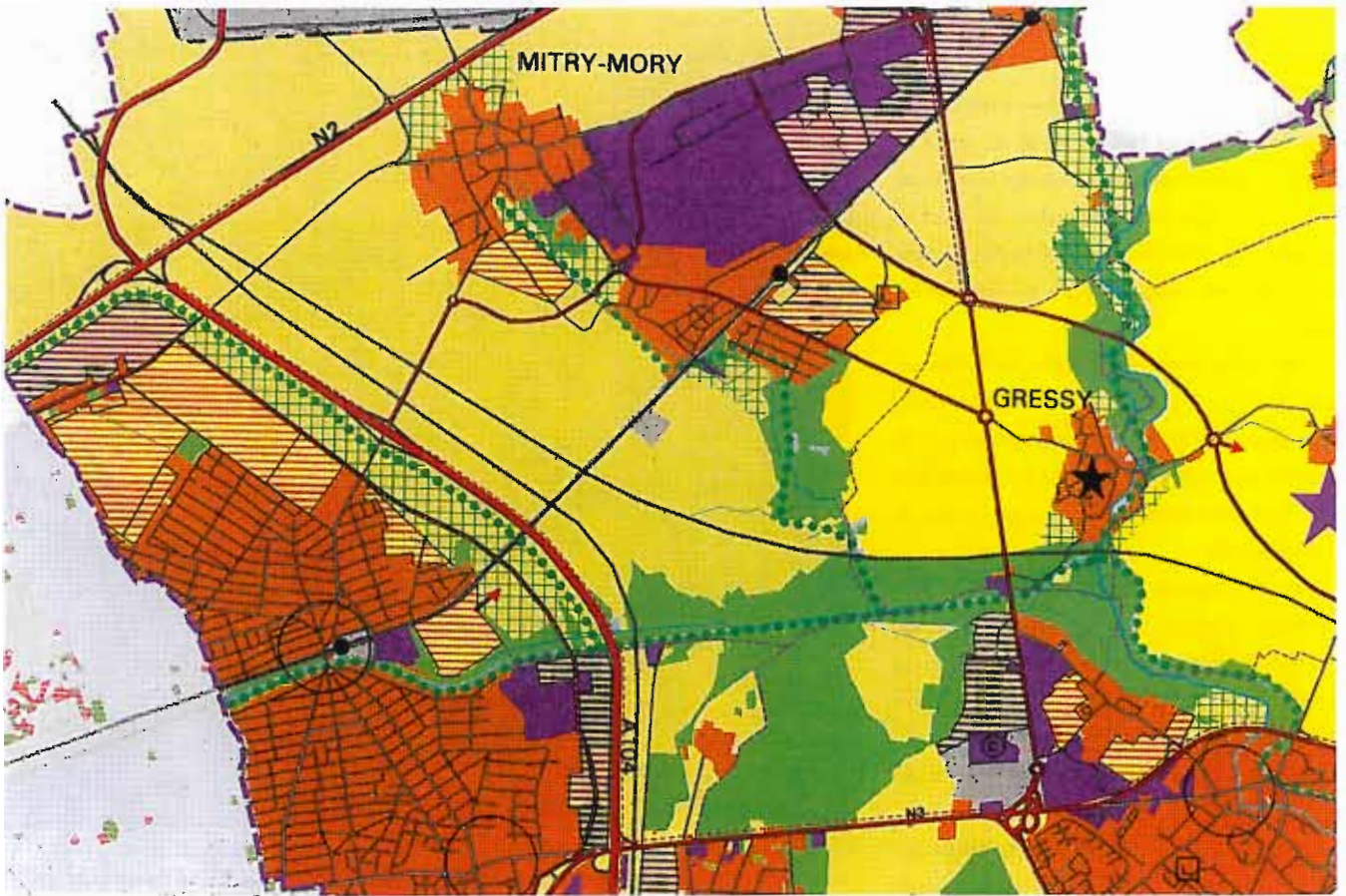
Flora et cartographie - IAU/IF

Présentation des équipements commerciaux structurants autour de la Zone Franche Urbaine (ZFU) de Champigny / Chennevières (Val de Marne)

Sources : Investir Seine-Saint-Denis (2005)

Cartographie : IAU/IF





Extrait de la carte «état futur - horizon 2015»  
du schéma directeur local de Marne-Nord.  
Les espaces ouverts à l'urbanisation  
sont repérés par des hachures orange  
(zones d'habitat)  
ou violettes (zones d'activités)

Source : SDL de Marne-Nord  
Cartographie : IAURIF

## Façonner des cartes avec le Système d'Information Géographique Régional (SIGR)

### Le SIGR au service de l'aménagement régional

L'IAURIF a pour mission première de connaître l'Île-de-France, d'analyser et de comprendre ses mécanismes d'évolution et de proposer des idées, des projets ou des actions aux élus et aux décideurs régionaux chargés d'organiser son développement.

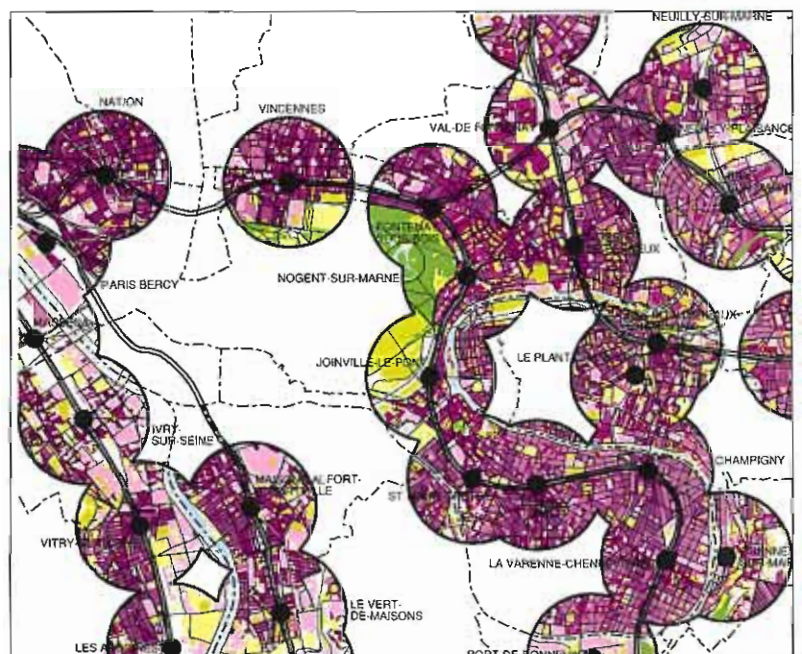
Pour ce faire, l'IAURIF a collecté au fil des années de très nombreuses informations sur l'Île-de-France, dans tous les domaines relevant de sa compétence : économie, démographie, aménagement, urbanisme, environnement, équipements, transport.

En parallèle, l'Institut s'est doté d'outils informatiques puissants afin de gérer et exploiter ces données : le Système d'Information Géographique Régional (SIGR) est conçu pour rassembler et analyser toutes les données rattachées au territoire régional. Ce système permet aussi de réaliser des cartes de toutes natures : certaines sont plutôt des cartes pour connaître, d'autres des cartes pour analyser et comprendre, d'autres encore des cartes pour proposer et organiser...

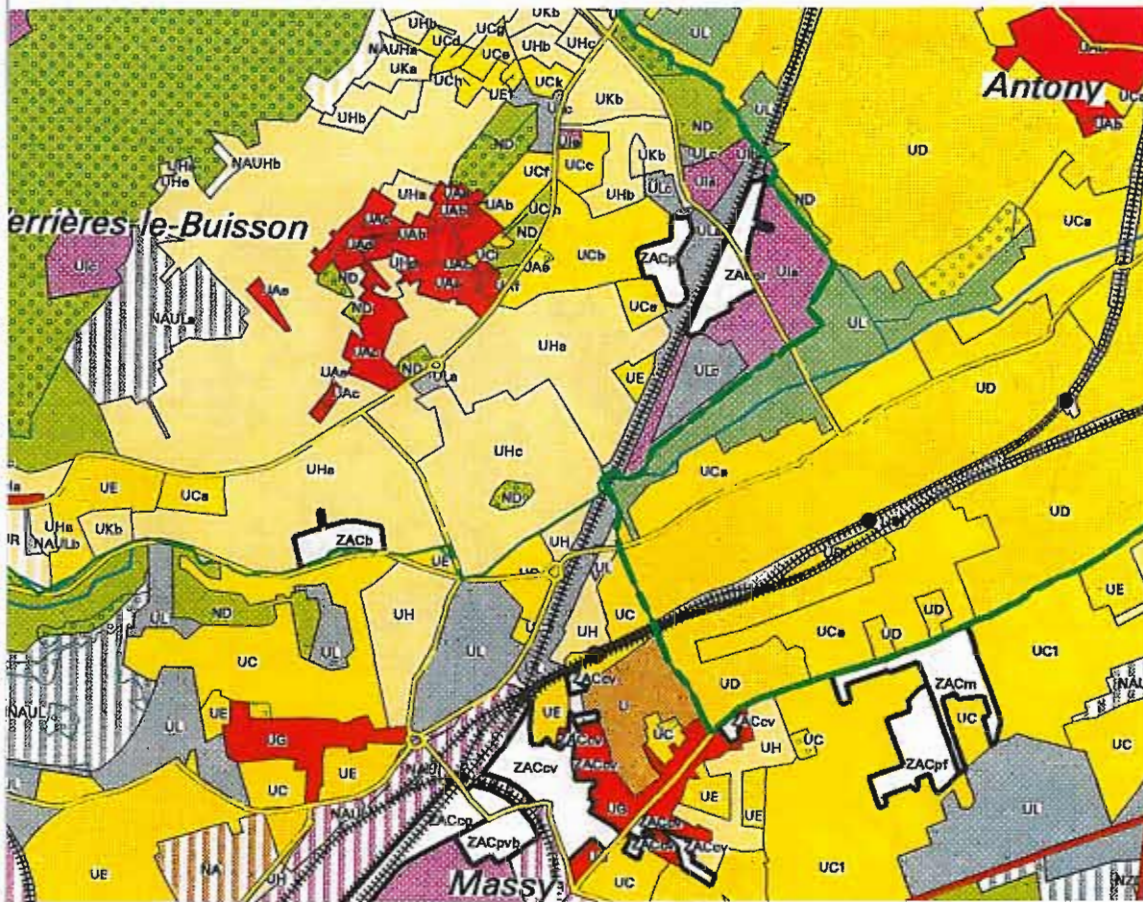
Zones de desserte de diverses infrastructures de transport en commun au sud-est de Paris.  
Le calcul des populations desservies, réalisé par ailleurs par le logiciel, complète cette cartographie.

Source : IAURIF

Traitement et cartographie : IAURIF







Représentation synthétique des plans d'occupation des sols (POS) d'un ensemble de communes de la vallée de la Bièvre. Les couleurs attribuées aux zones et aux secteurs de POS sont déduites de la destination des sols définie par les règlements

Source : DDE 78, 91 et 92  
Travail cartographique : IAUJF

Evolution de l'occupation du sol entre 1982 et 1994 dans le secteur de Saint-Quentin en Yvelines. Les zones dont l'occupation du sol est restée inchangée sur la période sont cartographiées en couleurs estompées, celles dont l'occupation du sol a évolué sont représentées en couleurs vives avec contour noir.

Source : IAUJF  
POS 1982 et 1994  
Cartographie : IAUJF

### *Des cartes pour connaître*

Les données rassemblées dans le SIGR sont organisées en une quarantaine de thèmes couvrant des domaines très variés : limites administratives, occupation du sol, réseaux, relief, environnement et cadre de vie, équipements, données socio-économiques. Ces données font l'objet de mises à jour aussi régulières que possible.

De très nombreuses cartes sont élaborées à partir de ces seules données : cartes d'inventaire, cartes d'évolution, cartes statistiques. Certaines sont conçues et réalisées avec le plus grand soin, en vue d'une large diffusion. D'autres sont de simples documents de travail, à la mise en page plus sommaire.

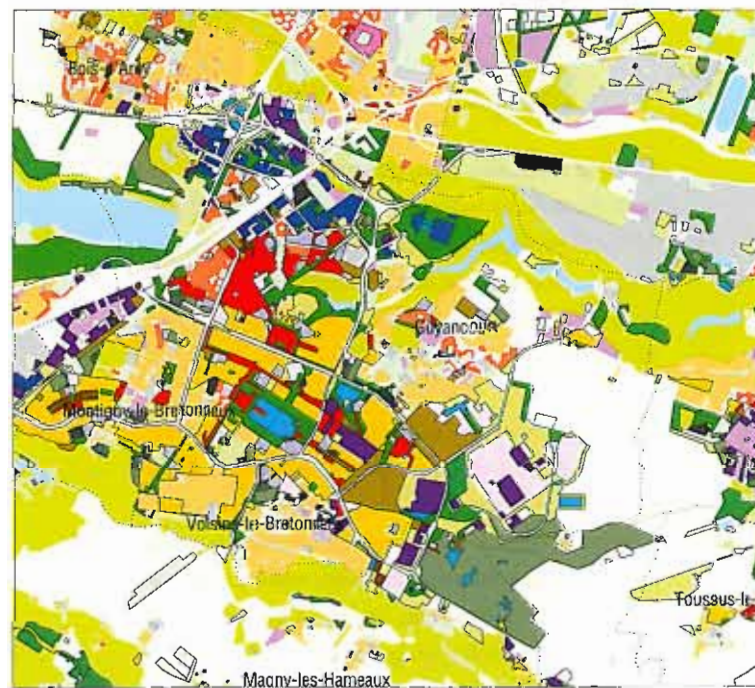
### *Des cartes pour comprendre*

Le SIGR permet d'analyser en détail chacun des ensembles de données régionales qu'il intègre : extraction, tris, analyses statistiques. Des données de natures diverses peuvent être rapprochées, pour rechercher ou pour mettre en évidence leurs interdépendances.

Les résultats de ces traitements sont généralement bien plus faciles à présenter lorsqu'ils sont cartographiés : ces cartes pour comprendre illustrent les points forts d'une analyse, d'un raisonnement ou décrivent graphiquement les composantes des mécanismes qui modèlent l'Île-de-France.

### *Des cartes pour construire l'avenir*

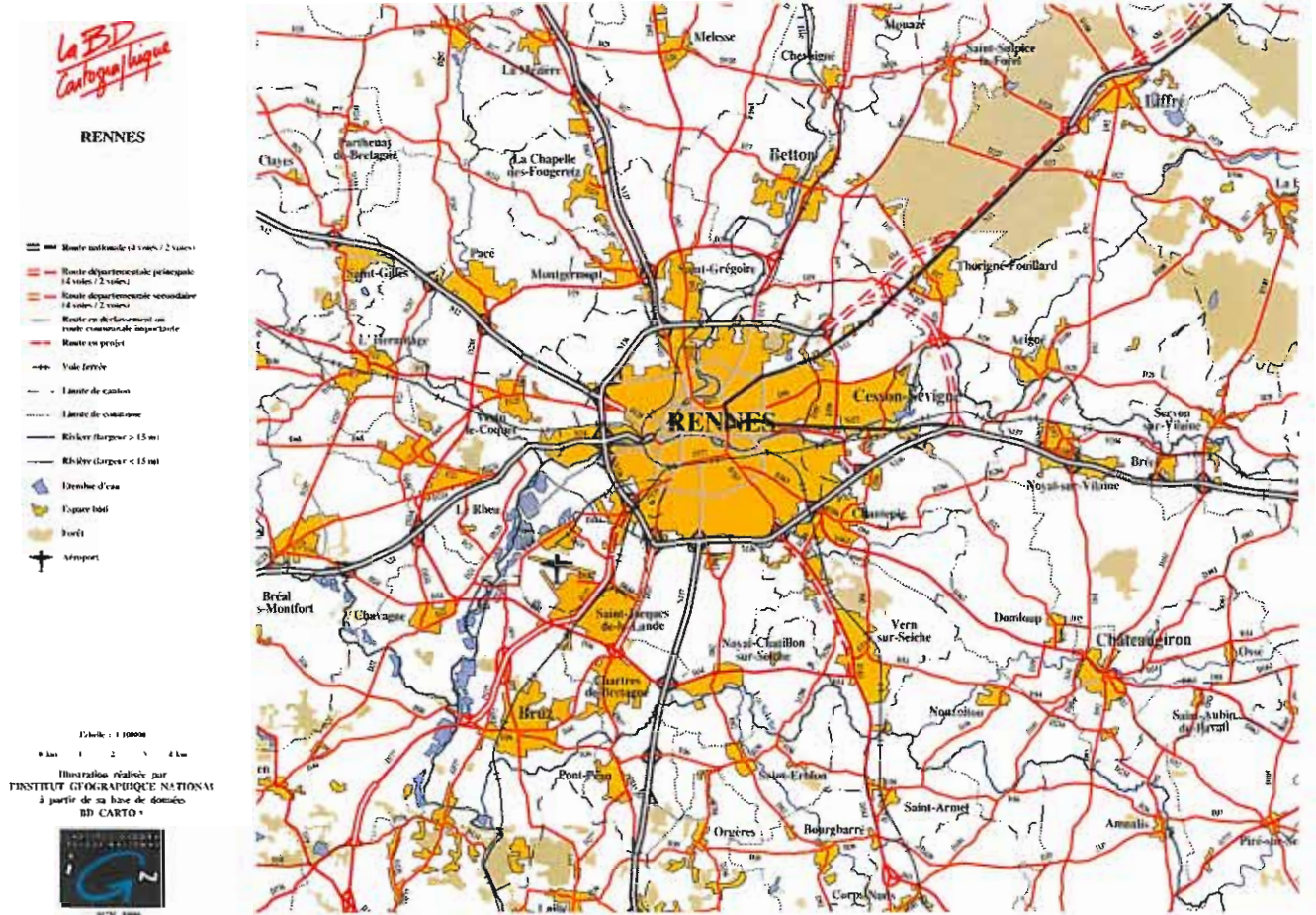
Schémas directeurs locaux, plans d'occupation des sols, plans verts, plans de circulation : ces documents organisent l'évolution de l'Île-de-France, du niveau régional au niveau communal, pour les 10 ou 20 prochaines années.



Les documents cartographiques y jouent un rôle majeur en complétant, appuyant et illustrant les textes qui fixent les objectifs et détaillent les principes et les contraintes d'aménagement. Ces cartes pour proposer ou pour organiser offrent une vue synthétique et spatialisée des prescriptions contenues dans les documents. Support de réflexion et de concertation durant la phase d'élaboration, elles jouent un rôle essentiel tout au long de la phase d'application.

Michel Hénin / IAUJF

# Les bases de données de l'IGN



Fidèle à sa mission d'équipement cartographique de base du territoire national (décret 81.505 du 12 mai 1981), l'Institut Géographique National s'est engagé depuis plus de quinze ans dans la constitution et l'entretien de bases de données localisées d'envergure nationale : BD ALTI®, BD TOPO®, BD CARTO®, etc.

Etroitement associé, sur son territoire de compétence, aux projets européens de bases de données routières, l'IGN applique également à bon escient ses ressources pour apporter son soutien à des projets spécifiques. L'expertise ainsi développée est unique au niveau national : celle de l'écoute et de l'analyse des attentes et des besoins du marché de l'information géographique.

Chemin faisant, l'IGN a accumulé un véritable patrimoine : dans ses bases de données figurent d'ores et déjà, sous une forme aisément accessible et récupérable pour de multiples applications, les informations géographiques du territoire national. Ceci est vrai à différentes échelles et pour différents types d'informations.

S'il est acquis que la gestion d'un territoire fera toujours davantage appel à des systèmes d'informations géogra-

phiques, les développements en puissance mais surtout en disponibilité et en facilité d'usage des systèmes informatiques de ces années récentes ont démultiplié les applications qui sont faites des données géographiques. Esprit d'écoute, données constituées, référence technique, ce sont là trois des atouts de l'IGN.

## Base de données cartographiques

La BD CARTO® est un véritable plan synthétique pour des échelles d'application de l'ordre du 1/100 000 grâce à sa précision décimétrique. Elle est dès à présent utilisée en standard dans les domaines de l'environnement et de l'équipement, et le sera bientôt dans le domaine de l'agriculture.

Constituée par numérisation des fonds IGN au 1/50 000 et par interprétation des images SPOT, la BD CARTO® couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire, et fournit les éléments de référence indispensables à toute application départementale en plusieurs couches d'infor-

mations toutes compatibles entre elles : voies de communication, hydrographie, unités administratives, occupation du sol, équipements.

Les principales applications de la BD CARTO® sont les études d'impact, la gestion de l'environnement, la gestion de toutes les voies de communication, la planification et l'aménagement du territoire.

La BD CARTO® est disponible sur toute la France métropolitaine; sa mise à jour par les services de production régionaux de l'IGN est industrialisée depuis 1995. La version 2 de la BD CARTO® est parallèlement en cours de constitution : la structure des données a été repensée pour une plus grande maniabilité, le réseau routier a été densifié de 750 000 km à 1 200 000 km de routes, etc.

Pour faciliter la création de tours de table d'utilisateurs autour de l'information géographique, l'IGN propose des barèmes spécifiques aux regroupements, par exemple : chaque membre d'un groupe de 5 utilisateurs ne paiera que 35% du barème normal.

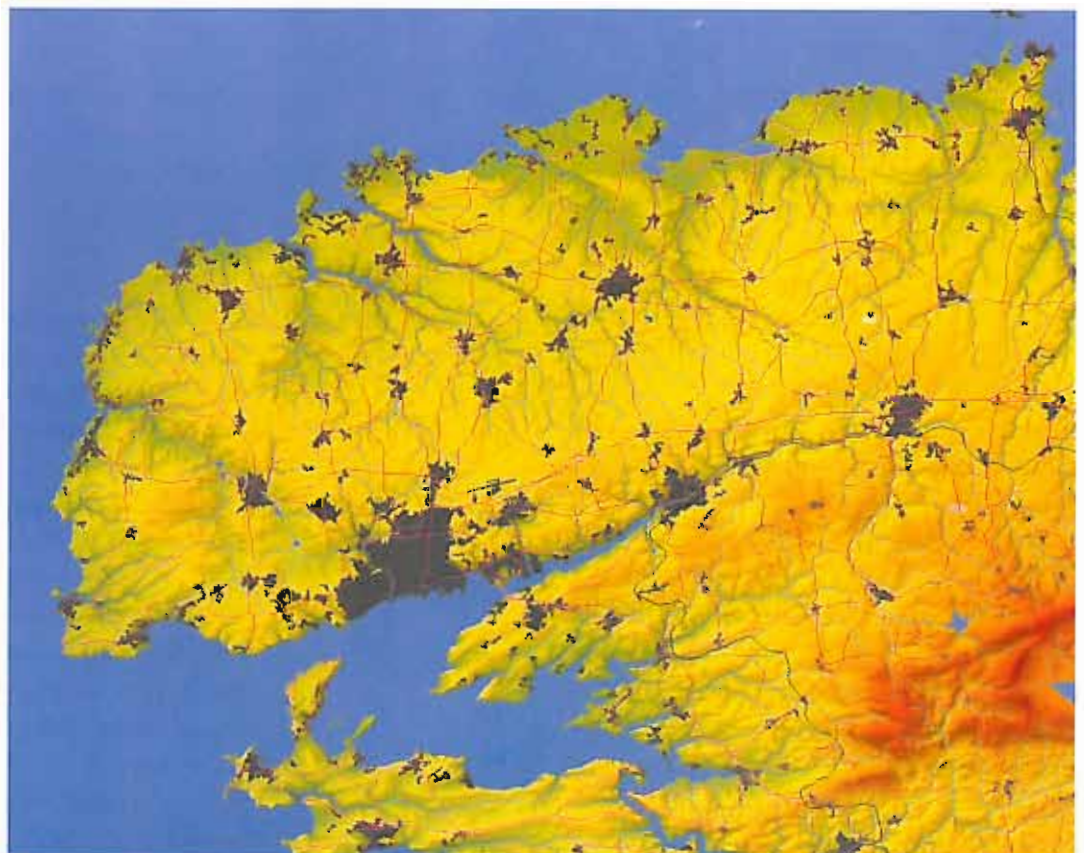
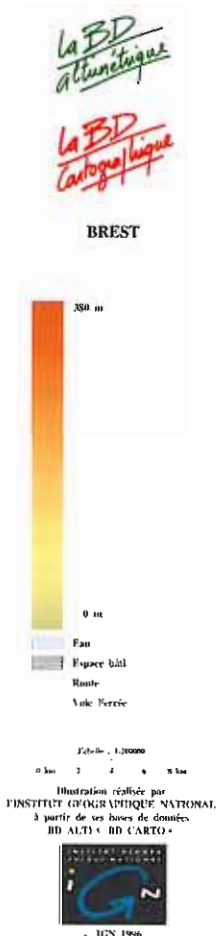
Pour une utilisation multiposte, et pour un département moyen de 5 600 km<sup>2</sup>, le prix de la BD CARTO® va de 326 000 F H.T. pour la version objet à 153 000 F H.T. pour la version dessin (DXF).

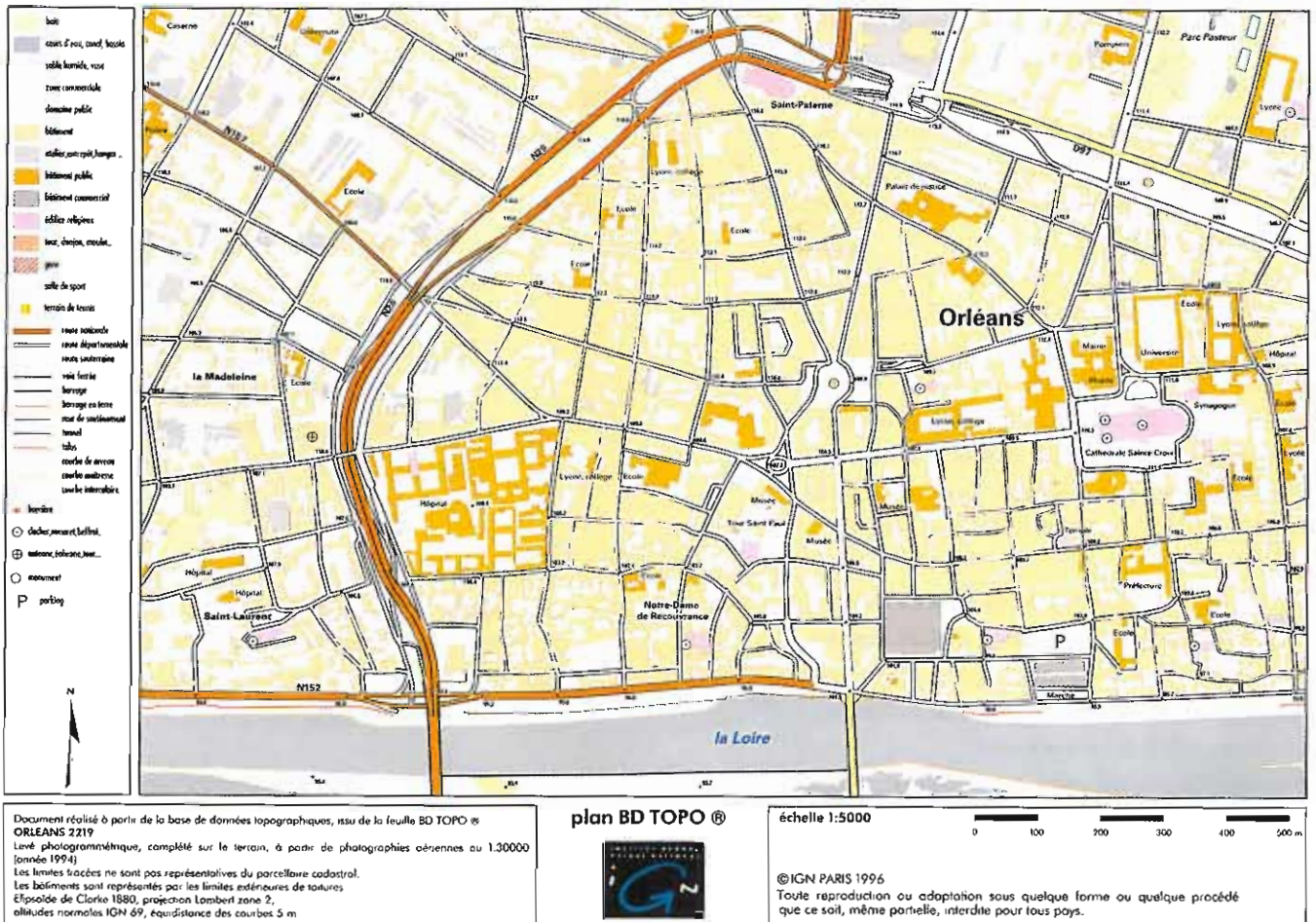
## Base de données altimétriques

La BD ALTI® est composée de l'ensemble des courbes de niveaux et des points cotés des cartes IGN, numérisés et organisés spécifiquement. La BD ALTI® est disponible sous forme de modèle numérique de terrain (MNT), qui est une représentation du relief sous la forme d'une grille régulière.

Les MNT de l'IGN sont conçus pour les cartes d'ensoleillement et d'exposition, les études d'impact, les simulations, l'implantation de réseaux, la gestion des crues. Ils servent entre autres de couche «relief» à la BD CARTO®.

La mise à disposition des MNT se fait sur des grilles dont le pas peut être spécifié entre 50 et 1 000 m. A titre d'exemple, le prix d'un MNT IGN sur une zone de 5 000 km<sup>2</sup> va de 5 100 F H.T. pour un pas de 1 000 m à 106 700 F H.T. pour un pas de 50 m.





## Base de données topographiques

La BD TOPO® est la base la plus détaillée de la gamme IGN. Elle est constituée par saisie photogrammétrique des photographies aériennes de l'IGN à l'échelle du 1/20 000 ou du 1/30 000, et complétée systématiquement par un passage des opérateurs de l'IGN sur le terrain.

La BD TOPO® est le système géographique de référence de toutes les applications des communes et des groupements de communes.

Caractérisée par une précision métrique, la BD TOPO® fournit la troisième dimension : relief et altitude de tous les objets. Elle contient une description exhaustive de l'environnement, analogue à la carte IGN à l'échelle du 1/25 000 : réseau routier, voies ferrées, réseau électrique, hydrographie, bâtiments et équipements, végétation, limites administratives, toponymie, altimétrie, orographie.

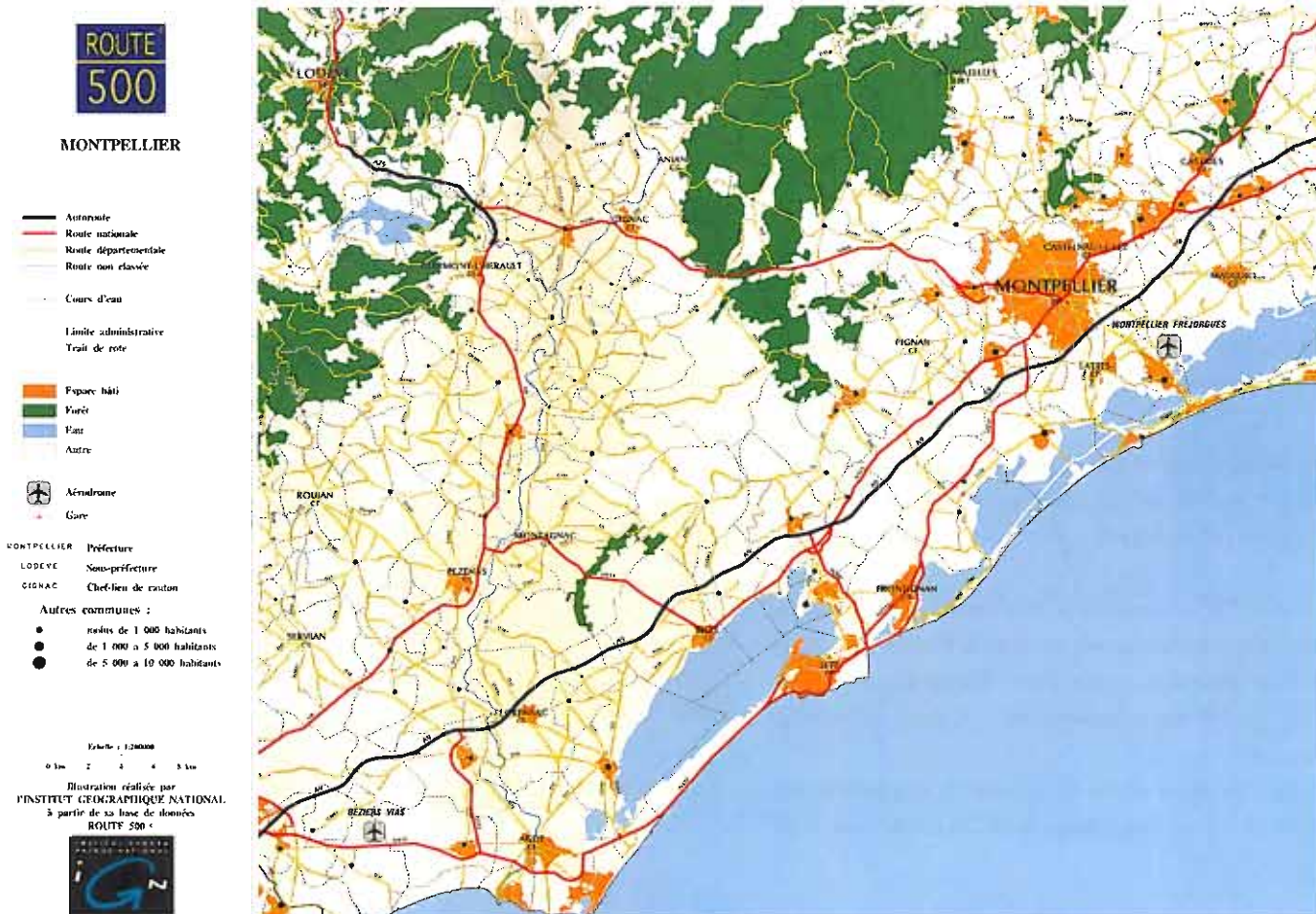
La BD TOPO® couvrira l'ensemble du territoire en

2015. Elle couvre actuellement 11,3 % du territoire et 50 % de la population, répartis en France. La mise à jour de la BD TOPO® a commencé, les premières feuilles sont déjà disponibles. La quasi totalité de la région Ile-de-France est disponible.

La BD TOPO® «dessin» est une version DXF de la BD TOPO®, conçue pour une compatibilité immédiate avec l'ensemble des matériels (micro ordinateurs) et des logiciels. L'IGN a également élaboré une légende cartographique de référence pour l'échelle standard du 1/5 000, et propose des documents papier en couleurs : le plan BD TOPO®.

Pour faciliter la création de tours de table d'utilisateurs autour de l'information géographique, l'IGN propose des barèmes spécifiques aux regroupements. Par exemple chaque membre d'un groupe de quatre utilisateurs ne paiera que 35 % du barème normal.

Pour une utilisation multiposte et pour une commune moyenne de 15,3 km<sup>2</sup>, le prix de la BD TOPO® va de 31 000 F H.T. pour la version objet à 13 500 F H.T.



pour la version dessin.

### Gamme routière

La gamme routière de l'IGN est spécifiquement dédiée à l'ensemble des applications routières : navigation embarquée, gestion de flotte, planification et simulation. Elle est composée de trois produits : ROUTE 120®, ROUTE 500®, GEOROUTE®.

ROUTE 120® et ROUTE 500® sont deux bases de données routières dérivées de la BD CARTO® par des procédures exclusives de généralisation des réseaux routiers, conçues pour conserver l'essentiel de la précision de la BD CARTO®. Elles sont mises à jour tous les ans.

ROUTE 120® inclut 120 000 km de routes environ, elle est utilisée dans les applications à l'échelle nationale, et est disponible à 20 000 F.H.T. pour la France entière.

ROUTE 500® inclut 500 000 km de routes environ, elle est exploitée dans les applications régionales. ROUTE 500® est livrée en standard en fichiers qui couvrent la France entière ou une de six grandes régions : ROUTE 500® sans les limites administratives associées est dispo-

nible à 75 000 F.H.T. France entière.

GEOROUTE® décrit le réseau routier classé français et toute la voirie des unités urbaines de 100 000 habitants et plus. Elle est constituée à partir des cartes IGN à l'échelle de 1/25 000, des photographies aériennes les plus récentes, et de la BD TOPO®. GEOROUTE® est systématiquement complétée par un passage des opérateurs sur le terrain.

En zone rurale, elle reprend les données de la BD CARTO®; en zone urbaine, elle intègre le réseau des rues, les données administratives, ainsi que les noms des rues, les adresses postales, les restrictions de circulation, et les équipements (hôpitaux, gares, etc.).

GEOROUTE® couvre déjà les principales agglomérations françaises et toute l'Île-de-France dont la mise à jour est assurée par l'IGN à un rythme régulier.

GEOROUTE® est disponible en trois versions A (navigable), B, et C (dessin), qui contiennent une quantité d'informations adaptée à des applications variées. Deux modes de licence sont proposés : exploitation multiposte jusqu'à 10 postes de travail ou monoposte.

Par exemple, sur la ville de Paris, suivant la configuration et la version, la licence d'exploitation de GEOROUTE® coûte de 41 kF H.T. à 8 kF H.T.

### Formats standard

Toutes les données IGN sont fournies selon les géométries standard en France (système Lambert), et dans les formats informatiques standard : EDIGéo pour les données «objet», et DXF pour les données «dessin». Les données IGN sont conçues pour servir de référence à des informations thématiques ou applicatives propres, le tout étant facilement intégrable sur les systèmes habituels.

### Diffusion

Les fournisseurs de S.I.G. ont su acquérir une place de choix dans l'économie de l'information géographique aux côtés des fournisseurs de données. En effet, avec les avancées de l'ergonomie des systèmes informatiques et la baisse des coûts des matériels (on estime ainsi que l'achat de matériel et de logiciel ne représente que 20 % des coûts d'entretien d'un parc informatique), les utilisateurs ne conçoivent plus de consacrer des mois entiers à intégrer des données endogènes et exogènes, des matériels et des logiciels. Il faut du «clé en main». Les fournisseurs de S.I.G. sont désormais diffuseurs de données localisées : de nombreux produits cartographiques de l'IGN peuvent désormais être obtenus directement auprès de notre réseau d'interlocuteurs, fournisseurs et intégrateurs.

### Images

Les images «filaires» issues des bases de données n'offrent pas toujours les garanties d'ergonomie et de lisibilité nécessaires. Aussi l'IGN propose-t-il des fichiers images, qui servent tant à l'habillage des bases vectorielles à l'écran ou sur les sorties imprimantes, que d'appui à la constitu-

## UNE APPLICATION GEOROUTE® LA GESTION D'ALERTES

Le long de la voie ferrée, la SNCF a installé des balises qui permettent de localiser rapidement le lieu d'incidents éventuels.

Suite à un incident, une balise est mise en alerte. Quels sont les secours à faire intervenir ? Comment se rendront-ils aux lieux ?

Le commissariat le plus proche est avéré. L'itinéraire le plus rapide jusqu'au lieu de l'incident est calculé par le logiciel, grâce aux informations contenues dans GEOROUTE®.

Les informations contenues dans GEOROUTE® permettent au logiciel de déterminer :  
- le commissariat, la garde-moine ou la caserne de pompiers la plus proche ;  
- l'hôpital ou la clinique susceptible d'accueillir des blessés ;  
- l'itinéraire que les secours doivent emprunter, en fonction de critères de rapidité (police, ambulance) ;  
- de restrictions physiques (hauteur, poids) ou légales (règlement de pompiers) ;  
- des sens de circulation (tous véhicules).

Simulation réalisée à partir de la base de données «GEOROUTE» de l'Institut Géographique National des informations ferroviaires et des alertes © IGN 1999

tion et à la mise à jour de ces mêmes bases.

Leur exploitation quotidienne sur des systèmes est devenue une réalité informatique courante.

### Cartes scannées

La gamme complète des cartes de l'IGN est disponible sous forme de fichiers d'images scannées.

L'IGN a scanné ses cartes à plat (ce qui évite l'effet dû aux «plis» à l'image), avec une résolution de 100 microns, les couleurs sont codées sur 1 octet (216 couleurs). De 1/25 000 au 1/250 000, les fichiers de cartes jointives peuvent être mis bout à bout (mosaïqués), ce qui permet d'harmoniser les images à l'écran.

Les fichiers sont fournis sur cédérom, au format TIFF. Selon la carte, chaque image représente entre 20 et 100 méga-octets.

### Orthophotos

La Photothèque nationale dispose d'un fonds très riche de clichés aériens. Qui plus est, l'IGN couvre l'ensemble du territoire tous les cinq ans. L'IGN est donc idéalement placé pour proposer des orthophotographies. Ce sont une mise en conformité géométrique des photographies aériennes. Ainsi, les fichiers orthophotos sont parfaitement intégrables dans les systèmes d'informations et sont compatibles avec toutes les données déjà en place. Les prestations de l'IGN couvrent la production et la fourniture du fichier, mais aussi, sur demande, des compléments utiles tels que les impressions graphiques, l'habillage par des courbes de niveaux ou de la to-



ORTHOPHOTOGRAPHIE de l'agglomération de STRASBOURG

Courbes de niveau issues de la BD Topo®  
 Équidistance des courbes : 5 m  
 Résolution terrain : 1 pixel = 0,6 m  
 Prise de vue : 1994  
 Projection : Lambert Zone 1



Echelle 1: 5 000  
 0 100 200 300 400 500m  
 (1cm = 50m)  
 ©IGN 96

ponymie, ou encore des modèles numériques de terrain.

Chef du département études/mercatique IGN

## Produits spatiaux

L'IGN propose une gamme complète de produits satellite : images numériques, cartographies papier, etc.

L'IGN diffuse également les fichiers thématiques CORINE LAND COVER, réalisés dans un cadre européen par l'Institut français de l'environnement. Ces fichiers constituent un complément à la BD CARTO®, et sont parfaitement compatibles avec elle.

## Conseil

L'équipe d'ingénieurs d'IGN CONSEIL est une équipe d'ingénieurs experts en sciences géographiques disponibles pour toutes les missions : expertise et conseil en rédaction de cahier des charges, analyse de besoins (cahier des charges pour la numérisation du cadastre), dépouillement d'appels d'offre, ainsi que pour établir les programmes de formation sur mesure.

Patrick Malléjacq

# *Le cadastre, la parcelle et la limite*

François DUGÉNY

*L'urbaniste, l'aménageur, savent que la parcelle est le lieu incontournable de toute action concrète sur le paysage rural ou urbain; elle est le lieu des pratiques de mise en valeur du sol et de gestion de ses transformations; elle est indissociable du propriétaire qui la possède.*

*Pour la reconnaître, force est alors pour eux de se tourner vers une cartographie qui en exprime les limites, l'usage, la propriété. Paradoxalement, cette cartographie n'a pas pour origine l'aménagement du sol, ni la connaissance de la géographie des lieux, mais l'égalité du citoyen devant l'impôt; ce qu'elle montre est à la fois concret (l'emplacement d'une maison, d'un mur) et abstrait : la ligne qui joint sur le papier deux bornes qui existent sur le terrain... ou qui n'existent plus depuis longtemps !*

• Le parcellaire culturel d'Aubergenville en 1949

Photo IGN n°401, Pontois/Medusa







Agir sur le paysage rural ou urbain nécessite de le bien comprendre, afin de pouvoir composer avec lui. Que l'opération envisagée tente de s'y fondre ou, au contraire, de trancher sur le paysage, la parfaite connaissance de ce dernier permet d'agir de façon éclairée, et ce quelle que soit l'échelle d'intervention. La place occupée par le parcellaire dans cette connaissance n'est plus à démontrer : elle a été décrite par de nombreux travaux de ces vingt dernières années, qui ont mis en évidence son rôle dans l'organisation, la gestion et les transformations du paysage.<sup>(1)</sup>

## Les deux échelles

La lecture des paysages passe par une bonne connaissance de leur structure. En Ile-de-France comme ailleurs, les paysages ont été façonnés par des générations d'hommes<sup>(2)</sup>. L'observateur appréhende ces espaces au travers de leur topographie et des objets construits ou plantés qui les occupent. Plus subtilement, il peut saisir la cohérence interne qui leur est donnée par le poids de l'histoire, qui les structure par ses tracés, les ponctue de sites exceptionnels, et qui tisse la trame sous-jacente sur laquelle se greffent urbanisations et espaces ouverts.

Toute intervention ou toute étude d'aménagement va donc tenter de faire ressortir cette trame sous-jacente qui permet de saisir l'espace (en particulier au travers du parcellaire qui est une composante de la structure du paysage et le point de passage obligé de l'action). Cette trame explique la localisation et l'orientation du bâti, l'implantation du réseau de voies et chemins, les occupations culturelles, la présence de témoins architecturaux. Pour la recherche de cette trame — la trame foncière — l'analyse de la cartographie ancienne est fondamentale.<sup>(3)</sup>

A une autre échelle, travailler sur un centre-ville, sur un quartier, sur un morceau de banlieue nécessite de connaître les parcelles, les îlots de propriété. La parcelle est la trace sur le sol de son appropriation et de sa valorisation. Elle forme une unité juridique et fiscale (consacrée par le cadastre). Ses limites sont le plus souvent constituées d'éléments bâtis, terrassés ou plantés. Elle ne s'exprime pas seulement en plan : elle entretient des relations avec le relief et avec les volumes dressés au-dessus du sol, sous l'effet des règles d'implantation des constructions et de la végétation. De plus, elle est indissociable de la répartition des droits et des responsabilités d'usage et d'entretien des espaces et de leur paysage.<sup>(4)</sup>

*L'évolution urbaine traditionnelle s'est faite dans le respect de la structure foncière, de sa forme, de sa hiérarchie. Mézières à la fin des années 50*

4D Valvres n°15 Fi 445 2996 - Clé : PM 347 A



(1) cf. *Les paysages d'Ile-de-France*. Cahiers de l'IAURIF n° 117-118. Pages 53 à 56 et 104-105. Octobre 1997.

(2) cf. *Les paysages d'Ile-de-France* op. cit. page 47 et suivantes.

(3) On pourra utilement se reporter à *La trame foncière, grille d'analyse, armature de projet*. Cahiers de l'IAURIF n° 106. Décembre 1993.

(4) cf. *Les paysages d'Ile-de-France* op. cit. p. 105.



Les Grandes Terres à Marly-le-Roi. La Charte d'Athènes a engendré de nouvelles formes qui ont nié tout héritage du passé : les opérations, suivant l'orientation solaire, ne se sont plus inscrites dans la parcellaire et dans les sites, tournant parfois le dos aux vues, aux villes...

AD Yvelines n°15 Ft 139-2983 - Cité PN 139 A

La parcelle, comprise dans son acception cadastrale, est la portion de terrain susceptible de faire l'objet d'une évaluation distincte pour la contribution foncière (...). La parcelle s'entend en principe de toute portion d'un seul tenant, située dans un même lieu-dit, présentant une même nature de culture (terre, jardin, vigne...) ou une même affectation (chemin de fer, chemin d'exploitation, sol...) appartenant à un même propriétaire.

L'îlot de propriété (ou unité foncière) est une unité cadastrale de caractère juridique (...) et s'entend de l'ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire et formant un tout dont la liaison est évidente en raison de l'agencement qui y est donné. Ne sont pas considérées comme contiguës des parcelles séparées par des chemins ou cours d'eau publics.

d'après *Le cadastre français*. Herbin et Pebereau. Editions Francis Lefebvre. Paris 1953.

## Evolution et rupture

Les règles traditionnelles d'implantation des constructions, mais aussi des murs, des haies... du bâti et de la végétation en général, respectent des usages fixés depuis la nuit des temps, codifiés au début du XIX<sup>e</sup> siècle par le code civil. La structure des bourgs et villages ruraux est parfaitement hiérarchisée : maisons, jardins, vergers ou potagers, champs; elle est organisée par un système de places, de rues, de cours communes, de venelles, de sentes, de chemins... sous forme généralement concentrique, parfois quadrangulaire.<sup>(5)</sup>

L'examen de la cartographie ancienne montre que l'évolution de cette structure s'est faite lentement, dans le respect de cette hiérarchie, avec une connaissance intrinsèque des règles. En se développant, le pavillonnaire a repris ces principes, ce qui lui confère aujourd'hui encore, même lorsqu'il prend la forme de maisons de ville, cette attractivité si particulière

(5) La structure viaire orthogonale peut parfois résulter de créations de villes médiévales *ex nihilo*, comme à Villeneuve-le-Comte et Flagy en Seine-et-Marne, par exemple.



Photo aérienne IGN n°0216 du 12.07.1994



La boucle de Guernes : à la fin des années 50, les carrières commencent à marquer le site de leur présence : zone d'extraction, zone de friche; en 1994, la zone d'extraction est réaménagée, la seconde est en cours de reboisement. Mais la trame qui compose le paysage et que le bras mort de la Seine n'a pas réussi à interrompre, est abandonnée; au profit d'aménagements qui se veulent «naturels» (et qui paraissent, de ce fait, artificiels) ou qui adoptent une rigidité géométrique

Photo aérienne IGN n°0A43 du 03.08.1994



La déviation de Villeneuve-le-Comte en Seine-et-Marne adopte un tracé autorisant la vitesse, coupé de ronds-points destinés à couper cette vitesse. Un paradoxe qui aurait pu être évité par un tracé plus économique respectant la configuration du parcellaire.

Il n'en est pas de même des opérations qui se juxtaposent brutalement avec cet héritage. La ville ne s'est jamais écrite sur une page blanche, sauf lorsqu'on a voulu effacer toute trace du passé pour des raisons idéologiques : les grands ensembles ou les rénovations des années 60-70 ont ainsi nié les parcellaires, mais aussi les règles élémentaires d'articulation avec les quartiers existants et les pratiques sociales liées à l'espace. La conjugaison entre la mise à disposition de moyens financiers importants, visant à construire et équiper la France de l'après-guerre, et les certitudes des architectes, ingénieurs et urbanistes quant à la prééminence de conceptions fonctionnalistes, remettant radicalement en cause les évolutions passées, a en effet amené à faire disparaître en maints endroits la trame du paysage ou, tout du moins, à en rendre la lecture difficile, sans lui substituer une structure lui assurant une cohérence d'ensemble.

Grands ensembles et grandes infrastructures ne sont pas les seuls responsables. Petites opérations se référant à la Charte d'Athènes, ou plus prosaïquement aux panneaux de béton préfabriqué, pénétrantes, déviations, mais aussi dispositions réglementaires mal adaptées, remembrements ruraux ou exploitation de chemins vicinaux, extraction de matériaux, lignes à haute tension... sont autant d'évolutions qui sont aujourd'hui souvent ressenties comme négatives. La récente prise de conscience de l'impact de telles opérations a amené un changement des mentalités, et a fait évoluer la législation et les pratiques dans ce domaine. La volonté de composer avec le paysage existant est réapparue et, par là-même, la nécessité de considérer à nouveau le parcellaire, qui est un des liens essentiels entre le projet et le terrain : sa prise en compte est indispensable lorsqu'on souhaite qu'un projet s'intègre dans un paysage, en respecte le caractère mais aussi les usagers et les gestionnaires.

## Le paradoxe du PERDIF

On aurait pu penser qu'en un temps où le "chemin de grue" était roi, où les centres anciens étaient voués à la disparition, où les infrastructures et les quartiers neufs étaient comme parachutés dans le paysage, une cartographie parcellaire était inutile. Paradoxalement, c'est à partir de 1966 que va être établi un des documents les plus utiles à l'aménageur, qu'il soit ingénieur ou urbaniste : le Plan topographique d'ensemble de la région parisienne, remplacé par le Plan d'ensemble de la région d'Ile-de-France (PERDIF). Réalisés sous la direction des services du Cadastre<sup>(6)</sup>, ces plans figuraient le relief<sup>(7)</sup>, le bâti, les murs, les principales plantations, le repérage des bâtiments institutionnels et des noms de rues, et surtout le parcellaire.

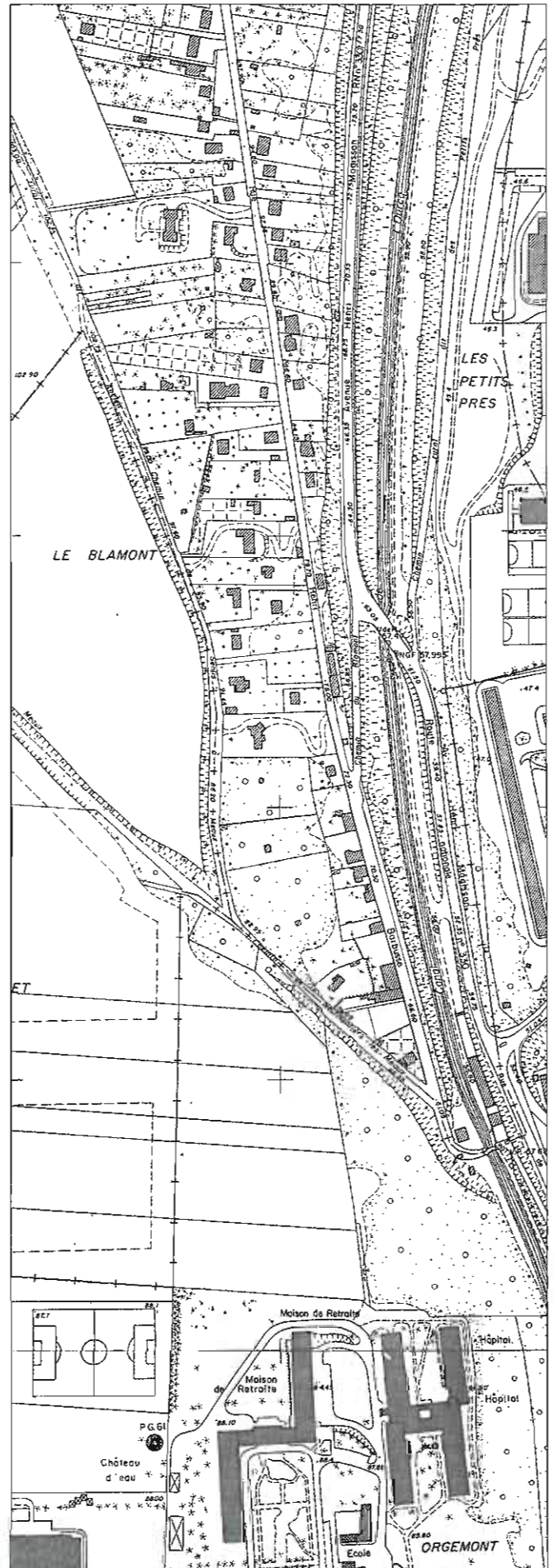
Le PERDIF, établi au 2 000<sup>e</sup>, donnait toutes les informations utiles pour élaborer les premières esquisses de projets d'aménagement, pour étudier des variantes, pour servir de base, dès les années 70, à l'établissement des plans d'occupation des sols instaurés par la loi d'orientation foncière de 1967. L'échelle et le type de données synthétisées permettaient en effet un travail fin, préliminaire à une étude à l'échelle cadastrale (1 250<sup>e</sup>, 1 000<sup>e</sup>, voire au 500<sup>e</sup> dans les zones couvertes par le PERDIF), ou à partir de levés de géomètres spécifiques.

Si les projets urbains menés aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles étaient fondés sur des traditions et des savoir-faire tenant compte du parcellaire, il n'en est pas de même de maints projets plus récents : certains ont effacé toute trace parcellaire, d'autres ont même recouvert le terrain de dalles, d'autres encore ont percé les tissus anciens en laissant des plaies ouvertes qui sont loin d'être toutes cicatrisées<sup>(8)</sup>, alors que leurs maîtres d'œuvre disposaient de tous les éléments cartographiques pour composer avec l'existant.

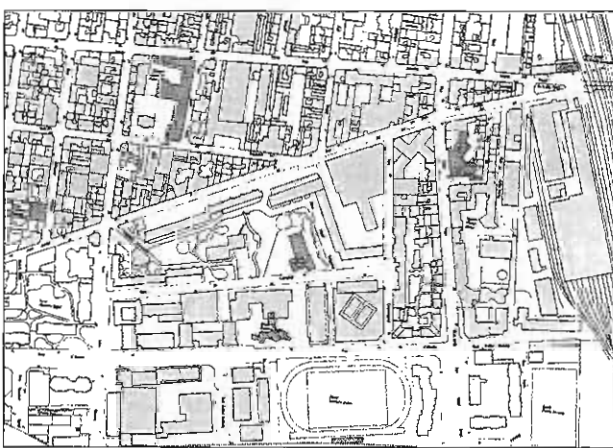
(6) Exécuté sous la direction du Cadastre pour le compte du ministère chargé de l'équipement et de l'urbanisme de l'époque, et de l'établissement public régional d'Ile-de-France. Cf. supra *Trois siècles de cartes en Ile-de-France*.

(7) Le relief était figuré par des courbes de niveau équidistantes de 1 mètre, voire de 0,50 mètres sur les secteurs peu pentus.

(8) Cf. le chapitre *réhabiliter les quartiers*. Cahiers de l'AURIF n° 117-118 op. cit., pages 180 et 181 notamment. Octobre 1997.



Extrait du Plan d'ensemble de la région d'Ile-de-France (échelle originale : 2 000<sup>e</sup>  
feuille 1 91 27 contour 2 et 1 91 28 contour 22. Extraits PERDIF)



En Ile-de-France, la fabrication et la mise à jour du PERDIF ont été abandonnées à la fin des années 80, pour des raisons financières, mais aussi parce que la conception informatique de ce document n'était pas adaptée à en faire le support cartographique des systèmes d'information géographique qui commençaient à voir le jour.

Aujourd'hui, les «projets de ville» ne sont plus conçus sans approche parcellaire, voire infra-parcellaire. L'utilisation du cadastre est à cette fin indispensable : il constitue la base des analyses qui permettent de disséquer l'existant, de comprendre sa formation, mais aussi une des bases des études réglementaires (POS, droit à construire, réceptivité...), ou opérationnelles (équipements, définition des périmètres et des processus de mise en œuvre...). Nombre de communes, ainsi que certains départements, s'attachent donc à constituer des systèmes d'information géographique qui prennent pour base le cadastre. Ces SIG leur permettent de mieux gérer leur territoire : application de la réglementation, suivi de la construction, évolution des espaces verts et plantations... La base cartographique est alors généralement réalisée par les services du cadastre, dans le cadre d'une convention avec la collectivité <sup>(10)</sup>

*Le cadastre de Levallois (en haut) conserve les traces du parcellaire qui existait avant l'opération qui a complètement restructuré le quartier à la fin des années 60.*

*Ces traces perdurent dans le cadastre «informatisé» (au milieu). Le projet de ville s'appuie, quant à lui, sur un document informatisé issu du cadastre informatisé mais «retravaillé» à la manière du PERDIF (en bas).*

Cadastre de Levallois, sections Z et AB, échelle originale : 1/50 000, Échelle :

Cadastre informatisé : IGI de Département des Hauts-de-Seine

Plan communal : 1/50 000, ville de Levallois-Perret

Dans la pratique, cette base doit souvent être retravaillée au niveau communal, un «toiletage» de la carte, ainsi qu'une mise à jour des zones en forte mutation s'avérant fréquemment nécessaires.

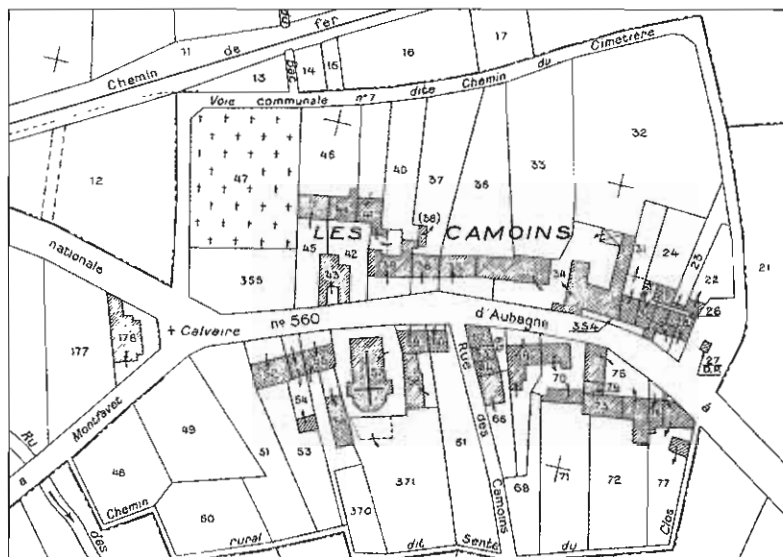
(10) Il est à noter que les services du Cadastre réalisent également à la demande des plans cadastraux normalisés (PCN) qui se présentent exactement sous la forme de l'ancien PERDIF.

Il faut rappeler, en effet, que le plan cadastral, disponible en mairie, n'est qu'une des composantes de ce qui est communément appelé le cadastre.<sup>(11)</sup> Ce plan est théoriquement mis à jour annuellement en ce qui concerne l'exemplaire déposé en mairie, le " plan minute de conservation ", déposé au bureau du cadastre, étant seul mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations (communiquées notamment par la Conservation des hypothèques).

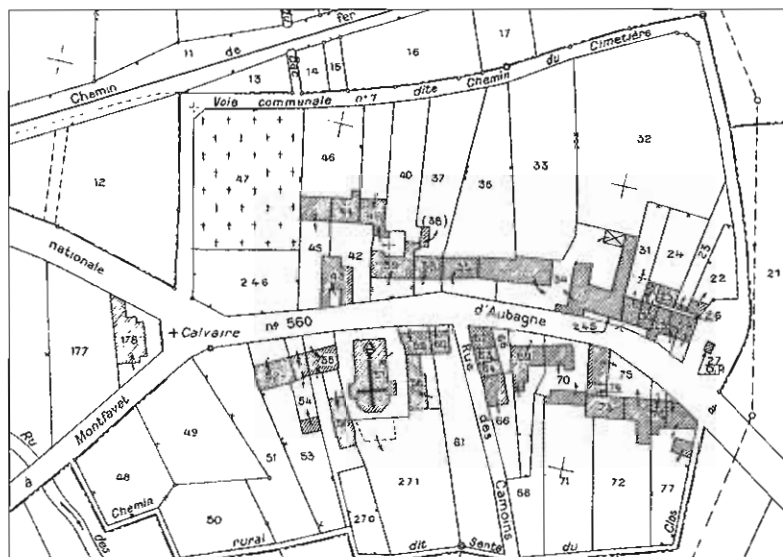
## Cadastre mis à jour, cadastre renouvelé, cadastre refait

La loi du 15 septembre 1807 est à l'origine du cadastre parcellaire français<sup>(12)</sup>. Ce premier cadastre, couvrant tout le territoire, aujourd'hui appelé " ancien cadastre ", souffrait d'un problème majeur : aucune mise à jour du plan n'était prévue. Ce n'est qu'en 1930 que la loi prescrivant la révision des évaluations servant de base à la contribution foncière des propriétés non bâties<sup>(13)</sup> a posé, au préalable, la question d'une rénovation générale de l'ancien cadastre et de sa tenue à jour permanente. Une réfection complète du cadastre ne s'imposait toutefois qu'aux communes où elle s'avérait indispensable pour servir de nouvelle assiette à l'impôt foncier; dans les autres communes, là où la charpente de l'ancien cadastre restait suffisante, il a été procédé à la révision du cadastre, soit par voie de simple mise à jour des feuilles parcellaires anciennes, soit, pour les feuilles où cette opération s'avérait impraticable, par voie de renouvellement.

(11) Les données disponibles dans les bases départementales sont organisées en ensembles structurés d'informations regroupés en 17 entités liées entre elles : parcelle, personne, subdivision fiscale (unité permettant l'évaluation des propriétés non bâties), local (unité permettant l'évaluation des propriétés bâties), voie, propriété divisée en lots, lot, commune, chantier (portion à remanier ou remembrer), section, bâtiment, centre des impôts fonciers concerné, trois identifiants de rôle foncier et de tarif, documents d'arpentage constatant tout changement de limite, recensement des réclamations ou demandes d'information.  
 (12) Cf. infra.  
 (13) Loi du 16 avril 1930.



Exemple de feuille de cadastre mise à jour.

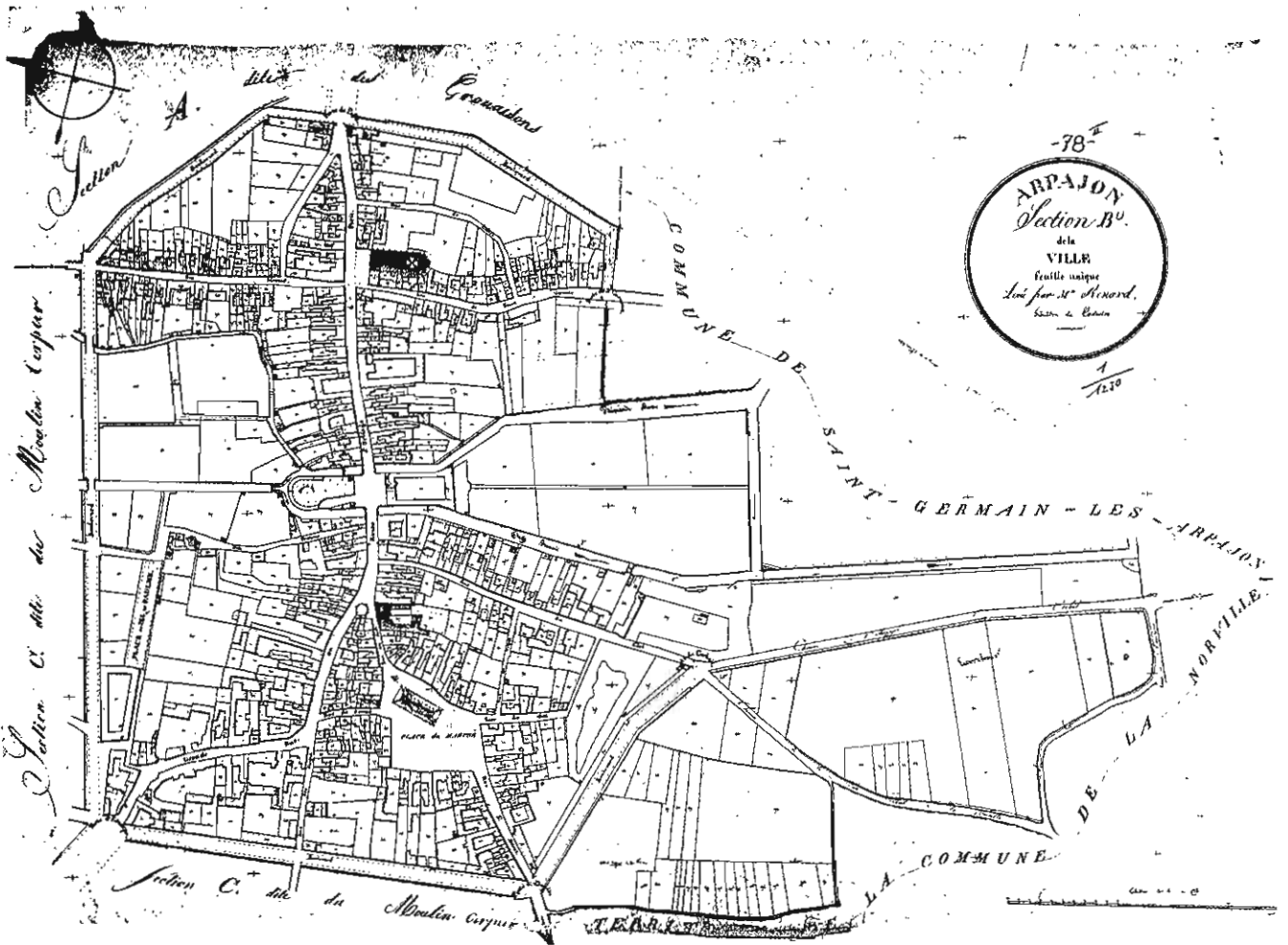


Exemple de feuille de cadastre renouvelée.

Clôtures			
Mur	mitoyen	— — — — —	Les murs bas surmontés de grilles sont représentés comme des murs et non comme des palissades.
	non mitoyen	— — — — —	
Haie vive	mitoyenne	— x — x — x — x —	Les signes de propriété ou de mitoyenneté sont indiqués en principe au milieu des limites. Toutefois, ils sont figurés aux extrémités des clôtures lorsque la limite n'est clôturée que sur une partie de sa longueur ou lorsqu'elle comporte des clôtures représentées par des signes conventionnels différents.
	non mitoyenne	— x — x — x — x —	
Palissade, treillage	mitoyen	— — — — —	Les palissades et treillages ne sont signalés que s'ils présentent un certain caractère de stabilité.
	non mitoyen	— — — — —	
Fossé	mitoyen	— — — — —	La largeur du fossé est figurée à l'échelle sans que toutefois la distance entre la limite et le signe conventionnel puisse être inférieure à 0,5mm.
	non mitoyen	— — — — —	
Talus		— — — — —	

Le cadastre refait et les feuilles renouvelées comportent d'intéressantes indications concernant la nature et le statut des clôtures.

NUMERIQUEMENT, LE CADASTRE EST MIS À JOUR AU FUR ET À MESURE DE LA DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS (COMMUNIQUÉES NOTAMMENT PAR LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES).



Le cadastre napoléonien : la ville d'Arpajon - section B feuille unique, levée par M. Renard au 1/250e

© 1825-1826



Meaux, le parcellaire et le bâti du quartier de la cathédrale au travers du Cadastre napoléonien (section G dite de la Ville, 3ème feuille au 1/000e) et du PERDIF (échelle originale : 2/000e).

Frais réduits Direction Générale du Cadastre 14-2017



L'utilisateur du cadastre dispose donc aujourd'hui, s'il sait le lire, d'un document d'une grande précision, qui est le seul à couvrir le territoire à pareille échelle, qui localise, identifie et décrit les biens immobiliers, mais aussi les redevables de la fiscalité foncière. Le cadastre refait, ainsi que les feuilles renouvelées, comportent de plus des indications graphiques précieuses, qui ne figurent pas sur l'ancien cadastre ni sur les feuilles seulement mises à jour : en particulier la nature des clôtures, l'existence de mitoyennetés, l'existence de bornes, le tracé de lignes électriques.

## «Cent millions de parcelles sur 7 901 myriamètres carrés»

Le cadastre, dont la réalisation avait été décidée par l'Empereur Napoléon 1er à son retour de Tilsit, est donc né avec la loi du 15 septembre 1807. Dans le Mémorial de Sainte Hélène, Las Cases rapporte que *le cadastre, tel qu'il l'avait arrêté, eut pu être considéré à lui seul comme la véritable constitution de l'Empire, c'est-à-dire la véritable garantie des propriétés et la certitude de l'indépendance de chacun; car une fois établi, et la législature ayant fixé l'impôt, chacun faisait aussitôt son propre compte et n'avait plus à craindre l'arbitraire de l'autorité ou celle des répartiteurs, qui est le point le plus sensible et le moyen le plus sûr pour forcer à la soumission*<sup>(14)</sup>.

*Mesurer sur une étendue de plus de sept mille neuf cent et un myriamètres carrés*<sup>(15)</sup> *plus de cent millions de parcelles (...), confectionner, pour chaque commune, un plan où sont rapportés ces cent millions de parcelles, les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol, évaluer le produit imposable de chacune d'elles; réunir au nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent; déterminer, par la réunion de leurs produits, son revenu total et faire de ce revenu un allivrement*<sup>(16)</sup> *qui sera désormais la base de son imposition...; tel est l'objet de cette opération* indique l'exposé des motifs de la loi de 1807. Le cadastre parcellaire français, dit "cadastre Napoléon" ou "ancien cadastre", réalisé de 1808 à 1850 par vagues successives (en particulier de 1808 à 1814 et de 1826 à 1840), n'atteindra malheureusement pas la perfection entrevue par l'empereur et souffrira de "l'im-

muabilité du plan" : dans l'attente de la loi du 16 avril 1930, seules les matrices cadastrales qui accompagnaient le plan étaient mises à jour chaque année pour tenir compte des mutations intervenues.

Plus de quarante années auront donc été nécessaires pour établir un document dont l'utilité était non seulement fiscale, mais aussi juridique, comme l'explique Gaudin, duc de Gaète, ministre des Finances de l'Empire, dans une lettre aux préfets du 10 décembre 1807<sup>(17)</sup>: *A la rigueur, malgré son imperfection, l'opération par masse de culture*<sup>(18)</sup> *aurait pu suffire pour la répartition de l'impôt foncier, s'il n'avait pas été véritablement désirable de profiter de la confection du cadastre pour reconnaître et fixer les limites respectives des propriétés, de manière à prévenir les procès que font si souvent naître, dans les campagnes, les discussions qui s'élèvent entre les propriétaires. Il est certain que le parcellaire unit cet avantage à celui d'être le dernier degré de perfection auquel le cadastre puisse atteindre.*

L'intérêt de la loi de 1807 a également été de rendre le cadastre parcellaire obligatoire, et d'en faire une œuvre d'ensemble et d'intérêt général. On n'a que trop vu le peu de motivation des communes lorsqu'il s'est agi, ultérieurement, de réviser ou de renouveler le cadastre, notamment en application de la loi du 17 mars 1898 dont les effets sont restés très limités.<sup>(19)</sup>

## Situer l'espace dans le temps

L'espace n'est pas neutre. Il est occupé, orienté, permanent, même s'il évolue dans le temps. L'espace rural et urbain se construit sur lui-même en gardant les traces antérieures, en sédimentant la richesse de ses signes, en effaçant certains d'entre eux. Même lorsque architectes ou ingénieurs ont voulu abandonner tout héritage de ce passé, les lieux de leurs actions étaient limités par des frontières qui se sont toujours appuyées sur une route, sur une limite de parcelle, sur un évènement du paysage urbain ou rural préexistant. Le malheur a voulu que, bien souvent, les projets ainsi élaborés n'aient pas exploité les relations qu'ils auraient pu entretenir avec leur environnement géographique, proche ou lointain : continuité, articulation,

(14) Cité dans "Le cadastre français" op.cit.

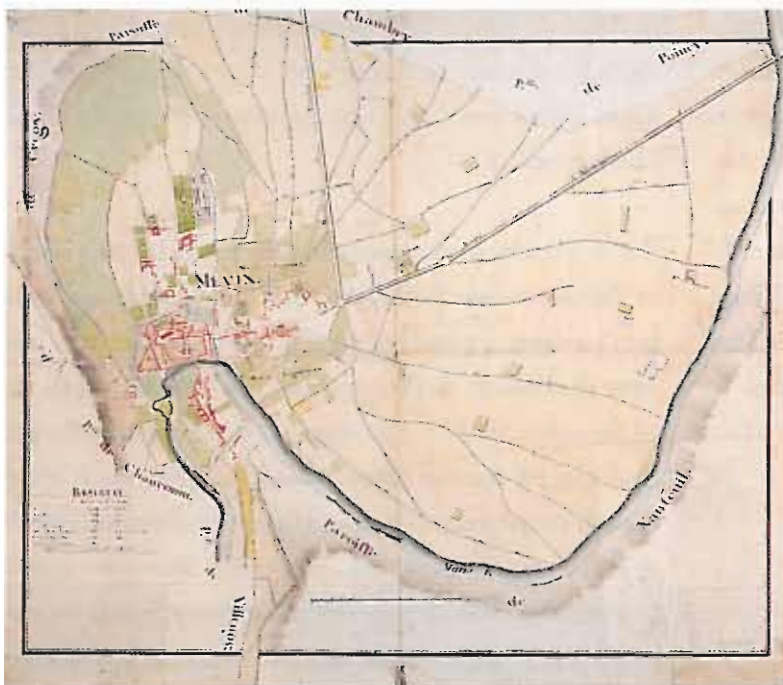
(15) Un myriamètre vaut 10 000 mètres

(16) L'allivrement est la somme à laquelle le revenu net imposable est fixé pour l'assiette de la contribution foncière.

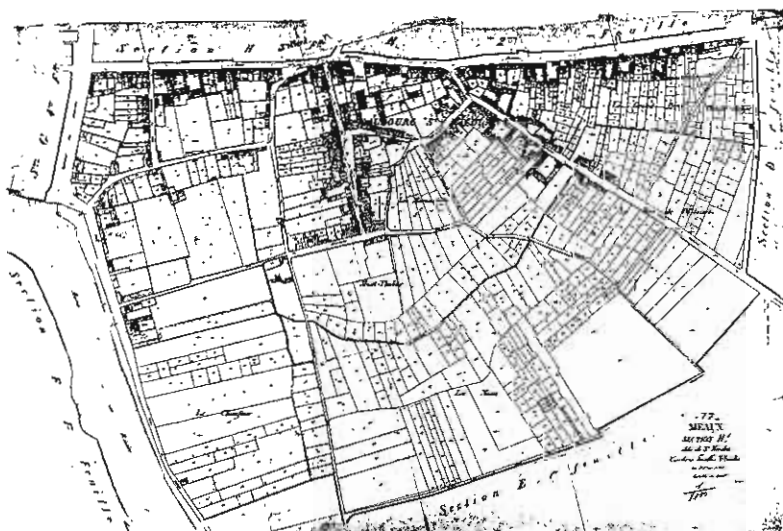
(17) Citée dans «le cadastre français» op. cit.

(18) Pour les cadastres par masse de culture, cf. infra : les plans de Brumaire an XI et les plans d'intendance.

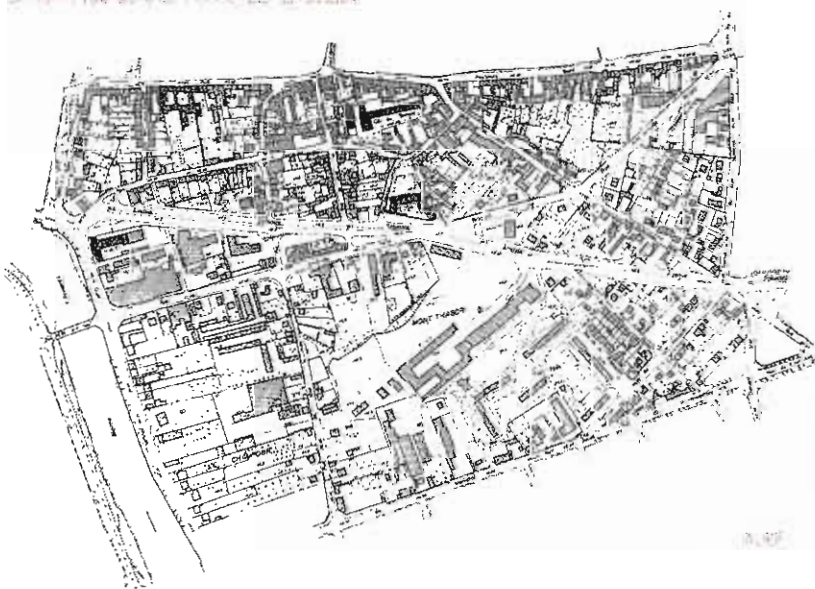
(19) Sauf dans le département de la Seine, où le Conseil général avait pris à sa charge toutes les dépenses non couvertes par les subventions de l'Etat.



AD de Senlis/Mans I CA7 LdF 4292



Section B de Senlis 1808, AD de Senlis



L'évolution du « Marais légumier » de Meaux vue au travers du plan d'intendance de la paroisse de Meaux, du cadastre napoléonien et du PERDIE

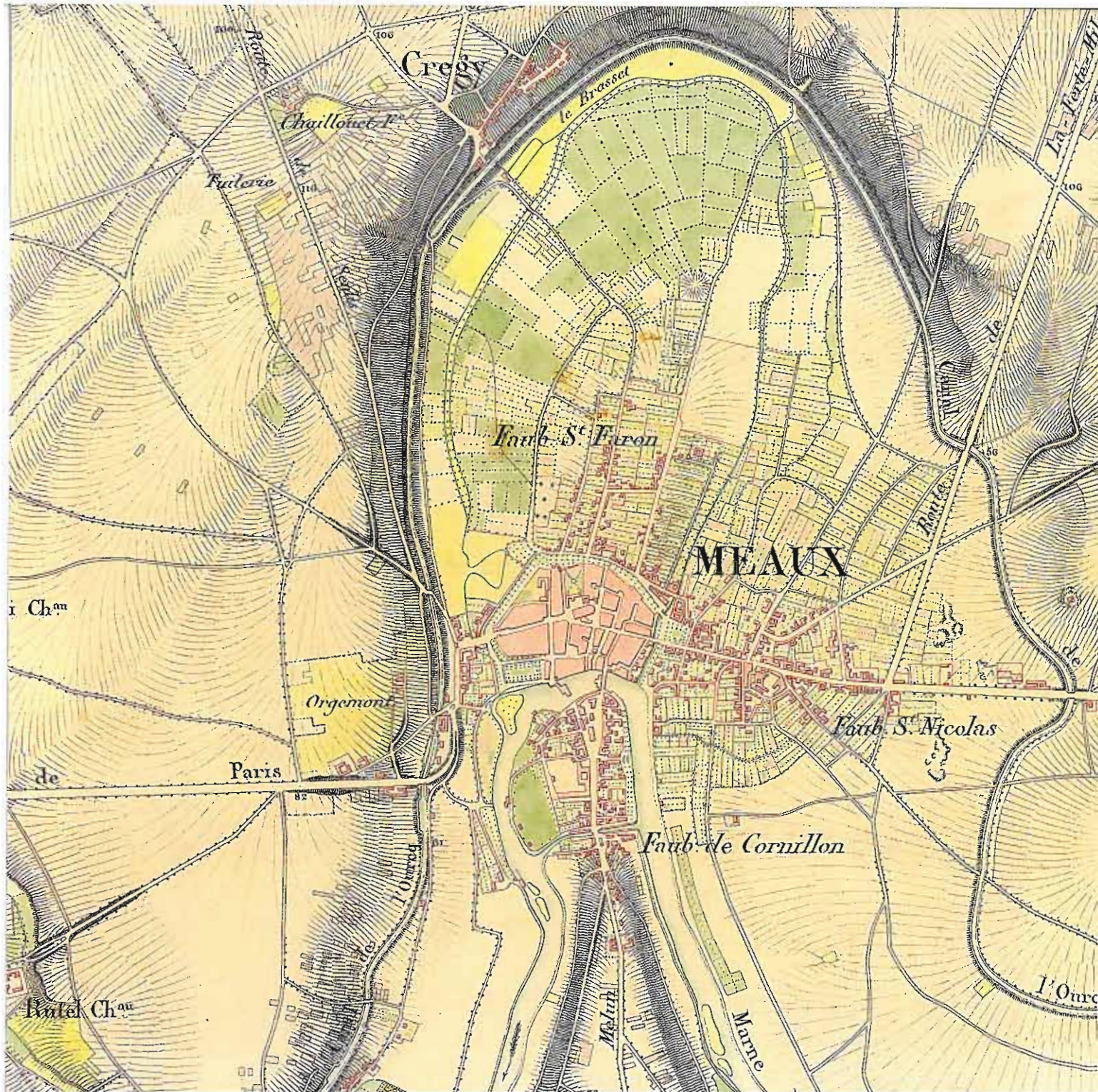
### Meaux, le « marais légumier »

Dans le courant des années 70, Meaux a connu deux grands traumatismes dus à l'introduction de l'automobile dans la ville, au travers de la création de deux axes : la «pénétrante» et la «voie triomphale». La première répondait à la nécessité d'assurer le transit entre les routes de Paris, de Senlis et de Melun (A4), l'autre de relier la ZUP de Beauval au centre-ville. La «pénétrante» a coupé le quartier du marché en deux, blessure aujourd'hui cicatrisée à coups de ZAC et de réhabilitation<sup>(19)</sup>. La seconde, actuelle avenue Salvador Allende après avoir été l'avenue des comtes de Champagne, s'est inscrite au sud du faubourg Saint-Nicolas, dans un secteur peu dense, ancienne zone de maraîchage investie par de l'habitat pavillonnaire hétérogène et par quelques équipements et activités. L'idée avait prévalu à l'époque que la création d'un «nouveau centre-ville» situé à mi-chemin de cet axe résoudrait tous les problèmes urbains; cette idée était complètement détachée de la réalité. Sa traduction sur le terrain l'a été tout autant : une 2 X 2 voies, niant toute trame parcellaire, a été réalisée, débouchant difficilement sur le quai, coupant les voies existantes, longée de délaissés offrant impudiquement à la vue l'arrière des maisons. Aucune prise en compte de ce que le plan d'intendance de Meaux appelait le «marais légumier», qui était figuré de façon très réaliste sur le plan de Meaux de 1738<sup>(20)</sup> et décrit précisément par le cadastre napoléonien au 1 000ème. Au pays de saint Fiacre, jardinier légendaire, plus rien aujourd'hui ne subsiste de ce qui pouvait s'apparenter aux «cuches» de Coulommiers, «zone de jardinage contiguë aux agglomérations où, sur des parcelles de terrain humide et fertile, les habitants pouvaient jardiner (...); c'est là qu'ils se retrouvaient vers les mêmes heures pour se consacrer à peu près aux mêmes travaux. Les nouvelles circulaient, une vie communautaire s'entretenait<sup>(21)</sup>. Clin d'œil de l'histoire, à l'angle des deux voies qui ne s'inscrivent pas dans le parcellaire et contribuent à le rendre illisible (la «voie triomphale» et le prolongement de la rue Aristide-Briand) se trouvent les services du cadastre !

(19) Cf. *Les paysages d'Ile-de-France* op. cit pages 180 et 181.

(20) Conservé au Musée de Meaux, provisoirement non consultable. Reproduit dans *les routes dans la Brie et la Champagne occidentale : histoire et techniques* par Jean Mesqui, Revue générale des routes et aérodromes, 1980.

(21) Jacques Chaurand *Le temps des Jardins* p. 225. Seine-et-Marne - Côté jardin, 1992.



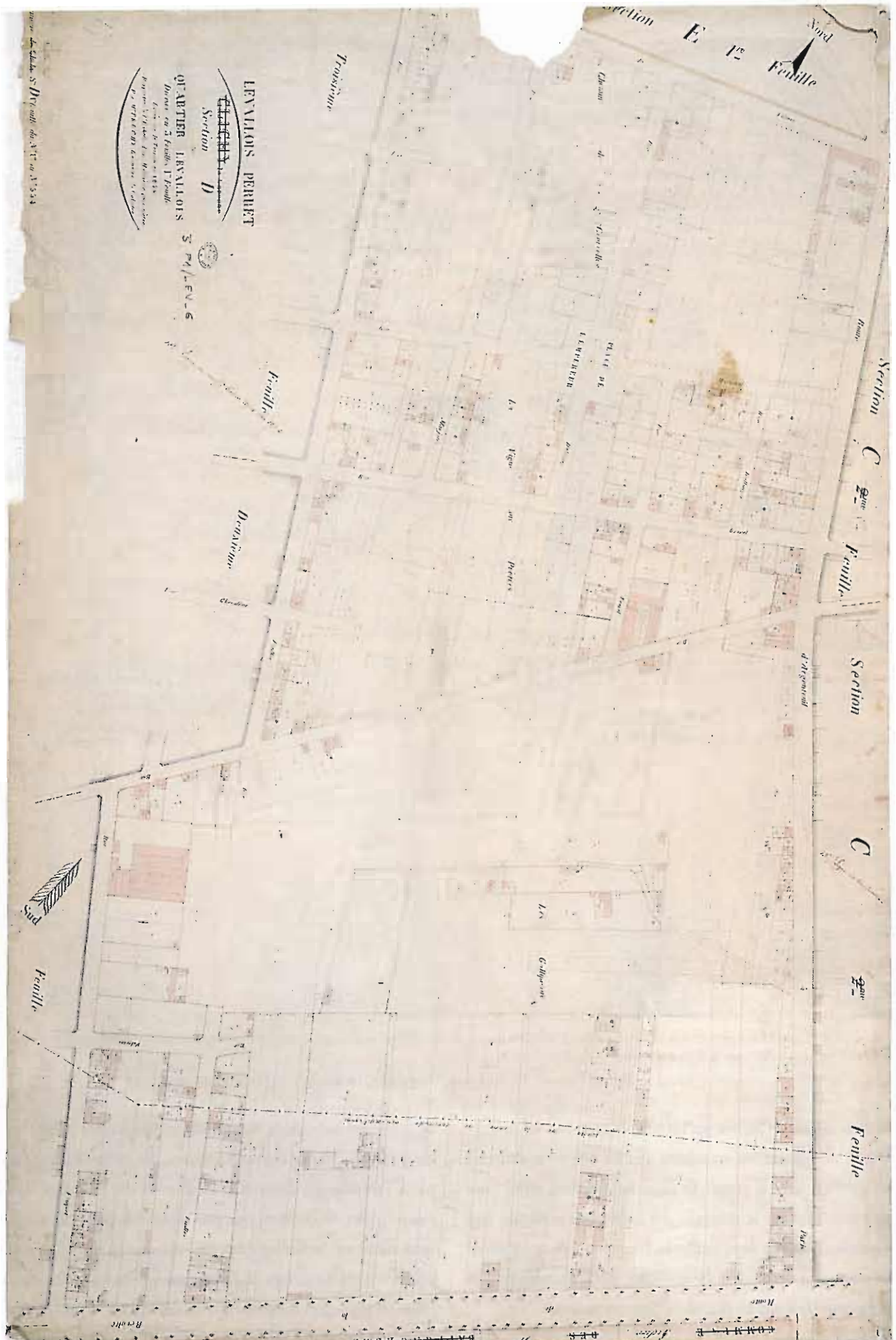
Meaux en 1832, avant l'arrivée du chemin de fer : une ville très marquée par son passé médiéval, enserrée dans ses remparts, prolongée par trois faubourgs ; au nord, autour du faubourg Saint-Faron, le Brassat marque un des anciens cours de la Marne.

Données de 20 000 m/s au nord de la ligne de Paris à Meaux (carte de l'Etat-Major, échelle 1/50 000).

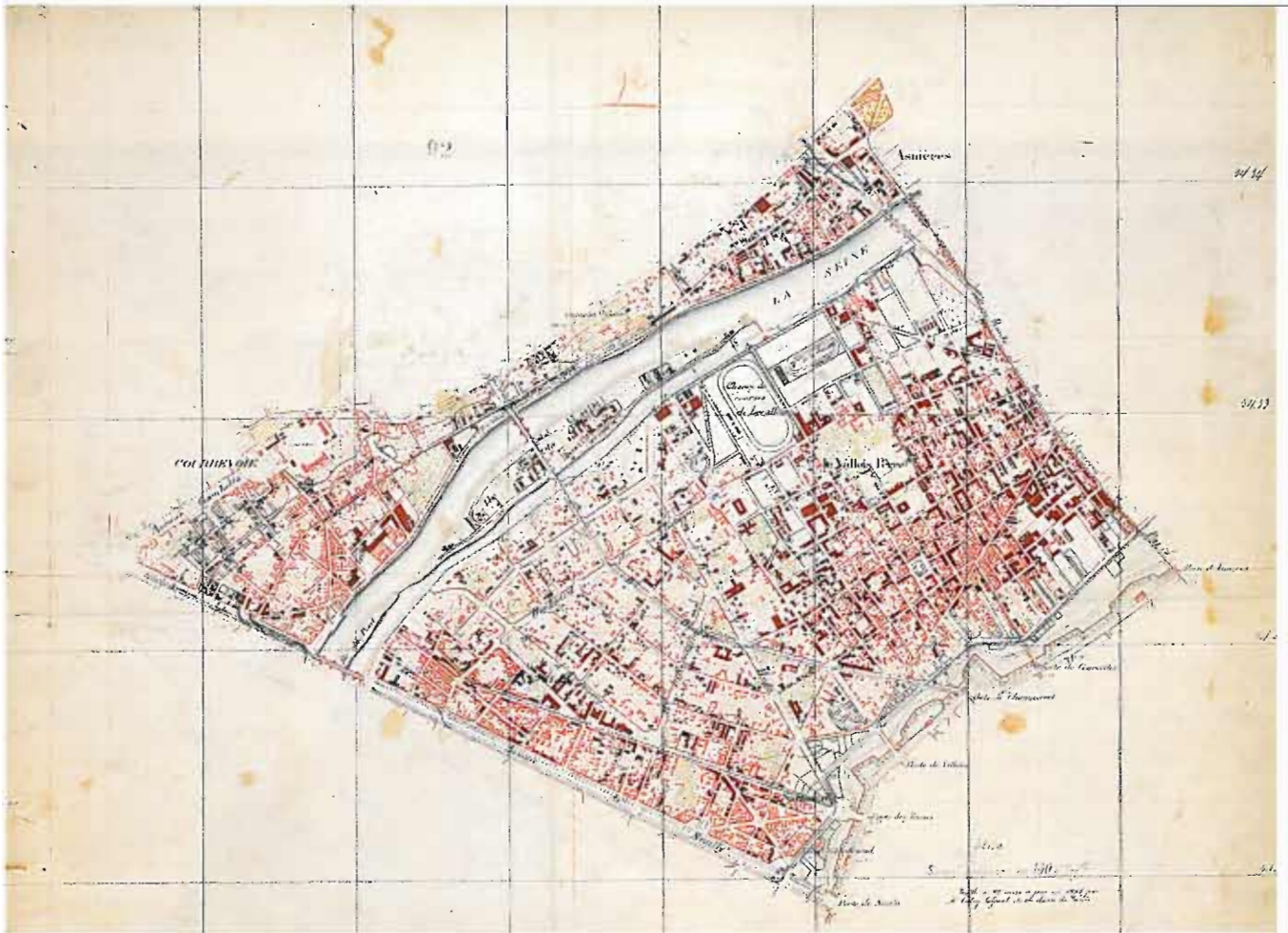
relation visuelle... Comme par un effet de balancier, les concepteurs sont aujourd'hui conscients que les projets se situent à un moment dans le temps. Ils s'attachent donc à savoir pour planifier, à sonder la mémoire des lieux pour expliquer leur formation, pour en comprendre la dynamique, pour en relever les traces afin de pouvoir s'y accrocher. Approches historiques et typomorphologiques précèdent donc les projets.

Si les grandes cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle - carte de l'Abbé de la Grive, carte des Chasses, carte de Dom Coutans - comportent

de précieuses indications concernant la topographie (relief, hydrographie), l'implantation des routes, des urbanisations, des parcs, l'emprise des forêts et la localisation des moindres "remises", elles ne donnent que peu d'indications sur les structures foncières. Seules les zones où l'occupation du sol traduit ces structures au travers de l'implantation du bâti, des murs (dans les faubourgs notamment), ou des vignes, vergers et maraîchages (plaine des Vertus près de Saint-Denis, par exemple), donnent une indication relativement précise des directions et du rythme du morcellement foncier.



Cette feuille du cadastre de Clichy-la-Garenne, levée en 1836, montre comment le parcellaire rural a été progressivement loti, au fur et à mesure des opportunités, ainsi que l'urbanisation de la «zone» pourtant non aedificandi. Elle évoque aussi la création de la commune de Levallois-Perret au travers de la surcharge de son cartouche.



Le dessin minute de la carte de France de 1900 montre l'état avancé de l'urbanisation du secteur à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'adaptation très sensible du plan en damier projeté par N. Levallois à la réalité du parcellaire. Il montre aussi la différence de canevas parcellaire entre Levallois-Perret à l'est de l'île de la Jatte, Neuilly au sud et Courbevoie et Asnières sur le coteau situé au nord-ouest.

Déclinaison de la carte de France 1900, feuille n°92, dressée par le S.T.M.F. sur le plan de 1896 par M. Calvy (échelle originale 10 000/1) IGN

### Nicolas Levallois - lotisseur

Nicolas Levallois, menuisier, débitant de boissons, devient l'artisan d'une des extensions urbaines de la banlieue parisienne les plus originales et les mieux réussies qui se concrétisera, en 1866, par la délimitation sur les territoires de Neuilly et de Clichy d'une commune qui va porter son nom (ainsi que celui de Perret, qui avait initié la première tentative de lotissement du secteur en 1828).

Levallois saura négocier les terrains d'assiette de ses opérations auprès des propriétaires, et intéresser une clientèle modeste à l'achat des terrains qui en résulteront.

Le projet qu'il met en œuvre au travers du «plan du Village Levallois» vise à appliquer des principes simples (le damier), en sachant les adapter finement au parcellaire en fonction des opportunités de mobilisation foncière. Très intelligemment, il compose ainsi avec ce qui préexiste, ce qui explique en grande partie le succès de son opération.

Mieux renseignées à partir du XIX<sup>e</sup> siècle en ce qui concerne essentiellement les périphéries agglomérées, ces grandes cartes - carte d'Etat-major (surtout ses dessins minutes au 10 000e), carte de 1900 - se sont très utilement appuyées sur les cadastres élaborés sous l'Empire et la Restauration. Les exemples de Meaux et de Levallois-Perret sont, à ce titre, instructifs et montrent la précision de ces cadastres, la survivance du parcellaire qu'ils traduisent, le rôle qu'ils ont joué dans l'élaboration des grandes cartes<sup>(18)</sup> et l'apport qu'ils représentent pour la compréhension des types urbains et architecturaux existants et des processus qui les ont produits.

(18) cf. supra la carte d'Etat-major et la carte de France de 1900.



Levallois a gardé dans son tissu comme dans son cadastre la trace de ses origines agricoles



Plan par masse de culture de l'Isle-Adam établi en exécution du décret de Brumaire an XI par M. Scoquart qui était le géomètre en chef du département. Présenté le 7 août 1806 au préfet, il semble avoir été établi à titre d'exemple.

En 1935 aux archives de Semur-en-Ouche, il se trouve des plans de ce genre. (Carte AD Semur, PG 92/54)



Cartouche du cadastre de Brumaire de la commune de Voisenon en Seine-et-Marne.

IGN

## Les plans de Brumaire

L'établissement du cadastre napoléonien ne fut pas la première tentative pour rendre plus équitable la répartition de l'impôt. La Révolution se devait de faire disparaître les inégalités, basées depuis des siècles sur des registres descriptifs qui n'étaient que très rarement accompagnés de plans géométriques.

Le 12 brumaire an XI, les consuls décidèrent l'exécution d'un cadastre général sur près de 2 000 communes tirées au sort sur le territoire, à raison de 2 à 8 communes par arrondissement. Pour limiter l'entreprise, il fut décidé de le réaliser sur le modèle des "plans d'intendance", c'est-à-dire de ne mesurer que les masses de culture (terre arable, vigne, bois, prés...), et de faire figurer ces masses sur une carte au 5 000<sup>e</sup>.

Après cinq années de travaux, les protestations s'étant encore élevées de tous côtés demandant qu'un arpentage parcellaire soit mis en œuvre, Napoléon 1<sup>er</sup> déclara que *les demi-mesures font toujours perdre du temps et de l'argent* et décida de faire procéder sur le champ au dénombrement général des terres dans toutes les communes de l'Empire, mettant un terme en Ile-de-France à un quart de siècle de cadastre par masse de culture; cette région avait en effet été concernée auparavant dans sa quasi-totalité par les plans d'intendance qui tenaient le même principe.

## Les plans d'intendance

Réalisé de 1776 à 1791, ce qui est maintenant appelé «cadastre de Bertier de Sauvigny<sup>(22)</sup>» ou «plans d'intendance» visait à doter les intendants de moyens permettant de répartir le plus équitablement possible la charge de l'impôt entre les paroisses de leur ressort. Pour éviter le risque d'appréciation subjective des différentes situations, l'intendant de Bertier le jeune décida de faire évaluer systématiquement et suivant les mêmes critères les potentialités approximatives des terres de chaque paroisse, à défaut d'en connaître le revenu agricole annuel exact. Ce souci se traduisit par un arpentage général des paroisses de la généralité de Paris<sup>(23)</sup>.

S'inscrivant dans la préoccupation d'inventaire qui avait saisi la monarchie éclairée, inventaire des territoires et des hommes qui devait stimuler l'essor de la cartographie et de la statistique, deux nouvelles venues dans l'administration royale<sup>(24)</sup>, le cadastre de

*Il nous a été remis copie de l'arpentage général et du plan topographique des paroisses dudit Brunniers et l'effet des denombrements quantités totales d'arpents d'hectares pour cette paroisse est comparée, les mesures particulières de chaque nature de terres, tant en terres labourables, que prés, vignes, bois, futaies, bruyères et cour-jardins Rivières et ruisseaux*

*Il résulte calculs faits de ces opérations qu'on voit que les terres de la paroisse de Brunniers contiennent en totalité et en valeur des lieux qui est celle de la paroisse de Saint-Denis pour pres de cent arpents par arpent la quantité de seize cents boisseaux de six neuf arpents quinze poiches*

	arpents	poiches
En bâtiments, clos, cours, et jardins	49	62
En terres labourables	499	56
En vignes	175	76
En prés	40	79
En bois taillis	768	30
En futaies	62	75
Et en chemins arroseurs routes et ruisseaux	89	96
<b>Total général</b>	<b>1679</b>	<b>15</b>

*Dont et de tout ce que dessus j'ai dressé et certifié le présent procès verbal, que je certifie véritable et sincère et borné de ce jour par moi-même sur ce quatorzant cinq / Dubray (signature) intendant*

*Guillaume Dubray (signature) intendant*

Dernière page du procès verbal d'arpentage du cadastre par masse de culture de la paroisse de Bonnières, dressé par Guillaume Dubray intendant le 19 mars 1785

IGN - Paris - 1785

(22) Louis Bénigne de Bertier de Sauvigny, intendant de la Généralité de Paris de 1776 à 1789, après qu'il ait été associé aux affaires de cette généralité par son père depuis 1754.

(23) Mireille Touzery *Atlas de la Généralité de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un paysage retrouvé*, p. 14. Comité pour l'histoire économique et financière de la France. Ministère de l'Economie et du Budget, 1995.

(24) *id.*

Bertier de Sauvigny, comme celui de Brumaire an XI, ne se présentait pas comme le cadastre que l'on connaît aujourd'hui, dans la mesure où il ne s'attachait pas à la parcelle ni à l'individu, mais à définir la valeur moyenne de la terre de chaque paroisse et le taux d'imposition qui s'y appliquait globalement. *Cherchant à apprécier les capacités d'une paroisse dans son ensemble, le document consiste en effet dans un arpentage par masse de culture et non par parcelle. L'arpenteur devait donner la superficie totale des vignes ou des pâturages de la paroisse, mais non pas les parcelles exploitées par Martin ou Durand. Le fait n'avait rien d'étonnant dans un système fiscal où le roi ne connaissait comme interlocuteur responsable que la paroisse, et non l'individu. Dans l'objectif d'une répartition entre les paroisses de chaque généralité, un parcellaire, anomalie dans la logique fiscale traditionnelle des pays de taille personnelle, aurait été inutile. Le cadastre par masse de culture suffisait à éclairer le répartiteur principal<sup>(25)</sup>.*

Une fois les limites de la paroisse reconnues, l'arpenteur mesurait chaque masse de culture, chaque type de terrain (bois, terres labourables, prés...) et en dressait procès-verbal. Il levait également un plan de la paroisse. *Le passage au document figuré, même s'il était perçu comme la perfection de l'ouvrage, n'était pas indispensable à l'assiette de l'impôt, raison d'être de ces entreprises. Dans le cas Bertier, le plan cadastral était d'autant moins indispensable que, ne faisant pas apparaître les structures foncières, il ne pouvait pas non plus servir de livre foncier et de reconnaissance juridique de la propriété; ce que faisaient au contraire les cadastres des pays germaniques. Si l'intendant de Paris pouvait fiscalement se contenter du procès-verbal de l'arpenteur, il est probable que le plan, de fait redondant, était conçu comme un instrument de vérification dudit procès-verbal. Il permettait aussi une appréhension intellectuelle de la situation de la paroisse beaucoup plus rapide, par appui sur un support visuel. Il répondait enfin au mouvement de curiosité pour le paysage qui parcourait l'époque. (...).*

*Contrairement au cadastre napoléonien ou aux autres cadastres parcellaires, le cadastre Bertier offre (...) dans les procès-verbaux laissés par les arpenteurs, une représentation synthétique du paysage rural de la région parisienne dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. La synthèse est visuellement encore plus parfaite dans les plans qui accompagnent les procès-verbaux. Ils figurent de façon colorée les masses de culture et sont ainsi immédiatement parlants pour le regard géographique, à la différence des pâles plans impériaux ou, auparavant, des quelques plans cadastraux réalisés par Turgot lors de son intendance en Limousin<sup>(27)</sup>.*

Plan d'intendance de la paroisse de Jouars-Pontchartrain  
établi en 1788 par Denis Duchesne.



(25) id. p. 16

(26) Les arpenteurs sont des praticiens du monde rural dont ils sont issus. Ils «viennent du milieu des feudistes, leur univers de travail est d'abord celui de la cartographie seigneuriale. Ils mesurent le terrain et non l'espace». id. p. 26

(27) id. p. 32, 33 et 58.





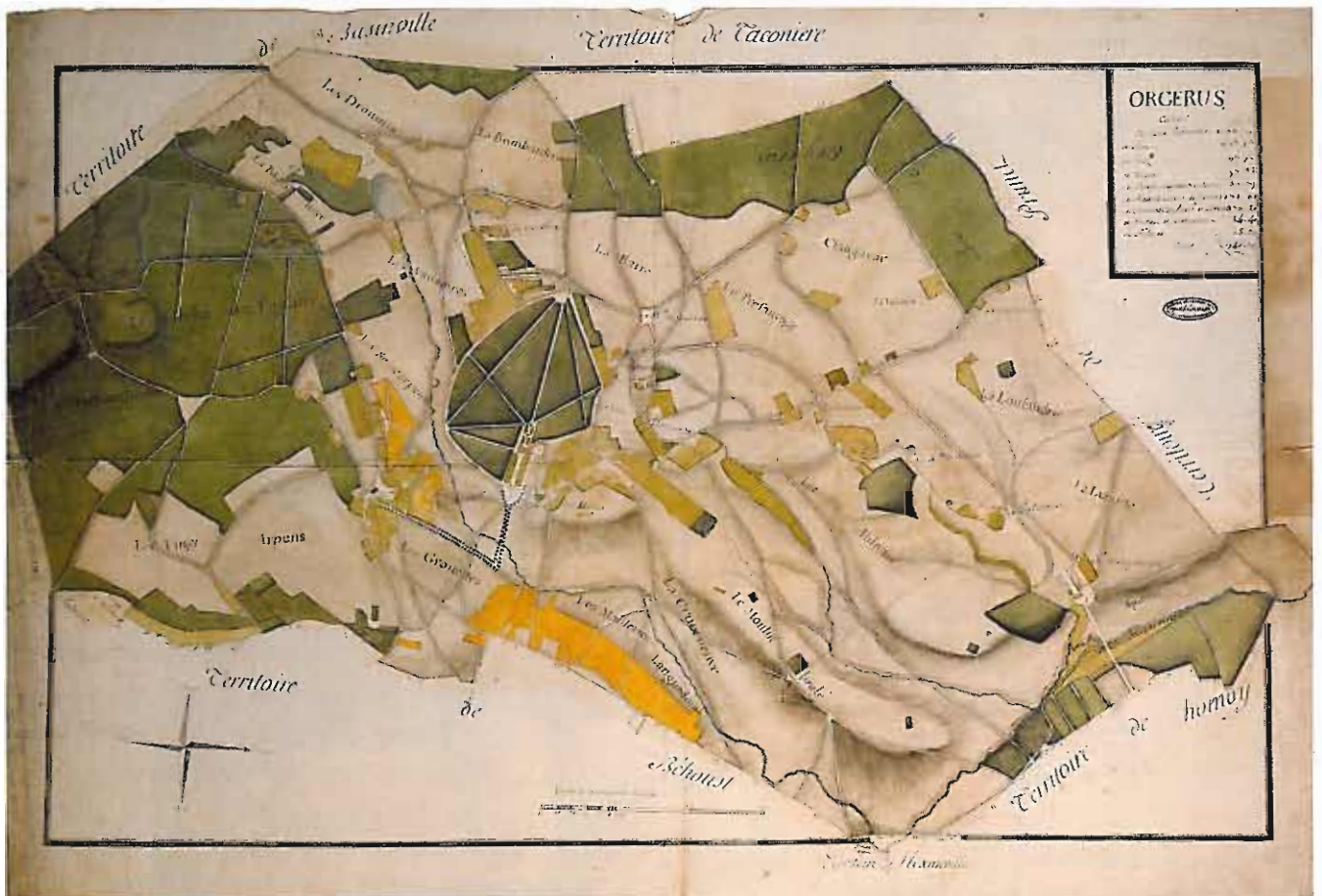
**RESULTAT.**  
de JOUAR-Pont-Chartvin Qui Contient.....  
Savoir.....

Mesure Local de 20. Pieds      Mesure de Roy de 22. Pieds

	Mesure Local de 20. Pieds		Mesure de Roy de 22. Pieds	
	Arpents	Poiches	Arpents	Poiches
En Bâtimens Cours Jardins et Parc	43	1 3/4	29	1 3/4
En Terres Labourables	15	13 2/4	10	8 3/4
En Bois	2	9 8/4	2	4 6/4
En Vignes	7	3 6/4	6	0 8/2
En Pres	17	8 8/4	12	4 7/8 5/4
En Pature	4	2 5 3/4	5	7 4 6/4
En Friches	5	1 5 2/4	2	2 8 9/4
En Chemins et Routes	6	9 5 7/4	5	7 3 2/4
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>1 9 7/4</b>	<b>185</b>	<b>3 2 8 4/4</b>



*Carte cadastrale de Jouar-Pont-Chartvin en 1808*  
*Par M. de la Roche-Beaucourt*  
*1808*



AD Yvelines C97/45 bis - Clrché PE 95 241

Sur les plans d'intendance, l'arpenteur devait porter indication des noms des paroisses limitrophes, de l'échelle, du sens d'écoulement des cours d'eau et des points cardinaux. Le nord n'est pas forcément en haut du plan, l'orientation de celui-ci étant dictée non par la géographie, mais par la disposition harmonieuse de la paroisse sur la feuille de papier, de format le plus souvent rectangulaire. L'arpenteur doit surtout représenter tous les terroirs de la paroisse. Leur recensement, objet même de l'entreprise, singularisait le cadastre de l'intendant, qui constitue ainsi une des premières cartes thématiques systématiques produites dans le royaume. Les couleurs de chaque terroir sont imposées par l'intendant (...) Mais son choix respecte les usages généralement en vigueur dans la cartographie de l'époque, tels qu'en rend compte l'Encyclopédie méthodique par exemple (article «Figurés»). Les bois sont en vert foncé mêlé de gomme gutte pour imiter la feuille morte; les prés sont en vert tendre; les friches sont en vert triste mêlé de brun pâle; les vignes sont en jaune mêlé de gomme gutte foncée; les terres labourables sont en couleur de terre pâle ; les bâtiments et murs de clôture sont en carmin; les rivières et les étangs sont couleur d'eau; les communaux sont dans la couleur de leur nature, entourés d'un liseré rouge<sup>(28)</sup>.

(28) id. p. 33



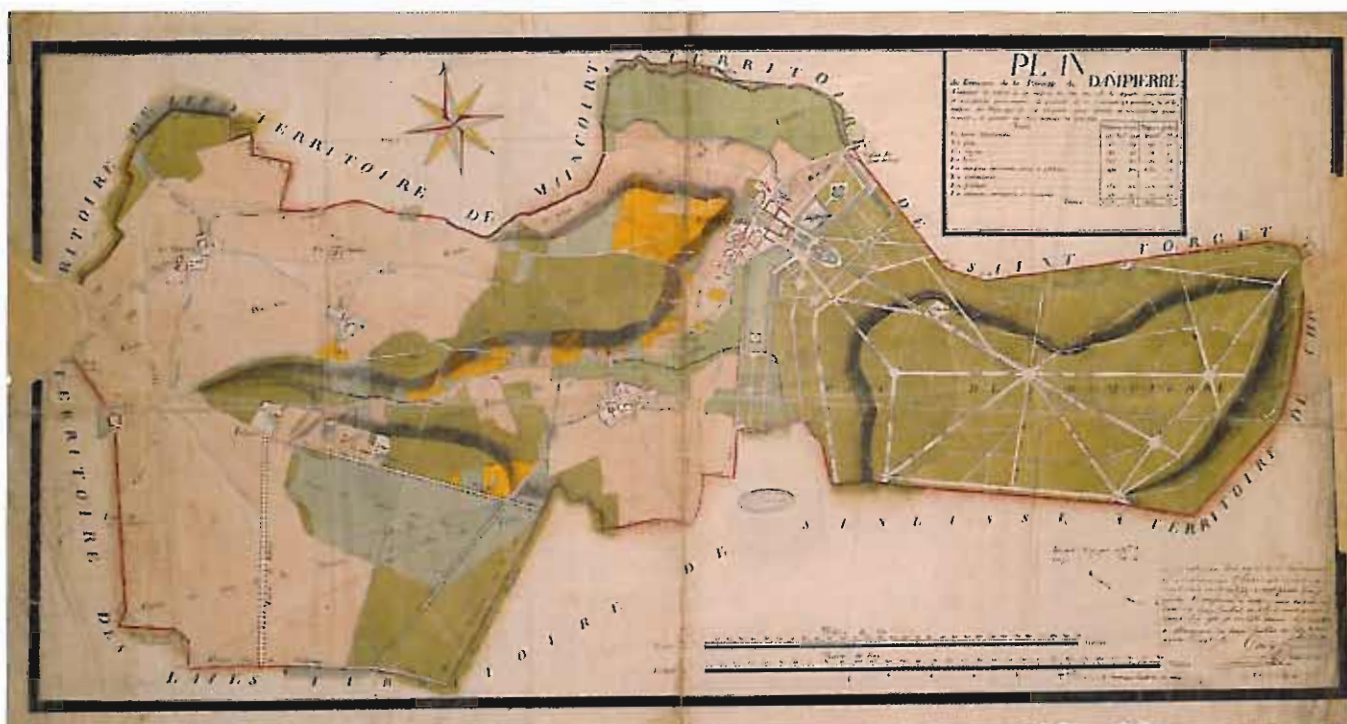
AD Vannes C97/45 - Cliché PE 95 320

*Ces deux plans de la paroisse d'Orgerus, établis à moins d'un an d'intervalle (à gauche par E. Le Bel en octobre 1788, à droite par J.J. Dupré en juillet 1789) montrent des différences très sensibles dans leur contour, dans la délimitation des masses de culture et dans les tracés des voies, ce qui se répercute dans les superficies calculées (le plan de 1789 compte près de 450 arpents de moins, ce qui expliquerait la présence de deux plans et de deux procès verbaux différents).*

Quelle fiabilité ? Mireille Touzery nous indique que l'exactitude des relevés des plans d'intendance paraît à peu près certaine<sup>(29)</sup>, au moins en ce qui concerne les superficies et les périmètres des paroisses dont les procès-verbaux ou les plans étaient contresignés par les représentants des paroisses<sup>(30)</sup>. Si le plan peut être moins fiable que les calculs couchés sur le procès-verbal, la représentation de ce qui n'est pas soumis à imposition l'est encore moins; il en va ainsi, en particulier, des parcs de châteaux dont l'expression doit être prise avec beaucoup de précaution, comme le montre à l'évidence l'exemple de Villennes-sur-Seine.

(29) id. p. 126

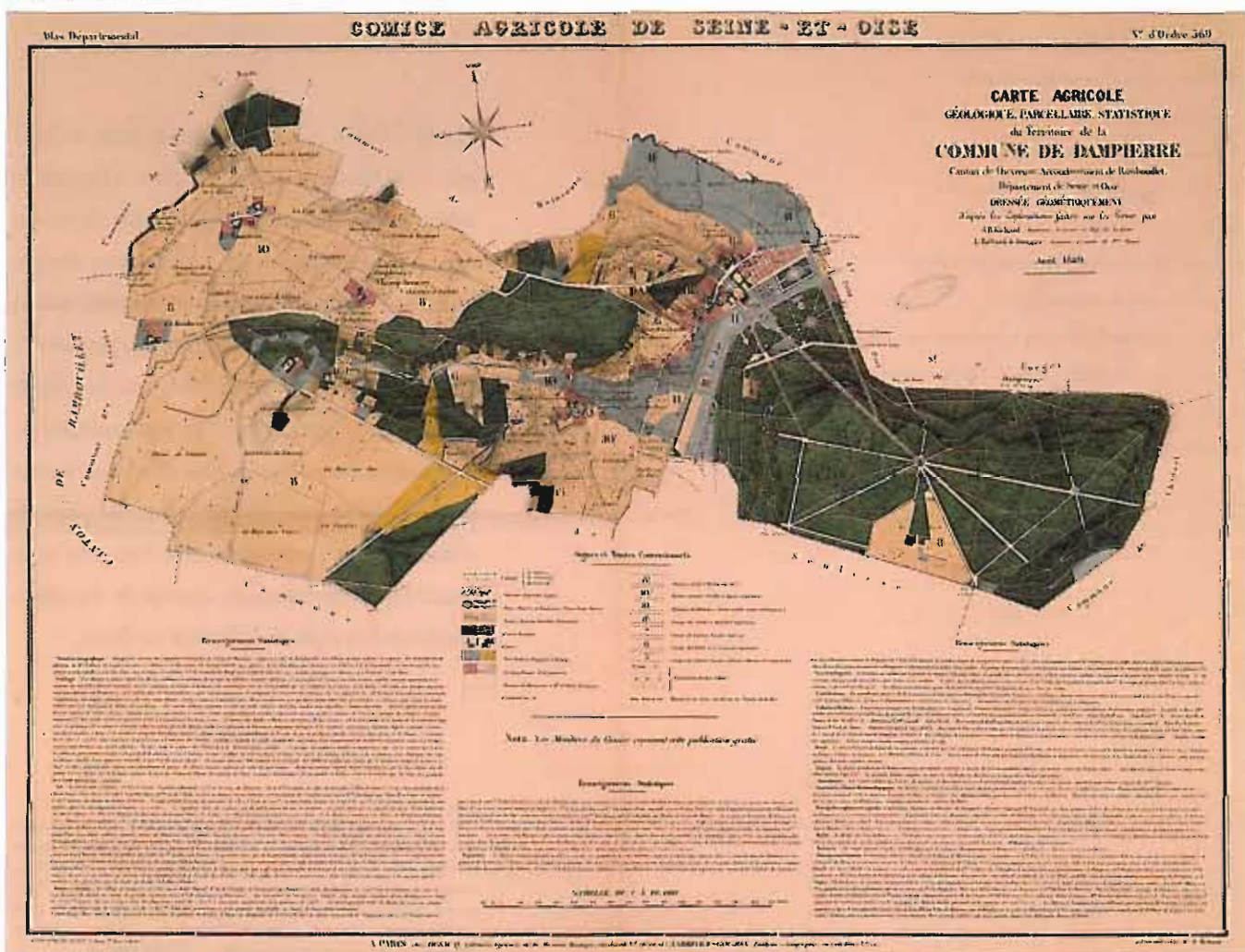
(30) Pour avoir une idée générale des plans d'intendance, on pourra également se reporter à l'ouvrage sur le cadastre de Bertier de Sauvigny *Paysages d'Yvelines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* par le Lt-CI e.r. Jean-Joseph Milhiet, avant-propos de A. Ramière de Fortanier, conservateur général du Patrimoine, directeur des Archives des Yvelines. Cet ouvrage publié en 1996 par les Archives départementales des Yvelines, constitue un intéressant complément aux travaux largement cités de Mireille Touzery.



AD Yvelines C1/77 - Cliché PE 94 209

*Le plan d'intendance de Dampierre, établi en 1786 par Genty, montre une grande précision dans les tracés et dans les contours lorsqu'on le compare à la carte agricole, géologique, parcellaire et statistique établie en 1849 pour le Comice agricole de Seine-et-Oise, ou à une carte actuelle.*

AD Yvelines 13 M 132 - Cliché PE 7073

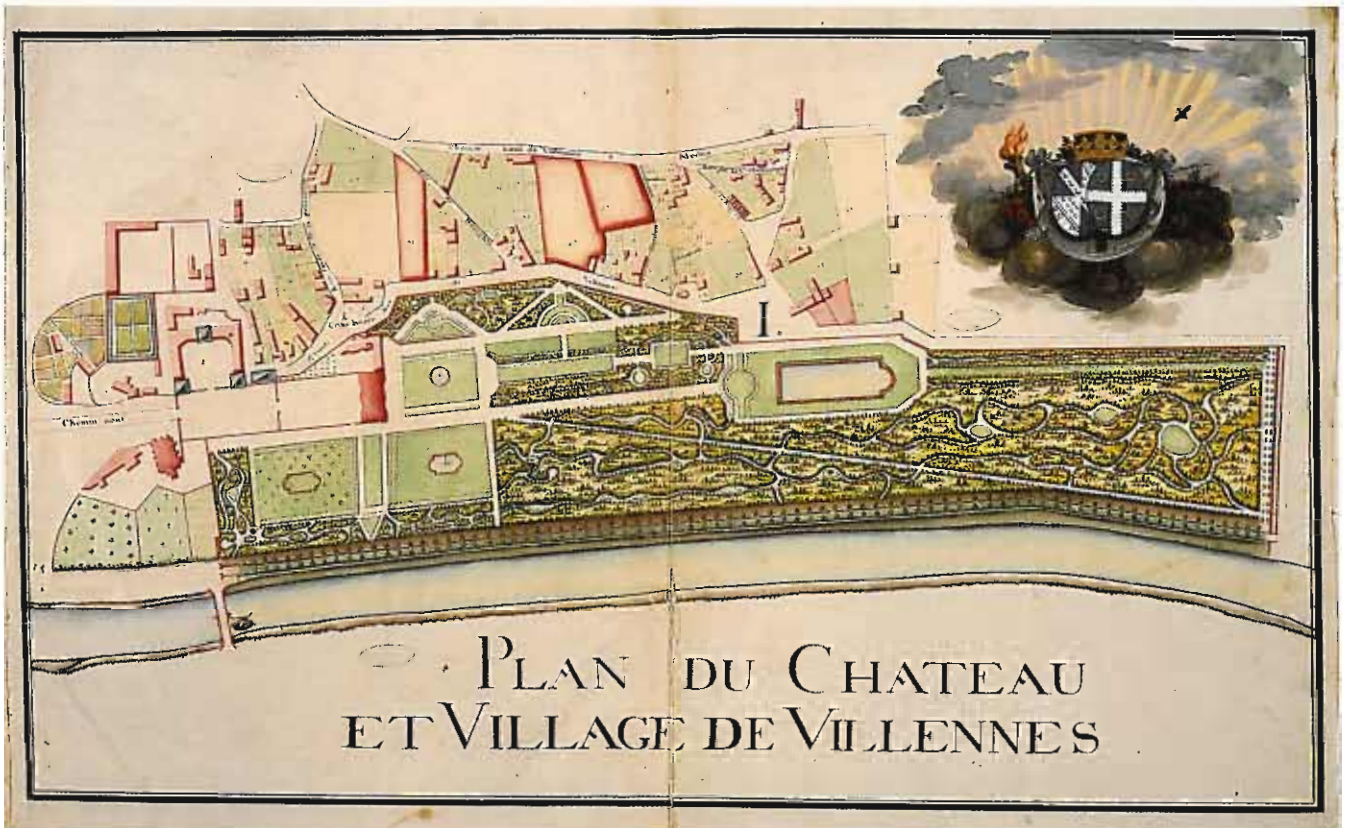




Carte des classes, feuille Poissy n°2 IGN



AD Yvelines C3/51 bs - Cliché PE 95 414



AD Yvelines E 1079 - Cliché PE 95 471

*Le parc du château de Villaines-sur-Seine est représenté de trois façons différentes, suivant qu'il s'agit de la carte des Classes (levée vers 1770), du plan d'intendance de la paroisse (dressé par D. Duchesne en 1786) ou du plan issu de l'atlas des seigneuries de Villaines, de Médan, de Mignaux et d'Orgueil, commandité par son propriétaire Pierre Gilbert des Voisins en 1780.*

*Les deux premiers montrent des jardins classiques présentant quelques différences. Le troisième, pourtant antérieur au plan d'intendance, montre un jardin composite*

*présentant plusieurs curieux changements d'axes.*

*Le plan d'intendance a-t-il été complété par une copie d'un état antérieur du parc, ces derniers n'étant pas soumis à l'impôt ?*

*Où l'atlas a-t-il figuré un projet cher au propriétaire mais encore non réalisé ?*

(31) pour les jardins composites et les jardins de transition. cf. *Le temps des jardins*, op. cit., pages 94 à 102.



40 N° 1466 Cl. 18 PC 7272



Le très beau «plan de la ville, fauxbourgs et environs de Chevreuse» ne montre «que les Maisons et jardins de la Ville et fauxbourgs, sans y comprendre les terres et autres héritages des environs, parce qu'ils seront nombrés par le Champier dans les autres plans du Territoire» ... Les arbres des vergers et des bois, ainsi que le château de la Madeleine, sont représentés en vue cavalière, ce qui donne un certain réalisme au dessin

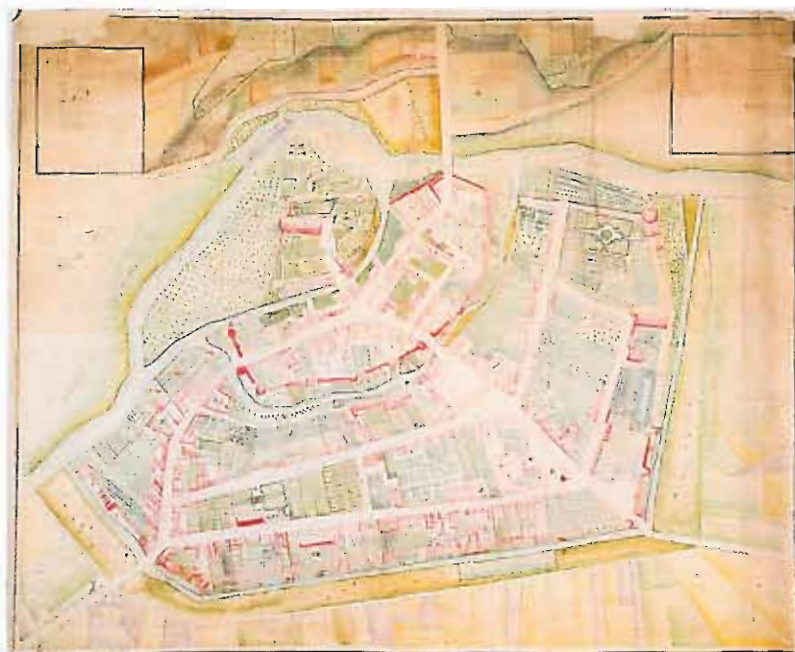
## Censives et terriers

Dès l'origine, la terre a constitué une des bases essentielles de la richesse individuelle. La Gaule, comme les autres colonies romaines, a été soumise au régime du cens par César, puis par Octave Auguste<sup>(32)</sup>. Cette pratique fut prolongée à l'époque mérovingienne et carolingienne, sans qu'elle soit accompagnée de l'établissement de cartes : les terriers et polyptyques reprenaient le système romain basé sur des procédés purement empiriques (quantité de semence employée, périmètre des forêts, nombre de porcs qu'on pouvait y engraisser...). Au Moyen-Age, lorsque des plans apparurent, ils n'étaient qu'une présentation grossièrement approchée de l'état parcellaire (...) : parfois, les terriers s'accompagnaient de plans établis sur parchemin, sur toile, voire sur peau de mouton; parmi ceux qui nous sont parvenus, certains ont une réelle valeur artistique, mais presque tous ne sont que de simples croquis visuels<sup>(33)</sup>.

Au XVII<sup>e</sup>, et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, apparaissent de nombreux plans concernant des villes ou des propriétés seigneuriales ou religieuses. Il s'agit généralement de plans terriers, de plans de seigneureries et de censives ecclésiastiques ou abbatiales, parfois réunis en atlas.

Tous ces plans manuscrits, dressés à grande échelle, sont des plans terriers, particuliers donc fragmentaires, exécutés à une époque où il n'existe encore aucun organisme de production cartographique national. Les parcelles, bâties ou cultivées, y sont presque toujours numérotées et leur superficie y est souvent mentionnée (en arpents et en perches), voire le nom du propriétaire ou du tenancier. Parfois, mais plus rarement, la nature de leur utilisation, jardin, taillis, vigne, trèfle..., est indiquée

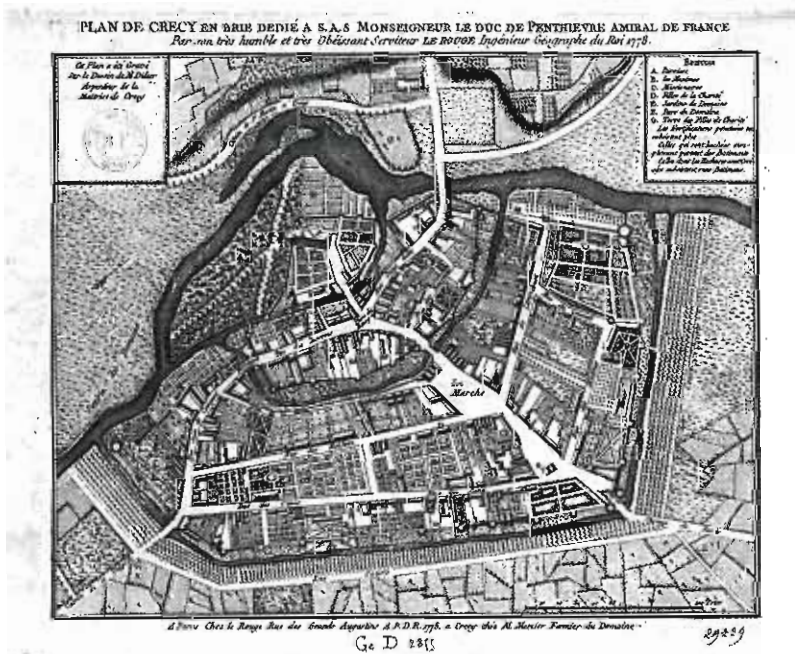
(32) d'après «le cadastre français», op. cit.  
(33) id.



Archives Nationales N° 1010001/Map 21

*Le plan de Crécy-en-Brie, édité en 1778 par Le Rouge un des grands diffuseurs des modèles de jardins au travers de ses «cahiers» (dont le premier exemplaire est paru en 1776) présente une parenté certaine avec le plan dressé par Didier quinze ans plus tôt. Un examen attentif montre des évolutions dans le dessin de certains jardins ; la différence essentielle réside dans la création du mail planté réalisé à l'extérieur de la troisième enceinte médiévale. Le Rouge fait explicitement référence au plan de Didier, sans toutefois en indiquer la date (1763). Ce dernier semble être un terrier «levé sous les ordres de nos seigneurs de la Chambre des Comptes» par Didier qui était à cette époque «arpenteur royal à Germigny-l'Évêque».*

Bibliothèque Nationale Lc D 2855





par une couleur ou un signe conventionnel expressif réparti en poncif, comme les cultures sur pied, la vigne ou les arbres fruitiers. Mais la plupart du temps, aucune légende en marge de la carte n'en donne la définition. Les bâtiments sont toujours délimités et colorés en rouge. (...).

Ces plans permettent donc, en principe, de reconstituer le parcellaire ancien (...). Mais quelle que soit leur précision, se pose le problème de leur exactitude. Si l'on dispose de plusieurs plans successifs pour un même secteur, il est facile de les comparer entre eux. Cependant, ce n'est que rarement le cas et, lorsqu'il existe plusieurs documents, il apparaît (souvent) que l'un d'eux a servi de modèle aux autres. L'exploitation de ces plans nécessite par ailleurs qu'on puisse les ramener à la même échelle, celle du plan parcellaire actuel<sup>(34)</sup>.

Outre leur beauté, ces documents présentent donc des qualités qui en font des éléments précieux, à prendre en compte dans les études à mener sur les territoires qu'ils concernent. En s'entourant toutefois de toutes les précautions nécessaires quant à leur exactitude et à leur datation...



Cormeilles-en-Vexin - Formation du canevas foncier, pendage des fils de chaîne (report des plans terriers du XVIII<sup>e</sup> siècle sur un fond cartographique moderne, avec mise en évidence du relief). Extrait CORDAURIF

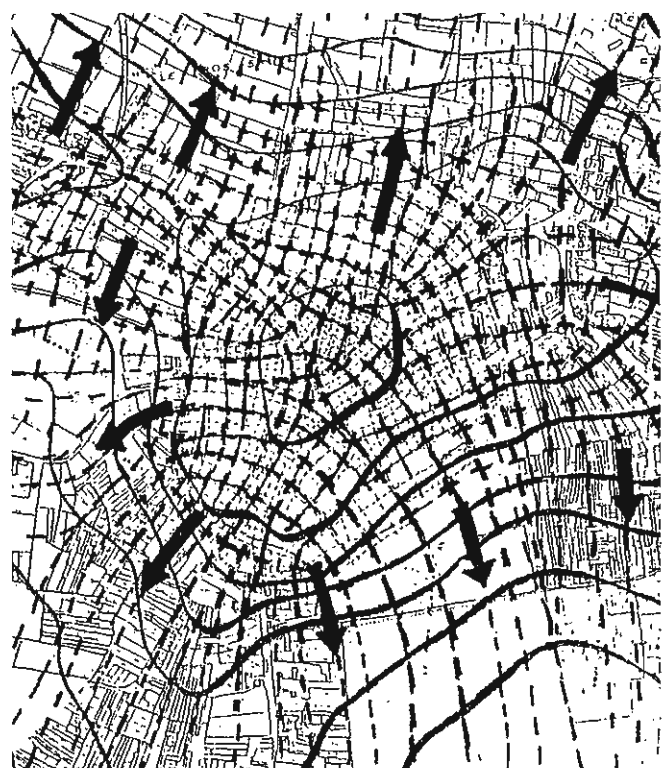
### La trame foncière : l'exemple de Cormeilles-en-Vexin

Les travaux menés sur la trame foncière marquent une étape importante dans la prise en compte de l'organisation préexistante de l'espace dans une démarche de conception de projet.

La recherche *La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage* faite par Gérald Hanning responsable de la recherche, Paul Checcaglioni et Annick Jaouen, CORDA, réalisée dans le cadre de l'IAURIF<sup>(35)</sup> a mis en évidence la géométrie de cette trame.

Ces travaux s'appuient largement sur la cartographie ancienne et, lorsqu'ils concernent des territoires plus spécifiques ruraux et urbains, sur des cadastres ou des plans terriers.

Cormeilles-en-Vexin au XVIII<sup>e</sup> siècle - géométrie de la trame foncière Extrait CORDAURIF



(34) Bernard Rouleau *Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain*. Editions du Seuil, Paris, 1985.  
(35) IAURIF, Paris, 1976.

# L'informatisation du plan cadastral

Le plan cadastral peut être illustré par quelques chiffres significatifs tels que 550 000 feuilles de plan, 100 millions de parcelles et la représentation de l'ensemble des bâtiments (20 millions). Depuis la fin des années 1980, des demandes émanant de différents organismes (collectivités locales, gestionnaires de réseaux et grands aménageurs) ont conduit la Direction générale des impôts à s'engager dans la voie de l'informatisation du plan cadastral.

Deux pôles de développement de ce projet ont alors été identifiés :

- la saisie des données. Il s'agit du volet PCI Constitution;
- la gestion des données informatisées. Il s'agit du volet PCI Gestion et Diffusion.

## PCI Constitution

L'informatisation du plan cadastral constitue une charge conséquente en délais et mise de fonds. Au prix unitaire actuel de la numérisation, cela représente un investissement d'environ deux milliards de francs.

Aussi, la Direction générale des impôts a-t-elle mis en place une politique de constitution des données numérisées en deux volets :

La numérisation du plan dans le cadre de la politique conventionnelle

La DGI a engagé une concertation nationale en réunissant les principaux responsables des organismes intéressés pour définir un cadre technique et juridique visant à favoriser la numérisation et les échanges d'informations cadastrales numérisées.

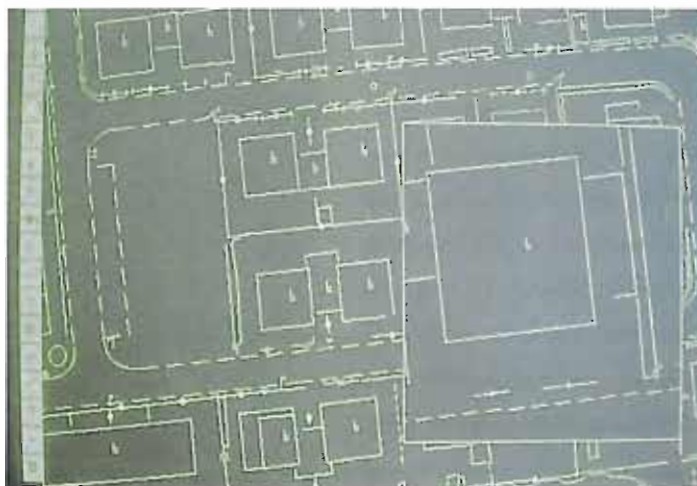
Cette démarche a abouti à la signature d'un protocole d'accord national le 14 janvier 1993 portant la numérisation du plan cadastral.

Dans le prolongement de cet accord, la DGI propose aux collectivités territoriales et aux organismes chargés d'une mission de service public la signature de conventions locales.

Au 1er janvier 1997, 142 conventions de ce type étaient signées pour 3 500 communes, représentant 10% du territoire et 19 millions d'habitants.

## La confection de plans neufs de remaniement

Parallèlement à la numérisation de plans graphiques entreprise dans le cadre conventionnel, la DGI s'est dotée d'outils de confection du plan cadastral en mode numérique. Actuellement environ 25 000 ha par an sont traités selon ce mode.



## PCI Gestion et Diffusion

L'une des missions du Cadastre consiste à tenir à jour sa documentation des changements qui l'affectent. Aussi la DGI s'est-elle dotée d'un système de gestion des données cartographiques numérisées, le PCI Gestion et Diffusion. Cet outil informatique, actuellement implanté sur quatre sites, équi-

pera progressivement les centres des impôts fonciers couverts par la politique conventionnelle.

## Intégration, mise à jour et diffusion des données cartographiques du Cadastre

L'application PCI Gestion et Diffusion intègre les données informatisées selon les diverses sources de constitution (voir ci-dessus). Les échanges de données informatisées se font à travers le standard d'échange de la DGI s'appuyant sur la norme EDIGéO. L'application assure la mise à jour et la diffusion des données aux différents utilisateurs du plan cadastral numérisé.

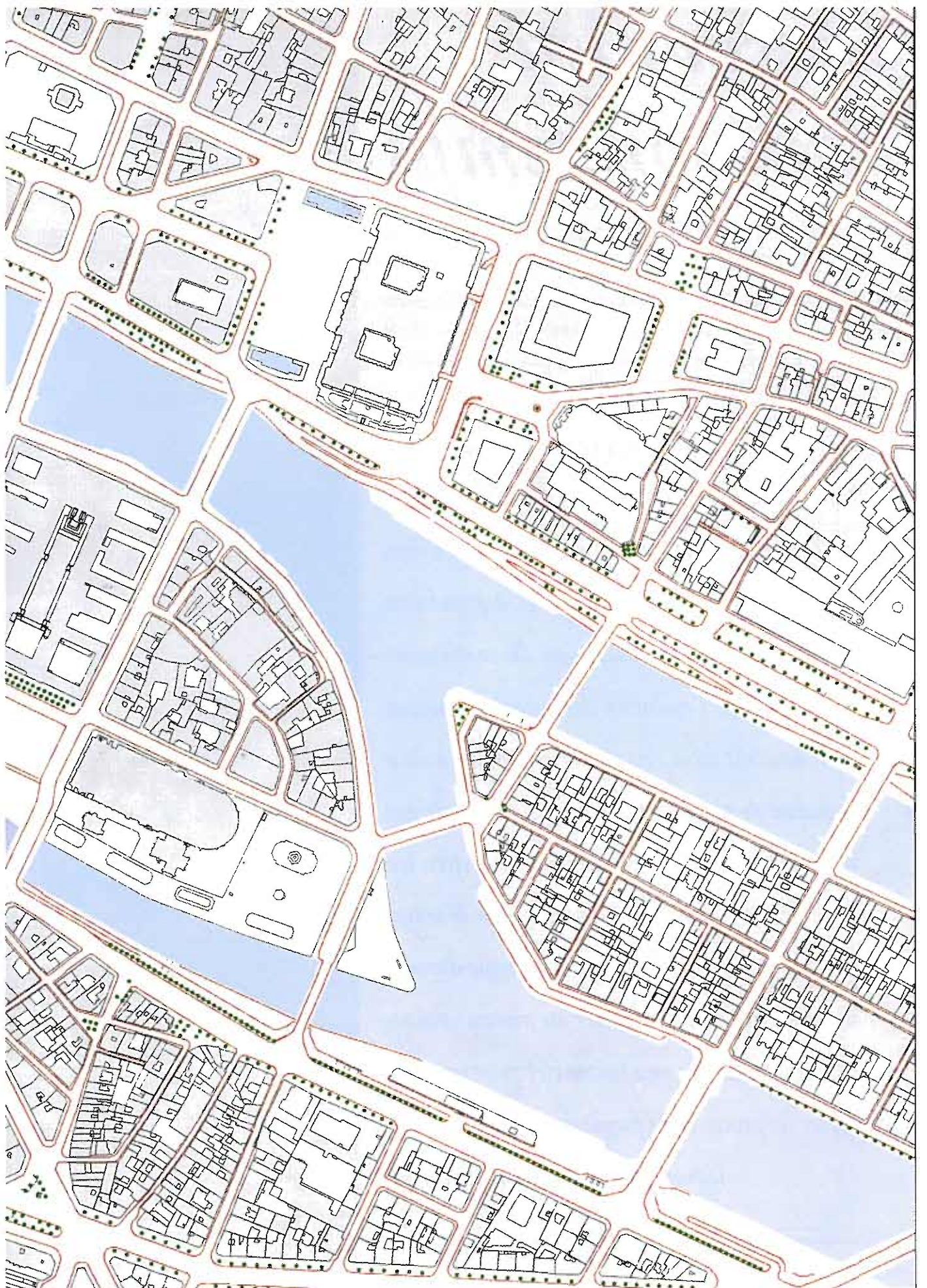
## Mise en cohérence des données graphiques et des données littérales

La DGI a informatisé sa documentation littérale depuis une vingtaine d'années : c'est actuellement l'application « MAJIC 2 » (mise à jour des informations cadastrales) qui en assure la gestion. Celle-ci demeure le référentiel pour ce qui concerne l'identification des biens (locaux et parcelles), des documents de mise à jour, des voies et des personnes. C'est pourquoi une liaison dans le sens MAJIC2-PCI Gestion et Diffusion a été mise en place pour garantir la cohérence des données des deux applications.

Pour l'avenir, l'informatisation du plan cadastral s'inscrit dans un contexte en pleine évolution, avec l'émergence de besoins nouveaux en termes de données cartographiques numérisées (environnement, agriculture ...) et une chute prévisible des coûts avec le développement des procédés automatiques de numérisation.

Christine Meynadier  
Inspecteur

Direction générale des impôts  
Service des opérations fiscales et foncières



# *L'urbaniste dans son temps*

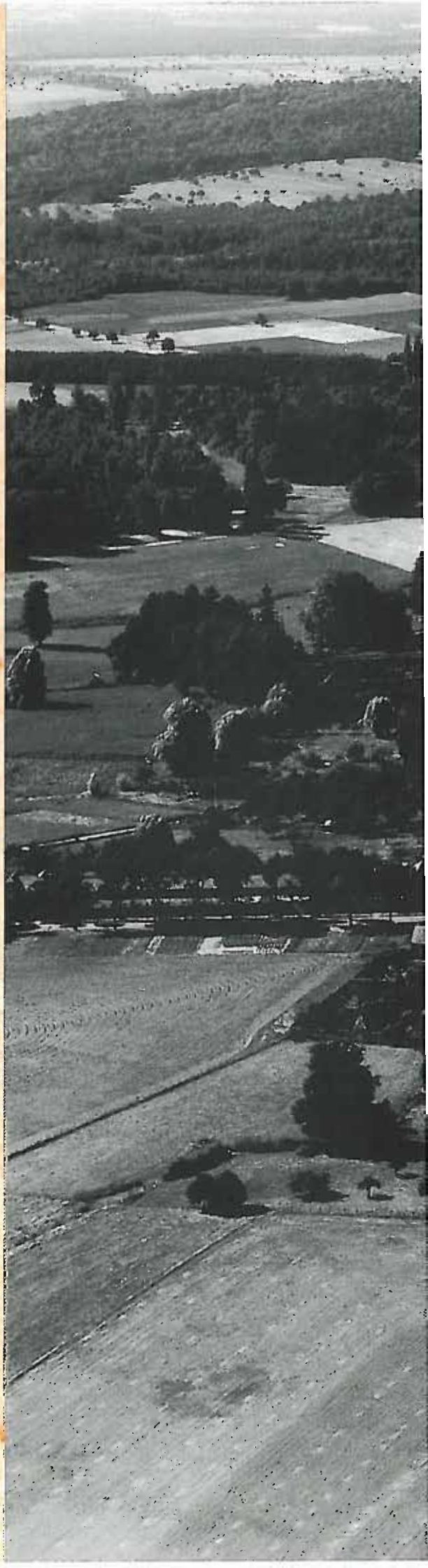
Paul Checcaglini

Dans ce continu qu'est l'évolution des sociétés humaines, les vibrations, de molécule à molécule, se propagent à si longue distance que jamais l'intelligence d'un instant, quel qu'il soit, pris dans le cours du développement, ne s'atteint par le seul examen du moment immédiatement précédent.

Marc BLOCH <sup>(1)</sup>

*Dans ce court texte tiré des Caractères originaux de l'histoire rurale française, Marc Bloch nous invite, pour comprendre le présent, à prendre en compte la longue succession des monuments qui font l'évolution des sociétés humaines. Ce qu'il nous dit aussi c'est que cette évolution est le résultat de phénomènes à très petite échelle qui réagissent les uns sur les autres avec des effets très lointains dans le temps. Ces deux considérations : la longue durée et l'attention que l'on doit porter au niveau «micro» peuvent constituer une bonne clef pour tenter de décrypter les processus de formation de l'espace dans lequel nous vivons aujourd'hui.*

(1) in Caractères originaux de l'histoire rurale française. Librairie A. Colin - Paris 1976. p. 251.





La durée, la succession des moments sans se contenter du «moment immédiatement précédent», c'est-à-dire pour un aménageur le moment actuel, celui qui précèdera le moment suivant, celui dans lequel sera le territoire après son intervention. Cette succession c'est l'ensemble des cartes qui ont été présentées. Cependant, ces cartes ne couvrent pas une très longue durée, à peine plus de deux siècles et demi, c'est à dire, très peu par rapport à ce que l'histoire nous apprend sur d'autres aspects des sociétés humaines<sup>(2)</sup>.

La connaissance de la transformation du territoire est bien évidemment conditionnée par la possibilité de disposer de documents qui rendent compte des états successifs, c'est-à-dire de cartes. Or, la capacité à réaliser des cartes est récente. On a cependant la chance, en Ile-de-France, d'être sur l'un des lieux où s'est constituée la cartographie moderne et donc de pouvoir disposer d'une des plus longues séries possibles de documents cartographiques.

Ceci étant, la question que l'on peut alors se poser c'est de savoir pourquoi un organisme d'aménagement aurait intérêt à faire un travail de compilation de cartes anciennes, travail que l'on considère généralement comme étant plutôt du ressort d'un historien ou d'un chartiste.

Une première raison tient au fait que, depuis maintenant quelque temps, l'idée de se préoccuper de l'histoire du lieu, de la prendre en compte, d'utiliser les traces du passé comme support de l'aménagement présent, de garder la «mémoire des lieux» est à nouveau communément admise. La prise en compte réelle dans le projet reste beaucoup moins répandue.

Une deuxième raison est que seule la succession de documents permet l'intelligence de la manière dont s'est constitué l'espace régional, donc l'intelligence de l'état présent. Et que cette intelligence est non seulement d'un intérêt historique mais qu'elle est aussi et surtout, pour l'aménageur, une des conditions de la bonne insertion du projet qui n'est pas seulement un dessin mais aussi un dessein sur l'espace pour reprendre cette homophonie souvent utilisée.

---

(2) Et très peu par rapport à l'histoire même de ces sociétés.

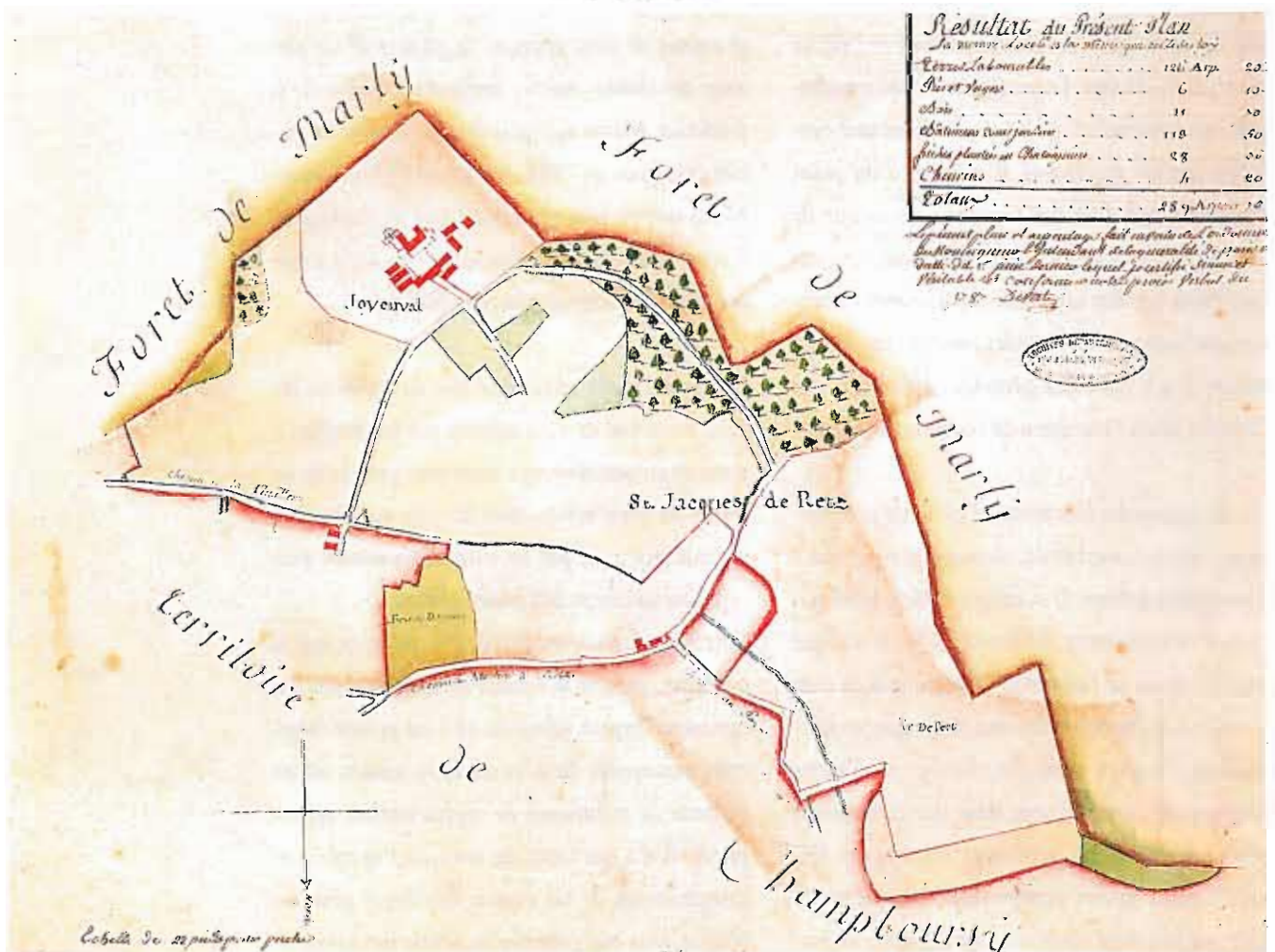
Il faut cependant avoir conscience que la succession des cartes c'est la succession des cartes et que toutes les cartes n'ont pas le même but, qu'elles sont réalisées à la demande de maîtres d'ouvrages qui n'ont pas tous le même intérêt par rapport à l'espace. Pendant très longtemps, et parce qu'une carte coûte très cher à établir et qu'elle procure un pouvoir, un avantage, à celui qui la détient, les cartes ont été produites selon trois points de vues dominants : des cartes pour voyager, pour les commerçants, par mer ou par terre; des cartes pour conduire des opérations militaires, pour les armées; des cartes pour lever l'impôt sur les produits de la terre, longtemps principale productrice de richesses, pour les pouvoirs seigneuriaux et étatiques. Le commerce, la guerre, l'impôt détermineront la nature des renseignements à porter sur une carte. Les cartes ayant une vocation autre, comme la

carte «des chasses du Roi» restent exceptionnelles. Mais dans ce dernier cas, elles sont aussi éminemment instructives sur la place que tenait cette activité dans l'ancien régime. Les cartes non seulement se succèdent mais aussi se complètent, il suffit d'examiner une carte «d'État Major» pour voir qu'elle renseigne son lecteur selon un point de vue très particulier. La façon dont elle classe les villes, par exemple, est significative.

Aujourd'hui, la situation est radicalement différente, les cartes longtemps monopole militaire se sont diversifiées à l'extrême. On dispose de cartes géologiques, pédologiques, hydrographiques... et les systèmes d'information géographique (SIG) permettent de produire, par le croisement des informations géographisées, une quantité pratiquement illimitée de cartes.

Des cartes pour lever l'impôt sur les produits de la terre : Plan d'intendance de Chambourcy.

ADZE 75608 F. 34



Dans cette situation de profusion cartographique, quel rôle jouent les cartes «anciennes» pour un aménageur ? Elles jouent un rôle fondamental au sens premier. En effet, elles ne sont pas seulement des outils pour identifier tel ou tel élément ancien dans l'espace d'aujourd'hui afin de le préserver, ou de servir de point d'appui pour un aménagement en cours. Les cartes anciennes sont les outils indispensables de la compréhension de la formation de l'espace humanisé. Car l'espace n'est pas fait que de couches fonctionnelles, comme les SIG le décomposent, en parcellaire, voirie, bâtiments, plantations, réseaux, etc. Il est fait aussi de «couches» historiques c'est-à-dire d'aménagements qui se succèdent dans le temps selon des logiques propres. Ces aménagements étant toujours conditionnés par l'état antérieur.

Il faut aussi comprendre que ces «couches» historiques sont le produit de logiques qui ont des durées de vie inégales. La transformation de l'espace n'est pas le résultat d'une succession de transformations ponctuelles qui engendreraient une évolution linéaire de celui-ci. Il existe tant du point de vue de la nature des transformations que de leur quantité, des ères, des époques qui sont caractérisées par des interventions humaines relativement homogènes et stables pendant un certain temps. Il y a aussi des périodes de rupture, qui donnent lieu à l'invention de nouveaux modèles.

Le découpage des historiens en périodes préhistorique, antique, médiévale, classique et moderne... (puis post-moderne ?) correspond bien à des natures d'aménagement différentes. On ne sait que peu de choses de l'espace préhistorique si ce n'est au travers de quelques travaux de fouilles archéologiques. On peut aussi aller chercher en d'autres endroits de notre planète, dans des civilisations dites primitives qui subsistent encore, des éléments pour mieux comprendre comment ces âges ont structuré notre territoire. Il existe cepen-



*l'espace médiéval a modelé la totalité de l'espace rural, notamment l'espace villageois.*

...tant plus de traces et d'influences que nous pouvons le penser ainsi que le fait remarquer Gaston Roupnel lorsqu'il note dans son *Histoire de la campagne française* : certes, il y a des chemins de desserte récents. Mais sachons-le bien : sur cette campagne qu'ils semblent parcourir de lignes périssables et animer de traits précaires, la plupart de nos chemins des champs sont les irréfutables témoins de la fondation. Même si depuis que G. Roupnel a publié ces lignes en 1932, beaucoup de bouleversements ont eu lieu, notamment en Ile-de-France, il reste encore plus d'effets que nous ne le soupçonnons de ces structures préhistoriques.

L'antiquité a elle aussi laissé peu de traces au niveau territorial et c'est surtout par les implantations de colonisation que nous sont parvenues les traces les plus marquantes de son organisation spatiale marquée par les carroyages encore perceptibles au centre de certaines villes.

Quant à l'espace médiéval il a, pour ce qui le concerne, modelé la totalité de l'espace rural notamment l'espace villageois et il est encore largement perceptible dans les cartes anciennes, même si, faute de techniques de représentation appropriées, il n'a pas laissé de trace cartographique. L'organisation de cet espace, fortement géomorphique, reste très présente encore de nos jours.



Avec l'espace classique, nous abordons une période qui est marquée par la production des premières cartes répertoriées dans cet ouvrage. Bien que déjà largement abordée dans les articles qui précèdent, l'importance de cette période mérite qu'elle soit à nouveau évoquée.

Ces cartes mettent bien en évidence, notamment la carte «des Chasses», l'apport de la période classique dans l'organisation de l'espace, caractérisée par de grands tracés rectilignes qui structurent des espaces à une échelle territoriale : forêts, grands domaines aristocratiques, ou voies royales de communication. Dans ces cartes, on perçoit clairement la juxtaposition, d'un espace paysan et d'un espace aristocratique, mais on perçoit aussi l'articulation étroite entre ces deux espaces, la prise en compte d'anciens carrefours de chemins par les tracés nouveaux ou encore le redoublement de «vieux» tracés par de nouveaux tel, par exemple, l'axe ouest du méandre de Paris où le tracé des Champs-Élysées s'installe en parallèle du vieux chemin que fut la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Les exemples sont nombreux de ces redoublements et l'on pourrait les multiplier. On peut noter aussi que ces tracés classiques restent géomorphiques mais à une autre échelle que l'organisation médiévale. Alors que celle-ci prenait en compte très finement le relief, les organisations classiques prenaient en

compte de grandes entités géographiques. Les parcs et les domaines des châteaux de Grosbois et de la Grange organisent le saillant ouest du plateau de Brie. L'ensemble formé par les Invalides et l'École Militaire organise l'espace engendré par l'inflexion de la Seine vers le Sud. On pourrait ainsi multiplier les exemples de ces tracés classiques qui organisent les entités géographiques, terrasses, vallons, épaulements de reliefs...

Enfin, pour la période moderne qui commence à produire ses premiers effets dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle nous voyons à travers ces cartes se produire ce que l'on pourrait appeler une déstructuration de cet espace rural et seigneurial, mais que l'on peut aussi considérer comme une complexification de l'espace. On voit alors se mettre en place les grands réseaux de communication modernes, d'abord les voies ferrées, puis les routes modernes et enfin les autoroutes dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, l'urbanisation du territoire s'accélère, caractérisée par l'extension, sur les anciens champs, de l'habitat, souvent parcelle après parcelle; mais aussi avec des lotissements plus ou moins importants qui prendront des formes extrêmement diverses : anciens parcs de châteaux classiques tels que le Perreux, ou parcs transformés «à l'anglaise» comme le Vésinet ou encore après la seconde guerre mondiale, sous l'influence de la voiture, et des modèles américains, des immenses «lotissements marguerites» de la grande banlieue. Ce sont aussi les «grands ensembles», les villes nouvelles, les aéroports, les zones industrielles, portuaires, les grands équipements commerciaux, sportifs, etc., c'est-à-dire tout ce qui fait l'espace urbain contemporain. Il faut cependant noter que le développement des grands équipements urbains commence sous la période classique notamment avec les hôpitaux généraux.

*L'aérogare du Bourget  
et la cité Santos Dumont  
de Blanc Mesnil.  
AD 93 - 1/25000 - Bourget*



Ce qui fait aujourd'hui l'espace urbanisé est donc le résultat d'une accumulation de mutations de l'espace, chaque nouvelle réalisation ayant une logique propre : orientation solaire des grands ensembles, pente et équilibre déblai/remblai des autoroutes, découpage foncier des lotissements, changement d'échelle des nouvelles emprises industrielles, ceci dans des situations urbaines variées d'extension sur des terres de grandes cultures ou de rénovations urbaines de grande ampleur comme dans le XV<sup>e</sup> arrondissement, la plaine Saint-Denis, ou encore Levallois-Perret.

Pour «travailler» aujourd'hui sur un espace urbain qui a été soumis à de si violentes transformations, il faut pouvoir comprendre comment cet espace résultant a été produit non seulement socio-économiquement mais aussi spatialement. Il y a de ce point de vue une autonomie de l'espace qui ne peut être abordée qu'en prenant en compte la succession historique de ses états. Aujourd'hui, aménager c'est sans doute pour une partie «reconstruire» le territoire, lui restaurer un sens, une organisation qui installe dans la durée sa structure physique; c'est aussi sans doute entreprendre des opérations de réhabilitation urbaine, c'est substituer à des références déterritorialisées que sont les modèles véhiculés par les revues professionnelles ou les médias (avec les effets d'incohérence que provoque la succession des modes formelles), substituer une prise en compte forte du lieu, de son histoire, de ses caractères originaux comme principe directeur des interven-

tions ponctuelles qui transforment cet espace. Ce qu'il reste peut être du caractère rural ancestral dans notre sens de l'espace c'est que l'espace ça se «cultive», ça s'entretient, ça se bonifie au sens agricole de ce terme. Pour poursuivre cette métaphore, la connaissance de la succession des états antérieurs est certainement un bon engrais.

Un des problèmes auquel nous sommes confrontés est celui de la possibilité de disposer de cette connaissance des états successifs du territoire à des conditions économiquement viables pour les études d'aménagement. Il est bien évident que la possibilité de constituer à chaque fois des connaissances de ce type est inaccessible aux bureaux d'étude dans le cadre des contrats qui leur sont passés. C'est pourquoi, il est indispensable, vital, que les pouvoirs publics prennent l'initiative de constituer et de mettre à la disposition des bureaux d'étude privés une banque de données des cartes anciennes dans un premier temps puis de constituer un véritable SIG historique des territoires qui permette d'accéder rapidement à la connaissance en tout lieu de l'histoire de celui-ci. Ce SIG devrait aussi, progressivement, être enrichi de la documentation iconographique et historique attachée au lieu en question. Il faut souhaiter que ce travail de l'IAURIF sur les cartes anciennes de la région d'Ile-de-France soit le point de départ d'une nouvelle génération d'outils de l'aménagement qui facilite une gestion patrimoniale de l'espace, c'est-à-dire, finalement, une gestion «durable».

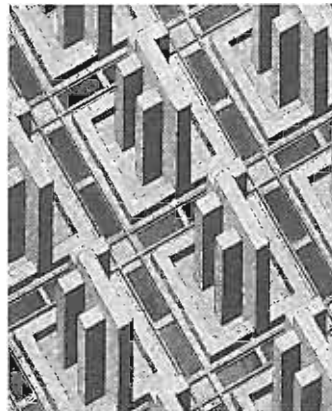
Paul Checcaglini  
Urbaniste



*Pour travailler aujourd'hui sur un espace, il faut comprendre comment il a été produit, socio-économiquement et spatialement.*

© 1994 A. PÉRISSIN / I.A.U.R.I.F.

# «Mastering the City» La ville est-elle encore maîtrisable ?



Esquisse pour une partie  
d'un quartier d'affaires  
d'une ville moderne  
C. Van Eesteren, 1926

Une exposition sur la planification urbaine en Europe vient de s'ouvrir récemment à Rotterdam, à l'initiative du Netherlands Architecture Institute et de la Van Eesteren-Fluck & Van Lohuizen (EFL) Foundation. Cette manifestation présente certainement l'un des panoramas les plus complets offerts ces dernières années sur l'urbanisme européen au XX<sup>e</sup> siècle.

Articulée autour d'une double entrée — l'histoire de la planification, des hommes et des idées qui l'ont faite, et les démarches actuelles en matière de planification métropolitaine — elle retrace les principaux plans qui ont marqué la discipline au cours de ce siècle. Avec cependant un parti pris géographique : Lyon étant la plus méridionale des 24 grandes villes exposées dans la section historique, l'Europe méditerranéenne est la grande absente, au bénéfice de la Scandinavie et des pays de l'Est (ces derniers nous offrant d'ailleurs quelques monuments inédits comme le plan pour la reconstruction de Varsovie.)

Servie par une scénographie variée et d'une remarquable élégance, l'exposition se déroule sur trois espaces thématiques :

- une sphère où l'on peut parcourir d'un seul regard un siècle d'urbanisme, grâce à un montage de films d'archives, d'interviews de personnalités-clés tels que Paul Delouvrier, et de portraits de villes actuels filmés sur le motif;
- des rangées de «chevaux de Troie» présentant les plans d'aménagement de 24 villes (pour la plupart des originaux), accompagnés de dessins et photos de certaines réalisations, au-dessus desquels flottent les portraits de quelques uns de leurs concepteurs ;
- un socle horizontal formé de caissons lumineux, contenant cartes, plans, maquettes et images satellitaires des 4 métropoles/régions urbaines sélectionnées dans la section contemporaine : Berlin et son FNP; la Randstat; la Ruhr et les projets pour l'IBA; l'Île-de-France et son schéma directeur. Tel Gulliver sur des territoires de Lilliputiens, on arpente des cartes et plans face à un mur de photos et d'écrans vidéos présentant de manière moins abstraite quelques grands projets d'aménagement considérés comme exemplaires, tels Emscher Park ou Schipol.

En marge de la sphère s'étend également un espace consacré au travail de Cornelis Van Eesteren, en hommage duquel est organisé l'exposition. Van Eesteren cotoya les grands architectes et urbanistes qui marquèrent la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : Berlage, Le Corbusier, Gropius... Il dirigea l'association des C.I.A.M. de 1930 à 1947 et c'est sous son impulsion que fut

organisé en 1933 leur IV<sup>e</sup> congrès, sur le thème «la ville fonctionnelle», dont Le Corbusier publiera 7 ans plus tard le manifeste «La charte d'Athènes». Des correspondances entre Van Eesteren et le Corbusier ou Staline attestent que l'Europe des urbanistes était déjà bien en marche dans les années 30 et que l'Union soviétique exerçait sur eux la même fascination que produit aujourd'hui sur nombre d'architectes le grand chantier de Berlin<sup>(1)</sup>.

À mi-chemin entre le bucolisme de la cité-jardin de Letchworth, directement issu de la tradition anglaise du jardin, et la brutalité du fonctionnalisme de Le Corbusier et Van Eesteren, ou du réalisme soviétique, les voies explorées par Garnier pour Lyon et Prost pour Paris font figure de propositions raisonnables et équilibrées.

En sortant de cette exposition, on ressent la même impression qu'à la lecture de l'incontournable «l'Histoire de l'architecture moderne» de Leonardo Benevolo. On est ainsi frappé par la similitude des démarches de certains artistes et architectes du mouvement moderne qui se rejoignent dans l'abstraction géométrique, à tel point, par exemple, que l'on peut facilement confondre certains dessins de Van Eesteren avec des tableaux de Mondrian<sup>(2)</sup>. On est également frappé par l'évolution du contenu des plans d'urbanisme et leur échelle territoriale au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les plus anciens traitant de manière très dessinée de la question du logement dans les nouveaux quartiers périphériques d'alors, alors que les plus récents s'attachent plutôt à résoudre la question de la mise en réseau des multiples centres urbains qui structurent les régions métropolitaines aujourd'hui, et celle de la mise en valeur environnementale de leurs espaces urbains et ruraux.

Il faut également signaler la qualité du catalogue édité par Koos Bosma et Helma Hellinga, dont le premier tome rassemble plusieurs contributions consacrées à une analyse comparative des démarches actuelles en matière d'urbanisme métropolitain, alors que le deuxième tome rassemble des monographies sur les 24 plans d'aménagement présentés dans la section historique.

En conclusion, voilà une exposition qui vaut le déplacement, d'autant qu'avec le Thalys, Rotterdam n'est plus qu'à 3 heures et quelques minutes de Paris. Vous n'avez donc plus de raison de laisser passer l'occasion !

(1) Dont l'échelle est d'ailleurs parfaitement matérialisée par la très belle maquette que l'on avait pu découvrir sur le toit de l'Arche de la Défense, l'année dernière.

(2) - Ces deux hommes étaient d'ailleurs des amis. C'est grâce à la vente d'un seul tableau de Mondrian que Van Eesteren a pu créer la fondation EFL.